This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Digitized by Google

Pfuf. 451

Harvard College Library

FROM THE BEQUEST OF

THOMAS WREN WARD

TREASURER OF HARVARD COLLEGE
1830–1842

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

CONGRÈS INTERNATIONAL

POUR

L'EXTENSION ET LA CULTURE

DE LA

LANGUE FRANÇAISE

DEUXIÈME SESSION

ARLON-LUXEMBOURG-TRÈVES, 20-23 SEPTEMBRE 1908

ÉTAT ACTUEL DU FRANÇAIS EN BELGIQUE, SUISSE, ALSACE-LORRAINE, HOLLANDE, HONGRIE, ANGLETERRE, ÉTATS-UNIS, GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG. — EXTENSION DU FRANÇAIS PAR LA PRESSE, LE THÉATRE, ETC. — L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS. — LA LUTTE CONTRE LA PORNOGRAPHIE. — LE FRANÇAIS, LANGUE AUXILIAIRE INTERNATIONALE, ETC., ETC.

PARIS
HONORÉ CHAMPION, LIBRAIRE-ÉDITEUR
5, QUAI MALAQUAIS, 5

BRUXELLES
M. WEISSENBRUCH, ÉDITEUR
49, RUE DU POINÇON, 49

GENÈVE
A. JULLIEN, ÉDITEUR
32, PLACE DU BOURG-DE-FOUR, 32

1908

Digitized by Google

Digitized by Google

CONGRÈS INTERNATIONAL

POUR

L'EXTENSION ET LA CULTURE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Digitized by Google

Digitized by Google

CONGRÈS INTERNATIONAL

POUR

L'EXTENSION ET LA CULTURE

DE LA

LANGUE FRANÇAISE

DEUXIÈME SESSION

ARLON-LUXEMBOURG-TRÈVES, 20-23 SEPTEMBRE 1908

ÉTAT ACTUEL DU FRANÇAIS EN BELGIQUE, SUISSE, ALSACE-LORRAINE, HOLLANDE, HONGRIE, ANGLETERRE, ÉTATS-UNIS, GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG. — EXTENSION DU FRANÇAIS PAR LA PRESSE, LE THÉATRE, ETC. — L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS. — LA LUTTE CONTRE LA PORNOGRAPHIE. — LE FRANÇAIS, LANGUE AUXILIAIRE INTERNATIONALE, ETC., ETC.

PARIS
HONORÉ CHAMPION, LIBRAIRE-ÉDITEUR
5, QUAI MALAQUAIS, 5

BRUXELLES
M. WEISSENBRUCH, ÉDITEUR
49, RUE DU POINÇON, 49

GENÈVE
A. JULLIEN, ÉDITEUR
32, PLACE DU BOURG-DE-FOUR, 32

1908

Digitized by Google

Philo. 451

HARVARD COLLEGE
NOV 24 1919
LIBRARY
Ward fund

Digitized by Google

Comité de Patronage

MM. Dr. Aars, Kristian B. R., membre de l'Académie des sciences, à Christiania (Norvège).

Barrès, Maurice, de l'Académie française, à Paris.

Baudin, Pierre, député et ancien ministre, à Paris.

Beauquier, Ch., député, président de la *Ligue franco-italienne*, à Paris.

Bourgeois, Léon, sénateur et ancien ministre, à Paris.

Brandès, Georges, publiciste à Copenhague (Danemark).

Brunot, F., professeur à la Sorbonne, à Paris.

Catsaras, M., recteur de l'Université d'Athènes (Grèce).

Claretie, Jules, de l'Académie française, administrateur du Théâtre français, à Paris.

Digneffe, Émile, président de la Section liégeoise de la *Fédération pour l'extension et la culture de la langue française*, à Liége.

d'Ormesson, Comte, ministre de France, à Bruxelles.

Doumergue, G., ministre de l'Instruction publique et des cultes, à Paris.

Dupont, E. J., vice-président du Sénat de Belgique, à Liége.

Ensch-Tesch, N., ancien membre de la Chambre des représentants et bourgmestre d'Arlon.

Faguet, Émile, de l'Académie française, à Paris.

Ferrero, G., historien, à Turin (Italie).

Foncin, P., président de l'*Alliance française*, à Paris.

Giard, Alfred, membre de l'Institut, professeur à la Sorbonne, à Paris.

Godet, Ph., professeur à l'Académie de Neuchâtel (Suisse).

Greiner, Ad., directeur-général de la Société John Cockerill, à Seraing (Belgique).

Huszár, Guillaume, directeur de la *Revue de Hongrie*, professeur à l'Université des sciences techniques, à Budapest (Hongrie).

Digitized by Google

MM. Hyde, James H., président d'honneur de la *Fédération de l'Alliance française*, aux États-Unis.

Knapp, Charles, professeur à l'Académie de Neuchâtel.

Lanson, G., professeur à la Sorbonne, à Paris.

Le Jeune, Jules, ministre d'État, à Bruxelles.

Liard, L., vice-recteur de l'Académie de Paris.

Mabille, Valère, industriel, président de la *Fédération des Sociétés françaises de Belgique*, à Mariemont (Belgique).

Dr. Magalhães-Lemos, professeur à la Faculté de médecine d'Oporto (Portugal).

Dr. G. Marinesco, professeur à la Faculté de médecine à Bucarest (Roumanie).

Meyer, Paul, de l'Institut de France, directeur de l'École des Chartes, à Paris.

Mittag-Leffler, professeur, Djursholm-Stockholm.

Mockel, Albert, littérateur, à Paris.

Dr. Morselli, Enrico, professeur, directeur de clinique à Gênes (Italie).

Pelseneer, Paul, membre de l'Académie de Belgique, à Gand (Belgique).

Peltzer de Clermont, E., sénateur, à Verviers (Belgique).

Poincaré, R., sénateur et ancien ministre, à Paris.

Dr Richet, Charles, professeur à la Faculté de médecine, à Paris.

Dr Roux, directeur de l'Institut Pasteur, à Paris.

Saint-Paul de Sinçay, administrateur, directeur-général de la Société de la Vieille Montagne, président de la Chambre de commerce française des provinces de Liége, Namur et Luxembourg, à Angleur (Belgique).

Verhaeren, Émile, littérateur, à Paris.

Vising, Johan, recteur de l'Université de Gothenbourg (Suède).

Digitized by Google

Gouvernements et groupements représentés

République française. — Délégué : M. J. Gautier.

République helvétique. — Delégué : M. J. Bonnard.

Grand-duché de Luxembourg. — Délégués par M. le Ministre des finances et de l'instruction publique : MM. G. Zahn, M. d'Huart, Houdremont, Pefper, Hansen, Kander, J. Kayser, J. Kunnen, Wagener, Witry, Bourgeois, Weiler, Schmit.

Musée pédagogique de Paris. — Délégué : M. V.-H. Friedel.

Alliance française, à Paris. — Délégués : MM. Franck-Puaux, Dufour-mantelle et Bonet-Maury.

Alliance française (Comité de Nancy). — Délégués : MM. L. Lespine et Ch. Sadoul.

Alliance française (Comité de Reims). — Délégué : M. Douce.

Alliance française (Comité de Lunéville). — Délégués : M. et Mme Chéry.

Alliance française (Comité de Luxembourg). — Délégués : MM. Simonis et Tony-Wenger.

Alliance française (Comité de Nuremberg). — Délégué : M. A. Gugler.

Alliance française (Fédération des comités anglais). — Délégué : M. A. Salmon.

Mission laïque française. — Délégués : MM. Métin et Besnard.

Société française des conférences à l'étranger. — Délégué : M. E. Chauffour.

Comité de patronage des étudiants étrangers en France. — Délégué : M. P. Mellon.

Société d'échange international des enfants et des jeunes gens pour l'étude des langues. — Délégué : M. R. Leblond.

Association générale des publicistes français. — Délégués : MM. L. Coppin et G. Guizot.

Ligue wallonne du Brabant. — Délégués : MM. H. Chainaye et F. Hamaide.

Ligue wallonne de Liége. — Délégué : M. J. Delaite.

École française de Bruxelles. — Délégué : M. Guyot.

Digitized by Google

Presse française. — *Le Journal des Débats*, délégué : M. H. ALBERT ; *Le Temps*, délégué : M. R. DE MARÈS ; *L'Opinion*, délégué : M. DUCROCQ ; *Le Gil Blas*, délégué : M. ERNEST-CHARLES ; *Le Figaro*, délégué : M. G. HARRY ; *La Revue lorraine illustrée*, délégué : M CH. SADOUL.

Presse luxembourgeoise. — *L'Indépendance luxembourgeoise*, délégué : M. LIEZ.

Presse hongroise. — *La Revue de Hongrie*, délégué : M. HUSZAR.

Presse suisse. – *La Gazette de Lauzanne*, délégué : M. LÉON LECLÈRE.

Presse belge. — *Le Matin d'Anvers*, déléguée : Mme CHRISTIANE ; *La Dernière Heure*, déléguée : Mme D'OSMOND ; *Le Soir*, délégué : M. PAUL ANDRÉ : *La Chronique*, délégué ; M. L SOUGUENET ; *Le Petit Bleu*, délégué : M. DUMONT-WILDEN ; *L'Étoile belge*, délégué : M. M. SULZBERGER ; *L'Écho du Luxembourg*, délégué : M. PONCIN ; *La Meuse*, délégué : M. O. GILBART ; *Le Journal de Liége*, délégué : M. JENNISSEN ; *La Belgique artistique et littéraire*, délégué : M. P. ANDRÉ ; *L'Action Wallonne*, délégué : M. R. ENGEL ; *Le Tout-Liége*, délégué : M. CHATIGNEAU ; *La Société Nouvelle*, délégué : M. J. NOËL.

Digitized by Google

Liste des Membres

MM. AARS, Dr KRISTIAN B. R., membre de l'Académie des sciences et lettres, Jakob Aalle Quat, 19, Kristiania (Norvège).

AHNEN, HENRI, professeur à Echternach (grand-duché de Luxembourg).

ALBERT, HENRY, rédacteur aux *Débats*, 11 rue Mazarine, à Paris.

Mlle ALLEN, à Demier-Hill, près Douvres (Angleterre).

M. ALTENHOVEN, professeur à l'Athénée, faubourg de Neufchâteau, à Arlon.

Mme ALTENHOVEN, Faubourg de Neufchâteau, à Arlon.

MM. ANDRÉ, PAUL, directeur de la *Belgique artistique et littéraire*, répétiteur du cours de littérature française, à l'École militaire, 227, rue du Trône, à Bruxelles.

ANSIAUX, MAURICE, professeur à l'Université de Bruxelles, 38, avenue des Gaulois, à Bruxelles.

APELMAN, ÉMILE, avocat, à Arlon.

APOSTOLIDES, N., professeur à l'Université d'Athènes, 7, rue Curpid, à Athènes (Grèce).

BALDENSPERGER, PH., professeur à l'Université de Lyon, 58, Cours Morand, à Lyon.

BARGEON, ÉMILE, étudiant, 45, rue de Prony, à Paris.

BARRÈS, MAURICE, membre de l'Académie française, boulevard Maillot, à Neuilly (Seine).

BARTHELET, Edmond, président du Conseil d'administration, de l'École des ingénieurs, 31, rue de l'Arbre, à Marseille.

BAUDIN, PIERRE, député et ancien ministre, 6, avenue Mac-Mahon, à Paris.

BEAUQUIER CH., député, président de la Ligue franco-italienne, 1, rue Cler, à Paris.

BECH, PHILIPPE, avocat et député, rue de Chimay, à Luxembourg.

Digitized by Google

MM. Beckers, Léon, directeur au Ministère des Sciences et des Arts, 76, rue Froissard, à Bruxelles.

Beffort, imprimeur et éditeur de l'*Indépendance luxembourgeoise*, 3, place d'Armes, à Luxembourg.

Belfort, Joseph, à Luxembourg.

Béliard, Henri, ingénieur, président de la Chambre de commerce française, 14, place de Meir, à Anvers.

Berger, Jean-Baptiste, président de la Chambre de commerce du Luxembourg, à Arlon.

Mme J.-B. Berger, à Arlon.

MM. Berger, Maurice, Banque nancéenne, à Longwy-Bas.

Bergh, Albert, agent de la Banque nationale, à Neufchâteau.

Bergh, Léon, notaire, à Neufchâteau.

Bernardin, lieutenant, 17, rue Boulay de la Meurthe, à Epinal (France).

Bernès, Henri, membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique, 127, boulevard Saint-Michel, à Paris.

Bertrand, J., préfet des études, 4, rue de l'Athénée, à Arlon.

Besnard, Edmond, professeur au Collège Chaptal, 6, rue des Ursulines, à Paris.

Béthune, Baron François, 36, rue de Bériot, à Louvain.

Bielecki, François-J., professeur à l'Athénée, à Luxembourg.

Birnbaum, professeur à l'Athénée, 135, rue de Luxembourg, à Arlon.

Mme Birnbaum, 135, rue de Luxembourg, à Arlon.

Mlle Birnbaum, 135, rue de Luxembourg, à Arlon.

MM. Blaize, Jean, 40, rue de la République, Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).

Blondel, André, professeur à l'École nationale des ponts et chaussées, 41, avenue de la Bourdonnais, à Paris.

Blondiau, Félix, directeur d'école, rue Kinkenpois, à Liége.

Bogdan, Dr Georges, professeur à la Faculté de médecine de Jassy (Roumanie).

Bolivar, Ign., professeur à l'Université de Madrid, musée des sciences naturelles, Calle de Alfonso XII, num. 74, Madrid.

Bonet-Maury, Amy-Gaston, professeur à la Faculté de théologie protestante de Paris, 32, rue du Bac, à Paris.

Bonnard Jean, professeur à l'Université de Lausanne, 7, avenue Davel, à Lausanne (Suisse).

Bonnardeau, secrétaire communal, à Athus.

Digitized by Google

MM. Bordat, Gaston, directeur de la *Revue pour les Français*, 21, boulevard Beauséjour, à Paris (16e).

Bornich, Charles, hôtelier, à Arlon.

Bourgeois, Léon, sénateur, 5, rue Palatine, à Paris.

Bourgeois, instituteur, à Hollerich (grand-duché de Luxembourg).

Bouvier, Bernard, professeur à l'Université de Genève (Suisse).

Brandès, Georges, publiciste, à Copenhague (Danemark).

Mme Brück, Frantz, rue de Luxembourg, à Arlon.

M. Brück-Berger, Bernard, avocat, secrétaire au parquet, avenue Tesch, 65, à Arlon.

Mme B. Brück-Berger, avenue Tesch, 65, à Arlon.

MM. Brunot F., professeur à la Sorbonne, 4, avenue d'Orléans, à Paris.

Bure, Pierre, secrétaire général de la Fédération pour la défense des intérêts belges à l'étranger, 19a, rue Crespel, à Bruxelles.

Burnotte, médecin, à Neufchâteau.

Burnotte, Lucien, à Neufchâteau.

Mlle G. Burnotte, à Neufchâteau.

MM. Cahen-Brissac, Salmon, négociant, rue de Virton, 22, à Arlon.

Cahen, Ferdinand, rue des Faubourgs, à Arlon.

Carlot, Armand, archiviste de l'État, 25, rue d'Enghien, à Mons.

Castillon, Adolphe, docteur en droit, avenue Tesch, à Arlon.

Catsaras, M., recteur de l'Université d'Athènes (Grèce).

Cerf, Charles, négociant, à Arlon.

Mme C. Cerf, à Arlon.

MM. Chainaye, Hector, docteur en droit, secrétaire général de la *Ligue wallonne du Brabant*, 63, rue de Longue-Vie, à Bruxelles.

Campion, Ed., éditeur, 5, quai Malaquais, à Paris.

Chappelier, Paul, La Commanderie, par Checy (Loiret).

Charlier, Gustave, docteur en philosophie et lettres, 146, rue Entre-deux-Portes, à Huy.

Chatigneau, directeur du *Tout-Liége*, 23, boulevard de la Sauvenière, à Liége.

Mme Chatigneau, 23, boulevard de la Sauvenière, à Liége.

M. Chauffour, Émile, professeur à l'École Colbert, 33, rue de Tocqueville, à Paris.

Mme E. Chauffour, 33, rue de Tocqueville, à Paris.

M. Chéri, Émile, instituteur, à Lunéville.

Mme E. Chéri, institutrice, à Lunéville.

Digitized by Google

MM. Chowlson, O., professeur à l'Université de Saint-Pétersbourg.

Claretie, Jules, membre de l'Académie française, à Paris (Théâtre Français).

Clément, Henri, professeur de philosophie au Collège d'Epinal (Vosges).

Clement, Albert, notaire, à Neufchâteau.

Mlle Christiane, (Julie Delvaux dite :) rédactrice au *Matin* d'Anvers, 13, rue du Petit-Chien, à Zurenborg (Anvers).

MM. Cohen, Alfred, rentier, 16, avenue des Nerviens, à Bruxelles.

Cohen, Gustave, lecteur à l'Université de Leipzig, 16, avenue des Nerviens, à Bruxelles.

Mme G. Cohen, 16, avenue des Nerviens, à Bruxelles.

MM. Cohen, Léon, industriel, 14, rue du Méridien, à Bruxelles.

Colas, directeur des écoles, à Arlon.

Mme Collon, Aug., docteur en médecine, rue Collard-Trouillet, à Seraing.

MM. Coppin, Liévin, 6, avenue Louise, à Bruxelles.

Cornélius-Kehl, avenue Nothomb, à Arlon.

Mme Cornélius-Kehl, avenne Nothomb, à Arlon.

M. Cornu, ingénieur des ponts et chaussées, à Arlon.

Mme Cornu, à Arlon.

Mme Coulon, rentière, à Arlon.

M. Dassonville, F., notaire, à Saint-Hubert.

Mlle David, Renée, à Arlon.

MM. de Briey (Comte de), gouverneur du Luxembourg, à Arlon.

de Brinn' Gaubast, Louis, professeur de français à l'École allemande, 56, rue du Bélier, à Anvers.

de Buggemons, avocat, 19, place de Bronchard, à Liége.

Mme de Bussy, à Bruxelles.

MM. de Carvalho, X., fondateur et secrétaire général de la *Société des Études portugaises*, 40, rue d'Enghien, à Paris.

de Curel, Fr., homme de lettres, à Habay, province de Luxembourg.

Mlle Hélène de Harven, artiste peintre et écrivain, à Heusy-lez-Verviers.

Mme de Jaegher, à Bruges.

Mlle de Jaegher, à Bruges.

MM. Delaite, Julien, président de la *Ligue wallonne de Liége*, 50, rue Hors-château, à Liége.

de Lamothe, 20, rue de l'Odéon, à Paris.

Digitized by Google

Mme DELCOURT, rue de la Synagogue, à Arlon.

MM. DE MADAY, ANDRÉ, privat-docent de sociologie à l'Université de Genève, 11, boulevard du pont d'Arve, Genève.

DEMOOR, JEAN, professeur à l'Université, 61, rue Belliard, à Bruxelles.

DÉOM, à Arlon.

DÉOME, JULES, avocat et bourgmestre de Neufchâteau.

DERMÉE, PAUL, 85, chaussée de Liége, à Huy.

DERVAUX, propriétaire à Senningen par Rodt, grand-duché de Luxembourg.

DE SMET DE NAEYER, M., 47, rue de la Vallée, à Gand.

DEVAUX, JULES, avoué, maire de Pithiviers (Loiret).

DEWACHTER, JULES, rentier, 8, rue Faidherbe, Lille.

D'HUART, MARTIN, professeur à l'Athénée, 13, rue Joseph II, à Luxembourg.

D'HUART, ÉMILE, professeur à l'Athénée, à Luxembourg.

D'HUART FERDINAND, peintre, Boulevard extérieur, à Luxembourg.

DISCAILLES, ERNEST, membre de l'Académie de Belgique, 492 avenue Louise, à Bruxelles.

DIGNEFFE, ÉMILE, 3, rue Paul Devaux, à Liége.

Mme DIGNEFFE, 3, rue Paul Devaux, à Liége.

MM. D'ORMESSON (Comte) ex-ministre de France, à Bruxelles.

DOUCE, président du Comité de l'*Alliance française*, à Reims.

Mlle DOUCET, PAULINE, à Arlon.

DOUCET, ROSALIE, à Arlon.

MM. DUCROCQ, GEORGES, homme de lettres, 99, boulevard Raspail, à Paris.

DUFOURMANTELLE, LÉON, secrétaire général de l'*Alliance française*, 6, rue de Madrid, à Paris.

DULAIT, CH., à Bruxelles.

DU MONCEAU DE BERGENDAEL, Comte LOUIS, juge-suppléant près la Justice de Paix de Wavre, Boulez par Grez-Doiceau.

DUMONT, A.-H., avocat, conseiller général du Nord, 6, rue de la Ferronnerie, à Dunkerque.

DUMONT, CH., receveur de l'enregistrement, à Capellen, grand-duché de Luxembourg.

Mme CH. DUMONT, à Capellen, grand-duché de Luxembourg.

Mlle CH. DUMONT, à Capellen, grand-duché de Luxembourg.

Digitized by Google

MM. DUMONT-WILDEN, 88, avenue Solbosch, à Bruxelles.

DUNAUT, H., consul général de France, à Luxembourg.

DU PLESSY, A., homme de lettres, directeur de l'*Alcazar*, à Bruxelles.

DUPONT, E.-J., vice-président du Sénat, Place Bouveroy, à Liége.

DUVAUX, LÉON, professeur à Bonneville (Haute-Savoie).

DUYK, directeur du laboratoire de chimie du Ministère des finances, 121, rue Émile Banning, à Bruxelles.

DWELSHAUVERS, docteur, critique d'art, 28, rue Saint-Pierre, à Liége.

Mme DWELSHAUVERS, 28, rue Saint-Pierre, à Liége.

MM. EGGLI, EDM.-JEAN, professeur au Lycée d'Alençon, 30, rue des Grandes Poteries, à Alençon (Orne).

EISENKRAEMER, négociant, Grand'Rue, à Arlon.

EISENKRAEMER-VAN LOO, négociant, rue Francy, à Arlon.

Mme EISENKRAEMER-VAN LOO, rue Francy, à Arlon.

M. ENGEL, RAOUL, rédacteur en chef de l'*Action wallonne*, 41, Montagne aux Herbes Potagères, Bruxelles.

Mme ENGEL, 41, rue Montagne aux Herbes Potagères, Bruxelles.

M. ENSCH-TESCH, bourgmestre de la ville d'Arlon.

Mme ENSCH-TESCH, à Arlon.

MM. ENSCH (FRÉDÉRIC), notaire à Arlon.

ENSCH, ROBERT, à Arlon.

Mme ENSCH, RICHARD, rue Castillon, à Arlon.

MM. ERNEST-CHARLES, J., du *Gil Blas*, 43, rue de Belle-Feuille, à Paris.

EVERLING, G., libraire, à Arlon.

FABRITIUS, professeur à l'Athénée, 29, rue Saint Jean, à Arlon.

Mlle FANTA, professeur à l'École normale de Sèvres, 16, rue Alexandre Lauge, à Versailles.

MM. FEIDER, journaliste, à Arlon.

FELLER, professeur à l'Athénée, 3, rue Bidant, à Verviers.

FERRERO, G., historien, 26, rue Legnano, à Turin.

FISCHER-WENGER, Dr EUG., médecin, 17, rue du Nord, à Luxembourg.

FONCIN, PIERRE, président de l'*Alliance française*, 186, boulevard Saint-Germain, à Paris.

FRAIGNEUX, échevin de la ville de Liége, quai des Pêcheurs, à Liége.

Digitized by Google

MM. Franck-Puaux, M., vice-président de l'*Alliance française*, La Source, Meudon (Seine-et-Oise).

François, inspecteur des contributions, à Arlon.

Mlle Thérésa Francotte, 21, rue Blanche, à Bruxelles.

MM. Fribourg, Eug., tanneur, à Arlon.

Fribourg, Paul, rue des Faubourgs, à Arlon.

Mme Paul Fribourg, rue des Faubourgs, à Arlon.

MM. Friedel, V.-H., archiviste du Musée pédagogique, 67, rue Madame, à Paris.

Furstenhoff, J., docteur en sciences, 33, rue de Toulouse, à Bruxelles.

Gaidoz, H., 22, rue Servandoni, Paris, VIe.

Gallet, Rufin, professeur à l'Athénée, 35, rue du Progrès, à Charleroi.

Gaspar, Jean, à Arlon.

Gauchez, Maurice, 95, rue Berckmans, à Bruxelles.

Gautier, Jules, directeur de l'enseignement secondaire, 110, rue de Grenelle, à Paris.

Gavet, professeur à la Faculté de droit de Nancy, 50, rue des Tiercelins, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Gendebien, chef de section au chemin de fer, à Arlon.

Gérard, Émile, 100bis, avenue Kléber, à Paris.

Mme Gérard, Émile, 100bis, avenue Kléber à Paris.

MM. Gérard, Jules, à Bouillon.

Giard, L., rue du Gouvernement, à Arlon.

Gilbart, Olympe, rédacteur au journal *La Meuse*, 10, boulevard de la Sauvenière, à Liége.

Gilbert, Eug., docteur en droit, 10, Marché aux Grains, à Louvain.

Girard, Albert, directeur du musée du roi de Portugal, à Lisbonne.

Glaesener, professeur, rue Adames, à Luxembourg.

Godet, Ph., professeur à l'Académie de Neuchâtel, faubourg du Château, Neuchâtel.

Gofflot, L.-V., 4, rue Guy de Maupassant, à Paris.

Gombault, directeur de l'enregistrement, des domaines et du timbre, 11bis, rue de Bomeral, Chartres (Eure-et-Loire).

Gratia, médecin, à Virton.

Grégoire, Ad., professeur à l'Athénée de Huy, 38, rue des Wallons, à Liége.

Digitized by Google

MM. Grégorius, médecin, à Arlon.

Greiner, Adolphe, directeur de la Société J. Cockerill, à Seraing.

Mme A. Greiner, à Seraing.

MM. Grojean, O., 270, avenue Brugmann, à Bruxelles.

Gugler, André, président de l'*Alliance française*, 7, Praterstrasse, à Nuremberg.

Guizot G., délégué de l'*Union professionnelle de la Presse*, 29, rue de la Commune, à Bruxelles.

Guyot, Yves, ancien ministre, 95, rue de Seine, à Paris.

Guyot, directeur de l'*École française*, 67, boulevard d'Anderlecht, à Bruxelles.

Haccour, A., directeur de l'École moyenne pour garçons, à Neufchâteau.

Hamaide, Fritz, avocat, 21, rue Renkin, à Bruxelles.

Hamel, professeur au Lycée Montaigle, à Paris.

Hamelius, M., négociant, Grand'Rue, 21, à Arlon.

Hansen, professeur au Gymnase, à Diekirch (grand-duché de Luxembourg).

Hansez, Henri, négociant, à Bastogne.

Hansez, Jules, avocat, 420, avenue Louise, à Bruxelles.

Mme Hansez, 420, avenue Louise, à Bruxelles.

M. Hansez, Georges, à Bastogne.

Mme Hansez, G., à Bastogne.

MM. Hardy, J., professeur au Collège communal de Bouillon.

Harry G., du *Figaro*, 52, rue de Belle-Vue, à Bruxelles.

Henri, René, professeur, 66, rue de l'Assomption, à Paris.

Mme R. Henri, 66, rue de l'Assomption, à Paris.

MM. Henrion, Alfred, bijoutier, à Arlon.

Hermitte, Enrique, M., directeur-général des Mines de l'Argentine, Maipée, 1241, à Buenos-Aires.

Mme Hockelmeyer, directrice des écoles, à Arlon.

MM. Horvath, Dr G., directeur au Musée national hongrois, à Budapest (Hongrie).

Houdremont, Alf., directeur de l'École industrielle d'Esch-sur-Alzette (grand-duché de Luxembourg).

Hubert, Ch., notaire, avenue Nothomb, à Arlon.

Mme Hubert, Ch., avenue Nothomb, à Arlon.

Digitized by Google

MM. Huszar, G., directeur de la *Revue de Hongrie*, VI Andrássy-út, 95, Budapest (Hongrie).

Hyde, président d'honneur de la Fédération de l'*Alliance française* aux États-Unis, 18, rue Adolphe Yvon, à Paris.

Ixelles (commune d').

MM Jacob, agent de la Banque arlonnaise, à Arlon.

Janson, Paul, avocat et député, 73, rue de Facqz, à Bruxelles.

Jennissen, Émile, docteur en droit, 17, rue de l'Ouest, à Liége.

Jérome, professeur à l'Athénée, à Arlon.

Jubert, Ch , négociant, à Luxembourg.

Julien, Félix, avenue des Voyageurs, à Arlon.

Julien, médecin, quai de Maestricht, 10, à Liége.

Mme Julien, quai de Maestricht, 10, à Liége.

MM. Kander, J.-P., professeur au gymnase d'Echternach (grand-duché de Luxembourg).

Karlshausen, professeur à l'Athénée, Grand' Rue, 54, à Arlon.

Kayser, Ern. professeur à l'Athénée, avenue Nothomb, à Arlon.

Kayser, J., professeur à l'École normale, à Luxembourg.

Keer, avenue Tesch, à Arlon.

Mme Keer, avenue Tesch, à Arlon.

M. Keiffer, Jules, professeur à l'Athénée, conseiller communal, à Luxembourg.

Mlle Kersten, à Arlon

Kiesel, à Arlon.

MM. Knapp, Charles, 2, quai du Mont-Blanc, à Neufchâtel (Suisse).

Kœnig-Denis, négociant, rue des Faubourgs, à Arlon.

Mme Kœnig-Denis, rue des Faubourgs, à Arlon.

MM. Kraft, conseiller communal, à Arlon.

Krains, Hubert, littérateur, 7, Zähringerstrasse, à Berne (Suisse).

Kuborn, médecin, 37, rue du Gouvernement, à Arlon.

Kunnen, Jean, inspecteur de l'enseignement primaire, à Esch-sur-Alzette (grand-duché de Luxembourg).

Lamarre, notaire, président du Comité l'*Alliance française*, 6, rue Thiers à Niort (Deux-Sèvres).

Lambiliotte, Alph., professeur à l'école des mines du Hainaut, 14, rue des Belneux, à Mons.

Lambiotte, industriel, à Marheban.

Lanson, G., professeur à la Sorbonne, 282, rue Raspail, à Paris.

Digitized by Google

MM. LAROUSSE (Hollier-Larousse & Cie), imprimeurs éditeurs, 17, rue Montparnasse, Paris, 6e.

LAURENCIN, médecin vétérinaire, à Arlon.

LAURENT, J., professeur à la Faculté des lettres, 12, rue Jeanne-d'Arc, à Nancy.

LEBLOND, RENÉ, délégué de la *Société d'échange intern. des enfants et des jeunes gens à l'étranger*, 40, rue Blomet, Paris.

LECLÈRE LÉON, professeur à l'Université libre, 54, avenue de Longchamps, à Uccle-Bruxelles.

LECOMTE, MAXIME, sénateur du nord, à Achères (Seine-et-Oise).

Mme LECOMTE, M., à Achères (Seine-et-Oise).

Mlle LECOMTE, à Achères (Seine-et-Oise).

M. LEFEBVRE, lieutenant R. du 10e régiment de ligne, à Arlon.

Mme LEFEBVRE, PAULINE, institutrice, rue Sainte-Marie, 12, à Liège.

MM. LEFORT, ANTOINE, ingénieur, à Luxembourg.

LEGRAND, directeur de la prison, à Arlon.

LE JEUNE, JULES, ministre d'État, rue Van Eyck, 52, à Bruxelles.

LEJEUNE, EDOUARD, hôtelier, à Arlon.

LEMAIRE, ingénieur au chemin de fer, 29, avenue Tesch, à Arlon.

LENGER, VICTOR, médecin, 13, rue de Luxembourg, à Arlon.

LENGER, avocat, à Verviers.

LE QUIME, F., publiciste, 5, chaussée d'Ostende, à Bruges.

LESGARDEN, PAUL, rue de la Station, à Arlon.

Mme LESGARDEUR-WIRTH, à Arlon.

MM. LESPINE, L., avocat, délégué de l'*Alliance française*, 7, rue Callot, à Nancy.

LEVY-MYRTIL, négociant, rue Léon Cantilhon, à Arlon.

LIARD, L., vice-recteur de l'Académie de Paris, 110, rue de Grenelle, à Paris.

LIEZ, rédacteur de l'*Indépendance luxembourgeoise*, boulevard du Viaduc, à Luxembourg.

LINDEN, Grand'rue, à Arlon.

MABILLE, VALÈRE, Président de la Chambre de commerce française de Charleroi, à Mariemont.

MAGALHAES-LEMOS, ANT., médecin, rue de Costa Cabral 1218, à Porto (Portugal).

MALET, ALBERT, délégué de l'*Alliance française*, 79, rue Claude Bernard, à Paris.

Digitized by Google

MM. MAQUET, HENRI, architecte du Roi, 20, rue du Trône, à Bruxelles.

MARCHAL-HENRION, rue Léon Castillon, à Arlon.

MARINESCO, Dr GEORGES, professeur à la Faculté de médecine, 36, Saint-Dionisie, à Bucarest (Roumanie).

MASSIGNON, LOUIS, à Ville Evêque, Pordic (Côtes du Nord).

MASSONET, pharmacien, Grand'rue, à Arlon.

MAWET, ERN , avocat, 83, boulevard d'Avroy, à Liége.

MELLON, PAUL, membre du Conseil supérieur des colonies, consul général du comité de patronage des étudiants étrangers, à Auneuil (Oise).

MÉTIN, ALBERT, chef de Cabinet de M. le ministre du Travail et de la Prévoyance nationale, 66, rue de Belle-chasse, à Paris.

MEYER, PAUL, membre de l'Institut, directeur de l'école des Chartres, 16, avenue de la Bourdonnaye, à Neuville.

MEYER, conseiller communal, à Arlon.

MILDE, fils et Co, CH., 60, rue des Renards, à Paris.

MORAND ELIE, professeur au collège Saint-Michel, à Fribourg (Suisse).

MORARD, P., directeur-gérant des Hauts-Fourneaux de la Chiers, à Longwy-Bas.

MORICHARD, LOUIS, avocat et échevin, 88, avenue de la Toison d'or, Saint-Gilles-Bruxelles.

MORSELLI, ENRICO, professeur, directeur de clinique, Via Assavotti, 46, à Gênes (Italie).

MORTEHAN, avocat, agent consulaire de France, avenue Tesch, à Arlon.

Mlle MORTEHAN, J., avenue Tesch, à Arlon.

MM. MORTEHAN, conseiller communal, à Bastogne.

MOUSEL, EM., industriel et ancien député, à Luxembourg.

NETZER, AUG., avocat, à Arlon.

NETZER, CAMILLE, procureur du Roi, à Arlon.

NETZER, CH , avoué, à Arlon.

NETZER, JULES, avocat, à Arlon.

NEY, pharmacien, 7, rue de Virton, à Arlon.

NINITTE, CH., lieutenant général, 111, chaussée de Vleurgat, à Bruxelles.

NOEL, JULES, directeur de la revue *La Société Nouvelle*, Lens sur Dendre (Hainaut).

NOPPENEY, à Arlon.

Digitized by Google

MM. Novicow, J., pnbliciste, 8, rue Jouxofski, à Odessa (Russie).

Nyrop, Kr., professeur à l'Université de Copenhague (Danemark).

Orsoni, directeur du *Petit écho de la mode*, à Paris.

Oseray, député, à Arlon.

Peffer, professeur à l'école industrielle, 30, boulevard Extérieur, Luxembourg.

Pelseneer, Paul, membre de l'Académie de Belgique, 53, boulevard Léopold, à Gand.

Peltzer de Clermont, E., sénateur, à Verviers.

Mme Peltzer de Clermont, E., à Verviers.

M. Petit, Léon, commissionnaire-expéditeur, à Arlon.

Mme Petit, L , à Arlon.

MM. Pierson, commandant retraité, 16, rue de Luxembourg, à Arlon.

Pleuser, Ed., propriétaire, 41, Montagne aux Herbes Potagères, à Bruxelles.

Poincaré, R., ancien ministre, sénateur, 26, avenue des Champs-Elysées, à Paris.

Mme Poncin, marché aux Pommes, à Arlon.

Pont-a-Mousson. Société anonyme des Hauts-Fourneaux et Fonderies de Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle).

MM. Racovitza, Emile, G., sous-directeur du laboratoire Arago, 1 i2, boulevard Raspail, à Paris, VIe.

Rasse, agent de la Banque nationale, à Arlon.

Mme Rasse, à Arlon.

M. Renard, M., auditeur militaire, 1, rue de Cordoue, à Bruges.

Mme Renard, M., 1, rue de Cordoue, à Bruges.

MM. Reuter, échevin, à Arlon.

Rey, Alexis, directeur des Compagnies de chemins de fer Salonique-Constantinople et Smyrne-Cassaba, à Constantinople.

Richet, Ch., professeur à la Faculté de médecine, 15, rue de l'Université, à Paris.

Rivard, adjutor, professeur à l'Université Laval, à Québec (Canada).

Rodde, A., directeur de l'école philotechnique, 88, rue de Hennin, à Bruxelles.

Roux, docteur, directeur de l'Institut Pasteur, 25, rue Dutot, à Paris.

Royer, Em., avocat, député de Tournay, 12, place Loix, à Bruxelles.

Digitized by Google

M. SADOUL, CH., directeur de la *Revue Lorraine illustrée* et du *Pays Lorrain*, 29, rue des Carmes, à Nancy.

Mme SADOUL, CH., 29, rue des Carmes, à Nancy.

MM. SAINT-PAUL DE SINÇAY, G., administrateur général de la *Vieille-Montagne*, à Angleur.

SALMON, AM , Président de l'*Alliance française* en Angleterre, 54, Western Elms Avenue, Reading.

SALMON-DENIS, agent d'assurances, à Arlon.

SALVERDA DE GRAVE, J.-J., professeur à l'Université de Groningue (Pays-Bas).

SAMMSON, FRÉD., 54, rue des Acacias, à Paris.

SANDTER, J., professeur à l'Athénée, route de Walzing, à Arlon.

SCHMIT, instituteur, à Eich, grand-duché de Luxembourg.

SCHMIDT, géomètre, à Messancy.

SCHLOTTERT, professeur, à Luxembourg.

Mlle SCHWARTZ, H., à Mayence.

MM SEAILLES, délégué des groupements des Universités et Grandes Écoles de France et d'Amérique latine, secrétaire de la Faculté des sciences à la Sorbonne, à Paris.

SEPVENT, dentiste, à Arlon.

SIMARD, J., avocat à Québec (Canada).

SIMONIS, ED., président de l'*Alliance française*, 33, boulevard Royal, à Luxembourg.

SOLLIER, P., Dr, médecin du sanatorium de Boulogne-sur-Seine, 145, rue de Versailles, à Boulogne-sur-Seine.

SOUGUENET, L , au mont Panisel, près Mons.

SOUWEINE, EM , Grand'Rue, 14-16, à Arlon.

Mlle SPIERKEL, à Arlon.

MM. STUYCK, L , industriel, 50, longue rue Neuve, à Anvers.

SULZBERGER, M., rédacteur à l'*Étoile belge*, 109, rue de la Culture, à Bruxelles.

TEDESCO, LÉON, ancien pharmacien, rue des Faubourgs, à Arlon.

TESCH, A., ancien notaire, à Arlon.

TESCH, J., notaire à Messancy.

THOMAS, LUCIEN, lecteur à l'Université de Giessen (Allemagne).

TRESCH, M., professeur, à Luxembourg.

TORDEUR, commis au télégraphe, à Arlon.

Digitized by Google

MM. Ulveling, A., Dr en droit, président de la Chambre des Comptes, à Luxembourg.

van Beneden (baron), rue de la Loi, à Bruxelles.

Vandeveld, Ern., directeur éditeur de la *Bibliographie de Belgique*, 12, avenue de la Brabançonne, à Bruxelles.

Vandooren, J., professeur à l'Athénée, à Arlon.

Van Laer, H., professeur à l'École des mines de Mons, 83, rue Berckmans, à Bruxelles.

Van Montagu, G., directeur au gouvernement provincial, 98, rue des Moineaux, à Gand.

van Santen, René, avocat, 227, longue rue d'Argile, à Anvers.

Verhaeren, Em., littérateur, à Roisin.

Vising, J., recteur de l'Université de Gothembourg (Suède).

Voncken, médecin, à Arlon.

Vormans, Jos., industriel, à Gosselies.

Vrancken, G., 29, rue du Marché.

Wagener, Jos., chef de bureau au gouvernement grand-ducal, à Luxembourg.

Wagener, Nicolas, à Luxembourg.

Mlle Wahlin, Louise, institutrice, 4, place de la Cathédrale, à Liége.

M. Walin, commissaire-voyer, à Arlon.

Mlle Walin, M., à Arlon.

MM. Weber, J., consul général d'Italie, à Luxembourg.

Weiler, instituteur, à Luxembourg.

Wenger, Tony, receveur des hospices, 53, Grand'Rue, à Luxembourg.

Weyland, H., inspecteur provincial de l'enseignement du Brabant, 25, rue Henri Maus, à Bruxelles,

Mlle Wibrin-Olivier, A., institutrice, 35, boulevard d'Avroy, à Liége.

MM. Willaert, ingénieur au chemin de fer, à Arlon.

Willière, professeur à l'Athénée d'Ostende.

Wilmotte, M., membre de l'Académie de Belgique, 118, rue de la Ferme, à Bruxelles.

Mme Wilmotte, M., 118, rue de la Ferme, à Bruxelles.

MM. Witry, Th., inspecteur principal des écoles, à Luxembourg.

Zahn, G , directeur de l'Athénée de Luxembourg.

Mlle Zahn, à Luxembourg.

Digitized by Google

DEUXIÈME CONGRÈS INTERNATIONAL

POUR

l'Extension et la Culture de la Langue française

Arlon-Luxembourg-Trèves, 20-23 septembre 1908

Le succès du Congrès, tenu à Liége en 1905 pour l'extension et la culture de la langue française, semblait devoir être sans lendemain. Il était dû, non seulement à d'utiles initiatives individuelles, mais aussi à l'attrait d'une grande ville et d'une exposition universelle; quand les mêmes circonstances de temps et de lieu se reproduiraient-elles, nul ne le savait. Toutefois on ne se sépara point sans laisser un organisme vivant, le bureau permanent d'une Fédération encore à naître. Ce bureau, réuni le 14 septembre au soir, nomma son président et décida sa première réunion, qui devait avoir lieu à Nancy. Par sa composition éclectique il offrait des garanties de compétence, de sérieux, se ramifiait sur toute l'étendue des pays de langue française et constituait, à lui seul, tout un programme. Voici comment était constitué ce bureau :

MM. Maurice Wilmotte, professeur à l'Université de Liége, membre de l'Académie royale de Belgique, *Président* ;
Maurice Ansiaux, professeur à l'Université de Bruxelles;
Jean Bonnard, professeur à l'Université de Lausanne ;
Bernard Bouvier, professeur à l'Université de Genève ;
Martin d'Huart, professeur à l'Athénée de Luxembourg ;
Léon Dufourmantelle, secrétaire-général de l'*Alliance française*, à Paris ;
Jules Gautier, directeur de l'enseignement secondaire de France ;
Albert Métin, chef de cabinet de M. le Ministre du Travail et de la Prévoyance nationale à Paris ;
Adjutor Rivard, à Québec ;
Joseph Simard, avocat à Québec ;
Gustave Zahn, directeur de l'Athénée de Luxembourg.

Digitized by Google

Plus tard on adjoignit à ces personnalités :

MM. Van Hamel, de Groningue, enlevé prématurément à la science et qui a tout fait pour vulgariser le français dans sa patrie; K. Nyrop, professeur à l'Université de Copenhague; J. Novicow, le sociologue d'Odessa.

Entre autres preuves d'activité à inscrire à l'actif de la Fédération signalons la constitution de la section liégeoise dont on lira plus loin, dans le rapport de son secrétaire, les belles manifestations de vie Une section fut également fondée à Bruxelles, et un rapport, également annexé à cet exposé, atteste qu'elle n'a pas été inactive. D'autres sont en voie de formation dans d'autres villes de Belgique, notamment à Mons et à Arlon.

En dehors des frontières belges, se constitua, en Suisse, à l'image de ces organisations, l'*Union romande pour la culture et l'enseignement du français* et dans le grand-duché de Luxembourg, un Comité de l'*Alliance française* fut fondé par les personnalités luxembourgeoises, ayant participé aux travaux du Congrès de Liége.

Ces créations montrent combien l'impulsion donnée à Liége avait été féconde. Elles montrent aussi que dans le choc des intérêts de toute nature, la défense de la langue française paraît être devenue nécessaire à ceux qui la parlent et qui l'estiment un outil de civilisation particulièrement précieux. C'est cette conviction, reconnaissons-le, plutôt que le seul amour des beautés littéraires et le noble désir d'en répandre le goût, qui engagea certains concours à s'offrir; mais le rôle de la Fédération a été, et devra d'ailleurs être de plus en plus, de donner à l'ensemble de ces concours sympathiques l'harmonie et la direction nécessaires pour aboutir vraiment à ce double idéal : l'extension et la culture de la langue française.

Rien d'étonnant, si, ainsi encouragés, les dirigeants de la Fédération songèrent à l'organisation d'un nouveau Congrès où les nouveaux venus pussent trouver l'occasion d'émettre leurs vues et de les soumettre à l'appréciation commune. Une réunion du bureau permanent tenue à Nancy décida que ce deuxième Congrès tiendrait ses assises, en 1908, dans un pays autre que la Belgique et la France, mais de langue française ou manifestant un goût marqué pour la culture française. Le choix de la Suisse ou de la Hollande fut longtemps agité, mais des raisons d'opportunité firent préférer le grand-duché de Luxembourg qui, en dépit du patois allemand formant

Digitized by Google

le langage courant de ses populations, emploie cependant la langue française comme langue de prédilection. Les membres luxembourgeois de la Fédération acceptèrent avec enthousiasme l'annonce d'un Congrès à Luxembourg et secondés par leur amis de l'*Alliance française*, ils crurent pouvoir se porter garants de l'accueil empressé et cordial que leurs compatriotes feraient aux congressistes. Ils entamèrent donc les négociations préliminaires avec les autorités. Malheureusement, la Fédération, trop jeune encore, n'avait pas eu des occasions suffisantes de convaincre les esprits du pacifisme et de l'internationalisme de ses tendances; des craintes, injustifiées, affirmons-le, de manifestations francophiles pouvant amener des protestations antagonistes, ou d'autres causes moins tangibles, amenèrent des hésitations; le temps devenait précieux, si l'on voulait organiser le Congrès à l'époque fixée. Une transaction permit d'aboutir rapidement et sur l'avis du Président, qui prit la responsabilité des premières démarches, on décida de tenir le Congrès dans les trois villes d'Arlon, de Luxembourg et de Trèves, unies autrefois par les mêmes mœurs, les mêmes limites politiques et présentant toutes trois, pour la réunion projetée, une égale importance, la première comme appartenant à un pays de langue française, la seconde comme capitale d'un pays où cette langue est officielle et la troisième comme possédant dans ses belles ruines romaines la marque éloquente du passé glorieux d'une race qui se rattache étroitement à la culture.

Dès que cette annonce se fut répandue, des adhésions arrivèrent au Comité organisateur, attestant que sans l'attrait d'une exposition et aussi sans les séductions qu'offre une grande ville, des centaines de personnes seraient heureuses de se réunir et de proclamer, sur ce bastion de l'Est, les beautés de leur langue maternelle ou d'adoption.

Donc, le 20 septembre 1908, par un brillant soleil et une température dont la douceur semblait vouloir préparer les esprits aux plus nobles enthousiasmes, la petite ville d'Arlon, toute pavoisée aux couleurs des divers pays représentés au Congrès, vit arriver dans ses murs un flot de fervents belges et étrangers de la langue française. Le conseil communal tout entier, auxquels s'étaient joints le député Ozeray et des conseillers provinciaux, rangés aux côtés du bourgmestre M. Ensch-Tesch reçut officiellement les congressistes dans les bâtiments de l'hôtel de ville. Leur offrant le vin d'honneur, M. Ensch-Tesch leur dit combien la ville d'Arlon était heureuse et fière d'avoir été choisie comme siège du Congrès.

Digitized by Google

Évoquant le passé glorieux de la culture française et le rôle prépondérant que joue encore la langue française dans les classes cultivées de tous les pays et particulièrement en Belgique, le bourgmestre but à l'extension et à la culture de la langue française, au succès du Congrès et à ses organisateurs.

M. Wilmotte, président de la Fédération, répondant à l'allocution du bourgmestre, remercia chaleureusement la ville d'Arlon qui, par la voix de son représentant attitré, M. Ensch-Tesch, faisait au deuxième Congrès de la langue française un accueil destiné à laisser des traces durables dans le souvenir de chacun. Il fit ressortir que ce n'était pas un effet du hasard qui avait amené les organisateurs à choisir, comme siège du Congrès, la ville d'Arlon, grande par son passé et admirablement située au carrefour de plusieurs civilisations. Ce passé même avait contribué à déterminer notre choix ; car, dans des temps lointains, Arlon était unie par des liens solides de race et de langue à toute la contrée s'étendant par Trèves jusqu'au Rhin. De plus, la ville d'Arlon constitue, avec la ville de Luxembourg, un des confins de la grande province française et ce devait être chose fort intéressante pour les savants, les littérateurs, les pédagogues et autres artisans de l'esprit, que d'étudier sur place les effets de cette mitoyenneté de deux cultures et de deux races. L'orateur dit tout ce que les organisateurs devaient à l'urbanité et à la bienveillance du bourgmestre de la ville d'Arlon, M. Ensch-Tesch, qui dès les premiers mots promit son entier concours et celui de tous les Arlonais pour assurer le succès du Congrès. Ce concours fut accordé sans restriction et il aida certes à la réalisation de cette manifestation en faveur du beau langage français.

Le président, s'adressant alors à M. Jules Le Jeune, ministre d'Etat de Belgique, lui exprima le profond respect que tous éprouvaient pour l'homme éminent dont la longue carrière, faite de probité et de dévouement à toutes les causes justes, comme aussi dont les sentiments bien connus de générosité et de mansuétude, avaient imprimé à la législation belge une direction plus humaine. Il lui dit aussi combien sa présence à Arlon était significative et quelle gratitude lui devaient les organisateurs pour l'aide précieuse qu'il leur apportait en venant prendre part aux travaux du Congrès.

M. Wilmotte présenta ensuite aux autorités, parmi les personnalités étrangères, M. Jules Gautier, délégué officiel du gouvernement français, M. J. Bonnard, délégué de la Confédération helvétique ; M. Zahn,

Digitized by Google

délégué du gouvernement luxembourgeois et les délégués pédagogiques du même gouvernement, M. Frank-Puaux, vice-président, et MM. Dufourmantelle et Bonet-Maury, délégués du comité central de l'*Alliance française*; M. Besnard, délégué de la *Mission laïque française*; M. Chauffour, délégué de la *Société des conférences françaises à l'étranger*; M. René Leblond, délégué de la *Société d'échange pour l'étude des langues*; M. Friedel, délégué du Musée pédagogique français; M. Paul Mellon, membre du Conseil supérieur des colonies de France; MM. Lespine (Nancy), Sadoul (Reims), M. et Mme Chéry (Lunéville), Salmon (Reading), Angleterre), Gugler (Nuremberg), Tony Wenger (Luxembourg), tous délégués des comités locaux de l'*Alliance française*; M. Paul Meyer, directeur de l'école des chartes et le poète Emile Verhaeren dont le nom est acclamé par toute l'assistance.

Après les présentations, le champagne étant versé, la conversation devint générale et permit aux congressistes de prendre contact. On se montrait avec intérêt, en outre des personnalités déjà citées : M. Maxime Lecomte, sénateur du Nord, Deveaux, maire de Pithiviers, les professeurs Baldensperger de Lyon, René Henry, de l'Ecole libre des sciences politiques à Paris, G. Cohen de Leipzig; MM. Delaite, Chainaye et Hamaide, des ligues wallonnes belges, M. Berger, président de la Chambre de commerce de la province de Luxembourg, M. Guizot, le neveu de l'illustre premier ministre de Louis-Philippe; M. Renard, auditeur militaire à Bruges, le comte du Monceau, le baron van Beneden, les délégués de la presse : Mmes Christiane, du *Matin* d'Anvers et Desmons, de la *Dernière Heure*, MM. J. Ernest-Charles, du *Gil Blas*, Henri Albert, du *Journal des Débats*, Harry, du *Figaro*, Paul André, directeur de la *Belgique artistique et littéraire*, Des Marès, du *Temps*, Ducrocq, de l'*Echo de Paris*, Dumont-Wilden, du *Petit Bleu*, Sulzberger, de l'*Etoile Belge*, Léon Souguenet, l'humoriste bien connu, etc.

Digitized by Google

Première Journée.

La séance solennelle d'ouverture eut lieu l'après-midi dans la grande salle de la Cour d'assises au Palais de Justice, grand monument s'élevant au fond d'une grande place et faisant face au parc d'Arlon. Au bureau avaient pris place M. le Ministre Le Jeune, M. Wilmotte, les délégués des gouvernements étrangers, etc.

M. Wilmotte déclare ouvert le deuxième Congrès pour l'extension et la culture de la langue française. Avant de céder la présidence à M. Jules Le Jeune, Ministre d'État, il a à remplir un devoir d'élémentaire courtoisie en saluant la présence de tous ceux qui, venus en Belgique de France, de Suisse et même de contrées plus éloignées, sont venus affirmer, à Arlon, leur solidarité toute fraternelle dans l'amour de notre langue. Tout d'abord, la bienvenue est souhaitée à M. Jules Gautier, délégué officiel du Gouvernement de la République française, à M. Bonnard, délégué officiel de la Confédération helvétique et à M. Zahn, délégué du Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg. Ce dernier Gouvernement a encore délégué un nombre relativement considérable de personnes choisies dans l'enseignement secondaire et l'enseignement primaire. Quant à la Belgique, non représentée officiellement, elle a cependant, dans la personne de M. Le Jeune, mieux qu'un délégué officiel. (*Applaudissements.*)

M. Wilmotte souhaite ensuite une cordiale bienvenue aux délégués des associations s'occupant de favoriser l'extension et la culture de la langue française, parmi lesquels il salue spécialement M. Salmon, président de l'*Alliance française* en Angleterre, venu la nuit même d'Outre-Manche. M. Salmon ne détient pas cependant le record de l'éloignement, car M. Huszár, venu spécialement de Budapest, est attendu d'un instant à l'autre. C'est le directeur de la *Revue de Hongrie*, qui est certainement

Digitized by Google

la plus importante revue de langue française s'éditant à l'étranger. De plus loin, de beaucoup plus loin, serait venu, s'il l'avait pu, un ami inconnu, qui nous envoie son obole en faveur du Congrès, Le donateur habite Bagdad, il n'a pas désiré se faire connaître, mais voici un extrait de sa lettre qui nous permet de le compter sans réserve parmi les fervents de l'idée qui nous réunit :

« Permettez-moi, Monsieur, d'ajouter mes souhaits personnels pour le Congrès de cette année. S'il est vrai, comme certains l'ont pensé, que tout mot acquiert, de par sa définition même, un *cours* intellectuel, comme la pièce de monnaie frappée acquiert une valeur d'échange commerciale, et si ce mot circule ainsi de lèvre en lèvre, par l'usage, en raison directe de la justesse de son sens, comme la monnaie circule en raison inverse de sa valeur, titre et frappe, je viens m'unir en pensée avec le Congrès et souhaite avec vous que la *langue française*, que cette *loyale* monnaie d'échange intellectuel, qui a été *frappée* à l'effigie française, ait, par vos efforts, un cours *légal universel*. »

Les applaudissements unanimes qui soulignent à différentes reprises les paroles de M. Wilmotte se font naturellement plus chaleureuses encore. L'orateur explique ensuite les raisons pour lesquelles la section de sociologie, instituée à Liége, en 1905, a fait place à une section scientifique. Le comité a pu constater depuis trois ans, soit par des échanges intellectuels, soit par des lettres, soit aussi par des démarches personnelles faites auprès de lui et encore par des faits portés à son attention, que, de plus en plus, se produit un courant chez certains peuples, chez les Hongrois, les Polonais, et surtout chez les Russes, en faveur de l'universalité de la langue française comme organe de transmission scientifique entre toutes les nations. Ce mouvement est destiné à s'accentuer depuis l'entrée de peuples nouveaux dans l'arène où se débattent les questions scientifiques, et c'est pour en tenir compte qu'une section scientifique a été inscrite au programme. Elle n'a pas été créée *proprio motu*, elle est la conséquence de *faits nouveaux* et le devoir des organisateurs était de poser un premier jalon en attendant que le prochain Congrès confère à cette idée l'importance qu'elle mérite d'avoir. La langue française est restée, à bien des points de vue, une langue internationale, par exemple en diplomatie, et une nouvelle preuve de l'accord universel, qui existe sur ce point, nous est fournie par le Congrès interparlementaire de Berlin qui tient ses assises

Digitized by Google

en même temps que le présent Congrès d'Arlon et où le prince Schoenach-Carolatz a prononcé son allocution présidentielle en français, de même que le prince de Bulow a répondu dans cette langue.

M. Le Jeune se déclare confus du grand honneur que lui a fait M. Wilmotte, en suspendant sa présidence pour lui procurer le privilége de souhaiter à tous la bienvenue au nom de ce Congrès triomphant, privilège accordé à ses cheveux blancs. Il profite cependant de l'indulgence qui lui est accordée pour communiquer à l'assemblée certaine appréhension qu'il éprouve au sujet du succès de toute œuvre purement généreuse, appréhension qui lui vient d'avoir constaté qu'un grand courant antagoniste combat le courant des idées généreuses. Ce courant antagoniste est celui des affaires : *Business* disent les Anglais « *Geschäften* » disent les Allemands. L'illustre orateur émet cependant l'espoir que l'égoïsme régnant dans le monde des affaires ne parviendra pas à enrayer l'essor d'une œuvre aussi belle que celle de la Fédération pour l'extension et la culture de la langue française.

De longs applaudissements soulignent le discours de l'éminent Ministre d'État ; après quoi **M. Jules Gautier,** chargé par le Ministre de l'Instruction publique de la République française de le représenter et de représenter la France au Congrès, adresse ses très vifs remercîments à tous les orateurs l'ayant précédé à cette tribune, pour la façon non seulement amicale mais encore tendre et passionnée dont ils ont parlé de la langue française. Son cœur de Français n'a pas pu ne pas tressaillir en sentant battre les autres à l'unisson du sien. Il a compris combien en dehors des frontières de son pays, parmi les peuples qui parlent sa langue, il y avait d'affection et d'amour pour cet idiome qui a porté dans le monde toutes les idées de justice, de liberté et de fraternité. C'était d'ailleurs avant tout une idée de fraternité et de paix qui l'animait, lorsqu'à Liége il coopéra à la fondation de la *Fédération internationale pour l'extension et la culture de la langue française.*

L'appréhension exprimée par M. le ministre Le Jeune, que le courant des affaires ne fasse abandonner les choses idéales, supérieures au domaine des affaires, se justifie pleinement à son avis, à la suite du prodigieux mouvement scientifique qui s'est produit dans ces dernières années. En France aussi, un problème s'est posé aux éducateurs de la jeunesse, anxieux de ne rien sacrifier des anciennes disciplines qui ont formé les générations pré-

Digitized by Google

cédentes, celles précisément qui ont donné à la langue française toute sa noblesse et toute sa beauté, car ces éducateurs étaient désireux d'introduire dans l'enseignement secondaire une réforme permettant à l'éducation d'être mieux en rapport avec les nécessités de la vie moderne. La journée étant destinée à rester de vingt-quatre heures, il fallait supprimer d'une part si l'on ajoutait de l'autre, et c'est en renonçant courageusement à astreindre une certaine partie de la jeunesse à posséder les langues anciennes et en prenant comme base nouvelle la langue française elle-même, devenue seul véhicule des idées, tant anciennes que modernes, que l'on peut désormais former des intelligences mieux adaptées aux exigences modernes. L'orateur, qui porte dans son pays la lourde tâche de la direction de l'instruction secondaire et sur qui pèse particulièrement la responsabilité de l'avenir de la jeunesse française, déclare que la tentative a été heureuse et qu'elle doit commander l'attention et le respect. Sans atteindre du premier coup à la perfection, une chose nouvelle a été fondée, et c'est avec la langue française comme base qu'elle a pu l'être.

M. J. Bonnard, après avoir regretté l'absense de son co-délégué de la République helvétique, M. Bouvier, s'attache à démontrer que son pays, qui reconnaît officiellement trois langues, ne connaît pas la lutte qui sévit avec tant d'âpreté, dans certaines régions de l'Europe, sur le terrain linguistique. La Suisse n'a pas de lutte au sujet des langues et n'en veut pas avoir. Dans toutes les assemblées politiques et les sociétés fédérales, qui sont légion, chacun parle sa langue et le président s'exprime dans la langue qui lui est propre, sans que ce système engendre d'inconvénients trop sérieux. Le français, langue de la minorité, jouit des mêmes droits que l'allemand, langue de la majorité. Le souci pratique qu'ils ont de ne rien faire qui puisse troubler ce bon accord, n'empêche pas les Suisses romands de chérir leur langue et d'être prêts à s'associer à toutes les mesures destinées à favoriser la langue française à l'étranger. La Suisse ne pouvait donc se désintéresser d'un Congrès ayant ce but et c'est en son nom qu'il prendra part aux travaux de ce Congrès.

M. Zahn, au nom de la délégation luxembourgeoise, remercie les orateurs précédents des mots aimables qu'ils ont bien voulu adresser à ses compatriotes. Le matin déjà, à l'Hôtel de ville, M. Wilmotte, comme il vient encore de le faire, a souligné le grand nombre de délégués que le gouvernement luxembourgeois a envoyés au Congrès. Ce fait montre la

Digitized by Google

vive importance qu'on attache à ces assises dans le grand-duché de Luxembourg et l'intérêt, la sympathie, qu'éprouve son gouvernement pour le Congrès et pour toute œuvre française. Les délégués luxembourgeois sauront se donner la peine voulue pour assister à toutes les discusssions, pour les suivre avec fruit et rapporter chez eux une leçon, dont ils pourront tirer profit pour l'enseignement du français dans leur patrie.

M. Gauchez, au nom de plusieurs associations littéraires apporte à M. Wilmotte l'hommage de toute la jeunesse littéraire belge et française.

M. Wilmotte, reprenant ensuite la parole, salue encore la présence de M. Friedel, secrétaire-archiviste du Musée pédagogique, celle de M. Lespine, vice-président de l'*Alliance française* de Nancy, dont le concours sera très intéressant pour montrer ce qu'a pu l'initiative privée dans une région voisine de l'Allemagne, afin d'amener les nationaux de cette puissance à participer à l'expansion de notre langue. L'orateur croit aussi devoir adresser un mot de sympathie aux représentants des ligues wallonnes de Belgique dont le concours doit être le bienvenu, à un moment où la question des langues se pose à nouveau en Belgique et dans des conditions telles que l'union patriotique de toutes les bonnes volontés est indispensable pour défendre l'éducation et l'avenir de nos enfants.

Abordant ensuite directement le terrain pratique, M. Wilmotte signale que parmi les nombreuses questions qui seront agitées, il lui a paru qu'il en était une. qui, par son importance actuelle et par la présence de plusieurs personnalités françaises venues spécialement pour la discuter, s'imposait immédiatement aux débats de l'assemblée générale d'ouverture. Frappées du mal que certaines publications françaises faisaient à notre langue, ces personnalités, unies à d'autres, ont commencé une campagne utile. Ne voyons-nous pas les ennemis de la langue française — il faut surtout entendre ce que disent les ennemis — déclarer, en termes quelque peu offensants, qu'il n'y a pas dans les lettres françaises que des écrivains dignes de ce nom, mais qu'aussi un certain nombre de trafiquants m^susent du patrimoine intellectuel de la race pour servir des intérêts inavouables. Sans s'occuper spécialement de moralité publique, notre Congrès a, néanmoins, le devoir d'examiner tout ce qui concerne la défense de notre langue, et un des éléments de cette défense est ce qu'on pourrait appeler la respectabilité de la langue française. Le jour où l'on pourra dire dans les pays étrangers que la littérature française n'est pas seulement une litté-

Digitized by Google

rature admirable, mais aussi une littérature pornographique parce que des malfaiteurs lui auront valu ce renom immérité, ce jour-là, nos efforts, dans l'œuvre que nous poursuivons, seront vains. Et c'est ce que nous ne devons pas permettre. Il y a donc lieu d'accorder la parole à M. Ernest-Charles, qui depuis longtemps mène un combat vigoureux contre ces malfaiteurs de la littérature.

Après un bref remerciement adressé au président par **M. Hamaide** au nom des ligues wallonnes de Belgique, **M. Ernest-Charles** expose avec une chaude et brillante éloquence les différentes phases de la lutte engagée contre la pornographie. Il insiste surtout sur le fait que le tort énorme, causé au bon renom des lettres françaises à l'étranger, est l'œuvre d'une poignée de trafiquants, n'appartenant en rien à la littérature, répandant par l'imprimé, le théâtre et le dessin, des obscénités exécutées sur commande par de malheureux déclassés. Ces malfaiteurs n'agissent plus sous le manteau comme autrefois, mais étalent au grand jour leurs turpitudes et leur donnent une publicité malfaisante. Ce fut un des bons effets de la campagne entamée contre eux, que de diminuer l'insolence de ces tristes personnages; mais le mal, quoique déjà atténué, n'en existe pas moins encore. Sans vouloir nier complètement les responsabilités françaises, l'orateur s'attache à démontrer que c'est arbitrairement que l'on veut faire croire que Paris est la grande Babylone moderne et que les Français sont naturellement pornographes. Il faut reconnaître que les publications pornographiques viennent souvent de l'étranger et qu'elles y retournent. S'il y a en France des Français se vouant à ces tristes besognes, il faut savoir que dans d'autres nations, cette situation malheureuse existe aussi. Il faut bien aussi proclamer que c'est en France que la lutte contre la pornographie a été organisée et il y est une ville, Bordeaux, où cette lutte a pris, sous l'impulsion de son maire, une telle vigueur qu'on n'y trouverait plus à acheter un seul livre pornographique. Les Compagnies françaises de chemins de fer ont également donné le bon exemble, exemple non suivi cependant par les chemins de fer de l'État. Ensuite, l'*Alliance française*, dont l'importance au point de vue spécial où l'on doit se placer en ce Congrès ne saurait être mise en doute, puisque c'est une des plus grandes associations qui s'occupent de l'extension de la langue française et de la protection de son bon renom dans tous les domaines, l'*Alliance française* a affirmé, par un vote récent, la réprobation véhémente dont tous les

Digitized by Google

admirateurs de la langue française, tous les Français qui aiment la France, ont frappé la littérature pornographique qui est française ou se dit telle.

La *Société des gens de lettres*, elle aussi, est entrée résolument dans l'arène par l'initiative de son jeune président, M. Georges Lecomte, qui participa officiellement au Congrès international de Paris contre la pornographie.

Si le mal est grand, on peut voir que les efforts tentés pour l'enrayer sont nombreux et continus, et la France ne saurait être accusée de favoriser systématiquement la littérature immorale. Elle a la passion de la liberté, mais ne veut pas porter davantage la responsabilité que l'on entend faire peser sur elle. Il convient, dans ce but, que les honnêtes gens bravant les sarcasmes faciles qui leur seront jetés au visage, s'unissent résolument pour soutenir le bon combat. La neutralité, en cette matière, si elle n'est pas une complicité, est une abdication.

Une aide précieuse, que le présent Congrès peut prêter à la lutte contre la pornographie, est d'appuyer, de toute l'autorité dont il est investi, le vœu que lui-même, M. Ernest-Charles, joint à MM. Franck-Puaux et Emile Verhaeren, soumet à leur approbation. Ce vœu félicite la *Société des gens de lettres* de son initiative et demande qu'elle rejette les brebis galeuses de son sein. Le brillant orateur cherche ensuite à vaincre les scrupules de ceux qui craignent ces excès de pouvoir, dont les poursuites contre l'auteur de *Madame Bovary* sont un exemple typique. Il est difficile d'établir une démarcation nette entre ce qui est licencieux et ce qui ne l'est pas, mais le doute ne peut exister dans la lutte actuelle, puisqu'il s'agit ici de poursuivre des œuvres dont le caractère pornographique est évident pour les esprits même les plus timorés. Les efforts actuels ne sauraient servir de prétexte à des oppositions intéressées telles que celles qui se sont manifestées contre l'œuvre puissante et saine d'Émile Zola. La présence de dames dans l'assistance ne permet pas à l'orateur de produire certains documents qu'il avait apportés pour montrer les moyens de publicité des pornographes professionnels; mais il n'en exprime pas moins l'espoir que le Congrès voudra demander à la *Société des gens de lettres* de mettre ses actes en rapport avec les paroles de son président. Il émet aussi l'espoir que le Congrès voudra encore appuyer un second vœu, émanant des mêmes initiatives et demandant une meilleure application des lois contre la pornographie, ainsi que l'octroi du droit de citation directe aux associations littéraires reconnues par l'État.

La parole vibrante du jeune et talentueux orateur dut amener dans

Digitized by Google

l'esprit de maint auditeur l'idée d'un réquisitoire, en cette salle de cour d'assises où nous étions réunis. De chaleureux applaudissements arrêtèrent à différentes reprises son exposé et témoignèrent, lorsqu'il l'eut terminé, de la conviction qu'il avait pu faire pénétrer dans l'esprit de ses auditeurs.

M. Franck-Puaux, en qualité de vice-président de l'*Alliance française*, vient ensuite confirmer les paroles de M. Ernest-Charles en ce qui concerne cette association et donne lecture de l'ordre du jour voté par elle. L'*Alliance française*, dans la pensée de son fondateur et zélateur infatigeable, Pierre Foncin, devait aider la France, après des malheurs dont l'étendue semblait sans limites, à se reconnaître, à reprendre toutes ses traditions, à revivre enfin, en employant à cet effet ce ressort incomparable qu'est la langue française. Et depuis vingt-cinq ans, elle s'est efforcée de faire aimer et connaître cette langue, admirable fruit du travail de nos penseurs, de nos poètes, de nos écrivains. Or, un danger menace l'expansion de notre langue. Il vient d'être magistralement exposé par l'orateur précédent et il convient de donner satisfaction au désir qu'il a exprimé, en adoptant les vœux proposés.

M. Salmon, comme Président de l'*Alliance française* en Angleterre, appuie la motion et confirme les indications de M. Ernest-Charles sur l'origine des ouvrages pornographiques. Ceux qu'il a rencontrés en beaucoup d'endroits, à Londres, portaient un nom d'éditeur qu'aucun bottin ne mentionne et comme lieu d'impression des endroits comme Bruxelles ou Paris, bien qu'en les regardant de près, on puisse se convaincre, par les détails de l'impression, qu'ils n'ont été imprimés ni en Belgique, ni en France, ni en Angleterre. M. Salmon demande que le vœu à voter donne également aux partisans anglais de la langue française les moyens de faire campagne contre ces œuvres dans leur pays.

M. Wilmotte fait remarquer que les termes du vœu devront être établis en section.

M. Bonet-Maury confirme ce qu'a dit M. J. Ernest-Charles concernant M. Baysselance, maire de Bordeaux, et il signale également la campagne menée depuis huit ans dans la France entière par le pasteur Louis Comte. Il termine en faisant appel à l'influence si certaine des dames, car

Digitized by Google

c'est à l'intervention de la femme dans la littérature du XVIIe siècle que l'on doit la noblesse et la distinction de sentiments qui caractérisent cette période.

M. Hamaide a entendu avec plaisir que M. Ernest-Charles ne considérait pas Emile Zola comme un pornographe, alors que tant d'autres veulent le prétendre tel. En juge-t-il de même de Paul de Kock, que lui range résolument parmi les auteurs malfaisants? Et Pierre Louys? Le criterium devient pour celui-ci impossible et J. Ernest Charles a tort de croire qu'en limitant les poursuites aux œuvres nettement pornographiques, on écarte toute équivoque possible. N'a-t-on pas vu un parquet de province poursuivre Georges Eekhoud et Camille Lemonnier? Et n'a-t-on pas vu condamner, à Paris, *Les Avariés*, de Brieux, par un jugement qui dut être réformé dans la suite? Le vœu qui demande l'exclusion de la *Sociétés des gens de lettres*, à la suite de poursuites judiciaires, n'atteindrait-il pas des innocents, grâce à l'action de personnes voyant la pornographie partout? L'orateur demande donc qu'on ne confie pas à la justice le soin de trancher les cas, mais bien à ceux qui sont le mieux placés pour juger de la valeur d'une œuvre littéraire, c'est-à-dire aux littérateurs eux-mêmes, représentés par la *Société des gens de lettres*.

M. Ernest-Charles répond que l'opinion publique est assez éclairée en France pour empêcher les abus signalés par M. Hamaide, d'autant plus que la censure n'y existe plus. Il souhaite qu'il en soit de même en Belgique et pour sa part, il serait heureux d'y voir pénétrer ces principes de liberté.

***

La séance est levée à 6 heures. Une partie des congressistes s'attardent sur la place Léopold, où une fête musicale leur est offerte. Après exécution de diverses morceaux symphoniques, un chœur d'hommes et d'enfants chante une jolie cantate dédiée à la France par le jeune poète local, M. J.-J. Van Dooren, et, sous cette frondaison vénérable qui donne l'ombre et la paix à la vieille place, les accents lyriques où les mots de *Douce France* sonnent délicieusement, ne contribuent pas peu à entretenir l'émotion qu'ont provoquée les cordialités si vibrantes, échangées par deux fois ce même jour.

Digitized by Google

La soirée artistique.

La première journée du Congrès s'est, en outre, terminée par une soirée d'art, réussie en tous points. Ce n'était pas chose facile que d'organiser la partie artistique du Congrès. Arlon manque de salle de spectacle digne de ce nom. Il avait fallu aménager par les soins et aux frais de l'administration communale, le gymnase de l'Athénée qui fut transformé, comme par enchantement, en un théâtre luxueux, possédant toutes les facilités nécessaires : scène, rideau, loges d'artistes, galerie, vestiaire, etc. Ce fut un véritable tour de force. Tout l'honneur en revient à M. A. Du Plessy, le sympathique directeur du théâtre de l'Alcazar à Bruxelles, à son architecte M. Vizzavona et à son décorateur M. Daman. N'oublions pas l'initiative éclairée et dévouée de M. Reuter, l'actif échevin de la ville d'Arlon, qui ne ménagea ni son temps ni sa peine pour assurer l'achèvement des travaux en temps utile.

M. Baillet, de la Comédie Française, se fit applaudir dans quelques morceaux de choix, dits avec un art parfait. Mme J. de Bussy et Mlle Roger, chantèrent de façon exquise des adaptations musicales de poésies d'Emile Verhaeren et de Maeterlinck. M. Morissens, une basse sonore, l'excellent chansonnier Gaston Dumestre, Mlles Dufoy et de Presles, dans de gracieuses danses anciennes, remplirent un programme copieux, varié et vraiment artistique.

Digitized by Google

Deuxième Journée.

Le lundi 21 septembre, à partir de 9 heures du matin, les sections du Congrès sont convoquées à l'Hôtel de ville, où des locaux confortables leur ont été préparés. Les membres arrivent nombreux, et M. Wilmotte installe successivement le bureau de la section de propagande, de la section pédagogique et de la section littéraire, la section scientifique ne devant se constituer que dans l'après midi.

I. — Section de propagande.

SÉANCE DU MATIN.

M. Wilmotte installe M. le sénateur Lecomte comme président et M. Jennissen comme secrétaire.

M. Lecomte donne la parole à M. Delaite pour la lecture de son rapport sur « *le Français et le Wallon* ».

M. Delaite fait l'historique de la situation des Wallons. Ceux-ci ne sont pas du tout des Flamands francisés, comme le prétend un pamphlet récent. Ce sont des Gallo-romains, qui absorbèrent les Francs envahisseurs, comme depuis lors ils absorbèrent pas mal de Flamands.

M. Delaite montre comment les Wallons ne furent jamais Allemands, ni bilingues. Dans toute la Belgique d'ailleurs, le français eut toujours une place prépondérante. Puis c'est le régime des langues, en Belgique au XIXe siècle, que M. Delaite examine. Il note en passant l'épanouissement

Digitized by Google

contemporain de la littérature wallonne. Il rappelle les tendances pangermanistes, parle de l'entente hollando-belge, enfin des projets de séparation administrative.

M. le Président félicite M. Delaite de son rapport savant et intéressant et donne la parole à M. René Henry pour exposer son rapport sur le *Français en Suisse*.

M. Henry étudie les progrès et les reculs de l'une et l'autre langue de Suisse, il montre l'inanité des prétentions pangermanistes en ce pays. Il n'y a pas de véritable lutte des langues, en Suisse, et ce grâce au patriotisme national, qui est supérieur aux coalitions linguistiques. Il y a pourtant certains prodromes de conflits. Le *Deutschschweizerisches Sprachverein* est évidemment pangermaniste. Il est vrai que cette association n'est pas du tout florissante. Malgré quatre ans d'efforts elle compte à peine 80 membres.

M. Henry conclut en demandant aux Français plus d'indulgence pour le français des Suisses et des mesures pratiques pour attirer les Suisses en France.

M. Bonnard fait remarquer que l'assimilation des Allemands est rapide dans la Suisse romande, plus rapide que celle des Suisses romans dans la Suisse allemande. Quant à la supériorité numérique, dans l'administration des chemins de fer, des employés allemands, cela tient à ce que ceux-ci connaissent en général le français.

La tâche de l'*Union romande*, pour M. Bonnard, consistera surtout à *améliorer* le français des Suisses et non à gagner des provinces.

Mlle de Harven a la parole et donne lecture de son court et très littéraire rapport sur l'état comparatif des langues en Belgique.

M. Huszár, le député professeur de Budapest, nous met au courant de la question très originale du *Français en Hongrie*. L'influence française en Hongrie remonte à plusieurs siècles : dès le XIIe siècle elle est prépondérante. Mais il faut attendre la réforme, pour que véritablement des ouvrages français parviennent en Hongrie. Calvin et Descartes y furent lus très tôt. Au XVIIIe siècle, on imite, en Hongrie, les auteurs français. Plus tard, c'est le romantisme français qui triomphe. Au XIXe siècle, le français a tellement de faveur que des Hongrois notables écrivent en cette

Digitized by Google

langue. Dès 1875, l'étude du français est obligatoire dans les écoles réales.

Deux dangers seulement sont à signaler : l'invasion de l'anglais et la littérature pornographique. Heureusement la *Société littéraire française*, nouvellement fondée, et la *Revue de Hongrie* mènent le bon combat pour la langue française.

M. le Président remercie M. Huszár d'avoir bien voulu apporter sa précieuse collaboration au Congrès.

M. Henry ajoute aux notes de M. Huszár les indications que son expérience personnelle lui a fournies : tous les hommes politiques hongrois qu'il a vus parlaient admirablement le français. L'Exposition de Budapest de 1901 fut une belle œuvre francophile, de même que l'avait été celle de Cracovie. D'ailleurs, le français est très répandu dans toute l'Europe centrale, chez les Hongrois, les Tchèques et les Slaves.

M. Henry, à son tour, appuie sur le danger que fait courir la pornographie à l'influence française.

La parole est donnée à **M. Gugler** de Nuremberg, qui nous entretient des efforts dépensés par le cercle français fondé à Nuremberg, efforts d'ailleurs couronnés de succès. Bibliothèque, conférenciers parisiens, excursions très suivies, rien ne manque là-bas, à nos amis de la langue française. (*On acclame M. Gugler.*)

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI.

M. le sénateur **Lecomte** reprend la présidence.

M. Dwelshauvers remplit les fonctions de secrétaire.

M. Salmon fait le résumé de son rapport sur *La langue française en Angleterre*. L'orateur attire l'attention sur la nécessité de donner en ce pays, un enseignement très complet de la langue française, de son histoire, de sa littérature. Déjà, certaines universités sont en progrès, et les étudiants anglais arrivent à écrire des thèses vraiment intéressantes. Des universités envoient les jeunes gens en France, pourvus de bourses de voyage.

Digitized by Google

On arrivera ainsi à former des maîtres de français très capables, bien que de nationalité anglaise.

Les *high schools for girls* suivent cette voie de progrès.

Les écoles primaires elles-mêmes enseignent le français. On peut admettre que 60,000 enfants l'étudient, tandis que les cours d'allemand ne sont suivis que par 5,000 enfants. A leur sortie de l'école primaire, des cours du soir permettent aux jeunes gens de continuer leurs études.

L'enseignement postscolaire pour adultes est entre les mains des comités de l'*Alliance française*, au nombre de 26, et créés dans les cinq dernières années dans le Royaume-Uni. Il s'est formé une fédération de certains de ces comités, destinée à organiser des séries de conférences itinérantes : cette œuvre en est à ses débuts. Le second but de la fédération est la création de bibliothèques françaises, contenant des œuvres d'une réelle valeur.

Les concours de français organisés entre les écoles ont également fait avancer la question.

Conclusion : Aujourd'hui, le français est beaucoup plus étudié et connu en Angleterre que dans la période 1870-1900. Il y est en progrès constant.

M. Dufourmantelle, secrétaire général de l'*Œuvre de l'Alliance française*, expose le programme de la société qu'il représente. Les renseignements fournis par le distingué secrétaire général de la grande association française sont accueillis avec une vive sympathie. On trouvera ces renseignements dans le rapport imprimé dans le présent volume.

M. Besnard, secrétaire général de la *Mission laïque française*, nous montre l'activité de cette œuvre s'exerçant parallèlement à celle de la précédente. Son but est purement scientifique, rationnel, laïque. La société a d'abord envisagé l'enseignement colonial. Elle a admis que les écoles des colonies doivent être avant tout indépendantes de toute doctrine religieuse, de toute préoccupation confessionnelle. Ce qu'il faut faire aimer, c'est la France actuelle, scientifique, tandis que d'autres écoles françaises font plus valoir la France d'antan, teintée de religion et soumise au principe d'autorité.

Le Lycée de Salonique a été fondé en premier lieu, et le succès de cette institution est considérable ; il y a près de 500 élèves inscrits, ce qui est un chiffre énorme après quelques années d'existence Le succès d'une

Digitized by Google

œuvre laïque en un pays partagé entre tant de religions est caractéristique. En réalité, la langue française a tout à gagner à cette indépendance vis-à-vis des confessions diverses, pour se répandre dans toutes les classes de la société des colonies et non seulement dans les classes élevées.

M. Chauffour expose le but de la *Société française des Conférences à l'Étranger*, qui est en voie de formation. Cette société sera indépendante de toute confession. Il y aura exportation des idées françaises par les conférenciers, et importation par les mêmes des notions acquises à l'étranger.

Certains orateurs désirent soulever la question alsacienne-lorraine avant la question wallonne-flamande, tandis que M. Chainaye et M. Grojean voudraient, conformément à l'ordre du jour, demander la parole.

M. Henri Albert l'obtient le premier et expose la question alsacienne-lorraine. Dans ces pays, l'enseignement du français est en décroissance par suite des mesures administratives. Le français se maintient dans les couches élevées de la société, mais les progrès de l'allemand sont sensibles dans les couches inférieures. Il serait indispensable de travailler à la diffusion du français dans les classes moyennes et, en tout cas, il faut suivre avec intérêt le sort du français dans ces pays.

M. Grojean traite de la question du français en Belgique et de la lutte entamée par le flamingantisme; il résume les données contenues dans le rapport imprimé dans le présent volume.

C'est alors au tour de **M. Chainaye** de nous parler des moyens de propagande proposés par la *Ligue wallonne* de Bruxelles. Il le fait avec une verve très communicative et il mêle à son exposé historique des considérations et des arguments qui impressionnent l'auditoire.

M. Grojean présente quelques observations sur la rédaction de l'ordre du jour par lequel conclut M. Chainaye, ordre du jour qu'il accepte d'ailleurs dans le fonds et à titre individuel, sans vouloir engager aucunement son Association.

M. le Président prend acte de cet accord et propose à l'assemblée la rédaction définitive du vœu de la ligue de Bruxelles.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

Digitized by Google

M. Engel a la parole pour exposer la question de la flamandisation de l'Université de Gand. On lira plus loin le travail documenté qu'il consacre à cette question. Il dépose les vœux suivants qui sont adoptés à l'unanimité :

« 1° Le Congrès émet le vœu que le français reste la langue véhicu-
« laire de l'enseignement à l'Université de Gand ; exprime sa gratitude à
« l'Association flamande pour la vulgarisation de la langue française pour
« l'active campagne qu'elle a menée contre la « flamingantisation » de
« l'enseignement supérieur gantois ; souhaite la création d'un comité qui
« serait chargé de défendre les droits de la langue française à l'Université
« de Gand et de recueillir l'adhésion formelle d'un grand nombre de per-
« sonnalités scientifiques et littéraires ; adjure les représentants belges de
« repousser tout projet ou proposition de loi ayant pour but le remplace-
« ment du français par le flamand comme langue véhiculaire de l'ensei-
« gnement à l'Université de Gand ;

« 2° Considérant que la loi belge du 15 juin 1883, concernant l'ensei-
« gnement moyen officiel, n'a eu que des résultats funestes et ne répond
« pas au vœu des familles, comme l'expérience l'a démontré ; considérant
« qu'une législation sur l'emploi des langues ne peut s'inspirer que de la
« liberté ; considérant les services que la langue française a rendus et rend
« aux populations flamandes ; s'oppose énergiquement à tout projet de
« loi qui aurait pour conséquence de restreindre l'enseignement du
« français dans les établissements libres ; réclame une application équi-
« table de la loi de 1883 dans les établissements officiels ; demande que
« le « régime français » prévu par l'article 3 de cette loi soit organisé
« dans les athénées du pays flamand où il n'existe pas. »

M. Renard, de l'Association flamande, fait remarquer que jamais le projet de loi Vanderlinden n'aurait été voté, si les députés wallons n'avaient donné leurs voix. Il s'élève contre l'équivoque imaginée par les Flamingants : Droit d'être jugé en sa langue. En effet, le flamand officiel n'est pas du tout parlé en Belgique : c'est une langue artificielle. M. Renard, bien que Flamand, est heureux de voir enfin se réveiller la Wallonie.

M. Delaite tient à faire remarquer que s'il a voté le vœu de M. Grojean, il n'a pas oublié que les Congrès wallons sont allés plus loin et ont demandé qu'on étende le régime français, même en Flandre.

Digitized by Google

II. — Section littéraire.

SÉANCE DU MATIN.

La séance est ouverte à 9 heures et demie.

Au milieu des applaudissements de l'assemblée, **M. Wilmotte** propose de confier la présidence au grand poète **Émile Verhaeren,** qui prend place au bureau, assisté par **MM. Gérard Harry** et **Bonet-Maury.**

M. G. Charlier remplit les fonctions de secrétaire.

M. Gérard Harry a la parole pour lire son rapport sur *La diffusion de la langue française par la presse.* Il rappelle l'admirable épanouissement de la presse de langue française, qui existe non seulement dans les pays bilingues, mais là même où la France n'a aucune racine ethnique : en Orient, en Russie, en Égypte, en Amérique, aux antipodes même. Cette presse, la France se doit de la conserver et de la fortifier. C'est encore le meilleur moyen d'aider à la diffusion de la langue française. Dans ce but, les pouvoirs publics devraient protéger les journaux qui la répandent à l'étranger. « Il ne s'agit pas ici de préconiser un système de subsides asservissants... Sans la moindre atteinte à l'indépendance de quiconque, l'État favoriserait la diffusion de sa langue en prenant un certain nombre d'abonnements aux organes français imprimés en Turquie, au Maroc, en Égypte, en Amérique. » Aux écrivains eux-mêmes de faire le reste. « Pourquoi, par exemple, d'accord avec la *Société des gens de lettres*, ou directement, n'entreraient-ils pas en relation avec les journaux français de l'Orient et des quartiers « excentriques » du globe, en vue de leur offrir, à un tarif très réduit, le droit de reproduction de leurs causeries, articles ou études ? »

M. Bonet-Maury fait remarquer que l'*Alliance française*, qu'il représente au Congrès, est déjà entrée dans la voie indiquée par M. Harry. Son fondateur, Pierre Foncin, a publié un opuscule qui fait connaître la France par des extraits de ses écrivains. Actuellement il se publie un bulletin mensuel qui rend compte des conférences faites par des Français

Digitized by Google

à l'étranger. Il importe de persévérer : « les meilleurs avocats de notre cause sont nos grands écrivains ».

M. Gérard Harry insiste : il s'agit de systématiser ces efforts. L'orateur signale la situation difficile de la presse de langue française dans le grand-duché de Luxembourg.

M. Bonet-Maury réclame communication des conclusions de M. Harry au nom de l'*Alliance française*.

On met aux voix le vœu, ainsi conçu, de M. Harry :

« La section littéraire du Congrès pour la culture et l'extension de la « langue française émet le vœu que le gouvernement français intervienne « systématiquement pour encourager les journaux de langue française en « pays lointain (Orient, Extrême-Orient) ou en pays bilingues européens, « tels que le grand-duché de Luxembourg, etc.

« Elle exprime le vœu que les écrivains de langue française et leur « organe, la *Société des gens de lettres*, encouragent les mêmes journaux « en leur fournissant, dans des conditions quasi gratuites les meilleures « productions de la littérature quotidienne : articles de fond, causeries, « études, etc. »

Ce vœu est adopté à l'unanimité.

M. Dumont donne lecture de son rapport relatif à la réduction des taxes postales entre la France, la Belgique et le grand-duché de Luxembourg. Il souligne les anomalies du régime actuel. Dans le grand-duché de Luxembourg spécialement, c'est du rayonnement de la culture française que vivent les intelligences. Faciliter les relations postales entre ces deux pays, c'est favoriser, dans une large mesure, l'extension de la langue française. Il en va de même de la Belgique. L'orateur ne croit pas que la réduction qu'il préconise puisse conduire à un déficit : la diminution des prix serait compensée par le développement du service. Au reste, un léger sacrifice serait justifié par les avantages qu'apporterait aux trois pays une circulation postale plus intense. La Belgique est malheureusement liée par des conventions antérieures. Mais déjà les préliminaires d'une entente ont eu lieu entre les gouvernements de Paris et de Luxembourg. M. Dumont demande à la Section d'apporter son appui moral à ceux qui travaillent, dans ce domaine, à la diffusion de la culture française.

Digitized by Google

M. Bonet-Maury, au nom de ses compatriotes, remercie M. Dumont de ses paroles pleines de sympathie et de conviction.

M. Guizot félicite l'orateur d'avoir su exposer dans une langue impeccable, et avec une précision toute scientifique, une question aussi technique.

M. Dumont remercie et soumet à l'assemblée le vœu suivant :

« Le Congrès exprime le vœu de voir s'établir à bref délai une entente « entre la France, la Belgique et le grand-duché de Luxembourg sur la « base d'une commune réduction des taxes postales de toute nature, et « charge son bureau permanent de transmettre ce vœu aux gouverne- « ments de ces trois pays. »

Ce vœu est adopté à l'unanimité.

M. Gauchez a la parole pour lire son rapport intitulé, *Un enseignement littéraire : la Revue.* Il exprime avec humour et dans une langue verveuse son scepticisme sur l'efficacité d'un enseignement des lettres renfermé dans les cadres d'une organisation scolaire. A son avis, la véritable école d'art est la revue littéraire. Il rappelle le rôle joué par les périodiques dans le mouvement des lettres en Belgique, depuis la *Jeune Belgique* de glorieuse mémoire.

M. Paul Dermée complète ces vues rétrospectives en insistant sur l'importance historique de la défunte *Wallonie* qui doit revivre bientôt dans la *Revue Mosane.*

M. le baron van Beneden, appuyé par **M. Gauchez,** rappelle à son tour la large part faite par le *Petit Bleu* à la littérature sous l'heureuse impulsion de M. Gérard Harry.

M. Gérard Harry remercie.

En conclusion de son rapport, **M. Gauchez** présente à la section un vœu conçu en ces termes :

« Le Congrès émet le vœu que la France garde toutes sympathies aux « revues et que les maîtres continuent à les encourager, que des félicita- « tions soient adressées à MM. Paul André, Dulait, Christian Beck, « Ramackers, l'abbé Moeller, Roy et M. Wilmotte. Le Congrès félicite « aussi M. Van Dooren pour la propagande littéraire que mènent ses

Digitized by Google

« Anthologies. Un hommage enthousiaste et reconnaissant est voté en « l'honneur de M. G. Harry, fondateur du journal littéraire le « *Petit Bleu.* »

Ce vœu est adopté.

M. Dulait donne lecture de son rapport sur *l'entrée des littérateurs belges dans l'enseignement.* Il s'élève vigoureusement contre l'esprit mercantile d'un certain nombre d'écrivains belges qui guignent des prébendes et réclament à cor et à cri des sinécures. Dans leur exclusivisme intéressé ils voudraient même que des anthologies exclusivement belges fussent mises entre les mains des collégiens. L'orateur s'élève contre ce patriotisme maladroit qui, dit-il, tendrait à isoler nos écrivains de la grande et vivante pensée française. Il combat non moins vivement la prétention, exprimée par certains de ces littérateurs, d'être seuls admis à initier la jeunesse des classes aux beautés littéraires. Non seulement pareille mesure serait d'une douteuse efficacité pédagogique, mais elle réduirait les hommes de lettres à de honteuses compromissions et risquerait de les faire retomber « dans ce servage odieux où les passions politiques maintinrent si longtemps nos écrivains en Belgique ».

M. Guizot appuie l'orateur précédent en ce qui a trait à l'emploi scolaire d'anthologies exclusivement belges. Il n'y a pas lieu d'établir de distinction entre les auteurs français d'une part, et les auteurs belges, luxembourgeois et suisses de l'autre. Quiconque écrit en français est écrivain français. Par de nombreux exemples, l'orateur établit que les littérateurs des pays de langue française ont toujours été comptés au nombre des auteurs français, et avec infiniment de raison. Il aborde ensuite la question d'une Académie des lettres, question effleurée par M. Dulait. A son avis, rien n'en justifierait la création en Belgique. La seule raison d'être de l'Académie française réside dans la nécessité de conserver une langue ancienne et fixée très tôt. Nulle tâche analogue ne s'impose aux littérateurs belges. M. Guizot signale encore un vice de l'enseignement du français en Belgique : on recourt trop à des recueils de morceaux choisis; On n'explique pas assez d'œuvres entières. Il conclut : « la place a faire aux écrivains belges dans l'enseignement des lettres est celle que réclame leur mérite personnel, rien de plus. »

La séance est levée à 11 heures.

Digitized by Google

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI.

La séance est ouverte à 2 h. 40 m.

M. le Ministre d'État **Le Jeune** préside. Au bureau prennent place **MM. Bonet-Maury,** délégué de l'*Alliance française*, et **Charlier,** secrétaire de la section.

M. le Président met aux voix le vœu de M. Dulait discuté à la séance du matin. Il est ainsi libellé :

« La section littéraire du Congrès pour l'extension et la culture de la « langue française, se réjouissant de constater une fois de plus l'existence « d'un remarquable mouvement littéraire français en Belgique, émet le « vœu qu'il soit fait, dans les athénées et les collèges de Belgique, la plus « large part possible à l'étude de la littérature française, et qu'à cet effet « il soit mis entre les mains des collégiens les œuvres des meilleurs litté- « rateurs écrivant en langue française, sans distinction maladroite de « nationalité. »

Ce vœu est adopté à l'unanimité.

Par voie de motion d'ordre **M. Bonet-Maury** rend un hommage ému à la mémoire de feu Van Hamel, qui fut à l'étranger un des amis les plus sûrs de la langue française. Élève de Gaston Paris, il avait consacré son temps et son érudition à la publication de plusieurs œuvres de l'ancienne littérature française. Dans le *Gids* comme dans sa chaire de Groningue, il ne cessa de combattre pour notre culture, et il mérita le titre d'ambassadeur des lettres françaises dans les pays de langue néerlandaise. Sa fin prématurée a péniblement affecté tous ceux qui avaient pu l'apprécier. M. Bonet-Maury propose à la Section de transmettre à la veuve du regretté philologue l'expression de ses respectueuses sympathies.

M. le Président s'associe « du plus profond du cœur » à cet hommage, et la proposition de M. Bonet-Maury est adoptée à l'unanimité.

M. Gauchez réclame la continuation immédiate de la discussion sur le rapport de M. J. Ernest-Charles.

Adhésion.

Digitized by Google

M. Ernest-Charles rappelle les conclusions qu'il a déposées à la séance d'ouverture et il donne à nouveau lecture des vœux qui en sont la suite. Il insiste sur ce point que ces vœux n'impliquent aucune pénalité nouvelle. Toute leur importance est dans leur portée morale. « Nous déposons ces vœux parce que les éducateurs de la jeunesse et les écrivains doivent, en cette occasion, faire entendre leurs sentiments. Ce sont là des vœux fort libéraux, des vœux de sociabilité entre écrivains. » L'orateur demande à l'assemblée de les voter tels quels; il proteste qu'il n'agit que dans les intérêts bien compris de la littérature.

M. Bonet-Maury déclare accorder à MM. Ernest-Charles et consorts l'appui de son nom.

M. le baron van Beneden. « Sans aucun doute les écrivains pornographes sont détestables. Mais on parle trop de pornographie. On pourrait dire que c'est là un « vieux bateau ». La réputation des intelligences françaises n'est pas mise en péril par quelques écrivains licencieux. Si la France veut garder son renom, qu'elle conserve la fidélité à la foi sans laquelle il n'est pas de moralité » (*Rumeurs*).

M. Dumont. « La moralité n'est pas ancrée à la foi. »

M. le baron van Beneden, constate que lorsqu'on traite la langue française de langue dangereuse, c'est au profit immédiat des autres idiomes. Il voudrait voir les journaux passer sous silence les faits et les procès d'immoralité. Il dépose en conséquence le vœu suivant :

« Le Congrès émet le vœu que les journaux quotidiens respectés s'inter-
« disent de jamais relater les faits et les procès d'immoralité et, s'ils ne le
« font pas, qu'une loi le leur défende sous des peines à édicter. »

M. Wilmotte réclame une nouvelle lecture du second vœu de M. Ernest-Charles.

M. Ernest-Charles défère à cette demande. Il ajoute que ce vœu se réclame de l'autorité de l'éminent Président de la Section. Il a été, en effet, voté par le récent Congrès contre la pornographie tenue à Paris. L'adopter ici est un acte de déférence envers les membres de l'élite intellectuelle internationale qui s'y sont trouvés réunis. Par l'autorité des congressistes, ce vœu ne peut manquer d'avoir un effet considérable.

Digitized by Google

M. Dermée. « Comment va-t-on déceler l'immoralité dans les œuvres littéraires ? » L'orateur estime qu'on ne peut s'en rapporter, à ce sujet, à l'avis de la magistrature. Il rappelle les poursuites intentées jadis à Flaubert et, plus récemment, en Belgique, à Georges Eekhoud. Il préférerait déléguer à la Société des gens de lettres le soin de désigner les œuvres pornographiques à l'attention des parquets, et il propose d'amender, dans ce sens, le vœu de MM. Ernest-Charles et consorts.

M. le Président fait remarquer que les Belges ne font pas partie de la *Société des gens de lettres*.

M. Wilmotte estime que, d'ailleurs, cette société n'est pas une autorité, du moins en tant que corps.

M. le Président croit qu'il faut bien s'en rapporter à l'avis de la magistrature. Rien n'est plus légitime que la liberté de l'art. Mais il importe aussi de punir les malfaiteurs qui s'abritent sous ce manteau. Les vrais artistes ont tout intérêt à ne pas être assimilé à eux.

M. Gauchez proteste, au nom de la jeune littérature, en faveur de la liberté de l'art.

M. Wilmotte se félicite de l'intérêt excité par les vœux de M. Ernest-Charles. S'il intervient dans le débat, c'est qu'il voudrait que ce ne fût pas seulement un débat de moralité publique. Il y a entre les opinions en présence plus d'analogie qu'on ne le soupçonne. Tout d'abord, l'art dans ce qu'il a de généreux et de civilisateur doit rester en dehors du débat. Mais il est certaines productions qui se revendiquent de l'art et qui doivent être jugées et flétries par nous. Il faut se demander dans quelles mesures doivent agir les pouvoirs publics, qui ont à faire cette police de salubrité morale. Dans ce domaine, nous sommes impuissants comme individus. On pourrait examiner si notre rôle à nous, membres d'un *Congrès de la langue française* qui n'est que cela et qui ne doit être que cela, est bien de décider quels châtiments légaux seront appliqués. Ne sommes-nous pas à la limite de nos droits en disant à la magistrature : « Nous n'avons pas à nous immiscer dans vos devoirs » ? Les écrivains de Paris, venus en Belgique pour défendre l'interventionnisme en matière morale, sont un peu trop de Paris en ce moment. Chaque pays a sa magistrature. Il faut proclamer bien haut qu'il y a eu des excès regrettables de

Digitized by Google

la part des magistrats belges. L'orateur rappelle le cas de G. Eekhoud poursuivi par un tribunal belge pour un livre, d'ailleurs discutable, et en même temps couronné par un jury officiel pour sa belle œuvre *La nouvelle Carthage*. Il y a nécessité absolue de réprimer ce qui est immoral, mais un Congrès international ne peut proposer de mesures répressives. En dehors des magistrats, dont nous n'avons pas à discuter la tâche, il existe une juridiction morale. Elle est aux mains des associations professionnelles d'écrivains, et une flétrissure venant d'elles est la seule qui flétrisse réellement. Nous n'avons ni à critiquer la magistrature, ni à examiner si les lois existantes sont suffisantes. C'est aux écrivains qu'il appartient de déclarer indignes les malfaiteurs littéraires. C'est à eux que nous devons nous adresser, et exclusivement à eux. Il ne faut plus que l'étranger puisse dire : « Écrivains français, vous êtes des pornographes. » Les écrivains français se doivent de faire leur police eux-mêmes.

M. le baron van Beneden. « C'est une conspiration contre la langue française! ».

M. Wilmotte proteste. Il demande que les vœux ne fassent mention ni des magistrats, ni des tribunaux.

M. Ernest-Charles voit dans le premier de ses vœux la consécration des idées émises par M. Wilmotte. Il n'y est parlé que des lois françaises. Ces lois visent exclusivement ceux qui font métier de pornographie. C'est pourquoi il voudrait voir conférer une autorité morale à la plus grande association d'écrivains de langue française.

M. Dermée insiste en faveur de son amendement.

M. le Président. L'application en est juridiquement impossible.

M. Wilmotte fait remarquer qu'un Congrès international n'a pas à s'occuper de la France exclusivement. Il voudrait réserver la question en ce qui concerne les autres pays de langue française.

M. Ernest-Charles reconnaît que, dans sa pensée, le vœu ne vise que la France

M. Wilmotte demande à ajouter une simple phrase spécifiant qu'il serait désirable de voir pareil organisme fonctionner dans les autres pays de langue française.

Digitized by Google

M. Dulait attire l'attention sur le cas des écrivains qui ne font pas partie de la *Société des gens de lettres.*

Le premier vœu de MM. Ernest-Charles et consorts est adopté à l'unanimité, moins une voix.

On aborde la discussion du second vœu proposé par les membres.

M. Ernest-Charles consent, pour ce vœu, à la même addition que pour le premier.

M. le Président attache la plus grande importance à ce vœu. Dans la législation actuelle, le particulier n'a pas le droit de se constituer partie civile. La question a été discutée au Sénat français. En Belgique nous réclamons à cor et à cri l'action individuelle.

M. Franck-Puaux préfère que tout l'effort se porte contre la pornographie littéraire. L'extension de la langue française ne peut réussir que si on combat avec acharnement la pornographie. Cette nécessité d'une réaction a déterminé le vote du comité de l'*Alliance française.*

M. le Président met aux voix le second vœu de MM. Ernest-Charles et consorts. Il est adopté à l'unanimité.

M. le baron van Beneden retire le vœu qu'il a proposé.

M. Dulait défend les conclusions de son rapport sur *La propagation de la langue française par le théâtre.* Il établit l'importance des représentations théâtrales comme instrument de propagande linguistique. Or, les chefs d'œuvre classiques les plus « représentatifs » de la culture française ne sont guère joués à l'étranger que par des « tournées », dont les impresarios sacrifient tout au but mercantile. Il se fait que des acteurs de la Comédie française s'y trouvent entourés d'éléments d'une insuffisance ridicule et doivent paraître devant le public après une préparation hâtive et dans une mise en scène déplorable. M. Dulait proteste contre cet abus et dépose, en conséquence, le vœu suivant :

« La section littéraire du *Congrès international pour l'extension et la* « *culture de la langue française*, considérant qu'il est de première impor- « tance que les chefs-d'œuvre du théâtre classique français ne soient repré- « sentés à l'étranger que dans de bonnes conditions artistiques, émet le « vœu que l'administration de la Comédie française n'abandonne pas le

Digitized by Google

« soin de ces représentations à l'initiative privée d'impresarios ou de cer-
« tains de ses sociétaires en particulier, mais qu'elle les organise elle-
« même, officiellement, et avec, autant que possible, la distribution
« complète et la mise en scène du spectacle à Paris. »

Après un échange de vues, auquel prennent part **MM. le Président, Gérard Harry, Gauchez, Charlier,** il est décidé de ne pas procéder, en section, à un vote sur ce vœu : M. Dulait le présentera à l'assemblée générale de clôture.

La séance est levée.

III. — Section pédagogique.

SÉANCE DU MATIN

La séance est ouverte à 9 h. 15 m., sous la présidence de **M. Jules Gautier,** directeur de l'Enseignement secondaire de France.

M. Louis-Pilate de Brinn' Gaubast, professeur supérieur de langue et de littérature francaises à l'École générale allemande d'Anvers, en est le secrétaire.

M. G. Cohen, de l'Université de Leipzig, lit son rapport : *La réforme de l'enseignement élémentaire du français dans les pays bilingues à l'aide des études phonétiques*; puis, conformément à l'invitation qui lui en est faite, le rapport de M. **Antoine Grégoire**, professeur à l'Athénée royal de Huy, sur *L'utilité de la phonétique française pour la correction des vices de la parole.*

Un vœu, conséquence naturelle de ces rapports, sera soumis à l'examen de la section pédagogique et de l'assemblée plénière de clôture.

M. Paul Meyer, membre de l'Institut de France, directeur de l'École des chartes, présente quelques observations : « Il y a en anglais, dit-il, neuf mots sur dix dont on ignore la véritable prononciation ; or, il en est de même pour beaucoup de mots français, où les préférences personnelles

Digitized by Google

de chacun sont souvent des plus légitimes. » M. Meyer cite des exemples, notamment en ce qui concerne l'articulation de l'*r* dans un certain nombre de mots ; il préfère l'articulation linguale de cette lettre, mais n'a rien à dire contre l'*r* « uvulaire », presque toujours fort défendable. Il appuiera du reste les conclusions de M. Cohen, pourvu qu'elles ne tendent point à imposer une prononciation uniforme, car une telle prononciation, encore une fois, serait injustifiable dans une foule de cas. M. Meyer ajoute à ces observations des remarques intéressantes sur certains vocables dont l'*x* prête à plus d'une contestation (*Bruxelles*, *Auxerre*) : on devrait, lorsqu'il y a doute, attirer l'attention des écoliers sur la légitimité de l'un ou de l'autre son, sans aller d'ailleurs, c'est trop clair, jusqu'à tolérer dans leur bouche une prononciation vicieuse — comme celle de *sig zain* pour *sixain*, chère, note l'orateur, à « tel membre de notre Institut de France ».

M. Cohen se défend d'être partisan d'une prononciation dogmatique ; il fait observer cependant qu'à cet égard la langue *française* se trouve dans une situation assurément particulière, et qui diffère de celle de plus d'une autre langue : « Il y a un français *central*, en quelque sorte », déclare-t il. « Qu'on réfléchisse plutôt au cas de l'*e* muet ! »

Mme Christiane, professeur de diction à Anvers, intervient ici pour noter que « l'usage de cet *e* muet, *un peu trop prononcé*, mais systématiquement, permet aux maîtres de diction, en pays wallon ou flamand (surtout flamand), d'atténuer la rudesse d'articulation qu'ils ont à combattre chez leurs élèves. »

M. Salmon estime qu'en tout cas l'*e* muet semble, à l'heure présente, négligé par tout « francien ».

M. Jules Gautier, président, résume le débat et se range à l'avis de M. Paul Meyer : il ne lui paraît guère possible d'unifier la prononciation, même en France. Il n'en admet pas moins, avec M. Cohen, que l'enseignement de la phonétique, pratiqué sans aucun excès d'orthodoxie, constituerait un progrès pour une foule de cas.

M. Cohen insiste sur la nécessité de connaissances phonétiques sérieuses pour quiconque prétend enseigner la langue française à l'étranger, et, en premier lieu, pour les « assistants », dont il sera question au cours de ces débats.

Digitized by Google

La discussion étant épuisée, le président donne la parole à **M. H. Guyot,** directeur de l'École française de Bruxelles.

M. Guyot résume son rapport : *L'École française de Bruxelles. Sur quel modèle devraient être organisées les écoles françaises à l'étranger.* Il s'excuse d'avoir laissé de côté la comparaison qu'il se proposait de faire entre ces écoles et les écoles allemandes, sur lesquelles il lui a paru qu'il possédait trop peu d'informations précises. Cette comparaison pourra être présentée ultérieurement par quelque personne bien placée pour la rendre utile et féconde.

M. Pilate de Brinn' Gaubast, qui connaît tous les éléments de la question, consent à la traiter dans le prochain Congrès.

M. Armand Rodde sollicite et obtient l'autorisation de présenter des observations toutes personnelles, de nature assez délicate et qui toutefois, sous sa responsabilité, figureront au volume du Congrès actuel; elles se rapportent à l'infériorité relative de l'enseignement du français « jusque dans la Belgique française », dit l'orateur. A l'entendre, les professeurs n'auraient eux-mêmes, le plus souvent, qu'une connaissance fort insuffisante de la langue et de la culture de la France. Voilà pourquoi il est heureux de la fondation à Bruxelles d'une authentique École française.

Des protestations assez vives accueillent les appréciations portées par M. Rodde sur les professeurs belges.

M. de Brinn' Gaubast, qui, à maintes reprises, a eu l'occasion d'apprécier l'excellence de leur enseignement dans les écoles officielles ou particulières, prend leur défense au nom des Français fixés en Belgique; et, au nom des Français de France.

M. Frank-Puaux, à son tour, en qualité de vice-président de l'*Alliance française,* rend hommage à l'infatigable bon vouloir aussi bien qu'à la compétence des maîtres belges.

M. Jules Gautier, s'associant à cet hommage, clôt l'incident, et, revenant à la question de l'Ecole française de Bruxelles, croit devoir, au nom de la France qu'il représente, remercier, entre tous, deux hommes sans le zèle de qui cette école serait sans doute encore à naître : MM. Rolland, président de la *Chambre de commerce française* de Bruxelles, et Aulard, président de la *Mission laïque* à Paris.

Digitized by Google

M. Rodde exprime le désir de voir se créer en Belgique d'autres écoles purement françaises, par exemple à Liége et à Gand, mais de préférence à Anvers, parce que l'influence allemande y grandit, grâce à l'existence d'une florissante École allemande; on lira plus loin son rapport.

M. Jules Gautier lui répond que le gouvernement français, sans se départir, au surplus, d'une absolue neutralité à l'égard des écoles allemandes sur le sol belge, a eu tout récemment l'occasion de donner à l'idée qu'expose M. Rodde un commencement d'exécution : en qualité de directeur de l'enseignement secondaire, l'orateur a fourni lui-même à une école privée d'Anvers, patronnée par notre consul, un certain nombre de professeurs nés Français et diplômés des universités françaises.

M. de Brinn' Gaubast intervient : professeur de littérature française à l'École générale allemande d'Anvers, il se croit mieux placé que personne pour faire observer que la présence d'écoles allemandes s'explique, notamment à Anvers, par la préexistence d'une nombreuse colonie allemande (près de 10,000 personnes en ville, quelque 3,000 dans les faubourgs). Il est légitime (et M. Gautier vient lui-même de le reconnaître) que les Allemands fixés en Belgique fassent les sacrifices nécessaires pour ne pas priver leurs enfants de l'avantage d'être instruits dans leur propre langue, et pour n'avoir pas à s'en séparer en les envoyant en Allemagne dans ce but. La fondation d'une École française à Bruxelles s'y justifie de même par la préexistence d'une nombreuse colonie française. Sans doute, sans cet établissement, les jeunes Français ne seraient pas privés, du moins, des bienfaits d'un enseignement donné dans leur langue maternelle; mais aucun Belge d'esprit large ne songerait à se froisser de les voir fréquenter, plutôt qu'une école belge, celle où ils peuvent acquérir une connaissance plus nationale de l'histoire, de la géographie, des institutions de la France. La situation à Anvers, à Gand, à Liége est-elle la même ? M. de Brinn sait trop bien que non : y créer des écoles — ne disons pas de langue française (puisqu'il en existe plusieurs, et d'excellentes), mais de *nationalité* française, ce serait s'exposer sûrement à provoquer une réaction des plus fâcheuses ; ce serait risquer, chose plus grave, de faire injustement attribuer à la France, par des adversaires de mauvaise foi, l'arrière-pensée de se ménager une main-

Digitized by Google

mise intellectuelle et morale sur la Belgique. Le peuple belge n'est-il pas, en effet, parfaitement capable de se suffire à lui-même au point de vue de l'enseignement de notre langue à ses enfants ? Dans les pays *de langue française*, Belgique ou Suisse, créons donc des écoles françaises là seulement où elles sont utiles à des Français ; partout ailleurs, tenons-nous cois : non seulement ce sera plus logique et plus sage, mais, surtout, ce sera plus juste.

M. Jules Gautier, prenant texte des paroles de l'orateur, saisit avec joie l'occasion qui lui est fournie d'affirmer que les actes du gouvernement, dont il est le représentant à ce Congrès, ne sauraient justifier le plus léger soupçon. Non, la France n'a pas mérité, ne mérite point, ne voudra jamais mériter l'accusation de se ménager une main-mise intellectuelle ou morale sur la Belgique ; elle n'a pas moins de sympathie pour les Belges de langue flamande que pour ceux qui se servent de la langue française : à ces derniers, elle ne prétend ni imposer, ni proposer des professeurs venus de France. Il peut arriver cependant que des établissements privés (comme l'école authentiquement belge dont il parlait tout à l'heure) s'adressent à l'Administration de l'Instruction publique en France pour lui demander certains maîtres : en ce cas, l'établissement seul étant juge des raisons qui motivent sa requête, pourquoi refuser d'y faire droit ? La spontanéité de semblables demandes, formées par des patriotes belges publiquement connus pour tels, ne démontre-t-elle pas assez qu'il n'y a là, de la part de la France, aucune usurpation ? Une telle usurpation serait contraire, du reste, à l'esprit même du mouvement international dont le Congrès demeure la manifestation, comme le rappelait, hier encore, M. Wilmotte.

La déclaration qui précède est unanimement approuvée par les membres de la Section.

M. Jules Gautier donne alors la parole à **M. Friedel**, secrétaire-archiviste du Musée pédagogique à Paris.

M. Friedel résume le rapport (encore manuscrit) qui figurera dans le volume du Congrès et qu'il a rédigé sous ce titre : *L'institution des échanges d' « assistants » entre la France, d'une part, l'Allemagne, l'Autriche et l'Angleterre, de l'autre...*, etc. *Y aurait-il lieu de la généraliser, de l'introduire en Belgique et en Suisse?* etc.

Digitized by Google

M. **Jules Gautier** confirme les conclusions du rapport de M. Friedel, et profite de cette occasion pour rappeler les bienfaits de la *Méthode directe*, inaugurée en France, dès 1902, dans l'enseignement des langues vivantes : l'institution des échanges d' « assistants » aura été l'une des conséquences les plus fécondes de l'application de cette méthode.

La séance, levée à midi, sera reprise à 2 h. 1/2.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI.

La séance de l'après-midi est ouverte à 2 h. 40.

M. Jules Gautier, président, prie **M. P. Mellon** de vouloir bien communiquer à la Section son rapport sur *Le patronage des étudiants étrangers et les œuvres qui s'y rattachent.*

Après cette communication, M. Gautier remercie M. P. Mellon de la part qu'il a prise à l'organisation des œuvres de patronage, et appuie le vœu présenté par l'honorable rapporteur :

« Estimant qu'un séjour dans une université française ou belge ne peut « être que très profitable aux études et à la jeunesse des deux pays, nous, « membres du Congrès d'Arlon, exprimons le vœu qu'il soit pris par les « membres compétents telles dispositions qui laissent aux étudiants de « Belgique et de France la possibilité de passer deux ou trois semestres « dans les universités de l'un ou de l'autre pays, et que le temps ainsi « passé en Belgique compte dans le temps de scolarité exigé par la loi. »

M. Salmon demande que l'on élargisse la formule de ce vœu, qu'on en étende le bénéfice aux autres universités de langue française (Suisse, Canada). La formule, ainsi élargie, est approuvée à l'unanimité ; elle sera soumise à la sanction de l'assemblée plénière de clôture.

La parole est donnée à **M. R. Leblond,** interprète général au « Bon Marché », à Paris, pour la lecture de son rapport sur *L'échange international des élèves, particulièrement au point de vue de l'extension de la langue française.*

M. J. Gautier croit devoir insister sur l'objet et les bienfaisants effets moraux de ce mouvement international, qui contribue à détruire certains préjugés trop étroitement nationalistes (au sens général de ce terme) et à

Digitized by Google

entretenir les idées favorables au maintien de la paix générale. Il félicite et remercie M. Leblond de ses efforts personnels, puisque le rapporteur est chargé de l'administration de la *Société d'échange international.*

M. Cohen voudrait que cet échange fût étendu aux familles ouvrières. Selon M. Leblond, les dispositions intérieures des maisons ouvrières françaises ont malheureusement nui et nuiront encore à la réalisation d'un tel vœu. Un autre obstacle économique, c'est l'élévation relative des frais de voyage. Il faut espérer que des ressources supplémentaires seront mises à la disposition de l'œuvre par des subventions, des adhésions nouvelles.

Aux constatations précédentes, **M. Leblond** ajoute quelques observations, conformes à celles qu'a résumées M. Gautier, sur l'utilité des échanges internationaux d'enfants au point de vue de la propagation des idées pacifistes ; il appuie ces observations de la lecture de documents, de lettres de pères de famille, d'articles publiés en France et hors de France. Il conclut par ce triple vœu, qu'il présente à l'approbation de la section :

« Le Congrès,

« Considérant que l'organisation des échanges d'enfants, telle qu'elle a « été comprise et réalisée par la Société d'échange international, constitue « un moyen d'action puissant pour l'extension et la culture de la langue « française,

« Émet les vœux suivants :

« 1° Que la pratique des échanges soit répandue dans les familles;

« 2° Que pour répondre aux légitimes préoccupations des parents, des « garanties sérieuses soient fournies et les échanges méthodiquement « organisés ;

« 3° Que les demandes d'échanges soient centralisées. »

Cette rédaction est adoptée sans opposition ni contradiction.

M. Jules Gautier, revenant, à propos de certaines remarques, sur les échanges d' « assistants », — question que la clôture de la première séance n'avait pas permis d'épuiser, — explique pourquoi peu d' « assistantes » françaises sont demandées par les établissements anglais. Cette situation tient au caractère privé de l'enseignement secondaire en Angleterre ; elle est regrettable ; mais, au point de vue de l'extension

Digitized by Google

proprement dite du français, elle n'engendre pas, après tout, d'inconvénients trop absolus, puisque, par compensation, les écoles françaises reçoivent comme « assistantes » une foule de jeunes anglaises, et que celles-ci retournent chez elles en possession des éléments de notre langue.

M. Friedel a la parole pour discuter diverses questions posées par M. Hamel, professeur au Lycée Montaigne, à Paris : qu'il s'agisse d' « assistants » allemands ou anglais, il est impossible, dit M. Friedel, de récuser le concours de Badois, de Gallois, d'Écossais, sous prétexte que ce concours pourrait bien ne pas présenter, quant à la pureté du langage ou de la prononciation, toutes les garanties désirables. Il n'y a pas lieu, d'autre part, d'appréhender l'éventualité de quelque compétition entre « assistant » et professeur titulaire : l'expérience a fait pleine justice de semblables appréhensions.

M. Gautier invite M. Louis Lespine, vice-président du comité de l'*Alliance française* à Nancy, à résumer le rapport qu'il a rédigé en collaboration avec M. J. Laurent, chargé de cours à la Faculté des Lettres de l'Université de cette ville, sur *Les examens de l'Alliance française à Nancy*.

M. Louis Lespine donne lecture du rapport imprimé dans le présent volume.

Aucune objection n'ayant été présentée, **M. le Président** félicite, au nom de la section, l'*Alliance française* de l'œuvre qu'elle a réalisée à Nancy. Il indique notamment qu'en réduisant au minimum les difficultés matérielles que les étrangers peuvent avoir de se procurer les diplômes de français qu'ils méritent, elle a, autant qu'il est possible, permis de distinguer ceux qui connaissent notre langue de ceux, qui, en ignorant les premiers éléments, prétendent pourtant à l'enseigner; elle a ainsi créé d'excellents instruments de propagande.

Le rapporteur remercie M. le Président et prend acte de ses paroles, car, dit-il, le comité qui l'a délégué désirait pour son œuvre l'approbation du Congrès, et celle-ci tire de la haute personnalité de M. Jules Gautier une autorité particulière.

Sur l'invitation de M. J. Gautier, **M. J. Hansen,** professeur au gymnase de Diekirch (Luxembourg), lit à son tour le rapport, très original et très hardi, dont il désire que la section examine et discute avec soin la

Digitized by Google

portée : *De l'avantage qu'il y a pour les pays bilingues à réserver le premier rang aux prosateurs du XIXe siècle dans l'enseignement du français.*

M. le Président souligne la nouveauté de la thèse soutenue par M. Hansen, et demande aux intéressés dans quelle mesure ils jugent possible de s'y rallier dès maintenant.

M. Salmon ne partage guère les opinions du rapporteur, qu'il estime trop intransigeantes. En premier lieu, l'insuffisance de la connaissance du français, dont se plaignent certains professeurs de première (et non pas uniquement « dans les pays bilingues », mais en France même!), cette insuffisance ne résulte pas de l'abus des textes classiques ; elle a pour cause, à son avis, l'abandon relatif de ce vieil exercice qu'on nomme l' « analyse littéraire ». Tel que nous l'avons pratiqué, cet exercice ne correspondrait plus sans doute aux exigences de la pédagogie nouvelle ; mais pourquoi ne point l'adapter à nos besoins? Il suffirait de le rendre comparatif, de l'étendre à des textes du XVIIIe siècle, qu'on donnerait à rapprocher des textes des grands écrivains du XVIIe siècle. Seconde observation : ces textes « sacrosaints » seraient, d'après M. Hansen, trop abstraits pour intéresser la plus grande partie des élèves, parce que ceux-ci sont trop jeunes encore pour s'y complaire. Il faut s'entendre : de quels classiques parle-t-on? Est-ce de La Bruyère, par exemple? Et soutiendra-t-on que sa langue soit dépourvue de pittoresque, de chaleur, d'éloquence même, oui, d'une éloquence *sui generis*? Mais, nous réplique le rapporteur, il s'agit, à ses yeux, de la sécheresse abstraite qui, lorsqu'il était écolier, lui semblait entacher nos plus belles tragédies : eh bien! l'on peut se demander (ne se l'est-il pas demandé depuis qu'il enseigne à son tour?) si la faute n'en fut pas à la méthode suivie par le maître, ou par l'écolier. Enfin, sans négliger ni dédaigner l'étude des maîtres du XIXe siècle, il convient, semble-t-il, de fonder cette étude sur celle des siècles précédents, sous peine de laisser aux élèves une idée incomplète ou fausse de l'évolution de la langue et des étapes de notre génie national.

M. Hansen répond qu'il se rangerait sans doute aux idées de M. Salmon, si le maître et les écoliers qu'il a en vue étaient Français ; il ne recherche, pour sa part, que le meilleur moyen d'intéresser sûrement à la langue française *actuelle* des élèves de mentalité en quelque sorte germanique : ces élèves, que nos tragédies laissent assez froids, s'exaltent aux

Digitized by Google

drames de Schiller; leur sensibilité, leur imagination diffèrent de celles des races latines : dans le patrimoine de la France, prenons donc, pour les leur transmettre, les trésors que réclame leur tempérament, puisque ces trésors n'y manquent point.

M. Salmon ne se rend pas : « De quel XIXe siècle veut-on nous parler? Oui, de quelle partie de ce siècle littéraire, d'ailleurs si grand? Certaines des œuvres romantiques ne sont-elles pas plus loin de nous que les grands chefs-d'œuvre classiques? »

M. Hansen, encore une fois, refuse de placer le question sur ce terrain. Ce sont ses élèves luxembourgeois qu'il a en vue; et si l'on entend élargir ici le débat, ce ne doit être qu'en se plaçant avec lui au point de vue de l'enseignement dans les pays bilingues ou nettement germaniques.

M. F. Guizot fait observer qu'en ce qui concerne le Luxembourg, la langue française que l'on y parle, tout en étant panachée de particularités bien contemporaines, l'est davantage encore peut-être d'idiotismes et de tournures archaïques apparentés à la langue du XVIIe siècle, comme au Canada. N'en résulte-t-il pas une présomption sérieuse en faveur des textes classiques, pour les établissements scolaires luxembourgeois?

M. Hamel, pour d'autres raisons générales, plus ou moins analogues à celles qu'a formulées M. Salmon, demeure partisan de l'étude approfondie de nos classiques, en tous pays, dans l'enseignement du français.

M. Paul Meyer admettrait certaines vues de M. Hansen, pourvu qu'en étudiant d'abord les écrivains contemporains, le maître eût surtout pour objet de s'en éloigner peu à peu pour ainsi dire à reculons, en passant du XIXe siècle au XVIIIe siècle, du XVIIIe siècle au XVIIe siècle. En suivant de la sorte une méthode « régressive », pour employer l'expression que propose M. de Brinn' Gaubast, on ne ferait, en somme, qu'adapter plus ou moins à l'enseignement du français les procédés intuitifs actuellement utilisés pour l'initiation à la géographie : aller de la classe à l'école, de l'école à la ville, de la ville au pays, du pays à l'Europe.

M. Pilate de Brinn' Gaubast croit devoir se permettre de faire observer qu'en appelant « méthode régressive » le procédé dont il s'agit, il n'a jamais eu l'intention de le recommander aux maîtres de français. D'ailleurs, comme professeur de langue et de littérature françaises dans un

Digitized by Google

milieu tout germanique, il est à même de confirmer la plupart des remarques de M. Hansen; il admet la nécessité d'une organisation spéciale de l'enseignement du français dans tout milieu de cette nature, et, pour sa part, il se trouve bien d'avoir pu, sous sa pleine responsabilité, rompre avec les routines généralement suivies. Il n'en est pas moins convaincu (par une expérience, il est vrai, toute personnelle) que l'on doit, tout en accordant une place très grande aux écrivains contemporains, étudier *simultanément* tous nos classiques. Pourvu, bien entendu, que l'on guide son effort, non seulement l'élève *étranger* ne perd pas, dans ces conditions, le sens critique de l'évolution de la langue et du génie de notre peuple, mais ce sens critique s'aiguise à force de comparaisons qu'il ne saurait faire de lui-même, inconsciemment, comme peut les faire un jeune Français du XXe siècle, si on ne lui donne à lire que nos classiques.

M. Jules Gautier résume le débat : M. Hansen, remarque-t-il, semble bien désirer, somme toute, que l'on s'adresse plutôt à l'imagination, au sentiment, qu'à la raison, dans l'enseignement du français fondé sur la lecture des textes. On ne saurait lui donner tort, à la seule condition toutefois que ses remarques et ses vœux visent uniquement les débutants : c'est sous ces réserves expresses qu'il se rallierait, le cas échéant, à l'opinion du rapporteur, amendée par des concessions faites aux vues de MM. Salmon, Paul Meyer et de Brinn' Gaubast.

M. Hansen, se déclarant tout disposé à faire les concessions qu'on lui demande, rédigera sur cette base un vœu dont la formule sera soumise à la sanction de l'assemblée plénière de clôture.

La parole est alors donnée à **Mme Christiane,** d'Anvers, qui désire présenter quelques observations sur la nécessité de l'enseignement de la diction française en pays flamand ou wallon. Mme Christiane propose en ce sens une motion qui, soutenue par **M. Jean Blaize** et déposée sur le bureau, sera soumise, avec l'appui de la Section pédagogique, à l'appréciation de l'assemblée plénière. La double communication faite par Mme Christiane et par M. Jean Blaize, dont on connaît la compétence particulière en ces matières, est reçue par le Président, qui prie M. de Brinn' Gaubast de la faire insérer au volume du Congrès en la transmettant à M. Wilmotte.

La séance est levée à 7 heures.

Digitized by Google

IV. — Section scientifique.

A la section scientifique, qui s'est réunie dans l'après-midi du lundi, **M. Fürstenhoff** développe les arguments variés qui peuvent, à son avis, être invoqués en faveur de l'adoption de la langue française comme langue auxiliaire internationale. Le latin, auquel beaucoup de savants songent encore comme moyen de communication internationale, devient de moins en moins possible à cause de son synthétisme et de la part de plus en plus réduite qui lui est faite dans l'instruction moderne. Les langues modernes évoluent toutes en effet vers la simplicité et l'analytisme. Les latins simplifiés, qui ont été souvent proposés à notre examen commun, ressemblent plutôt à des langues romanes déformées et particulièrement au français. C'est encore vers le français que tendent tous les essais de langues artificielles depuis deux siècles. Une langue artificielle ne pourrait résister à l'action dissolvante des parlers locaux. Seule une langue vivante, parlée par un grand nombre d'hommes, est susceptible de s'imposer de façon uniforme partout. Les langues artificielles se basent à tort sur la crainte que la rivalité des langues vivantes s'opposerait à l'adoption de l'une d'elles. Cette crainte n'est nullement fondée. Le peuple dont la langue serait adoptée n'en tirerait pas un avantage, pouvant contrebalancer l'économie de temps obtenue par tous; la France a-t-elle tiré bénéfice de voir sa langue adoptée en diplomatie? La langue française ayant cédé dans les différents pays la première place aux autres langues modernes, elle mérite cependant d'être conservée comme langue seconde par les démocraties modernes pour les mêmes raisons qui décidèrent les aristocraties d'autrefois à l'adopter, c'est-à-dire pour sa beauté, sa clarté et la richesse de sa littérature. Les Latins et les Slaves lui accordent leur suffrage; les Germains et les Anglo-Saxons agiraient certainement de même s'ils acquéraient la conviction que leur propre idiome ne peut obtenir l'assentiment général. Il semble donc qu'il suffise de matérialiser ces bonnes volontés pour faire enfin surgir cette entente linguistique, rêvée par les esprits éclairés du monde entier.

Les savants, préoccupés uniquement de la recherche du progrès humain, sont tout indiqués pour amener cette entente, car ils sont contraints plus que d'autres à suivre de près les progrès réalisés à l'étranger. Dans leurs

Digitized by Google

Congrès, ils ont admis jusqu'à présent l'usage de trois langues en raison de leur extension mondiale : l'anglais, le français et l'allemand; mais la participation récente d'autres grands peuples au mouvement scientifique moderne mène à une confusion babélique. Une étude sérieuse et immédiate de la question est donc indispensable.

Il y a deux méthodes pour favoriser l'internationalisation des rapports entre savants : la première consiste dans le maintien du *statu quo*, à la condition toutefois de déterminer tous les savants, sans distinction de nationalité, à adopter une des trois langues jouissant jusqu'à présent d'un droit de préférence; l'autre, plus logique, consiste en l'adoption par tous d'une seule et même langue.

Désireux de faire aboutir la question et convaincu de la facilité de faire admettre l'ordre logique des choses dans le monde scientifique, plus dégagé que les autres des influences particularistes, M. Fürstenhoff a pu amener la formation du groupement suivant constitué en Comité provisoire d'une entente scientifique internationale pour l'adoption d'une langue auxiliaire.

MM. Ansiaux, M., professeur à l'Université de Bruxelles; Bedot, M., professeur à l'Université de Genève; Bogdan, G., professeur à l'Université de Jassy; Bolivar, J., professeur à l'Université de Madrid; Catsaras, M., recteur de l'Université d'Athènes; Chwolson, O.-D., professeur à l'Université de Saint-Pétersbourg; Cosmovici, L., professeur à l'Université de Jassy; Demoor, J., professeur à l'Université de Bruxelles; Ferrero, G., historien à Turin; Furstenhoff, J., professeur de l'Extension universitaire de Belgique; Girard, A., directeur du Musée du Roi de Portugal, à Lisbonne; Horvath, G., membre de l'Académie des sciences de Hongrie, directeur de la section zoologique du Musée national hongrois, à Budapest; Magalhaes-Lemos, professeur à la Faculté de médecine d'Oporto; Marinesco, G., professeur à l'Université de Bucarest; Mittag-Leffler, G., professeur à l'Université de Stockholm, Djursholm-Stockholm; Morselli, E., professeur, directeur de clinique, à Gênes; Novicow, I., publiciste, à Odessa; Pelseneer, membre de l'Académie de Belgique; Dr Racovitza, Em., sous-directeur du laboratoire Arago, directeur des Archives de zoologie expérimentale; Dr Sollier, médecin du Sanatorium de Boulogne-sur-Seine; Van Laer, H., professeur à l'École des Mines du Hainaut, à Bruxelles; Wilmotte, M., membre de l'Académie de Belgique.

Digitized by Google

C'est ce groupement qui a amené l'inscription à l'ordre du jour du Congrès de la question de l'adoption de la langue française comme langue auxiliaire internationale, tout au moins par les peuples ne parlant ni l'anglais ni l'allemand.

M. H. Van Laer, à Bruxelles, avait émis l'avis que le rapport de M. Fürstenhoff devait servir de base au mouvement à organiser et il a proposé qu'un exemplaire de ce rapport fût envoyé à tous les savants étrangers.

M. G. Sylvain, délégué général de l'*Alliance française* à Port au Prince (Haïti) a tenu à envoyer aux organisateurs du Congrès un mémoire où il se déclare partisan des idées exprimées par Novicow et où il demande que la propagande s'adresse à l'élite cultivée des autres pays et particulièrement aux Congrès et Sociétés scientifiques.

M. Fürstenhoff, au nom de **M. Novicow,** qui s'est excusé de ne pouvoir se rendre à Arlon comme il en avait eu l'intention, donne ensuite lecture d'un rapport sur *Les amours-propres nationaux vis-à-vis du français*. Partant de l'idée que ni le français, ni surtout l'allemand et l'italien ou les autres grands idiomes nationaux ne sont parlés au sein des familles par l'ensemble des populations, M. Novicow traite tous ces idiomes de langues auxiliaires, adoptées par intérêt, pour servir de moyen de communication entre voisins. Le même processus, en se répétant sur plus vaste échelle, créera la langue auxiliaire du groupe de civilisation européen. L'idiome qui réunira le plus d'avantages géographiques, économiques, financiers, artistiques, littéraires, scientifiques et intellectuels, l'emportera sur ses rivaux. Le groupement signalé ci-dessus ayant étudié la question dans tous ses détails, apporte au Congrès le résultat de ses études et affirme qu'à tous ces points de vue, c'est la langue française qui présente de loin le plus d'avantages. C'est le français qui déjà actuellement est le plus connu dans les milieux cultivés de tous les pays, et les amours-propres nationaux ne sauraient constituer un obstacle à ce que cet usage se répande, car ce n'est pas par ordre supérieur qu'il se répandra, ordre contre lequel on pourrait s'insurger, mais par suite des avantages qu'en retireront les peuples.

M. le Dr Sollier, à Boulogne-sur-Seine, qu'une indisposition subite retient à Vichy, envoie le résultat de démarches qu'il a faites auprès de maisons parisiennes d'édition en vue de la fondation d'un organisme spécial,

Digitized by Google

chargé du choix d'ouvrages étrangers à traduire en français pour les rendre accessibles aux savants de tous les pays. La certitude qu'auraient ces savants de trouver immédiatement la traduction bien faite de tous les ouvrages de valeur, nouvellement parus dans le monde entier, les inciterait, mieux que ne pourraient le faire les considérations sentimentales, à bien connaître la langue française ; elle pourrait même les amener à publier directement leurs œuvres en français pour leur assurer de suite un plus grand nombre de lecteurs. Il résulte de l'enquête faite par M. le Dr Sollier qu'un tel organisme trouverait très aisément à Paris les capitaux nécessaires.

M. Fürstenhoff pense qu'un service de résumés scientifiques des articles de revues et des ouvrages nouveaux, résumés publiés avec célérité, aiderait considérablement à la diffusion du français et serait d'une application plus simple et plus immédiate que l'organisme préconisé par M. le Dr Sollier, organisme plus important, mais moins susceptible de s'imposer de suite. Le service des résumés scientifiques organisés par maintes revues françaises s'est considérablement perfectionné au cours de ces dernières années, sous l'aiguillon de la concurrence étrangère, mais il n'est pas encore assez complet ni surtout assez rapide. Certaines revues américaines donnent, par exemple, de semblables résumés plusieurs mois avant les revues françaises. Si, tenant compte de l'avantage considérable qu'en retirerait l'expansion de la langue française, les revues françaises, ou plutôt un organisme spécial des *Résumés français* (comparable aux *Centralblätter* de Berlin) pouvait publier *sans aucun retard* le résumé de tout ce qui paraît en matière scientifique, nul doute que les savants italiens, espagnols, russes, etc., ne s'en servissent de préférence comme source d'informations.

M. Alexis Noël, à Bruxelles, envoie également un mémoire préconisant l'organisation d'un service de résumés scientifiques français complet et très rapide.

M. Paul Chappelier, à La Commanderie (Loiret), que son grand âge (80 ans) empêche de se rendre à Arlon, n'en a pas moins tenu à fournir sa quote-part de bonne volonté pour aider à résoudre le problème. Dans un mémoire consacré à l'étude de la question, il conseille la formation de Sociétés internationales pour la langue française universelle parmi les colonies cosmopolites des divers pays. La colonie de Paris, dit-il, une des

Digitized by Google

plus intellectuelles, pourrait en donner l'exemple et il se charge pour son compte d'en recueillir les adhésions par l'intermédiaire de l'*Annuaire international de Paris*, 80, boulevard Diderot, où sera publié le nom de tous les adhérents, ainsi que toutes les traductions utiles. Saluons cet autre octogénaire, qui avec M. Jules Le Jeune montre un si juvénile enthousiasme pour l'œuvre entreprise et qui surtout met ainsi en action l'axiome disant que les actes seuls comptent.

M. F. Baldensperger, professeur à l'Université de Lyon, présente ensuite *deux objections psychologiques à la diffusion de la langue française*. Ces objections qui ne résistent guère à l'examen, méritent cependant d'arrêter l'attention, car elles servent de moyens obstructionnistes à ceux qui veulent systématiquement nier la supériorité de la langue française. La première de ces objections s'appuie sur le manque de sincérité que permet de déguiser plus aisément la langue française, assouplie aux subtilités de langage par l'usage séculaire qu'en a fait la haute société. Ce reproche, peut-être vrai du temps des petits-maîtres de jadis, n'est plus guère de saison aujourd'hui, alors que les autres idiomes ont eu le temps de s'assouplir à leur tour. La deuxième objection est contenue toute entière dans cette phrase maladroite, tirée de l'anglais par Brunetière s'excusant de haranguer des congressistes étrangers en français : « Whoever speaks two languages is a rascal. » Les adversaires du français (ne dirions-nous pas plutôt des Français) prétendent sournoisement que la connaissance de deux langues affaiblit l'identification inconsciente qui se fait entre le mot et le concept. Il en résulte du flottement dans la pensée et dans l'expression. S'il était possible pour un enfant ou un jeune garçon de se trouver également à l'aise dans deux idiomes, ce serait tant pis pour lui. Sa croissance intellectuelle s'en trouverait, non pas doublée, mais diminuée de moitié. Il ne reste plus qu'à établir que le français est surtout dangereux à cet égard pour justifier une croisade contre celui ci. La puérilité de l'argument ne suffit pas pour permettre de croire qu'il soit inoffensif. Dans certains cas d'influences diverses se manifestant pour ou contre la diminution de l'enseignement du français dans certains pays, des arguments de ce genre, donnés sous le couvert de la psychologie, peuvent parfaitement jouer un rôle décisif.

M. Beauquier a soumis au Congrès un rapport sur la *simplification de l'orthographe française*. Cette question, dont le titre est déjà très explicite,

Digitized by Google

est résumée comme suit par M. Beauquier : Nous demandons instamment, pour aider puissamment à la diffusion de notre langue, que l'on fasse disparaître de la façon d'écrire les absurdités injustifiables dont Voltaire a dit : « L'habitude seule peut faire supporter l'incongruité d'une pareille orthographe. »

M. Blondel, à Paris, dans un rapport (reçu trop tard pour être imprimé), voudrait que le Congrès émette un vœu engageant le gouvernement français à s'occuper de la réforme de l'orthographe.

Dans le même ordre d'idées, il faut mentionner le bref rapport de **M. G. Cohen**, sur les systèmes de transcription phonétique.

MM. Franck-Puaux, **Baldensperger** et **Berger** appuient la proposition de M. Van Laer, mais sont d'avis de remettre à un nouvel examen les propositions de publication de résumés et de traductions.

MM. G. Walch d'Amsterdam, **Pozzi-Escot** de Lima (Pérou), **Hermite** de Buenos-Ayres, **Pavesi** de Rome, ont envoyé leur adhésion au mouvement à organiser.

Finalement sont déclarés adoptés les vœux suivants proposés par **M. Fürstenhoff** comme conclusions à son rapport :

« Considérant les raisons sérieuses plaidant en faveur de l'adoption « future du français comme langue auxiliaire, le Congrès émet les vœux « suivants :

« I. Qu'une protestation internationale s'élève chaque fois qu'on pro- « jette, en quelque endroit que ce soit, de restreindre l'enseignement du « français dans les programmes d'études.

« II. Que l'enseignement du français bénéficie, dans le monde entier, « de toutes les diminutions que devra fatalement subir, dans l'avenir, « l'enseignement des langues anciennes.

« III. Qu'un mouvement de propagande s'organise sérieusement dans « le monde scientifique en faveur de l'adoption de la langue française « comme langue auxiliaire pour tous les rapports internationaux entre « savants et que communication de ce vœu soit faite aux bureaux

Digitized by Google

« permanents de tous les Congrès scientifiques et à toutes les sociétés « savantes. »

« La *Fédération internationale pour l'extension et la culture de la langue française* est désignée pour faire cette communication et organiser cette propagande. »

La représentation théâtrale.

Les congressistes se sont retrouvés le soir dans la salle du théâtre, si luxueusement improvisée à l'Athénée. L'assistance était nombreuse et choisie et l'élégance des toilettes féminines constituait déjà à elle seule un sujet de grande curiosité pour les Arlonais.

Des artistes de la Comédie Française donnèrent un spectacle coupé auquel on a, bien entendu, fait fête. La soirée commença par une conférence de M. J. Ernest-Charles. En une brève causerie, l'éminent critique, qui est aussi un conférencier élégant, disert et persuasif, caractérisa fort heureusement la valeur du théâtre français comme instrument de civilisation mondiale.

Mmes Thérèse Kolb, Géniat et G. Robinne, MM. Baillet, Truffier, Dessonnes et Raynal interprétèrent le premier acte du *Misanthrope* et le *Dépit amoureux* de Molière, la *Nuit d'Octobre* de Musset et le *Passant* de François Coppée. Inutile de dire quel art apportèrent les célèbres comédiens de la maison de Molière à l'exécution de ce programme copieux et varié. Arlon ne connut jamais pareille bonne fortune, les sociétaires de la Comédie connurent rarement plus enthousiastes ovations !

Digitized by Google

Troisième Journée.

Excursion à Luxembourg.

Le mardi 22 septembre, à 8 heures du matin, les congressistes prirent le train qui devait les conduire à Luxembourg. Le ciel d'Italie dont on n'avait cessé de goûter la sérénité depuis l'ouverture du Congrès, avait fait place à un temps brumeux masquant quelque peu, aux yeux des excursionistes, les arrière-plans des paysages se succédant aux portières des wagons. Dès l'arrivée à Luxembourg, les congressistes passant sur le grand pont à la travée formidable, essaient de percer le voile humide qui cache le beau paysage des lointains montagneux et des profondeurs verdoyantes de la vallée de l'Alzette. Sur le parcours menant à l'hôtel de ville, on se montre les enseignes françaises, on écoute le parler pittoresque des habitants. D'une fenêtre, qui tout à coup s'ouvre, les accents de la Marseillaise viennent jusqu'à nous.

M. München, bourgmestre de la ville de Luxembourg, recevant les membres du Congrès, leur dit en une harangue émue combien il était heureux de pouvoir, au nom de ses concitoyens, leur souhaiter une cordiale bienvenue et leur offrir le vin d'honneur. Il insiste particulièrement sur l'affection profonde que les Luxembourgeois éprouvent pour la langue française, qu'ils ont conservée comme langue officielle et qui se parle à peu près exclusivement à leur Parlement. La culture française a toujours été la plus appréciée dans le Grand-Duché, et si, par l'union douanière avec l'Empire allemand, les intérêts économiques de ses compatriotes tendent à tourner leur activité vers l'Est, c'est cependant vers l'Ouest que se maintiennent leurs aspirations intimes, leurs plus chaudes sympathies. L'empressement avec lequel ils accueillent les membres d'une assemblée réunie pour célébrer les mérites de la langue de Racine et de Corneille, n'est-il pas dès lors fort compréhensible, comme le serait d'ailleurs l'accueil qu'ils pourraient éventuellement être amenés à faire à des hommes réunis pour célébrer la langue de Goethe et de Schiller en ce pays bilingue?

Digitized by Google

M. Wilmotte remercie le bourgmestre et la ville de Luxembourg pour le gracieux accueil fait aux congressistes et certifie que les paroles de bienvenue qu'ils viennent d'entendre les touchent beaucoup.

Une seconde réception, plus agréable encore, parce que plus intime, attendait les congressistes à l'Athénée, où les membres de l'*Alliance française* de Luxembourg avaient tenu à les accueillir à leur tour avec les manifestations de la plus franche et de la plus fraternelle amitié. De superbes bouquets remis gracieusement aux dames et la décoration de la salle témoignaient de la signification spéciale que les partisans luxembourgeois les plus convaincus de la culture française avaient désiré donner à cette manifestation. M. Simonis, président du comité de l'*Alliance*, leur offrant le vin d'honneur, sut, en un discours fort éloquent, convaincre les congressistes de la réalité de cette sympathie, qui leur arrivait de partout depuis leur arrivée à Luxembourg et chacun se sentit vraiment ému de la sincérité prenante de cet accueil.

M. Wilmotte, en une longue réplique, remerciant au nom des membres du Congrès, rappela qu'au XIIe siècle la princesse Ermesinde fonda les abbayes sœurs de *Clairfontaine* près de Luxembourg et de *Bonnevoie* près d'Arlon, montrant déjà alors, par ces appellations étrangères à la langue locale, l'avenir réservé à la culture française dans les cœurs luxembourgeois et arlonais.

M. Gautier remercia les Luxembourgeois au nom de la République française, M. Franck-Puau les félicita au nom de l'*Alliance française* et M. Lespine leur apporta le salut cordial des Lorrains.

Un banquet servi dans la salle du Casino, mise gracieusement à la disposition des organisateurs, réunit ensuite tout le monde de façon plus cordiale encore, si possible. Après une trop courte visite de la ville, ce fut avec un vif regret que l'on quitta Luxembourg ; mais la séance de clôture rappelait les congressistes à Arlon.

Assemblée de clôture.

L'assemblée générale de clôture se tint au Palais de Justice, comme la séance inaugurale.

La salle était aussi abondamment garnie. Seul M. le Ministre Le Jeune s'était fait excuser.

Digitized by Google

M. Wilmotte communique à l'assemblée deux lettres, l'une de M. Bernard Bouvier, de Genève, et l'autre de M. le comte de Briey, gouverneur de la province de Luxembourg, par lesquelles ces Messieurs s'excusent de ne pouvoir assister au Congrès. Se sont également excusés : MM. Metin, Ansiaux, Rivard, Nyrop, Novicow, Sollier, Y. Guyot, J. Seailles, de Maday, Hyde, Gofflot, Krains, Champion, Chappelier, Salverda de Grave, Rey, Racovitza, Magalhaes-Lemos, Marinesco, Beauquier, Clément, Vising, M. et Mme Greiner, Mme Collon, le général Ninitte, Pelseneer, Van Laer, Paul Janson, de Smet de Naeyer, M. d'Huart, Gallet, Weylandt.

Le Secrétaire-général donne ensuite lecture des vœux.

Un vœu proposé par **M. Grojean** et ayant trait à l'enseignement du français en Belgique est adopté sans opposition.

A la lecture du vœu suivant proposé par **M. Engel** et concernant la défense du français à l'Université de Gand, **MM. Dufourmantelle** et **Franck-Puaux** font valoir que leur qualité de Français leur impose une réserve spéciale dans ces questions, qui sont d'intérêt local. C'est une raison de convenance que tout le monde comprendra. Est adopté sans autre observation un deuxième vœu proposé par M. Engel et demandant que le flamand ne jouisse pas de faveur spéciale dans les concours organisés par les administrations publiques en Belgique.

Un échange de vues se fait ensuite entre **M. le Président** et **M. Delaite** au sujet de la rédaction d'un vœu proposé par ce dernier et demandant que la langue française continue à être la base de l'accord entre Wallons et Flamands. M. Delaite propose de dire que « la langue française reste la langue unique d'échange et de cohésion nationale entre les deux races ».

M. Bonet-Maury propose de dire « d'échange et de trait d'union entre les deux races ».

M. le Président dit que l'on remaniera la rédaction dans ce sens et le vœu est adopté.

Lecture est ensuite donnée d'un vœu de **M. Chainaye** demandant que les Associations belges s'occupant de la culture de la langue française,

Digitized by Google

recommandent, lors d'élections législatives, les candidats qui se seront engagés à protéger la langue française. Un vif débat se produit en raison du caractère politique de ce vœu.

M. Wilmotte regrette que ses devoirs de président l'aient empêché d'assister aux discussions de la section de propagande, où il aurait certes fait observer à M. Chainaye qu'il serait peut-être préférable de formuler tout simplement un désideratum, sans entrer dans ces questions électorales qui pourraient faire croire, contrairement au véritable esprit de la Fédération, que nous nous immisçons dans les luttes politiques. Il ne nous appartient d'adresser à notre Parlement aucune protestation, encore moins de prendre à partie un gouvernement, fût-il belge, et bien que ce ne soit pas la pensée de M. Chainaye, le président, à la lecture du vœu, a appréhendé immédiatement une mauvaise interprétation des intentions qui ont dirigé son auteur. Ne pourrait-on pas dire, de façon plus générale : « Les Associations pour l'extension et la culture de la langue française ne se désintéressent pas, dans la mesure où leur activité le permettra, de la vie politique. » C'est déjà un maximum et M. Wilmotte préférerait même que l'on ne dît rien du tout. La Fédération est loin de renoncer à toute combativité et le Congrès d'Arlon en est une preuve suffisante, mais il y a entre son programme à tendances internationales et le programme particulier de telle ou telle ligue wallonne ou flamande, une ligne de démarcation qu'il importe de bien saisir. La voie dans laquelle on voudrait s'engager par ce vœu est dangereuse, et bien qu'il soit partisan des idées exprimées comme homme privé, comme président de la Fédération, M. Wilmotte estime qu'on s'écarterait du programme de celle-ci en votant un vœu semblable.

M. Chainaye n'oublie pas la distinction à faire entre le programme des ligues wallonnes qui groupent surtout les forces populaires et celui d'Associations comme la Fédération qui se compose d'hommes très instruits, de professeurs, d'avocats, d'ingénieurs, d'écrivains etc. Mais c'est précisément à cause de cette différence de composition qu'il faut que le mot d'ordre vienne de ces derniers. Le vœu ne demande pas un ensemble de mesures, mais une décision établissant qu'on entend défendre la langue française en Belgique. Il faut reconnaître que tout mouvement de défense tenté en dehors du Parlement serait vain. C'est pourquoi, il faut que le mouvement en faveur de la défense de la langue française force les portes du Parlement. En Belgique, les populations de parler français commencent

Digitized by Google

à être traitées comme en pays conquis, alors que ce sont surtout les populations wallonnes qui ont fait la Belgique indépendante. Les flamingants sont agressifs, ils exercent une pression violente sur le Parlement; les Wallons doivent en faire autant pour empêcher l'attitude que l'on constate d'un si grand nombre de députés wallons trahissant leurs frères. En votant le vœu, la Fédération ne ferait qu'accorder l'appui des hommes éminents, instruits, éclairés qui la dirigent, aux gens du peuple qui pensent comme eux, elle ne ferait qu'imiter les intellectuels flamands qui ne ménagent pas leur appui à la cause flamande.

M. Sadoul constate que les arguments de M. Chainaye sont de ceux qui doivent impressionner tous ceux qui s'intéressent à la propagation de de la langue française, mais il n'appartient pas aux Français de s'immiscer dans l'indication des moyens de lutte à employer par les Wallons belges. Ce serait dépasser la mesure de leur rôle de simples conseillers. Les Français doivent donc s'abstenir dans ce débat.

M. Chainaye répond qu'il espère au contraire que les Français voudront bien l'appuyer. Faut-il rappeler ce que les Liégeois firent en 1789 lorsque les Flamands organisaient la guerre des paysans? Charleroi, aussi, s'est rangée du côté de la France à cette époque, et aujourd'hui les Français abandonneraient la cause des Wallons, leur propre cause, en disant : cela ne nous intéresse pas !

M. Sadoul affirme que M. Chainaye se trompe lorsqu'il lui reproche d'abandonner les intérêts de sa propre patrie. Les Français sont désireux de voir la langue française se propager en Belgique, dans un pays qui, en grande partie, a fait autrefois partie intégrante de la France. Il proteste simplement contre l'indication, par des Français, des moyens à employer par les Belges.

M. Chainaye proteste que, loin de demander au Congrès d'indiquer les moyens d'action aux Wallons, ce sont ceux-ci qui viennent lui dire : Voici l'unique moyen d'aboutir ; aidez-nous à l'employer.

M. Wilmotte, au cours du présent débat, a vu plus nettement se dégager les deux opinions en présence. De prime abord, il avait bien senti qu'il y avait, dans la question posée, quelque chose qui n'était pas clair, mais il n'avait pas eu immédiatement, des difficultés qu'elle soulève, la conception nette qu'il en a maintenant. Le Congrès est une manifestation

Digitized by Google

de l'activité de la Fédération, institution internationale dont le bureau permanent compte dans son sein des Belges, des Français, des Suisses, des Luxembourgeois, des Canadiens, un Russe et un Danois. En tant qu'internationale, la Fédération ne peut s'ingérer dans l'action politique d'un pays, et en tant que Fédération, elle ne peut donner d'indications pratiques à ses sections locales. C'est une chose qu'ignore peut-être M. Chainaye, qui ne fait pas partie de la section de Bruxelles. Celle-ci est autonome, et s'il en faisait partie, il pourrait y discuter plus à l'aise la question qui fait l'objet du présent débat. On ne saurait blâmer la motion de l'honorable orateur; elle paraît au contraire absolument bonne, utile, parfaitement réalisable, mais ne peut être soumise au Congrès. Sur le fond, tout le monde est donc d'accord; mais comme président de la Fédération, M. Wilmotte prie M. Chainaye de ne pas insister et de transmettre plutôt son vœu à toutes les Associations belges en leur demandant d'adopter la ligne de conduite qu'il formule.

M. Grojean, qui représente au Congrès la Section bruxelloise, fait valoir que celle-ci se compose de Wallons et de Flamands et qu'elle se trouve, par conséquent, dans des conditions différentes de celle de Liége qui ne comprend que des Wallons. La Section bruxelloise ne peut donc prendre part à une politique wallonne, à laquelle l'orateur est cependant personnellement dévoué. Il est d'avis, comme M. le Président, que M. Chainaye n'insiste pas.

M. Delaite reprenant la motion transactionnelle que M. le Président avait fait entrevoir aux débuts du débat, propose de dire que le Congrès ne se désintéresse pas, dans la mesure où son activité est réclamée, des luttes électorales des différents pays. M. Wilmotte voudrait qu'on ne parlât pas des luttes électorales. M. Delaite propose alors de dire « luttes politiques des différents pays ».

M. Jules Gautier ne peut oublier qu'il est en terre belge et que l'amour que la France a pour la Belgique, elle l'a pour la Belgique tout entière sans distinction de langue; elle ne peut intervenir dans des questions d'ordre intérieur. Ce serait le placer, lui délégué officiel de la France, dans une situation très difficile que d'insister. Il a été dit à plusieurs reprises que la Fédération est internationale et à ce titre elle doit s'abstenir dans le cas présent.

Digitized by Google

M. Wilmotte regrette de devoir dire que, comme président, il ne pourrait tenir compte du vœu, même s'il était voté. Il ne pourrait faire qu'une chose, c'est de le transmettre personnellement aux Associations belges.

M. Maxime Lecomte trouve que les objections faites au vœu de M. Chainaye s'appliquent également aux vœux déjà adoptés de MM. Grojean et Engel, et il pense que le sort des trois vœux devrait être le même.

M. Chainaye appuie cette manière de voir.

M. J. Gautier insiste sur le caractère électoral de la motion.

M. Chainaye rappelle enfin à M. Wilmotte sa proposition conciliatrice du début, dont il se contenterait.

M. Wilmotte fait ressortir qu'il y a entre les propositions de MM. Grojean et Engel et celle de M. Chainaye une différence essentielle qu'on pouvait d'abord ne pas voir, mais qui s'aperçoit nettement maintenant. Les deux premières propositions sont relatives à la culture, au domaine intellectuel qui nous appartient, tandis que la dernière est une proposition politique. Il est tout disposé à revoter les deux premiers vœux et ne croit pas manquer de logique en refusant de voter celui de M. Chainaye. Ne mêlons pas ce qui est relatif à la culture, à l'enseignement de la langue française et ce qui est relatif aux revendications politiques. Cette différence est tellement réelle que lorsque nos amis de Suisse se sont réunis, ils ont donné à leur association le nom d'union pour la culture et l'enseignement de la langue française. C'est pourquoi aussi, le Président de la Fédération, mieux éclairé par la suite des débats et par les objections de plusieurs membres étrangers, se voit obligé de renoncer à la proposition conciliatrice que lui rappelle M. Chainaye. Celui-ci retire son vœu.

Lecture est alors donnée d'un vœu proposé par **M. René Henri** et visant des facilités à accorder aux Suisses pour leur admission dans les universités et écoles françaises.

Répondant à une objection de M. Chainaye, disant que la question est également d'intérêt local, **M. René Henri** expose qu'il est loin de vouloir marquer une hostilité vis-à-vis d'autres nations auxquelles pourrait d'ailleurs s'étendre la mesure. Il veut simplement obtenir des facilités en matière d'équivalence de diplôme.

Digitized by Google

M. Bonnard croit qu'il y a avantage à étendre la mesure aux autres nations également, car d'autres étrangers seraient très désireux de profiter des facilités que l'Université de France peut leur offrir. Ce qui fait que les Suisses vont beaucoup plus ailleurs qu'en France, c'est qu'ils rencontrent plus de facilités à l'étranger au point de vue de l'immatriculation.

M. Mellon croit que les orateurs précédents ne sont pas au courant de ce qui s'est fait en France depuis vingt ans. Toutes les Universités y sont ouvertes aux étrangers pour lesquels on a créé des diplômes nouveaux. Les étrangers et notamment les Suisses, trouvent en France toute espèce de facilités, autant, et plus peut-être, que les indigènes.

M. Gautier confirme les renseignements donnés par M. Mellon. Le diplôme spécial, conféré aux étrangers, constate qu'ils ont fait en France des études organisées selon un programme connu de tout le monde; seulement il ne donne pas le droit d'exercer une fonction publique en France pour cette simple raison que, dans ce pays, la loi veut que toute personne y exerçant semblable fonction ait la qualité de Français.

Il y a cependant une distinction à faire entre les Universités et les Ecoles. Pour celles-ci, il n'en est pas de même que pour les Universités. C'est donc pour certaines de ces Ecoles, telles que l'Ecole normale supérieure, l'Ecole polytechnique et surtout l'Ecole des Ponts et Chaussées, que M. Gautier appuie le vœu afin que le plus grand nombre possible d'étrangers viennent puiser aux sources les enseignements donnés dans ces Ecoles.

Le vœu est donc adopté avec cette portée plus générale : « aux Suisses et aux autres étrangers ».

Après avoir repoussé un vœu visant l'accord de subsides par le Gouvernement français à des journaux français paraissant à l'étranger, lecture est donnée d'un vœu proposé par **M. Dulait** et visant l'organisation des tournées de la *Comédie française* à l'étranger.

M. Bonet-Maury déclare s'abstenir de voter ce vœu qui ne lui paraît pas assez étudié.

M. Salmon croit que ce vœu n'aurait aucune portée pratique, étant donné le règlement de la Comédie française.

Digitized by Google

M. Dulait pense que M Salmon ne connaît pas le décret de Moscou qui constitue la base du règlement de la Comédie française. Son rapport donne le texte de ce décret. Après un débat auquel **MM. Salmon, J. Gautier** et **Wilmotte** prennent part, on convient d'adopter une rédaction plus générale du vœu et de remettre au prochain congrès l'examen approfondi de la question.

Lecture est ensuite donnée d'un vœu proposé par **M. Dumont** en faveur d'une réduction postale pour les correspondances entre le grand-duché de Luxembourg, la Belgique et la France.

M. Chainaye, bien qu'il s'agisse d'un fait d'intérêt local, appuie vivement le vœu ; celui-ci est adopté.

Viennent ensuite les vœux concernant la pornographie.

M. le baron van Beneden, qui fut seul en section à combattre ces vœux, tient à donner son avis à l'assemblée générale. Il croit que l'adoption des vœux constituerait une flétrissure injustifiable pour la littérature française, et l'orateur pense que le danger qui menace celle-ci est bien plus d'ordre politique que pornographique. M. van Beneden a pu constater, au cours de ses voyages, qu'en France les mœurs sont plus pures que dans la plupart des autres pays, surtout que dans les pays méridionaux.

M. Hamaide votera contre les vœux, au nom de la liberté de penser et d'écrire. En Belgique, les délits de presse sont soumis au jury et le code pénal contient des mesures répressives contre tout ce qui peut être considéré comme outrage public aux bonnes mœurs et à la moralité publique. L'avis de l'orateur est que la pornographie est l'effet d'un rapport entre l'auteur et le lecteur. C'est une chose toute relative. Il n'y a pas lieu, à son sens, de donner des indications aux sociétés littéraires ni aux parquets.

M. Chainaye donne lecture de l'ordre du jour ci-après :

Motion de MM. Chainaye, Hamaide, Renard et Droelshauvers.

« Le deuxième Congrès pour l'extension et la culture de la langue fran-
« çaise ;
« Considérant que les œuvres de valeur artistique profonde ont seules
« une existence durable ;

Digitized by Google

« Que les œuvres dites de pornographie, ne procédant pas de l'art,
« n'ont qu'une durée éphémère et n'exercent aucune influence démorali-
« satrice sur les êtres normaux;

« Que les lettres françaises ne sont pas les seules auxquelles on puisse
« reprocher des écarts, également regrettables en tous pays;

« Qu'au surplus, la définition du caractère pornographique d'une œuvre
« dépend uniquement du rapport qui s'établit entre l'auteur et chaque
« lecteur;

« Estime que toute invitation adressée à un groupement quelconque, ou
« aux parquets, dans le but d'exclure de son sein ou de poursuivre les
« auteurs dits pornographiques constituerait une initiative superflue, les
« parquets connaissant, d'ailleurs, l'étendue de leurs pouvoirs légaux
« quant à la répression d'abus évident;

« Émet le vœu de voir respecter partout la liberté de l'art et de la
« pensée. »

Il insiste, comme M. Hamaide, sur la nécessité de sauvegarder la liberté de l'art et de la pensée et demande de repousser les vœux contre la pornographie. Les ouvrages que l'on veut poursuivre sont sans valeur littéraire; c'est quelque chose comme une lettre anonyme lancée dans la circulation. On ne sait d'où cela vient. La langue française n'est, d'ailleurs, pas seule dans ce cas et les lettres teutonnes et anglo-saxonnes souffrent du même mal. L'orateur s'étonne qu'Émile Verhaeren ait accordé son appui à ce vœu, lui le frère d'armes de Camille Lemonnier et de Georges Eekhoud. Quant à lui, qui fut le défenseur d'Eekhoud à Bruges, il refuse de s'associer à cette manifestation contre la liberté.

M. Sadoul se range du côté de M. Chainaye pour repousser les vœux.

M. Jennissen fait remarquer qu'en section on a adopté un amendement de M. Dulait, limitant nettement l'effet du vœu à la France, sur l'assurance donnée que l'opinion publique y est trop éclairée pour permettre les abus.

M. le baron van Beneden croit qu'un Congrès pour la langue française n'a pas à s'occuper de semblable question qui intéresse plutôt un Congrès de moralité publique.

M. Ernest-Charles répond que les vœux contre la pornographie n'émanent pas de moralistes, mais d'écrivains et du vice-président de

Digitized by Google

l'*Alliance française*. Ils ne visent pas les œuvres d'artistes, mais bien les livres nettement immoraux. C'est l'initiative du président de la *Société des gens de lettres* lui-même qui nous autorise à vous demander cette manifestation en hommage à ceux qui combattent en France pour l'honneur des lettres françaises. Le fait qu'Émile Zola fut élu, à deux reprises, président de la *Société des gens de lettres* doit lever toutes les inquiétudes.

On procède au vote du premier vœu à adresser à la *Société des gens de lettres*. Il est adopté.

M. Ernest-Charles, heureux d'avoir obtenu satisfaction contre les imposteurs qui ont atteint si gravement la littérature française, retire son second vœu, étant donnée la confusion à laquelle il a donné lieu.

L'amendement de **M. Dulait**, limitant, à la France, la portée du premier vœu, est adopté sans opposition.

Le Secrétaire-général donne ensuite lecture des différents vœux proposés par la Section pédagogique.

Un vœu émanant de **M. Cohen** comme conclusion à son rapport sur l'aide que peuvent apporter les études phonétiques à l'enseignement du français, est adopté sans discussion.

Un vœu est proposé par **M. Hansen** comme suite à son rapport sur la prééminence à donner, dans les pays bilingues, à l'étude des prosateurs du XIXe siècle.

M. Salmon a exposé plus au long en section les raisons pour lesquelles il s'oppose au vœu. Qu'entend M. Hansen par pays bilingues ? Il ne connaît guère que le Luxembourg qui soit dans ce cas. En Belgique, les deux langues sont côte à côte dans des têtes différentes. L'orateur affirme que les neuf-dixièmes des Anglais et des Américains qui enseignent le français dans leur pays ignorent cette langue et sans se soucier des mots *pays bilingues*, ils s'empareront du vœu que l'on propose pour supprimer complètement l'étude des classiques. Ce vœu ne servira à rien en pays bilingue et sera très nuisible ailleurs.

M. Hansen a proposé le vœu parce qu'il a été aux prises, dans son pays, avec les difficultés qu'il y a de faire commencer l'étude d'une langue étrangère, le français, à ses élèves luxembourgeois, par les moyens d'une langue

Digitized by Google

à demi archaïque comme l'est le français d'il y a deux siècles. Les professeurs luxembourgeois ont besoin de ce vœu pour faire apporter des changements au programme des études.

M. Salmon fait appel à ceux qui ont assisté à la représentation donnée la veille, à Arlon, par la Comédie française, et leur demande si, à part deux ou trois mots, il leur a paru que le francais de Molière est une langue morte. Ainsi que le dit très bien un membre de l'assemblée, les œuvres de Molière et de Lafontaine sont écrites d'hier et le vœu serait dangereux pour l'enseignement du français à l'étranger.

M. Hamel est d'avis qu'il n'y a pas lieu d'abandonner complètement les classiques, parmi lesquels on peut choisir des passages appropriés à toutes les intelligences et donnant des choses que ne contiennent pas les auteurs modernes. Une modification du vœu est proposée par lui dans ce sens.

M. J. Gautier, qui a présidé les travaux de la Section pédagogique, reconnaît que le vœu amendé est bien conforme aux discussions qui ont eu lieu dans cette Section.

M. Hansen étant d'accord, le vœu est ainsi adopté.

Un vœu de **Mme Christiane** et de **M. J. Blaise,** tendant au maintien d'une bonne prononciation française, grâce aux études de diction, est adopté sans opposition.

Un vœu de **M. Paul Mellon**, tendant à faire compter dans le temps de scolarité exigé par la loi le séjour momentané dans une université étrangère, mais de langue française, amène **M. Bonet-Maury** à rappeler un précédent qui existe depuis sept ou huit ans à Grenoble. A la suite de pourparlers engagés entre les Ministres de France et de Prusse, il a été établi que les étudiants prussiens et français pourraient faire leurs études de droit romain dans l'un ou l'autre pays et que le temps ainsi passé comptait pour temps de scolarité. Il ne conviendrait pas cependant de généraliser trop la mesure. Il faudrait la limiter entre la France et la Belgique.

Le vœu est adopté.

M. Wilmotte donne ensuite lecture du vœu qu'il propose pour amener la création, par la Fédération, d'un office de placement des professeurs de

Digitized by Google

français à l'étranger. Il expose la nécessité de pailler au mode défectueux de recrutement des professeurs chargés de cette mission importante, surtout en Angleterre, en Amérique et en Extrême-Orient. M. Salmon a dit précédemment ce qu'il pensait de la valeur de la grande majorité des professeurs de français dans ces pays et il y a vraiment lieu de porter remède à une aussi déplorable situation. A l'heure actuelle, il se forme dans la plupart des pays européens un office de placement de ce genre. Il en existe plusieurs en Allemagne. Pour être bien organisés et féconds en résultats, ces offices doivent réunir plusieurs conditions pratiques. La Fédération ne peut s'en désintéresser. C'est une mesure très importante et de portée générale (1).

Le vœu est adopté à l'unanimité.

Le vœu proposé par **M. Fürstenhoff**, dans le but de faire adopter le français comme langue auxiliaire internationale, est adopté par acclamations.

M. Wilmotte fait remarquer de nouveau que ce vœu comporte une discussion beaucoup plus large. Ce sera l'œuvre du prochain Congrès. Il nous suffit aujourd'hui qu'un premier jalon soit posé.

M. le Président remercie ensuite les personnes présentes et toutes celles qui ont pris part aux assises du Congrès, pour l'admirable collaboration qu'elles ont apportée à l'œuvre de la Fédération. Il remercie aussi la presse, enfin les Arlonais pour la sympathie vraiment admirable qu'ils ont manifestée aux congressistes.

Le deuxième Congrès de la langue française est déclaré clos.

Sur l'observation d'un membre de l'assemblée, visant le lieu du prochain Congrès, le Président répond, qu'aux termes du règlement de la Fédération, c'est le Bureau permanent qui aura seul qualité pour prendre une décision sur ce point. Il se réunira l'hiver prochain à Paris.

---

(1) M. Wilmotte s'est réservé, au retour d'un voyage en Orient, où il se propose d'étudier particulièrement le système de recrutement en vigueur des professeurs de français, d'éditer en brochure spéciale et d'envoyer à tous les congressistes le rapport qu'il destinait d'abord à ce volume.

Digitized by Google

Banquet.

Ce ne furent pas les banquets qui manquèrent durant cette succession rapide et variée de réunions. Le banquet traditionnel de clôture ne marqua pas cette fois la fin réelle du Congrès, puisque le lendemain devait encore s'effectuer l'excursion à Trêves.

La table d'honneur était présidée par M. le Bourgmestre Ensch-Tesch, ayant à sa droite M. le Ministre d'État, Jules Le Jeune. L'éminent protecteur de toutes les entreprises généreuses qui ont vu le jour dans ce pays, depuis de longs ans, avait tenu à témoigner, jusqu'au dernier moment, sa précieuse bienveillance à l'œuvre du Congrès. Et ce ne fut pas une des choses les moins impressionnantes que la vaillance de ce noble octogénaire qui voulut être de toutes les fatigues, de toutes les réunions. M. Le Jeune avait à sa droite Mme Ensch-Tesch. Les toasts furent nombreux et chaleureux. M. Ensch-Tesch porta, le premier, la santé des chefs d'État représentés au Congrès, des congressistes et de leurs femmes venus de divers pays d'Europe dans sa bonne et paisible ville d'Arlon, fière d'un tel honneur. M. J. Gautier remercia au nom du gouvernement de la République française, M. Bonnard, au nom de la République helvétique et M. Zahn au nom du grand-duché de Luxembourg. Tour à tour prirent encore la parole : M. Dufourmantelle, secrétaire-général de l'*Alliance française*, M. Guizot, neveu de l'ancien Ministre de Louis-Philippe, qui rappela le rôle de fraternité et les secours si touchants de la ville d'Arlon aux blessés français en 1870; M. Delaite, au nom des ligues wallonnes admises pour la première fois à participer aux travaux du Congrès, M. Maxime Lecomte, sénateur du Nord, qui s'associa, comme ancien officier de l'armée de Faidherbe, victorieux à Bapaume, aux paroles de son compatriote M. Guizot. M. Wilmotte remercia finalement tous ceux qui l'avaient aidé dans sa tâche et notamment MM. Ensch-Tesch et Reuter et il reporta sur tous les participants l'honneur du succès de ces mémorables et fructueuses assises. Les convives se séparèrent au milieu d'un sincère et cordial enthousiasme. Certains devaient quitter Arlon le soir même ou le lendemain matin, mais les autres allaient se retrouver, pour la plupart, le lendemain, pour l'excursion à Trêves.

Digitized by Google

Quatrième Journée.

Excursion à Trèves.

L'intéressante excursion à Trèves, ancienne capitale de la Gaule Belgique, prit toute la journée du mercredi et constitua, en dépit du temps maussade, une fin de Congrès agréable. Ce n'était plus le Congrès, mais c'était le Congrès encore. On ne travaillait plus, mais dans la détente qu'amenait la promenade au milieu de ces belles ruines romaines, restes d'un des plus anciens bastions de la civilisation latine, recouvert aujourd'hui par la grande vague germanique, on continuait encore l'œuvre d'investigation poursuivie les jours précédents. Les Français, ou les gens de culture française, ainsi réunis à Trèves ne pouvaient contempler sans émotion la *Porta nigra*. Cette émotion était fondée sur une évocation trop lointaine pour atteindre à l'âpre vivacité du sentiment de regret éprouvé à Malmédy en 1905, mais c'était tout de même un sentiment, qui rapprochait tous ceux que la civilisation gréco-latine a nourris, ceux à qui Rome a appris le sens de la loi, et la France, le sens du bon goût.

Sous la conduite de M. Depachtère, ancien élève de l'école de Rome et disciple érudit de M. Jullian, les congressistes visitèrent, outre la *Porta nigra*, mystérieux et théatral monument que l'on ne sait à quel siècle attribuer, le *Palais des Césars*, l'*Amphithéâtre*, le *Musée*. Ils admirèrent dans ce dernier les vestiges gallo-romains, les tombeaux, les statues, les divinités gauloises que l'on découvre tous les jours dans le sol des Trévires. La ville de Trèves, située en arrière des régions du Rhin, poste de ravitaillement pour les armées, ville de fonctionnaires et de grands entrepôts, avait autrefois plus de six kilomètres de tour d'enceinte et 150,000 habitants, chiffre énorme pour l'époque. Ses hardis marchands de vins et ses compagnies de navigation fluviale transportaient les crus des côteaux de la Moselle

Digitized by Google

jusqu'aux bords du Rhin. On sait que l'art de cercler les tonneaux était une industrie gauloise, et les sculpteurs de Trèves ont souvent représenté le dieu du vin appuyé sur la tonne ou les barques des Trévires, pleines de barriques.

Trèves fut aussi l'une des premières villes chrétiennes de la Belgique. Le souvenir de Saint-Materne et de Saint-Jérome nous rappelle ces missionnaires qui suivaient les aigles romaines, défrichaient les forêts et amenaient dans ces contrées sauvages, vouées aux divinités guerrières, le culte de vertus plus douces.

Un banquet, le dernier, avait réuni les congressistes à « l'Hôtel de la Porta nigra ». Après l'excursion, chacun repartit vers ses pénates, emportant l'agréable et délicat souvenir d'heures utilement employées, le plaisir de relations solidement nouées entre des âmes sœurs, éprises d'un même idéal.

***

Tels furent les événements les plus saillants qui ponctuèrent la réussite du Congrès d'Arlon. Plusieurs jours après sa clôture, la presse belge et étrangère épiloguait encore longuement au sujet des résultats obtenus. Les journaux de Paris se montrèrent particulièrement attentifs et abondants, et après les comptes rendus et correspondances, vinrent les articles généraux, dont celui de M. Pierre Baudin dans *Le Journal de Paris* mérite une mention spéciale. La presse de province ne fut pas, en France, moins empressée ni moins bienveillante. Les commentaires malveillants de quelques journaux allemands, surtout de la *Francfurter Zeitung* et aussi l'aigreur de la presse flamande ne purent que donner à l'ensemble de l'effort accompli une signification plus précise et la confirmation d'un succès. Tout fait prévoir que ce succès grandira encore dans l'avenir, car des questions importantes comme celles de l'extension de la langue française par le théâtre et les revues françaises à l'étranger, et surtout celle de l'adoption du français comme langue auxiliaire internationale, ont été à peine effleurées en ces assises au programme si chargé. Un résultat heureux semble devoir encore découler des travaux du récent Congrès. Les tendances divergentes, qui se manifestèrent de façon assez confuse en 1905, s'aplanirent cette fois devant un même intérêt supérieur conscient pour tous; en 1905 c'est au plus si l'on songeait à laisser debout, à l'issue du Congrès, un comité permanent; maintenant l'idée de groupements nombreux et actifs est devenue généralement familière à tous les adhérents.

Digitized by Google

Il y a plus, on peut affirmer que ces tendances communes se préciseront dans l'avenir et deviendront nettement mondiales ; c'est à quoi va collaborer l'entente scientifique, dont le plan a été ébauché là-bas. Ecartant résolument toute pensée agressive vis-à-vis de qui ou de quoi que ce soit, la Fédération se refuse à épouser les querelles locales, à être une arme entre les mains d'une race ou même d'un groupement de nations sœurs. Elle poursuit désormais le but, chose digne de remarque, qu'indiquait déjà son titre à ses débuts, c'est-à-dire l'extension et la culture de la langue française dans le monde entier, non au profit de certains, mais pour le plus grand bénéfice de l'humanité toute entière. Elle se donne le mandat de répandre de plus en plus, sous toutes les latitudes, le goût et l'usage de cet incomparable instrument de progrès moral et social qu'est la langue française.

Digitized by Google

Vœux adoptés par le Congrès d'Arlon

Le deuxième Congrès pour l'extension et la culture de la langue française, réuni à Arlon les 20-23 septembre 1908,

I. *Considérant que la loi belge du 15 juin 1883, concernant l'enseignement moyen officiel, n'a eu que des résultats funestes et ne répond pas au vœu des familles, comme l'expérience l'a démontré; considérant qu'une législation sur l'emploi des langues ne peut s'inspirer que de la liberté; considérant les services que la langue française a rendus et rend aux populations flamandes; s'oppose énergiquement à tout projet de loi qui aurait pour conséquence de restreindre l'enseignement du français dans les établissements libres; réclame une application équitable de la loi de 1883 dans les établissements officiels; demande que le « régime français », prévu par l'article 5 de cette loi, soit organisé dans les athénées du pays flamand où il n'existe pas.*

II. *Émet le vœu de voir la langue française rester la langue unique, qui cimente l'union entre les deux races constituant la nationalité belge, de façon à donner à celle-ci la cohésion nécessaire.*

III. *Émet le vœu que dans les concours organisés par les administrations publiques belges, le flamand ne soit pas favorisé au détriment du français.*

IV. *Émet le vœu que le français reste la langue véhiculaire de l'enseignement à l'université de Gand; exprime sa gratitude à l'*Association flamande pour la vulgarisation de la langue française *pour l'active campagne qu'elle a menée contre la « flamingan-*

Digitized by Google

tisation » de l'enseignement supérieur gantois; souhaite la création d'un comité qui serait chargé de défendre les droits de la langue française à l'université de Gand et de recueillir l'adhésion formelle d'un grand nombre de personnalités scientifiques et littéraires; adjure les représentants belges de repousser tout projet ou proposition de loi ayant pour but le remplacement du français par le flamand comme langue véhiculaire de l'enseignement à l'université de Gand.

V. *Émet le vœu que, dans la mesure du possible, toutes facilités soient données aux Suisses et aux autres étrangers pour leur admission aux universités et écoles françaises.*

VI. — *Adresse ses remerciements au comité de la Société des gens de lettres pour sa participation officielle au Congrès international contre la pornographie, qui s'est tenu à Paris, et pour l'énergique intervention de son président, George Lecomte, à ce congrès; émet le vœu que la Société des gens de lettres inscrive dans ses statuts l'exclusion de tout adhérent ou sociétaire qui sera condamné par application des lois de 1882, de 1898, de 1908, contre la littérature immorale et les publications obscènes, et l'exclusion de tout adhérent ou sociétaire qui serait directeur, rédacteur en chef, administrateur ou collaborateur assidu de publications condamnées en application des mêmes lois; émet le vœu que la Société des gens de lettres se refuse désormais à admettre comme adhérent ou comme sociétaire tout écrivain dont l'œuvre est de tendances nettement pornographiques, ou est publiée dans des publications connues pour telles, ou fait partie de bibliothèques spéciales dont le caractère immoral est notoire, décide que ce vœu sera transmis au bureau du comité de la Société des gens de lettres à Paris.*

Amendement : *Il est bien entendu que le précédent vœu ne concerne que la France, où l'opinion publique est une force suffisante pour empêcher que l'application des sanctions mentionnées ne soit faite d'une manière arbitraire, abusive ou antiartistique.*

Digitized by Google

VII. *Émet le vœu de voir s'établir à bref délai une entente entre la France, la Belgique et le grand-duché de Luxembourg sur la base d'une commune réduction des taxes postales de toute nature et charge son bureau permanent de transmettre ce vœu aux gouvernements de ces trois pays.*

VIII. *Considérant qu'il est de première importance que les chefs-d'œuvre du théâtre classique français ne soient représentés à l'étranger que dans de bonnes conditions artistiques, émet le vœu que l'administration de la Comédie Française organise, autant que possible, les représentations avec la distribution complète et la mise en scène du spectacle à Paris; appréciant, au surplus, la haute importance de la question, décide de l'inscrire au programme du prochain congrès.*

IX. *Considérant qu'il importe, particulièrement dans les pays bilingues, de mettre entre les mains des enfants des textes capables de développer leur imagination et leur sensibilité; considérant que chacun des trois grands siècles de la littérature française, les XVIIe, XVIIIe et XIXe, peuvent fournir une ample moisson de ces textes; émet le vœu que l'étude de la langue et de la littérature françaises commence par l'explication de morceaux empruntés aux meilleurs auteurs de chacun de ces trois siècles et appropriés à l'âge des enfants et réserve pour un âge plus avancé les auteurs des XVIIe et XVIIIe siècles, qui restent la base fondamentale de l'enseignement de la langue et de la littérature françaises.*

X. *Émet le vœu de voir donner une importance réelle et pratique aux leçons et aux exercices de diction dans les écoles des pays de langue française, afin de conserver la bonne prononciation de celle-ci.*

XI. *Considérant qu'il est temps de faire profiter l'enseignement des acquisitions de la science dans le domaine de la phonétique expérimentale; considérant qu'il est possible de rendre consciente pour l'enfant la fonction du langage; considérant que rien ne s'oppose à l'introduction dans toutes les écoles et à tous les degrés de*

Digitized by Google

l'enseignement des éléments de la phonétique; considérant que la connaissance de cette science faciliterait la diffusion du français littéraire dans toutes les classes de la société et dans tous les pays; prie les gouvernements intéressés de vouloir développer l'enseignement de la phonétique dans les universités et les écoles normales, afin de former des professeurs capables d'enseigner aux peuples de langue française et aux étrangers les sons du français et de faciliter ainsi dans une large mesure sa diffusion à travers le monde.

XII. *Considérant les imperfections constatées dans l'enseignement du français à l'étranger et le mode défectueux de recrutement des professeurs chargés de cette mission importante, estime qu'il y a lieu de favoriser, par les voies officielles et officieuses, le placement en pays étrangers et plus particulièrement en Angleterre, en Amérique et en Extrême-Orient, de jeunes gens diplômés, qualifiés et désignés par nos organisations, pour donner un enseignement du français conforme aux exigences scientifiques, décide la création d'un office de placement des professeurs de langue française au sein de ses sections déjà organisées, sous le contrôle du bureau permanent de la fédération.*

XIII. *Estimant qu'un séjour dans une université étrangère, mais de langue française, ne peut être que très profitable aux études et à la jeunesse, émet le vœu qu'il soit pris par les ministres compétents de Belgique et de France telles dispositions qui donnent aux étudiants des deux pays le droit de passer inversement deux ou trois semestres dans une université de l'un des deux pays et que le temps ainsi passé, s'il est démontré que l'étudiant a suivi régulièrement les cours, compte dans le temps de scolarité exigé par la loi.*

XIV. *Considérant les raisons sérieuses plaidant en faveur de l'adoption future du français comme langue auxiliaire, émet les vœux suivants :*

Qu'une protestation internationale s'élève chaque fois qu'on projette, en quelque endroit que ce soit, de restreindre l'enseignement du français dans les programmes d'études.

Digitized by Google

XV. *Que l'enseignement du français bénéficie, dans le monde entier, de toutes les diminutions que devra fatalement subir, dans l'avenir, l'enseignement des langues anciennes.*

XVI. *Qu'un mouvement de propagande s'organise sérieusement dans le monde scientifique en faveur de l'adoption de la langue française comme langue auxiliaire pour tous les rapports internationaux entre savants, et que communication de ce vœu soit faite par la Fédération internationale pour l'extension et la culture de la langue française aux comités organisateurs des congrès scientifiques, ainsi qu'aux sociétés savantes ou autres groupements scientifiques du monde entier.*

Digitized by Google

I. — SECTION DE PROPAGANDE

A. LES ASSOCIATIONS.

Note concernant l'action de l'Alliance française dans le Grand-Duché de Luxembourg

PAR

TONY WENGER,
délégué général

Le comité d'action de l'Alliance française à Luxembourg a vu le jour au lendemain du Congrès international pour l'extension et la culture de la langue française, tenu à Liège du 10 au 14 septembre 1905.

Des pourparlers, à la vérité, étaient engagés, dès le mois d'août de la même année, entre le siège central à Paris, M. E. Dervaux, membre fondateur de l'Alliance, et celui qui trace ces lignes.

Par une heureuse coïncidence, Mme Poirier, tout en ignorant ces pourparlers, a présenté, un mois plus tard, au Congrès de Liège, son rapport magistral, fortement documenté, sur la situation de la langue française dans le Luxembourg (1).

(1) *La décroissance de la langue française dans le grand-duché de Luxembourg*, par Mme POIRIER, agrégée de l'université de Paris, membre de l'Alliance. 12 pages.

Digitized by Google

Parlant de l'Alliance française, elle dit (p. 10) : « Une élite de nos compatriotes, âmes généreuses et ouvertes, ont fondé cette œuvre excellente, l' « Alliance pour la propagation de la langue « française ». L'Alliance compte aujourd'hui des comités dans toutes les grandes villes du monde, à commencer par l'Allemagne et l'Angleterre. Allemands et Anglais en sentent tout le profit pour eux-mêmes.

« Pour ce qui est du Luxembourg, nous avons tenté deux fois, à dix ans d'intervalle, d'y établir un comité; il a fallu y renoncer. On n'eût persuadé ni les autorités locales que c'était une œuvre linguistique, ni le résident français que cette œuvre pouvait aider à l'influence morale de la France. »

Le rapport de Mme Poirier finit par cette belle péroraison (pp. 11 et 12) : « Nous faisons appel à tous les Luxembourgeois d'esprit français pour constituer un comité dans leur pays. Il lui appartiendra d'opérer la renaissance du français, de cette langue que tout homme, comme Charles-Quint, devrait se parler à lui-même.

« Il se peut qu'on achète, qu'on prêche, qu'on s'incline et même qu'on sacre en allemand mieux qu'en français; on prie bien en toute langue; on « élève » en français mieux qu'en aucune, car il n'y a point de langue qui ait mieux exprimé un idéal de droit, de raison, de tendresse humaine. Il n'est que de la connaître pour lui restituer ce qu'elle mérite : droit de cité partout où l'on forme des consciences. »

Cet appel chaleureux a trouvé son écho dans les âmes luxembourgeoises; il a dissipé les dernières hésitations.

La délégation offerte dès le mois d'août par le conseil de l'Alliance à l'auteur de cette note fut acceptée, et, dès leur rentrée de Liège, les délégués officiels du gouvernement luxembourgeois au Congrès, MM. les professeurs Ahnen, d'Huart et Hansen, furent saisis par nous d'une proposition de constituer à Luxembourg un comité d'action.

Les premières démarches de propagande, plutôt discrètes, faites par le délégué, sans publicité ni réclame, auprès d'un nombre restreint d'amis, furent accueillies avec enthousiasme et nous amenèrent, en peu de jours, près de cent adhérents.

Digitized by Google

M. le ministre plénipotentiaire de France, résidant à Luxembourg, a gracieusement accepté la présidence d'honneur du comité en formation, conformément à l'article 59 des statuts; il a continuellement porté à notre œuvre le plus grand intérêt.

Si nous devons, à regret, nous priver du plaisir de publier quelques-unes des premières lettres d'adhésion, conçues en des termes trop flatteurs, mais combien encourageants et convaincus, qu'il nous soit cependant permis de citer les noms de quelques-uns de nos collaborateurs de la première heure, qui ont puissamment secondé nos efforts et dont l'appui dévoué et éclairé ne nous a jamais fait défaut.

Ce furent, avec M. E. Dervaux, le grand industriel du Nord qui réside une partie de l'année dans notre pays, et les trois professeurs, déjà nommés, délégués au Congrès de Liège, la famille de Gargan, dont un membre, M. d'Hannoncelles, a accepté le titre de président honoraire; M. E. Simonis, avocat, notre président effectif, si dévoué à la cause française en toute circonstance; M. G. Zahn, directeur de l'athénée grand-ducal, vice-président, grâce auquel notre comité peut tenir ses conférences et ses assemblées dans les salles du collège; M. Noppeney, notre actif secrétaire général, littérateur d'avenir, qui avec M. Kaiser, professeur à l'école normale, a organisé le service très apprécié des revues et ouvrages mis à la disposition de MM. les instituteurs; M. Glæsener, professeur; M. Ch. Jubert, président de la Société française de bienfaisance; M. Bech, député; M. Ulveling, président de la Chambre des comptes; M. Fischer, médecin-dentiste, notre trésorier; M. Liez, rédacteur, qui a mis les colonnes de son journal au service de notre œuvre; M. Émile Servais, industriel; M. Houdremont, directeur de l'école industrielle, à Esch-s/A.; M. le Dr Forman; M. Henri Nathan; M. L. Housse, avocat et député, et tant d'autres.

Que nos amis nous pardonnent des omissions involontaires, et que chacun prenne ici la part de reconnaissance que nous leur vouons, pour nous avoir compris, et pour avoir aidé à doter notre pays d'une œuvre dont l'influence bienfaisante s'est déjà fait sentir et qui, dans la suite, est appelée à rendre de réels services

Digitized by Google

Nous l'avons dit lors de la réunion constitutive du comité de l'Alliance à Luxembourg, dans une des salles de l'athénée, le 21 novembre 1905 : « travailler au rélèvement, à la propaga- « tion de la langue française dans notre pays, limitrophe de la « France hospitalière, qui accueille si généreusement un grand « nombre de nos travailleurs, c'est faire une œuvre patriotique « luxembourgeoise ». Nous en tirons tout le profit. Le français n'est-il pas d'ailleurs notre langue administrative, ayant droit de cité chez nous!

Avec le concours des personnes citées plus haut, le succès était assuré, et l'Alliance française possède aujourd'hui dans le Grand Duché *quatre* comités florissants.

*
* *

Pour les renseignements qui vont suivre sur l'activité de nos comités, nous faisons fruit de l'excellent rapport que présenta M. Noppeney, notre secrétaire général, à la fin de leur première année d'existence, et des notes publiées dans le *Bulletin officiel* de l'Alliance, édité à Paris.

Ainsi qu'il est dit plus haut, l'assemblée constitutive du Comité de *Luxembourg* (*ville*) eut lieu le 21 novembre 1905.

Le 15 décembre suivant, M. Achille Segard, le conférencier bien connu de l'Alliance à Paris, devant un public nombreux et bienveillant, seconda nos efforts de toute l'autorité de sa parole.

Dans une langue souple, harmonieuse et lyrique, le jeune conférencier exposa la *mission civilisatrice de la littérature française*, sujet de circonstance; il le fit en poète, en artiste et en penseur (1).

Ce fut le premier gros succès de notre jeune association, et avant la fin de l'année 1905 nous comptions 125 membres.

(1) La même conférence fut donnée à Diekirch; en général, le comité de Luxembourg prie ses conférenciers étrangers de comprendre, dans leur voyage dans le Grand Duché, une excursion dans un des comités locaux. Diekirch et Esch ont eu la bonne fortune de profiter plusieurs fois de cette combinaison.

Digitized by Google

En même temps nos amis de *Diekirch, Esch s/a* et *Echternach* se constituaient en comités locaux.

Les quatre comités comptent ensemble environ 500 membres. Les moyens d'action de nos groupements sont divers, et correspondent aux circonstances, à la situation, aux besoins.

Par le choix des membres composant les différents bureaux, les adhérents ont affirmé leur souci d'indépendance et leur volonté bien arrêtée d'agir à l'écart de toute politique locale ou générale, de toute question confessionnelle, dans un seul but : la propagation d'une langue qui nous est chère.

Nous pourrions arrêter ici cet exposé : comme les peuples heureux, a dit M. Noppeney, l'Alliance dans le Luxembourg n'a pas d'histoire; ou du moins, si elle en a une, nous la retrouverons dans ses manifestations extérieures ou intimes, que nous allons passer brièvement en revue, en commençant par les comités locaux, par ordre de date.

* * *

Diekirch, fondé le 3 décembre 1905, où le nombre des adhérents est sensiblement égal à celui de Luxembourg (ville) — environ 180 — a admirablement conformé à ses goûts et besoins l'activité de son comité.

M. le professeur Hansen, qui en est le fondateur, y a créé un cercle de lecture; sa bibliothèque artistique et littéraire est une des mieux conçues et mieux montées qui soient : près de 700 volumes, 20 revues, 2,500 sorties; circulation moyenne bi-mensuelle : environ 100 volumes.

Les fêtes, conférences, représentations dramatiques et musicales, ces dernières données par une phalange d'artistes amateurs, sous la direction de M. Flohr, membre du bureau, sont admirables et remportent les plus grand succès.

Le comité de Diekirch a bien mérité de la bonne cause; il a déjà à son actif une bonne douzaine de conférences littéraires, parmi lesquelles une soirée de *Musset,* organisée par M. Hansen avec le concours de Mlle Houyoux de Bruxelles, et M. Henri Nathan du comité de Luxembourg; une représentation

Digitized by Google

de *l'Étincelle* de Pailleron, par les mêmes artistes (1), une autre de *Jean-Marie* de Theuriet (1).

Citons quelques conférences :

M. Segard, sur *les idées et les livres de Paul Bourget.*

M. le professeur Glaesener, du comité de Luxembourg, sur *le Romantisme et son chef* (2).

Du même, sur *le Théâtre de Victor Hugo.*

M. Reuter, avocat, sur *les notions de responsabilité et l'anthropologie moderne* (3).

M. le professeur Hansen, sur *le mal du siècle et le culte de la souffrance dans la poésie romantique.*

M. le professeur Ries, sur *les romans d'Édouard Rod.*

De M. Leclère, de Bruxelles, sur *Napoléon I.*

De M. Prosper Mullendorff, sur *la Guinée française.*

De M. le professeur Hansen encore : *de Theuriet à Ibsen*, et du même, *Causerie sur la nuit de mai d'Alfred de Musset*, et d'autres encore.

Une mention spéciale pour la belle fête du tri-centenaire de Corneille, organisée *directement* par le Comité de l'Alliance à Diekirch, à la suite de celle de l'Athénée du Luxembourg, dont nous parlerons plus loin; le gouvernement luxembourgeois lui avait alloué, à cet effet, une subvention de 750 francs.

Outre un concert très original, composé de musique ancienne, exécuté par des membres de l'Alliance, dirigé par M. Kaempfert, et après un prologue *Le héros cornélien* dit par l'infatigable M. Hansen, le programme comportait plusieurs scènes du *Cid*, dites, en costume, par des artistes de la Comédie française (4).

(1) Les mêmes représentations ont été données à Luxembourg, avec le même succès.

(2) Conférence faite précédemment à Luxembourg, à l'Université Populaire.

(3) Conférence faite précédemment à Luxembourg, à l'Université Populaire.

(4) MM. Albert Lambert pére, Albert Lambert fils et Mlle Delvair, lesquels, la veille, au théâtre de la ville de Luxembourg avaient donné le *Cid*, représentation de gala organisée par la direction de l'Athénée Grand ducal.

Digitized by Google

La dernière fête de ce comité date du 14 juillet de cette année; des morceaux de musique choisis avec goût par M. Flohr, et exécutés par l'orchestre d'amateurs avec une impeccable précision encadraient des récitations; la seconde partie était consacrée à *François Coppée* que la mort a récemment enlevé aux lettres françaises.

Un bal clôtura l'exquise soirée.

Le bureau du comité de Diekirch est composé comme suit :

Président : M. Math. Hein, instituteur retraité;
Vice-Président : M. Albert Layen, juge au tribunal;
Trésorier : M. Flohr, percepteur des postes;
Bibliothécaire : M. Jos. Hansen, professeur à l'Athenée;
Secrétaires : MM. Alex. Paquet, avocat; Ries, professeur.

*
* *

Le comité d'*Esch s/A* n'est pas moins digne d'éloges. Fondé, le 27 janvier 1906, par M. Houdremont, directeur de l'École industrielle, il a également installé une bibliothèque dont les volumes, au nombre de 150 à 200, sont très demandés et beaucoup lus.

On y a déjà organisé un certain nombre de belles conférences qui ont obtenu un très grand succès :

M. Houdremont, dans une conférence inaugurale, a parlé de *la mission de l'Alliance française, la langue et la littérature française*; M. Ruppert, professeur, sur *la nature dans les romans de George Sand*; M. Funck-Brentano, le publiciste bien connu, de Paris, a donné à Esch deux conférences, sujet : *Paris à travers les âges*; de M, Houdremont, encore une conférence, sujet : *à travers les Alpes*, etc. etc.

L'enseignement direct de la langue française est le moyen d'action que les hommes compétents qui dirigent ce comité ont mis en vigueur.

Dans cet ordre d'idées, M. Houdremont y a donné pendant six mois un cours de littérature française, fréquenté par près de soixante dames et demoiselles d'Esch et environs. Excellent moyen de vulgarisation qui portera ses fruits. M. V. Ahnen, un

Digitized by Google

des secrétaires du comité, a publié, dans une revue pédagogique du pays, un article très bien rédigé sur *la langue française dans le monde et son extension par l'Alliance française.*

Esch compte quatre-vingts membres; composition de son bureau :

Président d'honneur : M. Laval, notaire;

Président effectif : M. Houdremont, directeur de l'école industrielle;

Vice-Président : M. Kayser-Maguin;

Secrétaires : MM. Ruppert, professeur; Ahnen, instituteur;

Trésorier : M. Deseau, négociant;

Membres : MM. Léon Metz, industriel et député; Claude, secrétaire communal, auteur de plusieurs ouvrages administratifs très appréciés; Jeitz, instituteur en chef; Wagner.

***

A *Echternach*, le groupe, fondé en février 1906, dans un milieu moins réceptif, par M. le professeur Ahnen, s'est également constitué en cercle de lecture; il fait circuler à Echernach, et parmi les instituteurs des environs, le plus de livres français possible, et agit dans le choix de ses volumes avec goût, discernement et un sens très précis des exigences modernes.

De plus le comité d'Echternach s'est affirmé en public lors du tri-centenaire de Corneille. Le premier titulaire du cours de français, organisateur de la fête du gymnase, est en même temps le dévoué président du comité de l'Alliance française, et il a tenu à y faire participer sa société.

M. Ahnen y a fait une conférence magistrale sur *la technique et la psychologie de Corneille*, qui a obtenu un succès réel et mérité.

Composition du bureau :

Président : M. Henri Ahnen, professeur;

Vice-Président : M. Jules Reding, notaire;

Secrétaire : M. J.-P. Kauder, professeur;

Trésorier : M. Michel Wengler, professeur.

***

Digitized by Google

Le comité régional, et central, de *Luxembourg* (*ville*) a cru devoir donner une autre direction à son activité.

Les conditions sont différentes dans la ville de Luxembourg, où plusieurs bibliothèques publiques [1] renferment quantité d'ouvrages et de périodiques français; où de nombreuses conférences, en français, sur des sujets artistiques, philosophiques et littéraires, sont organisées annuellement par des associations de vulgarisation populaire, auxquelles participent beaucoup de nos membres; il nous fallait suivre une autre voie.

Certes nous n'avons pas négligé le côté vulgarisateur et artistique. Outre les brillantes conférences de MM. Segard, de Paris, et Hansen, de Diekirch, dont les titres sont déjà indiqués plus haut, nous avons eu la bonne fortune d'entendre parler :

M. Maurice Souriau, le distingué professeur de littérature française à l'Université de Caen, sur *René Bazin et le roman social.*

M. de Dubor, de la bibliothèque nationale de Paris, sur *les salons du premier empire.*

M. Maurice Wilmotte, professeur à l'Université de Liége, membre de l'Académie royale de Belgique, président des Congrès de Liége et d'Arlon, *sur la langue française en Belgique.*

M. G. Baillet, ex-sociétaire de la Comédie française, sur *l'art de dire.*

En suite de pourparlers avec le conférencier, engagés par la direction de l'Athénée, le gouvernement luxembourgeois avait prié M. Baillet de donner un cours de diction, en quatre séances, aux élèves de l'Athénée et aux élèves de l'école normale; ce cours, théorique et pratique, suivi par de nombreux auditeurs, élèves et professeurs, a eu le plus grand succès.

De plus, également sur l'invitation de gouvernement, M. Baillet s'est rendu à Echternach et Diekirch où il a aussi donné une séance de diction aux élèves des gymnases de ces localités.

M. Baillet a eu l'honneur de voir assister à une de ses séances la cour grand ducale, représentée par S. A. R. la princesse héri-

[1] La bibliothèque nationale dirigée par M. d'Huart, professeur, notre vice-président.

Digitized by Google

tière et sa sœur, la princesse Charlotte, accompagnées de plusieurs dames d'honneur.

Il convient de mentionner, dans le même ordre d'idées, les deux représentations dramatiques dues à l'initiative individuelle de l'auteur, membre de notre comité; représentations données au profit de l'Alliance (1).

Deux soirées artistiques et littéraires ont eu lieu dans les salons du Casino avec le concours des membres du comité de Diekirch, Mlle Houyoux, de Bruxelles, M. Henri Nathan, membre de notre bureau; une autre avec Mme Marguerite Gallayx du Théâtre du Gymnase et M. Desplanque du Théâtre Sarah Bernhardt, comprenant *une causerie sur La Fontaine* et des *récitations de poètes du XIXe siècle.*

Et il nous sera peut-être permis de mettre à l'actif de notre comité une part dans les brillantes fêtes du troisième centenaire de Corneille célébrés à Luxembourg, avec un éclat digne du grand poète, par l'Athénée grand-ducal (gymnase et école industrielle) puisque nos deux vice-présidents, MM. Zahn, directeur, et Martin d'Huart, professeur, peuvent, sans conteste, s'attribuer la plus grande part du mérite de l'excellente organisation qui y a présidé, et que d'autres de nos fervents membres, MM. les professeurs Bielecki, Glaesener, Keiffer, Tresch, y ont contribué avec un si grand dévouement à la bonne cause!

Comme le fit si justement remarquer M. Zahn, le Grand-Duché a tenu à honorer, en communion de cœur et de pensée avec la France entière, l'une des plus pures gloires poétiques de tous les siècles.

Cette manifestation littéraire, en deux parties, l'une dans la grande salle de l'Athénée avec la collaboration des élèves, ouverte par un discours de M. d'Huart (2), l'autre au théâtre de la ville avec la représentation du *Cid* par les artistes de la

(1) Le *Duc de Saint-Firmont,* comédie en trois actes, en vers par Félix Servais, représentée pour la première fois sur le théâtre de la ville de Luxembourg, le 11 mars 1906, au profit de l'Alliance française.

(2) Discours prononcé par M. Martin d'Huart le 1er juin 1906 à la fête du troisième centenaire de P. Corneille. (Luxembourg, Impr. Huss, 15 pages.)

Digitized by Google

Comédie française, fut un triomphe, tant fut grand l'empressement avec lequel tout Luxembourg se rendit à l'invitation du corps professoral.

Le comité de l'Alliance a, par l'attribution de médailles à l'effigie de l'immortel poète, récompensé les jeunes interprètes, élèves de l'Athénée.

En les encourageant nous avons voulu honorer leurs professeurs.

Mais, ainsi qu'il est dit plus haut, nous avons porté vers un autre point le maximum de nos efforts. Nous avons voulu nous attacher à faciliter, dans la mesure du possible, l'étude du français et en répandre le goût.

Des différents moyens qui nous ont sollicités, nous en avons retenu trois, tous les trois destinés à agir d'une façon directe sur l'enseignement de la langue : c'est ainsi que jusqu'à présent quatre instituteurs ont, par nous, été mis à même d'aller en France se perfectionner dans l'étude de la langue.

Il convient de relever ici la générosité confraternelle du comité de Nancy, qui a mis à notre disposition une somme annuelle, destinée à assurer la gratuité des cours spéciaux de nos protégés.

Nous avons, d'autre part, eu à accuser les résultats favorables obtenus aux examens du brevet de l'Alliance par une centaine de jeunes Luxembourgeoises, dont plusieurs ont réclamé et obtenu du comité de Luxembourg des subventions de voyage.

En août 1907, un groupe de douze instituteurs et institutrices du canton d'Esch, subventionnés par notre comité, a fait un intéressant et instructif voyage d'étude en France.

Accompagnés par M. Kayser et par M. Tony Wenger, du comité de Luxembourg, les instituteurs ont fait une première étape à Nancy, où ils ont été admirablement reçus et fêtés par les membres du comité de cette ville. De Nancy ces messieurs se sont dirigés vers Paris, où pendant huit jours ils ont visité les monuments, les musées et les bibliothèques, avec une longue station au musée pédagogique de la rue Gay-Lussac, d'où les visiteurs ont rapporté des notes précieuses et complètes.

Un de nos membres, M. Schloesser, de Dommeldange, a orga-

Digitized by Google

nisé, de sa propre initiative, un cours public de conversation française, pour les jeunes gens de sa commune désirant se rendre en France ou en Belgique pour gagner leur vie.

Noble autant que patriotique, l'œuvre, inspirée du plus pur désintéressement, est assurée d'un digne et véritable succès. Dès son début le cours comptait déjà vingt-cinq élèves.

Nous avons enfin organisé un service de périodiques, revues et journaux de langue française, délivrés gratuitement, selon une certaine échelle, aux instituteurs, membres de l'Alliance, et dont le choix leur est entièrement réservé.

Ce sont là les œuvres qui absorbent nos fonds, c'est là l'usage des cotisations de nos membres et nous croyons qu'elles ne pourraient être mieux employées.

Pour clôturer notre exposé, il ne nous déplait pas de reproduire ici, en le condensant, un article, daté de Luxembourg, qui a paru dans un grand journal bruxellois (l'*Etoile Belge*, novembre 1907). Son appréciation nous est d'autant plus précieuse, que son auteur, si nous sommes bien renseignés, a des attaches gouvernementales, et qu'il n'est pas des nôtres.

Il dit en substance : « Il s'est constitué ici, il y a deux ans, un comité de l'Alliance française pour la propagation de la langue française dans le Grand-Duché. Ce comité régional groupe un certain nombre d'hommes en vue, appartenant aux carrières les plus diverses. Ses adhérents ne se recrutent pas seulement parmi les Français et les Belges établis dans le Grand-Duché, mais surtout parmi la population luxembourgeoise.

« L'Alliance s'est proposé de diriger ici son action dans le sens suivant : Elle s'occupera de préférence de ces jeunes gens, ouvriers, domestiques, servantes, qui vont en France ou en Belgique pour y chercher une situation ou leur pain quotidien, et pour lesquels la langue française est l'outil dont il faut les munir d'avance pour ne pas les laisser à l'état d'infériorité vis-à-vis de leurs concurrents. Chez ces humbles, elle songera à fortifier les connaissances déjà acquises. Elle enverra des instituteurs méritants en France et organisera, pour les classes cultivées, qui se servent encore de préférence du français, des conférences et des cercles de lecture.

Digitized by Google

« On ne pourrait contester que l'allemand a gagné du terrain dans le Grand-Duché par suite de notre union économique avec l'Allemagne. Cela est d'ailleurs dans la logique des choses. L'action de l'Alliance doit former contrepoids à cette assimilation lente, et empêcher le français de descendre au rang d'un article d'importation ou de luxe. Elle cherchera à obtenir par l'instruction ce que « l'autre » obtient par l'inconscient travail des faits matériels.

« Le bilan des efforts réalisés et des résultats obtenus depuis sa création ne laisse pas que d'être très encourageant. C'est un peu grâce à l'action de l'Alliance que l'influence du théâtre, de la littérature et de l'art français, en général, est restée prédominante dans ce pays et tend même à s'accroître. Le programme qu'elle s'est tracé auprès des classes cultivées se poursuit avec un succès réel. Son action auprès des classes populaires dénote une série d'efforts très louables, dont les résultats ne manqueront pas d'apparaître après une série d'années. »

Le rôle de notre association ne pourrait être mieux défini que ne l'a fait le correspondant de l'*Étoile Belge*; remercions-le des paroles encourageantes que nous relevons dans son article et exprimons l'espoir de le voir bientôt, lui et nos compatriotes de même sentiment, comme membres de l'Alliance, travailler à nos côtés pour la réalisation de notre programme : Propager dans le Luxembourg l'étude et l'amour de la langue et de la littérature française.

Luxembourg, le 15 août 1908.

Digitized by Google

Digitized by Google

I. — SECTION DE PROPAGANDE

A. LES ASSOCIATIONS

Note concernant l'Association flamande pour la vulgarisation de la langue française, à Gand

PAR

M. VAN MONTAGU,
secrétaire général de l'Association

Cette Société continue à faire preuve de la plus grande activité.

Les cours publics et gratuits organisés à Gand, Swynaerde, Gentbrugge et Ledeberg sont suivis par 600 à 700 élèves. Ils sont au nombre de 14. De même que l'an dernier, un cours a dû être dédoublé cette année, le nombre des élèves devenant trop grand pour un seul instituteur.

Cela prouve combien le peuple, en Flandre, apprécie la connaissance du français, et avec quel empressement il saisit toutes les occasions de s'assimiler les premiers éléments de cette langue.

La section d'Anvers, malgré le milieu défavorable où elle se trouve, a pu maintenir ses deux cours publics, toujours très suivis.

Digitized by Google

Elle se propose d'organiser, le 1er octobre, un 3me cours pour jeunes filles.

La section de Bruxelles, moins à même de se rendre compte des extravagances et des exigences sans cesse croissantes des flamingants, paraît depuis quelque temps atteinte de la maladie du sommeil. Mais l'on ne peut perdre de vue qu'une seconde société pour l'expansion de la langue française, section de la Fédération organisatrice de ce Congrès — et dont M. Lejeune est président et M. Oscar Grojean secrétaire — y a été fondée il y a deux ans, et que, depuis, des cercles wallons y ont été constitués en vue de s'opposer aux empiètements du parti flamingant.

Une nouvelle section de l'Association a été constituée, l'an dernier, à Ostende.

Cette section compte déjà un nombre considérable de membres. Elle a commencé par instituer un cours public et gratuit de français pour jeunes gens et compte organiser cette année un second cours pour jeunes filles. Cette section a pour président M. Auguste Borgers, président du tribunal de commerce, homme actif, capable et très populaire. Tout fait prévoir que, sous sa direction, la nouvelle section ne pourra que s'étendre et progresser.

L'association gantoise a pu réaliser, l'an dernier, un projet qu'elle avait en vue depuis longtemps : la création d'une bibliothèque d'œuvres d'expression française.

L'Association flamande a été toujours combattue avec acharnement par les monomanes flamingants, auxquels viennent s'ajouter quelques jeunes ambitieux en quête d'un mandat politique et pas mal de gens qui espèrent retirer, de l'exploitation de la question du flamand, des places ou bénéfices. Néanmoins malgré les vilénies des politiciens et les injures des petits journaux appartenant au parti « de l'assiette au beurre », elle continue à répandre en Flandre la connaissance de la langue française et à rendre au peuple le plus signalé des services.

Il n'est pas douteux qu'elle ne poursuive sa glorieuse carrière jusqu'au jour où les populations flamandes, fatiguées du joug que font peser sur elles quelques fanatiques et quelques politiquailleurs intéressés, se débarrasseront des uns et des autres,

Digitized by Google

et proclameront bien haut leur volonté de mettre sur la même ligne nos deux langues nationales et de réaliser l'union sincère et féconde des deux races qui peuplent la Belgique.

Ce n'est plus en un temps où l'on s'occupe d'expansion coloniale et où notre pays tend à affirmer au dehors sa surabondance de vie et d'activité, que l'on peut craindre de voir une partie de nos provinces s'isoler volontairement en élevant autour d'elles une barrière linguistique infranchissable.

Digitized by Google

Digitized by Google

I. — SECTION DE PROPAGANDE

A. LES ASSOCIATIONS

Association bruxelloise pour l'extension et la culture de la langue française. — Rapport du secrétaire

PAR

OSCAR GROJEAN

L'Association bruxelloise pour la culture et l'extension de la langue française a été constituée le 12 mars 1906, sous la présidence de M. Jules Le Jeune, l'éminent ministre d'État.

En la constituant, ses promoteurs n'ont pas prétendu ajouter seulement une nouvelle société à la liste déjà longue des sociétés bruxelloises; ils ont cru répondre à un besoin et accomplir une œuvre utile. Ils pensent, en effet, qu'il est désirable que le plus grand nombre des Belges connaissent le français, et qu'il y a pour eux un intérêt vital, économique et intellectuel, à participer dans la plus large mesure à la culture de la langue française.

Notre association est fondée en dehors de tout esprit politique. Elle groupe des personnes appartenant à tous les partis. Elle n'est animée d'aucune hostilité envers la langue parlée par nos compa-

Digitized by Google

triotes flamands. Elle poursuit le but d'utilité nationale qui vient d'être indiqué : nous voulons que, dans leur intérêt, le plus grand nombre possible de Belges parlent le français.

Quelle a été l'œuvre accomplie par nous jusqu'à ce jour, c'est ce que nous allons brièvement exposer.

La première manifestation publique de l'activité de l'Association a été la célébration du troisième centenaire de Corneille. A cette occasion, fut donnée au Théâtre royal du Parc, avec le concours de M. Albert Lambert fils, une représentation de *Nicomède*, chef-d'œuvre généralement peu connu du grand tragique. Cette représentation, qui était rehaussée d'une admirable conférence d'un de nos membres les plus dévoués, M. Albert Giraud, obtint le plus vif et le plus légitime succès.

Encouragés par cet heureux début, nous avons tourné notre activité vers ces deux moyens excellents de propagande : la conférence et le théâtre.

Les conférences furent inaugurées lors de l'assemblée générale de l'Association qui eut lieu au Palais des Académies, le 27 janvier 1907. Dans un beau discours, M. Jules Le Jeune exposa le programme de notre Association : « Nous ne prétendons pas, dit-il, imposer à tous les Belges la souveraineté absolue du langage français. Nous admirons la langue flamande, comme nous admirons l'art flamand, mais nous estimons que le flamand n'est pas une langue suffisamment universelle pour servir de trait d'union entre notre pays et les pays voisins, dans tous les domaines de l'activité humaine. »

M. Maurice Wilmotte parla ensuite de « la culture française en Flandre ». Il montra que, depuis des siècles, cette culture a poussé des racines profondes en pays flamand et que lui porter atteinte, ce serait, non sans dommage, rompre avec la tradition historique de la Flandre.

Pendant les mois de février, mars et avril 1907, des conférences furent faites par des professeurs et des hommes de lettres, qui apportèrent à notre œuvre l'appoint de leur talent.

M. Valère Gille parla de *La Fontaine*, M. Victor Wittmann de l'*Évolution de la poésie lyrique en France*, M. Oscar Grojean des *Lettres belges depuis les origines jusqu'en 1830*.

Digitized by Google

M. Georges Rency fit une série de causeries, constituant une sorte de cours de littérature française à la portée du public populaire. Elles étaient destinées à faire voir comment l'esprit français — idéalisme et générosité pour le fond, clarté et précision pour la forme — s'est réalisé dans quelques grands écrivains. Elles eurent pour sujet : les poètes lyriques du romantisme (Hugo, Vigny, Lamartine, Musset), les écrivains réalistes (Zola, Flaubert, Daudet, Maupassant), le XVIIIe siècle français (Voltaire, Rousseau), le XVIIe (Racine, Corneille, Molière et La Fontaine), les écrivains belges (De Coster, Lemonnier, Verhaeren, Giraud). M. Jahan, du Théâtre royal du Parc, avait bien voulu consentir à illustrer ces causeries de lectures appropriées.

Ces conférences qui se donnaient dans les locaux de l'Ecole normale d'instituteurs, gracieusement mis à notre disposition par la ville de Bruxelles, réunirent un nombreux public, qui comprenait beaucoup de jeunes gens se destinant à l'enseignement. On y vit de jeunes étudiants flamands venir étudier la littérature française et se pénétrer de son esprit et de ses beautés. Ces conférences, qui seront continuées l'hiver prochain, furent accueillies avec la plus grande faveur.

La même sympathie entoura les représentations classiques, qui furent organisées, sous le patronage de notre association, par l'actif directeur du Théâtre royal des Galeries, M. Frantz Fonson Un public d'élite s'y pressa et applaudit à cette innovation qui fut un des événements de la saison théâtrale à Bruxelles. *Quatorze* chefs-d'œuvre du théâtre classique furent représentés (1), avec le concours d'artistes éminents de la Comédie française, que M. Jules Claretie avait bien voulu autoriser à nous prêter leur précieuse collaboration. Il n'est pas douteux que ces représentations, remarquables par leur interprétation brillante aussi bien que par l'éclat de la mise en scène, n'aient fortement contribué à faire connaître et à faire aimer la littérature française, en même temps qu'à former et à affiner le goût du public bruxellois.

(1) Ce furent : *Le Cid*, *Tartuffe*, *Andromaque*, *L'Avare*, *Horace*, *Polyeucte*, *Les Femmes savantes*, *Britannicus*, *L'Ecole des femmes*, *Phèdre*, *Cinna*, *Le Menteur*, *Bérénice*, *Iphigénie*.

Digitized by Google

Qu'on nous permette de citer, à ce propos, l'appréciation qu'un bon juge, M. Gérard Harry émettait tout récemment (10 août 1908) dans un feuilleton dramatique du journal *Le Temps*. « Aux Galeries, dit-il, la Comédie Française est depuis quelques mois à demeure... Désormais, tout ce qu'elle a de disponible, parmi ses admirables éléments, franchit la frontière et se fait entendre et applaudir ici régulièrement chaque quinzaine, dans une matinée classique, dont Racine, Corneille ou Molière font naturellement les frais. Et quand des vides se produisent, il y a à l'Odéon des talents qui viennent y parer... L'Association bruxelloise pour l'extension et la culture de la langue française avait senti que la forte éducation répandue en France par les chefs-d'œuvre d'un grand siècle interprétés par une aristocratie de la tradition professionnelle, manquait à la fois aux comédiens et comédiennes de nos troupes, à nos dramaturges et à notre public. Elle avait vivement et victorieusement insisté auprès du patriote éclairé qu'est M. Jules Claretie pour qu'il se prêtât à un sacrifice dont Paris ne pâtirait jamais longtemps et dont la diffusion de la pure langue française et du style de ses divinités classiques bénéficierait autant que le goût d'un peuple voisin et cousin. Et voilà comment, à titre d'entrée de jeu, en la dernière saison, les somptuosités poétiques du *Cid*, de *Britannicus*, de *Cinna*, de *Phèdre*, d'*Iphigénie* alternant avec les étincelants jeux d'esprit ou les profondeurs d'observation de *Tartuffe*, de l'*Avare*, des *Femmes savantes*, du *Menteur*, traduits par des artistes tels que Leloir, Paul Mounet, Albert Lambert père et fils, Brunot, Cornaglia, Mmes Madeleine Roch et Jeanne Delvair, etc., ont délecté la société bruxelloise, qui s'y rue comme un troupeau altéré vers la plus opulente rivière. »

Ces *Matinées classiques* se continueront pendant la saison prochaine. Elles seront, cette fois, consacrées au XVIIIe siècle et à la période romantique.

En outre, passant du domaine dramatique au domaine lyrique, nous convierons, dès octobre 1908, le public des universités, du monde et des écoles à écouter les chefs-d'œuvre poétiques du XIXe siècle.

Ces récitations seront accompagnées de conférences faites par

Digitized by Google

les écrivains les plus estimés et les plus aimés. Elles auront lieu au Théâtre royal des Galeries.

Parmi les conférenciers français, nous pouvons d'ores et déjà citer MM. de Flers et de Caillavet, Franc-Nohain, Nozière, Francis de Croisset, Abel Hermant, Bernstein, François de Nion, Jean Richepin; parmi les conférenciers belges, M. Valère Gille et M. Albert Giraud, qui ouvrira cette nouvelle série de *Jeudis littéraires*. En dehors des artistes ordinaires des théâtres des Galeries et de l'Olympia, nous nous sommes assuré le concours de Mmes Madeleine Roch, J. Delvair, Marguerite Deval, Madeleine Lély; de MM. Félix Huguenet, Albert Lambert, André Brûlé, etc.

Conférences, représentations théâtrales, à quoi nous nous sommes appliqués en premier lieu, concernent l'un des points principaux de notre programme : la culture de la langue française. Nous ne nous sommes pas désintéressés cependant de l'expansion du français, et nous n'avons pas méconnu combien il importait d'en répandre l'enseignement.

Nous avons prévu la création de cours populaires, publics et gratuits, exclusivement consacrés à l'enseignement de la langue française. Ils comporteront trois degrés. Le cours inférieur s'adressera aux personnes qui n'ont aucune connaissance de la langue. Le cours moyen comprendra des exercices de style et des notions littéraires. Le cours supérieur constituera une « initiation » à la littérature de langue française; ce sera un cours pratique composé d'exercices littéraires, de commentaires sur l'œuvre et la vie des grands écrivains français et belges, l'explication de chefs-d'œuvre choisis, d'analyses et de lectures expressives faites concurremment par le professeur et les élèves. Ainsi, nous fournirons à une partie de la population bruxelloise le moyen de connaître la première de nos langues nationales, ce qui pour la plupart de nos concitoyens est une nécessité et sera, nous l'espérons, un agrément pour tous.

Nous comptions commencer ces cours dès octobre 1907. Comme ils devaient être exactement à l'enseignement communal du français ce que les cours du *Willems-Fonds* sont à l'enseignement communal du flamand, et comme le *Willems-Fonds*, association de propagande flamande, est, depuis plusieurs années,

Digitized by Google

doté par la ville de Bruxelles de subventions et de locaux, nous avions sollicité de l'administration communale un subside en faveur de l'enseignement que nous voulions instituer. Tout en nous exprimant ses sympathies pour notre œuvre « patriotique » et en reconnaissant (ce sont ses propres termes) que « la connaissance du français est plus impérieuse à Bruxelles que celle du flamand », le Collège échevinal n'a pas cru devoir jusqu'ici nous accorder le témoignage de bienveillance que nous sollicitons de lui. Force nous a été de remettre à l'année scolaire 1908-1909 la réalisation de notre projet qui, nous nous plaisons à le croire, saura mériter les encouragements des édiles bruxellois, mieux éclairés.

Dans cet ordre d'idées, nous devons mentionner également qu'un embryon de bibliothèque a été constitué, qui recevra prochainement son organisation définitive.

Enfin, notre Association n'a pas manqué de revendiquer, devant l'opinion et les pouvoirs publics, les droits de la langue française dans notre pays.

Dans sa séance du 9 octobre 1906, le comité de l'Association, appelé à s'occuper du « Vœu des écrivains belges », a émis, à l'unanimité, un vœu tendant à voir créer un « Corps littéraire chargé de la défense de la langue française en Belgique ». Il lui a paru qu'il était injuste que la langue flamande possédât une académie officielle pour veiller sur ses intérêts, alors que la langue française en était privée. Et, lorsque, en 1907, la Chambre belge discuta le projet de loi déposé par MM. Coremans et consorts, projet tendant à restreindre l'enseignement du français dans les athénées et les collèges du pays flamand, les membres de notre Association prirent, dans la presse et dans les assemblées publiques, une part importante au mouvement de protestation que ce projet souleva. C'est qu'en effet, en défendant la cause de la langue française, ils avaient conscience de remplir leur devoir de bons citoyens.

Digitized by Google

I. — SECTION DE PROPAGANDE

A. LES ASSOCIATIONS.

A quel but répond la Société française des Conférences à l'étranger.

PAR

M. EMILE CHAUFOUR,
président

La Société française des Conférences à l'étranger vient à peine de se constituer : elle apporte donc au Congrès, à l'organisation duquel la Fédération internationale lui a fait l'honneur de l'associer, non des résultats, mais des espérances, non des faits, mais des projets.

Si elle s'est fondée, avec un programme au fond identique à celui qu'essaient de réaliser ses aînées, l'Alliance française, la Mission laïque, la Fédération internationale, ce n'est pas pour la stérile vanité de créer un organisme indépendant; ceux qui en ont pris l'initiative ont pensé, d'une part, qu'on ne saurait trop multiplier et varier les efforts tendant à propager la langue française; de l'autre, qu'il était possible de faire un emploi plus méthodique et plus pratique de cette exportation de la parole vivante qu'est la conférence.

Digitized by Google

Il suffit d'indiquer le premier point : il existe à l'étranger de petits centres de culture française, plus nombreux qu'on ne croirait, mais qui souvent végètent faute de direction, d'encouragement, de variété dans leur existence : le passage occasionnel d'un conférencier venant de Paris secouerait l'apathie et romprait la monotonie. Il est des villes où rien n'existe, mais où la moindre initiative, le séjour d'un boursier de licence, l'installation d'un professeur, parfois seulement l'activité d'un Français en vacances, suffirait à mettre en mouvement les bonnes volontés latentes. Nous essaierons de susciter ces initiatives ; une correspondance déjà volumineuse nous a prouvé que la tentative n'était pas vaine.

Il se fait chaque année bon nombre de conférences en français à l'étranger ; mais sauf dans quelques cas, c'est au prix d'efforts et de dépenses qui ne sont pas en proportion avec le résultat. Si quelques groupements puissants peuvent faire venir des conférenciers de France, beaucoup d'autres, manquant de fonds et d'appui, ne sachant parfois même pas à qui s'adresser, sont réduits à leurs propres ressources. D'autre part, il y a en France des littérateurs, des professeurs, des artistes, qui ne demandent pas mieux que d'aller faire des conférences à l'étranger, mais qui n'ont pas les éléments nécessaires pour organiser utilement leur voyage : la Société française des Conférences voudrait essayer de remédier à cet état de choses. Elle travaille à dresser le catalogue aussi complet que possible des centres de culture française à l'étranger : elle demande leur concours à tous les conférenciers de bonne volonté : la double liste une fois faite, elle espère pouvoir organiser de véritables tournées, qui ramèneront à son minimum la dépense incombant à chaque groupement, en attendant qu'elle soit assez riche pour prendre elle-même à sa charge sinon la totalité, du moins une partie des frais d'organisation.

Ainsi la Société des Conférences entend ne se substituer à aucune autre collectivité, française ou étrangère : elle ne veut être qu'un intermédiaire facilitant l'établissement de rapports intellectuels entre la France et les centres de culture française à l'étranger.

Il faut dire un mot des sujets qui seront traités : il nous avait

Digitized by Google

paru au début qu'une campagne de conférences s'imposait pour lutter contre le débordement de la pornographie, (ce point de vue n'est pas étranger au Congrès puisque la question fait l'objet d'un rapport spécial de M. Ernest Charles), pour laver la France de la réputation de grivoiserie et de légèreté injustement étendue à toute sa production littéraire. Nous n'avons pas renoncé à l'idée de vulgariser tout ce qu'il y a de beau et de noble dans notre littérature, mais nous avons dû prévoir la nécessité de traiter d'autres sujets, d'ordre artistique, économique, ou social, suivant les goûts et les besoins des auditoires particuliers.

Nous tenons à ajouter que, sans pour cela s'enfermer dans un dogme étroit, et en ménageant scrupuleusement les susceptibilités étrangères, la Société, d'une manière générale, s'inspire nettement des idées de la France moderne, laïque et républicaine.

Un dernier point de vue : nous espérons donner à notre projet une contre-partie, en demandant aux conférenciers de dire en France ce qu'ils auront vu à l'étranger, persuadés que l'œuvre d'expansion du français doit avoir pour conséquence un élargissement de plus en plus conscient des relations internationales, dans l'intérêt de la paix du monde et du progrès de l'humanité.

Digitized by Google

Digitized by Google

I. — SECTION DE PROPAGANDE

A. ASSOCIATIONS

L'œuvre de l' « Alliance française »

PAR

L. DUFOURMANTELLE,
secrétaire général

L'Alliance française atteindra dans quelques mois la vingt-cinquième année de son existence ; son action s'étend sur tous les points du globe. L'œuvre est éprouvrée par le temps, consacrée par le succès.

Quelle est la cause de ce développement régulier et persistant? L'excellence du programme qui tient tout entier dans le titre même de l'Association : propagation de la langue française.

Mais ce programme ne suffirait pas à expliquer l'universalité des concours obtenus sans les principes de son application posés dès l'origine, toujours scrupuleusement observés, et qui peuvent se résumer dans la formule : impartialité et concorde.

L'Alliance française exerce sa propagande en France, son action dans les colonies et à l'étranger.

Digitized by Google

En France, elle s'adresse à tous les gens de bonne volonté, sans leur demander ni leurs opinions ni leurs croyances.

Dans les colonies, elle a pour but de conquérir pacifiquement les indigènes, en utilisant la communauté du langage pour faci liter les relations sociales.

Dans les pays étrangers de haute culture intellectuelle, respectueuse des sentiments intimes de tous, elle se cantonne sur le terrain linguistique et littéraire, et par son désintéressement même amène à notre pays des sympathies précieuses.

Dans les pays neufs, elle rivalise courtoisement avec nos rivaux et cherche non sans succès à assurer la prépondérance de notre langue, véhicule des idées de progrès et d'humanité.

*
* *

Pénétrés de ces principes et soutenus par cet idéal, de nombreux comités de propagande fonctionnent sur tout le territoire français. Plusieurs sont représentés ici ; l'un d'eux au moins vous dira sa vie intérieure, ses travaux et ses résultats.

En ce congrès international, je crois pour ma part devoir insister sur le rôle de l'Alliance française hors de France.

*
* *

Dans les colonies françaises, nous nous trouvons en présence des enfants de Français, des autres enfants de race européenne et des indigènes.

Pour les premiers, les services de l'Enseignement ont ouvert les écoles de différents degrés ; les seconds bénéficient dans une certaine mesure de ces établissements d'instruction ; enfin les gouvernements locaux s'appliquent à créer en faveur des indigènes un enseignement approprié.

Est-ce à dire que ces différentes organisations soient complètes, principalement dans les colonies récentes, et que la population scolaire susceptible de fréquenter l'école, s'y rende effectivement?

Non certes : insuffisances budgétaires, méfiances ou malen-

Digitized by Google

tendus sont quelques-unes des causes qui retardent la diffusion de notre langue et par suite de notre influence morale.

C'est alors qu'intervient l'Alliance française dont l'objet est de suivre et seconder les efforts faits pour la propagation de la langue, de provoquer les initiatives privées, d'encourager les établissements d'instruction de tout ordre, où notre langue est sérieusement enseignée, où sont en honneur l'amour de notre pays et le respect de nos institutions, où l'on reconnait aux traditions locales la part d'importance qui leur est due.

Spécialement en ce qui concerne les indigènes, nous n'avons pas à prendre parti entre les systèmes plus théoriques que réels d'assimilation ou d'association; sans nous embarrasser dans les mots, nous marchons droit notre chemin, persuadés que notre œuvre aide à un rapprochement qui se fera par la confiance que nous saurons inspirer aux populations du sol, par les services que notre civilisation est appelée à leur rendre, par le souci que nous aurons de leurs intérêts moraux aussi bien que matériels.

C'est dans cet ordre d'idées que l'Alliance française, se tenant scrupuleusement aux choses de son domaine, s'intéresse aux écoles élémentaires et professionnelles, aux cours pratiques, aux œuvres locales d'enseignement, qui font l'indigène mieux armé pour l'existence en même temps qu'il s'est imprégné des idées françaises.

Il m'est impossible dans les courtes lignes où je dois me renfermer, de présenter un tableau complet de l'œuvre coloniale à laquelle sont associés l'Alliance française et ses comités.

Qu'il me suffise de rappeler : en Algérie-Tunisie, les écoles franco-arabes, les écoles professionnelles, les cours d'adultes, les bibliothèques populaires, les cantines scolaires; parmi les œuvres locales auxquelles nous avons donné notre appui, la Khaldounia de Tunis; les encouragements aux tirailleurs, spahis et soldats de la Légion; dans l'Afrique occidentale, les écoles indigènes; les cours créés près des postes militaires; les récompenses aux soldats indigènes qui suivent les cours d'adultes annexés aux écoles; au Congo, les cours destinés aux miliciens, les écoles des diverses missions, et les écoles laïques récemment fondées ; à Madagascar, l'œuvre considérable entreprise par

Digitized by Google

l'Alliance française au début de l'occupation, au milieu des conflits soulevés par la rivalité religieuse entre les écoles des différentes confessions, œuvre poursuivie avec une constante impartialité et qui a secondé les efforts du gouvernement général; à la côte des Somalis, le groupe actif de Djibouti et les écoles qu'il patronne; le concours important apporté à l'enseignement des indigènes des établissements français de l'Inde; les cours et les écoles fondés et soutenus par les Comités en Indo-Chine, et les sociétés d'enseignement mutuel qui fonctionnent au Tonkin, au Cambodge, en Annam et en Cochinchine; les efforts de nos collaborateurs en Nouvelle-Calédonie; les groupements constitués dans les vieilles colonies des Antilles et de la Réunion.

Cette énumération rapide montre que l'Alliance française ne se désintéresse d'aucune des parties de notre empire colonial.

Son rôle à l'égard des indigènes peut se définir ainsi : Aider à répandre parmi eux une instruction conforme à leurs besoins et appropriée à leur nature, en faire des hommes utiles à eux-mêmes à leur pays d'origine et à leur pays d'adoption.

* * *

A l'étranger, l'œuvre de l'Alliance française est considérable et plus complexe; il s'agit en effet de garder le contact avec les groupes français établis au dehors, d'établir des relations dans les pays qui se trouvent aux divers degrés de la culture intellectuelle, comme aussi dans ceux qui s'ouvrent seulement à la civilisation.

En quelque endroit que s'exerce l'action de l'Alliance française, le principe de cette action est unique et ne peut prêter à aucun malentendu : la propagation de la langue française.

Notre association est aidée dans sa tâche par ses comités, composés ici de représentants des groupes de Français, là de bureaux mixtes où collaborent Français et étrangers, là encore exclusivement de personnalités étrangères.

Ces comités, reconnus par le Conseil d'administration, sont autonomes et emploient sur place les ressources dont ils disposent; il ne leur est demandé que des rapports réguliers sur

Digitized by Google

leur situation normale et financière, et il ne leur est imposé d'autres obligations que celles résultant des principes généraux posés dans les statuts.

Chose bizarre à première vue, c'est le pays qui nous donne aujourd'hui l'hospitalité qui semble le moins favorable à notre association.

Nous ne possédons pas en effet de groupements constitués en Belgique; dans ce pays la question des langues touche de près à la politique, et notre abstention est la preuve de nos scrupules en cette matière; mais nous suivons avec intérêt les champions belges de la langue française et nous applaudissons aux succès des sociétés locales qui agissent dans leur indépendance et qu'un concours étranger pourrait rendre suspectes à quelques-uns de leurs concitoyens.

Au surplus le fait même de la réunion de ce congrès sur le territoire belge et la présence d'éminentes personnalités appartenant à ce pays sont la preuve du haut intérêt dont est l'objet la cause qui nous réunit.

Pour les mêmes raisons, notre action est peu sensible en Suisse, mais notre langue n'y est pas négligée et je serai heureux des communications qui nous sont promises touchant l'Union romande pour la culture et l'enseignement de la langue française.

Partout ailleurs des comités de l'Alliance française se sont fondés et se constituent chaque année.

Leur action diffère par les moyens selon les pays et les milieux; mais l'esprit qui les inspire est unique et conforme aux principes que je rappelais au début de ce rapport.

Le Grand-Duché de Luxembourg, étroitement associé à ce congrès, donne l'exemple de la plus louable activité.

Les Comités de Hollande organisent chaque saison des réunions et des conférences françaises.

La Grande-Bretagne possède de nombreux comités en Angleterre, en Ecosse et en Irlande que réunit le lien moral d'une fédération; l'influence de l'Alliance française est doublée par sa filiale l'Alliance littéraire scientifique et artistique franco-britannique qui a organisé de belles et brillantes réunions à Londres

Digitized by Google

et provoqué des visites amicales réciproques des deux côtés du détroit.

Les groupes de Danemark, de Suède et de Norvège manifestent particulièrement leur activité par des réunions de lectures françaises, des conférences et des soirées théâtrales, la création de cours et de bibliothèques ; récemment le comité de Copenhague a affirmé son importance par la part qu'il prit à la réception du Président de la République.

Les comités de Russie sont maintenant officiellement reconnus; ils organisent des conférences et s'intéressent aux cours de français dans les écoles.

L'Allemagne possède quelques comités et des sociétés littéraires affiliées.

Le comité de Vienne a fondé des cours de français; la société littéraire de Budapesth travaille parallèlement avec nous; les sympathies les plus vives ne cessent de se manifester pour notre cause au sein du comité de Prague et des autres comités de Bohême.

L'Alliance est représentée en Italie, principalement à Milan, Florence et Bologne.

L'Espagne, dans toutes ses principales villes, compte des comités, des écoles et des cours très prospères.

Une école française a été récemment fondée à Lisbonne par les soins d'un comité de patronage constitué à cet effet.

La Serbie, la Bulgarie et la Roumanie possèdent des comités, des cercles littéraires, et ont fondé des bibliothèques et des cours.

Les comités de Grèce ont créé des cours et organisé des concours de français.

L'OEuvre de l'Alliance française est particulièrement importante en Turquie d'Europe et d'Asie, et activement soutenue par les comités de Constantinople, d'Andrinople, de Salonique, de Smyrne et de Brousse. Dans ces provinces, comme en Syrie et en Palestine, l'école est la base de toute influence et l'objet de concurrences nombreuses ; fidèle à son programme d'absolue impartialité, l'Alliance française soutient les écoles quelles qu'elles soient, pouvu que l'enseignement du français soit compris dans leur programme et réalisé.

Digitized by Google

En Perse, les comités de Téhéran et de Tauris soutiennent d'importantes écoles françaises.

Nous sommes en relation avec des groupements amis de notre langue dans les Indes anglaises et néerlandaises.

Nous nous efforçons de favoriser dans quelques écoles chinoises l'étude du français; au Japon nous sommes heureux du succès de l'école de l'Etoile du matin à Tokio, et de la prospérité du comité de Yokohama.

Sydney et Melbourne organisent des conférences et possèdent des bibliothèques; jusqu'en Nouvelle-Zélande nous avons des collaborateurs.

En Afrique, nos centres principaux sont : l'Egypte, où la culture française est toujours appréciée; le Maroc, où le comité régional de Tanger, malgré les événements, n'abandonne pas l'œuvre des écoles; l'île Maurice, qui tient à sa langue maternelle.

L'Amérique du Nord est particulièrement favorable à l'Alliance française.

Le Canada, si fidèle à ses traditions, est naturellement acquis, dans une grande partie de sa population, à la conservation de la langue française. Les fêtes récentes de Québec ont été l'occasion de manifestations sympathiques auxquelles l'Alliance française a été associée.

Les Etats-Unis, malgré la diversité de leurs éléments, s'intéressent vivement aux choses de France; des comités se sont formés de toute part, et une puissante Fédération prend soin de leurs intérêts communs. Depuis plusieurs années d'éminents conférenciers ont été appelés à faire connaître aux Etats-Unis et au Canada notre littérature, nos sciences et nos arts; c'est un honneur envié que recevoir semblable mission.

L'Alliance française possède aussi dans toute l'Amérique latine des comités actifs, parmi lesquels il faut citer spécialement celui de Port au Prince en Haïti, ceux du Brésil, de la République Argentine et du Chili.

Cette énumération dont je prie d'excuser l'aridité et que je regrette d'avoir présentée trop sommaire, ne pouvant dans cette note transcrire et nommer tous nos centres d'activité au

Digitized by Google

dehors, prouve aux plus prévenus, s'il en existe, que l'Alliance française est capable de se faire apprécier et aimer sur tous les points où elle s'est fixée, par les nationaux de si nombreux pays, de tendances, de croyances, de mentalité si diverses. Elle a été comprise et est fière des sympathies et des amitiés qui viennent à elle de tous les points du globe.

*
* *

Nous avons l'ambition d'établir de cordiales relations avec les étrangers en France même, et depuis quatorze ans fonctionnent au siège central des cours ouverts pendant les vacances à ceux d'entre eux qui sont désireux de perfectionner leur connaissance du français. Progressant d'année en année et par la valeur des leçons et par le nombre des élèves, ces cours ont réuni cette année même pendant les mois de juillet et d'août près de mille auditeurs et auditrices. Les matières enseignées comprenaient, comme enseignement théorique : phonétique expérimentale, grammaire historique du français moderne, littérature française classique, littérature française du XIXe siècle; comme enseignement pratique : des séances pratiques de phonétique expérimentale, un cours de grammaire usuelle, d'explication de textes et de rédaction, un cours analytique et théorique de prononciation et de diction française accompagné d'une étude comparée basée sur l'examen des défauts étrangers, des exercices de lecture et de conversation; des cours complémentaires avaient pour objet : l'exposé de la vie française, la visite et l'étude des musées et monuments de Paris et une excursion artistique à Rouen.

Ce succès nous crée des devoirs envers nos hôtes; nous devons constamment veiller à ce que les programmes donnent satisfaction aux désirs et aux besoins des auditeurs; nous étudions les améliorations matérielles nécessaires.

Des cours semblables ont été créés dans diverses villes des départements, le plus souvent par les soins ou avec le concours de nos comités.

Également à l'usage de nos amis étrangers de passage à Paris

Digitized by Google

aussi bien que des adhérents parisiens et de nos collaborateurs des départements, des réunions ont été organisées chaque semaine au siège de la société. Ce ne sont plus des cours, mais des causeries-conférences très suivies; la réputation des « lundis soir » est établie.

Toutes ces manifestations de la vie de l'Alliance française tant en France qu'au dehors sont consignées dans un bulletin trimestriel. L'annuaire des comités et délégués permet aux adhérents de connaître leurs correspondants possibles dans les différentes régions du monde. Un échange de lettres considérable met constamment en relations le siège central, les comités et les écoles.

Telle est l'œuvre de l'Alliance française qui se présente dans la simplicité et la sincérité de son programme aux amis du génie français.

Digitized by Google

Digitized by Google

I. — SECTION DE PROPAGANDE

A. LES ASSOCIATIONS

Association liégeoise pour l'extension et la culture de la langue française. Rapport du secrétaire

PAR

E. MAWET

La section liégeoise de l'Association internationale pour l'extension et la culture de la Langue française [1] date de 1905; elle s'est constituée à la suite du premier « Congrès international pour l'extension et la culture de la Langue française », qui se tint à Liége, du 10 au 14 septembre.

Tous les membres qui ont participé à ce Congrès, l'un des plus brillants parmi ceux qui ont eu lieu en notre ville à l'occasion de l'Exposition universelle, se rappellent l'importance des travaux qu'il a provoqués, l'intérêt des questions qui y furent dis-

[1] En voici le Comité :

MM. Em. Digneffe, *président d'honneur;* Maurice Wilmotte, *président;* E. Mawet, *secrétaire;* G. Dupont-Biar, *trésorier;* P. Berryer, L. de Buggenoms, Henri Francotte, Nic. Goblet, Er. Mahaim, Ch. Michel, F. Putzeys, P. Van Hoegaerden, *membres.*

Digitized by Google

cutées, le talent et le bel enthousiasme de tous les hommes d'études, de tous les hommes de lettres qui y jouèrent un rôle actif, réunis par une pensée commune, par une même sympathie pour la langue et la culture françaises.

C'est le succès du Congrès de 1905 qui suggéra à ceux qui, en avaient été les promoteurs l'idée de créer à Liége un organisme permanent, ayant pour mission de continuer l'œuvre de propagande intellectuelle dont ce Congrès avait été comme le signal; à peine émise, l'idée se réalisait, et dès le mois d'octobre 1905, la « Section liégeoise de l'Association internationale pour la culture et l'extension de la Langue française » était fondée, ayant pour président, M. Maurice Wilmotte, pour secrétaire, M. E. Mawet et pour trésorier, M. Alph. Tilkin. M. Emile Digneffe en accepta la présidence d'honneur.

Indépendamment de cette commission, se constitua un comité de dames, qui voulut bien, de son côté, se charger de faire connaître la nouvelle association et de grouper les adhésions que celle-ci ne pouvait manquer de provoquer.

Ce comité était composé de :

Mlle J. Aerts;
Mmes Maurice d'Andrimont;
Chaudoir-Dubois;
Crozier;
Delrue;
Em. Digneffe;
Aug. Dumoulin;
Gust. Francotte;
Ad. Greiner;
Richard Lamarche;
Mockel-Behr;
Ern. Nagelmackers;
Peltzer-de Clermont;
Trasenster-de Laveleye;
Ad. Van der Heyden à Hauzeur et
Mlle Th. Van Hoegaerden.

* * *

Digitized by Google

La section liégeoise de l'A. I. C. E. L. F., compta bientôt plus de cent membres.

Son programme était d'intéresser le public à la culture de la langue française, principalement par la conférence et le théâtre. Elle chercha sans retard à le réaliser, et le 10 janvier 1906 elle inaugura sa première saison d'hiver par une représentation de *Phèdre* et de *Poil de Carotte*, donnée avec le concours de Mme Suzanne Desprès et de la troupe du théâtre de l'Œuvre. On connaît cette troupe, recrutée et dirigée avec tant de vaillance par M. Lugné-Poë, dont la curiosité ondoyante a fait à nos écrivains, Maeterlinck, Verhaeren, Van Lerberghe, une si belle part. La représentation du 10 janvier 1906, donnée au Théâtre Royal, fut un grand succès, un succès littéraire, grâce à l'admirable interprétation de Mme Desprès, un succès mondain et un succès financier.

Après ce début encourageant, l'Association organisa une série de conférences, pour lesquelles l'Administration de l'Université mit la salle académique à sa disposition.

M. J. Ernest-Charles, d'abord, occupa la tribune; il parla de l'*Avenir de la Langue française*. Puis, on entendit, M. de Monzie (*Barbey d'Aurevilly*), M. Henry Maubel (*Un essai de théâtre d'âmes*) et M Jean Jullien (*Le théâtre contemporain*).

* * *

Pour les conférences de la saison suivante (hiver 1906-1907) l'association fit appel à :

MM. Souriau : (*René Bazin.*)
Albert Mockel : (*José-Maria de Heredia.*)
Van Hamel : (*L'anti féminisme au moyen-âge.*)
Funck Brentano : (*Le Roy de France.*)
Henry Maubel : (*La légende Baudelairienne.*)
Hector Chainaye : (*Fernand Séverin et le génie wallon.*)
et Médéric Dufour : (*L'influence des lettres françaises sur Maeterlinck, Verhaeren et Van Lerberghe.*)

L'Association avait décidé de donner au cours de cette saison d'hiver une suite de représentations, qui eussent été comme le

Digitized by Google

résumé de l'histoire du théâtre français, lorsque son comité fut avisé des intentions de la Direction du Théâtre du Gymnase, qui se proposait d'organiser, six soirées de spectacle, avec le concours d'artistes de la Comédie française. Des négociations furent engagées; le comité examina le programme des représentations, y collabora même, et tenant compte des avantages que l'on offrait aux membres de notre Association, décida de laisser à la Direction du Théâtre du Gymnase le soin d'organiser les soirées de spectacle de cet hiver.

Voici, avec les modifications qui durent être apportées au programme arrêté dès le principe, les œuvres qui furent représentées :

1. *Le père Lebonnard* (avec le concours de la Comédie française), conférence de M. Léo Claretie.

2. *Rosine* (avec le concours du théâtre de l'OEuvre), conférence de M. Lugné-Poë.

3. *Le Cid* (avec le concours de la Comédie française), conférence de M. Paul André.

4. *Il ne faut jurer de rien.*

Gringoire (avec le concours de la Comédie française), conférence de M. P. Esquier.

5. *Le Mariage de Figaro* (avec le concours de la Comédie française).

6. *Electre* (avec le concours de la Comédie française), conférence de M. Poizat.

* * *

Au mois de novembre 1907, M. Pol Neveux ouvrait la troisième série de conférences de l'Association et entretenait son auditoire de *Guy de Maupassant.*

Après lui, on entendit successivement à la tribune de la salle académique de notre Université :

MM. Yves Guyot *(La langue française au XVIIIe siècle);*
Maurice Wolff *(Sully-Prud'homme);*
J. Ernest-Charles *(L'esprit français);*

Digitized by Google

MM. Georges Baillet *(L'art de la diction française)*, avec lectures et récitations ;

Charles Michel *(Les primitifs français)*;

Henry Bordeaux *(L'esprit et le cœur d'une grande dame, la comtesse de Boigne)*;

et Raymond Poincaré *(La littérature belge d'expression française)*.

Ajoutons que, à l'initiative de l'Association, M. Baillet donna, sous les auspices de l'Administration communale de Liége, trois conférences au corps enseignant de la ville. Ces conférences, sur l'*Art de la diction*, furent suivies par un public extrêmement nombreux, qui prit le plus vif intérêt aux leçons du distingué sociétaire de la Comédie française.

Comme l'année précédente, la Direction du Théâtre du Gymnase se chargea d'organiser, avec le concours des artistes de la Comédie française et du Théâtre de l'OEuvre, une suite de représentations, pour lesquelles elle offrait certains avantages aux membres de l'Association. Voici quel fut le programme de ces représentations :

1. *Les Erynnies* et *le Passant* (avec le concours des artistes de la Comédie française).
2. *Rosmersholm* (avec le concours du Théâtre de l'OEuvre).
3. *Iphigénie* (avec le concours des artistes de la Comédie française), conférence de M. Jean Moréas.
4. *Le Barbier de Séville* et *le Petit Hôtel* (avec le concours des artistes de la Comédie française).
5. *Le Menteur* et *les Précieuses ridicules* (avec le concours des artistes de la Comédie française).
6. *Le Marquis de Priola* (avec le concours des artistes de la Comédie française).

***

Tel fut, brièvement, l'effort de l'Association pendant ses trois premières années d'existence.

On voudra bien reconnaître qu'elle a fait preuve de vitalité : le talent, la notoriété des nombreux conférenciers qu'elle a

Digitized by Google

conviés à sa tribune, la variété des représentations qu'elle a offertes à ses membres ont présenté un attrait qui lui ont valu des éloges.

L' « Association liégeoise » compte faire mieux encore; elle a, dès à présent, élaboré un programme de soirées théatrales et de conférences qui seront, croyons-nous, d'un haut intérêt, et elle se propose, en outre, d'élargir sa sphère d'action en employant ses ressources et son influence à perfectionner dans les milieux enseignants la connaissance du français. L'heureux essai de M. Baillet ne peut que l'y engager.

On voudra bien reconnaître également que, pendant ces trois premières années d'activité, l' « Association liégeoise » a fait œuvre utile. Elle a su grouper les ardentes sympathies que comptent chez nous la langue et la culture intellectuelle de la France.

Si quelques préventions ont pu naître à son égard dans certains esprits, elles ne tarderont pas à disparaître. On conviendra que notre groupement n'a pas le caractère politique et francolâtre que d'aucuns ont voulu lui prêter.

Au début, l' « Association liégeoise » comptait une centaine de membres; aujourd'hui nous sommes plus de 400 (exactement 422 membres protecteurs); demain nous serons beaucoup plus nombreux encore si l'on veut bien comprendre que l'Association n'a pas d'autre mission, d'autre désir, d'autre préocupation que de favoriser la culture et le développement d'une langue qui nous est chère entre toutes, notre langue maternelle.

Liége, le 15 septembre 1908.

Digitized by Google

I. — SECTION DE PROPAGANDE

B. L'ÉTAT ACTUEL DU FRANÇAIS

La langue française en Hollande

PAR

J. J. SALVERDA DE GRAVE,
professeur à l'Université de Groningue

Depuis le dernier Congrès pour l'extension et la culture de la langue française, la Hollande a eu à déplorer la mort de l'homme qui, pendant de longues années, a été le protecteur et l'instigateur des études françaises dans son pays. La mort de M. A.-G. Van Hamel, professeur de langues romanes à l'Université de Groningue, a été une perte très sensible, sinon irréparable, pour le français en Hollande. Sa double qualité d'érudit et de littérateur lui avait non seulement assuré une haute position parmi les romanistes, mais lui avait donné en outre une grande autorité sur le grand public lettré dans les Pays-Bas; grâce à ses nombreux articles dans la revue néerlandaise *De Gids*, dont il était un des rédacteurs, les œuvres françaises les plus marquantes des vingt dernières années ont été, dès leur apparition, connues de ceux qui chez nous s'intéressent à la littérature

Digitized by Google

française. Mais ce n'est pas ici l'endroit de nous étendre sur les hauts mérites de cet ami de la France, qui ont été célébrés de tous côtés, et d'une façon particulièrement heureuse par le président de notre Congrès, qui lui a consacré un article ému et approfondi. Nous nous bornons ici à appeler l'attention des membres du Congrès sur les trois volumes, intitulés *Het Letterkundig Leven in Frankrijk*, où l'on trouvera réunis un grand nombre des articles auxquels nous faisions allusion tout à l'heure.

Il a été remplacé à l'Université de Groningue par M. J.-J. Salverda de Grave, lecteur à l'Université de Leijden. Celui-ci a trouvé un successeur dans la personne de M. K. Sneyders de Vogel, ancien élève de l'École des Hautes-Études, qui s'était jusque là orienté du côté du latin du moyen âge et qui enseigne, comme son prédécesseur, l'ancien français, la syntaxe historique du français et la littérature française du moyen âge. L'enseignement du français moderne et de la littérature moderne à l'Université de Groningue, a été confié à Mlle Marie Loke, docteur de l'Université de Toulouse, auteur d'une étude sur *Les Versions néerlandaises de Renaud de Montauban*.

Parmi les travaux d'érudition, parus dans le domaine des études romanes, signalons l'étude de M. E. Slijper : *De formulis Andegavensibus*, le livre de M. Salverda de Grave sur *Les mots français en hollandais* (1906), et annonçons dès maintenant la thèse que M. De Boer de Groningue a présenté à la Faculté des Lettres de Paris, sur la traduction par Chrétien de Troyes de la *fable de Philomène et de Procné*. Si les travaux purement romans sont rares en Hollande, cela s'explique par le fait qu'il n'y existe pas de doctorat pour les langues romanes, de sorte que les étudiants sont plutôt détournés de ces études : heureusement, les doctorats des Universités françaises et belges permettent à ceux qui veulent se faire romanistes, d'obtenir le grade de docteur indépendamment des Universités néerlandaises où ils ont fait leurs études romanes.

L'influence que la littérature française exerce en Hollande a toujours été très grande; tout dernièrement, au Congrès historique de Berlin, M. Blok, professeur à l'Université de Leyde, a

Digitized by Google

insisté sur ce point, et on comprend que sa communication n'ait pas trouvé bon accueil auprès de tous les professeurs allemands. Pourtant, il avait parfaitement raison Or, cette influence littéraire va toujours en augmentant : la Hollande est un des principaux débouchés de la librairie française. Et, malgré une augmentation très remarquable de la production théâtrale indigène, la scène hollandaise vit encore en grande partie sur des œuvres françaises. Il est intéressant de constater que le célèbre acteur Willem Rooijaards, parmi les pièces qu'il se propose de faire jouer par sa troupe nouvellement constituée, a inscrit en tête de sa liste *Le Mariage de Figaro* et *Le Barbier de Séville*. Les Comités de l'Alliance française continuent à organiser des conférences, qui contribuent à répandre en Hollande la connaissance de la littérature française ; parmi les conférenciers de l'hiver dernier nous relevons le nom de M. Alfred Jeanroy, professeur à l'Université de Toulouse, qui a parlé dans nos grands centres de *Cyrano de Bergerac* et qui a partout obtenu le plus vif succès.

On sait que dans l'enseignement secondaire et primaire en Hollande le français tient une place très large. Constatons avec la plus vive satisfaction que, dans les derniers temps, il s'est établi entre le corps enseignant en Hollande et en Belgique une « entente cordiale », qui promet de devenir très utile pour les études de français en Hollande. Nous voulons parler des très louables efforts, dès maintenant couronnés de succès, de l'Université de Liége, pour attirer à leurs cours de vacances les candidats aux examens de français en Hollande. Il n'est que juste de citer ici le nom de M. Brassine, dont le zèle est infatigable. Un des professeurs du Lycée de la Haye, M. Armand Sunier, et le directeur de l'École secondaire à Maestricht, M. Houben, ont été, cette année, invités à faire des conférences devant les étudiants du cours de vacances, et cette invitation a fait le meilleur effet en Hollande, où l'on y a vu un hommage au corps enseignant de nos écoles secondaires. D'ailleurs, la Hollande, elle aussi, accueille à bras ouverts les professeurs de langue française qui veulent se consacrer à l'enseignement de leur idiome. Contraire-

Digitized by Google

ment à ce qui se passe ailleurs, par exemple en Italie, la connaissance de la langue indigène n'est pas absolument exigée. Il suffit d'avoir fait des études sérieuses et d'avoir passé un examen, dont nous nous permettons d'envoyer, joint à ce rapport, le programme succinct. Dans les jurys d'examen pour les diplômes de français, secondaires aussi bien que primaires, on accorde une place, très large dans les premiers, plus restreinte dans les seconds, à des professeurs de langue française.

Pour finir nous voulons signaler, pour empêcher qu'on y attache trop d'importance, la guerre que dans les derniers temps on fait en Hollande aux mots étrangers, surtout aux mots français. Cette guerre faite à ce qui, en effet, menaçait de devenir un véritable abus, ne portera aucune atteinte à l'influence du français en Hollande; en effet, ceux qui parsèment leurs phrases d'expressions françaises ou pseudo-françaises ne sont pas nécessairement ceux qui connaissent le mieux ni la langue, ni la littérature française. D'autre part, nous ne cachons pas qu'il y a, dans ce mouvement nationaliste, parfois un certain chauvinisme, qui menace d'y faire tort.

Digitized by Google

Annexe

PROGRAMME

DES EXAMENS POUR LES BREVETS *A* ET *B* DE PROFESSEUR DE FRANÇAIS (ENSEIGNEMENT SECONDAIRE) DANS LE ROYAUME DES PAYS-BAS, TELS QU'ILS ONT ÉTÉ ARRÊTÉS, DANS LEURS GRANDES LIGNES, PAR LE DÉCRET ROYAL DU 14 OCTOBRE 1884 ET TELS QU'ILS SONT ACTUELLEMENT APPLIQUÉS PAR LES JURYS CHARGÉS DE DÉLIVRER LES BREVETS.

BREVET *A*.

L'examen *A* porte sur la connaissance pratique et théorique de la langue française *vivante*.

On exigera donc d'abord que le candidat sache s'exprimer et écrire nomènes grammaticaux et des traits caractéristiques du français.

Bien que la loi rende l'examen accessible à tout le monde, on ne convenablement en français, ensuite qu'il *se rende compte* des phé-saurait trop insister sur la nécessité, pour un futur professeur d'enseignement secondaire, d'une certaine culture générale.

Épreuves écrites :

1. Comme épreuve principale, une traduction du hollandais en français; le texte de cette épreuve est rédigé avec soin en vue de difficultés d'équivalence lexicologique; les étrangers qui déclarent ne pas savoir suffisamment le hollandais, sont autorisés à remplacer cette épreuve par l'analyse et la mise en prose (paraphrase) d'une poésie.

2. Comme seconde épreuve, une composition française sur un sujet choisi par le candidat parmi trois ou quatre sujets; le jury propose, en général, un sujet descriptif, un sujet d'actualité et un proverbe ou autre sujet philosophique.

Épreuves orales :

1. Lecture, analyse et explication d'une fable que l'examinateur choisira parmi une trentaine de fables d'au moins vingt-cinq vers, que lui proposera le candidat à l'examen oral. Cette explication sera essentiellement littéraire. L'examinateur y rattachera des questions

Digitized by Google

sur la *méthodologie* et la *pédagogie* (pratique de l'enseignement d'une langue étrangère). Le candidat évitera de rechercher et d'étudier exclusivement des mots difficiles ou peu usités. Cette partie de l'examen servira de point de départ à des questions sur la *phonétique* et la *syntaxe*. *a*) La phonétique ne sera étudiée que pour améliorer au besoin, par des connaissances théoriques de la prononciation du français, celle des élèves; *b*) En syntaxe, on recommande au candidat de s'en tenir aux faits grammaticaux que lui fournit la lecture des textes. Il s'appliquera donc à l'observation directe et exacte des phénomènes et s'habituera à les formuler d'une façon aussi claire que possible. Ce qui importe surtout, c'est que le futur professeur sache montrer à ses élèves ce que la syntaxe française a de caractéristique et ce qui la distingue de celle de leur langue naturelle.

2. Lecture d'un texte en prose. A cette partie se rattacheront des questions sur la *morphologie* et l'*idiome* (lexicologie, familles de mots, synonymes). *a*) Par *morphologie* on entend l'étude des moyens dont dispose le français pour créer de nouveaux mots. Ici encore les questions ne porteront que sur la langue vivante; on ne demande donc qu'une étude des préfixes et des suffixes vivants et des autres procédés que le français actuel emploie pour augmenter le lexique; *b*) La rubrique *idiome* servira à s'assurer si le candidat possède un nombre suffisant de termes et d'expressions pour lire sans difficulté des œuvres contemporaines non-techniques, et s'il sent la valeur et la force des mots qu'il rencontre dans ses lectures. On permet au candidat de proposer à l'examinateur une centaine de pages de la *Chrestomathie* de Sensine (*Prosateurs*), qu'il a plus particulièrement étudiés et parmi lesquelles l'examinateur choisira.

BREVET *B*.

Par opposition à l'examen *A*, l'examen *B* porte sur l'*histoire* de la langue et de la littérature françaises: il a un caractère scientifique. On ne saurait trop recommander à ceux qui voudront s'y préparer de donner à leurs études une base aussi large que possible, sans quoi elles resteront toujours imparfaites. Notamment on les engage à étudier l'histoire générale, à ne pas négliger les littératures étrangères, et à se procurer des connaissances, au moins élémentaires, du latin.

Épreuves écrites :

1. Une traduction du hollandais en français, un peu plus difficile d'ordinaire que celle du brevet *A* (voyez plus haut, pour la dispense accordée aux étrangers).

Digitized by Google

2. Une composition française sur un sujet littéraire; les candidats ont le choix entre six ou sept sujets. Voici quelques-uns de ceux qui ont été proposés dans les dernières années: Points de contact et différences entre les chansons du geste et les romans d'aventure. — L'élément historique dans les chansons de geste. — L'œuvre réformatrice de la Pléiade. — L'histoire romaine chez Corneille et chez Racine: analysez, à ce point de vue, une ou deux pièces de chacun de ces deux poètes. — Exposez la structure d'une pièce de Corneille, de Racine ou de Molière. — *Acomat* et *Joad*. — *Pyrrhus* et *Néron* amoureux. — Pourquoi appelle-t-on Pascal, La Bruyère et La Rochefoucauld des moralistes? Qu'ont de commun ces trois écrivains et en quoi diffèrent-ils? — Y a-t-il du Marivaux dans les comédies de Musset? — Le séjour de Voltaire en Angleterre; son influence sur la littérature française. — Le Figaro du *Barbier* et celui du *Mariage*. — Expliquez ces paroles de J.-J. Rousseau, dans la préface de *la Nouvelle Héloïse*: « J'ai vu les mœurs de mon temps et j'ai publié ces lettres. » — La place d'Alfred de Vigny dans le romantisme. — Le héros romantique d'après les drames de Victor Hugo. — La réaction de 1848-1880 contre le romantisme dans le théâtre, le roman ou la poésie.

Épreuves orales :

Partie grammaticale: 1. Grammaire historique: lecture et traduction d'une vingtaine de vers tirés d'un poème du moyen âge; on sera interrogé sur les principaux changements phonétiques qui constituent la transformation du latin en français, ainsi que sur les formes nominales et verbales de la vieille langue comparées à celles du latin et à celles du français moderne.

2. Grammaire moderne; la syntaxe moderne est mise en rapport avec la langue des auteurs du XVIe et du XVIIe siècle; des phrases détachées tirées de ces auteurs sont présentées au candidat.

3. Versification; cette partie de l'examen porte sur les formes les plus usitées et la structure du vers français.

4. Phonétique (voyez le programme du brevet *A*).

5. Méthodologie et pédagogie (voyez le programme du brevet *A*).

Partie littéraire: 1. Lecture et explication d'une scène tirée d'une des pièces de Corneille, de Racine ou de Molière; l'examinateur donne l'auteur, le candidat choisit la pièce, l'examinateur lui indique la scène. On demande au candidat d'expliquer la scène (en rapport avec l'ensemble de la pièce) en relevant tous les détails qui peuvent éclairer ce fragment d'une œuvre d'art littéraire.

2. Histoire littéraire générale, comprenant un aperçu de l'histoire

Digitized by Google

de la littérature française en rapport avec l'histoire politique et la connaissance des événements littéraires les plus intéressants.

3. Histoire spéciale. Une note est donnée pour la partie de l'examen qui porte sur les ouvrages que le candidat a plus particulièrement étudiés (voyez plus bas au n° 4).

4. Lectures. Le candidat remet au président du jury une liste de ses lectures. Cette liste, rédigée d'après les préférences personnelles du candidat et d'après la nature spéciale de ses études, doit contenir quelques ouvrages et extraits d'ouvrages d'auteurs du moyen âge et du XVIe siècle, un assez grand nombre d'ouvrages des grands auteurs des XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles. Le candidat est prié de souligner les titres des ouvrages qu'il possède bien et sur lesquels il désire être plus particulièrement interrogé. L'examinateur contrôle cette liste et essaie d'arriver à connaître, sur les plus intéressants ouvrages, le jugement personnel du candidat. Une note spéciale est donnée pour ce jugement.

5. Une bonne prononciation, une diction soignée et une facilité suffisante d'élocution.

Le président du Jury de 1908,
SALVERDA DE GRAVE.

N.-B. — Pour être inscrit sur la liste des candidats, adresser, *avant le 10 septembre* (ou, si on désire passer la partie grammaticale de l'examen *B* au mois de juillet, *avant le 22 juin*) une demande à S. E. le Ministre de l'Intérieur. Inutile d'envoyer d'autres pièces qu'un extrait de naissance. Il n'y a pas de frais d'examen à payer, mais la loi exige une somme de dix florins des candidats qui ont réussi ; cette somme est versée entre les mains du président du Jury. Les candidats qui se présentent en été pour la partie grammaticale sont priés de remettre alors au président la liste des sujets littéraires sur lesquels ils désireront être plus particulièrement interrogés (voyez ci-dessus, au n° 4).

Digitized by Google

I. — SECTION DE PROPAGANDE

B. L'ÉTAT ACTUEL DU FRANÇAIS

Le français aux États-Unis

PAR

M. RÉGIS MICHAUD,
professeur à Princeton University (N.-J.)

Ce serait un bien intéressant chapitre d'une histoire générale de la langue et de la culture françaises, qu'une étude de la diffusion du français aux États-Unis. On devrait remonter haut. On y verrait, dès le XVIIe siècle, le français luttant pied à pied contre l'anglais en cette nouvelle Angleterre qui fut autrefois la nouvelle France, puis en Louisiane. On y verrait à la fin du XVIIIe siècle le conflit aigu entre les traditions puritaines et les idéologues français. Des travaux récents ont éclairé ces questions dont la discussion dépasserait les cadres de ce simple rapport sur l'état actuel du français aux États-Unis (1).

Disons-le de suite : en dépit des apparences et quoique moins combatif en Amérique qu'en Europe, le français doit se poser aux États-Unis *en s'opposant*. Inutile de rappeler ici la place importante qu'occupe dans la grande République d'outre-mer

(1) Conf. *Journal des Débats* du 16 juillet 1908.

Digitized by Google

l'élément germanique et avec quelle ténacité les Allemands américains conservent leur langue. Nombreux sont, d'autre part, les professeurs allemands, nés ou émigrés, aux États-Unis. Les Universités allemandes ont été pendant les trente ou quarante dernières années pour les Américains ce que sont aujourd'hui les Universités américaines elles-mêmes pour les Japonais, par exemple. Rares sont dans les Universités américaines les professeurs qui n'ont quelque diplôme germanique à exhiber. Ajoutez la propagande — souvent nettement antifrançaise — qui fait passer chaque année d'Allemagne aux États-Unis des conférenciers, des professeurs échangés (1), etc.

Quelle est, en face de cette invasion et cette propagande germaniques, la situation du français aux États-Unis? On peut répondre sans hésiter que le français est aux États-Unis dans une situation très prospère et que la concurrence le fait vivre au lieu de l'amoindrir.

Dans les milieux cultivés aux États-Unis, si les personnes parlant à la fois le français et l'allemand sont nombreuses, les personnes parlant le français et non l'allemand ne le sont pas moins. On dirait qu'il y ait chez ces dernières en faveur du français ce qu'on pourrait appeler « un parti pris de culture ». Tandis que les raisons, qui portent beaucoup d'Américains vers l'allemand, sont nationales, *locales* (souvent familiales) et *pratiques*, les raisons qui les portent vers le français semblent être au contraire *mondiales*, *idéales*. Aux États-Unis, l'allemand est une langue de nécessité, le français une langue universelle...

Qu'est-ce qui donne aux États-Unis cette place de choix au français ?

C'est l'attrait de la culture et de la civilisation françaises. Aussi longtemps que Berlin ne fabriquera pas les « articles de Paris », aussi longtemps le Français n'aura rien à redouter de

(1) S'il faut en croire un écho du *Journal des Débats* (n° du 29 août), ces échanges vont même être officiellement réglementés : « Les journaux de Berlin annoncent en effet que le ministère prussien et l'Institut Carnegie de New-York se sont entendus à ce sujet. En octobre prochain, un professeur prussien et six stagiaires iront en Amérique. Les États-Unis, de leur côté, enverront en Allemagne douze professeurs. »

Digitized by Google

l'Allemand d'outre-mer. Notre langue et notre culture passent aux États-Unis avec nos objets d'art, nos statues, nos tableaux, nos modes, nos parfums... dont la réputation est jusqu'à ce jour indiscutée. On sait l'attraction toute spéciale que Paris exerce sur les Américains. Nos livres jouissent chez eux d'une faveur égale en dépit des préjugés d'un puritanisme souvent étroit. C'est aux experts à nous dire à quoi monte le taux annuel du commerce de la librairie française aux États-Unis. Il est certainement considérable. Ce que l'Américain lit de préférence c'est nos romans (pas toujours les meilleurs, hélas !), nos pièces de théâtre et surtout nos *Mémoires* et nos *Revues*. Sa bibliothèque d'art français est très bien fournie (Dumas, Balzac, Hugo (romancier), Rostand, Loti, Maeterlinck sont les préférés).

C'est ensuite — et nous sommes au point vital de la question — l'influence directe des Français (Belges, Suisses, Canadiens). Tenons-nous en aux professeurs. Nombreux sont les professeurs français qui donnent dans les grandes villes des États-Unis l'enseignement privé. Nombreux sont les Français qui enseignent dans les écoles publiques ou particulières. On trouve de nombreux Français dans les universités et les collèges, aux Universités de Harvard, de Princeton, de Colombia, de la Nouvelle-Orléans, de Californie, etc., dans les collèges de jeunes filles de Bryn Mawr, Wellesby, Vassar, Smith, etc. La plupart de ces Français ou Françaises sont pourvus de la *licence* ou d'un diplôme équivalent. Il en est qui sont *agrégés* ou anciens élèves de l'Ecole normale supérieure. Dans quelques établissements même, le chef du département « roman » est Français ([1]).

Ajoutez à ces influences une tendance actuelle très marquée de la part des Américains éclairés de se détourner des méthodes germaniques vers les méthodes françaises. Consultez, à ce propos, le livre du professeur Barrett Wendel, de Harvard, conférencier à la Sorbonne : *La France d'aujourd'hui* (The France of to day) et : *La littérature dans les collèges américains* (Literature in the American college), par J. Babbit, un autre professeur de Harvard.

([1]) Il existe à New-York une très florissante *Société des professeurs français* qui publie un important Bulletin.

Digitized by Google

Ces auteurs protestent contre l'abus de la philologie allemande aux dépens des « humanités » à la française. Ils opposent au savant doctorat allemand le non moins savant et infiniment « plus humain » doctorat français... Ils nous envient nos examens « d'assimilation et de culture », licence, agrégation, etc., et proclament la vie et la littérature françaises « beaucoup plus complémentaires à la vie américaine » que l'allemande.

Inutile d'insister sur le rôle bien connu de l'*Alliance française*. Elle est aux États-Unis comme ailleurs l'alliée de toutes les initiatives françaises, avec ses bibliothèques circulantes (en projet), ses cercles dramatiques, auxquels sont affiliés plusieurs cercles universitaires. Voir sur le cercle dramatique français de Harvard, le livre de M. V. Gofflot sur *Le théâtre et les collèges*.

On peut conclure de ces brèves notes que la langue et la culture françaises n'ont pas de plus beau champ d'expérience (j'allais dire « champ de manœuvre ») que les États-Unis où, depuis des siècles, notre langue affirme sa merveilleuse vitalité. Ce qui nous manque le plus outre-mer, ce sont des conférenciers nombreux venus de France, de Belgique ou de Suisse pour exposer, sans parti pris quelconque, la civilisation française sous tous ces aspects (historique, artistique, littéraire) dans les universités et collèges d'Amérique. Il en vient déjà, mais pas en assez grand nombre pour rivaliser avec ceux qui nous arrivent d'Allemagne à profusion [1].

[1] Tel professeur allemand bien connu a fait, l'hiver dernier, dans les Universités américaines une tournée qui avait pour but de prouver, avec quelle bonne foi, que les sculpteurs français actuels (Rodin, Falguière, C. Meunier) ne valaient pas la peine qu'on parlât d'eux.

Digitized by Google

I. — SECTION DE PROPAGANDE

B. ÉTAT DU FRANÇAIS

Le français à l'Université de Gand

PAR

RAOUL ENGEL,
directeur de *L'Action Wallonne*

En 1905, la section sociale et juridique du Congrès international pour l'extension et la culture de la langue française émit, sur la proposition de MM. Ansiaux et Mallieux, le vœu que le français restât la langue véhiculaire de l'enseignement à l'Université de Gand.

Depuis lors, de nouveaux faits se sont produits. La langue française est gravement menacée. Les promoteurs du mouvement pour la création d'une Université flamande saluent déjà le jour où la langue française sera bannie de notre « Alma Mater » gantoise. Il importe donc de prendre des mesures sérieuses si nous ne voulons pas qu'on sacrifie, une fois de plus, les droits de la langue française aux prétentions criardes d'une minorité aussi infime que tapageuse.

* * *

La question de l'enflamandement de l'Université de Gand date de 1890. Plusieurs congrès néerlandais s'en occupèrent succes-

Digitized by Google

sivement. Une campagne des plus actives fut commencée pour obtenir le remplacement du français par le flamand dans l'enseignement supérieur gantois. Ces menées n'eurent aucun résultat.

Une pareille revendication, répond-elle, en effet, à un besoin réel? Est-elle inspirée par le désir légitime de donner satisfaction à des aspirations populaires et nationales? C'est ce que nous allons rapidement examiner.

Il est impossible de prétendre que l'introduction du flamand comme seule langue véhiculaire de l'enseignement à l'Université de Gand aura pour résultat de faciliter l'accès aux cours. De nos jours où l'on éprouve déjà beaucoup de peine à se tenir au courant du mouvement intellectuel en ne parlant qu'une langue même une langue mondiale comme le français, l'allemand ou l'anglais, comment peut-on espérer aborder des études supérieures si l'on ne connaît qu'une langue d'expansion inférieure comme l'est le flamand. Il est bien entendu que je ne veux nullement formuler une critique envers la langue flamande dont j'admire les beautés et la saveur, mais, si imbus que nous soyons du fameux principe de l'égalité des langues qui, depuis quelque temps, est fort à la mode en Belgique, nous ne pouvons pas avoir la prétention d'établir une équation mathématique entre la langue française, langue mondiale, et la langue flamande, qui n'est parlée que par un nombre restreint de personnes.

Ici une question se pose : quel sera le flamand employé dans cette Université?

Nous savons que la langue flamande comprend de nombreux patois. Les récents débats de la Chambre des députés belges ont montré que ces patois qui varient de province à province, de ville à ville, sont parfaitement incompréhensibles pour des Flamands ne les pratiquant pas. Dans ces conditions quel dialecte choisira-t-on? M. le professeur Vercoullie, qui a toujours dirigé le mouvement pour l'exclusion du français de l'Université de Gand, va se charger de nous répondre : « Quand nous demandons une université flamande nous entendons une université ayant comme langue véhiculaire le néerlandais. » (1)

(1) VERCOULLIE. *Pour l'Université flamande.* Extrait de « l'Almanach des Étudiants libéraux de l'Université de Gand », 4e édition, page 9.

Digitized by Google

Le professeur gantois semble oublier que le néerlandais est pour le belge flamand, une seconde langue, souvent même une véritable langue étrangère; aussi, l'indigène des Flandres ne connaissant que son patois local sera incapable de comprendre un traître mot des cours donnés à l'université soi-disant flamande et devra, avant tout, étudier une langue qui ne lui est nullement familière. Et alors étudiera-t-il le néerlandais ? Il aura beaucoup plus d'avantages à apprendre le français, langue universellement parlée par l'élite intellectuelle.

D'ailleurs, le français a toujours été en Flandre la langue prédominante de la bourgeoisie. Les études approfondies de savants tels que MM. Kurth, Pirenne, Wilmotte l'ont suffisamment démontré. Il serait oiseux de revenir sur ce sujet. M. Vercoullie, dont la logique a parfois de singulières défaillances, signale lui-même la situation de la société en Flandre : « où les classes dirigeantes n'ont plus, ainsi qu'au moyen âge, le français comme seconde langue maternelle, mais comme langue maternelle unique » (1).

Donc, comme l'écrivait un littérateur estimé, *à l'Association flamande pour la vulgarisation de la langue française* : « Un maniaque seul pourrait prétendre aborder les études universitaires en refusant de se familariser avec la langue parlée dans la moitié du pays, en même temps que d'un usage courant parmi la classe aisée des habitants des provinces flamandes. L'emploi du français comme langue véhiculaire des cours universitaires ne peut donc écarter personne de notre *Alma Mater*, tandis que les donner en néerlandais serait en interdire l'accès non seulement aux étrangers de même qu'aux Wallons, mais encore aux jeunes gens appartenant à des familles flamandes, ou résidant en Flandre chez lesquelles le français constitue la langue usuelle. » (2)

Les chiffres vérifient le raisonnement. En 1880 l'Université comptait 614 étudiants. En 1900 elle en possède 757. Le nombre augmente chaque année et passe successivement de 757 à 805,

(1) VERCOULLIE, *Ibidem*, p. 4.

(2) *Bulletin de l'Assaciation flamande pour la vulgarisation de la langue française* n° 82, p. 166.

Digitized by Google

826, 870, 902, 917 et 961 (1). Si l'on considère, qu'en Belgique, il y a 91 étudiants par 100,000 habitants, l'on se rendra compte que l'Université de Gand est un organisme représentant un groupe considérable de personnes et dont le bouleversement portera atteinte à des intérêts nombreux.

L'introduction du flamand à l'Université de Gand n'aura donc pas pour résultat immédiat et pratique, l'augmentation de sa population. Bien au contraire. De même que la loi de 1883 a dépeuplé *tous* les athénées établis en pays flamand, (2) de même le bannissement du français de l'Université de Gand entraînerait une sensible diminution du nombre des étudiants inscrits. Les pères de famille, ne voulant pas subir, par contrainte, le régime flamand, retireraient leurs jeunes gens de l'Université, comme après 1883 ils retirèrent leurs enfants des athénées flamands. Cette débandade s'accuserait même avec plus de netteté. En effet, les étudiants universitaires plus âgés que les jeunes élèves des établissements officiels d'enseignement moyen, seraient plus facilement soustraits à la surveillance du chef de famille et envoyés dans une ville possédant une Université française.

Nous nous voyons donc forcés de reconnaître que l'introduction du flamand à l'Université de Gand, loin d'avoir pour conséquence l'augmentation de sa population, entraînera une diminution sensible du nombre d'étudiants inscrits.

* * *

On a prétendu que l'Université flamande comblerait en partie le fossé qui, en Flandre, sépare la classe dirigeante des classes inférieures. Cette prétention est insoutenable. S'il existe un fossé entre les classes dirigeantes et les couches populaires, il ne faut pas en chercher la cause dans l'ignorance de la langue flamande, mais bien dans la situation politique actuelle

(1) A la date du 1er juin 1907. D'après l'*Annuaire statistique du ministère de l'intérieur*.

(2) Par suite de l'application de la loi de 1883 la section des humanités de l'Athénée de Grand qui comptait au 31 décembre 1880, 151 élèves, voit ce nombre tomber à 87 au 31 décembre 1890 et à 18 au 31 décembre 1900.

Digitized by Google

de nos Flandres. Il me serait impossible de développer ce point sans entrer dans des considérations d'ordre politique qui ne seraient pas de mise dans ce Congrès.

Quoi qu'il en soit, M. Maurice Ansiaux, dans un remarquable article paru dans un journal liégeois (*La Meuse*) du 6 juin dernier réfutait la thèse du rapprochement social qu'entraînerait la connaissance générale de la langue flamande : « On a soutenu, dit-il, que la transformation de l'Université de Gand en établissement flamand, et l'emploi du flamand littéraire comme idiome véhiculaire des écoles officielles et subventionnées des Flandres, s'imposaient également dans l'intérêt de la culture populaire.

« Examinons de près cette double affirmation. En premier lieu, il est indispensable, nous assure-t-on, qu'il existe en pays flamand, une Université flamande. Pourquoi? Pour empêcher le divorce entre les couches supérieures et inférieures de la population, pour rapprocher, par conséquent, les classes sociales, pour permettre à l'élite d'exercer sur la foule une influence bienfaisante, réellement éducative.

« Cette argumentation est spécieuse. Certes, le rapprochement des classes sociales est un bien ; certes, aussi, l'influence éducative de l'élite sur les masses profondes est chose salutaire. Mais c'est aller trop loin que de sacrifier à ce double objectif toute la culture des éléments supérieurs de la population flamande et de replonger ceux-ci dans la demi-obscurité du particularisme linguistique. Depuis des siècles la bourgeoisie des Flandres participe à la vivifiante culture française; elle y a puisé le meilleur de sa force intellectuelle, elle s'est, grâce à ce contact, polie, affinée, civilisée. Et l'on voudrait tarir l'une des sources traditionnelles de sa vitalité? Ce serait commettre un crime véritable de lèse-progrès... D'un autre côté, rien n'empêche l'éducation du peuple de se faire encore en flamand là où c'est indispensable. L'extension universitaire, pour ne citer que cet exemple, peut parfaitement emprunter l'idiome local afin de mieux atteindre ses fins. Nous disons : l'idiome local, car employer le hollandais, c'est s'arrêter à mi-chemin et ne réaliser qu'imparfaitement son but. Celui-ci, du reste, se réalisera de mieux en mieux au fur et à mesure que se développera la connaissance du parler français chez le peuple des Flandres. »

Digitized by Google

Cette argumentation est, je crois, irréfutable. D'ailleurs la thèse du rapprochement social semble être un de ces clichés faciles à la disposition des orateurs de meetings et qui n'ont d'autre résultat que d'énerver et d'exciter la masse populaire. Admettons que les classes dirigeantes apprennent le néerlandais littéraire où bien le flamand officiel de fabrication belge, elles n'en resteront pas moins séparées du peuple qui ne connaîtra que son patois local.

Les défenseurs de l'Université flamande ne dédaignent pas de faire souvent usage de ce genre d'argument creux et vide. Dernièrement, dans une réunion publique, j'entendis avec stupéfaction un orateur flamingant déclarer : « Qu'un médecin ne pouvait pas soigner convenablement un malade flamand s'il n'avait pas fait ses études dans une université flamande. » Y a-t-il un plus mauvais exemple? Le médecin, pour établir son diagnostic, puis pour indiquer le traitement devra se servir d'expressions empruntées aux habitudes et au patois locaux. Il ne saura que faire des expressions scientifiques du langage académique.

M. Vercoullié, dont l'érudition est cependant généralement reconnue, à recours, lui aussi, à des clichés commodes. Dans son plaidoyer pour l'exclusion du français à l'Université de Gand, n'affirme-t-il pas que : « en attendant les flamingants ont pour eux toute la science et toute l'expérience du passé » (1).

Certes! M. Vercoullie aura souri en écrivant cette phrase. La Science? Si nous la consultons cette science que le professeur de philologie néerlandaise attelle ainsi, sans crier gare, à la remorque de sa cause, elle nous apprendra que la langue française a toujours joué, en Flandre, un rôle prépondérant et qu'elle y a acquis des droits incontestés. L'expérience du passé? M. Vercoullie a sans doute voulu désigner ainsi la révolution de 1830, causée, en partie, par l'imposition arbitraire du néerlandais. Triste expérience, en vérité!

Nous pouvons donc conclure qu'il n'y a aucun intérêt supérieur, réclamant l'exclusion du français de l'Université gantoise.

(1) VERCOULLIE, *loc. cit.*, p. 10.

Digitized by Google

Nos populations flamandes reconnaissent l'indéniable utilité de la connaissance pratique et réelle du français.

Le peuple et la bourgeoisie belges ne désirent pas une Université flamande.

* * *

Comme il fallait s'y attendre la lutte contre la défrancisation de l'Université fut des plus intense. Elle fut menée, en Flandre, avec une ardeur remarquable par l'*Association flamande pour la vulgarisation de la langue française*, à laquelle nous devons témoigner notre sympathie et notre reconnaissance.

Dès 1899, un an après sa fondation, l'*Association* organisait une sorte de referendum populaire. A cet effet elle mit en circulation la protestation suivante :

« Considérant que l'Université de Gand, où, depuis 1830, le français est employé comme unique langue véhiculaire, a vu croître d'une façon continue le nombre de ses élèves;

« Attendu que le nombre dépasse actuellement 700 [1];

« Attendu que la proposition formulée par quelques personnes dans une audience sollicitée, le 23 mars dernier, de M. le ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique et tendant de voir remplacer le français par le flamand dans tous les cours à l'Université de Gand, aurait pour conséquence certaine d'amener la dépopulation et la ruine de cette institution;

« Attendu en effet que, d'une part, le plus grand nombre des professeurs actuels devraient résigner leurs fonctions et que leur remplacement par des savants et des spécialistes ayant fait leurs études sous un régime flamand présenterait les plus grandes difficultés;

« Que, d'autre part, les élèves appartenant à des nationalités étrangères (Brésiliens, Roumains, Polonais, etc.) et dont le nombre s'élève à 104 (déduction faite de 7 Néerlandais) se trouveraient dans l'impossibilité de suivre les cours s'ils se donnaient en flamand;

[1] Nous avons vu plus haut que l'Université compte aujourd'hui 961 étudiants.

Digitized by Google

« Qu'il en serait de même des étudiants belges appartenant aux provinces wallonnes, dont le nombre s'élève à 97, non compris 47 étudiants natifs du Brabant, ainsi que d'un très grand nombre d'étudiants appartenant aux provinces flamandes, qui se servent habituellement, sinon exclusivement, du français;

« Considérant que le projet caressé par quelques personnes d'exclure le français de toutes les branches de l'enseignement, aurait pour conséquence non seulement d'accentuer la séparation du pays en deux parties de langues et de mœurs différentes, mais d'élever une barrière entre la Belgique et l'un des grands peuples civilisés auquel la rattache une similitude de mœurs bien marquée et avec lequel elle a toujours entretenu des rapports suivis d'affaires et d'intérêts;

« Attendu que loin de chercher à fractionner le pays et à l'isoler des autres nations, les vrais patriotes se rendent de jour en jour mieux compte de la nécessité d'augmenter nos relations commerciales avec les grands pays qui nous entourent, et de profiter de leurs découvertes scientifiques et de leur vie intellectuelle; que dès lors, au lieu de frapper d'ostracisme la langue française, il faudrait encourager l'enseignement et l'usage de cette langue;

« Attendu que la ruine de l'Université de Gand entraînerait, pour cette ville, une perte considérable, s'élevant à plus de deux millions par an;

« Qu'en effet les dépenses supportées par l'Etat pour traitements, bourses, indemnités, etc., s'élèvent annuellement à plus d'un million et qu'en évaluant les dépenses de chaque étudiant à 1,500 francs par an, on obtient également une somme dépassant un million;

« Considérant enfin que si le régime actuel venait à être modifié d'une façon radicale ou si l'Université venait à être supprimée, nombre d'habitants de Gand et des environs se verraient obligés d'envoyer leurs fils aux Universités de Bruxelles, de Liége ou de Louvain et auraient ainsi à supporter de lourdes charges :

« Les soussignés :

« Tant au nom de l'enseignement supérieur qu'au nom des

Digitized by Google

intérêts matériels de la ville de Gand, déclarent protester énergiquement contre le projet de remplacer à l'Université de Gand le français par le flamand comme langue véhiculaire. »

Bien que l'*Association* se soit bornée à solliciter l'adhésion des membres de la bourgeoisie dont les fils étaient en situation de fréquenter les cours de l'*Alma Mater* gantoise, elle arriva, en quelques semaines, à recueillir plus de 1,400 signatures.

En 1902 la même société procéda à un referendum parmi des individualités appartenant à l'Université de Gand, sur 800 personnes consultées 690 déclarèrent s'opposer au remplacement du français par le flamand.

Nous devons mentionner également un nombre considérable de pétitions, requêtes, suppliques adressées au Parlement et aux ministres belges, et enfin la campagne de protestation menée par les membres de la société contre la proposition de loi déposée en 1906 par MM. Daens, Persoons, Van Langendonck et Verheyen tendant à bannir légalement le français de l'enseignement supérieur gantois.

Le corps professoral de l'Université eut l'occasion, plusieurs fois, de se prononcer sur la question.

Le 13 mai 1899 le Conseil Académique discuta l'avis suivant :

« Considérant que la transformation de l'Université de Gand en Université de langue flamande aurait pour résultat de l'appauvrir au point de vue de la science comme au point de vue du nombre des élèves et de la valeur du corps professoral;

« Qu'elle substituerait artificiellement aux liens rattachant l'Université de Gand au mouvement scientifique de langue française, un lien nouveau d'une valeur pratique et scientifique inférieure;

« Qu'elle écarterait de l'Université de Gand tous les élèves étrangers, tous les élèves wallons, et ceux qui, appartenant à la partie flamande de la Belgique, ne connaissent pas d'une manière suffisante la langue flamande ou préfèrent l'enseignement donné en français;

« Qu'en mettant le gouvernement dans l'impossibilité de choisir le personnel enseignant parmi les Wallons ou parmi les Flamands qui connaissent imparfaitement la langue flamande,

Digitized by Google

elle augmenterait dans une très large mesure la difficulté, déjà grande, de recruter convenablement le corps professoral;

« Considérant que la fonction sociale des Universités n'est pas seulement de donner l'enseignement aux élèves; que leur mission est encore de faire rayonner la science, de créer des foyers intellectuels alimentés par les publications des professeurs;

« Que la substitution de la langue flamande à la langue française, en restreignant considérablement le nombre des lecteurs de ces publications, aurait pour effet d'enlever aux professeurs le principal stimulant de leur activité et d'annihiler le mouvement scientifique de l'Université de Gand;

« Considérant, au point de vue des élèves, que ceux qui se destinent au doctorat en droit ou au notariat sont appelés à étudier des lois françaises, une jurisprudence française et une doctrine française; que les avocats plaident toutes les affaires civiles en français, et que dès lors un enseignement en langue flamande serait absolument contraire à l'intérêt de ce groupe d'étudiants;

« Que, de leur côté, les élèves qui se destinent au doctorat en médecine, au grade d'ingénieur ou à celui de pharmacien, doivent aussi compléter leur instruction universitaire par l'étude de livres français et qu'un enseignement en langue flamande ne satisferait pas à ce besoin;

« Le Conseil Académique est d'avis qu'il y a lieu de maintenir l'art. 6 du règlement organique des Universités, du 9 décembre 1899 qui admet seulement l'emploi exceptionnel de la langue flamande dans certaines branches de l'enseignement universitaire, moyennant une autorisation ministérielle. »

Au moment de vote de cette proposition il y avait quarante-quatre professeurs présents, trente-quatre se montrèrent hostiles au principe de l'Université flamande, six se prononcèrent en faveur de ce principe; quatre s'abstinrent.

L'opinion du corps professoral n'a pas varié! Il est toujours adversaire de la défrancisation de l'Université.

Nous ne rapporterons pas les nombreuses motions qui furent votées au cours de ces dernières années. Elles reproduisent, plus

Digitized by Google

ou moins fidèlement, les protestations précédentes. Il en est une cependant, toute récente, qui doit attirer plus spécialement notre attention car les partisans de la flamingantisation de l'Université de Gand ne manquent jamais l'occasion d'en faire état et d'en exagérer l'importance.

Le 15 février dernier le congrès annuel des étudiants libéraux tint ses assises à Gand. La question de l'Université flamande fut inscrite à l'ordre du jour par surprise. En effet d'après les « us et coutumes » de nos cercles estudiantins, les propositions soumises aux délibérations des Congrès doivent être communiquées aux sociétés affiliées. Elles sont discutées et les délégués représentant les différents groupes sont à même d'émettre un vote motivé. Cette procédure ne fut nullement suivie. La question fut baclée, et le Congrès adopta le vœu suivant :

« Assurés que la création d'une université flamande constitue le seul moyen efficace de combler l'abîme regrettable qui existe entre les classes intellectuelles et les classes populaires flamandes, les étudiants libéraux de Belgique, réunis en leur Xe Congrès national à Gand émettent le vœu qu'il soit donné satisfaction à leurs revendications qu'ils estiment liées intimement à l'émancipation sociale et politique de la Flandre.

« Il y aurait lieu, d'après eux, d'introduire le flamand comme langue véhiculaire dans les quatre facultés de l'Université de Gand à l'exclusion des écoles spéciales. »

Le vœu fut adopté par 36 voix contre 21 et 10 abstentions, donc à une infime majorité. Ce vote offre peu d'importance : le nombre de voix des cercles flamingants gantois, dont les délégations étaient au grand complet, dépassait le total des voix des délégués des autres Universités.

Le journal bruxellois *La Chronique* ramena ce vote à ses justes proportions : « Il résulte, écrit-il, des dernières statistiques que le nombre des étudiants inscrits à l'Université de Gand est de 973 dont 401 pour les facultés et 573 pour les écoles.

« Or, au vote ont pris part des étudiants non pas seulement des facultés, mais aussi des écoles, des étudiants de Gand, de Liège, de Bruxelles, de l'Institut commercial d'Anvers, de l'Institut agricole de Gembloux, de l'École des mines de Liège, des étu-

Digitized by Google

diants de toutes les races et de toutes les nationalités, affiliés à des sociétés belges d'étudiants. Ces chiffres et autres considérations suffisent à établir la portée de ce vote et les proportions auxquelles il faut réduire la décision prise. »

Ces commentaires suffisent! Nous n'approfondirons pas davantage la question d'autant plus que, dans un Congrès neutre, nous ne pouvons guère envisager le point de vue politique auquel se sont placés les étudiants libéraux [1]. Qu'il nous soit néanmoins permis de faire observer qu'en admettant l'exclusion du français de l'Université de Gand notre jeunesse libérale composée en majeure partie d'éléments progressites, avait certainement oublié la déclaration de cet adversaire acharné mais loyal de l'enseignement officiel, M. Verspeyen : « Je suis un grand partisan de l'enflamandement de l'Université de Gand car j'estime que se sera la mort sans phrase » ou bien encore les paroles prononcées par M. le sénateur catholique, Lammens : « Quant à l'Université flamande, que les défenseurs de cette idée pèsent bien les conséquences que sa réalisation pourrait entraîner. Adversaire de l'enseignement officiel, je n'aurai pas de peine à me consoler de la disparition de l'« Alma Mater » gantoise, mais les intérêts matériels de la cité qui seuls justifient le maintien de l'institution, ne verraient pas d'aussi bon œil une transformation qui amènerait probablement sa ruine. » [2].

Le prochain congrès des étudiants se ressaisira, émettons-en l'espérance! Car il serait pénible de voir nos jeunes libéraux, qui prétendent représenter en Belgique la cause du progrès et de la civilisation, faire chorus avec les détracteurs de la langue française et approuver des déclarations dans le genre de celle-ci : « Depuis environ trois quarts de siècle la France est inondée de mauvais livres; la contrefaçon en Belgique a lancé dans le monde entier des millions de

[1] Nous nous bornons à renvoyer le lecteur à un article publié dans l'*Action wallonne* (n° 29) et où la question est examinée au point de vue *libéral*.

[2] Paroles prononcées au cours de la discussion du budget de l'instruction publique. Sénat, séance du 13 juin 1899; *Annales parlementaires*, page 306.

Digitized by Google

volumes des brochuriers français les plus impies et des romanciers français les plus cyniques. Bruxelles même a vu ses presses vomir jusqu'à 80,000 exemplaires de l'ignoble *Juif errant*, l'Allemagne, l'Angleterre et jusqu'à l'Italie et l'Espagne, ont eu des traductions des ouvrages français les plus détestables Cependant au milieu de ce débordement de ce poison moral qui, de la France, se déversait sur tous les pays du monde, la langue flamande ne s'en est jamais souillée, et si quelque gazetier a été assez mal avisé pour en donner des extraits dans ses feuilletons, cela seul a suffi pour lui faire perdre et sa réputation et ses abonnés. Aussi sera-ce un éternel honneur pour le dialecte flamand, ou plutôt pour cette partie de la population flamande qui ne lit que des ouvrages flamands de ne jamais avoir connu Voltaire, J.-J. Rousseau, Victor Hugo, Alexandre Dumas, George Sand, ni tant d'autres impies et obscènes si ce n'est par l'horreur que leur en inspirait la presse flamande. [1] »

Nous soumettons ces lignes à la réflexion de nos jeunes politiciens. Nous aimons d'ailleurs à reconnaître que les étudiants wallons de l'Université de Bruxelles, la Fédération des étudiants libéraux de l'Université de Liége, les étudiants wallons de Gand, votèrent des ordres du jour énergiques protestant contre la défrancisation de l'enseignement supérieur gantois.

* * *

Il nous reste un dernier point à effleurer : les rapports de la question de l'Université flamande avec le pangermanisme.

Lorsque, il y a quelques années, la campagne pour la transformation de l'université gantoise commença, une série de meetings furent donnés dans les petites bourgades flamandes. On organisa même un pétitionnement général. On demanda l'avis des paysans de Tamise, Dacknam, Scheldewindeke et autres

[1] Voir *Journal historique et littéraire* de P. Kersten à Liége. Les livraisons de janvier, février, mars, septembre 1852 et janvier 1853, contiennent une étude sur *l'importance de la langue flamande au point de vue national, littéraire, religieux et moral*. Cette dissertation fut tirée en brochure (Bruxelles, A. Goemare, 1853). Le passage reproduit se trouve pages 40 et 41.

Digitized by Google

endroits. Les fonds destinés à cette campagne furent recueillis par l'organe pangermaniste : *Alldeutsche Blätter*.

A cette époque la défunte revue *Germania* publia un appel enflammé : « Pleine d'espoir et de confiance, s'écrie-t-elle, la *Germania* s'adresse à ses lecteurs pour les engager à soutenir énergiquement (*nach druchlich zu unterstützen*) la propagande pour l'obtention d'une université purement flamande (*einer rein vlämischen Hoschschule*)... En avant donc pour une situation meilleure! Qui restera en arrière? Il s'agit de défendre une cause sainte! (*Eine heilige Sache!*) »

Le baron von Ziegesar, signataire de l'appel, terminait en informant ses lecteurs que : « La rédaction de la *Germania* est toute disposée à accepter les dons et à les transmettre au Comité. » Une souscription fut ouverte en Allemagne par l'*Alldeutsche Blätter* qui amassa l'argent devant servir à la campagne pour la défrancisation de l'Université de Gand. Celle-ci ne fut donc jamais une revendication nationale soutenue par un effort populaire.

D'ailleurs, parmi les plus zélés propagandistes, qui trouvons-nous ? M. Pol de Mont dont les frasques épiques et la prussophilie sont bien connues, à côté de lui les pangermanistes Sabbe, De Ceuleneer, Van Oye, Rudelsheim, Reinhard. Ces noms montrent à toute évidence que le mouvement pour l'exclusion du français de l'Université de Gand se rattache à un autre mouvement dont la Belgique commence à sentir toute la gravité et tout le danger.

C'est un des multiples épisodes des assauts que se livrent dans notre pays, la civilisation germanique et la civilisation française. Aussi importe-t-il que le Congrès international pour l'extension et la culture de la langue française, ne se désintéresse pas de la question. Il faut qu'il se déclare solidaire de ceux qui, en Belgique, se consacrent à la défense de la langue française, « langue de cohésion nationale » ; il doit, par des mesures sérieuses, empêcher que, en flamingantisant l'enseignement supérieur gantois, l'on porte atteinte, une fois encore, aux droits les plus incontestables de notre chère et belle langue française.

Digitized by Google

I. — SECTION DE PROPAGANDE

B. L'ÉTAT ACTUEL DU FRANÇAIS.

La langue française en Suisse

PAR

RENÉ HENRY,
professeur d'ethnographie à l'École des sciences politiques

Une étude d'ensemble et complète des langues, et spécialement du français, en Suisse comporterait une série de travaux. L'un sur la limite ou frontière des langues : essentiellement distincte, — en ces régions où le monde welsche et le monde germanique sont en contact, — et des frontières politiques et des frontières de nationalités, elle coupe, en parties inégales, la Suisse, comme la Lorraine, l'Alsace et l'Italie du nord. Un autre travail aurait pour objet les groupes linguistiques suisses, et surtout le groupe romand. Un autre enfin nous ferait connaître les relations qui existent, en premier lieu, entre chacun de ces groupes linguistiques et les autres groupes suisses de langue différente et, en second lieu, entre chacun des groupes suisses et le pays de même langue que lui dont une frontière politique le sépare; on insisterait sur les relations entre Suisses romands et Suisses de langue allemande, italienne ou romanche et sur les relations entre Romands et Français.

Ce rapport n'a point la prétention d'être une pareille étude, ni même d'en être un résumé, un schéma.

Digitized by Google

LA LIMITE DES LANGUES EN SUISSE AUTREFOIS ET AUJOURD'HUI

d'après une carte qui accompagne l'article de Mr Ch. MOREL

Cliché des "Questions Diplomatiques et Coloniales"

Digitized by Google

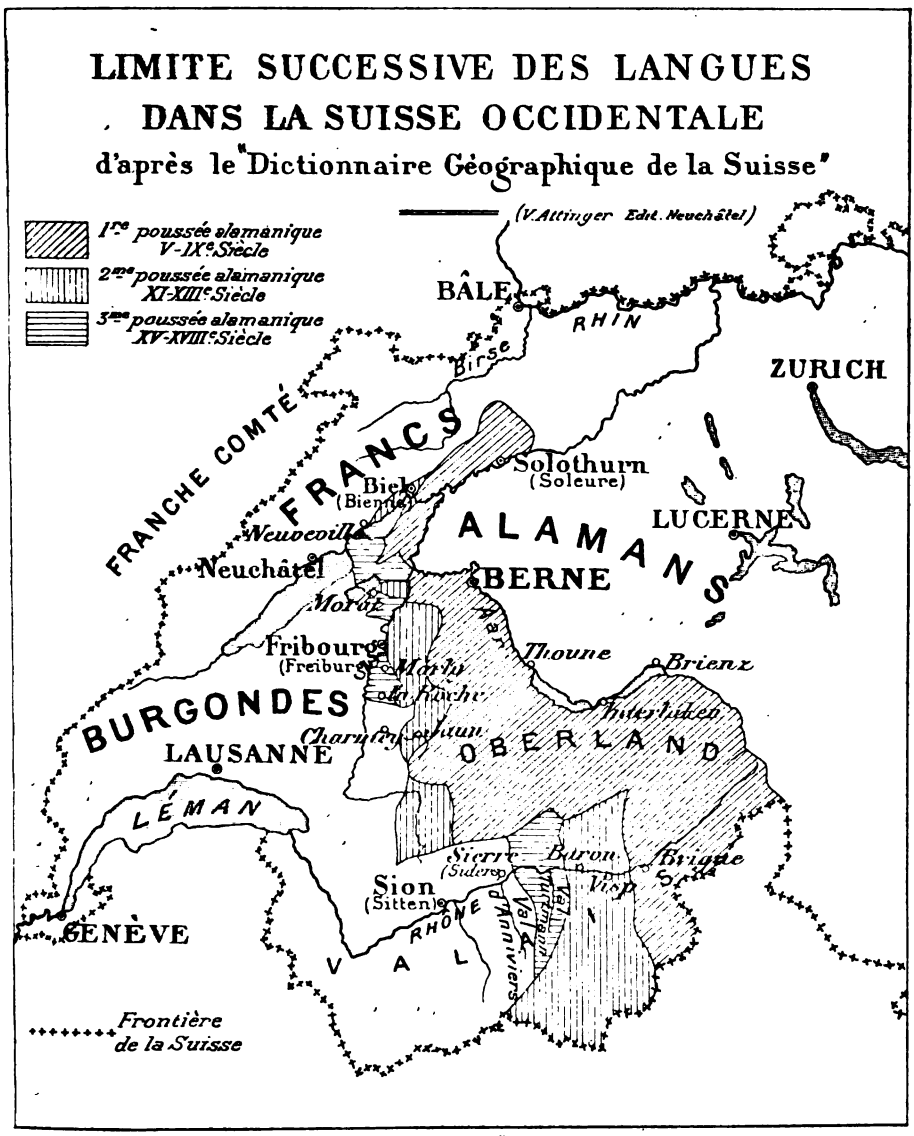

Cliché des "Questions Diplomatiques et Coloniales."

Digitized by Google

On s'est par-dessus tout attaché à éviter toute complexité, à se garder de l'esprit de système, à ne dire que des choses certaines. Quelques faits significatifs et aussi incontestables que possibles ont fourni, dans cet exposé, l'occasion d'inductions qui ont paru exemptes de témérité.

Premier fait. — Qu'on examine les deux premières cartes. Elles sont dressées d'après des cartes qui accompagnent deux ouvrages romands : un article publié par M. Ch. Morel dans les *Étrennes helvétiques* de 1901 (1) et le très important article *Suisse* du tout nouveau *Dictionnaire géographique de la Suisse* (2). Ces deux cartes, la seconde encore plus complètement que la première, montrent comment, en Suisse, les dialectes romands ont reculé devant les dialectes germaniques.

Quand la Suisse, fragment de l'Empire romain, devenue gallo-romaine, eût subi la bousculade des invasions, elle se trouva divisée entre deux dominations et deux langues. Les Burgondes, établis à l'ouest, laissèrent aux gallo-romains un large droit à la vie et finirent par en adopter la civilisation et la langue. Les Alamans, établis à l'est, furent, au contraire, de rudes et exclusifs dominateurs qui marquèrent toute la région de leur sceau. L'Aar depuis sa source jusqu'en aval de Soleure traçait la frontière des langues. Dans tout le Valais jusqu'à la Furka, la langue germanique était encore inconnue. Depuis, trois poussées germaniques se sont victorieusement exercées : d'où la limite des langues telle qu'elle était il y a trois quarts de siècle.

Il serait fantaisiste de prétendre que les dialectes germaniques se sont imposés par la seule force de leur valeur et de leur beauté. La terrible invasion alamane, l'action exercée par les Zœringen, fondateurs de Fribourg et de Berne, comme boulevards du ger-

(1) Bridel, éditeur, Lausanne. — L'article de M. Morel est intitulé : *Allemands et Romands en Suisse.*

(2) *Dictionnaire géographique de la Suisse*, publié, sous les auspices de la *Société neuchâteloise de géographie* par MM. Ch. Knapp, professeur à l'Académie de Neuchâtel, Maurice Borel, cartographe, et Attinger, éditeur. Tome V, p. 259 et suiv. : int. *Suisse.*

Digitized by Google

manisme, enfin Morat, défaite romande, qui laissa le champ libre aux dixains dès lors germanisés du Haut-Valais, à Fribourg, dont l'aristocratie s'efforçait de se donner un air germanique, et surtout à Berne, alors l'implacable ville de l'ours, n'ont rien à voir avec la valeur respective des dialectes germaniques et romands. Les pouvoirs publics ont systématiquement germanisé. Faut-il rappeler l'ordonnance qui interdit aux écoliers de Sion de parler français sous peine d'être fouettés (1714); la défense faite, à Fribourg, de crier les victuailles et de chanter des rondes en français (début du XVIIe siècle); l'effort fait pour germaniser les communes de la banlieue de Meyriez, paroisse voisine de Morat (1); la façon dont à Salvagny (aujourd'hui Salvenach), commune située au nord de Meyriez, on a amené les habitants à abandonner pour l'allemand la langue des « Welsches corrompus »?

Peu nous importe le passé mort. Nous savons d'ailleurs bien, par exemple, que l'Oberland bernois ne se mettra pas un jour à rapprendre la langue des Romands. Nous ne nous acharnons pas, comme telles populations des Balkans, à revendiquer une région qui n'est plus de notre langue, parce qu'elle a, un jour, parlé cette langue, Nous ne tenons compte du passé que dans la mesure où il subsiste encore dans le présent, où il l'imprègne, où il vit en lui. La partie du passé qui n'est pas un germe susceptible de se développer, mais une gangue, une carapace écrasante et étroite où étouffent les êtres, n'est qu'un poids « mort », nuisible, à éliminer au plus vite.

Il importera pourtant de ne pas méconnaître l'histoire, toute l'histoire, tant qu'il existera des gens qui parleront de droits historiques.

(1) On lit dans un mémoire adressé à la Diète au début du XIXe siècle par les habitants de la paroisse de Meyriez et copié par le pasteur Roux sur un registre où il a réuni des pièces d'archives :

« Depuis longtemps on inquiète la paroisse de Meyriez et on lui occasionne des frais pour l'obliger à abandonner sa langue, qui est le français et à y substituer la langue allemande. Diverses tentatives faites dans ce but ayant heureusement échoué, on change de méthode. Ce n'est plus à la paroisse encore qu'on s'en prend. On travaille à en détacher les communes qui la composent et à les rendre successivement allemandes. »

Digitized by Google

Aux quelques villes germanisées qui avaient conservé assez de germes romands pour redevenir elles-mêmes et ont retrouvé leur langue avec la liberté, — Fribourg, Sion, Sierre, — on ne peut pas opposer un droit historique allemand. Si quelque idéale et chimérique limite des langues devait être tracée selon le droit historique, il faudrait la reculer vers l'est jusqu'à la Furka et à la haute vallée de l'Aar.

Nous ne songeons bien entendu pas à rêver pareille impossibilité. Mais il est bon de savoir que l'histoire garantit ici la langue française contre le prétendu droit historique.

Deuxième fait. — Au point de vue linguistique, la Suisse est composée d'un groupe allemand, d'un groupe romand, de groupes italiens situés sur le versant méridional des Alpes et d'un petit groupe romanche qui forme une minorité du canton le plus oriental, les Grisons. Si on ajoute à chaque groupe linguistique et les dispersés dans les autres groupes et les étrangers de même langue, on trouve que 2,312,949 personnes parlent allemand, 730,917, français, 221,182, italien, et 38,651, romanche (recensement de 1900). Ces groupes ne comportent aucune enclave et on les a, — sur la troisième des cartes qui accompagnent ce rapport, — représentés, à dessein, parfaitement homogénes (1).

La limite entre ces groupes est très nette et a pu, sans grande inexactitude, être figurée par une ligne. Sur cette ligne existent deux villes mixtes : Bienne, ville à majorité allemande, mais où le tiers de langue française a une situation très forte et grandissante, et Fribourg, ville à majorité française, où le français régnerait de façon incontestée si le canton n'avait pas, en constituant sa jeune et florissante Université, créé une majorité de

(1) Il ne faudrait faire d'exception qu'en ce qui concerne les Grisons, parce que là les minorités allemandes en pays romanche semblent destinées à absorber, au moins sur bien des points, les majorités romanches encore subsistantes. (Voir sur ce point un développement et une carte dans les *Questions diplomatiques et coloniales*, du 1er septembre.) On va voir, au contraire, que les minorités linguistiques existant dans les autres groupes n'ont qu'une importance restreinte et temporaire.

Digitized by Google

chaires de langue allemande. Il n'est pas nécessaire de décrire cette limite (1). La carte peut suffire.

De même, le groupe romand apparaît nettement sur la carte. Dans les trois cantons qu'il englobe entièrement, — Genève, Vaud, Neuchâtel, — les patois ont entièrement disparu. On les retrouve encore dans les trois fractions de canton qui en forment la frange : Valais (en majorité), Fribourg (en majorité) et presque toute la partie jurassienne du canton de Berne (2).

Il faut noter que le Jura bernois est la seule région romande qui se trouve en minorité linguistique dans un canton : en 1815, ces possessions de l'évêque de Bâle, devenues département français du Mont terrible, ont été données au canton de Berne avec lequel elles n'avaient aucun lien historique et aucune affinité (3).

A propos de la carte des groupes linguistiques, il est indispensable d'insister sur les dispersés, c'est-à-dire sur les personnes d'un groupe qui sont allées s'établir dans un autre groupe. Avec la « liberté d'établissement » et le développement de l'industrie, le nombre de ces dispersés est allé croissant. D'après le dernier recensement, ils étaient en 1900 : 90,000 de langue allemande, 70,000 de langue italienne, 25,000 de langue française et 2,000 de langue romanche. Ces dispersés appartiennent à deux catégories essentiellement distinctes : ceux qui, — ouvriers attirés par un chemin de fer ou tel autre travail qui ne dure qu'un temps, personnes qui viennent apprendre une langue, — n'ont changé de groupe que pour un certain nombre de mois ou d'années; ceux qui, au contraire, — commerçants, fermiers, — ont perdu tout esprit de retour.

Les premiers comptent numériquement dans les statistiques, mais n'ont guère d'importance : ils passent sans laisser de trace.

(1) Pour cette description, voir ma brochure *La Suisse et la question des langues*, (éditeurs : Plon, à Paris et Stampfli, à Berne), p. 6 et suiv. et p. 13 et suiv.

(2) Les patois ont disparu dans les pays romands protestants où les écoles sont développées et sévèrement obligatoires : Genève, Vaud, Neuchâtel et partie protestante du Jura bernois.

(3) Il faut ajouter que le canton de Berne leur a laissé leurs maires français et jusqu'à la promulgation du code fédéral, le code civil.

Digitized by Google

CARTE DES GROUPES

Cliché des Questions diplomatiques et coloniales.

Digitized by Google

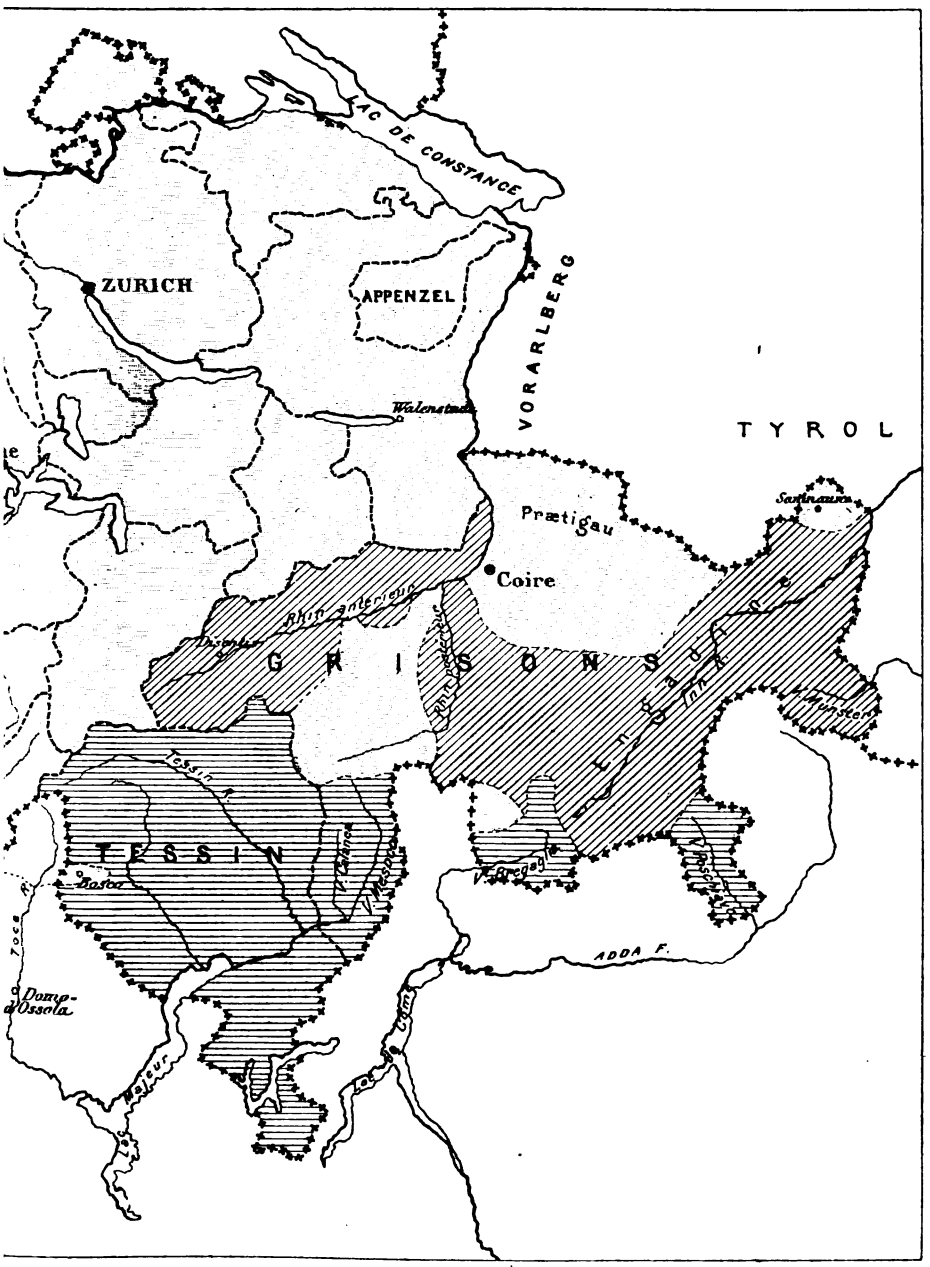

H BARRÈRE, Editeur-Géographe. 21, Rue du Bac. - PARIS.

Digitized by Google

Les seconds, au contraire, qui viennent généralement avec leur famille, aménéraient une perturbation notable dans la région où ils s'établissent parfois nombreux si eux et leurs familles conservaient indéfiniment leur langue.

Ainsi se constitueraient des minorités linguistiques incorporées au pays et sur certains points des îlots linguistiques, des enclaves. Il n'en est point ainsi. Les immigrés adultes deviennent bilingues; leurs enfants apprennent la langue du pays et la savent mieux que leur langue maternelle, quand ils savent cette dernière : bien souvent ils l'ignorent.

Le milieu social l'emporte sur le milieu familial.

La législation des cantons est disposée de façon à favoriser ce résultat. C'est ainsi que dans le canton de Neuchâtel, une église d'État de langue allemande existe dans chaque district; au contraire il n'y a pas d'école de langue allemande. On ne veut pas que les immigrés adultes souffrent de leur immigration. On veut que leurs enfants soient assimilés par le milieu nouveau, instruits dans la langue de la région. Les immigrés n'en souffrent pas; les Allemands, qui, forment la grande majorité des dispersés, n'ont pas un gout exclusif et jaloux pour leur langue : ceux qui en doutent n'ont qu'à lire les rapports du *Deutschweizericher Sprachverein*, association qui n'est pas suspecte en la matière.

Donc le canton facilite, hâte l'assimilation et ainsi garantit la sorte de possession d'état des indigènes d'une région et évite les contacts journaliers entre groupes de langues différentes, contacts d'où pourrait résulter, d'où est résulté en d'autres pays, une opposition et une lutte. On comprend dés lors pourquoi nous avons cru pouvoir représenter les groupes linguistiques comme homogènes; pourquoi nous n'admettons pas le système des cartes à hachures qui donnent aux dispersés une importance qu'ils n'ont pas dans la réalité, les uns devant partir et les autres, ou leur famille, changer de langue (1).

(1) Une carte allemande représentant les minorités allemandes en Suisse romande est jointe à ce rapport. Le nombre de ces cartes et l'importance qu'on leur a attribuée, a pu aider à faire craindre que certaines personnes rêvent de germaniser la Suisse romande.

Digitized by Google

Nous assistons actuellement dans le Jura bernois a une importante assimilation d'individus et de familles de langue allemande par un milieu de langue française.

Le Jura bernois est une vieille région romande. D'après Zemmerich, autorité qui ne peut être accusée de partialité en notre sens, là « aucun changement visible et qu'on puisse prouver ne s'est produit depuis au moins mille ans » (1). Or, l'industrie, brusquement alimentée par la houille blanche, a pris, en quelques années, un grand développement dans les vallées.

Le renfort qu'ont fourni les paysans des plateaux a été insuffisant.

Des fermiers et des ouvriers sont venus de la Suisse allemande. D'où un certain changement dans la physionomie de cette région hier encore homogène, mais changement temporaire. Chercher à maintenir le panachage actuel serait agir autrement qu'on n'a agi jusqu'ici et aussi préparer une période de troubles. Le canton de Berne maintient la règle d'après laquelle dans le Jura de langue française la langue de toute école publique doit être le français.

Si ont veut aller au fond des choses, les immigrés changent aussi facilement de langue pour cette raison essentielle que la langue n'est pas, en Suisse, un signe de nationalité et de patrie. Qu'il parle allemand ou français le Suisse reste Suisse. Le patriotisme suisse est un patriotisme supra-linguistique. « Entre nous, lisait-on dans l'*Aargauisches Wochenblatt*, nous parlons de Suisse à Suisse et non de Français à Allemand. »

Troisième fait. — Ce patriotisme est un fait, un fait qui aide à persister l'absence d'une lutte des langues. Des groupements linguistiques en lutte prennent vite des allures de nationalités. Le maintien des groupes est une condition du maintien ou tout au moins de la pureté et de la sérénité de ce patriotisme.

La législation prudente et libérale de la Confédération a été

(1) *Deutsche Erde*, 1905, deuxième livraison.

Digitized by Google

exposée au congrès de Liège [1]. Elle accorde aux quatre langues fédérales un traitement aussi égal que possible. Il en est de même de celle des vingt-deux cantons. Dans les cantons mixtes ou sujet à immigration, les cantons, maîtres de leur système scolaire, concourent par leur action très ferme à la tranquillité et l'intégrité de chaque groupe linguistique.

Nous voudrions, sans pour cela abandonner la méthode réaliste que nous avons adoptée, donner une idée par des citations, qui, elles aussi, sont des faits, de la nature et de l'intensité de ce patriotisme suisse et de la façon dont le changement de langue des immigrés ne l'intéresse nullement et dont, au contraire, la formation d'îlots ou de minorités linguistiques permanentes pourraient lui nuire.

En 1902, peu après que la Suisse allemande comme romande s'était émue et indignée en lisant le discours trop peu suisse et trop pangermaniste prononcé à l'inauguration du musée de Nuremberg par M. Vetter, professeur à l'Université de Berne, un Lucernois, le Dr Sutter, disait à Sempach, le jour anniversaire da la bataille :

« Si je considère la situation actuelle de notre patrie et si je jette ensuite un regard hors de nos frontières, je trouve que précisément à cette heure nous avons des motifs particuliers de nous réjouir et de croire que la Suisse est à certains égards un modèle pour d'autres Etats. Nous avons pu lire de quelle façon brutale les citoyens d'origine polonaise sont traités par leurs maîtres allemands. Depuis quelques années nous assistons au triste spectacle qu'offre l'Autriche, où Allemands, Slaves, Hongrois et Italiens se combattent la haine au cœur. Notre pays n'est pas, lui non plus, uni par la langue et la race. Mais le Welsche vit en paix à côté de son frère allemand et, en même temps que la langue allemande, les langues française, italienne et romande peuvent résonner librement. Nous n'avons pas de lutte de langue. Rendons-en grâce à Dieu; rendons-en grâce aussi au patrio-

[1] Voir le rapport de M. Albert Bomard sur *Le français en Suisse* dans le compte rendu du premier Congrès international de la langue française (Champion édit.) — Voir aussi *La Suisse et la question des langues*, p. 23 et suiv.

Digitized by Google

Digitized by Google

PROPORTION DES HABITANTS DE LA LANGUE ALLEMANDE

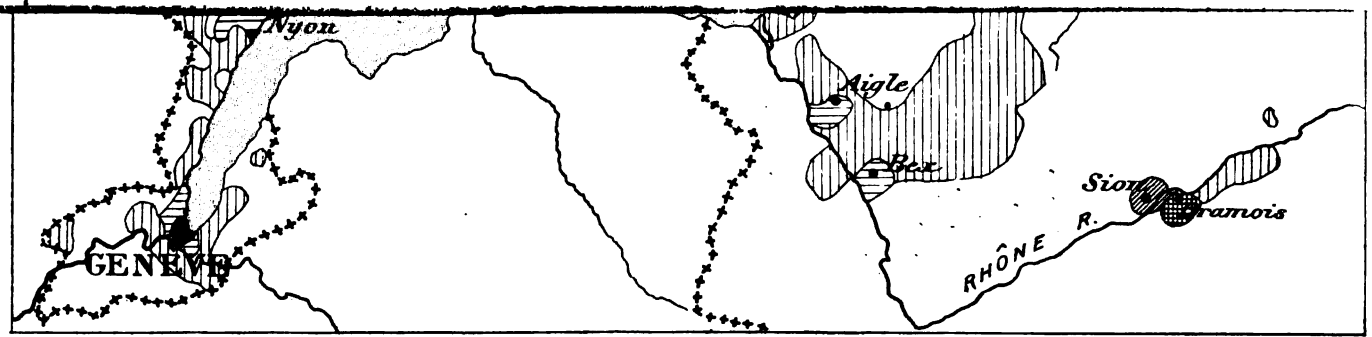

Cliché des "Questions Diplomatiques et Coloniales."

Digitized by Google

tisme de notre peuple. En effet, celui ci n'est point d'avis que la force d'un Etat soit accrue quand tout y est taillé sur le même patron. Il respecte l'individualité des petites unités Il préfère à la centralisation raide un fédéralisme souple. Il veut qu'un droit égal reste assuré à chaque race et à chaque langue. Il sait qu'on travaille plus joyeusement au bien de l'ensemble quand on peut se mouvoir à sa guise dans sa propre maison. »

Et faisant allusion au débat naissant dont nous nous occupons :

« Les lamentations bruyantes sur le recul du germanisme en Suisse que font entendre certains professeurs allemands parce que, ici ou là, sur la frontière des langues, quelques écoliers de plus que jadis parlent français, ces lamentations nous laissent froids jusqu'au fond du cœur. Nous savons bien que ces enfants sont élevés pour être d'aussi bons confédérés que s'ils parlaient allemand, et c'est à nos yeux l'essentiel. »

Plus récemment, en octobre 1906, M. Gobat, après avoir été pendant vingt-quatre ans à la tête du département de l'instruction publique du canton de Berne, était forcé par l'effet d'une loi nouvelle de changer de département ministériel. Interpellé au grand conseil par M. Burren qui demandait l'ouverture de nombreuses classes allemandes dans le Jura, M. Gobat trouva l'occasion d'exposer pour ainsi dire *in extremis* la théories très fermement appliquée au Jura bernois par le département de l'instruction publique :

« Il est bien regrettable, dit-il, qu'on parle maintenant de lutte, de langues dans le canton de Berne. Cela est étonnant dans un pays où la question des langues a reçu une heureuse solution et où quatre langues vivent en paix. Le combat linguistique est limité à quelques articles de presse et il faut espérer qu'il trouvera là sa fin. Ce combat n'a pas été mené par des Bernois, mais par une sorte de conjuration d'étrangers à ce canton. Je les connais très bien ; ils sont trois .. Ces gens se font les avant-coureurs du pangermanisme qui joue un grand rôle en Allemagne. On chante là-bas *Deutschland über alles* et cela veut aussi dire : la Suisse doit un jour entrer dans le cercle des intérêts de la plus grande Allemagne. Les organes pangermanistes qui rêvent le triomphe de

Digitized by Google

la germanisation luttent dans ce but, et les Suisses que j'ai désignés les aident : ils proclament que dans le canton de Berne la langue allemande est opprimée, ce qui n'est pas vrai. Cela est allé si loin qu'on s'est plaint de moi dans ces journaux : on a dit que j'étais le grand ennemi du germanisme dans le Jura. Ces messieurs songent à la germanisation du Jura et expriment leur mauvaise humeur lorsque quelqu'un ose se mettre en travers. Nous avons dans le Jura une importante immigration allemande; mais notre loi scolaire laisse à l'Etat la faculté de subventionner des écoles privées pour raison l'inguistique. C'est ainsi que des écoles allemandes reçoivent de l'Etat d'importantes subventions dans le district de Courtelary, notamment à Mont Soleil. Nous avons toujours favorisé ces écoles et cherché à les maintenir. Là où cela était possible, nous avons aussi cherché à les transformer en écoles publiques, ce qui naturellement en eût fait des écoles de langue française. Mais nous n'avons pas voulu aller plus loin et personnellement je ne veux pas aller plus loin. Si on veut faire une comparaison entre le Jura et d'autre régions, il faut la faire exacte. On a parlé des écoles de langue française qui existent à Bienne et à Nidau et du fait de leur existence on a voulu tirer pour nous l'obligation de créer des écoles de langue allemande dans le Jura. Mais les situations sont tout à fait différentes. Bienne est à la frontière des langues et doit sa situation dans l'industrie à la population française. Si on n'y avait pas créé des écoles de langue française, il est probable que l'industrie n'y serait pas ce qu'elle est devenue et que Bienne ne serait pas la ville florissante qu'elle est. La ville de Berne compte plusieurs milliers d'habitants de langue française; mais il ne leur est pas arrivé de demander des écoles de leur langue [1] : nous envoyons tous simplement nos enfants dans les écoles de langue allemande, car nous partons de ce principe que celui qui habite un pays où on parle une autre langue que la sienne doit apprendre cette langue. C'est son premier devoir, parce qu'il doit pouvoir entrer en contact avec les gens qu'il voit journellement. La lutte des langues dont on parle n'existe d'ailleurs

[1] Bien que Berne soit la capitale fédérale et que des Romands soient par leurs fonctions tenus d'y résider temporairement avec leurs familles.

Digitized by Google

nullement dans le Jura. Les vieux Bernois (1) qui habitent le Jura ne demandent pas d'écoles de langue allemande parce qu'ils savent que leurs enfants ont intérêt à apprendre le français. Il y a sans doute bien quelques personnes qui ne voudraient pas que la population vieille bernoise fréquentât les écoles de langue française et qui se lamentent parce qu'il n'existe pas d'écoles de langue allemande; mais elles forment une minorité en voie de disparaître. L'expérience des autres cantons prouve d'ailleurs que la population de langue allemande peut être absorbée dans le Jura comme d'autres immigrants le sont ailleurs. Le Jura n'est pas le seul pays romand où les Bernois émigrent volontiers. Ils émigrent aussi en nombre dans les cantons de Vaud et de Neuchâtel. Là, les vieux Bernois s'assimilent vite; leurs enfants réussissent aussi bien que les autres dans les écoles de langue française. Or, il existe une différence entre les vieux Bernois qui immigrent dans le Jura et ceux qui immigrent dans Neuchâtel et Vaud. Les seconds, qui s'adaptent franchement au milieu nouveau, réussissent beaucoup mieux que les premiers. Je connais de vieux Bernois qui, dans le canton de Neuchâtel, ont joué un rôle politique de premier plan, par exemple à la Chaux-de-Fonds président du Conseil communal ou député au grand Conseil. Parmi les vieux Bernois immigrés dans le Jura on chercherait en vain des gens arrivés à de hautes situations. Ce sont de bons professionnels. Ils organisent bien leur chez eux. Il sont bien vus. Mais ils ne s'élèvent guère parce qu'ils ne sont point complètement assimilés. Ils veulent parler l'allemand, non point l'allemand classique, mais leur dialecte. Ainsi, ils ne reçoivent pas l'instruction qui les rendrait capables d'aspirer à de hautes situations politiques. Voilà pourquoi il n'est pas seulement désirable qu'on fasse le silence le plus absolu sur cette prétendue lutte des langues. Il est, de plus, nécessaire qu'on mette les vieux

(1) On entend par vieux Bernois les Bernois du canton de Berne d'avant 1815. C'est en 1815, au traité de Vienne, que les anciennes possessions de l'évêque de Bâle (Jura bernois d'aujourd'hui) furent données au canton de Berne pour le dédommager de la perte du Pays d'en haut (partie aujourd'hui vaudoise de la vallée de la Sarine). Tous les vieux Bernois parlent un dialecte allemand.

Digitized by Google

Bernois qui s'établissent dans le Jura en mesure d'apprendre la langue française s'ils veulent faire leur chemin. En voulant cela nous ne demandons en aucune façon que les Bernois renoncent à leur individualité comme rameau du tronc germanique. On peut savoir une langue étrangère sans pour cela abandonner son originalité de race. Je parle allemand d'une manière à peu près courante. Je parle encore d'autres langues. Mais croyez-vous que pour cela je ne suis pas resté Romand (*Rires*). Je suis même resté si essentiellement Romand que je m'insurgerais de toutes mes forces contre celui qui oserait créer dans le Jura des écoles publiques de langue allemande. Ainsi, je ne puis donner à M. Burren l'espérance qu'il soit donné suite à son dessein » (1).

Deux conflits menaçants.

I. Parfois quelque fonctionnaire de langue allemande est infidèle à l'esprit de la Constitution. Parfois la tendance à la centralisation rend envahissante la langue de la majorité et de la capitale. C'est en général un léger empiétement, une atteinte minime au droit d'un groupe linguistique, à la vie et au respect. La réaction ainsi provoquée n'en est pas moins prompte et énergique.

Tel sujet de concours est, dans une région romande, donné en allemand, tel fonctionnaire reçoit une circulaire en langue allemande. L'administration des postes a parfois besoin d'être rappelée au respect du droit de telle ou telle langue sur sa région. L'administration récente des chemins de fer fédéraux est souvent fautive.

A Delémont, en plein Jura bernois, on accumule les employés de langue allemande; d'où une demande d'école allemande. Dans la même région, on place sur les trains des explications en allemand; on accroche sur le mur des gares des noms allemands de stations romandes. Un journal demande s'il n'y a pas assez de jeunes gens courageux pour en finir avec une pareille invasion, et plus d'un écriteau est arraché. Ce ne

(1) *Tagblatt des grossen Rates des Kantons Bern*; Jahrgang 1906, 24 septembre — 3 octobre; séance du 2 octobre, p. 451 et suiv.

Digitized by Google

sont même pas de premières escarmouches. Ce sont de légers mais significatifs avertissements. On n'a pas oublié à Saint-Imier la belle fureur des Romands le jour où un pasteur maladroit déclara que les souliers ferrés des Allemands mettraient à la raison les souliers vernis des Welsches. La Suisse est calme, parce que la tolérance et le bon sens y règnent et parce que chacun y est chez soi; s'il en était, un jour, autrement on s'apercevrait vite que le Suisse n'est pas endurant et n'aime pas à courber la tête.

II. Depuis quatre ans a été fondée en Suisse allemande une association nommée *Deutschschweizerischer Sprachverein* : on s'y occupe de la langue et des dialectes allemands et de tout ce qui concerne le germanisme Cette association a parfois été accusée de façon trop précise de travailler pour le pangermanisme. Il n'en reste pas moins que ses premiers membres sont d'anciens membres de l'*Allgemeiner deutscher Sprachverein*, sortis de l'organisation allemande pour créer l'organisation suisse; que l'amour du *Deutschtum* y est trop semblable à un sentiment patriotique; que la langue y est considérée à peu près comme une chose nationale; que l'acharnement qu'elle montre contre les menus et les inscriptions de cartes postales écrits en français en pays allemand et l'effort qu'elle fait pour retrouver et imposer à côté de leurs noms français des noms allemands à toutes les localités des pays romands ne dénote pas un bien grand désir de traiter en Suisse la langue allemande et la langue française sur un pied de parfaite égalité. Enfin, certains de ses membres, et des plus influents, ont nettement déclaré ou indiqué qu'ils se sont donné la mission de protéger les dispersés allemands du Jura bernois qui, de l'aveu même de ceux qui prétendent se faire leurs avocats et leurs tuteurs, se soucient peu d'être défendus.

Une Union romande pour l'enseignement et la culture de la langue française est en voie de constitution. Deux assemblées ont eu lieu à Neuchâtel. Il est dès maintenant acquis et cela était certain d'avance, que cette association ne sera pas une copie du *Sprachverein*. Elle est et elle restera suisse avant tout, et cela est parfait. On doit espérer que, lorsqu'elle aura affirmé ce

Digitized by Google

caractère nécessaire et essentiel et prouvé son autonomie, elle ne dédaignera pas de collaborer avec les sociétés qui s'occupent comme elle de la culture de la langue française là où on la parle, et aussi de son extension comme langue européenne et mondiale.

Ceux qui seront pénétrés de cette vérité que le pangermanisme commence rarement son attaque avec toutes ses prétentions et toutes ses aspirations mais qu'il n'en est pas moins dangereux dès le début de l'attaque, se persuaderont vite que des alliances leur sont utiles comme ils seront utiles à leurs futurs alliés.

CONCLUSIONS.

I. — Une étude théorique sur le sujet qui vient d'être abordé aurait deux conclusions pratiques :

1° L'une locale, relative au Jura bernois, région en travail d'assimilation, de laborieuse digestion, mais pays nettement romand et appelé à redevenir homogène (1) ;

2° L'autre générale, rappelant le lien qui existe entre le maintien des groupes linguistiques homogènes et celui du patriotisme supralinguistique des Suisses.

II. — Mais, dans ce rapport, des observations pouvant ressembler à des conseils ou même à des avis seraient déplacés sous une plume française. Les Romands et les Suisses de toutes langues sont assez clairvoyants pour faire face aux difficultés existantes. Aussi les conclusions seront-elles bien différentes des précédentes:

1° Il est temps de ne plus railler avec notre purisme de centralisés tel provincialisme ou tel accent. Les Romands ont conservé des mots et des tournures qui sont des restes du vieux français ou de leurs patois disparus : il y a là de charmantes originalités, un gout de terroir qu'il serait dommage de perdre. Quant aux

(1) Sauf les fermiers anabaptistes des hauts plateaux, qui persécutés furent accueillis par l'évêque de Bâle : pour eux la religion et la langue sont liées.

Digitized by Google

lourdeurs, aux obscurités et surtout aux germanismes, nous comptons sur l'Union romande pour leur faire une chasse féroce;

2° Si les Suisses romands qui veulent compléter leurs études vont si nombreux en Allemagne comme le font leurs compatriotes de langue allemande, cela tient à des causes multiples, mais il en est deux qu'il serait peut-être suffisant de faire disparaître. Les Romands sont gênés par la difficulté qu'ils ont, en France, sauf dans quelques écoles, à faire reconnaître l'équivalence de leurs diplômes avec les nôtres: abaissons les barrières! Beaucoup de Romands connaissent trop peu les autres pays de langue française, ou plutôt s'en font une idée peu flattée. Une certaine littérature nous a fait un tort infini. Réagissons par la conférence et par tous moyens. Montrons que Paris n'est pas qu'une Babylone et qu'en pays de langue française il n'y a pas que Paris. Le moment est favorable pour détruire la légende du vice monopole de la France.

Digitized by Google

Digitized by Google

I. — SECTION DE PROPAGANDE

B. L'ÉTAT ACTUEL DU FRANÇAIS

La langue et la culture française en Hongrie

PAR

M. G. HUSZÁR,
directeur de la *Revue de Hongrie*.

Le rayonnement de l'esprit français, en Europe, a déjà donné lieu à plus d'un ouvrage remarquable de l'histoire comparée des littératures. Les lettres françaises, tributaires elles-mêmes, au cours des siècles passés, des grandes littératures occidentales, notamment de celle des Italiens et des Espagnols, ont exercé sur la civilisation européenne une grande influence, différente suivant les époques et les pays où celle-ci se produisait. Il ne nous appartient pas de nous occuper de tous ces courants littéraires qui se sont entre-croisés en laissant des empreintes plus ou moins profondes sur les littératures des pays qu'ils traversèrent; il nous importe seulement de signaler que l'histoire de l'influence des lettres françaises sur la culture magyare n'a été étudiée que très récemment encore. C'est à un Hongrois, M. I. Kont, chargé de cours à l'Université de Paris, que revient le mérite d'avoir consacré un ouvrage très documenté à la recherche de la péné-

Digitized by Google

tration de l'esprit français en Hongrie; nous renvoyons donc tous ceux qui s'intéressent à cette question, à son *Étude sur l'influence de la littérature française en Hongrie* (1).

Quant à nous, nous allons, brièvement et en grandes lignes, récapituler les étapes les plus significatives de cette influence, pour passer ensuite à l'histoire de l'expansion de la langue française elle-même en Hongrie.

Malgré le voisinage de l'Autriche et de l'Allemagne, la Hongrie tournait déjà ses regards vers la France à l'époque même où une littérature hongroise proprement dite n'existait pas encore. Déjà au cours du XIIe siècle, de jeunes Hongrois fréquentaient l'Université de Paris; notre roi Béla III, dont la femme, Marguerite, était la sœur du roi de France, Philippe II, se trouvait, par son mariage, en contact avec la cour de France; il en subissait l'influence, comme le prouve l'organisation de l'Université de Veszprém, érigée sur le modèle de celle de Paris. Cependant, exception faite de quelques événements politiques, comme, par exemple, l'élévation au trône magyar de princes de la maison d'Anjou, on ne peut signaler de véritables traces de la littérature française qu'à partir de la Réforme. La doctrine de Calvin trouve, en effet, beaucoup d'adeptes parmi les Hongrois, et la traduction en langue magyarte, par Albert Molnár de Szencz, de son *Institution chrétienne*, devient un des plus beaux monuments de notre littérature. Il en est de même pour la philosophie hongroise : le premier ouvrage hongrois qui traite de philosophie, est l'*Encyclopédie* de Jean Cseri (1655) qui s'est inspiré de Ramus et de Descartes.

On connaît l'influence qu'eut la cour de Louis XIV sur le prince Rákcózy II; quand les Dieux de la guerre et les hommes de la politique eurent également abandonné celui-ci, il vint chercher un abri à Paris, accompagné de son fidèle « gentilhomme de la Chambre », Clément Mikes, qui devait être, plus tard, l'auteur des *Lettres de Turquie*, chef-d'œuvre de notre prose au XVIIIe siècle; or, Mikes a beaucoup étudié les épistoliers français, surtout Mme de Sévigné, et les nouvellistes français, entre autres

(1) Paris, Ernest Leroux, 1907.

Digitized by Google

les *Journées amusantes* de Mme de Gomez, et son œuvre s'en ressent d'une façon très avantageuse.

Mais les symptômes que nous venons d'énumérer ne sont que passagers au point de vue de l'influence française; celle-ci était appelée à exercer une toute autre action sur l'histoire des lettres magyares. Cette action commence vers 1772, quand Georges Bessenyei et ses adeptes inaugurent, à la fin du règne de Marie-Thérèse, sous l'égide de Voltaire, de Rousseau, de Montesquieu, une véritable renaissance de notre littérature. Tout un groupe, qui porte le nom d'*École française*, se voue à l'interprétation, à l'imitation ou à la traduction des grands écrivains français du XVIIIe siècle dont l'influence se fera sentir dans les différents domaines de la culture magyare. Bessenyei, le chef de ce renouveau littéraire, était le disciple le plus fidèle de Voltaire; tout ce qu'il a écrit, relève, tant au fond que pour la forme, des œuvres de celui-ci. L'influence de la littérature française ne faiblira plus, et, s'il est vrai, que vers 1830, Schiller et Gœthe exerceront un charme puissant sur quelques maîtres de nos lettres, celles-ci n'en subiront pas moins l'empire du romantisme français qui triompha alors dans presque toute l'Europe.

Le romantisme français exerça une profonde influence sur une foule de romanciers et de dramaturges hongrois, des hommes politiques eux-mêmes n'y échappèrent pas; un phénomène analogue se produisit pour ce qu'on appelle le réalisme dans le roman : c'est ainsi que Balzac trouva un disciple fervent dans un de nos romanciers les plus géniaux, le baron Kemény, pour ne mentionner qu'un exemple frappant.

L'influence de l'esprit français sur la vie intellectuelle de la Hongrie, continua encore dans la seconde moitié du XIXe siècle; aujourd'hui encore, nos romanciers, nos écrivains dramatiques, nos journalistes s'inspirent de préférence de modèles français; cependant, dans le théâtre et dans la littérature narrative, Ibsen et la jeune Allemagne tentent de rivaliser avec l'influence qui nous vient de France.

*
* *

L'emploi de la langue française, en Hongrie, date à peu près du XVIIe siècle, bien que la langue latine fût d'un usage courant

Digitized by Google

dans tous les domaines de la vie publique. Néanmoins, il est très vraisemblable qu'à la cour de Transylvanie — en raison de ses rapports avec l'ambassadeur de France à Constantinople, — on comprenait aussi le français. La cour de François Rákóczy II devint presque toute française; sa chancellerie se servait de cette langue et le prince lui-même écrivit ses *Mémoires* dans un français assez élégant. En général, le goût de la littérature française était fort répandu parmi les familles de la noblesse transylvaine et celle-ci cultivait le français à un tel point que la comtesse Batthyány traduisit un ouvrage *italien* en *français* « pour le rendre accessible à tous »! Le comte Nicolas Bethlen écrivit son *Autobiographie* en français et aujourd'hui encore, en Transylvanie, on parle et on lit de préférence le français; nous devons faire remarquer que dans cette partie de la Hongrie, l'architecture, les costumes et les mœurs portent également les signes visibles de l'empreinte qu'y laissa la culture française.

Nous avons dit plus haut qu'un groupe d'écrivains, désignés sous le nom d'*École française*, avait inauguré une ère nouvelle de la littérature magyare en imitant les grands écrivains français; or, plusieurs littérateurs hongrois qui faisaient partie de ce groupe, écrivirent également en français, composant même des poésies dans cette langue : tel le baron Fekete qui était en correspondance avec le patriarche de Ferney et lui soumettait ses poèmes, médiocres au fond, mais d'un français assez correct. Voltaire, de son côté, appréciait davantage le vin de Tokay qui accompagnait les poésies de son correspondant Un autre écrivain de ce groupe, Joseph Teleki est tellement imbu des idées françaises qu'il écrit en français son *Essai sur la faiblesse des esprits forts* (1760) où il combat l'impiété avec tant d'éloquence que Rousseau lui-même voulut publier son ouvrage.

En ce qui concerne l'enseignement du français dans les écoles, ce furent surtout les écoles Pies qui l'introduisirent en Hongrie. Un moine, Benyák, qui s'est beaucoup inspiré de Fénelon et de Rollin en écrivant son *Histoire du jansénisme*, composa une grammaire où il glorifie la majesté et l'élégance de la langue française. Mais d'autres grammaires françaises paraissent encore au cours du XVIIIe siècle; elles sont rédigées en magyar, en latin

Digitized by Google

et même en allemand. L'auteur anonyme d'une grammaire en latin (parue à Sopron, en 1727) constate déjà la grande similitude qu'il y a entre la prononciation française et la prononciation hongroise; la première grammaire complète due à Jean Thomas, un Français établi en Hongrie, insiste encore plus sur cette similitude : « Il n'y a, dit-il, pas une seule langue en Europe, dont la prononciation ressemble autant à la française que la magyare. » Sa grammaire eut un tel succès que beaucoup d'imitations en furent faites sans permission de l'auteur, qui fut forcé d'avoir recours à la loi; il demanda et obtint de la reine Marie-Thérèse le privilège de poursuivre les contrefaçons de son ouvrage. L'auteur de la première grammaire rédigée en allemand, Wagener (Presbourg, 1769), fait ressortir l'utilité d'apprendre le français : « Je ne crois pas, déclare-t-il, qu'on puisse ranger parmi les hommes instruits celui qui ne connaît pas cette langue ».

Le commencement du XIXe siècle vit aussi naître plusieurs grammaires françaises. Le professeur du français à l'Université, Roussel, composa, en 1810, une grammaire en latin (*Synopsis linguæ gallicæ*), puisque telle était la langue d'enseignement; aussi son ouvrage ne pouvait-il servir à ceux qui voulaient s'initier à la pratique de la langue française. En 1828 parut la grammaire du professeur de pédagogie et de langue française à la haute école de Debreczen, Zékény, mais ces ouvrages ne s'écartèrent guère du chemin rebattu par leurs devanciers. Ce fut un officier français, originaire de Marseille, Le Mouton de Boisdeffre, plus tard aide-de-camp de l'archiduc Joseph et puis, en 1832, professeur à l'Université de Pest qui, en publiant plusieurs manuels de français, réforma l'enseignement de cette langue en Hongrie et fit beaucoup pour en introduire l'usage dans les familles hongroises. En 1843 parut la grammaire française de François Mórocz, une des meilleures du genre. Son auteur, qui séjournait durant des années à Paris, y apprit le français et, en rentrant dans son pays, il a voulu contribuer, comme il le déclare lui-même, à l'expansion de cette langue française qu'il considérait « comme un puissant moyen de culture ». Sa grammaire ne fut pas calquée sur le modèle des grammaires allemandes qui ne tiennent aucun compte des exigences de l'esprit de la langue hon-

Digitized by Google

groise; elle est écrite, comme le dit Mórocz dans sa préface, d'après les meilleures sources françaises et d'après ses vues personnelles, et il a raison de le dire.

*
* *

Pour ce qui est de l'enseignement *moderne* du français, dans les écoles, il y a à peu près quarante ans que cette langue fait partie du programme *officiel* des matières scolaires : c'est après l'accord conclu, en 1867, avec l'Autriche qu'on classa, en réorganisant tout l'enseignement, le français parmi les matières obligatoires. L'enseignement secondaire était divisé alors, comme aujourd'hui du reste, en deux types d'écoles : les *gymnases* qui furent basés sur l'enseignement du latin et du grec, et les écoles dites *réales* où ces deux langues ne figurent pas au programme des matières à enseigner. Ces dernières écoles (leur nombre n'était que de 15) n'avaient, en 1867, que deux ou trois classes; des écoles réales complètes, c'est-à-dire ayant six classes, n'existaient qu'au nombre de 5 dont 2 étaient soutenues par l'État.

Or, ce fut à ces écoles qu'incombait la tâche de la propagation du français dans l'enseignement secondaire. Surtout depuis 1875, lorsque le nombre des classes fut porté au même nombre que celui des gymnases, c'est-à-dire à huit. Bien que le français figurât déjà auparavant comme matière facultative dans le programme des gymnases, officiellement l'enseignement n'en fut décrété qu'en cette année. Jusque-là des maîtres de langue venus de France et de Suisse devaient se charger d'initier à la connaissance de cette langue ceux qui désiraient l'apprendre. *Toussaint*, *Rayé*, *Pugin*, *d'Orwenon* marquent, pour ainsi dire, la première étape dans l'enseignement du français; étape où cette langue ne fut accessible à la jeunesse hongroise que par l'intermédiaire de professeurs d'origine étrangère qui se servaient des grammaires d'Ahn, d'Ollendorf, de Machat et se contentaient de faire lire à leurs élèves quelques écrivains classiques du XVIIe siècle, le *Télémaque* de Fénelon et la *Vie de Charles XII* de Voltaire.

En 1875, commence la deuxième étape dans l'enseignement du français : c'est alors que l'enseignement en devint obligatoire dans les écoles réales dont le nombre atteignait déjà vingt (toutes

Digitized by Google

de huit classes). Le Ministère de l'Instruction publique se vit obligé d'y nommer des professeurs de français sans avoir pu songer, préalablement, à leur préparation scientifique. Il est vrai qu'il y avait une chaire de français à l'Université de Budapest dont le titulaire, Alexandre Rákossy, enseignait avec enthousiasme la langue et la littérature françaises, pour s'acquitter de l'hospitalité qu'il avait reçue en France après 1848, lorsque, exilé, il vint dans ce pays; mais ses auditeurs n'étaient pas assez nombreux pour suffire au manque de professeurs qui se fit tout à coup sentir. On admit donc, en 1875 et 1876, aux examens de professorat tous ceux qui avaient leur baccalauréat, sans s'inquiéter s'ils avaient suivi ou non des cours de français à l'université. Les exigences vis-à-vis des candidats étaient très modestes : on ne leur demandait que l'étude de la *Grammaire historique* de Brachet, de la *Grammaire* de Borel et de l'*Histoire de la littérature française* de Demogeot; quant aux candidats d'origine française, on se contentait pour eux simplement d'une certaine connaissance des règles grammaticales pour les admettre aux examens et pour les diplômer ensuite.

En 1883, lors de la réforme complète de l'enseignement secondaire, fut inaugurée la troisième ère de l'enseignement du français. C'est à Charles Hofer que revient le mérite de l'avoir réorganisé complètement; en outre, il avait doté les écoles d'une série de grammaires où il fut tenu compte des exigences de la philologie française et il avait enseigné lui-même cette langue pendant plus de vingt années avec un zèle inlassable. En même temps, le professeur de linguistique indo-germane à l'Université de Budapest, M. Aurèle Mayr, fut chargé des cours de philologie française; on put donc, dès lors, élargir le cadre des matières qu'on exigeait des candidats qui désiraient obtenir un diplôme de français. Ceux-ci doivent maintenant passer trois examens après avoir démontré qu'ils ont suivi, pendant cinq années, des cours de philologie romane et française, d'histoire littéraire et culturale française, de philosophie et de pédagogie, et après avoir enseigné le français, pendant une année, dans une école publique.

En 1895, on créa le *Collège Joseph Eötvös* qui, dans son orga-

Digitized by Google

nisation tout entière, est modelé d'après les institutions similaires françaises et dont les salles de travail rappellent celles de l'*Ecole pratique des Hautes Etudes* de Paris. Dans ce collège les candidats étudient et approfondissent la grammaire historique aussi bien que la connaissance pratique de la langue française; beaucoup, parmi eux, sont envoyés, par le gouvernement hongrois, à Paris, Genève, Grenoble, Lausanne, pour y suivre des cours. Grâce à toutes ces dispositions, l'enseignement du français a pris un puissant essor. De nos jours, le français est obligatoire dans les écoles réales dès la troisième année jusqu'à la huitième (24 heures par semaine; la langue hongroise est enseignée durant 28 heures); en outre, il est enseigné dans toutes les écoles de commerce qui comptent environ 6,000 élèves, dans les écoles primaires supérieures dites *Bürgerschule* et dans les lycées de jeunes filles. La méthode d'enseignement a fait, également, des progrès notables dans toutes ces écoles.

Nous voici arrivés à la quatrième étape de l'enseignement du français qui date de 1899; le programme entier des écoles réales fut alors revisé et il est encore en vigueur de nos jours. C'est dans cette année-là qu'une loi décréta que l'enseignement du français devait aussi porter sur la conversation et que les élèves devaient, en même temps, être initiés à la littérature moderne et aux progrès de la culture et de l'économie sociale françaises. Il est vrai qu'en cette année on supprima le français comme matière obligatoire des épreuves du baccalauréat, mais, en même temps, on éleva le nombre des leçons de deux à trois, par semaine, dans la huitième année des écoles réales. Enfin, qu'il nous soit permis d'ajouter qu'en général les élèves de toutes ces écoles apprennent le français, contrairement à l'allemand, avec beaucoup de zèle, je dirais même d'amour, de sorte qu'il est permis de s'attendre, dans l'avenir, à un progrès rapidement croissant (1).

(1) Un article où la question de l'enseignement sera traitée plus amplement et dans tous ses développements, va paraître prochainement dans la *Revue de Hongrie* : M. Joseph Matskássy, Inspecteur de l'enseignement secondaire au Ministère de l'instruction publique, qui se chargera de cette

Digitized by Google

En résumé, je puis donc affirmer qu'en Hongrie on considérait le français, déjà dès le XVIIIe siècle, comme un instrument indispensable de la culture universelle. Cependant, il ne faut pas nous dissimuler que, tout récemment, l'anglais s'est mis à faire une concurrence assez sérieuse à la langue française; c'est surtout dans la vie sociale qu'il a gagné beaucoup de terrain. Auparavant on trouvait en Hongrie, dans toutes les familles un peu aisées, une gouvernante française; aujourd'hui celle-ci est souvent remplacée par une *miss* anglaise qui, en enseignant l'anglais, devient aussi un agent puissant de l'anglomanie. On en voit, entre autres, une preuve philologique dans le fait que tandis que, jusqu'aux temps les plus récents, plus d'une centaine de mots français avaient passé dans la langue hongroise (modes féminines, cuisine, etc.), c'est maintenant le vocabulaire anglais qui fait invasion dans notre langue.

Parmi les causes auxquelles il convient d'attribuer cette crise de la langue française en Hongrie, j'en citerai deux principales : d'abord une sorte de manque d'intérêt témoigné au développement de la langue française en Hongrie, et, d'autre part, l'invasion en notre pays — comme, du reste, partout ailleurs — d'une littérature soi-disant française et dans laquelle on ne saurait trouver suffisamment d'ouvrages à mettre sous les yeux d'enfants ou de jeunes filles. Les parents ont donc dû se rejeter sur la littérature anglaise, moins dangereuse et dont ils ne sont pas obligés de tenir sous clef tous les romans.

Il appartient aux auteurs français d'étudier dans quelle mesure ils pourraient remédier à un mal qui porte un préjudice aussi grave à la diffusion de la langue de leur pays. Donnez-nous, Messieurs, des romans sortis de la plume de vos premiers écrivains qui peignent les mœurs françaises telles que je les connais, moi qui ai vécu en France, qui nous montrent les Français et les Françaises sous leur vrai jour, dans cette vie familiale vouée aux vertus sévères et exemplaires, mais ignorée du reste du

tâche, a bien voulu assumer la haute direction des cours gratuits de français organisés par la Société Littéraire Française de Budapest et dont il est parlé plus loin.

Digitized by Google

monde, car vous semblez vouloir la cacher aux regards des étrangers en vous chargeant délibérément de tous les vices de l'humanité. Montrez-nous la femme française, bonne mère de famille, ménagère experte et économe, épouse dévouée, et ne la présentez pas continuellement sous le jour le plus faux, au point que l'on s'en fait à l'étranger l'idée la plus désastreuse. Vous ne sauriez croire, combien cette situation est largement exploitée par vos rivaux. Alors, Messieurs, vos livres français trouveront, au foyer des familles hongroises, je pourrais dire, de toutes les familles à l'étranger, la vraie place qui revient à la littérature française, la première, et votre influence n'en pourra que profiter.

Quant à la première cause dont j'ai parlé, elle vient de trouver un remède dans l'initiative du représentant français en Hongrie, M. le vicomte de Fontenay.

Le consul général de France s'est mis énergiquement à l'œuvre dès son arrivée dans notre pays et il a organisé, il y a dix-huit mois, la *Société littéraire française de Budapest* qui constitue déjà un foyer d'action puissant. Celle-ci a été formée, non pas d'après le type généralement adopté de clubs ou de cercles qui n'auraient pas eu de chances de subsister en Hongrie, mais d'après les exigences et les usages de la vie sociale de notre pays, dont M. de Fontenay a une connaissance approfondie. Très sagement, il a fait de cette société une association hongroise dont les membres sont recrutés dans toutes les classes de la société, sans distinction de caste, ni de religion; le lien commun est l'intérêt porté à la culture des belles-lettres françaises.

La présidence de cette société est partagée entre Mme la comtesse Albert Apponyi, femme de notre éminent Ministre de l'Instruction publique et M. Paul Kiss de Nemeskér, ancien secrétaire d'État; son secrétaire général est M. Étienne de Fodor. Déjà des résultats considérables ont été obtenus grâce à l'activité inlassable de son fondateur et au zèle du comité.

La *Société littéraire française de Budapest* s'efforce de resserrer les liens intellectuels qui unissent la France et la Hongrie. Dans ce but, elle a déjà organisé des conférences au cours desquelles MM. Hugues Le Roux, Georges de Dubor, André Michel, Gaston

Digitized by Google

Deschamps, Funck-Brentano, Georges Blondel, Victor du Bled sont venus prendre la parole à Budapest, devant un auditoire nombreux et distingué ; elle a accordé des bourses de voyage à de jeunes étudiants afin de leur faciliter le séjour en France, pendant les cours de vacances organisés par l'Alliance française; elle a aussi organisé des cours gratuits de français pour employés de commerce, étudiants et pour jeunes filles. Dans la première année, en 1907, le cours supérieur pour jeunes gens a compté 15 élèves, le cours moyen 20 élèves, les cours primaires 103 élèves ; les cours pour jeunes filles comptaient 59 élèves.

Nous avons pu constater que les auditeurs de tous ces cours ont fait, en quelques mois, des progrès considérables, et il est certain qu'en 1908-1909 où les cours dureront sept mois, les résultats seront très satisfaisants. Les cours vont commencer le 1er octobre et lorsque j'ai quitté Budapest il y avait déjà plus de 400 inscriptions.

L'exemple donné par la *Société littéraire française de Budapest* a trouvé des échos dans plusieurs villes de province de la Hongrie. Notamment à Pécs (*Fünfkirchen*) où un Cercle français est constitué; c'est dans cette même ville que naguère fut inauguré le beau monument à la gloire des soldats de la Grande Armée morts dans cette région de la Hongrie; il y a également des Cercles de conversation à Szeged et à Nagyvárad; quelques conférenciers venus à Budapest ont été parler devant les membres de ces cercles de province et leur parole a été accueillie avec un enthousiasme très significatif, au point de vue de la vive sympathie que les Hongrois témoignent pour tout ce qui est français.

Mais la *Société littéraire française de Budapest* ne s'est pas bornée à organiser des conférences et des cours de français, elle vient de créer, il y a huit mois, un organe officiel qui porte le nom de *Revue de Hongrie*. Cette publication mensuelle offre le plus grand intérêt au point de vue de la diffusion de la langue et de la culture françaises. La *Revue* est rédigée entièrement en français et elle compte parmi ses collaborateurs des ministres hongrois, des hommes d'État, des littérateurs et des savants,

Digitized by Google

mais elle accueille également les collaborations françaises et étrangères.

Cette Revue, il faut bien le dire, est appelée à rendre des services inappréciables à la Hongrie, en permettant à l'étranger de s'initier aux choses de Hongrie qu'elles soient de nature politique, littéraire ou scientifique; mais, en même temps, il est impossible de ne pas voir dans cette Revue un hommage rendu à la culture française, et je tiens à insister sur ce point dans un congrès qui s'est proposé comme but d'étudier les moyens d'extension de la langue française. Qu'il me soit permis en terminant de faire ressortir le mérite du fondateur de cette Revue, M. le vicomte de Fontenay qui en la créant a su concilier de la façon la plus heureuse les intérêts du pays qu'il a l'honneur de représenter et ceux du pays où l'a placé la confiance du gouvernement français.

Digitized by Google

I. — SECTION DE PROPAGANDE

B. L'ÉTAT ACTUEL DU FRANÇAIS

La langue française en Belgique

PAR

OSCAR GROJEAN

La question des langues en Belgique. — La Belgique est un pays bilingue. Depuis quinze siècles, deux populations, égales en nombre, y parlent l'une une langue germanique (le flamand), l'autre une langue romane (le français), et depuis quinze siècles, la frontière linguistique n'a pour ainsi dire pas varié. (1)

Dans les principautés bilingues de la Belgique : comté de Flandre, principauté ecclésiastique de Liége, duché de Brabant, deux civilisations se sont affrontées et pénétrées. Mais les circonstances historiques ont assuré au français, tout naturellement et sans contrainte, une situation prépondérante (2).

La langue française est devenue très tôt pour les Flamands comme une seconde langue maternelle. Elle n'a cessé de le res-

(1) Voir G. KURTH, *La frontière linguistique en Belgique* (1896-1898).

(2) Voir *Revue latine*, 25 août 1907. Cf. M. WILMOTTE, *La culture française en Flandre* (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, classe des Lettres, 1908, n° 5).

Digitized by Google

ter au cours des siècles (1). Et actuellement, en Belgique, tandis que la Wallonie tout entière parle le français, une notable partie de la population flamande, — un quart environ des habitants recensés, — s'exprime en français; c'est le français qui dans toutes les villes flamandes est la langue des classes aisées, cultivées et du monde des affaires (2).

Cette prédominance que le français a acquise en fait depuis longtemps, fut reconnue par les Constituants belges, lorsque, le 16 novembre 1830, ils proclamèrent le français seule langue « officielle ». L'article 19 de la Constitution déclarait *facultatif* l'emploi des langues dans notre pays. Mais la préférence accordée au français se justifiait par plusieurs siècles de supériorité et par le consentement des populations belges.

Depuis 78 ans la situation respective des deux langues nationales ne s'est pas sensiblement modifiée au désavantage du français. Mais, l'on a vu surgir un mouvement nationaliste flamand qui a entrepris contre la langue française une lutte sans merci et qui tente de la déposséder de la situation qu'elle occupe dans une moitié de notre pays.

Je n'entreprendrai pas ici de faire l'histoire de ce mouvement (3). Cela dépasserait les limites assignées à ce rapport. Mais je voudrais attirer l'attention des membres du Congrès sur les périls qui menacent la langue française en Belgique et sur la nécessité d'une vigoureuse résistance au « flamingantisme ».

* * *

Les lois flamingantes (4). — Cette lutte des langues que, peut-

(1) Outre l'ouvrage de G. Kurth, déjà cité, voir aussi la belle *Histoire de Belgique*, de M. H. Pirenne.

(2) Voir Maurice de Smet de Naeyer, *La question des langues en Belgique* dans le *Censeur politique et littéraire*, 7 septembre 1907.

(3) Elle n'a jamais été faite que du point de vue « flamingant ». Les curieux pourront se reporter à l'ouvrage de M. Hamelius, *Histoire politique et littéraire du mouvement flamand* (1894) ou lire l'exposé de M. P. Fredericq dans *Vlaamsch België sedert 1830*, t. II (1906), publication du *Willems-Fonds*. Voir aussi : H. Coopman et J. Broeckaert, *Bibliographie van den vlaamschen Taalstrijd* (1904).

(4) Voir le rapport de M. R. Catteau, au Congrès de 1905.

Digitized by Google

on dire, le passé n'avait pas connue, a pris, ces derniers temps, une acuité extrême.

L'extension du droit de suffrage et la propagande démocratique devaient fatalement favoriser le nationalisme flamingant. Il est à prévoir qu'il continuera d'être un instrument d'agitation aux mains de politiciens désireux de conquérir une popularité facile en surexcitant les sentiments élémentaires de la foule. Reconnaissons d'ailleurs que le parti « flamingant », groupé dans des organismes puissants, le *Willems-Fonds* (libéral) et le *Davids-Fonds* (catholique), mène la lutte avec une constance, une ténacité, une énergie, qui en font un adversaire redoutable.

On semble à peine s'en douter. Mais, si l'on veut bien réfléchir que, à peu près dans l'intervalle qui sépare le Congrès de 1905 du Congrès de 1908, c'est-à-dire en trois ans, ce parti a fait présenter à la Chambre belge *quatre* dispositions législatives qui lui sont favorables, et qu'il en a fait voter *deux*, on aura une idée de l'imminence du danger. Or, pour un Congrès comme celui-ci il n'est pas de tâche plus légitime, plus urgente, plus impérieuse que de défendre la langue française où elle est attaquée.

Successivement donc, la Chambre belge a décidé :

1° lors de la discussion de la loi sur les mines du Limbourg, que tous les agents du Corps des mines, dans les provinces de Limbourg et d'Anvers, devraient justifier qu'ils possèdent la connaissance pratique et effective de la langue flamande [1];

2° que les magistrats des cours et tribunaux de Bruxelles devraient posséder à la fois le flamand et le français (loi Vanderlinden).

Telles sont les deux propositions « flamingantes » qui ont été votées. En revanche, deux autres ont été repoussées. Le Parlement, en effet, s'est refusé à admettre que tous les fonctionnaires

[1] Le projet de loi du 23 décembre 1904, modifiant et complétant les lois du 21 avril 1810 et du 2 mai 1837 sur les mines, a été retiré par un arrêté royal publié par le *Moniteur belge* du 14 avril 1907. Un nouveau projet a été présenté au Sénat, mais, par son vote du 28 janvier 1908, le Sénat a maintenu la disposition visant l'emploi des langues telle qu'elle avait été admise par la Chambre, le 12 avril 1907.

Digitized by Google

belges employés au Congo devraient connaître, outre le français, la langue flamande.

D'autre part, après deux mois de discussions, la Chambre a « encommissionné » le projet de loi déposé par MM. Coremans et consorts tendant à restreindre notablement, au profit du flamand, l'enseignement du français dans les collèges libres du pays flamand

Je m'abstiendrai d'exposer et de commenter les mesures législatives que j'ai citées en premier lieu. Au contraire, j'examinerai avec quelque détail le projet de loi Coremans et les discussions auxquelles il a donné lieu. Il n'en est pas qui montrent mieux dans sa complexité le problème des langues tel qu'il se pose en Belgique. Il n'en est pas non plus qui soit plus fertile en enseignements de toute sorte.

Je m'occuperai d'abord du projet de loi Coremans, puis de chacun des amendements qu'il a suscités.

* * *

Le projet de loi Coremans (1). — Le 15 juin 1883, le gouvernement libéral faisait voter une loi qui réglait l'emploi de la langue flamande dans les établissements d'enseignement secondaire appartenant à l'État et situés dans la partie flamande du pays.

Aux termes de cette loi, le flamand doit, dans les écoles moyennes et les athénées de l'État, servir de langue scolaire pour l'enseignement des langues germaniques (flamand, anglais, allemand), ainsi que pour *deux* autres cours *au moins* du programme. Ces cours sont en fait ceux d'histoire et géographie et les sciences naturelles (zoologie, botanique, physique, chimie).

En faisant voter cette loi par sa majorité, surtout composée de représentants wallons, Frère-Orban espérait aider à la propagation des idées libérales en Flandre : un an après, il descendait du pouvoir pour n'y plus remonter !

(1) L'histoire « flamingante » de ce projet a été faite par P. Fredericq, *De lijdensgeschiedenis van Coremans' wetvoorstel op het vrij middelbaar Onderwijs* (1883-1908) dans la revue *De Vlaamsche Gids*, 1908, n. 1 et 2.

Digitized by Google

Mais déjà, au lendemain même du vote, une campagne avait été commencée pour étendre et généraliser la loi de 1883. Cette campagne aboutit au dépôt, le 9 août 1901, d'une proposition de loi signée par les représentants Coremans (Anvers), Colaert (Ypres), de Corswarem (Hasselt), Raemdonck (Saint-Nicolas), Van Cauwenbergh (Lierre) et J. Van der Linden (Bruxelles). (1).

Cette proposition, qui consistait en un article unique, imposait le programme de 1883 à tous les établissements libres, laïques ou ecclésiastiques, du pays flamand.

Tout élève ayant étudié dans la partie flamande du pays ne pourra — disait-elle — être admis aux études universitaires (cf. loi du 10 avril 1890) ni jouir du double vote attaché au certificat d'études moyennes (cf. loi du 12 avril 1894), s'il n'a suivi des cours organisés conformément à la loi du 15 juin 1883, ou subi un examen spécial.

Après des tribulations diverses, ce projet, examiné par la Section centrale, puis amendé à plusieurs reprises, vint en discussion devant la Chambre au mois de mai 1907. Il avait attendu six ans, ce qui prouve combien le besoin d'une pareille loi se faisait sentir, et aussi combien la majorité catholique avait hâte de la discuter!

Cette majorité, en effet, était divisée : tandis qu'un petit nombre de députés catholiques étaient partisans du projet Coremans, la plus grande partie des représentants et à leur tête le leader de la droite, l'honorable M. Charles Woeste, y étaient nettement hostiles. Quant à l'Épiscopat, il ne voyait pas sans trembler cette sorte de main-mise de l'État sur les 18,000 élèves de ses établissements d'instruction.

* * *

Inconstitutionnalité du projet. — M. Charles Woeste reprochait au projet Coremans de mettre en péril deux de nos libertés

(1) Elle avait été précédée du premier amendement COREMANS (*Chambre des représentants*, 23 décembre 1889), de l'amendement VAN PUT (*Sénat*, 4 mars 1890) et du second amendement COREMANS (*Chambre des représentants*, février 1894).

Digitized by Google

constitutionnelles : la liberté de l'enseignement et la liberté des langues. Et il déclarait que, pour sa part, il n'était pas disposé à les sacrifier.

L'article 6 de la Constitution proclame, en effet, l'égalité des Belges devant la loi : il interdit d'exiger pour l'admission aux grades académiques et pour la capacité électorale des conditions différentes selon l'origine ou le domicile. L'article 17 assure la liberté de l'enseignement et, par conséquent, la liberté des méthodes pédagogiques. Enfin, l'article 23 de notre pacte fondamental garantit l'emploi facultatif des langues; cet emploi ne peut être réglé que par la loi, et *seulement pour les actes de l'autorité publique et les affaires judiciaires* : on ne peut donc imposer l'emploi d'une langue déterminée dans l'enseignement.

La Constitution dit à tout citoyen belge : « Tu enseigneras ce que tu voudras, comme tu voudras et dans la langue que tu voudras. » Elle ajoute : « Tu ne pourras être obligé d'employer une langue déterminée, à moins que tu ne sois fonctionnaire. »

Que l'État organise dans *ses* écoles, l'enseignement qui lui plaît : passe encore. Mais son pouvoir s'arrête au seuil des établissements privés.

Comment se fait-il, disaient les partisans de M. Coremans, que la loi de 1883 ne soit pas, elle aussi, inconstitutionnelle?

M. de Trooz, dans la séance de la Chambre du 7 juin 1907, a répondu à cette objection que ni l'article 17, ni l'article 23 de la Constitution ne s'opposent à la loi de 1883.

« Dans l'un, a-t-il déclaré, il s'agit de la liberté de l'enseignement qui n'a rien à voir avec les établissements de l'État, et dans l'autre, il est question de l'usage des langues. Celui-ci dit que l'usage des langues est facultatif en Belgique, sauf en ce qui sera statué pour les actes de l'autorité publique. Or, quand l'État s'occupe de l'organisation de son enseignement dans ses établissements, ce sont bien là des actes de l'autorité publique [1]. »

[1] A cette réponse du chef du Cabinet, il importe d'ajouter que le double régime facultatif, établi par l'article 5 de la loi de 1883, sauvegarde la constitutionnalité de cette loi.

Digitized by Google

La question ne se posait donc pas de la même manière en 1883 qu'en 1907. D'autre part, le reproche d'inconstitutionnalité fait au projet Coremans a une très grande force, même si l'on admet que l'État puisse abandonner à certaines conditions la délivrance des certificats d'homologation. Si on laissait, en effet, l'État pénétrer dans les collèges privés, qui sait si un jour, il ne s'autoriserait pas de ce précédent pour leur imposer telle ou telle méthode, telle ou telle discipline, tel ou tel dogme, telle ou telle doctrine philosophique ?

C'est ce que redoutaient les évêques belges. « La liberté d'enseignement, disait Mgr Mercier, archevêque de Malines, est au-dessus de toutes les causes. Il faut que nous puissions faire ce que nous voulons dans nos collèges libres (1). »

*
* *

Le régime français. — La question de constitutionnalité semble avoir déjà préoccupé le législateur de 1883 et l'article 5 de la loi assure, en quelque sorte, une application constitutionnelle de celle-ci.

Il permet, en effet, au Gouvernement de décider, après avoir pris l'avis des Bureaux administratifs des établissements de l'État, que tout ou partie des cours donnés en langue flamande seront donnés *simultanément* en langue française, et les conseils communaux ont le même droit en ce qui concerne leurs établissements d'enseignement moyen. C'est le régime qu'on appelle régime wallon ou régime français.

Or, il est à remarquer que le projet Coremans non seulement impose le régime flamand à l'enseignement libre, mais *supprime*

(1) Voir *Voix de Malines*, 10 juin 1906. Dans leurs *Instructions collectives* (1906), les évêques de Belgique, tout en conseillant l'organisation de certains cours flamands dans les collèges, déclaraient que « le néerlandais n'était pas suffisamment une langue de culture » pour servir de langue véhiculaire dans toutes les branches d'enseignement. Et Mgr. Waffelaert, évêque de Bruges, engageait son clergé, le 26 mai 1906, à résister à l'infiltration néerlandaise et au démon septentrional de l'hérésie et du nationalisme : *adversus septentrionalem haereseos ac rationalismi daemonem.*

Digitized by Google

le régime français partout où il coexiste avec le régime flamand, notamment à Bruxelles et à Ixelles.

Ou plutôt, les sections françaises établies dans les athénées d'Anvers, Bruxelles, Ixelles et Malines pourront être maintenues, mais les certificats qu'elles décerneront à leurs élèves seront sans valeur ! Car ces élèves, à moins de s'astreindre à subir une épreuve spéciale en flamand, ne pourront être admis aux grades académiques. Et ainsi, le régime français est mis à mort, sans phrases, subrepticement ! Et ainsi, l'article 5 disparaissant, on se trouve en présence d'une situation nettement inconstitutionnelle !

Le régime français a cependant fait ses preuves et la faveur qu'il a rencontrée montre bien que son organisation répondait aux vœux des familles : d'après les chiffres fournis par le Gouvernement pour la période 1894-1904, dans les athénées d'Anvers, Bruxelles, Ixelles, Malines et l'école moyenne de Hal, le régime flamand a été adopté par un total de 10,908 élèves et le régime français par 12,891 élèves.

Que le régime français l'emporte dans des établissements considérés comme flamands, c'est évidemment intolérable : il faut, comme le déclarait récemment le *Nederduitsche Bond*, arriver à la « flandricisation » complète des établissements d'instruction du pays flamand. Qu'importe si l'on viole la Constitution, si l'on foule aux pieds les droits des parents, si l'État exerce une violence légale sur les pères de famille coupables de regarder le régime français comme plus utile à la culture intellectuelle de leurs enfants !

*
* *

Le projet de la Section centrale fait une exception pour Bruxelles. — Cette suppression du régime français atteint particulièrement l'agglomération bruxelloise, puisque, si la proposition Coremans est adoptée, le flamand sera la langue véhiculaire dans les athénées de Bruxelles et d'Ixelles et dans les écoles moyennes de Bruxelles, Saint-Gilles et Schaerbeek, sans compter l'athénée communal de Saint-Gilles, les instituts Dupuich,

Digitized by Google

Rachez, Robert, Michot-Mongenast, Mineur, Laurent, Hormidas, les collèges Saint-Michel, Saint-Louis et Saint-Boniface.

La Section centrale chargée de discuter la loi Coremans s'est préoccupée de cette éventualité. Elle propose de maintenir pour l'agglomération bruxelloise le régime français; elle demande que le certificat destiné à l'élève ayant suivi les cours de la section française soit valable s'il mentionne que quatre heures au moins ont été consacrées par semaine à l'enseignement du flamand ou à des leçons données en flamand dans chacune des classes de la section française. Pour que la Section centrale de la Chambre, dont tous les membres représentent des arrondissements flamands, ait pris à l'égard de Bruxelles et de ses faubourgs une disposition spéciale, il faut que des motifs particulièrement sérieux l'y aient poussée.

Si jusqu'ici les écoles de Bruxelles et de ses faubourgs ont été considérées administrativement comme des écoles *flamandes*, ce n'est qu'en vertu d'une fantaisie et au prix de la méconnaissance des réalités.

Bruxelles est une ville française. Elle l'est, si l'on considère la langue parlée par ses habitants. Lors du recensement général du 31 décembre 1900, on comptait à Bruxelles 18,087 hommes et 24,234 femmes parlant le français seulement; 15,570 hommes et 20,739 femmes parlant le flamand seulement; 41,230 hommes et 46,667 femmes parlant le français et le flamand. Pour Ixelles, les chiffres sont plus significatifs encore : français, 11,898 hommes, 15,935 femmes; flamand, 1,560 hommes, 2,365 femmes; français et flamand, 9,426 hommes, 11,551 femmes.

Si l'on recherche quelle est la population respective des cours donnés sous le régime français et sous le régime flamand, on trouve de 1894 à 1904 :

	Humanités anciennes		Humanités modernes		Totaux	
	Régime wallon	Régime flamand	Régime wallon	Régime flamand	Régime wallon	Régime flamand
Bruxelles	1569	463	2393	1372	3962	1835
Ixelles	1773	778	1870	1102	3643	1880

Dans ces deux athénées, le régime flamand est considéré comme la règle, le régime wallon comme l'exception, et l'on

Digitized by Google

fait cette constatation que le régime exceptionnel à une population *double* du régime que l'administration s'obstine à tenir pour régulier !

Songez maintenant que dans *tous* les autres établissements que nous avons énumérés plus haut, c'est le régime français qui est suivi *exclusivement;* que c'est une raison de la faveur que leur témoignent les familles, et vous comprendrez combien il est juste et légitime de vouloir imposer aux écoles de l'agglomération le flamand comme langue « véhiculaire », ainsi que le médite le projet Coremans.

Bruxelles (et j'entends par là l'agglomération bruxelloise) doit être considérée comme française en matière scolaire. C'était l'avis du regretté Charles Tilman qui a laissé, comme inspecteur de l'Enseignement moyen officiel, le souvenir d'un esprit d'élite et d'un administrateur éminent. Il écrivait à propos de l'école moyenne de filles de Bruxelles :

« Je persiste à prétendre que pas un seul mot de la loi de 1883 ne vise l'école moyenne de l'État pour filles de Bruxelles.

« Cette loi parle de la partie flamande du pays. Bruxelles est-elle une ville flamande? Je soutiens que non. Bruxelles a un caractère mixte, tout au plus; et s'il est vrai que le flamand est la langue maternelle de la population ouvrière, il est hors de conteste que c'est le français qui est la langue maternelle de la bourgeoisie qui alimente les établissements d'enseignement moyen.

« Telle est, du reste, la situation de fait. En fait, la population de nos écoles moyennes de filles à Bruxelles, à Schaerbeek, à Ixelles, etc., est composée en immense majorité d'élèves qui ne savent de la langue flamande que ce qu'elles en apprennent à l'école.

« Que l'on déplore cette situation, que l'on s'efforce de mettre en honneur dans ces écoles la culture de la langue flamande, je ne me refuse pas à l'admettre.

« Mais que l'on nie l'évidence, que l'on considère comme flamandes des élèves qui ne le sont pas, que l'on s'obstine à ranger dans la partie flamande du pays des écoles composées

Digitized by Google

pour les neuf dixièmes d'éléments français, que l'on tienne pour rien l'éducation familiale des élèves, la volonté des parents, les vœux des bureaux administratifs, les réclamations des chefs d'établissement, voilà ce qui me paraît absolument déraisonnable. Car ce sont les écoles qui existent pour les élèves et non les élèves pour les écoles. En conséquence, à mon avis, la réclamation de la directrice de Bruxelles est juste et légitime. C'est un abus criant que de considérer comme flamandes et de traiter comme telles les écoles moyennes de Bruxelles et de l'agglomération bruxelloise ; M. le Ministre Schollaert avait la vue claire des choses lorsque, dans sa note du 13 septembre 1898, il décidait de maintenir temporairement le *statu quo* pour ce qui concerne l'emploi de la langue flamande dans les établissements d'enseignement moyen de Bruxelles et des faubourgs. »

Il faut encore rappeler que les bourgmestres de Bruxelles et de ses faubourgs réunis au mois de juillet 1904, à l'hôtel de ville de la capitale, et se faisant les interprètes des sentiments de la population, réclamèrent une application modérée de la loi de 1883, *par le maintien du régime wallon*.

Bruxelles est une ville cosmopolite où l'étranger apprend le français; les théâtres, les journaux se servent de cette langue; il n'est peut-être pas un dixième de la bourgeoisie dont le flamand soit la langue quotidienne et courante.

Quant aux préférences de la population, je ne citerai que deux faits. J'emprunte le premier aux statistiques de l'État-civil : pendant l'année 1906, sur 3,642 déclarations de naissance, 627 seulement ont été faites en flamand, et sur 2,136 déclarations de décès, il n' y en eut que 273 faites dans cette langue.

Le second fait, je le relève dans une revue qui vient de paraître, *La Bibliothèque publique*. Du rapport sur la situation des bibliothèques populaires communales en 1906-1907, il résulte que, pendant cette période, celles-ci ont été fréquentées par 4,466 lecteurs; 127,298 volumes ont été prêtés à domicile et les communications faites au local s'élèvent au chiffre de 3,755. On a prêté au local : 3, 021 volumes en langue française et 734 en langue flamande; au dehors : 120,585 ouvrages en langue française et 5,328 en langue flamande.

Digitized by Google

La statistique mentionne à part la bibliothèque du *Willemsfonds* qui, de son côté, a prêté au local 560 livres, et au dehors 3,780 livres écrits en flamand. En résumé, le public démocratique qui fréquente les bibliothèques populaires de Bruxelles a donc lu 123,606 volumes en langue française, et seulement 10,402 volumes en langue flamande, c'est-à-dire douze fois moins!

Ces chiffres ne sont-ils pas probants?

* * *

Le projet du Gouvernement. — Quelle était l'attitude du Gouvernement vis-à-vis du projet Coremans?

Il ne s'y était pas rallié.

Dans la séance de la Chambre du 23 avril 1906, le ministre de l'intérieur et de l'instruction publique avait présenté un système nouveau. C'était la première fois depuis 1830 que l'initiative ministérielle se manifestait en matière de langue.

Que dit le projet présenté par M. de Trooz, chef de Cabinet, et adopté en Section centrale par 2 voix contre 4 abstentions?

Il établit pour *tous* les étudiants belges une épreuve préparatoire à l'admission aux grades académiques. Les élèves flamands, avant de pouvoir se présenter aux examens universitaires, devront subir une épreuve préparatoire sur la langue flamande et la langue française; les élèves wallons passeront un examen sur la langue française et la langue flamande, sauf dans les deux arrondissements d'Arlon et de Verviers, où la langue flamande sera remplacée par la langue allemande.

Dans le projet de Trooz, la connaissance sérieuse du flamand n'est pas seulement exigée des élèves flamands, comme dans le projet Coremans ou dans celui de la Section centrale. Tous les aspirants aux grades académiques, *indistinctement*, Wallons aussi bien que Flamands, sont obligés de prouver qu'ils connaissent la langue flamande d'une manière *approfondie*. On ressuscite le graduat (*baccalauréat*) aboli en 1876 et on soumet le pays tout entier aux exigences de ce *graduat flamand*.

L'examen que tous les étudiants devront subir à l'entrée de l'université comprendra deux épreuves. Une épreuve *écrite*, consistant en une composition de style, sans dictionnaire; une

Digitized by Google

épreuve *orale*, portant sur la lecture expressive et l'explication littéraire d'un texte choisi par le jury dans une des œuvres désignées par le récipiendaire et empruntées au programme de la rhétorique.

Si l'on demande en quoi consistera cette « explication littéraire », le Gouvernement précise ses exigences :

« En quoi consiste une explication littéraire?

« Une courte notice biographique sur l'auteur, la recherche de l'unité de l'œuvre, de son idée première et centrale, des idées accessoires qui contribuent à manifester cette idée première.

« La division des idées en groupe, en tableaux successifs, dont on fait ressortir la gradation et l'enchaînement.

« Puis ces tableaux sont repris un à un; on montre comment chaque détail contribue à dévoiler l'idée première ou centrale, à quel degré d'épanouissement est arrivée cette idée à la fin de chaque tableau.

« Chaque tableau terminé au point de vue du fond, on en fait valoir les beautés de forme; on montre la concordance entre l'expression et l'idée; on recherche les moyens de dire mieux ou également bien; on montre comment l'expression de l'auteur est la plus exacte et la plus rapide pour le but qu'il voulait atteindre, etc.

« Chemin faisant, occasionnellement, on explique une synonymie, une étymologie, etc. Mais ces explications doivent être nécessaires, c'est-à-dire contribuer à élucider le texte et à en augmenter l'intérêt.

« Enfin l'élève fait connaître ses impressions, compare l'œuvre avec d'autres analogues.

« Cette analogie implique une conversation avec l'interrogateur et permet ainsi au jury de se rendre un compte exact de la connaissance de la langue que possède le récipiendaire. »

Tel était le programme que M de Trooz prétendait imposer. On fit observer que pour les Wallons, cet examen était inutile, et qu'il serait d'ailleurs beaucoup trop difficile. M. de Trooz exigeait qu'un jeune Montois ou un jeune Liégeois satisfît à un examen que plus d'un littérateur flamand serait, comme on le fit remarquer, incapable de subir!

*
* *

Digitized by Google

Nous avons exposé les systèmes en présence, dès l'ouverture des débats à la Chambre. Il parut bientôt évident que ni l'un ni l'autre ne recueillerait une majorité et l'on vit, au fur et à mesure que se prolongeaient les débats, se multiplier les amendements, les « ballons d'essai », les tentatives de conciliation.

Nous tenterons d'esquisser l'histoire parlementaire de la loi Coremans. Cette histoire est aride, mais elle est également instructive, car elle permet de se rendre compte de l'« état des esprits » et elle montre les difficultés d'une question qui n'est pas encore résolue.

Les amendements Segers et Carton de Wiart. — Outre les projets Coremans et de Trooz, outre les amendements de la Section centrale, des amendements furent déposés par M. Segers, représentant d'Anvers, et par M. Carton de Wiart, représentant de Bruxelles. Nous allons essayer d'en caractériser l'esprit et les tendances.

*
* *

Le projet Coremans oblige tout élève ayant étudié dans la partie flamande du pays à prouver, avant d'entrer à l'université, que, outre les cours de flamand, d'anglais et d'allemand, deux cours *au moins* lui ont été enseignés en néerlandais.

Telle est la régle pour les établissements officiels ou privés, et nous avons montré que cette obligation était inconstitutionnelle.

Voici l'*exception* : le récipiendaire qui ne se trouvera pas dans ces conditions devra subir un examen préparatoire témoignant d'une connaissance approfondie du néerlandais.

Ces deux solutions, la Section centrale les admet. Elle propose d'en ajouter une troisième, s'imaginant sans doute que laisser le choix entre plusieurs obligations inconstitutionnelles garantit la constitutionnalité d'une loi : à défaut de remplir l'une des deux conditions énoncées plus haut, l'étudiant devra prouver que, durant ses humanités, il a consacré huit heures par semaine à l'étude du néerlandais.

M. Segers, lui, renonce à cette dernière obligation. Pour ce qui est des deux autres, il les maintient, mais en retournant, en

Digitized by Google

« renversant », pour ainsi dire, la proposition Coremans. L'examen devient la *règle*, mais il est accordé une sorte de « prime » à ceux qui ont suivi au moins deux cours enseignés en flamand : ils sont dispensés de l'épreuve preparatoire.

En ce qui regarde cette dernière, M. Segers ne veut pas de l'*analyse littéraire* telle que l'entend M. de Trooz : « Cet examen comprendra, dit-il, pour les récipiendaires qui ont terminé leurs études moyennes dans la région flamande du pays, une composition flamande sans dictionnaire et une *dissertation orale en langue flamande sur des sujets choisis par les examinateurs* dans une œuvre désignée par le récipiendaire parmi les matières inscrites au programme de la classe supérieure. » C'est-à-dire que cet examen, très sérieux et très difficile, exigera une connaissance intime et profonde de la langue néerlandaise.

Evidemment, M. Segers a essayé de faire en sorte que son projet échappe au reproche d'inconstitutionnalité adressé au projet Coremans. Il se figure, apparemment, avoir obtenu le résultat en donnant un caractère conditionnel à ce qui, dans le projet Coremans, est impératif. Mais cette obligation qui concerne les cours enseignés en néerlandais, même si elle devient conditionnelle, n'en reste pas moins contraire à la Constitution et ne se concilie pas avec l'article 23, qui consacre l'usage facultatif des langues.

* * *

M. Segers se rallie à l'article 1er du projet de Trooz, qui institue un examen pour tout le pays, mais il ne se préoccupe dans ses amendements que des étudiants flamands.

Au contraire, M. Carton de Wiart, qui adopte aussi le principe de l'examen, étend sa sollicitude aux étudiants wallons.

Tous les étudiants belges devront donc avoir subi avec succès un examen spécial.

Cette épreuve comprendra *notamment* une composition de style sans dictionnaire, en français ou en flamand, au choix du récipiendaire ; une traduction orale du flamand en français ou du français en flamand, suivant que le récipiendaire aura fait choix de la composition française ou de la composition flamande. Cette

Digitized by Google

traduction devra porter sur un texte choisi par le jury dans une des œuvres désignées par le récipiendaire et empruntées au programme de la classe supérieure.

C'est, dans ses grandes lignes, le système de Trooz, mais l'*analyse littéraire* est remplacée, plus rationnellement, par une version.

De plus, la liberté du récipiendaire est davantage respectée, puisqu'il peut choisir la langue dans laquelle il écrit sa composition de style.

Enfin, il y a encore avec le projet de Trooz une différence : M. Carton, de même que M. Segers, voudrait que cet examen fût subi à l'université; M. de Trooz préfère à l'examen universitaire l'examen collégial. « A quoi bon, dit-il, créer un jury nouveau, puisque la loi de 1890 reconnaît aux établissements libres, aussi bien qu'aux établissements officiels, la compétence nécessaire pour décerner des certificats d'études moyennes? »

Ce que ne dit pas, en revanche, le chef du Cabinet, pas plus d'ailleurs que les auteurs des amendements que nous venons de faire connaître, c'est qu'il rétablit, en somme, le *graduat* supprimé en 1876. MM. Segers, Carton et de Trooz le restreignent aux langues nationales, mais, malgré qu'ils en aient, ils le font revivre, et, au surplus, M. de Trooz ne dissimule pas ses sympathies pour un *examen de maturité*.

* * *

Les amendements Buyl et Hoyois. Sous-amendements Hymans. — Les amendements Buyl s'inspiraient du système Coremans.

Dans la suite, des amendements furent encore présentés par M. Hoyois, représentant catholique de Tournai, et par M. Buyl, député libéral d'Ostende.

Pour entrer à l'Université, de même que pour jouir du double vote, quiconque aura étudié dans la partie flamande du pays devra prouver qu'il a suivi, outre les cours de flamand, d'anglais et d'allemand, *deux cours au moins enseignés en flamand*.

Les étudiants qui ne seront pas porteurs d'un certificat attestant que les deux cours ont été enseignés en flamand devront subir *en flamand* un *examen spécial sur ces deux cours*.

Digitized by Google

Cet examen, MM. Hymans et Janson (représentants libéraux de Bruxelles) voudraient qu'il comportât : 1° une traduction orale d'un texte flamand en français et une traduction écrite d'un texte français en flamand; 2° une interrogation orale en flamand sur *un* des cours (histoire, géographie, chimie, botanique, physique) inscrits au programme de la classe supérieure, au choix du récipiendaire.

Dans la ville de Bruxelles et les communes « limitrophes », la loi est applicable aux certificats dont les titulaires ont le flamand comme langue maternelle ou usuelle; les certificats dont les titulaires ont pour langue maternelle ou usuelle le français devront attester que ces derniers ont suivi avec fruit un cours de flamand comportant au moins *quatre* heures par semaine.

Quant aux amendements Hoyois, ils se rapprochaient du système du gouvernement.

Le certificat devra mentionner que le titulaire a subi avec succès un examen préalable sur les langues nationales.

Cet examen portera sur la langue flamande et la langue française pour les récipiendaires qui ont fait leurs études dans la partie flamande du pays; dans la partie wallonne, sur la langue française et la langue flamande. Dans les arrondissements de Liége, Verviers, Arlon et Bastogne, la langue allemande pourra être substituée par le récipiendaire à la langue flamande.

L'examen comprendra : une composition *écrite* dans chacune des deux langues présentées par le récipiendaire et un exposé *oral* fait sur un sujet choisi par lui dans les matières figurant au programme de la classe supérieure.

L'épreuve orale sera subie en langue flamande lorsque l'établissement appelé à délivrer le certificat sera situé dans la partie flamande du pays; en langue française, dans la partie wallonne.

Dans l'arrondissement de Bruxelles, le récipiendaire aura le choix entre le français et le flamand.

Si la langue maternelle du récipiendaire n'est pas celle de la partie du pays dans laquelle celui-ci a étudié, il pourra subir à son choix l'épreuve orale dans sa langue maternelle.

*
* *

Digitized by Google

Les amendements Buyl et Hoyois assuraient aux élèves de l'agglomération bruxelloise un traitement spécial : les deux régimes devaient exister à côté l'un de l'autre. Au moment où ils furent présentés, on était d'accord, sur les bancs de la majorité comme sur ceux de l'opposition, pour se rallier à cette solution équitable et raisonnable.

Cependant, comme on l'a déjà observé, il importe de préciser : il ne peut être question seulement de Bruxelles et des *communes limitrophes*, car cette dernière expression est ambiguë.

Un exemple montrera la nécessité d'une détermination précise. Il existe à Forest un établissement libre bien connu, l'institut Dupuich; nous pouvons affirmer (nous tenons ces chiffres du directeur, M. Ramaeckers) que sur les trois cents élèves qui suivent les cours de cette école, il n'en est pas dix dont le flamand soit la langue maternelle et usuelle. Or, Forest n'est point, au sens strict, une « commune limitrophe » de Bruxelles. Va-t-on faire une différence entre l'institut Dupuich et l'institut Robert ou l'institut Saint-Louis?

Il est donc nécessaire de stipuler qu'il s'agit de l'agglomération bruxelloise *tout entière*, ou mieux encore d'étendre la mesure à l'arrondissement dont Bruxelles est le chef-lieu.

D'autre part, si nous applaudissons aux efforts tentés par M. Hymans pour maintenir le régime wallon dans les athénées où il existe actuellement, nous ne pouvons partager son avis, en ce qui concerne les établissements libres : l'État ne peut imposer à ces écoles l'obligation d'enseigner en flamand *deux* cours. Il n'a qu'un droit, un seul : c'est de faire figurer la langue néerlandaise parmi les branches obligatoires pour l'homologation des certificats donnant droit d'admission dans les universités.

L'État peut dire : « Dorénavant le certificat à homologuer devra mentionner que le flamand a été objet d'enseignement. » Mais il ne peut, en aucune façon, émettre la prétention de réglementer la méthode de cet enseignement, d'exiger que tel ou tel cours déterminé se fasse dans telle ou telle langue.

Pour des motifs analogues, la proposition Hoyois est inacceptable.

L'État peut exiger que je fasse la preuve que j'ai étudié le

Digitized by Google

flamand au cours de mes humanités. Il ne peut m'astreindre à un examen *oral* à subir en langue néerlandaise, c'est-à-dire m'obliger à employer telle ou telle langue, dans une circonstance déterminée : la Constitution le lui interdit.

En outre, la théorie de la langue régionale est inadmissible. Elle crée un nouveau servage : le servage linguistique. Il faut être aveuglé par un étrange parti-pris pour soutenir qu'un jeune Belge, parce qu'il est né ou domicilié dans la partie flamande du pays, sera forcé d'être instruit en flamand. Le père de famille doit conserver le droit de faire enseigner son fils dans la langue qu'il choisit. Ce droit doit être respecté, et, pour le garantir, il faut permettre à chaque étudiant de suivre le régime de son choix et d'user de la langue qu'il déclare préférer, que cette langue soit sa langue maternelle ou non.

*
* *

La néerlandisation. — Les discussions parlementaires avaient commencé le 16 mai 1907. Mon intention n'est pas de les analyser complètement. Je me bornerai à examiner deux points : la « néerlandisation » et la « francisation ».

« La loi Coremans, disait un représentant catholique d'Anvers, M. Henderickx, est un premier pas vers la néerlandisation complète de la Flandre. » Le temps n'est pas loin où l'œuvre fut tentée d'extirper le français des provinces flamandes. Il n'est pas sans intérêt ni sans profit de jeter un regard sur cette page de notre histoire.

Pendant dix ans, en effet, Guillaume Ier de Hollande a poursuivi systématiquement la « néerlandisation » de la Belgique flamande.

Le 15 septembre 1819, il décide qu'aucune autre langue que la langue *nationale*, c'est-à-dire la langue néerlandaise, ne sera reconnue comme *légale* dans les provinces de Limbourg, de Flandre orientale, de Flandre occidentale et d'Anvers.

Un arrêté du 26 octobre 1822 étend cette disposition aux arrondissements de Bruxelles et de Louvain.

Tous les fonctionnaires étaient tenus de se servir *exclusivement* de la langue néerlandaise. Les chefs des départements

Digitized by Google

ministériels devaient veiller à ne présenter pour des places et à ne nommer que des personnes sachant faire usage de la langue « nationale ».

Comment fut accueillie cette obligation en pays flamand?

Elle souleva des protestations sans nombre.

En juillet 1829, le barreau de Gand pétitionne pour obtenir l'usage facultatif du français. Son exemple est suivi par le barreau de Bruxelles, par la ville de Hasselt, par les États provinciaux du Brabant et de la Flandre occidentale.

Sous la pression de l'opinion, Guillaume Ier doit rapporter ses arrêtés.

Le 2 septembre 1823, il s'était attaqué à l'enseignement. Il édicte qu'à dater du 1er octobre 1824 l'enseignement des humanités se donnera à l'athénée de Bruxelles en langue néerlandaise.

On n'osa pas tout d'abord appliquer les arrêtés. Le ministre Falck, esprit prudent et sage, en retarda l'exécution, raconte Th. Juste, parce qu'il en comprenait les difficultés et les dangers. Guillaume l'apprend, se met dans une violente colère, reproche vivement au ministre son attitude, lui redemande son portefeuille et l'envoie comme ambassadeur à Londres.

Les lois appliquées, la population de l'athénée de Bruxelles diminue de moitié, tandis que la population des athénées du pays wallon augmente dans des proportions énormes.

Voici les chiffres que j'emprunte au rapport présenté aux Chambres, le 1er mars 1843, par M. Nothomb (1) :

En 1829, Bruxelles compte 160 élèves, Tournai 369, Mons 226, Soignies 270, Liége 342, Namur 275. Aussitôt que les arrêtés de Guillaume ont été abrogés, la situation change. En 1835, Bruxelles compte 282 élèves; en revanche, Tournai n'en a plus que 280, Mons 182, Soignies 109, Liége 218, Namur 167.

En outre, les arrêtés de Guillaume concernant les langues avaient amené une foule de nos compatriotes à aller étudier en France. Leur nombre s'accrut tellement qu'un arrêté fut promulgué le 14 août 1825, disant que les Belges qui, après le

(1) Bruxelles, Devroye et Cie, 1843, p. 63.

Digitized by Google

1er octobre de cette année, auraient étudié les humanités hors du royaume, ne pourraient être admis à l'une des universités de l'État ou au collège philosophique de Louvain, ni obtenir aucun emploi de l'État ou exercer aucune fonction ecclésiastique.

C'était, dit de Bavay (1), « violer la puissance paternelle dans ce qu'elle a de plus sacré ». Un vaste pétitionnement s'organise, l'année 1829, en faveur de la liberté d'enseignement. On signa la pétition « à tour de bras », et — fait à noter — la majorité des signataires sont des Flamands : si à Liége la pétition se couvre de 272 noms de notables, à Gand elle recueille 568 noms, à Courtrai 217, à Bruxelles 247.

Menacé d'une révolution, Guillaume retira ses arrêtés.

Quelques mois plus tard, les dispositions concernant l'emploi du néerlandais étaient supprimées, et la Constitution nationale garantissait la liberté de l'enseignement et la liberté de l'emploi des langues.

* * *

La francisation. — Tandis que M. Henderickx proclamait la nécessité de la « néerlandisation », un de ses collègues libéraux d'Anvers, M. Augusteyns prétendait que « le peuple courait à sa perte par suite de la francisation ». C'est faire voir une singulière ignorance de l'histoire du peuple flamand.

En 1898, M. Godefroid Kurth, l'éminent historien liégeois, étudiait dans un mémoire documenté, couronné par l'Académie de Belgique, l'emploi des langues dans notre pays au moyen âge. « Il est à remarquer, écrivait-il, que les Flamands ont *deux langues maternelles*. Dès le XIIe siècle, le français fut en pays flamand la langue d'assimilation de la haute culture intellectuelle. En Flandre, le français est une langue nationale, de nos jours comme autrefois. C'est un fait dont il faut tenir compte si l'on ne veut détruire une des forces de la civilisation. »

Et, pris à partie par des « flamingants », au moment des discussions soulevées par le projet Coremans, l'érudit médiéviste

(1) Voir DE BAVAY, *Histoire de la Révolution belge* (1873).

Digitized by Google

s'exprimait d'une manière plus explicite encore, si c'est possible :

« J'ai montré, disait-il, qu'au moyen âge la langue française a été en Flandre, la langue préférée des classes supérieures; mais c'est là un fait qu'il était de mon devoir d'historien de constater et qu'il n'était pas en mon pouvoir d'empêcher.

« Je sais bien qu'aujourd'hui certains flamingants — parmi ceux qui tiennent le projet Coremans pour parfaitement constitutionnel — s'indignent contre ce fait, lui contestent le droit d'avoir existé et dénoncent comme ennemis de la cause flamande ceux qui le constatent.

« Ils ont tort.

« Un jour viendra — et peut-être est-il proche — où les Flamands reconnaîtront que leurs vrais ennemis sont ceux qui, sous prétexte de défendre les droits de leur langue nationale, cherchent à enlever à la civilisation flamande ce caractère bilingue qui a été son trait distinctif depuis les origines de son histoire et qui restera dans l'avenir la condition de sa prospérité [1] ».

Si nous consultons le chef de notre jeune école historique, M. Henri Pirenne, dont l'*Histoire de Belgique* est un monument d'érudition solide et de patriotisme éclairé, il nous tiendra le même langage :

« De très bonne heure, dit-il, le français devint en Flandre une seconde langue nationale. » Et le savant historien insiste avec raison sur le caractère pacifique de la pénétration française : « Le français a pénétré tout naturellement, sans efforts et par la vertu même de la force des choses, dans ce pays rattaché à la France par sa situation géographique, par la subordination politique, par ses circonscriptions diocésaines et par les intérêts de son commerce. Ce résultat fut obtenu *sans qu'on ait eu recours à la compression et à la violence.* »

N'est-ce pas un fait digne de réflexion que la plupart des

[1] M. Kurth n'est pas suspect de partialité envers la langue française : c'est lui qui, il y a peu d'années, fonda à Arlon un *Deutscher Verein*, destiné à défendre les droits des 28,000 Belges qui parlent un dialecte *allemand*.

Digitized by Google

chartes émanées, au XIIIe siècle, de la féodalité flamande soient rédigées en français, comme presque toutes les lettres de change des marchands yprois? Deux siècles plus tard, la situation n'a pas changé : les princes bourguignons correspondent en français avec les rois de France ou d'Angleterre; le flamand n'apparaît jamais comme langue diplomatique.

Au XVIe siècle, les témoignages abondent de la diffusion surprenante du français dans la Belgique flamande, et ces progrès *il ne les doit point à la contrainte.* On trouve des « waalsche scholen » à Bruges, à Termonde et jusque dans les plus petites villes. « Favorisé par la mode, par la politique, par les progrès de l'enseignement et la vitalité du mouvement économique, le français pénètre profondément la population. National dans la partie méridionale du pays, il s'est acclimaté dans le nord et contribue pour sa part à maintenir l'unité des dix-sept provinces : c'est au cri de « Vive le gueux ! » que toutes ensemble, wallonnes et thioises, elles se soulèveront contre l'Espagne (1) ».

M. Maurice Wilmotte arrive aux mêmes conclusions que les historiens que nous venons de citer (2) :

« L'histoire de notre peuple nous enseigne que pendant dix siècles, pour des raisons politiques d'abord (vassalité de la Flandre, domination des ducs de Bourgogne, conquête républicaine et empire Napoléonien), pour des raisons de culture supérieure ensuite, pour des raisons économiques (XIe-XIIe siècles) enfin, les provinces flamandes chercheront leur orientation intellectuelle vers le sud et non vers le nord, l'est ou l'ouest. C'est là un fait brutal, contre quoi le nationalisme de tête ou de sentiment n'a jamais rien pu, ne pourra jamais rien. »

La culture française a donc jeté en Flandre de profondes racines; elle s'y est vraiment implantée. La langue française n'y est pas une intruse; elle a conquis droit de cité. Et l'on apprécie les services qu'elle rend, aujourd'hui comme autrefois. Pour le montrer, je n'alléguerai qu'un fait.

(1) Voir H. PIRENNE, *Histoire de Belgique*, t. Ier (2e édition, 1902), p. 141 et 307; t. II (1903), p. 413; t. III (1905), p. 315.

(2) *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, classe des Lettres, 1908, p. 294.

Digitized by Google

Un professeur de l'Ecole moyenne de Gand, M. J. Varendonck, a récemment publié, dans la *Belgique artistique et littéraire*, le résultat d'une enquête sur les lectures de ses élèves (1). Ces jeunes gens, âgés de 10 à 16 ans, appartiennent à la petite bourgeoisie, en général. On leur demandait de désigner les trois livres qui leur avaient le mieux plu, et de dire pourquoi. 294 ouvrages ont été désignés : 125 sont écrits en flamand, *179* en français. De nos jours comme dans le passé, le français prend le pas sur le flamand!

* * *

Considérations en faveur du français. — Si le parti-pris et la passion n'avaient pas empêché toute discussion, on eût pu se demander, avant d'étendre la loi de 1883, quels résultats avait donné son application. Ils ne manquent pas d'éloquence.

A Gand, où le père de la loi de 1883, M. Devigne était échevin de l'instruction publique, le régime français avait été supprimé et la loi appliquée dans toute sa rigueur. La conséquence fut que le nombre des élèves de l'athénée royal diminua dans une forte proportion. Au 31 décembre 1880, les classes d'humanités comptaient 151 élèves; le 31 décembre 1890, il n'y en a plus que 87, et ce chiffre tombe à 18, à la fin de 1900! Cette expérience jugeait la réforme de 83 : celle-ci était néfaste pour l'enseignement officiel.

En avril 1899 un referendum fut organisé par l'*Association flamande pour la vulgarisation de la langue française*, parmi les parents des élèves fréquentant l'athénée de Gand. Sur *165* réponses reçues, *123* demandaient que le français restât la seule langue véhiculaire, *21* demandaient qu'il fût écarté au profit du flamand; *21* contenaient des avis différents (2).

C'est l'enseignement libre que le projet Coremans voulait atteindre. Si ce projet avait les sympathies de nombreux représentants de gauche, la raison en était que ces députés espéraient

(1) Voir J. Varendonck, *Que lisent nos enfants?* (*Belgique artistique et littéraire*, août 1908, p. 256).

(2) Voir *Bulletin de l'Association*, 1899.

Digitized by Google

ainsi faire tort aux écoles du clergé. Contradiction singulière : des députés libéraux se déclaraient pour un régime qui n'était fondé ni sur la concurrence ni sur la liberté !

Contradiction non moins étonnante : des représentants socialistes (tel M. Terwagne, wallon de Dinant devenu député d'Anvers) proclamaient qu'on devait forcer la bourgeoisie flamande à connaître la langue du peuple, afin qu'elle fût en état de remplir sa mission vis-à-vis de celui-ci. Ces socialistes croyaient que le relèvement du peuple ne peut venir que des gens de la classe supérieure et reniaient l'évangile marxiste selon quoi l'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes (1) !

Aussi bien, parmi ces ouvriers, il en est des milliers qui, chaque année, à l'époque de la moisson, vont chercher en France leur gagne-pain et à qui la connaissance du français est indispensable (2). Et parmi ces bourgeois, combien sont ignorants du langage populaire? Ils n'ignorent pas le patois local, utile dans les rapports de la vie ordinaire. Mais peut-on leur faire grief de préférer une langue de haute culture, universellement répandue, comme le français, à une collection de patois, impénétrables les uns aux autres (3), ou au néerlandais, langue de faible expansion?

(1) Dans les pays où bourgeois et ouvriers parlent la même langue, je ne sache pas d'ailleurs que les luttes de classe soient moins vives.

(2) Voir dans la *Revue de l'administration*, 1903, p. 165, une circulaire ministérielle du 12 novembre 1902 : sur les instances de la Chambre de commerce *belge* de Lille, elle recommande l'établissement et l'organisation de « cours d'adultes » à l'usage des ouvriers flamands qui se rendent chaque année en France, pour s'y livrer aux travaux agricoles.

(3) Voici en effet l'édifiant dialogue qu'on peut lire au *Compte rendu analytique* de la séance de la Chambre du 6 juin 1907 :

M. de Limburg-Stirum. — L'autre jour des collègues anversois déclaraient ici même, à mes côtés, ne pas comprendre M. Debunne.

M. Coremans. — C'est inexact.

M. de Limburg-Stirum. — Les Flamands ne se comprennent donc pas toujours entre eux.

M. Van Reeth. — C'est moi qui ai dit ne pas comprendre M. Debunne.

Digitized by Google

Les Belges ont cette bonne fortune que leur enviait naguère un homme d'État hollandais, M. des Marez-Oyens (1), de pouvoir facilement se servir de l'admirable instrument intellectuel que constitue la langue française. Empêcher le peuple flamand de s'en rendre maître, n'est-ce point lui causer le plus grave préjudice, compromettre sa prospérité?

Nous admirons la civilisation flamande comme nous admirons l'art flamand, mais est-il exagéré de prétendre que le flamand, que le néerlandais ne peut nous suffire comme moyen d'expression, dans tous les domaines de l'activité humaine? Si un Verhaeren, un Giraud, un Maeterlinck traduisent dans une forme française les émotions que leur inspire leur ciel flamand, c'est que le français assure à leurs œuvres une diffusion que le flamand ne leur donnerait pas (2). Car on ne peut comparer le néerlandais, langue peu répandue, avec la langue mondiale à laquelle des juges impartiaux, tels le romancier anglais Wells (3) et le sociologue russe Novicow (4), promettent le triomphe dans la lutte des langues, avec le français qui est en passe de devenir la langue de la science comme il est celle de la diplomatie et de la culture littéraire (5), et que nos voisins du Nord, sages et avsés, s'empressent, tel J. Van 't Hoff,

M. de Limburg-Stirum. — Je constate donc que les Anversois ne comprennent pas les West-Flamands.

M. Van Reeth. — J'avoue ne pas comprendre le patois west-flamand de M. Debunne.

(1) Voir interview de M. Des Marez-Oyens dans l'enquête sur l'Entente hollando-belge publiée par le journal *Le Petit Bleu* (Bruxelles).

(2) Voir *La Jeune Belgique* de 1896, p. 281, 369 et 387; 1897, p. 298.

(3) Voir H.-G. Wells, *Anticipations* (1904), p. 246 et suiv.

(4) Voir J. Novicow, *L'Expansion de la nationalité française* (1903); cf. *Revue des Deux Mondes*, 1er décembre 1907.

(5) Voir le rapport de M. Fürstenhoff au Congrès de 1908. Il est piquant de constater qu'au moment où le Congrès d'Arlon allait se réunir, le chancelier allemand, M. de Bülow haranguait *en français* les membres du Congrès interparlementaire de la Paix assemblés à Berlin.

Digitized by Google

d'employer dans leurs ouvrages et leurs revues scientifiques [1].

Enfin, j'ajouterai à ces brèves considérations un dernier argument que je tire de la situation politique de notre pays. Il est remarquable que la Belgique ait été le dernier pays d'Europe qui se soit élevé à la notion supérieure de l'État. Durant tout son passé elle est travaillée d'instincts particularistes qui la diminuent et qui la stérilisent. Emile Banning, profond politique, grand écrivain et ardent patriote, jugeait d'un regard aigu ce vice du caractère national lorsqu'il écrivait [2] :

« Quand, à la fin du xve siècle, les unités nationales se con-

(1) La Bibliographie hollandaise de BRINKMAN signale les revues suivantes qui paraissent en Hollande, sous un titre et avec des articles français :

Archives du Musée Teyler (Harlem, Loosjes). — *Archives néerlandaises des sciences exactes et naturelles*, publiées par la Société hollandaise des sciences et rédigées par J. BOSSCHA (La Haye, Nijhoff). — *Archives internationales pour l'histoire de la médecine et de la géographie médicale.* Rédacteurs : A.-W. NIEUWENHUIS et E.-C. VAN LEERSUM (Harlem, Bohn). — *Jardin botanique de Buitenzorg* (Leyde, Brill.). — *Musée botanique de Leyde* (Leyde, Brill.). — *Publications de la commission géodésique néerlandaise* (Delft, J. Waltman). — *Recueil des travaux chimiques des Pays-Bas* (Sijthoff, Leyde). — *Revue semestrielle des publications mathématiques*, rédigée sous les auspices de la Société mathématique d'Amsterdam (Amsterdam, Delsman).

On peut encore citer des revues de théologie et d'histoire, comme *Le Bulletin de la Société pour l'histoire des églises wallonnes* ou *Les Publications de la Société historique et archéologique dans le duché de Limbourg* (Maastricht).

Pour ce qui est des ouvrages qui ont mérité au fondateur de la stéréochimie, J.-H. VAN T' HOFF une réputation européenne, la plupart sont écrits en français. Ce sont : *La chimie dans l'espace* (Rotterdam, 1874) ; *Les Etudes de dynamique chimique* (Amsterdam, 1884) ; *Les lois de l'équilibre chimique* (Amsterdam, 1885).

C'est en français également que VAN T' HOFF a écrit *Dix années dans l'histoire d'une théorie*, où il a raconté l'évolution de ses idées sur la chimie de l'espace. Ses *Ansichten über die organische Chemie* (1878-1881) sont écrites en allemand, mais il n'est jamais venu à l'esprit de l'illustre chimiste de s'adresser au public savant dans une langue que celui-ci n'eût pas comprise !

(2) *Réflexions morales et politiques*, p. 56.

Digitized by Google

stituent, il ne se fonde pas d'État belge; il ne subsiste, comme iadis, que des communes, que des provinces belges... l'État belge n'a pris corps qu'à la faveur de la révolution de 1830. Prenons garde que ce n'ait été qu'un accident heureux. Les vieilles mœurs ne sont pas éteintes, les forces centrifuges n'ont rien perdu de leur action latente, le caractère national n'est pas foncièrement changé. »

Il y a un évident péril à favoriser le particularisme flamingant et à mettre des entraves au français qui, langue maternelle des Wallons, langue d'adoption de l'élite flamande, a été, est encore utile à l'union des deux races de la Belgique.

*
* *

La situation avant le vote. — Après sept semaines de discussions, la Chambre belge allait devoir voter.

La proposition Coremans comprend, comme on sait, deux parties : 1° elle impose comme règle l'obligation de prouver sa connaissance de la langue flamande par un « certificat » de fin d'études; 2° exceptionnellement, elle concède qu'on pourra suppléer à l'inexistence du certificat en subissant un « examen ».

A la première partie se rattachaient les amendements de la section centrale et de M. Buyl, ainsi que les sous-amendements de MM. Hymans et Janson.

A la seconde partie se rattachaient les amendements de la Section centrale, du Gouvernement, de MM. Carton, Segers et Hoyois.

Nos députés avaient à se prononcer d'abord sur la question du certificat. Puis, si le principe du certificat était admis, ils avaient à voter sur le maintien des sections françaises en pays flamand et sur l'exception concernant l'agglomération bruxelloise. Enfin, ils devaient s'occuper de la question de l'examen.

M. Henderickx, au nom de M. Coremans, s'était rallié à la suppression, dans la loi, des dispositions visant les articles 9 et 10 de la loi de 1890; il admettait le maintien du régime français en pays flamand, et, de même, si la majorité de la Chambre manifestait des préférences pour l'exception en faveur de Bruxelles, il déclarait qu'il la voterait.

Digitized by Google

La grande majorité de la gauche, de son côté, ne se ralliait à la proposition Coremans que si ces deux propositions étaient adoptées.

La majorité de la droite était sympathique au système développé par M. Hoyois dans ses amendements.

Le Gouvernement se réservait.

Telle était la situation avant le vote du 26 juin.

* * *

Le vote. — Ce vote réservait des surprises.

Appelée à prendre une décision, la Chambre adopta la première partie de la proposition Coremans, mais amendée en ce sens que la mention des articles 9 et 10 de la loi de 1890 avait été supprimée et que la date du 1er juillet 1908, date de l'entrée en vigueur de la loi, avait été remplacée par celle du 1er juillet 1913. Cette décision fut prise par 74 voix contre 70.

En revanche, tous les amendements furent rejetés.

Par assis et levé, on rejeta la disposition de M. Buyl déterminant que la loi serait appliquée « dans les provinces d'Anvers, de Flandre occidentale, de Flandre orientale et de Limbourg, ainsi que dans les arrondissements de Louvain et de Bruxelles ». De telle sorte que ce qui avait été adopté s'étendait au pays entier, à la Wallonie aussi bien qu'à la Flandre, puisque le champ d'action de la loi n'était plus expressément limité!

Par 83 voix contre 65, on rejeta successivement les amendements qui concernaient : 1° le maintien des sections françaises (amendement Buyl); 2° l'exception relative à l'agglomération bruxelloise (sous-amendement Lepage).

Enfin, par 76 voix contre 63, la Chambre n'admit ni l'examen « en » flamand préconisé par MM. Coremans et Buyl, ni l'examen « sur » le flamand (sous-amendement Hymans-Janson). Elle repoussa le principe de l'examen, et du même coup, elle écarta les amendements de Trooz, Segers et Hoyois.

De tout l'échafaudage de propositions laborieusement édifié il ne subsista qu'un fragment de la proposition Coremans; il consiste en ceci :

Les certificats prévus aux articles 5 et 12 de la loi du 10 avril

Digitized by Google

1890 sur la collation des grades académiques, et à l'article 17, § 1er, litt. E et F de la loi électorale du 12 avril 1894 mentionneront, à partir du 1er juillet 1913, que le titulaire du certificat a suivi, à part les cours de flamand, d'anglais et d'allemand, deux cours au moins, enseignés en flamand, conformément à la loi du 15 juin 1883.

C'est ce tronçon de loi qui arriva au second vote.

Que s'était-il passé?

Pour faire pièce à l'enseignement libre, la gauche entière avait voté le principe de la loi Coremans. On vit M. Neujean émettre alors ce qu'il appelait un « vote de résignation ». On entendit MM. Nolf et Tonnelier déclarer que la loi de 1883 était mauvaise, mais que, puisqu'elle frappait l'enseignement officiel, il n'était que juste qu'elle atteignît également l'enseignement libre!

La droite, de son côté, ne s'était inquiétée que de faire bloc contre la gauche. Contradiction étrange : un des signataires de la proposition Coremans, M. Colaert, figure au nombre des soixante-dix qui en ont repoussé le principe! D'autre part, MM. Carton et Wauwermans, qui avaient réclamé l'exception pour Bruxelles, ont voté contre elle! Et quant aux neuf membres de la droite qui avaient voté avec la gauche, quant à M. Coremans et ses huit gardes du corps, après avoir émis sur le principe un vote platonique, ils se sont empressés de repousser les deux amendements, grâce auxquels ils avaient obtenu le concours de l'opposition, et ils n'ont pas hésité à compromettre par cette manœuvre l'ensemble de la proposition qu'ils avaient défendue!

Ainsi, les gauches avouent que la « flamingantisation » a fait du tort à l'enseignement moyen officiel, mais, par représailles, elles veulent que l'enseignement libre en souffre aussi. Les droites savent bien que cette flamingantisation nuira aux établissements libres, et, du moment qu'elles doivent la subir, elle se vengent en imposant le régime flamand sans atténuation à Bruxelles et à tout le pays flamand.

Ces tactiques machiavéliques, ces votes contradictoires, n'étaient pas faits pour éclaircir une situation embrouillée.

Digitized by Google

L'*Etoile belge* caractérisait la journée du 26 juin en l'appelant « la journée des dupes ». La Chambre s'était mise « dans une impasse ».

*
* *

Avant le second vote. — Comment allait se présenter la question lors du second vote ?

D'après l'article 56 du règlement de la Chambre, les amendements rejetés ne reviennent pas en seconde lecture. Par conséquent, il ne pouvait plus être question ni des amendements concernant ou bien l'exception relative à Bruxelles, ou bien les sections françaises en pays flamand, ni de l'amendement concernant l'examen à subir sur le flamand.

Ne reviennent en seconde lecture que les amendements adoptés ou les articles rejetés.

L'amendement adopté, c'était la première partie de la proposition Coremans, amendée conformément au texte qu'on a lu plus haut.

L'article rejeté, c'était la seconde partie de la proposition, qui est ainsi libellée :

L'étudiant devra prouver qu'il a subi un *examen spécial en flamand* sur deux cours au moins qui lui auront été, à part les cours de flamand, d'anglais et d'allemand, enseignés en flamand, conformément à la loi du 15 juin 1883.

Quels pouvaient être les nouveaux amendements motivés par cette adoption et ce rejet?

Ils pouvaient concerner le principe du certificat. Mais pouvaient-ils concerner le principe de l'examen ?

La Chambre avait décidé qu'elle ne voulait ni d'un examen « en » flamand, ni d'un examen « sur » le flamand. Elle s'était rangée, ensuite, à l'avis de MM. Hymans et Lepage, et elle avait convenu (comme M. Segers l'avait laissé prévoir) que « tous » les systèmes basés sur le principe de l'examen ne pouvaient plus venir en discussion.

*
* *

Digitized by Google

Amendement Janson. — Cependant, comme il fallait dénouer cet imbroglio, MM. Janson, Franck et Vandervelde présentèrent l'amendement suivant :

« 1° Supprimer dans le texte voté en première lecture les mots *E et* après les mots « à l'article 17, § 1 » ;

« 2° Ajouter la disposition suivante à ce texte :

« A défaut de ces mentions dans le certificat, les titulaires peuvent y suppléer soit en subissant l'épreuve prévue à l'article 10 de la loi du 10 avril 1890, soit en passant, devant le jury institué par l'article 7 de cette loi, un examen comportant :

« 1° Une composition flamande, sans dictionnaire; 2° une traduction écrite en flamand d'un auteur français, sans dictionnaire; 3° une interrogation en langue flamande sur l'histoire.

« Pour les titulaires des certificats délivrés dans la ville de Bruxelles et les communes suburbaines, qui ont le français comme langue maternelle ou usuelle, cet examen ne portera que sur les matières *sub* 2 et 3; ils en seront dispensés si le certificat constate que, pendant la durée légalement prescrite, ils ont suivi avec fruit un cours de flamand comportant au moins quatre heures de leçons par semaine. »

En ce qui regarde Bruxelles, cet amendement allait soulever de graves difficultés d'application. Comment déterminer quels sont les titulaires des certificats dont le français est la langue maternelle ou usuelle? Se contenterait-on de la déclaration du candidat? Aurait-on recours à une enquête inquisitoriale et tracassière? Que signifie cette expression : « communes suburbaines »? Si l'on voulait éviter de reproduire les termes des amendements rejetés, pourquoi ne pas dire l'« arrondissement de Bruxelles »?

Le législateur a le devoir d'assurer une application précise et loyale de la loi. Il ne doit pas permettre qu'on interprète abusivement celle-ci. Or, cela s'est fait. Car il est abusif que les « deux » cours prévus par la loi de 1883 se soient multipliés jusqu'à devenir « sept », à savoir : histoire, géographie, sciences naturelles, zoologie, botanique, physique et chimie, branches qui à l'Université font l'objet de « quatre » doctorats différents. Et il est abusif encore que les préfets des athénées s'arrogent le droit (comme cela s'est pratiqué) d'inscrire tel ou tel élève

Digitized by Google

dans la section flamande, bien que sa langue usuelle soit le français, mais sous le prétexte qu'il est né à Hasselt ou à Ypres, ou qu'il porte un nom à consonnance flamande.

Quant à l'examen de M. Janson, est-il besoin d'en faire ressortir les complications et les difficultés? Est-il nécessaire de remarquer que le 3° constitue une contrainte indirecte d'enseigner en flamand le cours d'histoire? Il est clair que l'amendement Janson-Franck-Vandervelde équivalait à dire : « le régime français sera supprimé en pays flamand ». Et cela, au moment où des habitants d'Anvers, ayant à leur tête un conseiller provincial, M. Ciselet, adjuraient les représentants de maintenir la section française à l'athénée de cette ville; au moment où la bourgeoisie ostendaise couvrait de signatures la pétition patronnée par le journal libéral *Le Carillon* demandant qu'une section française fût créée à Ostende!

Au reste, il n'était pas douteux que l'amendement Janson fût irrecevable; la partie de l'amendement qui exceptait Bruxelles ne faisait que répéter le sous-amendement Lepage, qui avait été rejeté (1).

* * *

Amendement Destrée. — La disposition légale votée le 26 juin pouvait s'appliquer à tout le pays, si l'on n'en délimitait pas avec précision le champ d'action. Aussi, à la séance du 11 juillet, M. Jules Destrée, représentant socialiste de Charleroi, déposa un amendement qui déterminait clairement l'application de la loi. Comme il n'était que la répétition de l'amendement Buyl, rejeté au premier vote, l'amendement Destrée fut déclaré irrecevable!

* * *

Amendement Van der Linden. — C'est alors que l'amendement suivant fut présenté par MM. Van der Linden, J. Delbeke, De Coster, Carton de Wiart, Segers et Biart :

« Article premier. — Les certificats prévus aux articles 5, 9,

(1) On a constaté avec plaisir que M. P. Janson, probablement mieux éclairé, figurait parmi les « protecteurs » du Congrès d'Arlon. (Voir le *Journal officiel du Congrès.*)

Digitized by Google

10, 11 et 12 de la loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques et à l'article 17, paragraphe 1, litt. E et F de la loi électorale du 12 avril 1894, mentionneront, à partir du 1er juillet 1913, que le titulaire du certificat a *subi avec succès un examen sur les deux langues nationales.*

« L'examen comprend :

« 1° Une lecture expressive;

« 2° Une composition sans dictionnaire dans chacune des deux langues.

« Il comprend en outre, une épreuve orale dans une des deux langues.

« Cette épreuve a pour but exclusif d'établir que le récipiendaire est à même de s'exprimer couramment dans cette langue sur les connaissances qu'il possède.

« La langue dans laquelle le récipiendaire doit subir l'épreuve orale est le flamand lorsque l'établissement appelé à délivrer le certificat est situé dans la partie flamande du pays, et le français lorsque le certificat doit être délivré par tout autre établissement.

« Toutefois, dans les établissements de Liége, de Verviers, d'Arlon et de Bastogne, le récipiendaire peut substituer la langue allemande dans la première épreuve.

« Art. 2. — Le jury est composé de trois membres :

« A. Un professeur de l'établissement où le récipiendaire a terminé ses études et un professeur d'un autre établissement à désigner par arrêté ministériel, de telle façon que l'enseignement libre et l'enseignement officiel soient représentés au sein du jury.

« B. Le directeur de l'établissement dont le récipiendaire a suivi les cours ou son délégué.

« Le certificat mentionne le nombre des points obtenus par le récipiendaire.

« Le récipiendaire qui n'a pas fait ses études dans un établissement subit l'épreuve devant le jury prévu aux articles 9 et suivants de la loi du 10 avril 1890 [1] ».

[1] Dans la même séance, MM. Segers et Biart déposèrent un troisième amendement ainsi conçu :

Art. 3. — *Seront toutefois dispensés de l'épreuve orale ceux dont les certificats d'étude attesteront que le titulaire du certificat a suivi,*

Digitized by Google

Cet amendement se basait sur le système de l'examen.

Il nous paraît que, pas plus que les amendements Destrée et Janson, il n'était recevable.

Il n'était que la reproduction des amendements Carton, Segers et Hoyois, qui avaient été écartés en bloc, attendu que la Chambre avait repoussé le principe même de tout examen.

M. Woeste appuyait cet amendement qu'il considérait comme une conséquence de la proposition Coremans. Ne se trompait-il pas ?

L'examen de la proposition Coremans est facultatif et exceptionnel. Il est la règle et l'obligation dans la proposition Van der Linden.

D'après ses signataires, la proposition Coremans visait uniquement le pays flamand ; l'amendement Van der Linden atteint le pays entier.

L'amendement Van der Linden ne découle pas de la proposition Coremans : il *la supprime*. Au principe du *certificat*, qui a été admis à la Chambre, il substitue le principe de l'*examen*, dont la Chambre n'a pas voulu.

L'amendement Van der Linden n'est pas nouveau, pas plus que les amendements Destrée et Janson.

La délimination de la territorialité de la loi serait une conséquence *immédiate* de la proposition Coremans. M. Woeste estime cependant qu'on ne peut revenir là-dessus. Pourquoi, dès lors, se croit-il autorisé à soutenir que les amendements Van der Linden, conséquence *médiate* et fort éloignée de la proposition Coremans, peuvent être reçus ? C'est d'un illogisme évident.

Ajoutons pour terminer, que l'amendement Van der Linden non seulement est irrecevable, mais qu'il est peu clair et dangereux. Il ne détermine pas la partie *flamande* du pays, donc il est peu clair. Il est dangereux, parce qu'il ne respecte pas la liberté du père de famille et parce qu'il impose de force à tous les

à part les cours de français, de flamand, d'anglais et d'allemand, deux cours au moins, enseignés dans la langue désignée pour cette épreuve.

Enfin, MM. Hoyois et consorts déposèrent une série d'amendements portant sur la nature et le mode des examens, suivant les cas.

Digitized by Google

Wallons la connaissance du flamand, obligation vexatoire. M. Coremans lui-même le déclarait : jamais Guillaume Ier, avant 1830, n'aurait osé proposer un pareil projet de loi !

* * *

L'encommissionnement. — Aussi bien, quoi qu'on fît, en dépit de toutes les tentatives, la situation était inextricable et le Parlement le sentait. On ne fut donc pas surpris, lorqu'on entendit le Président de la Chambre, M. Schollaert, faire la déclaration suivante, au début de la séance du 12 juillet (1) :

« Les amendements qui ont été présentés, soulèvent tous la question de recevabilité. Celle-ci est des plus délicates, et doit faire l'objet d'un examen approfondi.

« Il y a, dans la Chambre, un désir évident de donner satisfaction aux vœux des Flamands. Mais une loi de l'espèce ne doit pas être l'œuvre d'un parti, mais de la Chambre unanime. (*Très bien ! sur tous les bancs.*)

« Aussi, je voudrais proposer à la Chambre de renvoyer toutes les propositions à une commission qu'elle désignerait. Cette commission pourrait tenir compte de nos travaux et élaborer un projet complet qui ne lèse les intérêts de personne.

« Je pense que nous arriverions ainsi à une solution patriotique. (*Très bien ! Applaudissements sur tous les bancs.*)

« Je propose, Messieurs, de composer la commission de neuf membres : cinq de droite, deux de gauche libérale, deux de gauche socialiste.

« Cet objet disparaîtra donc de notre ordre du jour ». (*Applaudissements à droite et à gauche.*)

Ainsi se fermait « cette page lamentable et ridicule de l'histoire du mouvement flamand » ! (2)

* * *

Conclusion. — Il est temps de terminer ce trop long exposé et d'en tirer la conclusion qu'il comporte.

(1) Cité d'après le journal *Le Soir*, de Bruxelles.
(2) P. Fredericq, *Vlaamsche Gids*, 1908, p. 131.

Digitized by Google

Cette conclusion sera brève. Elle va de soi.

L'impuissance de la Chambre belge à élaborer une loi réglant la question des langues prouve qu'on s'abuse, si l'on prétend résoudre ce problème autrement que par la liberté.

La liberté de l'enseignement est dans nos mœurs politiques depuis trois quarts de siècle: on ne peut y attenter. La liberté du père de famille est de tradition chez nous, en matière scolaire : on ne la restreindra pas. Si l'on était tenté d'exercer sur les citoyens une contrainte légale, que l'on songe que le progrès d'une langue ne dépend pas du décret de quelques parlementaires mais bien du libre jeu de forces sur quoi la loi ne peut rien.

Digitized by Google

Digitized by Google

I. — SECTION DE PROPAGANDE

B. L'ÉTAT ACTUEL DU FRANÇAIS

Le flamand et le français dans le Nord de la France

PAR

J. DEWACHTER

Il est regrettable que l'on ne fasse pas en France comme en Allemagne et en Italie, pays tout aussi homogènes, une statistique des langues parlées par une fraction des nationaux.

Aussi, pour l'historique de la question, nous sommes obligés de nous servir des travaux faits par des sociétés savantes.

La première enquête sur la délimitation des langues dans le nord de la France a été faite en 1845 par la Commission historique du Nord, sous la direction de Victor Derode [1]. Elle y avait procédé en envoyant un questionnaire aux maires de toutes les communes des arrondissements de Dunkerque et d'Hazebrouck et de quelques communes plus ou moins flamandes des arrondissements de Lille et de Saint-Omer.

Plus tard (en 1857), le Comité flamand de France refit le même

[1] Voir *Bulletin de la Commission historique du Nord*, tome 3, p. 51. (Une carte y est jointe).

Digitized by Google

travail, mais il envoya un questionnaire, non seulement aux maires mais aussi aux instituteurs et aux curés.

Les résultats de cette enquête ont été publiés par E. de Coussemaker, avec une carte de Bocave dans les *Annales du Comité flamand de France* (1857).

Dans ce travail, de beaucoup supérieur à celui de V. Derode, il est regrettable que l'on ait omis l'arrondissement de Lille, qui possède à la frontière belge (rive droite de la Lys) quelques localités de langue flamande.

C'est de ce dernier rapport que se sont servi : Mgr. Dehaisnes (La délimitation des langues dans le nord de la France, *Bulletin de la Commission historique*, Année 1897) et M. Kurth (La frontière linguistique en Belgique et dans le nord de la France). (1896).

Il est fâcheux que dans ces deux derniers travaux, on n'ait pas tenu compte des progrès et des régressions de la langue française, se sont produits après le travail de M. E. de Coussemaker.

M. Blanchard, dans sa thèse de doctorat *La Flandre*, ouvrage pour la rédaction duquel nous avons eu l'honneur de fournir quelques renseignements au sujet de la frontière linguistique, énumère les progrès de la langue française dans les arrondissements de Dunkerque et d'Hazebrouck, ainsi que les reculs qu'elle a subis dans l'arrondissement de Lille.

Contrairement à ses devanciers, M. Blanchard a exploré les localités de la frontière linguistique, de sorte que l'on peut considérer les résultats auxquels il est parvenu, comme présentant de sérieuses garanties. Mais nous regrettons de ne pas être d'accord avec l'éminent professeur en ce qui touche ses conclusions. Pour des raisons que nous dirons plus loin, nous ne pensons pas que la langue flamande soit menacée de disparaître en France.

Il faut constater que, de nos jours, le bilinguisme a une tendance à devenir général, tandis que, à en juger par les enquêtes antérieures, il ne formait, il y a 50 ans environ, que l'exception.

Aujourd'hui, à part quelques Belges immigrés et quelques personnes âgées, presque tout le monde connaît plus au moins bien le français. Ce qui s'explique par l'instruction primaire donnée en français et le service militaire obligatoire. Il représente, en

Digitized by Google

fait, la seule langue écrite et les rares enseignes en flamand ne se rencontrent guère que sur l'extrême frontière, vers la Belgique.

Beaucoup de jeunes gens même, qui conversent journellement en flamand, sont incapables de l'écrire et lisent très difficilement un journal néerlandais.

Le dialecte flamand de France, variété du westflamand, est d'ailleurs aujourd'hui saturé de termes empruntés à la langue française et se corrompt de plus en plus, à mesure que l'on se rapproche des confins du Pas-de-Calais (1). Il est vrai qu'en France il n'a aucun caractère officiel, qu'il n'est pas enseigné dans les écoles, mais, ainsi que le prouvent les catéchismes publiés d'abord en flamand seulement, puis en flamand et en français (2), sous les auspices des autorités ecclésiastiques, et cela jusqu'à une époque relativement récente, l'instruction religieuse se donnait en flamand dans un certain nombre de communes des arrondissements de Dunkerque et d'Hazebrouck et même de Lille. On peut en induire que le gouvernement français, faisant preuve de largeur d'idées, tolérait cette pratique. Plus tard ces dispositions à l'égard du flamand se modifièrent et l'emploi de cet idiome dans l'enseignement religieux fut rigoureusement interdit. On dut s'en tenir à l'usage exclusif du français; quelques ecclésiastiques qui crurent pouvoir passer outre aux prescriptions de l'Etat en cette matière se virent l'objet de mesures disciplinaires. Par suite de la séparation des Eglises et de l'État et de la liberté dont jouit maintenant le clergé français, il est probable que les ecclésiastiques font encore maintenant en certains endroits le catéchisme en flamand.

Il est question ici non de néerlandais, reconnu langue offi cielle de la Belgique, mais du vieux flamand tel qu'on l'enseignait dans ce pays avant la réforme de 1865.

C'est dans ce langage qu'est publié l'almanach du Comité Fla-

(1) E. DE COUSSEMAKER distingue quatre sous-variétés du dialecte flamand de France : celles de Bailleul, Hazebrouck, Cassel et Dunkerque. [Voir *Annales du Comité Flamand*, 1858] caractérisées surtout par les diminutifs : *tse* à Bailleul, *tje* à Dunkerque, *kië* ou *ke* à Cassel et *ghe* à Hazebrouck.

(2) Nous avons eu entre les mains des spécimens de ces catéchismes.

Digitized by Google

mand de France. Certains journaux, dans les villes de Bailleul, d'Hazebrouck et de Bergues, consacrent quelques lignes à des historiettes rédigées en vieux flamand, assaisonné de mots du terroir.

En résumé, on peut affirmer que dans les arrondissements d'Hazebrouck et de Dunkerque, le flamand a cessé d'être une langue littéraire et qu'il est devenu un patois qu'en beaucoup de localités on parle entre soi au logis ou sur la rue. Mais, comme la jeunesse a appris le français à l'école, elle s'en sert uniquement dans la correspondance.

Cette implantation du français en pays flamand est contrebalancée depuis un certain temps par une petite immigration de Flamands belges dans la Flandre flamingante française. Ceux-ci, dans certaines localités, travaillent dans les fermes, dans d'autres, sont briquetiers, ouvriers de fabrique etc..., et pénètrent même dans les communes de langue française.

Ajoutons à cela que l'élément flamand est plus prolifique que l'élément français (abstraction faite des populations maritimes de Gravelines et de Fort-Mardyck dont la natalité est aussi forte que celle des Flamands). Pour toutes ces raisons, nous ne croyons pas à la disparition tout au moins prochaine de la langue flamande dans les arrondissements susvisés.

Nous parlerons plus loin des changements survenus à la frontière linguistique aux XIXe et XXe siècles. Dans l'arrondissement de Lille, sans craindre les démentis, on doit parler de la régression et non des progrès de la langue française, ce qui est dû à l'émigration très intense des Flamands belges, que l'industrie attire dans ce pays.

Ainsi, en 1845, d'après Derode : Halluin et Wervicq-sud étaient bilingues *avec prépondérance du français ;* aujourd'hui, le flamand domine dans ces deux villes et les nombreux groupes d'enfants que l'on y rencontre emploient le flamand dans leurs jeux. Bousbecques même où le français domine, est envahi par sa rivale, qui est, dit-on, parlée par le tiers de la population.

A Roncq, le français est la langue des enfants, mais les 2/3 environ des habitants comprennent le flamand. A Comines-France et à Neuville en Ferrain, l'élément flamand est très nombreux, mais la langue française est toujours dominante. Nous

Digitized by Google

n'avons parlé que des communes situées à la frontière de la Flandre belge où la langue française est dans le voisinage immédiat de la langue flamande.

Il serait fastidieux d'énumérer les colonies flamandes dispersées dans tous les centres importants de l'arrondissement de Lille, colonies qui, d'ailleurs, ainsi qu'à Lille même et à Roubaix, sont appelées à se fondre dans le milieu français avec lequel elles sont constamment en contact.

Nous ne citons que pour mémoire l'arrondissement de St-Omer qui depuis longtemps n'est plus germanique et le flamand n'y est parlé que par un nombre très restreint d'indigènes dans les trois localités suivantes : Lyzel, Hautpont, Clairmarais [1].

D'après M. Blanchard, qui a fait une enquête sur place, on pourrait considérer Hautpont comme devenu presque complètement français. A Clairmarais, le flamand, qui a disparu au centre du village, s'est maintenu jusqu'à nos jours au hameau du Scoubrouck où même le français prime. D'ailleurs dans tout l'arrondissement de St-Omer, à l'église aussi bien qu'à l'école, on n'emploie plus que le français.

Dans la Flandre flamingante française, quelques changements à la frontière linguistique se sont produits depuis les rapports de V. Derode (1845) et E. de Coussemaker (1857).

L'arrondissement d'Hazebrouck renferme deux cantons entièrement flamands (Cassel et Steenvoorde), un canton entièrement français (Merville) et quatre cantons mixtes (Hazebrouck-Nord, Hazebrouck-Sud, Bailleul-Sud-Ouest et Bailleul-Nord-Est).

A Bailleul, la situation est restée stationnaire et la ligne de démarcation qui, d'après l'abbé Carnel, date de temps immémorial, part du lieu dit Bonte-Catte [2] et rejoint la ligne de chemin de fer au « Nouveau Monde », de là suit à peu près la ligne de chemin de fer de Bailleul à Hazebrouck jusqu'à Outtersteene, c'est-à-dire qu'elle laisse à la langue flamande : Bailleul et les

(1) Ruminghem (arrondissement de St-Omer) a été considéré jusqu'à ces derniers temps comme une commune mixte, mais comme elle ne contient plus de vieilles familles indigènes parlant flamand, il faut la considérer comme tout à fait française.

(2) *Annales du Comité flamand de France*, p. 321, 1891.

Digitized by Google

hameaux de Ravensberg et d'Outtersteene-Nord et à la langue française ceux du Seau, de la Crèche, du Steentje et d'Outtersteene-Sud. A Bailleul et dans les hameaux flamands qui en dépendent, l'idiome thiois jouit d'une grande prépondérance; le français n'est la langue préférée que d'une petite minorité de gens appartenant au fonctionnarisme ou à la haute bourgeoisie.

Quant aux autres hameaux, la langue française y domine d'autant plus qu'on se rapproche de Steenwerck et d'Estaires et qu'on s'éloigne de la zone flamande et de la frontière belge. (1)

Au canton de Bailleul-Nord-Est se rattachent la commune flamande de St-Jans-Cappel et les communes françaises de Nieppe et de Steenwerck. Dans le canton de Bailleul Sud-Ouest, les communes de Berthen, Flêtre, Merris et Meteren sont flamandes, celle de Vieux-Berquin est mixte et divisée à peu près par la Verte-Rue en quartier flamand et en quartier wallon, mais dans l'ensemble la prépondérance revient au français. Il n'en était pas de même en 1857, car M. E. de Coussemaker certifie qu'à cette époque le flamand y dominait. Ce changement doit être attribué aux progrès du bilinguisme devenu général dans le quartier flamand et à l'établissement de la gare sur le territoire de Strazeele, soit à quelques mètres de ce même quartier. A Vieux-Berquin, nous touchons au canton de Hazebrouck-Sud qui, outre une partie de la ville, contient les communes suivantes : Strazeele, Pradelles, Borre, Morbecque, Steenbecque, Boeseghem et Thiennes.

A Hazebrouck, le flamand est considéré comme la langue dominante, mais, au centre, on y entend beaucoup le français; dans les grandes artères, elle est la langue que les enfants emploient généralement dans leurs jeux; dans les petites rues, ils se servent surtout du flamand (2); dans la section rurale, il est presque seul usité. De même à Strazeele, Pradelles, Borre, Steenbecque et Morbecque. Mais cette dernière commune renferme un hameau

(1) Voir la carte de l'abbé CARNEL : *Annales du Comité flamand*, p. 319, 1891.

(2) Ce détail peut paraître singulier, mais il nous a été affirmé par plusieurs personnes dignes de foi.

Digitized by Google

enclavé dans la forêt de Nieppe : la Motte aux-Bois où la langue française est prépondérante.

A Thiennes, le français domine dans l'ensemble; il est seul parlé au centre de l'agglomération et du côté du Pas-de-Calais. Du côté de Steenbecque, c'est le flamand qui est le plus en usage.

Il en est de même à Boeseghem, qui renferme pourtant un plus grand nombre de familles bilingues disséminées, lesquelles parlent français aux Français et flamand aux Flamands.

Le canton de Hazebrouck-Nord renferme les communes de Caestre, d'Hondeghem, de Staple, de Walloncappel, de Lynde et de Sercus qui sont flamandes; celles de Blaringhem, de Renescure et d'Ebblinghem, qui sont mixtes avec prépondérance plus ou moins grande du français.

A Blaringhem, le centre et les parties de la commune sur les confins du Pas-de-Calais sont français, mais le hameau de la Belle-Hôtesse est peuplé de familles bilingues qui parlent français aux Français et flamand aux Flamands.

A Renescure, les bilingues sont plus nombreux que les Français purs, mais le français est la langue générale des enfants, ainsi qu'à Ebblinghem où la population est bilingue à peu d'exceptions près.

Nous ne nous occuperons pas des cantons de Cassel et de Steenvoorde, qui sont tout à fait flamands, mais notons qu'à Cassel, il existe un certain nombre de familles de langue française et bien des enfants l'emploient dans leurs jeux; à Bavinchove, le français se parle davantage qu'à Cassel et il tend à devenir la langue usuelle chez les enfants. A Steenvoorde, le français est assez répandu; mais ne le parlent exclusivement que les familles de fonctionnaires.

Dans le canton de Merville, toutes les communes sont de langue française et le flamand n'y est connu que par quelques étrangers.

L'arrondissement de Dunkerque contient : trois cantons entièrement flamands : Wormhoudt, Bergues et Hondschoote; trois cantons mixtes : Bourbourg, Dunkerque-Est et Dunkerque-Ouest et un canton presque entièrement français : Gravelines.

Dans le canton de Wormhoudt, toutes les communes sont

Digitized by Google

flamandes, mais une d'entre elles : Lederzeele possède un hameau aux confins du Pas-de-Calais : Nieurlet, qui est mixte avec cette particularité que : à l'Ouest, au lieu dit : Booneghem, le français est tout à fait prépondérant, tandis qu'à l'Est, c'est le flamand, et dans l'ensemble, c'est la langue flamande qui prédomine.

Dans les cantons d'Hondschoote et de Bergues, il n'y a aucune commune française. La ville de Bergues possède un certain nombre de familles préférant le français, et beaucoup d'enfants se servent entre eux de la langue nationale. A Hondschoote, le français est médiocrement usité.

Le canton voisin de Bourbourg renferme six communes où le français domine : Saint-Momelin, Watten, Holque, Saint-Pierrebrouck, Bourbourg-Campagne et Bourbourg-Ville ; cinq entièrement flamandes : Millam, Looberghe, Drincham, Brouckerque et Spycker et deux mixtes avec prépondérance du flamand : Cappelle-Brouck et Wulverdinghe.

A Saint Momelin : le flamand est usité par des étrangers originaires des communes vraiment flamandes. Ils sont, paraît-il, assez nombreux dans le pays.

A Watten, petite ville industrielle, la population est très mélangée, mais l'élément français l'emporte sur l'élément flamand surtout au centre.

Bourbourg-Ville est aujourd'hui française et le flamand n'est guère usité que par un petit nombre d'anciens; cependant il reste dans cette commune un nombre important de personnes qui comprennent la vieille langue.

A Bourbourg-Campagne, le flamand se parle davantage; il est la langue la plus employée sur les rives du canal vers Looberghe et Brouckerque.

A Saint-Pierrebrouck, la ligne de chemin de fer de Bourbourg à Saint-Omer marque à peu près la limite des langues; le côté du village situé entre cette ligne et l'Aa est français, l'autre côté est flamand.

A Holque, il subsiste encore un certain nombre de vieillards dont le flamand est la langue la mieux connue et quelques familles la parlent couramment. Mais là aussi le français est tout à fait prépondérant.

Digitized by Google

A Cappelle-Brouck et à Wulverdinghe, le flamand domine, toutefois les enfants commencent à lui préférer le français. Le canton voisin de Gravelines contient trois communes françaises : Gravelines, Grand-Fort-Philippe et Saint-Georges et deux communes mixtes où domine le francais : Loon et Craywick.

A Gravelines, toutes les autorités locales que nous avons consultées sont d'accord pour reconnaître que la ville, ainsi que ses faubourgs du Petit-Fort-Philippe et des Huttes, est complètement française et le nombre des Flamands immigrés ne forme même pas le dixième de la population (1).

A Loon, l'élément flamand est nombreux et la moitié environ des habitants parle flamand au logis. Ceux-ci habitent surtout la partie du village au sud de la ligne du chemin de fer de Dunkerque à Bourbourg. (Hameau des Broucks)

Craywick qui est français, possède un hameau : Coppenaxfort, où le flamand est la langue usuelle.

Dans le canton de Dunkerque-Ouest : Dunkerque, Saint-Pol, Petite-Synthe, Grande-Synthe, et Mardyck sont mixtes avec prépondérance du français; Fort-Mardyck est entièrement français et Cappelle est mixte avec prépondérance du flamand.

A Dunkerque et à Saint-Pol, la majorité de la population même ouvrière, parle le français au logis, mais le flamand, souvent compris, est généralement parlé par les domestiques, les petits commerçants en relation d'affaires avec la campagne et par un certain nombre d'ouvriers travaillant en ville et pour la plupart domiciliés à Rosendael et à Coudekerque-Branche. Ajoutons, de plus, que tous les enfants se servent du français dans la rue.

A Petite-Synthe, les adultes parlent généralement le flamand et les enfants le français.

A Grande-Synthe, le français est la langue la plus employée, mais le flamand est généralement compris, et à Mardyck, la majeure partie de la population ignore le flamand. Quant à Cap-

(1) Les travaux antérieurs de V. Derode (*ouvrage cité*, 1845) de Coussemaker (*ouvrage cité*, 1857), L. de Backer (*La langue flamande en France* (*1893*) considèrent Gravelines comme une ville purement française.

Digitized by Google

pelle, le flamand y domine sans conteste; aujourd'hui néanmoins beaucoup d'enfants commencent à employer le français entre eux.

Fort-Mardyck [1] est une colonie de matelots pêcheurs dont les premières familles vinrent de Cucq (aujourd'hui Pas-de-Calais) et furent installées dans le pays par le Gouvernement de Louis XIV. Ils jouissent d'un régime particulier, et quand une fille du pays épouse un inscrit maritime, elle reçoit en dot 4 ares de terre pris sur le territoire de la commune qui est de 129 hectares.

Cette population est restée indemne de toute infiltration flamande, car les Mardyckoises n'épousent que des gens de leur pays, à moins que ce ne soient des Bretons, comme cela s'est vu en ces derniers temps.

Le langage de Fort-Mardyck est une variété du picard caractérisée par le zézaîment, et dans le pays, le flamand inconnu des femmes et des enfants, n'est tout au plus compris que de quelques marins qui en ont appris des bribes en naviguant avec des Flamands, lesquels d'ailleurs ne leur sont pas en général sympathiques.

L'autre canton de Dunkerque-Est est plus flamand et comprend 3 communes mixtes (Dunkerque, Coudekerque-Branche et Malo-les-Bains) où le français domine, une commune mixte avec prépondérance du flamand (Rosendael) et 6 où le flamand est la langue usuelle (Coudekerque-Village, Leffrinckoucke, Teteghem, Uxem, Zuydcoote et Bray-Dunes).

A Coudekerque-Branche, faubourg ouvrier de Dunkerque, la plupart des familles parlent le flamand au logis et le français est la langue usuelle des enfants.

A Malo-les-Bains, les deux éléments français et flamand coëxistent; le français, qui est la langue de tous les enfants, est l'idiome préféré de la majeure partie de la population et beaucoup même ignorent le flamand.

Quant à Rosendael, abstraction faite du quartier dit des

(1) Sur Fort-Mardyck : voir L. et G. Lancry : *Le terrianisme* (1890) et G. Lancry et Guérillon : *Les villes meurtrières et la dot agraire* (1908).

Digitized by Google

Pêcheurs où le français domine, le flamand y est la langue la plus usitée, même chez les enfants.

A Coudekerque-Village, Leffrinckoucke, Teteghem, Uxem, Zuydcoote et Bray-Dunes, le français est tout au plus compris et le flamand reste la langue usuelle.

En comparant notre travail à ceux de nos prédécesseurs, on s'aperçoit que le français a presque éliminé sa rivale dans le Pas-de-Calais, qu'il a fait de notables progrès dans les arrondissements de Dunkerque et d'Hazebrouck où il a acquis la prépondérance à Grande-Synthe (complètement flamande en 1845) (1) à Petite-Synthe (plus flamande que française en 1857) (2) et qu'il a conquis les deux villes nouvelles de Saint-Pol et de Malo-les-Bains et que Bourbourg-Ville est devenu presque entièrement française.

On peut aussi espérer à la génération prochaine qu'à Cappelle-Brouck, Wulverdinghe, voire à Hazebrouck, les mères de familles, même d'expression flamande, commenceront l'éducation de leurs enfants en français, leur apprenant le flamand par la suite au logis, ainsi que cela se fait déjà partiellement dans ces communes. Ceci répond à une nécessité pratique qui a pour objet de ne pas retarder les enfants à l'école où l'enseignement ne se donne qu'en français.

Quand il en sera ainsi, le Français qui viendra dans ces endroits y trouvera des populations bilingues, mais sachant s'exprimer correctement en français et ne considérant plus les nationaux de langue française comme de véritables étrangers.

Toutefois nous ne croyons pas que le français fera encore beaucoup de progrès dans le courant du xxe siècle et la pénétration des Flamands français et belges dans toutes les localités industrielles des arrondissements de Dunkerque et d'Hazebrouck n'y contribuera certainement pas. Ajoutons de plus que depuis un certain temps, les écoles belges de la frontière font une concurrence sérieuse aux écoles françaises.

(1) Voir V. Derode : Carte de délimitation des langues : *Bulletin de la Commission historique*, 1845.

(2) Voir de Coussemaker, *Annales du Comité flamand*, 1857.

Digitized by Google

Aussi nous pensons qu'il conviendrait que l'on fît dans la zone mixte quelques efforts pour vulgariser davantage la langue française et pour cela nous faisons appel aux instituteurs.

Pour le service militaire, de manière à apprendre aux jeunes recrues l'usage du français qui souvent leur fait défaut, nous croyons que l'on pourrait aisément les envoyer dans les villes de langue française, ce qui n'offrirait pas de grands inconvénients, étant données les facilités de communications et, par contre, envoyer les francophones dans les garnisons de l'arrondissement de Dunkerque.

Ainsi nous espérons que dans les deux arrondissements flamands nous ne verrons pas, comme en Belgique et dans l'arrondissement de Lille, se produire le recul du français.

Digitized by Google

Tableau synoptique

DÉPARTEMENT DU NORD

I. — Arrondissement de Dunkerque

Cantons.	Communes.	Françaises.	Flamandes.	Mixtes avec prépondérance du français.	Mixtes avec prépondérance du flamand.
Dunkerque-Est.	Dunkerque-E. (1)	»	»	1	»
	Bray-Dunes	»	1	»	»
	Coudekerque-Branche	»	»	1	»
	Coudekerque-Village	»	1	»	»
	Leffrinckoucke	»	1	»	»
	Malo-les-Bains	»	»	1	»
	Rosendael	»	»	»	1
	Téteghem	»	1	»	»
	Uxem	»	1	»	»
	Zuydcoote	»	1	»	»
10	Total	»	6	3	1
Dunkerque-Ouest.	Dunkerque-O. (2)	»	»	[1]	»
	Cappelle	»	»	»	1
	Fort-Mardyck	1	»	»	»
	Grande-Synthe	»	»	1	»
	Petite-Synthe	»	»	1	»
	Mardyck	»	»	1	»
	Saint-Pol-sur-Mer	»	»	1	»
6	Total	1	»	4	1

(1) Les communes importantes sont souvent divisées en plusieurs fractions, lesquelles appartiennent à différents cantons.

(2) Les chiffres entre crochets ne doivent être compris dans l'addition.

Digitized by Google

Cantons.	Communes.	Françaises.	Flamandes.	Mixtes avec prépondérance du français.	Mixtes avec prépondérance du flamand.
Bergues.	Bergues	»	»	»	1
	Armbouts-Cappel	»	1	»	»
	Bierne	»	1	»	»
	Bissezeele	»	1	»	»
	Crochte	»	1	»	»
	Eringhem	»	1	»	»
	Hoymille	»	1	»	»
	Pitgam	»	1	»	»
	Quaedypre	»	1	»	»
	Soix	»	1	»	»
	Steene	»	1	»	»
	Westcappel	»	1	»	»
	Wylder	»	1	»	»
13	Total	»	12	»	1
Bourbourg.	Bourbourg-Ville	»	»	1	»
	Bourbourg-Campagne	»	»	1	»
	Brouckerque	»	1	»	»
	Cappelle-Brouck	»	»	»	1
	Drincham	»	1	»	»
	Holque	»	»	1	»
	Looberghe	»	1	»	»
	Millam	»	1	»	»
	Saint-Momelin	»	»	1	»
	Saint-Pierrebroucq	»	»	1	»
	Spycker	»	1	»	»
	Watten	»	»	1	»
	Wulverdinghe	»	»	»	1
13	Total	»	5	6	2
Gravelines.	Gravelines	1	»	»	»
	Craywick	»	»	1	»
	Grand Fort-Philippe	1	»	»	»
	Loon-Plage	»	»	1	»
	Saint-Georges	1	»	»	»
5	Total	3	»	2	»

Digitized by Google

Cantons.	Communes.	Françaises.	Flamandes.	Mixtes avec prépondérance du français.	Mixtes avec prépondérance du flamand.
Hondschoote.	Hondschoote	»	1	»	»
	Bambecque	»	1	»	»
	Ghyvelde	»	1	»	»
	Killem	»	1	»	»
	Moëres françaises . . .	»	1	»	»
	Oost-Cappel	»	1	»	»
	Rexpoede	»	1	»	»
	Warhem	»	1	»	»
8	Total. . .	»	8	»	»
Wormhoudt.	Wormhoudt	»	1	»	»
	Bollezeele	»	1	»	»
	Broxeele	»	1	»	»
	Esquelbecq	»	1	»	»
	Herzeele	»	1	»	»
	Lederzeele (1)	»	1	»	»
	Nieurlet (1).	»	»	»	[1]
	Ledringhem	»	1	»	»
	Merckeghem	»	1	»	»
	Volkerinckove	»	1	»	»
	Zegers-Cappel.	»	1	»	»
10	Total. . .	»	10	»	»
65	Total pour l'arrondissement de Dunkerque. . . .	4	41	15	5

(1) Nieurlet est un hameau dépendant de Lederzeele et a une population presque aussi importante que le chef-lieu de la commune dont il dépend. Sa situation à la limite des deux langues nous oblige à le noter dans ce tableau.

Digitized by Google

II. — Arrondissement d'Hazebrouck

Cantons.	Communes.	Françaises.	Flamandes.	Mixtes avec prépondérance du français.	Mixtes avec prépondérance du flamand.
Hazebrouck-Nord.	Hazebrouck-N.	»	»	»	1
	Blaringhem	»	»	1	»
	Caestre	»	1	»	»
	Ebblinghem	»	»	1	»
	Hondeghem	»	1	»	»
	Lynde	»	1	»	»
	Renescure	»	»	1	»
	Sercus	»	1	»	»
	Staple	»	1	»	»
	Wallon-Cappel	»	1	»	»
10	Total.	»	6	3	1
Hazebrouck-Sud.	Hazebrouck-S.	»	»	»	[1]
	Boeseghem	»	»	1	»
	Borre	»	1	»	»
	Morbecque (1)	»	1	»	»
	Motte-aux-Bois (1)	»	»	[1]	»
	Pradelles	»	1	»	»
	Steenbecque	»	1	»	»
	Strazeele	»	1	»	»
	Thiennes	1	»	»	»
7	Total.	1	5	1	»
Bailleul Nord-Est.	Bailleul N.-E.	»	»	»	1
	Nieppe	1	»	»	»
	Saint-Jans-Cappel	»	1	»	»
	Steenwerck	1	»	»	»
4	Total.	2	1	»	1

(1) La Motte-aux-Bois est hameau de Morbecque qui contient un tiers environ de la population de toute la commune; sa situation à la frontière linguistique nous oblige à en tenir compte dans ce tableau.

Digitized by Google

Cantons.	Communes.	Françaises.	Flamandes.	Mixtes avec prépondérance du français.	Mixtes avec prépondérance du flamand.
Bailleul Sud-Ouest	Bailleul S.-O.	»	»	»	[1]
	Berthen	»	1	»	»
	Flêtre	»	1	»	»
	Merris	»	1	»	»
	Méteren	»	1	»	»
	Vieux-Berquin	»	»	1	»
5	Total	»	4	1	»
Cassel.	Cassel	»	»	»	1
	Arnèke	»	1	»	»
	Bavinchove	»	»	»	1
	Buysscheure	»	1	»	»
	Hardifort	»	1	»	»
	Noordpeene	»	1	»	»
	Ochtezeele	»	1	»	»
	Rubrouck	»	1	»	»
	Oxelaere	»	1	»	»
	Sainte-Marie-Cappel	»	1	»	»
	Wernaers-Cappel	»	1	»	»
	Zermezeele	»	1	»	»
	Zuytpeene	»	1	»	»
13	Total	»	11	»	2
Merville.	Merville	1	»	»	»
	Estaires	1	»	»	»
	La Gorgue	1	»	»	»
	Haverskerque	1	»	»	»
	Neuf-Berquin	1	»	»	»
5	Total	5	»	»	»

Digitized by Google

Cantons.	Communes.	Françaises.	Flamandes.	Mixtes avec prépondérance du français.	Mixtes avec prépondérance du flamand.
Steenvoorde.	Steenvoorde	»	1	»	»
	Boeschepe	»	1	»	»
	Eecke	»	1	»	»
	Godewaersvelde	»	1	»	»
	Houtkerque	»	1	»	»
	Ouderzeele	»	1	»	»
	Saint-Sylvestre-Cappel	»	1	»	»
	Terdeghem	»	1	»	»
	Winnezeele	»	1	»	»
9	Total	»	9	»	»
53	Total pour l'arrondissement d'Hazebrouck	8	36	5	4
	III. — Arrondissement de Lille				
Tourcoing-N. et N.-E. et Quesnoy-sur-Deule.	Bousbecque	»	»	1	»
	Comines-France	»	»	1	»
	Halluin	»	»	»	1
	Neuville-en-Ferrain	»	»	1	»
	Roncq	»	»	1	»
	Wervicq-Sud	»	»	»	1
6	Total pour l'arrondissement de Lille	»	»	4	2
	PAS-DE-CALAIS				
	I. — Arrondissement de Saint-Omer				
St-Omer N. et S.	Lyzel (1)	»	»	1	»
	Hautpont	»	»	1	»
	Clairmarais	»	»	1	»
3	Total pour le Pas-de-Calais	»	»	3	»

(1) Lyzel et Hautpont ne sont pas des communes, mais des faubourgs de Saint-Omer.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

I. — SECTION DE PROPAGANDE

B. L'ÉTAT ACTUEL DU FRANÇAIS

Le français en Wallonie et en Belgique

PAR

JULIEN DELAITE,
président de la *Ligue wallonne* de Liége

Un rapport de congrès doit être surtout clair et concis; chacune de ses propositions doit pour ainsi dire synthétiser tout un ensemble d'idées, dont la démonstration a été faite ailleurs et dont la résultante concourt au développement d'une thèse.

Il arrivera donc forcément dans ce rapport, du point de vue wallon, sur l'état actuel du français en Belgique, que j'éviterai les longues dissertations qui embroussaillent, me contentant de renvoyer, s'il y a lieu, aux ouvrages spéciaux, ou de citer l'avis d'érudits et de savants dont l'autorité fait foi.

Je prie, néanmoins, mes auditeurs de bien se pénétrer de cette idée, que mes renseignements sont puisés aux sources les plus sérieuses et qu'il leur sera toujours facile de les contrôler; je me tiens volontiers à leur disposition pour les indications éventuelles.

Digitized by Google

Définitions.

Il importe, en commençant, de bien définir ce qu'est un *Wallon* et ce que l'on entend par *Wallonie*.

Il court, en effet, sur notre compte, de par le monde et surtout en France, des légendes et des erreurs que l'on a maintes fois refutées; mais qui, en légendes et erreurs qui se respectent, ont la vie dure; aussi est-il bon d'y revenir souvent.

Pour beaucoup de Français, les mots flamands et belges sont synonymes; les *saïes-tu* boulevardiers et l'esprit caustique des dramaturges de Montmartre accréditent cette synonymie auprès des foules, et les divagations routières de la 628-E8 d'Octave Mirbeau, ainsi que les variations flamandes récentes sur Grétry d'Arsène Houssaye ne sont pas faites pour dissiper le malentendu.

Je supplie Messieurs les délégués de France, une fois rentrés chez eux, d'user de leur influence pour rétablir cette vérité que la moitié de la Belgique seulement est d'essence germanique.

En notre bon pays wallon, c'est presque une injure que d'être appelé *Flamind;* entre amis, on évite les injures.

Les historiens et les préhistoriens sont généralement d'accord pour admettre que les habitants de la Wallonie actuelle (1), établis au sud-est de la Belgique et séparés des Flamands par une ligne tirée à peu près de Roubaix à Visé, sont des Celtes au Gaulois envahis d'abord au nord-est par des Germains (2), qui avaient traversé le Rhin quelque trois cents ans avant Jésus-Christ et qui formèrent l'aristocratie guerrière et religieuse des vaincus. Complètement romanisés lors de la conquête de la Gaule par Rome, dont la civilisation et la langue s'imposèrent aux barbares, ils furent à nouveau imprégnés d'éléments germaniques lors des invasions qui dévastèrent nos contrées jusqu'au ve siècle de notre ère.

Mais cette imprégnation paraît avoir eu peu d'importance,

(1) En remarquant que Mons et Tournai sont plutôt picard, philologiquement parlant; mais, politiquement, on range ces villes dans la Wallonie.

(2) Voir le rapport de Julien Fraipont : *Les origines des Wallons*, au Congrès wallon de Liége 1905. Thone, Liége, 1906.

Digitized by Google

comme je l'ai démontré au Congrès archéologique de Liége de 1890 (1), tout au moins quant à la langue : le wallon compte au maximum, d'après mes estimations d'alors, 4 à 5 p c. de mots d'origine germanique, alors que la langue française actuelle en compte 3.5 p. c. environ.

Le mot *wallon* lui-même est de formation germanique, comme le mot *France*, d'ailleurs.

Il signifie pour les Germains (Volcae, Walah, Walsch, Welsch, Wallus, Gallus), l'étranger par excellence, l'adversaire; il l'est toujours resté depuis.

La langue des envahisseurs francs ne subsista que là où la population autochtone était disséminée, ou bien là où l'élément germanique préexistant était considérable; il en est ainsi dans la partie nord-ouest du pays, c'est-à-dire dans la région flamande d'aujourd'hui.

De nos contrées, les Francs victorieux passent au sud-ouest, s'établissent dans le Hainaut avec Tournai comme capitale et de là font la conquête aristocratique de la France, dont la civilisation romaine absorbe la leur, comme elle l'a fait en Wallonie.

De ces données tirons déjà une conclusion : c'est en vain que le pangermanisme soutient par la voix de M. von Strantz (2) « que les Wallons sont des *Flamands francisés*, qu'ils ne sont pas un peuple, comme les Français et malheureusement aussi maints Allemands l'imaginent et qu'ils sont des traîtres à la cause patriale (*sic*). »

Le phénomène ayant été identique en Wallonie et en France; l'affirmation de M. von Strantz équivaut à dire que les Français sont aussi des Allemands francisés. Personne de vous, Messieurs, ne le croira.

Le gallo-romain et le roman vainqueurs.

Y a-t-il eu, réellement, du ve au xe siècles, une période de bilinguisme plus ou moins complet en Wallonie; le président de

(1) *Liége la wallonne.* Compte-rendu. Imprimerie Vaillant-Carmanne, Liége, 1891.

(2) *Das verwelschte Deutscht um jenseits der Westmarken des Reiches*

Digitized by Google

notre Congrès, M. Maurice Wilmotte, se l'est demandé notamment dans son *Histoire du wallon* (1); mais il s'est gardé de conclure avec quelque certitude, car les documents proprement dits font défaut. Il me paraît logique d'admettre que si l'aristocratie conquérante a parlé quelque temps encore le francisque, le peuple romanisé a continué à s'exprimer en bas latin, puis en roman, laissant à quelques objets et à quelques notions d'introduction récente leurs appellations germaniques. Les vainqueurs, obligés d'apprendre la langue des vaincus plus civilisés, pour n'être pas isolés, ont vite oublié leur langue maternelle. Car, comme le fait spirituellement remarquer M. G. Kurth (2), lorsqu'un homme apprend deux langues, c'est l'étrangère qu'il aime à parler et la maternelle qu'il oublie, surtout si celle-ci le cède en utilité et en élégance à celle-là.

Le Franc envahisseur n'apportait que la brutalité d'une race barbare, le Gallo-Romain toutes les délicatesses d'une existence déjà raffinée.

Et de plus en plus l'influence du Midi se fit sentir. Ce furent les saints Amand, Remacle, Goar, Floribert, l'évêque Hubert, tous Aquitains, qui répandirent à flot la civilisation latine; la principauté de Liége s'étendit de plus en plus vers le sud-ouest, où elle acquit les abbayes de Fosses, de Lobbes, de Hastière, en pays roman, tandis qu'elle se rétrécissait vers le nord germain, où les ducs de Brabant, entre autres, lui enlevèrent ses possessions; la langue et la civilisation romaines triomphent dans le sud-est où l'on sent l'antinomie de race s'affermir de plus en plus. Elle ne donne certes pas lieu à des conflits violents, mais elle n'en existe pas moins latente. La frontière linguistique n'a guère changé en Belgique depuis ces temps reculés; quand elle l'a fait, c'est au détriment de la région germanique.

Il est d'ailleurs à remarquer que la Gaule romaine s'est presque partout conservée dans ses limites, aussi bien au nord et sur la frontière de l'est qu'aux confins de la Normandie et de la Bretagne; nulle part, l'élément gallo-romain n'a reculé.

(1) *Le wallon*. Ch. Rosez, Bruxelles, 1893.
(2) *La frontière linguistique en Belgique*.

Digitized by Google

Au nord, le territoire compris dans le triangle Béthune-Boulogne-Dunkerque a été conquis par le français. Aux environs d'Enghien et de Jodoigne, certaines communes parlaient anciennement le flamand; au nord de la Berwinne près de Visé, Dalhem, Bombaye, Warsage, Berneau ont, au moyen âge, leurs actes rédigés en flamand; aujourd'hui, ce sont des villages wallons.

Je sais qu'on a signalé un prétendu recul actuel du français en Flandre française, à Ploegsteert, à Warneton, à Comines (jadis flamand) à Hollebecke, à Zandvoorde, à Houthem, à Luingne et même à Mouscron et à Renaix [1]. Mais il s'agit là d'un phénomène d'émigration économique et non d'une victoire de la langue, car la plupart des émigrés appelés par les besoins de l'industrie ou des travaux champêtres sont bilingues.

Lors des partages carolingiens, Liége et la partie de la Belgique sur la rive droite de la Meuse d'abord, de l'Escaut ensuite, avaient été attribués aux empereurs germaniques; la Flandre aux souverains français; mais les liens féodaux étaient extrêmement lâches et bien que la principauté de Liége, notamment, ait toujours eu à sa tête des évêques allemands, elle ne faillit pas un instant pour cela à sa destinée romane.

Et, cependant, aucun vasselage proprement dit ne la rattachait à la France naissante, pas plus sous les Carolingiens que sous les Capétiens; elle trouva en elle-même sa force civilisatrice et devint, au xe siècle, le flambeau intellectuel et artistique du monde occidental.

Certes, un fleuve majestueux la rattachait à la France, mais non pas comme le cordon ombilical rattache l'enfant à sa mère, ainsi que le disait à Liége mon ami Hector Chainaye, car ses flots ne transportaient pas encore les productions intellectuelles et les rayonnements artistiques, mais seulement certains produits du sol et quelques rares marchandises manufacturées. Liége, par ses écoles et ses poètes, rayonnait de son propre éclat et ne devait rien à ses voisins éloignés.

Inutile de dire que le latin étant la seule langue d'éducation supérieure alors, c'est en cette langue qu'elle brilla.

[1] Voir J. Dewachter, *Congrès de Dunkerque 1907*. Impr. Minet-Tresca Dunkerque, 1908, p. 127.

Digitized by Google

Prétendu bilinguisme.

Il faut étudier la formation des principautés belges dans Vanderkindere (1) ou dans Henri Pirenne (2) pour se rendre un compte bien exact de la situation de la Wallonie vis-à-vis de l'Allemagne et de la France. Les Wallons ne furent jamais allemands, malgré les dires des pangermains, pas plus qu'ils ne furent français, au sens patrial du mot, si ce n'est à la suite de conquêtes de beaucoup postérieures sur lesquelles nous reviendrons plus loin.

Il y eut en Belgique cinq États bilingues : le comté de Flandre, le duché de Brabant, la principauté de Liége, le duché de Limbourg et le duché de Luxembourg. Le Hainaut et Namur parlèrent le roman, puis le français, Anvers surtout le flamand.

Mais encore faut-il distinguer ce que l'on entend par bilingue et ne pas se laisser hypnotiser par le symbole de l'âme belge, à laquelle a trop sacrifié le distingué et savant professeur de Gand, Henri Pirenne.

En réalité, ce bilinguisme est tout de surface.

On peut affirmer qu'au moyen âge, la Flandre fut surtout flamande, géographiquement parlant; seule une petite bande de terre, la Flandre gallicane au sud de la Lys (Lille, Douai, Orchies), était romane.

Il en est de même du duché de Brabant, où le Roman-Brabant ne comprenait que Nivelles et son ressort, tandis que le duché enserrait au nord la principauté de Liége en pays thiois.

Au contraire, la principauté de Liége ne comprenait guère que des territoires romans, à l'exception de quelques enclaves, dont Malines, et d'une étroite bande de territoire au nord, le comté de Looz et le sud du Limbourg actuel.

Seuls, le duché de Limbourg (comprenant Limbourg, Dolhain et le pays de Herve), et le duché de Luxembourg méritent le titre de bilingues que l'on a trop bénévolement donné aux principautés de plus haut.

(1) *La formation territoriale des principautés belges.* Lamertin, Bruxelles, 1902.

(2) *Histoire de Belgique.* Lamertin, Bruxelles 1902.

Digitized by Google

Ces constatations ont une grande importance quand on veut établir la situation respective des langues parlées dans ces différents États et la valeur des constitutions successives de ceux-ci relatives à l'emploi de ces langues.

C'est ce que nous allons rapidement examiner.

Le français l'emporte définitivement.

On peut affirmer, sans crainte d'être démenti, qu'aussi bien en pays flamand qu'en pays wallon, le français fut depuis le XIIIe siècle la langue des échanges intellectuels et de la culture supérieure.

Il me suffira de rappeler l'opinion de l'éminent historien Godefroid Kurth, comme je l'ai fait au Congrès wallon de 1905 (1).

« Des deux langues vulgaires qui devaient se partager l'héritage du latin dans nos provinces flamandes, le français était incomparablement mieux préparé à le recueillir que le flamand...

« Chaque fois qu'en pays germanique on voulait se passer du latin, c'est au français, c'est-à-dire *au seul instrument intellectuel alors maniable*, qu'on recourait le plus souvent.

« On peut donc dire que, pendant la période la plus brillante de son histoire, depuis le commencement du XIIe siècle jusqu'au commencement du XVIe, ce furent des princes français et une cour française qui présidèrent aux destinées de la Flandre flamingante.

« On n'exagérera donc pas en concluant de tous ces faits que, dès le XIIIe siècle, le français était en Flandre comme une nouvelle langue maternelle ou, si l'on veut, une seconde langue nationale d'ordre plus élevé que la première, et qui était considérée comme la vraie langue de la bonne société et des gens cultivés (2). »

Qu'il nous suffise d'étayer notre thèse par quelques exemples typiques :

Dès le XIIe siècle, la langue française s'était introduite en

(1) JULIEN DELAITE, *Les droits des races en Belgique*. Thone, Liége, 1906.

(2) KURTH, *La frontière linguistique en Belgique et dans le nord de la France*, t. II, p. 17 et 31.

Digitized by Google

Flandre, « Ce n'est pas, dit Henri Pirenne, la maison de Bourgogne qui l'imposa; mais elle se répandit pacifiquement, sans mesures compressives, sans violence, par le libre jeu de la civilisation et des conditions du milieu, en même temps que la civilisation de la France, dont la Flandre dépendait. La réforme de Cluny l'a fait pénétrer dans les monastères et l'influence de Tournai dans le clergé séculier; les chevaliers l'ont appris par les contacts nombreux qu'ils avaient avec leurs frères d'armes de France; les bourgeois se la sont assimilée par nécessité commerciale, le français était la langue employée aux foires de Champagne. »

Il n'en est pas moins vrai que les dominations bourguignonne et espagnole ne furent pas faites pour amoindrir l'influence linguistique de la France.

La cour de Bourgogne était essentiellement française, les trouvères romans y avaient seuls accès et les chantres de ses exploits guerriers furent tous des Wallons on des Picards.

Certes, les ducs de Bourgogne tinrent compte de l'élément germanique dans leurs priviléges: ils firent à la langue flamande la place qui lui convenait dans les États où, nous l'avons vu, l'élément thiois dominait; mais ce fut toujours une place restreinte et adéquate aux circonstances.

Si le grand privilège de Marie de Bourgogne, en 1477, exige que le Grand conseil soit composé de seize Flamands sur vingt-cinq membres, il fallait aussi que ces grands conseillers connussent le français, puisque c'était la langue de leurs rapports intérieurs.

La Joyeuse Entrée de 1339 prévoyait pour le Brabant la question des langues, mais en pouvait-il être autrement dans une principauté dont le bas peuple parlait surtout flamand. Une partie des comptes et de la correspondance des États du Brabant se faisait en flamand, mais les pièces relatives à la région wallone étaient conçues en français.

Plus tard, sous le gouvernement espagnol, toute la correspondance avec le gouvernement central se fit en français exclusivement.

On peut dire que tout l'enseignement moyen et supérieur avait

Digitized by Google

comme langue véhiculaire le français ; les livres sont en latin ou en français ; à peine trouve-t-on une quinzaine de dissertations, quelques grammaires et quelques rares essais poétiques en flamand.

Les données manquent sur l'enseignement primaire très rudimentaire et qui, probablement, se donnait partiellement en flamand.

Il faut arriver au début du XVIIIe siècle pour voir se former quelques chambres de rhétorique et l'embryon d'un art dramatique secondaire. Dès 1655, la *Gazette française de Bruxelles* était le journal à la mode et le théâtre venait de France.

L'auteur d'un dictionnaire flamand-français du XVIe siècle constate que les habitants des seize provinces des Pays-Bas parlent français, sauf les paysans et quelques citadins.

Verlooi, un avocat flamand, le narre avec mélancolie dans une dissertation écrite en 1788 sur le mépris de la langue maternelle aux Pays-Bas (1).

« Dans les Pays-Bas, surtout dans les Pays-Bas autrichiens, nous sommes bien inférieurs à nos voisins dans les arts et dans les sciences. Cela n'a pas besoin d'être démontré, car chacun chez nous est, hélas ! si convaincu, qu'il ne doutera nullement de l'impossibilité par un Néerlandais de surpasser les Français dans n'importe quel art. Cette conviction va même si loin que rien ne nous paraît beau ou grand, s'il ne vient de France... Quel manque de clarté et d'éloquence... dans les tribunaux ou dans la chaire, quel langage et quel style abâtardis et négligés... La langue flamande est surtout maltraitée à Bruxelles. Dans cette ville, elle est non seulement négligée, mais encore méprisée : on n'y parle presque que patois ; à peine y a-t-il un lettré qui la connaisse médiocrement, le vulgaire la repousse et la méprise sans la connaître... Quelques-uns évitent de parler flamand en société ou dans la rue, d'autres le parlent volontairement mal pour paraître élevés en français... Nos demoiselles ne se montrent jamais avec un livre d'heures flamand : si pareille

(1) D'après HAMÉLIUS, *Histoire du mouvement flamand*. Rosez, Bruxelles.

Digitized by Google

chose arrivait, elles devraient rougir de honte. Jamais aucune attention n'a été accordée à notre langue par les pouvoirs publics. Ni l'Université de Louvain, ni notre Académie de Bruxelles n'ont jamais fait plus que s'abstenir de la condamner; notre orthographe n'est pas encore fixée et n'a pas encore reçu ce vernis d'une main officielle dont jouit le français et sous ce rapport les Hollandais ne sont guère plus réguliers que nous. Notre langue est bannie des théâtres, elle est reléguée à l'arrière plan dans nos conseils les plus respectés. La plupart de nos chants, pour ne pas dire tous, presque toutes nos gazettes et autres productions de la presse sont en français et les Français seuls en retirent honneur et profit; ils sont généralement secrétaires et pédagogues des grands, nos journalistes, nos gazetiers. »

Dans la région wallonne, ce fut le gallo-romain, puis le roman, puis le français, son dérivé, qui prévalurent incontestablement.

Dès le xe et le xie siècle, époque à laquelle Liége brille tout un temps comme nous l'avons dit, d'un éclat sans pareil, basé sur son propre fond de culture, d'origine religieuse, la France qui se créait commence à lui envoyer sa bienfaisante irradiation, dont elle bénéficie encore aujourd'hui. Ce furent la fondation de l'Université, le prestigieux siècle de Louis XIV, la philosophie du xviiie siècle et les idées émancipatrices de la Révolution de 1789.

On a excipé d'un supposé bilinguisme, exagéré par quelques-uns, — le professeur Frédéricq de Gand, entre autres, qui affirme que Liége fut une ville imprégnée de flamand (!) — pour presque prétendre que la principauté de Liége faisait une place égale au flamand et au français. On cite la paix de Saint-Jacques, en 1487, qui exige de l'official la connaissance des trois langues, le latin, le français et le flamand; on cite quelques chartes traduites par courtoisie pour des localités flamandes; et puis c'est tout.

Mais les discussions des États avaient lieu exclusivement en français, n'en déplaise à M. Frédéricq.

Il fallait que le flamand eût bien peu d'importance, pour qu'un prince-évêque en arrivât, par une ordonnance de 1778, à en interdire officiellement l'usage au tribunal de Corswarem, commune flamande.

Il est hors de doute que Liége, la principauté presque entière

Digitized by Google

et la Wallonie n'ont jamais, je le répète, failli à leur destinée romane.

En résumé, la France, que sa rapide centralisation avait placée à l'avant-garde de la civilisation, fit la conquête intellectuelle pacifique des provinces belgiques, en commençant par leurs classes dirigeantes tout au moins, ce qui assura sans secousse et sans heurt sa conquête par les armes de 1792-1794.

La langue française fut acceptée sans difficultés par tous, Flamands et Wallons, comme étant l'idiome d'une civilisation supérieure. « Elle ne fut jamais le symbole de la domination étrangère », comme le dit si justement M. G. Kurth.

La domination française.

A Liége, ce fut à une énorme majorité que la réunion à la France fut votée le 28 janvier 1793 (par 21,427 suffrages, chiffre considérable pour l'époque); car la capitale wallonne ne fut pas *conquise*, mais devint française de sa libre volonté.

Durant les dix-neuf ans de domination française en Belgique, notre langue, nationale depuis longtemps déjà, reçut à nouveau une impulsion favorable. Comme celles de Louis XIV, les tendances unificatrices de la Révolution, puis de l'Empire firent que la langue française devint la langue véhiculaire unique des Belges dans l'administration, la justice et l'enseignement. L'arrêté du 24 prairial an XI (1803), rappelant l'ordonnance de Villers-Cotterets [1], n'admit plus que les actes en français, même les actes entre particuliers. On alla jusqu'à défendre d'imprimer des livres flamands, sans une autorisation du Pouvoir qui fut rarement accordée.

Les Belges abandonnèrent d'ailleurs facilement l'usage du flamand, à l'exception du peuple.

Seul des intellectuels, le clergé resta fidèle à une langue qui lui permettait de mieux gouverner à sa guise les populations ignorantes de la Flandre; et c'est particulièrement à lui que l'on

[1] Ordonnance de Villers-Cotteret du 16 août 1539 rendant le français obligatoire pour tous les actes de procédure.

Digitized by Google

doit le retard indéniable dans l'émancipation actuelle de ces populations.

On aurait pu croire que cette oppression du peuple flamand dans sa langue dût nécessairement amener une réaction violente et que celle-ci allait trouver un moyen tout naturel de s'exercer à la chute du premier empire, sous la domination hollandaise Or il n'en est absolument rien.

La domination hollandaise.

On sait que l'idée maîtresse de Guillaume d'Orange, roi d'un pays auquel on avait donné la Belgique comme « accroissement de territoire », était d'unifier et de fonder une nationalité forte, en créant une langue nationale unique et obligatoire, le néerlandais (1).

Il réorganisa l'enseignement dans ce sens, sauf les collèges libres, surtout féminins, dirigés par les prêtres et où les usages de la bourgeoisie exigeaient le français.

La langue hollandaise ne trouva guère de sympathie, et encore, qu'à Anvers et à Gand pour des raisons économiques.

Il y eut, au contraire, dans toute la Belgique, une réaction formidable contre la nouvelle langue; des revues, jadis bilingues, devinrent françaises; à l'Académie de Bruxelles, il y eut une seule dissertation en hollandais avant 1830; les masses catholiques, entraînées par le clergé qui craignait le progrès du protestantisme, s'opposèrent énergiquement à l'introduction du flamand dans l'enseignement; l'aristocratie intellectuelle flamande et la Wallonie accoutumées au français n'entendirent pas changer d'attitude vis-à-vis de lui. Ni par la propagande, ni par la contrainte, Guillaume ne parvint à ses fins; au contraire, la question linguistique fut une des causes importantes de la séparation violente de 1830.

(1) La nederduitsch comprenait le hollandais et le flamand, que tour à tour on déclara différents et identiques. Les Flamands de la Révolution de 1830 prétendirent toujours que ce n'était pas la même langue.

Digitized by Google

La Révolution belge.

La Belgique se trouvait alors par l'action constante de cinq à six siècles si intimement dans l'orbe de l'influence française, que nos principaux hommes politiques de l'époque, Gendebien, de Brouckere, de Stassart, Surlet de Chokier, Lebeau, Ch. Rogier et d'autres examinèrent sérieusement la question de l'annexion pure et simple à la France; aucun document ne permet de dire qu'ils eussent été désavoués alors par l'opinion publique.

Mais la politique européenne rendit cette annexion impossible; la Prusse et l'Angleterre surtout s'y opposèrent et la neutralité de la Belgique fut consacrée sous la garantie de l'Autriche, de la France, de l'Angleterre, de la Prusse et de la Russie.

Ce qui n'empêcha pas le Congrès d'offrir la nouvelle couronne à un prince français, par 97 suffrages au duc de Nemours, fils de Louis-Philippe, contre 75 au duc de Leuchtenberger, fils d'Eugène de Beauharnais.

Mais Louis-Philippe craignit les complications internationales et refusa la couronne pour son fils. Léopold de Saxe-Cobourg, prince allemand, en hérita. On connaît ses sympathies françaises personnelles, car il épousa la fille aînée de Louis-Philippe.

Peu après, la constitution belge consacra le principe de la liberté des langues par l'article 23 ainsi conçu :

« L'emploi des langues usitées en Belgique est facultatif; il ne peut être réglé que par la loi, et seulement pour les actes de l'autorité publique et pour les affaires judiciaires. »

J'ai eu l'occasion de montrer, dans mon rapport au Congrès de Liége de 1905 (1), la façon dont le gouvernement entend cet usage facultatif, au mépris de la constitution, ainsi que les progrès du mouvement flamand et les tendances néfastes du mouvement flamingant anti-français.

La situation actuelle du français.

Après cet exposé historique fait à traits d'ébauche, il me reste maintenant à examiner aussi rapidement la situation respective

(1) *Les droits des races en Belgique.*

Digitized by Google

actuelle des langues parlées dans notre pays, à savoir les langues française, wallonne, flamande et allemande.

On a vu par ce qui précède que la langue française demeura, jusqu'en 1830, la langue de grande culture de tous les Belges et le véhicule le plus efficace de leur civilisation.

Est-elle en recul, pour l'instant? Les statistiques suivantes prouvent que non; mais il faut veiller au grain.

Examinons, tout d'abord, la question de savoir si le nombre des Belges parlant le français a diminué depuis 1846.

Il nous suffira de reprendre les recensements décennaux, en remarquant que celui de 1846 n'indique que les personnes parlant *habituellement* l'une ou l'autre des langues [1].

Voici le tableau :

ANNÉES.	Parlant français.	Parlant flamand.	Parlant allemand.	Population de la Begique.
1846 . .	1,827,141	2,471,248	34,060	4,337,196
1866 . .	2,375,559	2,721,443	62,395	4,827,833
1880 . .	2,702,649	2,925,423	91,037	5,520,009
1890 . .	3,280,844	3,488,481	134,009	6,069,321
1900 . .	3,665,164	3,862,831	152,346	6,693,548

Si nous traduisons en pour cent, nous remarquons que depuis 1866 :

Le groupe français a augmenté de 49.2 à 54.8 ou de 5.6 p. c.

Le groupe flamand a augmenté de 56.3 à 57.7 ou de 1.4 p. c.

Le groupe allemand a augmenté de 1.3 à 2.3 ou de 1 p. c.

Il faut remarquer que le flamand avait fléchi en 1880, où il n'atteignait que 53 p. c.; malgré le coup de cravache du mouvement flamingant, qui s'accusa surtout dès cette époque, le nombre d'habitants parlant flamand n'a augmenté depuis 1866 que du quart du nombre de ceux parlant français.

Des restrictions sont encore nécessaires, car ces statistiques comprennent un nombre considérable d'illettrés, qui ne savent que le patois, les enfants en bas âge, qui ont de grandes chances

[1] Nous avons ajouté à leur groupe respectif les polyglottes qui, pour le flamand-français, sont de 700,000 à 850,000 de 1890 à 1900.

Digitized by Google

d'apprendre le français et les flamingants enragés qui cachent leur connaissance de la langue française et le conseillent aux autres et dont la présence est attestée par le saut anormal qu'a fait, de 1880 à 1890, le pourcentage flamand.

Il est intéressant de noter aussi que le nombre d'habitants parlant l'allemand et le français est bien supérieur à celui parlant l'allemand et le flamand : 70,000 des premiers sur 7,500 des seconds; en 1900, il y a 45,000 Belges parlant les trois langues.

Il résulte clairement de là que la langue française est en progrès marqué en Belgique, et qu'à ce train, son avance est garantie durant de nombreuses générations. Dans la lutte, la grande langue l'emportera indubitablement sur la petite.

Ce n'est pas le seul indice de la marche victorieuse du français dans notre pays.

On sait que notre gouvernement a trouvé bon de publier une édition flamande de certains documents, tels que le compte rendu analytique des séances des deux Chambres et l'indicateur ou guide des chemins de fer.

Or, en 1904, le compte rendu français a 4,500 abonnés, le flamand 1,100 abonnés seulement; en 1906, ce chiffre serait même tombé à 800.

En 1908, l'indicateur tire à 46,000 exemplaires dont près de 40,000 français, soit près de 90 p. c. (1); car l'industrie et le commerce usent surtout de notre langue.

L'*Annuaire statistique de Belgique* constate qu'en 1906, sur 1,946 livres et publications parus, il y en a 75 p. c. d'écrits en langue française.

La même année, on constate le tirage de 1,400 journaux et revues, dont les plus importants du pays, en langue française, et 475, seulement, la plupart obscurs, en langue flamande.

Ajoutons à cela que c'est surtout la littérature flamande d'expression française qui est prospère, celle des Verhaeren et des Maeterlinck.

(1) Et encore faut-il défalquer les indicateurs flamands envoyés d'office aux instituteurs des Flandres. Anvers, capitale flamande, use 2,400 indicateurs français sur 692 flamands. (Réponse du ministre Helleputte au député F. Flechet en 1908.)

Digitized by Google

Dans toutes les grandes villes du pays, les théâtres français ont la vogue, à Anvers même, centre du mouvement flamand.

En 1898, une ligue sportive de 15,000 membres dont 9,000 en pays flamand, demanda 500 abonnés pour publier une édition flamande de son *Bulletin* : elle ne les trouva pas.

Les autres exemples abondent et sont symptômatiques, mais il serait trop long d'y insister pour l'instant.

Comme première conclusion, je constate donc que, dès le moyen âge, la langue romane, puis française a toujours eu un sort glorieux aussi bien en pays wallon, qu'en pays flamand et cet admirable véhicule de la pensée et de la civilisation n'est pas près de perdre en Belgique l'influence bienfaisante qu'il y a depuis longtemps exercée.

Une autre conclusion de la première partie de notre exposé, c'est que les Wallons ne sont pas, à proprement parler, des Français au sens politique du mot, cas aucun vasselage ne les réunit jamais à la France, si ce n'est durant la courte période 1792-1794 à 1815 : mais ils sont Français de cœur, de langue et de civilisation.

A la France de veiller à la pérennité de son influence intellectuelle en Belgique. Les Wallons sont prêts à l'aider dans cette tâche.

La langue wallonne.

Cependant les Wallons partagent leur amour entre la langue, qui est historiquement la leur, comme elle est celle de leur grande voisine du midi, et un dialecte plus intime, plus familier, plus familial, dirais-je, la langue wallonne, qui a une communauté d'origine avec l'autre.

En effet, leurs premiers textes littéraires se confondent ; il a fallu toute l'habileté philologique de notre savant président, M. Maurice Wilmotte, pour attribuer à la région nord-est les premiers documents en langue romane, la Cantilène de Sainte-Eulalie du xe siècle, originaire de Saint-Amand, le poème moral, le vers del Juise conçu vers l'an 1200 dans nos régions, pour ne citer que ceux-là.

Digitized by Google

Mais la langue vulgaire populaire s'effaça vite, chez nous, devant le soleil littéraire du midi, si bien que la langue des deux principaux auteurs du XIVe siècle, Jacques de Hemricourt et Jean d'Outremeuse, marque déjà le divorce entre le peuple et l'élite.

Il faut atteindre le XVIIe siècle pour retrouver les premiers essais littéraires dans le langage familier. Encore endormi au cours du XVIIIe siècle, où il sert d'ébattement satirique à quelques membres de l'aristocratie, le wallon reprend force et vigueur au XIXe et sa littérature est actuellement la manifestation artistique patoisante la plus caractéristique d'Europe (1).

S'ensuit-il que notre antique langage aspire à l'universalité? Ce serait absurde de le prétendre!

Mais il ne constitue pas, comme d'aucuns l'ont voulu, un idiome dégénéré; ce n'est pas un patois, au sens trop souvent péjoratif du mot, c'est un dialecte qui a évolué plus lentement que sa sœur la langue française.

Si la langue wallonne était une langue en dégénérescence, nous ne prendrions pas la peine de la défendre; bien au contraire, c'est le véhicule d'un art remarquable et fécond, à l'usage du peuple des villes et des campagnes qui s'en sert avec délice; il peut être d'aide pédagogique (2) : à ces titres, il a droit à tous les respects et aux encouragements des pouvoirs publics. Ajoutons qu'il constitue essentiellement une manifestation romane, surtout dans notre enclave en pays germanique et qu'à ce point de vue, il est encore digne d'intérêt.

Mais il ne nous est jamais venu à l'esprit d'en faire la langue usuelle d'un pays, comme les Flamingants le voudraient pour le *néerlando-belge*, synthèse officielle des patois flamands.

Notre vœu le plus cher est que *la langue française reste la langue unique d'échange entre les deux races qui constituent la nationalité belge* et je propose que ce soit également le vœu du

(1) Voir mon rapport : *Le wallon est-il une langue?* dans le compte rendu du Congrès wallon de 1905. Thône, Liége 1906 et le *Bulletin de la Société liégeoise de littérature wallonne.*

(2) Voir Oscar Colson, *Les patois du français dans le compte rendu du premier Congrès pour l'extension de la langue française.* Bruxelles, Weissenbruch. Paris, Champion, 1906.

Digitized by Google

deuxième Congrès pour l'extension et la culture de la langue française. J'ai l'honneur de déposer ce vœu sur le bureau de cette section.

Le pangermanisme.

En somme, la Wallonie, de langue et de civilisation romane, constitue la sentinelle avancée du monde latin, le tampon contre la pénétration même pacifique de l'élément germain.

Or les récentes manifestations pangermaines, qu'ont si bien résumées mes amis Maurice Ansiaux (1) et Oscar Grojean (2), démontrent tout le danger pour nous de cette politique envahissante, qui s'attaque pour l'instant à nos banques et à notre grande industrie et accapare notre marché, grâce à sa méthode du *dumping* ou des primes d'exportation. Bientôt, ce sera peut-être une union douanière, un *Zollverein* qui ouvrira les voies à l'union plus intime, comme elle l'a fait ailleurs : on en a parlé à la Chambre belge.

La grande industrie et la haute banque wallonnes sauront-elles résister à l'engluement, c'est ce qu'il est impossible d'affirmer. La bourse est un endroit sensible et les exigences du ventre priment souvent celles de l'esprit.

Les Flamands, eux, ne voient pas d'un mauvais œil cette ingérence tudesque. Sur la liste des rédacteurs de *Germania*, une revue pangermano-flamingante qui se publie à Bruxelles, on lit les noms des plus pointus de nos flamingants agréablement mélangés à ceux des pangermains de race. Dans la revue, on déblatère la Révolution de 1830 et ses héros, on regrette la séparation, on espère la réunion définitive aux frères consanguins de Hollande, que ces méchants Wallons ont expulsé et l'on choie maman « casque à pointe » !

Et ne croyez pas que ces tendances soient exclusivement celles d'une revue originale. Tout récemment, M. Hertogs, bourgmestre

(1) Documents du premier Congrès pour l'extension de la langue française.

(2) *La Belgique et le pangermanisme.* Belgique artistique et littéraire. Bruxelles 1907.

Digitized by Google

d'Anvers, rappelait que la fidélité germanique (*die deutsche Treue*), « était une locution proverbiale que la langue néerlandaise a conservée »; il rappelait officiellement « la parenté historique des Flamands et des Allemands, ces deux races unies par les liens de la langue et du sang. »

Les journaux flamingants, heureusement très rares, acceptent d'enthousiasme cette façon de voir, à laquelle ils joignent l'attaque, l'injure souvent, contre l'ennemie héréditaire, la nation française, cette corruptrice de l'intangible âme flamande; car la haine de la France l'emporte chez beaucoup d'entre eux sur l'amour de l'Allemagne.

Aujourd'hui, la tactique principale de ces bons patriotes est de dénigrer l'œuvre de 1830, de maudire la constitution et son article 23 sur la liberté des langues, œuvres des *fransquillons*, (comme ils nous appellent) et de rêver je ne sais quel retour à la Hollande, sous le prétexte d'une entente militaire et douanière.

La Révolution belge bienfaisante.

La Révolution de 1830? Mais elle fut un bienfait pour les Wallons et pour tout le pays; est-il nécessaire de le rappeler encore?

Elle consacra le grand principe de la liberté individuelle et fit inscrire dans notre pacte fondamental d'autres libertés des plus précieuses. Combien de temps sous le joug hollandais fussions-nous restés à les conquérir par l'action parlementaire?

Elle nous débarrassait d'une rivale acharnée depuis le XVIIe siècle à ruiner Anvers et notre commerce maritime [1], rivale à laquelle la diplomatie européenne avait livré notre pays comme accroissement de territoire, excusant d'avance, par le fait, toutes les avanies à notre égard. Que de temps il aurait fallu pour briser les chaînes de l'Escaut!

Que nous avait apporté la Hollande? Une dette énorme qui perdure encore aujourd'hui. Des colonies? Dans quelle mesure la Belgique en a-t-elle profité de 1815 à 1830?

[1] Rappelons le traité de la Grande Alliance, le traité de la Barrière, la destruction de la Compagnie des Indes, d'Ostende, le traité de Munster et de Fontainebleau, tous suscités ou approuvés par la Hollande.

Digitized by Google

Elle nous délivrait d'un régime caractérisé comme suit dans le discours d'ouverture du Congrès fait au nom du gouvernement provisoire :

« Les consciences violées, l'enseignement enchaîné, la presse condamnée à n'être plus que l'instrument du pouvoir ou forcée au silence; la substitution arbitraire du régime des arrêtés au système légal établi par le pacte social, le droit de pétition méconnu; la confusion de tous les pouvoirs devenus le domaine d'un seul; l'imposition despotique d'un langage privilégié, l'amovibilité des juges abaissée au rôle de commissaire du pouvoir, l'absence complète de la garantie de la publicité et de celle du jury; des lois toujours votées par les Hollandais pour la Hollande seulement et toujours contre la Belgique si inégalement représentée aux anciens États Généraux: le siége de tous les grands corps constitués et de tous les établissements importants fixés dans cette même Hollande, la scandaleuse distraction des fonds spécialement destinés à favoriser l'industrie et enfin la plus révoltante partialité dans la distribution des emplois civils et militaires par un gouvernement aux yeux duquel la qualité de Belge était un titre de réprobation. »

Ajoutons enfin que la Révolution empêchait l'étouffement de la civilisation latine de notre pays par l'instauration d'une langue dite nationale, le *nederduitsch* ou bas allemand.

C'est une des raisons principales pour lesquelles nos cohortes wallonnes marchèrent à l'assaut de Bruxelles. La séparation se fit : la civilisation latine était sauvée. Nous saluons ici la France qui fit tout naturellement cette bonne œuvre, en même temps qu'elle assurait notre indépendance.

L'entente hollando-belge.

Mais que nous veut-on donc encore? On parle d'un nouveau rapprochement, d'une entente hollando-belge? Qu'est-ce à dire? Wallons, mes frères, prêtez l'oreille.

Déjà au Congrès wallon de Bruxelles de 1906, aidé de mes amis, les frères Chainaye, nous nous sommes élevés avec énergie contre ce nouvel avatar de la question des races en Belgique.

Digitized by Google

Ah! je sais. On prétend que la France est favorable à l'idée. Un général qui n'est pas le premier venu a vu là le tampon breveté contre l'invasion allemande. Hélas! le tampon sauterait vite sous le choc du colosse teuton ou de la furia française. Je crains pour ma part qu'il n'attire l'orage au lieu de l'écarter. Et c'est surtout la Wallonie, le champ de bataille tout indiqué, qui fera les frais de la guerre,

Je laisse les diplomates discuter la possibilité pour la Belgique, pays neutre, de contracter une alliance militaire, même purement défensive; la question me paraît cependant difficile à résoudre enfermée qu'elle est dans ce dilemme : Ou bien c'est la Hollande que l'on attaque; la Belgique non attaquée ne peut prendre une offensive quelconque de par sa neutralité ou bien c'est la Belgique qui est envahie, et la Hollande que la Belgique ne peut aider n'a aucune raison d'intervenir; si la Hollande prend l'offensive la Belgique ne peut, non plus, bouger. Du péril partout.

Je laisse aux économistes le soin de discuter en matière douanière comment ils allieraient l'eau et le feu : la Hollande libre-échangiste et la Belgique en certains domaines protectionniste et comment ils résoudraient la question des ports concurrents. Je remarquerai, toutefois, qu'il serait bien plus intéressant pour nous de conclure une union douanière avec la France, qui vaut bien la Hollande comme expansion.

Je laisse aux buveurs d'idéal la vision des deux pays faits l'un pour l'autre d'une Belgique industrielle, exportant à tour de bras ses fabricats dans des colonies prospères sur une flotte commerciale toute créée, escortée de majestueux cuirassés. Je me contente de remarquer que l'argument colonial tombe, puisque la Belgique possède actuellement sa colonie, le Congo.

Mais je vois, pour nous Wallons, un péril incontestable. La conclusion de l'entente, c'est un doigt dans l'engrenage; ce bloc germanisé ne me dit rien qui vaille.

Ah! s'il ne s'agit que d'une union tendant à faciliter les échanges commerciaux des deux pays. Qui n'en serait partisan? Les correspondants de l'enquête de l'*Action Wallonne* sur cette brûlante question font presque tous des restrictions : En principe oui, pour telle et telle raison, mais... il faudra voir le texte du

Digitized by Google

traité. Et M. Woeste, le vieil et habile homme d'État catholique belge, crève la bulle d'un coup d'épingle : « Rien n'est assurément plus désirable qu'un rapprochement étroit entre les deux nations belge et hollandaise et je pense que ce rapprochement aurait toutes les sympathies de nos concitoyens; mais avant de me prononcer sur les chances de réussite d'un semblable projet, il serait nécessaire de connaître les points sur lesquels il porterait; à cet égard, on a bien constitué six commissions, auxquelles des étiquettes très vagues ont été attribuées; rien de précis n'a été formulé.

« J'estime, du reste, que les promoteurs de l'entreprise ont suivi une route sans issue certaine. Ils ne représentent que leur personne ; c'est beaucoup, mais cela ne suffit pas; ils n'ont de mandat ni du gouvernement, ni des parlements.

« Tout projet pratique devrait, dans le cas où on parviendrait à en jeter les bases, être négocié entre les gouvernements ou tout au moins s'appuyer sur eux. A suivre une autre voie, on risque de faire long feu. »

Et voilà les partisans de l'entente par terre.

La douche est d'ailleurs aussi forte du côté hollandais. Au fameux Congrès néerlandais de l'an dernier, alors que les naïfs promoteurs s'attendaient à l'enthousiasme délirant des *frères du Nord*, — c'était, il faut l'avouer, un faut calcul : les Hollandais sont gens très froids par tempérament —, ils reçurent du député van Hamskerk une volée de bois vert dont ils se souviendront.

Le Congrès adopta le vœu suivant, humiliant pour eux :

« Le XXIXe Congrès néerlandais, considérant que tout rapprochement entre la Hollande et la Belgique devra se faire dans le sens de la conception que les Néerlandais se font de pareil rapprochement, exprime le vœu que les questions de rapprochement économique, militaire ou autre quelconque soient renvoyées à une Commission de spécialistes à désigner par l'Algemeen Nederland Verbond. »

Les Wallons ont vu ce maigre résultat avec satisfaction. Débordé par la marée montante du flamingantisme, que notre gouvernement actuel encourage au mépris de toute équité [1], ils

[1] Voir ma brochure *Les Droits des Races en Belgique* sur les progrès et les tendances du flamingantisme.

Digitized by Google

redoutent le renforcement de l'élément germanique et ils ne veulent à aucun prix en revenir au régime, même mitigé, de Guillaume d'Orange.

Ils craignent trop que l'on veuille une fois de plus leur imposer le hollandais, comme on veut pour l'instant les *obliger* à apprendre le flamand.

La supériorité des Wallons est due à la langue.

Pourquoi les Wallons sont-il en général hostiles à l'obligation du flamand chez eux? Pour de nombreuses et sérieuses raisons.

Tout d'abord, la connaissance de la langue française, leur langue maternelle, les a amenés à un état économique et intellectuel qui est supérieur à celui de leurs compatriotes de langue thioise.

Cette supériorité a été démontrée de façon péremptoire dans deux rapports très documentés faits au Congrès wallon de 1905 par Laurent Dechesne, docteur en droit, docteur en science politiques et administratives et Jean Roger, président de l'association des auteurs wallons [1].

Par la production industrielle, par le taux des salaires, par le petit nombre des assistés de la bienfaisance, par le taux des contributions en général et la richesse mieux répartie, par le nombre d'écoles publiques, par le nombre restreint des illettrés, par le nombre des bibliothèques, par la criminalité réduite, par le bien-être général, les Wallons l'emportent incontestablement et de très loin sur les Flamands.

Malgré cela les Flamingants parlent sans cesse de l'influence *corruptrice* de la civilisation française.

Est-ce à dire que le peuple flamand soit moins intelligent que le peuple wallon? Je n'en crois rien. Mais son développement harmonieux a été constamment entravé par l'insuffisance de sa culture générale, surtout dans les masses profondes; et j'en attribue principalement la cause à sa connaissance exclusive

[1] *Rapports sur la situation matérielle et morale des provinces wallonnes*, compte rendu, pp. 34 et 45. Thone, Liége 1906.

Digitized by Google

d'une langue de faible expansion comme l'est le dialecte flamand.

Cet état d'infériorité, dû à la langue, est habilement entretenu par le clergé, dont ces populations souffrent le joug depuis longtemps.

Car il résulte des chiffres électoraux (1), que le parti catholique belge trouve son point d'appui et sa puissance dans la région flamande du royaume. Lors des élections générales de 1904-1906, le pays flamand donne 610,000 suffrages aux catholiques contre 330,000 seulement aux anticléricaux, tandis que le pays wallon accorde 615,000 voix aux anticléricanx, contre 400,000 seulement aux catholiques.

Faut-il s'étonner après cela si le gouvernement belge actuel encourage d'une façon systématique et tendancieuse le mouvement flamingant? Il ne voit dans ce mouvement que le moyen de retenir à lui les populations ignorantes des Flandres; car si l'on touche, dans la question des langues, à l'enseignement libre, dont il est le maître, il s'effare, et, fidèle serviteur de l'archevêque de Malines et des évêques, il jette par-dessus bord flamingants et dialecte flamand, comme on l'a vu, l'an dernier, à propos de la loi Cooremans, relative à l'enseignement moyen.

Le mythe de l'égalité des langues.

Il est très curieux et à la fois lamentable de constater que tous les partis politiques belges ont inscrit à leur programme ce mythe, cette nuisance pour nous de l'égalité des langues, la française et la flamande.

Je laisse de côté les mobiles de politique inférieure et courante qui ont justifié cette inscription.

Mais des Flamands convaincus et sérieux, auxquels emboîtent le pas quelques intellectuels wallons, prétendent que le développement harmonieux de la race est intimement lié à la culture complète, y compris la culture universitaire, dans la langue dite maternelle : *het taal is gans het volk*. La langue symbolise la race, telle est leur maxime. Ce serait vrai, si le flamand pouvait

(1) Voir notamment E. Jennissen. Revue *Vox*, 3e année, n° 31.

Digitized by Google

prétendre à la mondialité d'expansion dont sont susceptibles le français, l'allemand ou l'anglais. Mais, parmi les nombreuses langues qui existent sur la terre, l'idiome de nos compatriotes doit être rangé au nombre de celles dont les statistiques ne parlent pas ou parlent à peine.

Et par quoi espère-t-on donc remplacer la culture française qui, depuis la disparition du latin, a été la culture de l'élite en Flandre même? Par la culture allemande? Mais les Flamands ne connaissent pas cette langue. S'il doivent faire un effort pour l'étudier, autant vaut le faire pour se rendre maître de la langue française qui est celle de leurs compatriotes wallons et des plus instruits d'entre eux; et ils ont toute facilité pour s'y perfectionner, par la grande presse et les théâtres répandus à profusion chez eux et avec l'aide des Flamands instruits et des Wallons qui habitent leur pays.

Tout au contraire, j'ai démontré ailleurs que le flamand était pour ainsi dire une langue morte en Wallonie.

Et puis, quelle idée rétrograde, féodale, que cette autre maxime : *In Vlanderen vlaamsch*, la Flandre aux Flamands, l'homme lié indissolublement à la glèbe et à la langue de la glèbe! Au sens moderne du mot, l'amour de la patrie n'est pas uniquement l'amour du coin de terre et du clocher natal et l'amour de la langue ouïe au berceau, deux sentiments très respectables, mais qui relèvent surtout, comme sentiments, du sentimentalisme : ce n'est là qu'un des aspect du problème. Il est d'autres intérêts supérieurs qui unissent les patriotes : la solidarité et la volonté ferme de rester ensemble enserrés dans les mêmes frontières pour le bien être commun. Les Américains ne sont-ils donc pas des patriotes parce qu'ils parlent anglais, les Brésiliens, parce qu'ils parlent portugais? Les Bretons, les Alsaciens, les Flamands de France ne sont-ils pas d'excellents Français?

Lorque certains Flamingants affirment qu'ils ne veulent être ni Français, ni Allemands, mais Flamands tout court, dût la Constitution belge en être violée, nous avons le droit de leur reprocher qu'ils n'en sont pas encore arrivés, depuis soixante-quinze ans, au concept sain de la nationalité belge.

Ah! je sais qu'il en est de modérés chez eux qui croient ferme-

Digitized by Google

ment à la revification de la race par la langue. Mais ceux-là prêchent les circonstances atténuantes. Écoutons Charles Buls, l'ancien bourgmestre de Bruxelles (1) :

« Mais en concédant même que la francisation de la Belgique soit fatale, encore faudrait-il admettre qu'il est de notre intérêt de la retarder le plus possible, afin de laisser à notre esprit national le temps de se former et de prendre conscience de lui-même. Quelques siècles de vie commune, d'indépendance, de coopération laborieuse créeront cette âme belge que nos écrivains tentent en vain d'analyser en ce moment. »

Je crois plutôt qu'un tel système achèvera la déroute par la scission de la singulière invention ambidextre de la malencontreuse âme belge.

D'autres disent : l'étude obligatoire, en Flandre, du flamand pour tous rapprochera les classes sociales. Quelle misérable illusion! Les divisions sociales n'existent-elles pas là où la langue est unique!

Remonte-t-on le courant du progrès? Y a-t-il avantage d'obliger ceux qui savent la grande langue à étudier la petite, plutôt que d'élever vers la langue universelle ceux qui se servent du patois régional?

Évidemment, non! Ces objections qui ont le don de séduire les esprits simplistes et les raisonneurs en principe tombent devant la réalité des faits. La langue française, malgré les coups flamingants, suit sa glorieuse marche en Belgique, nous l'avons démontré plus haut, et il est heureux pour notre pays qu'il en soit ainsi.

Quant à nous, Wallons, nous refusons absolument de nous assimiler l'inutile flamand ou l'étranger néerlandais et il ferait beau voir que l'on nous y forcât.

L'éventualité d'une séparation administrative.

Il ne nous resterait plus alors qu'un moyen extrême, que l'on dit dangereux pour notre nationalité, la séparation administra-

(1) *La culture intellectuelle de la Belgique.* O. Lamberty, Bruxelles, 1905.

Digitized by Google

tive pacifique, analogue, par les moyens, à celle de la Suède et de la Norvège, mais sans aller jusqu'à la rupture complète.

Dangereux? L'idée n'est cependant pas aussi grosse de conséquences que des esprits prévenus le prétendent. Si l'on veut supprimer la Belgique de la carte du monde, on ne regardera pas si elle est une ou divisée.

L'exiguïté du territoire n'est pas, non plus, une objection.

De nombreuses nationalités se sont fondées, quelques-unes par scission, qui n'ont pas ou qui ont à peine l'importance des fractions belges.

En divisant la population du Brabant en deux, le groupe wallon a 3,200,000 habitants, le groupe flamand 3,600,000 (chiffres de 1901). Or, voici la population des petites nationalités d'Europe :

Monténégro	230,000	habitants.
Norvège.	2,240,000	»
Danemark	2,300,000	»
Grèce	2,430,000	»
Serbie	2,540,000	»
Suisse	3,320,000	»
Portugal	5,020,000	»
Suède	5,200,000	»
Roumanie	6,250,000	»

On voit que les groupes belges ne seraient pas dépaysés dans la série.

Le nouveau régime est-il possible ? Il faudrait nécessairement une revision constitutionnelle : elle est difficile à réaliser, car notre charte prévoit la dissolution des Chambres et un vote des deux tiers de leurs membres. Mais la revision s'est déjà faite.

Il suffirait alors d'élargir quelque peu les attributions de nos Conseils provinciaux en matière législative, financière, de travaux publics et d'enseignement pour les rapprocher de l'organisation cantonale suisse et d'augmenter ensuite l'autonomie communale.

Un Parlement fédéral, composé d'un nombre égal de délégués

Digitized by Google

des deux parties du pays, ne ferait que des lois générales, comme en Suisse le Conseil fédéral, et ne conserverait, par exemple, que les Ministères des affaires etrangères, de la guerre, des chemins de fer, postes et télégraphes et des finances générales, monnaies, douanes, etc. Un lien fédératif rattacherait les provinces wallonnes et flamandes entre elles en vue d'une unité d'action.

Au-dessus, le pouvoir exécutif, la royauté, formant trait d'union.

Utopies! dira-t-on. Qui sait? Ne disait-on pas la même chose à la veille de la Révolution de 1830?

Les deux fractions belges ont fait un mariage de raison. Un des conjoints devient acariâtre, insupportable. Le divorce est trop brutal : reste la séparation de biens. Séparons-nous, Folleville.

Actuellement, la grosse masse desWallons ne désirent pas cette séparation. Encore ne faut-il pas qu'on les oblige à y penser.

Qui ne voit qu'en telle occurrence et à considérer uniquement le point de vue wallon, nous aurions tout à gagner à ce régime. Nos idées les plus chères, notamment en matière de langues et de culture générale, sans compter beaucoup d'autres qu'il est inutile d'énumérer ici, se trouveraient en bonne voie de réalisation et nos finances ne serviraient plus à payer les travaux somptuaires des Flandres.

Mais, je le répète, le jeu est néanmoins dangereux; le démembrement d'un pays au territoire déjà si restreint pourrait plus facilement nous conduire aux annexions prématurées.

Quelques très rares propagandistes wallons semblent les appeler. Moi pas! A leur devise :

FRANCE D'ABORD!

j'oppose la mienne :

BELGE AVANT TOUT!

FRANÇAIS QUAND MÊME!

Digitized by Google

I. — SECTION DE PROPAGANDE

B. L'ÉTAT ACTUEL DU FRANÇAIS

Note d'une propagandiste de l'Alliance française sur l'état comparatif des langues en Belgique

PAR

Mlle HELÈNE DE HARVEN

Depuis 1905 je suis membre de l'Alliance française à Paris. Le bon accueil qui m'a été fait par ses représentants, dans les séances auxquelles j'ai eu l'honneur d'être conviée (1) pour donner des conférences, a stimulé mon désir de m'associer activement aux travaux de l'œuvre.

Nous ne saurions trop insister en Belgique sur l'utilité de

(1) Conférences : (sous le pseudonyme *Helia*), à Reims, (23 novembre 1904), à Calais (9 janvier 1905), à Zutphen (12 décembre 1905) sur le *Canada*. — A Rambouillet, sur *Les derniers Peaux-Rouges* (29 mars 1907). Au siège social à Paris, séances : Du 16 janvier 1905, *La vie des gens de langue française dans l'Amérique du Nord*. Du 5 mars 1906, *La vie chinoise et la vie japonaise*. Du 9 avril 1906 (dans un groupe) *L'action possible des femmes pour la paix internationale*. Du 15 avril 1907, *La langue française dans les Flandres*. Du 10 février 1908, *Les plumes françaises en Belgique*. — *Allocutions* en faveur de la Belgique aux banquets annuels de 1906 et de 1907. — Voir les bulletins de la société, 186, boulevard St-Germain, Paris.

Digitized by Google

propager et de maintenir la langue française dont l'usage s'est consacré au point qu'elle s'adapte parfaitement à nos pensers et à nos sentiments. Tandis qu'au pays flamand, le mouvement s'accentue en faveur de la langue néerlandaise que l'on cherche à imposer comme langue nationale dans les athénées et les écoles primaires de l'État, les partisans de la langue française doivent insister sur le maintien du français avec un redoublement d'énergie.

A dire vrai, le français ne semble pas menacé sérieusement; il est trop bien ancré par l'habitude dans les hautes classes de la société. Les familles qui l'ont adopté depuis plusieurs générations, et en apprécient la supériorité au point de vue de nos relations avec le monde extérieur, n'hésitent pas à envoyer leurs enfants dans les collèges privés où l'enseignement se fait en français.

On peut se demander, malgré cela, jusqu'à quel point la langue s'identifie à l'âme d'un peuple. La Wallonie est ici hors de cause puisqu'elle est l'une des plus anciennes souches de la langue d'Oïl; mais l'âme flamande peut-elle penser et s'exprimer aisément en français? Question compliquée, difficile à résoudre. Ou bien, dit-on, l'habitant des Flandres conservera ses dispositions héréditaires et les traduira mal en une langue importée, ou bien son cerveau se modifiera par l'emploi constant de l'instrument imposé, lui enlevant quelques-unes de ses tendances naturelles. Quoi qu'il en soit, il est démontré que sur trois millions et demi de Belges-Flamands, la moitié se sert quotidiennement du français tandis qu'un grand nombre, parmi les autres, ne parlent qu'un patois et appartiennent à la catégorie des illettrés. Nous ne les assimilons pas, — cela va sans dire, — à ces groupes de Flamingants par conviction dont le langage est littéraire et beau et parmi lesquels, sans mentionner les écrivains ni les orateurs, s'affirment des personnalités fort distinguées; mais il est hors de doute que l'usage seul du flamand nous relègue en deça de nos frontières étroites et en un niveau social modeste; par contre, la langue des cours, devenue familière à notre entendement, nous met en relation constante avec l'esprit universel, non seulement par le mouvement étendu de la vie moderne,

Digitized by Google

mais par la traduction de tous les documents des temps passés; sa priorité est si évidente, qu'il nous serait désormais impossible, en Belgique, de nous en passer et que notre souci principal doit être sa culture et son perfectionnement.

Nous ne le nierons pas, la langue française, toute de délicatesse, de subtilité, de nuances fines, est compliquée pour les Flamands. Nous ne la formulons pas toujours avec l'habileté requise, elle ne s'adapte pas toujours exactement aux mouvements de notre nature. Mais, sous l'enveloppe de l'idée, les qualités natives se manifestent sans rien perdre de leur essence; si elles sont fortes, elles se joueront du moyen disponible; elles se l'approprieront. Dans son éclectisme large, la Ville-Lumière a témoigné maintes fois une approbation flatteuse devant les œuvres de nos écrivains flamands d'expression française; elle a su apprécier la saveur de leur style, animé par le même souffle que les puissantes toiles de l'école flamande, elle a compris qu'une sève étrangère pouvait enrichir son illustre patrimoine. Dès lors, les conceptions écloses en cette forme ont le droit d'aspirer à la postérité. Elles ont devant elles un brillant avenir.

Que l'effort vers le développement rationnel du français soit donc soutenu en Belgique; que la langue d'élection, si justement nommée la clé d'or de l'esprit, soit respectée chez nous dans sa beauté complexe. L'âme belge subira l'évolution et ne pourra qu'y gagner, nous le pensons sincèrement. L'attachement patriotique, autant que l'attrait d'un élément fécondant et indispensable, doit stimuler ce vœu fait par un grand nombre d'entre nous.

Dans cet espoir et en attendant la réunion du Congrès, j'adresse à mes confrères de l'Alliance française; l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

Anvers, 12 octobre 1908.

Digitized by Google

Digitized by Google

I. — SECTION DE PROPAGANDE

B. L'ÉTAT ACTUEL DU FRANÇAIS.

Les ligues wallonnes et la défense de la langue française

PAR

M. HECTOR CHAINAYE

La Ligue wallonne du Brabant nous a fait l'honneur de nous déléguer auprès de vous, nous chargeant de prendre part, tout spécialement, aux travaux du Congrès qui porteront sur les moyens de propagande.

Notre ligue, qui a son siège à Bruxelles, est bien placée pour connaître et juger le conflit, conflit tout pacifique d'ailleurs, qui existe entre la population de nos provinces du Nord, composée de Flamands, race d'origine germanique et la population wallonne de nos provinces du Sud, qui est de souche latine.

Les Flamands qui aiment l'Allemagne (*Notre mère la Germanie*, a écrit un de leurs chefs les plus distingués, feu M. Léon Vanderkindere) et les Wallons qui, de leur côté, aiment la France, sont, avant tout, attachés à leur nation : la Belgique, petite nation, petite mais puissante autant par le travail et le génie spécial de son peuple, que par les richesses de son sol.

La Belgique est l'œuvre des deux races, qui ont travaillé parallèlement à sa grandeur. Nous disons *parallèlement*, car ces

Digitized by Google

deux races ont conservé leurs caractères propres, qualités et défauts, et tiennent à les conserver.

Mais est-il humainement possible de maintenir toujours l'équilibre entre deux races également ardentes? L'une ne voudra-t-elle pas un jour imposer à l'autre sa prépondérance?

Et c'est le spectacle, auquel nous assistons en Belgique, depuis de nombreuses années déjà.

Le but de vos Associations, Messieurs, est (la désignation de vos groupements le dise) d'étendre l'usage et la culture de la langue française. Or, *en Belgique, il s'agit surtout, non pas d'étendre, mais de défendre les positions occupées par les Belges qui parlent la langue française.* Vous devez donc à ceux-ci toute votre sympathie, vous leur devez aussi l'appui de votre action et de votre influence.

Car nous espérons, Messieurs, que votre Congrès tiendra à honneur d'émettre des décisions pratiques. Trop souvent, vous le savez, les Congrès sont purement académiques!

En vous efforçant d'étendre l'usage et la culture de la langue française, poursuivez-vous seulement le projet de faire partager par d'autres peuples la légitime admiration que vous éprouvez pour le langage clair, simple, logique, et à la fois, si littéraire, si imagé, si harmonieux que les Français parlent depuis des siècles et qu'ils ont encore affiné au cours des temps?

S'agit-il, dans votre pensée, de simples conquêtes linguistiques?

Ou bien croiriez-vous que le rayonnement de la langue française à travers le monde diminue, et qu'il faille que tous ses partisans se réunissent pour s'entretenir de leurs inquiétudes et prendre telles résolutions dictées par l'amour de leur race?

Nous imaginons qu'au dessus de ces préoccupations, justifiées ou non par les faits, sur la portée desquels chacun peut se tromper, qu'au-dessus des constatations d'ordre passager, au-dessus du spectacle mouvant, changeant des gestes des peuples luttant les uns contre les autres, aujourd'hui avec bonheur,

Digitized by Google

demain au milieu des peines et des humiliations d'une défaite, au-dessus de tout cela plane un *idéal, que nous défendons contre les atteintes du temps, que nous défendons avec enthousiasme contre toutes les entreprises : le culte de la civilisation latine.*

Le langage d'un peuple, expression de ses pensées, ne s'élève au haut degré de puissance artistique, de simple grandeur et de beauté, par la variété de son vocabulaire, par la sûreté, l'harmonie et la couleur de son choix infini de termes, qu'au jour où ce peuple a su atteindre les sommets très élevés, où règne l'atmosphère des plus pures et plus complètes civilisations.

Le peuple français les a atteints, ces sommets très élevés.

Combien d'autres peuples, qui parlent de la décadence gauloise, se frayent encore un chemin, et très péniblement, le long des côtes, espérant parvenir aussi, et bientôt, aux cimes de la montagne.

La langue française fait corps avec la civilisation latine, ses traditions philosophiques, son long passé glorieux ou émouvant de tristesse, aux jours de deuil, son intellectualité toujours vivace, faite d'initiative et de générosité, son activité artistique et littéraire, les agitations de ses peuples agricoles, commerciaux et industriels : défendre la langue française, c'est bien, n'est-ce pas, défendre la civilisation latine.

Ce même et noble idéal nous réunit aujourd'hui, Français de France, et patriotes d'autres patries, qui aiment d'abord et surtout leur propre nation, mais aiment aussi et beaucoup la France, la grande, bonne et belle France.

*
* *

Partout où l'on veut restreindre ou supprimer l'usage de la langue française, soit par la violence, soit par des mesures législatives, brutalement, franchement ou sournoisement, *on porte atteinte à la civilisation latine.* C'est elle surtout que l'on vise.

En Belgique, Messieurs, un parti d'esprits, faux d'après nous, a déclaré la guerre à la langue française et poursuit sa campagne contre nous, depuis près d'un demi-siècle, avec autant d'ardeur que de discipline et de rage antifrançaise.

Digitized by Google

Permettez aux délégués de la Ligue wallonne du Brabant, ligue qui représente l'importante population wallonne de la capitale du pays, de vous parler avec une absolue netteté.

Ils vous doivent cette franchise dans leur déclaration.

Ils viennent vous dire la situation faite en Belgique aux Wallons, qui sont fiers de leur origine latine, aux Wallons qui défendent ici contre les Flamands, leurs compatriotes d'origine germanique, l'usage de la langue française.

Ils vous diront enfin quels sont, d'après eux, les moyens les plus efficaces de propagande et de tactique, qui devraient être au plus tôt employés, si l'on veut enrayer le mal.

*
* *

Mais de nombreux rapports vous ont été déjà soumis sur la question des langues en Belgique, traitant cette question à différents points de vue.

Nous voudrions, pour notre part, vous présenter, en un raccourci rapide, *l'ensemble des événements et le résumé des dispositions hostiles à la langue française* qui ont été prises dans le pays. Vous pourrez de la sorte embrasser d'un coup d'œil l'ensemble de la situation.

1830. — Révolution d'inspiration wallonne.

Ce sont d'abord et surtout les populations du Sud qui, avec les Bruxellois, se soulèvent contre les Néerlandais. Aujourd'hui, le parti flamingant déclare déplorer la révolution, à laquelle les Belges doivent leur indépendance. Un député, M. Pierre Daens, a dit dernièrement à notre Chambre, que 1830 était une date néfaste.

Les Néerlandais avaient voulu, eux aussi, combattre l'usage de la langue française et nous imposer leur langue. Les Flamingants agissent de nos jours, comme les Néerlandais de 1815 à 1830.

Un article de notre Constitution nous garantissait l'usage facultatif des langues usitées en Belgique.

Mais une série de lois votées par notre Parlement ont violé cette garantie constitutionnelle.

Digitized by Google

De 1860 à 1870. — On sait que les Orangistes étaient restés puissants dans le pays et particulièrement à Gand et à Anvers. Vers 1865, les flamingants s'organisent. D'une part, du côté libéral, c'est un professeur Willems, qui prend la tête du mouvement; d'autre part, du côté catholique, c'est l'abbé David qui devient le chef de tous les groupements. Aujourd'hui, des centaines de Willemsfonds et de Davidsfonds fonctionnent dans la partie flamande du pays. Aucun candidat, député, sénateur, conseiller communal, conseiller provincial, quelle que soit sa nuance politique, n'est agréé s'il ne se déclare partisan du programme flamingant, antifrançais.

1870. — Les armes françaises ayant été vaincues, à la profonde désolation de tous les Wallons, les flamingants exaltent leur attachement à l'Allemagne, dans leurs livres, leurs poésies, leurs réunions. L'entrain, l'audace des flamingants ne connaissent plus de bornes.

Déjà, aussitôt après la révolution, par la loi du 19 septembre 1831, on avait décidé que les lois seraient traduites en flamand et publiées au *Bulletin officiel*. Puis, la loi du 28 février 1845 avait ordonné la réimpression d'un recueil de lois, avec une traduction flamande.

Loi du 17 août 1873, sur l'usage de la langue flamande, en matière répressive.

Loi du 3 mai 1889, loi du 4 septembre 1891 sur le même objet.

La loi du 22 mai 1878 règle l'emploi de la langue flamande en matière administrative. Dans toute la partie flamande du pays, l'emploi du flamand par les fonctionnaires de l'État est la règle.

L'enseignement du flamand est obligatoire dans toutes les écoles primaires (loi organique).

1883. — Cette année marque un progrès important dans la marche en avant du flamingantisme germanique. La loi du 15 juin 1883 règle l'emploi de la langue flamande pour l'enseignement moyen officiel dans la partie flamande du pays. Les dispositions de cette loi ont encore été aggravées dans la pra-

Digitized by Google

tique. Le gouvernement libéral, qui était au pouvoir en 1883 (gouvernement composé en majeure partie de ministres wallons), avait cru faire aux flamingants une importante et dernière concession. Mais il fut renversé en 1884.

1884. — Depuis cette date (un quart de siècle bientôt!), les cabinets belges, qui se sont succédés à la direction des affaires, ont été composés en majeure partie, parfois en presque totalité, de ministres flamands, obéissant aux injonctions flamingantes.

Les portefeuilles des départements les plus importants : intérieur, instruction publique, finances, travaux publics, justice, ont presque toujours été dévolus à des Flamands.

La loi du 6 mai 1888, qui accentue dans le sens flamingant les dispositions du 16 juin 1836 et du 18 mars 1838 sur l'organisation de l'École militaire, rend obligatoire l'enseignement du flamand à cette école et dans les établissements régimentaires. L'examen des aspirants sous-officiers comporte un nombre de points égal pour le flamand et le français.

1890. — Nouvelle victoire flamingante. La loi du 10 avril 1890 rend, à partir du 1er janvier 1895, le flamand obligatoire pour l'exercice des fonctions judiciaires dans les deux Flandres, la province d'Anvers, celle du Limbourg, ainsi que les arrondissements judiciaires de Bruxelles et de Louvain.

Même obligation pour les notaires.

On autorise ensuite pour la garde civique les commandements flamands.

Les documents parlementaires sont traduits en flamand; les deux textes sont composés sur la même page, en regard.

Mais, pour le compte-rendu analytique des débats parlementaires, nous sommes gratifiés de deux publications, imprimées dans les deux langues.

On grave des inscriptions flamandes sur nos monnaies, sur nos billets de banque.

On traduit en flamand notre devise nationale : « L'Union fait la force » (traduction harmonieuse : « Endracht maakt macht »!), alors que les Néerlandais eux-mêmes, les Anglais ont respecté la forme de leur vieille devise française : « Je maintiendrai »

Digitized by Google

« Honni soit qui mal y pense » « Dieu et mon Droit ». Ce simple trait pour indiquer l'intransigeance ridicule des exagérations flamingantes. Le tout est voté par le Parlement.

On traduit, en flamand, l'indicateur officiel des chemins de fer.

On traduit les noms de toutes les villes wallonnes, les plus gauloises! Tournai, Mons, Namur, Liége, etc., etc. Les étrangers qui voyagent en wallonnie s'imaginent traverser un pays germanique.

De *1900* à *1907*. — Au cours de ces années, les flamingants qui sont devenus de plus en plus les maîtres du gouvernement, imposent au pays une série de nouvelles lois, dont les dispositions sont dirigées contre les Belges des provinces du sud, de langage français.

En 1907, on veut imposer aux ingénieurs, exerçant leur profession, tant dans la région wallonne que dans les provinces flamandes, la connaissance approfondie du flamand. La loi minière qui comportait cette obligation, et violait la Constitution, fut retirée, sur la question de la limitation des heures de travail. Quand la loi sera représentée aux délibérations du Parlement, l'amendement sur l'emploi des langues dans l'exploitation des mines sera de nouveau réclamé par les flamingants.

La même année, le parti flamingant voulut faire voter la loi, dite loi Coremans, sur l'emploi de la langue flamande dans les établissements libres de l'enseignement moyen. C'était la généralisation et l'aggravation de la néfaste loi de 1883. Les débats à la Chambre, sur cette question, furent très passionnés. Plusieurs orateurs se signalèrent par leur haine et leur mépris de la France. M. Delbeek, de Courtrai, ne dit-il pas que la civilisation française n'était que corruption! Enfin, après trois mois de discussions frénétiques, le projet de loi, dont un premier paragraphe avait été déjà voté, fut retiré. Mais, il sera représenté. Et les flamingants, qui terrorisent la majorité parlementaire, reprendront leurs charges contre tout ce que nous aimons.

1908. — Cette année même, le Parlement vota la loi, dite loi

Digitized by Google

Vander Linden, imposant la connaissance parfaite de la langue flamande aux magistrats, aux avocats, aux avoués, aux huissiers près les tribunaux d'appel correctionnel de Bruxelles et même près certains tribunaux de Liége, Liége capitale de wallonie.

Le vice-président du Sénat, M. Émile Dupont, sénateur de Liége et ministre d'État, protesta en ces termes contre le vote de la loi Vander Linden :

« Je ne voterai pas la loi. Elle n'en passera pas moins. Mais j'aurai dit au moins que je ne veux pas sortir du régime de la loi de 1889 et que j'estime qu'il faut que les emplois publics ne soient pas occupés par les seuls Flamands : il y va de l'intérêt général ; vous risquez d'amener les Wallons à demander un jour la séparation administrative, idée funeste pour notre nationalité et l'avenir de notre pays. »

Peu de jours après cette déclaration mémorable, la loi, qui fut votée à une très forte majorité, fut sanctionnée et promulguée.

Nous assistâmes aussi, cette année, aux débordements des prétentions flamingantes les plus extravagantes, lors d'une interpellation sur un incident qui avait surgi au sein de l'administration de notre marine, et lors de la longue discussion sur la loi coloniale.

Les flamingants veulent empêcher les Wallons de faire leur carrière dans notre marine et dans notre colonie du Congo, s'ils ne connaissent de la façon la plus parfaite la langue flamande. Ils allèrent tellement loin dans leurs exigences, que M. Renkin, ministre de la Justice, qui vota maintes fois les dispositions flamingantes, dût arrêter nos farouches compatriotes, dans la voie de désunion nationale, où ils se sont déjà trop engagés. Nous sommes presque certains, d'ailleurs, que les flamingants, qui sont gens tenaces et âpres à tous les profits, finiront par imposer leur volonté. Ils fermeront la colonie belge aux Belges wallons.

Voilà le *tableau de la situation qui est imposée aux Belges de langue française par le flamingantisme triomphant.* Nous n'en

Digitized by Google

avons tracé qu'un raccourci. Et bien des indications, même importantes, — telle la flamandisation projetée de l'Université de Gand — ont dû être oubliées. Nous ne pouvons abuser de vos moments.

Mais vous voyez que *dans toutes les carrières administratives et judiciaires, comme en matière d'enseignement et dans toutes les professions libérales, on a déclaré la guerre aux Belges des provinces du sud, en raison de l'attachement qu'ils ont conservé à la langue française.*

Un des éléments les plus importants de la question doit être mis en lumière.

Depuis quelques années, *les flamingants prétendent avoir le droit d'englober dans la partie dite flamande du pays, l'arrondissement de Bruxelles.* Leurs lois antérieures déterminaient cette partie comme suit : les deux Flandres, la province d'Anvers, la province de Limbourg, l'arrondissement de Louvain (nord du Brabant); leurs lois actuelles, ou récemment votées, et celles qu'ils préparent s'appliqueront à Bruxelles et à son arrondissement.

La capitale sera donc, avant peu, si nous n'y prenons garde, complètement flamandisée.

La population française du pays sera, dans ce cas, tout à fait sacrifiée, étant donné que notre gouvernement est un gouvernement centralisateur. L'arrondissement de Bruxelles est le plus important du pays; Bruxelles et son agglomération comprennent une population de 600,000 habitants; c'est une capitale de très grand avenir, le gouvernement y a son siège, toutes les grandes administrations d'État et d'initiative privée y sont établies. Si l'on ferme l'accès de toutes les situations aux Wallons, à Bruxelles, on les chasse en réalité du pays.

Or, à l'évidence, et contrairement aux prétentions flamingantes, si l'arrondissement de Bruxelles. situé au cœur du Brabant est un arrondissement mixte, Bruxelles, la capitale, est devenue une ville française.

On constatera l'importance de la lutte pacifique d'idées et de dispositions législatives, qui se livre entre les Flamands et les Wallons. Cette importance explique suffisamment l'âpreté,

Digitized by Google

l'énergie, la violence avec lesquelles les Flamands poursuivent leur but.

Après avoir pris Bruxelles, ils envahiront l'arrondissement wallon de Nivelles (sud du Brabant) et ils imposeront leurs lois à toute la Wallonie. Mais déjà, ils en sont arrivés là, par le vote de certaines de leurs lois.

* * *

Vous comprenez, Messieurs, qu'en présence d'une situation aussi déplorable pour nous, *tous les moyens de propagande pour entretenir ou développer l'usage de la langue française en Belgique nous sembleront bons :* conférences, représentations théâtrales, brochures, journaux.

Mais, tenez compte de ce fait que *dans notre pays la lutte contre l'influence française s'est engagée, depuis longtemps déjà, au sein de notre Parlement. C'est donc au sein du Parlement, qu'il faut résister à nos adversaires.*

La population flamande comprenant un demi-million d'habitants environ de plus que la population wallonne, les députés flamands sont plus nombreux que les députés wallons. Représentants et sénateurs flamands savent faire taire leurs querelles politiques, savent oublier leurs divisions d'ordre économique ou confessionnel, lorsqu'une question intéressant la race flamande et la langue flamande, est soumise à leurs votes. Catholiques, libéraux, socialistes flamands sont avant tout Flamands. D'ailleurs, comme nous le soulignions plus haut, ce sont les Willemsfonds et les Davidsfonds qui les recommandent aux suffrages des électeurs, en dehors même des cercles politiques.

Les députés et les sénateurs wallons, défenseurs nés de la langue française, qu'ils entendent parler et apprennent dès leur naissance, n'ont pas opposé, jusqu'ici, aux menées flamingantes, l'unanimité de leurs voix. Ils n'ont pas fait bloc. Ils n'ont pas encore compris toute la gravité de la situation.

Il faut, d'après nous, préconiser le groupement, en Belgique, et surtout dans la région wallonne, de tous ceux qui croient comme nous que la langue française doit être et rester comme elle le fut toujours, la langue prédominante en Belgique, et la seule langue

Digitized by Google

possible de cohésion nationale. Ces groupements, ces ligues de lutte, devraient réunir tous ceux qui se rendent compte du danger.

La puissance flamande réside dans ces groupements de partisans.

Tandis que les Associations pour l'extension et la culture de la langue française exécutent leur programme, en organisant de brillantes conférences et des interprétations de chefs-d'œuvre de l'esprit français, et en se réunissant en des Congrès où de nombreuses questions se rattachant à leur but sont étudiées, les ligues wallonnes, créées sur le type des ligues de Liége et du Brabant, ligues de Tournai, de Mons, de Charleroi, et Fraternelle wallonne de Louvain, ont vécu plus en contact avec la petite bourgeoisie, avec le peuple, avec le public.

En somme, les actions des Associations de langue française et des Ligues wallonnes qui ont proclamé la prédominance de la langue française dans notre pays, sont parallèles.

Mais les associations belges de langue française, devant le danger présent, devraient aussi s'occuper, parfois, de propagande active et populaire.

Les ligues wallonnes n'ont cependant pas la prétention d'indiquer aux Associations belges pour l'extension de la langue française, telle ligne de conduite à suivre. D'autre part, les ligues ne désireraient pas confondre leurs effectifs avec ceux des Associations. A chacun sa mission.

Les Associations s'adressent surtout, nous semble-t-il, à l'élite intellectuelle, à l'aristocratie, à la grande bourgeoisie. Nos ligues recrutent plutôt leur membres dans la masse du public. Mais beaucoup d'esprits élevés, cultivés d'hommes exerçant avec distinction des professions libérales ont répondu aussi à leur appel.

Dans le parti flamingant, des professeurs, des savants, des médecins, des avocats, des ingénieurs, des écrivains, coudoient les plus modestes propagandistes. Ceux-ci apportent à l'œuvre commune la chaleur de leurs convictions, ceux-là leurs conseils éclairés.

Ligues wallonnes et Associations pour l'extention de la langue française, devraient parallèlement poursuivre le but commun.

Digitized by Google

Or, parler exclusivement, en ce moment en Belgique, de tel caractère scientifique ou de tel caractère pédagogique de l'enseignement de la langue française, parler exclusivement littérature, théâtre, nous fait un peu songer à ce propriétaire d'un palais, qui s'occuperait de la décoration des salons du premier étage, tandis que l'ennemi qui aurait envahi le sous-sol, démolirait les fondements de l'édifice.

Les flamingants, adversaires jurés de tout ce qui est français, et qui entraînent avec eux la plupart des Flamands, sapent le monument que nous avons construit en 1830.

Il s'agit d'opposer aux groupements flamingants, nos groupements à nous, que nous avons déjà créés et que nous créerons dans toute la Wallonie.

Pour sa part, la Ligue wallonne du Brabant a organisé, pendant que le Parlement discutait des lois flamingantes qui lésaient nos droits, de très nombreux meetings populaires. Elle n'a laissé échapper aucune occasion d'adresser des pétitionnements aux Chambres, d'examiner les projets de lois et d'en appeler à nos députés, à nos sénateurs, et en une occasion importante, directement à notre Souverain même.

Nos groupements de résistance française, ou si vous voulez de défense wallonne, doivent s'occuper des élections, puisque la lutte est placée sur le terrain legislatif. Ils doivent, comme les sociétés flamandes, interroger les candidats; ils doivent intervenir directement dans la bataille électorale.

Avant les dernières élections du 24 mai 1908, un « Comité national de défense wallonne », composé de membres appartenant aux différentes régions de la Wallonie, adressa à tous les candidats des arrondissements wallons, le questionnaire suivant :

1° Défendrez-vous en toutes circonstances les droits garantis par la Constitution belge aux Wallons?

2° Poursuivrez-vous l'abrogation des lois flamingantes qui atteignent ces droits, au mépris de la Constitution?

3° Vous opposerez-vous énergiquement à l'adoption de tout projet nouveau de loi flamingante, et quant à présent, ce projet

Digitized by Google

de loi dit Coremans et à tous ses dérivés ou succédanés qui enfreindraient la Constitution?

4° Défendrez-vous la prédominance du français, qui doit rester la langue de cohésion nationale; et vous opposerez-vous aux manœuvres de ceux qui, s'inspirant du soi-disant principe de l'égalité de la langue française et des idiomes flamands, introduisent peu à peu le « bilinguisme » dans toutes les lois, et imposent l'obligation de connaître deux langues dans le domaine administratif, dans le domaine judiciaire et en matière d'enseignement, barrant ainsi, comme sous le régime hollandais, l'accès de tous les emplois aux Wallons?

5° Vous efforcerez-vous, dans la répartition des budgets, de faire attribuer à la région wallonne du pays, la part de subvention, crédits pour travaux publics, dépenses en général, qui devrait lui revenir proportionnellement à la quotité très importante de recettes de tous genres, contributions, etc., que cette région rapporte à l'État? »

De très nombreux candidats répondirent affirmativement, en commentant leurs pensées de façon décidée.

Les Associations de langue française et les Ligues wallonnes, qui ont à leur programme un article commun : la défense du français, doivent songer à l'organisation au sein du Parlement belge, d'un groupe wallon ou français, qui, aux heures de danger, fera bloc pour résister à l'envahissement flamingant germanique.

Quant à nous, nous n'avons pas à le cacher : nous appellerions de tous nos vœux comme l'a dit l'éminent homme d'État, M. Émile Dupont, l'établissement en Belgique d'un gouvernement fédératif, si nous ne parvenions pas à arrêter, sans retard, les accaparements flamingants. L'autonomie administrative existe d'ailleurs dans plusieurs pays, où vivent côte à côte des races différentes.

La loi de 1883 sur l'enseignement moyen officiel doit être abolie, la loi Coremans sur l'enseignement moyen privé ne peut être votée, la loi Vander Linden sur l'usage du flamand, en matière judiciaire doit disparaître, il ne peut être question de flamandiser l'Université de Gand, l'amendement projeté sur

Digitized by Google

l'usage du flamand dans les exploitations minières doit être à jamais remisé.

Enfin, nous voulons surtout que l'usage des langues usitées en Belgique soit facultatif. Pas d'obligation. Les lois, œuvre artificielle et passagère des hommes, ne peuvent modifier ce qu'un long usage et la force des choses établissent. Pas de contrainte linguistique. Le pacte national doit être respecté.

* * *

CONCLUSIONS

Sur ce dernier point : défendre le rayonnement de la langue française dans notre pays, vos associations et nos ligues peuvent unir leurs efforts?

Quand?

Et comment?

Quand? Mais surtout, avant les élections législatives, au moment où les candidats députés et sénateurs se présentent aux suffrages de leurs concitoyens.

Comment? Mais en attirant publiquement l'attention des futurs législateurs sur la langue française dans le pays.

Vos associations doivent, d'après nous, exercer une action directe sur le choix des députés et des sénateurs.

C'est dans ces vues que les délégués de la Ligue wallonne du Brabant ont l'honneur de vous proposer le vœu suivant :

« *Il est désirable que les associations belges pour l'extension et* « *la culture de la langue française adressent en temps utile, en* « *périodes électorales, aux candidats à la Chambre des représen-* « *tants et au Sénat, une requête leur signalant la nécessité absolue* « *de voir nos mandataires défendre l'usage de la langue française,* « *seule langue possible de cohésion nationale, contre toutes les* « *entreprises flamingantes. Il est désirable aussi que les associa-* « *tions belges pour l'extension et la culture de la langue française* « *recommandent aux électeurs les candidats qui auront répondu* « *favorablement à leur requête.* »

Digitized by Google

I. — SECTION DE PROPAGANDE

B. L'ÉTAT ACTUEL DU FRANÇAIS

Le français en Angleterre [1]

PAR

A. SALMON,

professeur, président de la Fédération des comités de l'alliance française dans les Iles britanniques

I. — Enseignement scolaire du français.

a) Dans les Universités et les « University Colleges ». — Langue moderne; philologie française et romane; littérature; programmes; examens; bourses de voyage et d'études en France.

b) Dans l'enseignement secondaire (grandes écoles publiques « Grammar Schools », High Schools for Girls); langue moderne et littérature.

c) Dans l'enseignement primaire : « High Grade » ou « Seniors Elementary Schools ». — Langue moderne.

d) Dans les cours d'adultes : « Evening Classes » (cours du soir). — Langue moderne et littérature.

Les méthodes d'enseignement et les revues consacrées aux langues modernes.

[1] Le rapport de M. Salmon ne nous étant pas parvenu en temps utile, nous n'avons pu en établir que ce sommaire.

Digitized by Google

II. — Enseignement post-scolaire et propagande.

a) Les comités de l'alliance française en Angleterre : en 1903, il y avait quatre comités, dont un s'est dissous depuis. Il y en a vingt-deux en 1908. — La Fédération des comités de l'A. F. dans les Iles Britanniques : son œuvre et son but. — Les bibliothèques des comités et de la fédération. — conférences; lectures; débats.

b) Les autres sociétés : Entente cordiale; Alliance franco-britanniques; le Pioneer Club et autres cercles; les Polyglott Clubs.

c) La Société nationale des professeurs de français en Angleterre et le « Home » des institutrices Françaises. Le placement des professeurs et questions annexes

d) Les concours de français entre les écoles organisées par la Société nationale des professeurs de français et le comité de l'A. F. « Gallia », de Reading. — Bourses de voyage en France données par « Gallia » et l'Entente cordiale. — Succès extraordinaire de ces concours.

e) Les livres français dans les bibliothèques publiques, municipales et autres, et dans les « Circulating Libraries ». — Les livres, journaux et revues françaises; le développement tout récent de leur vente; les livres français chez les libraires.

III. — Conclusion.

Développement intense du français en Angleterre dans toutes les classes de la société : ce n'est pas seulement une question de mode. Progrès parallèles dans l'amélioration de la connaissance de la langue et de la littérature. Effacement graduel correspondant de certains préjugés.

Digitized by Google

II. — SECTION LITTÉRAIRE.

Un enseignement littéraire : la Revue

PAR

M. Maurice GAUCHEZ

Je me suis laissé conter, par des amis ironiques et railleurs, qu'il existe en notre doux pays belge certaine catégorie humaine, qui sans se rapprocher tout-à-fait des phénomènes monstrueux qu'abritent les baraquements forains, ne sont néanmoins plus ce qu'on est accoutumé d'appeler *des hommes*. Oui ; et ces êtres complexes, bi-problématiques, se considèrent, m'ont affirmé les mêmes amis éjouis, comme des esprits savants, esthètes, artistes, intellectuels, érudits.... Le caractère qui permet immédiatement de reconnaître, à leur approche, ces « gens » -là, est imprimé, non en leurs attitudes mais en leurs phrases stéréotypées. Ils veulent, ils désirent, ils demandent, ils supplient, ils implorent, ils ordonnent.... quoi ? Patience.... Ce sont les « officiels » envahisseurs des pouvoirs publics ; ils ont considéré que les positions dites libérales, parce que catholiques, en Belgique, étaient trop encombrées, et ils se sont dit : Elargissons le *fonctionnarisme*. Ayons des professeurs spéciaux d'art. Possédons

Digitized by Google

une Académie. Subdivisons la littérature (et les arts en général) en bureaux, divisions, départements et directions. Mettons-nous-y partout où il y a des grades, des décorations, des honneurs et point d'honneur.... Et voilà pourquoi je pose la question : *l'enseignement artistique d'une langue peut-il être officiel?* Je n'envisage pas le côté dérisoirement comique de la création d'une académie « belgeoise », car je crois que ce projet s'est enterré lui-même, par dépit de n'avoir point recruté les éléments sérieux qu'il comptait séduire. Je n'épilogue point sur la nécessité ou non de créer des positions lucratives et fainéantes à des altérés de repos éternel : qu'on crée donc, mon Dieu, des hiérarchies artistiques dans quelque ministère national ! peu m'importera, à condition que les nouveaux promus s'engagent à s'occuper de tout, sauf de l'art.

*
* *

L'art, et l'étude d'une langue littéraire est un art très particulier, l'art, dis-je, est une volupté ; or la volupté étant, en nos siècles bourgeois, une chose plutôt rarement avouée, l'artiste est un être rare ; pourquoi, désormais imposer à de multiples cervelles indépendantes et nationales l'obligation d'être « rarissimes » de cœur et d'âme? Pourquoi vouloir qu'un vieil outillage, qu'un antique rouage administratif enseigne mécaniquement *de la volupté*. Fi donc ! nous sommes trop tartufes, en notre benoîte patrie, pour oser permettre un enseignement libre et voluptueux. Alors, quels moyens préventifs expérimente-t-on ? On organise un enseignement littéraire, mais on en polit les coins trop franchement prononcés à l'aide du rabot de la sécheresse et de la pédagogie malsaine. On enseigne une volupté dont on ne vous expose que les ennuis, les tristesses, les plans, et les « ah ! oh ! délicieux ! exquis ! jolis ! » de la réglementaire et officielle administration.

*
* *

Holà ! Jouons franc jeu.

Vous voulez enseigner la langue littéraire? Soit. Créez, créez une salle, en chaque établissement d'enseignement, où tous les

Digitized by Google

chefs-d'œuvre d'art sculptural et pictural seront reproduits le mieux possible. Mettez-y vos élèves et *taisez-vous* ! Laissez-les regarder, contempler, s'extasier, s'enthousiasmer ou s'ennuyer. On n'apprend pas à aimer. On aime parce que l'instinct vous dit d'aimer. De même, on n'aime pas uniquement la bouche d'un être d'élection, ni ses yeux, ni son corps. L'amour veut toute l'admiration. Par conséquent, si vous tenez à voir se former l'amour de l'art littéraire, commencez donc par montrer ses yeux, son corps, son âme et son front : l'*art* en général. Puis, laissez parler les élèves et les cœurs de ceux que vous aurez ainsi éveillés à l'amour, discutez avec eux leurs sentiments, mais ne leur disputez aucune sensation. Donnez-leur des livres, des livres et des livres, des auteurs classiques, des romantiques, des parnassiens, des symbolistes, et discutez, discutez toujours : d'abord, vous apprendrez chaque jour des choses que vous ignoriez la veille, et vous permettrez à ceux qui sont doués, de se créer leur idée personnelle.

*
* *

Mais croyez-m'en, ou ne m'en croyez pas, j'imagine qu'aucun enseignement n'est propre à faire aimer l'art littéraire d'une langue. Il y a mieux à faire, et c'est ce que les jeunes poètes, les jeunes esthètes, ce que tous les jouvenceaux fervemment épris de beauté semblent avoir compris.

Ecœurés de s'entendre, avec plus ou moins d'éloquence, ressasser des « clichés » usés et vieillots sur des idées toujours neuves, fatigués de ne lire, aux soirées familiales, que de trop souvent ineptes feuilles quotidiennes où les noms les mieux connus sont déshonorés par une malsaine promiscuité, ils ont, depuis des temps et des temps, imaginé de se créer leurs écoles d'art, et leurs journaux : les *revues* et leurs *cénacles*.

*
* *

Il y a différentes catégories de revues. Il est, en effet, de par le monde, autant de croyances et de religions qu'il existe d'êtres humains, soi-disants intelligents. Il y a la *Revue de combat*, la

Digitized by Google

Revue spécialiste, la *Revue éclectique*, la *Revue-magazine*, et la *Revue polychrome*, ou plutôt, si l'on veut bien s'entendre, il y a cette toute dernière espèce, qui est la *Revue terne*, et il y a toutes les autres qui sont simplement *vivantes*.

La *Revue terne* par excellence est polychrome, en ce sens, que, reflétant toutes les teintes pseudo-intellectuelles des milliers d'êtres existants, elle réunit en elle toutes les couleurs dont est bariolé l'habit d'Arlequin qui vêt l'humanité. Cette revue est terne parce que, n'ayant aucune direction intérieure, n'ayant aucun but spécial, elle s'égare dans les méandres des chemins et aux carrefours des routes. Elle est polychrome et peut charmer chaque parcelle humaine par une, au moins, de ses facettes. Elle est terne, sans chaleur, sans vibration, sans vie et satisfait tout le bourgeoisisme vautré dans l'inertie et le mi-sommeil des brutes. Tel est, par exemple, le *Moniteur* officiel d'un gouvernement, type parfait d'idiocratie, et, par similitude, toute revue aux prétentions encyclopédiques et officielles.

Le magazine a quelques similitudes avec la catégorie première. En effet, le magazine se soucie d'être à la portée de tout le monde, et, par conséquent, éparpille ses forces. Mais ce qui le différencie des revues ternes, en mon esprit très in-méthodiquement classificateur, c'est qu'il est à considérer que le magazine se crée avec des rubriques-types, où des idées ont la prétention de se glisser impromptues. Des magazines comme ceux que dernièrement des éditeurs lancèrent sous des titres aussi suggestifs que *Les lectures pour tous* ou *Je sais tout* n'apportent peut-être pas à l'enseignement littéraire autant d'éléments qu'en offre, par exemple, le *Studio* à l'art mondial; n'empêche cependant, qu'avec moins d'orgueil et de pesanteur que les revues ternes, ils amènent leurs contingents d'idées : ils éduquent — tous les genres étant propices hors le genre ennuyeux — les lecteurs de leurs pages « sandwichées » au filet tendre de l'utile et de l'agréable, à devenir aptes de lire plus, et mieux. Ils donnent, non seulement des notions simples d'économie sociale et domestique, mais encore des notions littéraires, voire artistiques. Ils sont à proprement parler les *vulgarisateurs* de ce que la pensée humaine peut avoir de compréhensible et d'attrayant. La

Digitized by Google

volupté esthétique de la langue leur fait certes défaut, mais ils ouvrent, sous leurs aspects relativement omniscients, les portes du paradis où règne encore cette norme de la littérature.

*
* *

Et me voici songeant aux revues proprement dites, aux revues vivantes. La revue de combat, où, s'aiguisant chaque jour, les glaives artistiques sont brandis avec ferveur et enthousiasme, la revue qui lutte, qui essaye moins de plaire que de créer la trouée par où passeront ses éléments constitutifs, la revue du mouvement, du bruit et du tapage, celle qui ose aller de l'avant et marcher franc sous les coups; puis la revue plus spécialiste qui brandit, non un faisceau de glaives mais une oriflamme étincelante, et qui la plante de force ou de bonne volonté au sein des vagissantes multitudes; la revue éclectique qui, fidèle aux principes du *Beau* et du Vrai, mène la lutte sourde, insinuante et raisonnée contre l'arriérisme des populations, la revue qui fait appel à tous les talents fermes et discrets, et qui, non contente de les réunir, les protège encore de son influence et de sa force.

Eléments de vie, de mouvement et de rythmes, les revues ainsi considérées œuvrent, au point de vue français qui nous occupe principalement, la meilleure partie d'un enseignement littéraire. On a dit et répété qu'elles n'avaient qu'un public restreint. Soit, — étant jeune j'ai payé pour le savoir — elles manquent du public financier, du public qui ne lit pas, mais qui s'offre le luxe d'un livre non découpé; mais elles ont un public plus large, et je ne parle pas des camarades qu'elles groupent autour d'elles, ni des maîtres qui les encouragent; non, je n'envisage que leur public plus vaste, situé, soit à l'étranger, soit tout près d'elles. Par l'échange des revues belges et françaises, nos périodiques ont perdu, ou peu s'en faut, les défauts d'expression trop criards et propres à notre indépendante nationalité; par le contact avec leurs consœurs néerlandaises, luxembourgeoises, allemandes ou italiennes, elles ont porté, lointainement, leur plus ou moins d'influence française. Nous n'avons pas encore eu, ici, des revues qui, comme le *Mercure de France*, parvenaient

Digitized by Google

à dessiner tout un mouvement international ; mais j'ose affirmer, par expérience, que plus d'une fois, nos petites revues d'enthousiasme, et nos grandes publications vivantes, ont eu leurs échos lointains — articles traduits, études analysées — et ont fait, non seulement connaître des noms, mais lire des œuvres. A l'intérieur du pays, si elles ne sont pas toujours lues, les quotidiens — il en est de très intelligemment dirigés à ce point de vue — se sont souvent chargés de reproduire ou d'analyser leurs articles ; et ainsi, de par la force de l'entêtement et de la persévérance, les revues enfoncent chaque jour en l'âme de quelque solitaire le clou auquel se maintient leur idéal ; un certain nombre de solitaires formant un groupe, plusieurs groupes constituant une partie de la « masse », cette masse grouillante est elle-même intoxiquée — et le toxique est salutaire.

* * *

Je me place au point de vue belge.

Dans notre petit pays, l'art littéraire végétait autrefois, ignoré de lui-même et d'autrui. Certes, il y avait déjà quelques grands écrivains : Octave Pirmez, Charles Decoster, Camille Lemonnier, lorsque soudain parut Max Waller, audacieux, plein d'initiative et d'action, qui, achetant à M. Albert Bauwens une petite revue d'étudiants, en fit la *Jeune Belgique*. Ce fut la maison de la joie, de l'enthousiasme et de la foi. Désormais les écrivains « *se sentirent assez forts pour se moquer du dédain d'alentour, assez forts pour écrire à leur guise... et pour agir. Dans le cas présent, j'appelle actes les batailles de plume contre le mauvais vouloir et la routine des grands pontifes. J'appelle actes aussi la commémoration de quelques ainés, l'hommage aux morts et ce banquet fameux de 1883, cette « Pâque littéraire » où toute la* JEUNE BELGIQUE *acclama Camille Lemonnier* » (1). Du jour au lendemain Giraud, Verhaeren, Nautet, Gilkin, Eeckhoud, activement mis en avant furent connus et aimés. Le grand élan littéraire était donné par Waller, Rodenbach, Maubel, Hannon et Jules Destrée. L'*Art*

(1) MAUBEL. « Pourquoi nous voulons honorer Max Waller. » *Revue de Belgique*, 1905.

Digitized by Google

moderne d'Edmond Picard entra dans la lutte, l'*Essai littéraire* fit de même, et lorsque se scinda le groupe des *Jeune Belgique*, le *Coq rouge* rallia à lui poètes et prosateurs...

Des livres avaient paru, s'étaient vendus, avaient eu du succès, du triomphe presque. Aucune barrière ne résistait plus : les jeunes gens épris d'art et de littérature pouvaient, à l'abri de la devise wallérienne « *Ne crains* » marcher de l'avant.

Mieux que tous les discours, avec plus de force que tous les enseignements et tous les encouragements, la première grande revue de jeunes inculqua aux Belges cette idée, qu'en définitive, la littérature existait...

Et depuis? Depuis, chaque auteur national s'est vu lancé par des revues d'ici. Ce sont les revues qui ont même fait naître les écrivains, poètes ou prosateurs. Nous avons eu *Durandal* et la *Lutte*, publications catholiques d'art, la *Société nouvelle* qui répandit les idées sociales, l'*Art jeune*, la *Revue de Belgique*, la *Revue générale*, le *Thyrse*, le *Jeune effort*, *En art*, la *Belgique française*, la *Revue jeune*, *Marsyas*, le *Roseau vert*, *Wallonia*, *Antée*, la *Verveine*, la *Belgique artistique et littéraire*, et quantité d'autres périodiques. Les grands mouvements littéraires ont eu leurs heures de lutte, en terre belge comme à Paris; les renaissances ont soufflé sur nos âmes leurs haleines rénovatrices, et rien que la vivante et grande pléïade actuelle peut attester combien fut importante l'action des revues.

Les revues étudient livres et brochures, analysent et synthétisent toutes les manifestations d'art; elles sont les foyers où viennent se former les jeunes esprits et où les « anciens jeunes » sont sympathiquement déifiés. D'elles, jaillissent les profonds enthousiasmes et les élans spontanés. Et, tout nationalisme étant odieux et excessif, c'est encore grâce à elles qu'on voit de tout jeunes auteurs et des maîtres français collaborant en Belgique, et des Belges œuvrant à Paris. Elles brisent et réduisent à néant les tentatives mal venues et, suivant avec intérêt les efforts méritoires, encouragent ceux qui sont dignes d'arriver. Les périodiques littéraires enseignent, répandent et défendent la littérature.

*
* *

Digitized by Google

Or la littérature d'une langue est la volupté esthétique de cette langue. L'enseignement officiel, forcément réduit, restreint par les programmes et les nécessités pédagogiques, ne peut évidemment pas s'écarter des chemins marqués par la routine et par l'expérience. Il se borne à donner les bases générales et admises de l'édifice linguistique. Il faut laisser chaque esprit se diriger suivant ses aptitudes et son instinct. Ceux qui forment la médiocratie seront parfaitement épurés des scories natives lorsqu'ils auront quitté les cours et les académies gouvernementales ou privées. Les autres, destinés à l'élite future, dès leurs vingt ans, et en dépit du classissisme imposé, iront vers les revues et leurs cénacles. Et, quelles que puissent être leurs destinées, plus tard, ils se souviendront des heures de leur jeunesse, ne perdront pas tout à fait l'idéalisme que leur inculquèrent leurs lectures, retourneront aux livres, jouiront de la langue, des poètes et des prosateurs. Ainsi soit-il.

Digitized by Google

II. — SECTION LITTÉRAIRE

La propagation de la langue française, par le théâtre

PAR

M. CHARLES DULAIT

— — —

Le premier Congrès pour l'extension et la culture de la langue française, ce très remarquable Congrès de Liége, s'est occupé beaucoup de la critique littéraire; beaucoup aussi de l'enseignement à tous les degrés; beaucoup encore de quelques autres questions. Comme le constatait à bon droit la circulaire annonçant le Congrès d'aujourd'hui, l'on vit à Liége, en 1905, des philologues distingués et des littérateurs notoires « discuter avec une noble ferveur les problèmes de toute sorte que soulèvent le maintien et le développement de la culture française ». Comment se fait-il cependant que l'un des plus importants d'entre ces problèmes — le plus important peut-être — n'ait intéressé que médiocrement cette docte assemblée; si médiocrement que parmi les rapports qui lui furent présentés, l'on n'en trouve qu'un seul relatif — encore d'un peu loin — à ce moyen de diffusion linguistique par excellence, à notre

Digitized by Google

époque surtout, et particulièrement pour la langue française : le *théâtre?*

Le théâtre est énormément plus puissant, pour la diffusion d'une langue moderne, que le livre. N'y a-t-il pas un nombre considérable de gens que la littérature romanesque, et plus encore la littérature philosophique, trouvent absolument indifférents? Dans les grandes villes belges notamment, et en notre temps où les sports ont accaparé toute la vogue, même la classe mondaine, qui dispose pourtant de loisirs suffisants, ne lit presque pas. Tandis qu'il y a peu de gens, dans ces mêmes grandes villes, qui n'aillent pas au théâtre. Le livre, une fois mis au jour de la librairie, est obligé de presque quêter l'attention de ses lecteurs; il faut qu'il les tente par les appâts les plus habiles et souvent les moins honorables; on le voit employer toutes sortes de ruses pour être lu; y revenir patiemment à plusieurs coups; n'arriver tout au plus qu'à se faire accorder, comme par commisération, quelques minutes ici et quelques minutes là, aux rares instants où le pratique homme moderne n'a rien de mieux à faire. Le théâtre, au contraire, voit les spectateurs accourir à lui spontanément; il a sa place marquée, reconnue, largement faite, dans l'emploi du temps d'un citadin; il n'a pas à s'imposer comme le livre, on va à lui de bon gré; il est assuré d'un public nombreux, fidèle; et tous les grands théâtres ont leurs abonnés, qui assistent régulièrement à toutes les *premières*, quelle que soit la pièce que l'on donne.

Cela est surtout remarquable pour les classiques. A part les professeurs et les collégiens, qui donc lit encore Corneille ou Racine? Il se trouve cependant des milliers de personnes pour écouter et applaudir Polyeucte ou Andromaque à la Comédie Française, à l'Odéon ou au théâtre d'Orange; et en ce qui concerne l'étranger, on peut constater, à Bruxelles par exemple, que le théâtre du Parc ou celui des Galeries ne font jamais d'aussi grosses recettes que lorsque l'affiche annonce une tragédie classique avec le concours d'un ou plusieurs sociétaires de la Comédie Française.

Ces Messieurs et ces Dames de la *Maison de Molière* sont d'ailleurs qualifiés avant quiconque pour aller à l'étranger

Digitized by Google

attester de nos vieilles gloires littéraires. C'est eux que la volonté de plusieurs générations a rendu gardiens du patrimoine trois fois séculaire de notre art dramatique. Leur société constitue une institution d'état, convenablement subsidiée et officiellement administrée, protégée, honorée, décorée et palmée. Il semble qu'on leur ait tacitement concédé le monopole de la représentation des chefs d'œuvre qui sont à la base de notre littérature et qui fixèrent définitivement notre langue. Et n'est-il pas préférable, si l'on veut inspirer à l'étranger des sentiments admiratifs pour la France, de propager ces chefs d'œuvre incontestés, et généralement incontestables, plutôt que les productions boulevardières ou mélodramatiques, au triomphe desquelles suffit amplement l'activité des impresarios avides de lucre et en quête toujours du dernier succès grossièrement sensationnel?

Aussi bien, il ne faudrait pas trop médire des entreprises privées. Ce qui s'est fait de plus intéressant pour le triomphe de notre art dramatique, ce qui — surtout en matière d'œuvres modernes — s'est fait de plus remarquable, de plus héroïque souvent, c'est à elles qu'on le doit. Ainsi cette curieuse évolution, réalisée il y a quelques années par le théâtre libre, n'avait pas encore tout à fait réussi à Paris avec Antoine, que déjà les tournées de Mme Suzanne Desprès en répercutaient les échos à l'étranger. Le théâtre poétique le plus avancé, celui des maîtres dont une jeunesse enthousiaste proclame aujourd'hui très hautement le génie, n'a dû d'être représenté — même à Paris — que grâce aux efforts particuliers les plus désintéressés : il suffit de songer aux *Flaireurs* et à *Pan*, du divin poète Charles Van Lerberghe, à la gloire duquel se consacrèrent si généreusement les courageux efforts de Lugné-Poé. Si l'on voulait bien excuser ici l'emploi de termes empruntés au vocabulaire commercial, nous dirions que le théâtre de l'*Œuvre* eut le double mérite d'*importer* et d'*exporter* à la fois; le même Lugné-Poé qui révéla à la France le théâtre scandinave et le théâtre russe, s'employa à propager au delà des frontières les œuvres françaises les plus bellement novatrices. Il faut dire d'ailleurs, à la honte de Paris, qu'un grand nombre d'œuvres françaises des plus remarquables ont été

Digitized by Google

connues et admirées à l'étranger bien longtemps avant que le public parisien ait seulement appris leur existence et le nom de leurs auteurs; ce n'est souvent qu'au bout de plusieurs années que les directeurs de nos théâtres, émus par le bruit des acclamations venant de tous les pays voisins, songèrent à leur donner la consécration parisienne; il en est même, croyons-nous, que toutes les capitales de l'Europe ont applaudies et dont Paris attend toujours la première représentation.

Monna Vanna, le chef-d'œuvre le plus génial peut-être de tout le théâtre moderne, écrit premièrement en français mais bientôt traduit dans toutes les langues, fut représenté non seulement à Londres, Berlin, Vienne et Rome, mais jusqu'au Japon et dans les Amériques. Paris, cependant, n'en eut que quelques rares représentations, et grâce seulement à l'initiative de Mme Georgette Leblanc; une représentation en fut donnée aussi par Mme Éleonora Duse, mais naturellement la pièce, cette fois-ci, fut interprétée en italien, si bien que beaucoup de Français ne connurent l'un des plus beaux ouvrages écrits dans leur langue, que par l'intermédiaire d'une langue étrangère!

Il est vrai que la nationalité belge de Maurice Maeterlinck et les tendances avancées de son théâtre y furent peut-être pour quelque chose. Mais qu'objectera-t-on alors si nous ajoutons qu'un cas analogue se présente pour les *Erynnies* de Leconte de Lisle; une œuvre pourtant bien dans la tradition française; une œuvre classique s'il en est; l'œuvre d'un académicien; l'œuvre, au surplus, d'un mort; une œuvre, donc, *de tout repos?* Les *Erynnies* eurent un grand nombre de représentations en Belgique, notamment aux théâtres de la Monnaie et de l'Alhambra à Bruxelles, au théâtre en plein air de Spa et au Kursaal d'Ostende. Elles furent représentées aussi dans tous les théâtres en plein air de la province française. Ces représentations se donnèrent avec le concours de MM. Albert Lambert et Paul Mounet, Mmes Adeline Dudlay et Segond-Weber, tous sociétaires de la Comédie Française; les rôles étaient donc déjà appris et rien n'empêchait de mettre l'œuvre à la scène rue de Richelieu. La Comédie Française néanmoins s'obstine toujours à en refuser le spectacle au public parisien, et bien que l'inspiration, le style et l'allure de

Digitized by Google

cette œuvre conviennent éminemment aux habitudes de la maison, celle-ci s'entête malgré tout à ne pas l'admettre au répertoire. Il convient de rappeler que les *Erynnies* eurent, il y a quatorze ans, un certain nombre de représentations au théâtre de l'Odéon, mais devant le grand succès qu'elles eurent alors, la Comédie Française manifesta son *intention* de mettre les *Erynnies* à son répertoire, ce qui eut pour conséquence d'empêcher aussitôt que la pièce fût encore représentée à Paris sur n'importe quel autre théâtre. Et depuis quatorze années l'on assiste donc à cette chose véritablement révoltante : que la Comédie Française ne s'est pas encore décidée à monter l'ouvrage de Leconte de Lisle, tout en continuant néanmoins à empêcher aucun autre théâtre de le faire.

Une autre œuvre importante presque inconnue du public parisien, c'est l'*Iphigénie* de Jean Moréas, qui vient cependant de conquérir de très grands succès à l'étranger, au cours de ces spectacles vraiment artistiques qu'organise M. Dessonne, un jeune impresario rempli de bon vouloir désintéressé. Cette *Iphigénie* fut également représentée au stade d'Athènes, et ce fut alors un véritable triomphe pour les lettres françaises, que de voir un écrivain grec faire représenter, dans une ville grecque, une œuvre inspirée des chefs-d'œuvre grecs, mais écrite en français!

C'est donc seulement par l'initiative privée que toutes ces œuvres ont été répandues à l'étranger. Elles le furent dans des conditions plus ou moins favorables à leur succès, suivant le plus ou moins de moyens matériels dont disposaient leurs impresarii. Pour les œuvres contemporaines, ceci est d'ailleurs inévitable et tous les vœux que l'on pourrait formuler à ce propos seraient nécessairement platoniques.

Il en est tout autrement s'il s'agit des œuvres classiques au répertoire de la Comédie Française. Comme nous le disions plus haut, les sociétaires de la Comédie Française semblent s'être assuré le monopole des représentations des chefs d'œuvre de Corneille, de Racine, de Molière, de Beaumarchais, etc. Ce que la plupart d'entre ces comédiens gagnent annuellement d'argent à jouer en dehors de la Comédie Française, dépasse de beaucoup

Digitized by Google

le traitement et les douzièmes de parts que le Théâtre Français leur paie. Dès lors, la plupart d'entre eux en font une affaire : bien qu'artiste l'on n'en est pas moins homme et homme moderne; l'argent a des appâts, même pour des comédiens fonctionnaires; et le « grand sociétaire » en tournée, à quelques exceptions près, se soucie bien moins de la gloire de Corneille, de Racine, de Molière ou de Beaumarchais, que des applaudissements personnels à recueillir et, surtout, — il faut bien l'avouer —, surtout du gros *cachet*.

Cela étant, ces représentations sont organisées souvent d'une manière presque uniquement mercantile, sans le moindre souci artistique. Pour parvenir à payer au « grand sociétaire » le *cachet* qu'il exige, l'impresario tâche à réaliser le plus d'économies qu'il peut; il paie avec parcimonie les autres interprètes; la mise en scène est complètement sacrifiée. Ces représentations sont d'ailleurs toujours préparées très hâtivement, quelquefois en dépit du bon sens. Les interprètes sont recrutés à droite et à gauche, au seul hasard des disponibilités; ils arrivent dans la ville où se donne la représentation le jour même qu'elle a lieu; ils n'ont parfois jamais joué ensemble, ils ne se connaissent pas l'un l'autre et ne connaissent pas davantage le théâtre sur lequel ils vont monter tout à l'heure; la moitié d'entre eux ne savent même pas leurs rôles; rarement trouve-t-on le temps d'une seule répétition. N'importe, on joue quand même, et c'est le souffleur qui fait le plus gros de la besogne; les alexandrins, dans la bouche de ces acteurs ambulants, ont dix ou quatorze syllabes; des scènes entières sont passées sous silence; les entrées et les sorties sont manquées; la tragédie n'est plus qu'une parade de foire et la comédie une farce incohérente; l'étranger sort d'un tel spectacle avec une impression rien moins qu'admirative des chefs d'œuvre classiques de notre littérature française.

Plusieurs journaux parisiens ont protesté énergiquement et à différentes reprises contre cet état de choses. Des députés ont interpellé le ministre des Beaux Arts sur la question. Les auteurs de revues de fin d'année y ont trouvé prétexte à bon nombre de scènes satiriques. Mais les « grands sociétaires » continuent tou-

Digitized by Google

jours, et même de plus en plus, leurs lucratives et sacrilèges expéditions, sans que l'administration de la Comédie Française ait cru jusqu'à présent devoir ou pouvoir intervenir.

C'est qu'en effet le décret de Moscou, qui règle officiellement l'organisation de la Comédie Française, est muet quant aux *tournées* des sociétaires à l'étranger, et ceci pour une raison péremptoire, c'est qu'au temps de Bonaparte les chemins de fer n'existaient pas encore, non plus que les automobiles, et qu'ainsi Napoléon, malgré tout son génie, ne pouvait pas prévoir les promenades mondiales que font les comédiens de nos jours.

On trouve cependant ceci dans le décret :

« Art. 80. — *Les congés sont délivrés par le surintendant qui n'en peut accorder plus de deux à la fois, ni pour plus de deux mois, ils ne peuvent avoir lieu que depuis le 1er mai jusqu'au 1er novembre.* »

Comment se fait-il alors que l'on voit plusieurs sociétaires en tournées en même temps et en plein hiver? C'est simplement par une tolérance aimable de la part de l'administration; mais cette tolérance, vraiment exagérée depuis quelques années, n'est-elle pas abusive, puisqu'elle est de nature à nuire gravement à la gloire de notre théâtre classique?

Pourquoi la Comédie Française n'organise-t-elle pas elle-même, officiellement et à son seul profit, mais aussi sous sa responsabilité, ces représentations à l'étranger ? Ne serait-il pas incomparablement utile à l'extension de la langue française, que des représentations de nos chefs-d'œuvre classiques soient données à l'étranger *de la même façon* qu'à Paris, c'est-à-dire avec une interprétation homogène et une mise en scène convenable?

C'est pourquoi, comme conclusion à notre rapport, nous avons l'honneur de proposer aux votes des membres de la section littéraire du Congrès pour l'extension et la culture de la langue française, le vœu suivant :

La Section littéraire du Congrès International pour l'extension et la culture de la langue française, considérant qu'il est de première importance que les chefs-d'œuvre du théâtre classique fran-

Digitized by Google

çais ne soient représentés à l'étranger que dans de bonnes conditions artistiques, émet le vœu que l'administration de la Comédie Française n'abandonne pas le soin de ces représentations à l'initiative privée d'impresarii ou de certains de ses sociétaires en particulier, mais au contraire qu'elle les organise elle-même, officiellement, et avec, autant que possible, la distribution complète et la mise en scène du spectacle à Paris.

Digitized by Google

II. — SECTION LITTÉRAIRE

La diffusion de la langue française par la presse

PAR

GÉRARD HARRY

La seule nomenclature des journaux français publiés hors France — j'entends hors la France et ses colonies — suffirait à montrer la puissance de rayonnement d'une race et de sa langue.

Et elle atténuerait peut-être la tristesse des braves gens qui déplorent si bruyamment la diminution *relative* de la population française par rapport à la progression numérique d'autres peuples, comme si, — pour prendre un exemple dans le monde des quadrupèdes — la remarquable espèce canine devait être considérée comme vouée à la décadence et à la mort par le fait de se moins multiplier que la famille des lapins.

Mesurée à l'aune de son expansion intellectuelle par la presse, la France est encore probablement la première puissance du globe... C'est sur son domaine spirituel, conquis de façon moins violente que celui de Charles-Quint, que le soleil ne se couche jamais.

Prenons les plus grands États *territoriaux* du monde moderne. Le drapeau britannique a eu beau se promener partout : à de très rares exceptions près, on ne rencontre de presse anglaise

Digitized by Google

que là où le « Union Jack » s'est planté à jamais, où réside une majorité d'Anglais et d'anglicisants. Où trouve-t-on des « Zeitungs » en dehors des États germaniques proprement dits ou des possessions de l'Allemagne? Et des gazettes russes et des gazettes chinoises, où s'en imprime-t-il ailleurs que chez les peuples soumis aux lois du Tsar ou des souverains Mandchoux de Pékin?

Partout où ont passé non seulement des soldats, mais des marchands, des archéologues, des artistes, des poètes français, ils ont laissé derrière eux l'empreinte durable que constitue un journal de leur langue; les accidents de l'histoire, les hasards des champs de bataille ont pu annuler bien des conquêtes territoriales, ils ont laissé subsister constamment quelque chose de la conquête des esprits.

Glissons sur les exemples que nous avons sous les yeux ou à portée de jumelle : la suprématie de la presse d'expression française, par rapport à langue flamande en notre bilingue Belgique; la survivance d'excellents journaux français dans le grand-duché de Luxembourg, malgré le Zollverein, en Alsace-Lorraine, à Metz, ou Mulhouse, malgré 1870; dans les îles de la Manche, à Guernesey et Jersey, après dix siècles de séparation commencée par la nature, achevée par la guerre; la solidité des journaux de premier ordre rédigés en français dans la Suisse romande et dont la circulation déborde sur les cantons allemands de l'Helvétie.

Ce qu'il faut admirer, c'est l'existence d'une presse gauloise en des pays où la France n'a aucune racine ethnique en : Orient par exemple, à Athènes, à Bucharest, à Salonique, à Constantinople, à Smyrne; à Saint-Pétersbourg, au cœur de la semi-asiatique Russie; en Égypte où les descendants de Champollion et les plus cultivés des descendants des Pharaons lisent toujours l'idiome de Voltaire, dans les meilleurs quotidiens du Caire et d'Alexandrie, tout comme si l'Angleterre n'eut pas édifié son protectorat exclusif sur les ruines de l'ancien *condominium* anglo-français.

Passons de l'Afrique, où les organes franco-algériens et tunisiens s'expliquent par la conquête et la colonisation, au Nouveau-Monde. Une passagère domination française n'y est pas seulement rappelée par l'*Abeille de la Nouvelle-Orléans* et plusieurs

Digitized by Google

émules ou par les journaux français publiés dans les Antilles, à Haïti, par exemple, il y a encore des journaux français à New-York et à Mexico en pleine société anglo-saxonne ou espagnole. Et, en ajoutant, malgré la réserve que je faisais tout à l'heure, les journaux français de la Guadeloupe, de la Martinique, des îles Maurice et de la Réunion; ceux des antipodes (Nouvelle-Calédonie et de l'Extrême-Orient, Indo-Chine), n'a-t-on pas établi que l'influence française s'étend, par le verbe, en couches parfois minces, il est vrai, mais s'étend, tout de même, sur tous les quartiers du globe, de quelque nationalité qu'ils se réclament du fait de leurs origines ou des vicissitudes historiques?...

Et voilà un empire qu'on peut s'attacher à conserver, à fortifier, à prolonger, sans crainte d'éveiller des susceptibilités et conflits, le royaume des idées, la domination spirituelle étant — heureusement ou malheureusememt — moins disputés que jamais, en cette ère de rivalités purement commerciales et de politique froidement réaliste.

Comment le conserver et le fortifier? Je laisse à d'autres le soin d'approfondir la question. Il n'est possible ici que de l'effleurer et d'indiquer un ou deux des moyens par lesquels la presse française des pays étrangers pourrait être renforcée en qualité et en nombre.

Ne semble-t-il pas que les événements fournissent, en cet instant même, d'exceptionnelles occasions d'y pourvoir. La création d'organes français au Maroc devrait suivre immédiatement le pénible travail de pénétration qui s'y opère à coups de canon et de fusil contre les « harkas » hostiles.

Le monde oriental est en ébullition. Ne vient-il pas, dans un subit et irrésistible élan. d'arracher au Commandeur des croyants les libertés constitutionnelles faites pour l'assouplir de plus en plus aux influences de l'Occident et particulièrement de la France, dont la *Marseillaise* sert de chant de ralliement aux réformateurs de la Turquie comme à ceux de l'Empire moscovite? Cette évolution aidant, l'instruction va prendre une allure de bottes de sept lieues, dans l'est de l'Europe; et avec le nombre des écoles, se multipliera le nombre des Ottomans et des Russes aptes et enclins à chercher leurs inspirations dans des

Digitized by Google

organes qui leur apporteront, avec notre langue, l'écho de nos sympathies et le reflet de nos idées... Et les pouvoirs publics ne pourraient-ils aider à la diffusion de la langue française en des régions aussi propices, par des encouragements spéciaux aux journaux qui la répandent?... Il ne s'agit pas ici de préconiser un système de subsides asservissants, bien que l'État français subventionne les écoles françaises à l'étranger et que la presse soit une école aussi : une école d'adultes. Sans la moindre atteinte à l'indépendance de quiconque, l'Etat favoriserait la diffusion de sa langue en prenant un certain nombre d'abonnements aux organes français imprimés en Turquie, au Maroc, en Egypte, en Amérique ! Du même coup, il consoliderait par là des organes généralement pauvres et méritants ; et, en les faisant circuler et lire dans les bureaux des ministères, il initierait la légion de ses fonctionnaires aux besoins et aspirations des lointaines colonies françaises et des exotiques amis de la France qu'elles ont groupés autour d'elles.

La presse française d'Orient et d'outre-mer est trop abandonnée de la métropole. Sa voix qui fredonne courageusement les airs de la patrie, sous d'autres cieux, aux oreilles d'autres races, semble se perdre dans les brumes de l'espace. L'intérêt politique et économique autant que le sentiment lui devraient valoir plus d'attention. L'administration militaire resterait-elle indifférente au sort de forteresses françaises isolées dans les lointains où elles feraient flotter le drapeau et représenteraient la poussée en avant du prestige national? Et les journaux de langue « franque » publiés sur le territoire des sultans orientaux ou de cosmopolites Républiques d'outre-antlantique ne sont-ils pas comme les héroïques forteresses avancées de la pensée française, qu'il faut maintenir et seconder par tous les moyens possibles?

En dehors de l'action gouvernementale que je viens de suggérer, cette forme intéressante de l'entre-aide pourrait, semble-t-il, être pratiquée par tous les écrivains à la fois soucieux de leurs intérêts personnels et de l'expansion de leur langue. Pourquoi, par exemple, d'accord avec la société des Gens de Lettres, ou directement, n'entreraient-ils pas en relations avec les journaux français de l'Orient et des quartiers « excentriques » du globe, en vue

Digitized by Google

de leur offrir à un tarif très réduit le droit de reproduction de leurs causeries, articles ou études ?

Cette collaboration littéraire, systématiquement organisée, contribuerait à préserver la pureté originelle de la langue contre les déformations et dégradations qu'elle subit fatalement peu à peu, dans les milieux exotiques, comme en témoigne le style de plus d'un des journaux français de Montréal et de Québec. Et, en portant le renom des publicistes de France, de Belgique, de la Suisse romande vers des latitudes qu'il n'a pas atteintes, elle compenserait largement à la longue les sacrifices du début... Si l'auteur dramatique anglais qui a réussi réalise dix fois la fortune ouverte à un triomphant dramaturge parisien ou belge c'est que ses pièces se jouent devant un public dix fois plus nombreux, en parcourant les innombrables dépendances coloniales de la Grande-Bretagne. Plus et mieux on connaîtra et on goûtera la langue française dans les Balkans, dans la vallée du Nil, dans le Nouveau-Monde, plus on y accueillera le théâtre et le livre français. C'est-à-dire qu'en prêtant un concours semi-gratuit aux journaux rédigés là-bas dans leur langue, les publicistes de l'Europe française n'auront pas seulement fait œuvre de propagande nationale, ils auront travaillé, du même coup, à la fructueuse diffusion de leurs propres œuvres.

L'admirable langage que ce congrès a mission de défendre n'a pas le droit d'être casanier, en un temps où les idées s'exportent autant que les marchandises. Il se doit de coloniser les esprits — ce qui vaut peut-être autant que de coloniser le sable et la brousse.

Digitized by Google

Digitized by Google

II. SECTION LITTÉRAIRE

L'entrée des littérateurs belges dans l'enseignement

PAR

CH. DULAIT

La situation matérielle de l'écrivain est, en Belgique, la grande question littéraire du moment, nous dirions presque la seule question littéraire du moment.

Il y a quelque vingt ans, à l'époque héroïque du symbolisme, et plus avant encore, il y a quelque quatre-vingts ans, aux temps chevaleresques du romantisme, la verbosité des poètes jeunes déversait généralement ses flots de paroles à seule fin d'apporter l'une ou l'autre innovation dans la métrique du vers, ou de libérer la prose de l'un ou l'autre cliché suranné.

Mais de nos jours, comme les jeunes gens ne voient plus dans la littérature qu'un moyen plus ou moins rapide d'acquérir la fortune et la popularité, la question matérielle est la seule qui les passionne; les discussions qu'elle suscite remplissent les trois quarts des petites et grosses revues étiquetées *littéraires*.

Qu'il est loin, le temps où un Georges Eekhoud écrivait :

Par amour de l'art, il faut savoir attendre, souffrir et pâtir tant et plus. Il faut surtout savoir travailler. Sous ce rapport, les

Digitized by Google

« Jeune Belgique » du mouvement de 1880 à 1895 donnèrent un superbe exemple aux générations qui les suivent. Ils firent d'abord des livres, de beaux livres, ils les firent le mieux possible, pour le plaisir et en l'honneur de la beauté, sans s'inquiéter de l'argent, de l'éditeur, de la réclame, de la mode, de la critique et des clients !

Hélas ! les clients, la critique, la mode, la réclame, l'éditeur et l'argent, c'est de tout cela précisément qu'aujourd'hui l'on s'inquiète le plus. Et comme en Belgique le public littéraire est fort restreint, et qu'ainsi les moyens dont dispose l'activité des gens de lettres ambitieux sont très limités, ceux dont le talent n'est pas suffisant pour leur donner seul le renom et la fortune, s'ingénient à y suppléer par tout ce que leur esprit inventif peut imaginer de favorable à leurs adroits calculs. Il ne se passe plus six semaines, sans qu'ils fassent quelque trouvaille nouvelle. Hier, ils voulaient établir un corps spécial dans l'Académie. Aujourd'hui, ils veulent constituer un corps spécial dans l'enseignement. Demain peut-être, ils voudront former un corps spécial dans la garde civique !

Ils ont d'ailleurs très fortement l'idolâtrie de l'uniforme ; ils ont conçu l'adroit désir de se draper dans une friperie quelconque qui leur assurerait officiellement le respect des foules ; mais outre cela, c'est surtout les prébendes que leur espoir guigne.

Des sinécures ! ce n'est plus dans les coins et à mi-voix que les avidités chuchotent ce désir veule. C'est devant tout le public qu'elles le hurlent ; c'est au rez-de-chaussée des grands journaux qu'elles l'impriment ; c'est de la première à la dernière des pages des prétendues revues d'art, qu'elles le répètent jusqu'à l'obsession.

Sinécures ! on imprime le mot ainsi, simplement ; on ne prend plus la peine d'employer des périphrases ; on a perdu jusqu'à la coquetterie d'un faux désintéressement dont jadis la médiocrité faisait encore ostentation, par un reste d'ailleurs bien inutile de pudeur.

Nous n'insisterons pas sur le point de savoir au bénéfice de qui l'on créerait ces sinécures. Il semble inévitable de commettre dans de tels cas les plus grosses injustices, même étant donnés des mécènes ou des fonctionnaires de la plus haute

Digitized by Google

compétence et de l'impartialité la plus sûre. Les médiocres seuls quémandent ces faveurs, et avec instances : comment songerait-on alors aux laborieux, qui, tout à leur œuvre, ne perdent point dans les vestibules et les antichambres un temps mieux employé au cabinet de travail; comment songerait-on aux plus fiers, aux plus nobles, aux plus farouches, dont la voix néglige d'implorer et dont la main ne se tend pas?

Nous avons dit longuement ailleurs (1) notre opinion sur la création éventuelle d'une Académie des Lettres en Belgique; son inutilité; ses dangers même. Presque tous les écrivains du pays ont émis leur avis sur la question; des articles *pour* et *contre* ont été publiés dans tous les journaux et périodiques littéraires de Bruxelles et de la province; il nous semble bien que le sujet a été considéré sous tous ses aspects et qu'il ne reste plus rien à ajouter. Le projet d'ailleurs paraît momentanément sommeiller et il n'y a pas lieu de croire que sa réalisation soit imminente.

C'est sans doute ce dont se sont aperçus ses protagonistes, et ils ont aussitôt entrepris de suivre une autre voie pour obtenir l'estampille gouvernementale si désirée et se faire sacrer « écrivains belges » officiellement : ils sollicitent maintenant leur entrée dans l'enseignement, et pour peu qu'on les laisse faire, ils exigeront volontiers des chambres législatives le vote d'une loi organisant un enseignement littéraire national laïque et obligatoire.

Ce sont des fanatiques. Bien souvent il leur arrive d'avoir raison; les arguments qu'ils donnent en démonstration de leurs théories sont parfois d'une logique évidente; mais ils poussent alors leurs conclusions tellement au delà du bon sens, tellement au delà de la tolérance simplement intelligente, qu'aucun esprit sensé ne peut se résoudre à les suivre dans ces régions, où ils se couvrent de ridicule et avec eux tous les écrivains sérieux que soi-disant ils veulent honorer.

En quoi seraient honorés en effet un Maurice Maeterlinck ou un Camille Lemonnier, de figurer dans une anthologie, où la douzaine d'écrivains vraiment remarquables auxquels la Belgique a

(1) *En Art*, revue littéraire, n° de juillet 1906.

Digitized by Google

donné naissance, devrait être nécessairement complétée par un contingent de demi-valeurs, ou même de non-valeurs, pauvres écrivains sans style, sans syntaxe et sans grammaire, comme il en abonde d'ailleurs à Paris autant et plus qu'à Bruxelles?

Cinq ou six écrivains admirables ont porté dans toute l'Europe, et parfois au delà, la gloire du mouvement littéraire français de Belgique. Après eux, une dizaine d'écrivains, — moins remarquables ou encore trop jeunes pour avoir pu donner déjà toute la mesure de leur talent, mais cependant d'une incontestable valeur, — ont ajouté leur effort à celui des ainés. Va-t-on maintenant jeter le ridicule sur ce mouvement littéraire, que même Paris admire avec envie, en présentant à l'étranger, comme les représentants officiels de la littérature française en Belgique, outre ces douze ou quinze écrivains intéressants, une quarantaine d'amateurs, plus ou moins lettrés, de journalistes, plus ou moins distingués, de professeurs, plus ou moins intelligents.

La racine du mal n'est pas ailleurs que dans l'habitude — intéressée ou non — que des patriotes maladroits ont prise de porter aux nues indistinctement tout ce qui porte l'étiquette « littérature belge ». Ces malheureux n'ont pas prévu que leur systématique encensement allait être mille fois plus redoutable que le dénigrement de parti-pris qui sévissait auparavant. On a voulu faire malgré tout le succès de livres et de pièces qui ne valaient absolument rien; le public s'est laissé prendre une fois à ce jeu, mais il a bien juré qu'on ne l'y reprendrait plus; et à présent, comment pourrait-on triompher de ses préventions s'il s'agissait de l'intéresser à une œuvre véritablement belle?

Nous venons de dire que ces *belgolâtres* fanatiques partent très souvent d'un point de vue raisonnable, et ne rendent antipathique la théorie qu'ils défendent, que par leurs exagérations. Quoi de plus juste en effet, que par exemple cette phrase-ci, trouvée dans le rapport déposé par l'un d'eux au premier Congrès International pour la Culture et l'Extension de la Langue française :

La Belgique n'a pas encore compris que la prospérité industrielle et commerciale n'est pas la seule base de la grandeur d'un peuple et qu'il y faut joindre la prospérité intellectuelle. Celle-ci ne

Digitized by Google

peut être assurée que par une culture élevée et complète, unissant la pratique d'une langue souple, riche et correcte à l'amour des chefs-d'œuvre et au respect des écrivains. S'il en est ainsi, peut-être ne paraîtra-t-il pas hors de propos d'examiner ici quels seraient les moyens capables d'inspirer aux Belges le goût de la littérature en général et de leur littérature en particulier.

Voilà évidemment un langage digne, judicieux, que tout le monde ne peut qu'approuver. Malheureusement, voici comment le rapporteur conclut :

Que faut-il donc?

Inscrire sur la liste des ouvrages classiques imposés dans les athénées et les collèges, et concurremment avec les livres employés aujourd'hui, des anthologies composées EXCLUSIVEMENT *d'extraits d'auteurs belges, depuis le livre de lecture des débutants jusqu'au choix de discours proposé à l'examen critique des rhétoriciens.*

Vous entendez bien : EXCLUSIVEMENT. Et le voilà alors, le langage du fanatisme, de l'exagération, de l'intolérance. Rien que des auteurs *belges*, soient-ils bons, soient-ils mauvais; *belges* suffit. Comment d'ailleurs — à moins de se limiter à cinq ou six noms, toujours les mêmes, — pourrait-on colliger des *modèles classiques*, pour tous les genres littéraires, dans ce seul mouvement dit « des *Jeune-Belgique* » qui date à peine de vingt-cinq années? Autre chose aussi est d'être un écrivain réputé, voire un écrivain à succès, et d'être un écrivain correct, classique, susceptible d'être proposé en exemple à l'effort phraséologique des collégiens : combien d'écrivains modernes, universellement appréciés, ne peuvent pas cependant servir à l'instruction littéraire de l'enfant, soit à cause des sujets qu'ils traitent, soit à cause des hardiesses de leur forme? Ce rapporteur fanatique reconnait d'ailleurs tout cela lui-même, puisqu'il ajoute :

Si nos auteurs n'ont pas la perfection plastique des écrivains français, ils ont du moins le mérite inappréciable de nous éclairer sur nous-mêmes, et de nous révéler les beautés de notre sol et la gloire de notre passé.

Mais « nous révéler les beautés de notre sol » cela ne fait-il pas la matière du cours de géographie? Et « nous révéler la gloire de notre passé » n'est-ce point là l'affaire du professeur d'histoire?

Digitized by Google

Et d'abord, n'y a-t-il pas en Belgique de très grands écrivains qui ne se sont pas exclusivement confinés dans le terroir? S'il est vrai que le génial Emile Verhaeren n'a habituellement consacré ses chants sublimes qu'à la patrie, il est cependant vrai aussi qu'un Maurice Maeterlinck, par exemple, est beaucoup plus européen que gantois. Nous vivons en des temps cosmopolites et il nous semble qu'il n'est pas mauvais qu'un écrivain se fasse une culture expérimentale par toutes les contrées. L'expansion mondiale de la librairie moderne, la publicité universelle que la presse donne aux idées, les traductions multiples des ouvrages célèbres, tout cela fait que l'humanité a maintenant beaucoup de pensées communes et qu'un grand écrivain ne se contente plus généralement de n'écrire que pour les indigènes d'un seul pays.

Ce patriotisme étroit de quelques-uns, ce patriotisme maladroit n'aboutirait qu'à la pire dégénérescence de l'admirable mouvement littéraire auquel la Belgique a donné naissance il y a vingt ans. Les écrivains belges seraient isolés plus que jamais. Et leurs pensées non réchauffées au contact de la grande et vivante pensée française, et privées de ce stimulant si fécond qu'est l'émulation, s'anémieraient bien vite.

Que ferions-nous, d'ailleurs, si, par un juste retour, la France allait répondre à notre ostracisme par un ostracisme analogue? Que ferions-nous si la France, usant de légitimes représailles, allait éloigner désormais nos auteurs de ses anthologies, de ses librairies, de ses théâtres? Est-ce le public belge, est-ce les éditeurs belges, est-ce les théâtres belges, qui feront vivre notre littérature et notre art dramatique? N'est-ce pas à la France seule que la plupart de nos bons écrivains ont dû leur célébrité? Tandis qu'en Belgique les pouvoirs officiels et l'opinion publique dédaignaient nos littérateurs, ou même s'en moquaient, Paris leur faisait l'accueil le plus généreux, et couronnait un Georges Rodenbach, par exemple, des mêmes lauriers qui couvrent le front des poètes français les plus illustres. N'est-ce point Octave Mirbeau, un écrivain français, qui dans *le Figaro*, un journal parisien, salua le premier la gloire de Maurice Maeterlinck? N'est-ce point une revue française, *Le Mercure de France*, qui édita nos meilleurs poètes, Emile Verhaeren, Charles Van

Digitized by Google

Lerberghe, Albert Mockel, André Fontainas, tant d'autres; et nos romanciers les plus réputés, comme Eugène Demolder? Et enfin, n'est-ce pas le théâtre parisien qui donna la célébrité et même la fortune à nos auteurs dramatiques, Francis de Croisset, Henry Kistemaekers?

Et en échange de cette hospitalité large, cordiale, spontanée, que la France ne nous a jamais refusée, que voudrait-on? On voudrait interdire que soient encore prononcés dans nos écoles les noms de Racine, de La Bruyère, de Chateaubriand, de Victor Hugo? On voudrait mettre à l'index les journaux et les revues au sommaire desquels apparaîtrait parfois la signature d'un collaborateur français? On voudrait boycotter les librairies qui exhiberaient à leur montre des volumes ou des journaux parisiens? Il n'y a pas de raison pour que la rage de ces fanatiques n'aille pas jusqu'à vouloir qu'on brûle sur un bûcher moyennageux les comédiens qui se rendraient coupables de dire en public des vers de Verlaine ou de Baudelaire!

De grâce, habituons-nous à honorer le talent sans ridicule chauvinisme, qu'il soit de Bruxelles, de Paris, de Saint-Pétersbourg ou de New-York; et tâchons de mépriser la bêtise, qu'elle soit d'Anderlecht, de Saint-Cloud, de Cronstadt ou de Brooklyn. La littérature française de Belgique n'y perdrait rien; elle compte des génies suffisamment puissants, pour qu'ils s'imposent d'eux-mêmes à l'admiration publique, sans avoir besoin de l'aide dangereuse d'un ridicule protectionnisme.

Que l'on veuille s'efforcer à donner au Belge un goût plus délicat, une tournure d'esprit plus élégante, une culture plus littéraire, c'est fort bien. Et qu'on songe à réformer l'enseignement dans ce sens, c'est tout-à-fait raisonnable. Mais quoi de plus naturel alors que faciliter l'accès chez nous du goût, de la tournure d'esprit, de la culture française? Nos grandes qualités nationales sont assez vigoureusement enracinées au plus profond de nous-mêmes, pour que nous n'ayons pas à craindre que ce contact avec la pensée française les abatte. Il faut que l'on songe *avant tout*, à mettre entre les mains des collégiens de *bons* auteurs, belges ou français peu importe, pourvu qu'ils soient *bons*. Après cela cependant, que l'on s'inquiète de choisir plutôt

Digitized by Google

les Belges que les Français, mais *après cela*, c'est-à-dire en second lieu, soit. Mais surtout qu'on se garde bien d'introduire dans les écoles, sous prétexte de protectionnisme en faveur de la littérature nationale, certaines de ces anthologies *exclusivement* belges, comme le hasard en a parfois mis sous nos yeux, de ces anthoiiques où quelques-uns d'entre nos écrivains vraiment remarquables voisinent avec une engeance de pseudo-littérateurs, sans style et même sans grammaire, ajoutés aux autres simplement pour faire nombre.

Nous pensons que l'on devrait bien se garder aussi d'introduire dans les écoles, sous ce même prétexte de protectionnisme en faveur de la littérature nationale, certains hommes de lettres de deuxième ou de troisième ordre, en quête de lucratives sinécures. Nous ne discuterons pas sur le point de savoir si un littérateur, par le seul fait qu'il est littérateur, est subsidiairement capable d'occuper avec éclat une chaire de littérature dans une université ou un collège. Les pédagogues prétendent que non, et il semble bien, *a priori*, que c'est eux qui doivent avoir raison; enseigner est un art qui a, comme tout art, sa technique particulière, dont la connaissance est indispensable à quiconque veut convenablement le pratiquer. Mais à part cela — qui échappe à notre compétence, car nous ne sommes pas orfèvres — il y a d'autres raisons qui nous portent à ne pas souhaiter l'invasion des littérateurs dans l'enseignement. Evidemment, nous ne voulons pas parler du cas où le hasard fait qu'un pédagogue distingué est en même temps un littérateur de mérite; personne ne mettrait en doute les capacités d'un tel homme à enseigner la littérature; et nous, pas plus que personne. Mais nous voulons parler de cette tendance (que certains désireraient favoriser) à confier les chaires de littérature, dans les universités et les collèges, à des littérateurs, pour le seul, pour l'unique motif qu'ils sont littérateurs, sans plus. Les protagonistes de cette tendance s'appuient sur ceci que la situation matérielle du littérateur en Belgique est peu souriante; que les livres de nos auteurs nationaux ne se vendent que très peu; que l'État a le devoir de venir en aide aux écrivains médiocrement fortunés.

Digitized by Google

Cette raison, plus sentimentale que littéraire ou pédagogique, témoigne du bon cœur de ceux-là qui l'invoquent — quand ce n'est pas toutefois l'intérêt personnel qui les fait parler ainsi — mais elle n'est pas en tout cas suffisante pour que l'on transforme les universités et les écoles en bureaux de bienfaisance.

D'abord, s'il est incontestablement exact qu'il exista de tous temps des génies incompris, à l'œuvre desquels le public a boudé injustement durant toute leur vie, il y a cependant aussi une autre catégorie d'écrivains dont les livres ne se vendent pas : ceux dont les ouvrages sont tellement médiocres que véritablement ils n'intéressent personne. Et comme ceux-ci n'ont pas généralement le désintéressement des artistes sincères, et que l'intrigue ne les effraie pas, et qu'ils n'ont pas en face de certaines humiliations les mêmes scrupules de délicatesse, les mêmes susceptibilités, la même fierté, la même intransigeance, la même dignité, que les artistes de talent; c'est eux, soyez-en sûrs, qui obtiendront toutes les faveurs avant n'importe qui. Et si par hasard, ces faveurs allaient au mérite véritable, ne serait-ce pas au prix de compromissions combien pénibles!

Les tribunaux ont condamné certains de nos plus grands écrivains pour outrage public à la pudeur. Par exemple, M. Camille Lemonnier. Car la loi ne fait pas de différence, dans la qualification des délits, entre un artiste génial qui se permet d'outrepasser parfois dans ses livres les pudibondes conventions de la stricte morale bourgeoise, et le vieil érotomane surpris à caresser un petit télégraphiste dans une pissotière.

Or, un gouvernement admettra-il jamais que la littérature soit enseignée, dans ses écoles, par un homme que les tribunaux ont condamné pour outrage aux mœurs?

Il résulte de là que l'écrivain belge, favorisé d'une sinécure officielle, devra, en premier lieu, respecter scrupuleusement les principes de la morale. Mais il devra aussi, en second lieu, respecter les principes de la politique gouvernementale; et l'on sait, dans ce cas, tout ce que cet euphémisme « respecter » contient d'esclavage d'une part, et de tyrannie de l'autre.

Eh bien, c'est parce que nous ne voulons pas que l'admirable mouvement de littérature indépendante que créa la *Jeune Bel-*

Digitized by Google

gique, retombe dans ce servage odieux où les partis politiques maintinrent si longtemps nos écrivains en Belgique, que nous protestons énergiquement contre ces distributions de manne gouvernementale, que quelques-uns appellent de tous leurs vœux. Tous nos historiens littéraires ont dépeint la situation lamentable de nos écrivains il y a cinquante ans; leur stérile obéissance aux préjugés de la morale et de la politique; leur veule soumission au plus étroit dogmatisme. Il est impossible de laisser se renouveler un semblable état de choses. Vingt-cinq années de lutte âpre et sans merci, et souvent de réelles souffrances endurées par nos meilleurs écrivains, cela aura-t-il été inutile, et n'aura-t-on magnifié l'œuvre de Max Waller, que pour la mieux démolir?

Digitized by Google

II. — SECTION LITTÉRAIRE

La réduction des taxes postales comme adjuvant de la propagande intellectuelle de la France

PAR

M. Ch. DUMONT
à Capellen (Grand-Duché de Luxembourg)

La réforme qui me tient à cœur est une entente entre la France, la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg en vue de la réduction des taxes d'affranchissement des correspondances postales dans un but de propagation et d'expansion de la langue française.

Vous connaissez les tarifs de la convention postale universelle conclue à Washington le 25 juin 1897 :

Lettres, 25 centimes;

Cartes postales, 10 centimes;

Livres et journaux, 5 centimes par 50 grammes.

Vous savez aussi que cette convention réservé aux États contractants le droit de créer des unions restreintes en vue de la réduction des taxes ou de tout autre amélioration des relations postales.

Usant de cette faculté, le Grand-Duché de Luxembourg a conclu, le 6 mars 1879 avec la Belgique, le 15 septembre 1902 avec

Digitized by Google

l'Allemagne un de ces arrangements spéciaux sur la base de la réduction des taxes.

Ces taxes sont actuellement les suivantes :

Cartes postales :

Allemagne, 5 centimes ;
Belgique, 10 centimes.

Lettres :

Allemagne, jusque 20 grammes, 12 1/2 centimes ;
Belgique, jusque 20 grammes, 20 centimes.

Imprimés, tels que livres, journaux, circulaires :

Allemagne, jusque		50 grammes,		4 centimes ;
»	»	100	»	6 centimes ;
»	»	250	»	12 1/2 centimes ;
»	»	500	»	25 centimes ;

Belgique, 5 centimes par 50 grammes.

Dans le rayon limitrophe de la Belgique (c'est-à-dire une distance n'excédant pas 30 kilomètres entre le bureau d'origine et le bureau destinataire) une taxe uniforme de 10 centimes par 20 grammes.

Il appert de ce tableau que les lettres et cartes expédiées de France acquittent le double de celles venant d'Allemagne et, situation fort étrange, tandis que, pour les lettres, l'Allemagne, la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg ne perçoivent que 15 centimes par chaque poids de 20 grammes en plus, la France perçoit, pour les lettres originaires de *son* service, 25 centimes pour les premiers *15* grammes et 15 centimes par chaque poids de *15* grammes en plus.

Les grands journaux français à 5 centimes nous reviennent, en abonnement direct, à 5 centimes, et si — ce qui arrive bien souvent pour les grands quotidiens — ils ont plus de six pages, à 10 centimes contre 4 et respectivement 6 centimes de taxe de l'Allemagne.

Prenons le livre : le livre de 500 grammes, expédié de Paris,

Digitized by Google

nous coûte 50 centimes de taxe alors que la taxe Berlin-Luxembourg ou Leipzig-Luxembourg n'est que de moitié.

Je néglige le colis postal : c'est en partie par lui que les modes nous viennent de Paris; comme elles rendent nos femmes plus attrayantes, nous aurions mauvaise grâce de nous plaindre trop amèrement de la barrière économique élevée par l'Union douanière allemande contre ces adjuvants de la beauté.

Toutes ces taxes élèvent un écran opaque devant le rayonnement de ce foyer d'art et d'intelligence qu'est la France; c'est une barrière que les aveugles nécessités budgétaires croient devoir dresser à la frontière de chaque pays pour frapper la marchandise spirituelle.

Encore un petit bout de statistique, si vous permettez :

Le nombre des lettres, cartes, imprimés, papiers d'affaires, échantillons expédiés en 1906 dans le Grand-Duché de Luxembourg était le suivant :

D'Allemagne, près de 4 millions;

De France, un peu moins de 1 1/2 million.

Par contre, nous avons expédié pendant cette même période :

En Allemagne, 3,630,000;

En France, 1,520,000 de ces mêmes envois.

Ces chiffres ont leur éloquence.

La fréquence prépondérante de nos relations d'affaires avec l'Allemagne provient en premier lieu (cela va sans dire) de notre situation de membre de l'Union douanière allemande, mais nul n'oserait contester que le tarif postal réduit ne soit pas de nature à faciliter puissamment ces relations.

J'ajouterai que cette réduction s'imposait impérieusement.

Mais, si notre union commerciale avec l'Allemagne rendait cette entente nécessaire, notre union idéale, intellectuelle avec la France exige une solution analogue.

Je m'explique :

En notre qualité de pays bilingue, nous puisons dans le fonds scientifique, littéraire et artistique de la France, de l'Allemagne et de la Belgique, mais principalement de la France, et c'est du rayonnement de *son* génie que nos cœurs et nos cerveaux sont surtout vivifiés.

Digitized by Google

De plus, on compte en France 26,000 Luxembourgeois, à qui je me permets d'appliquer l'opinion de M. Novicow, le distingué membre du bureau permanent de notre fédération ; parlant, dans son très intéressant livre : *L'expansion de la nationalité française* des étrangers résidant en France :

« Ce sont, dit-il, d'excellents Français.

« L'assimilation n'a pas besoin d'attendre une génération, elle s'opère sur l'immigrant lui-même. Au bout de quelques années, il commence à penser en français, et à avoir plus de sympathie pour la France que pour les autres pays. Il devient alors Français, sinon de droit, du moins de fait, parce que la patrie réelle est celle du cœur et non celle des fictions diplomatiques. La puissance de sympathie exercée par le peuple français est une des plus grandes que l'on connaisse. Peu d'étrangers peuvent s'y soustraire. Ils sont donc assimilés très rapidement, surtout s'ils sont installés à Paris, où l'existence a un charme si pénétrant. »

Je disais tantôt, Mesdames et Messieurs, que la France donne l'hospitalité à 26,000 de mes compatriotes qui, tout en aimant leur généreux pays d'adoption, entretiennent, avec leur petite patrie de fréquentes relations épistolaires.

D'un autre côté nous comptons 3,500 Français dans mon pays.

N'est-ce pas un excellent facteur de propagande et ces 30,000 Gaulois ne seraient-ils pas un levier puissant de culture française dans le grand-duché de Luxembourg?

Si les Luxembourgeois intellectuels reçoivent directement de France leurs livres et leurs journaux, ces 26,000 — des artisans pour la plupart — répandent, eux, par la lettre et la carte postale l'amour de la France.

A tous il faut rendre facilement accessible ces véhicules de la culture française : le livre, la lettre, la carte postale, et surtout le journal.

Et qu'on ne nous effraie pas avec le spectre du déficit!

Nos hommes d'Etat, *nos* députés, *notre* administration des postes ne le redoutent pas.

Je lis dans la statistique historique de l'administration des postes du grand-duché de Luxembourg (un ouvrage statistique ayant l'envergure d'un véritable traité d'histoire) :

Digitized by Google

« L'accroissement pour ainsi dire continuel des recettes trouve son explication dans un tarif plus rationnel et plus approprié aux besoins de la population, ainsi que dans l'extension qu'ont prise successivement les différentes branches du service et celles introduites après, suivant les exigences du progrès.

« Des dépenses considérables ont été exposées.

« Si les dépenses sont plus fortes que les recettes, il convient de faire remarquer que les sacrifices faits sont largement compensés par les services rendus. Il nous semble que l'administration des postes, au même titre que celle de la justice, des travaux publics, de l'enseignement, etc., est à considérer comme une institution d'utilité publique et non comme une administration fiscale, telles que celles de l'enregistrement et des contributions.

« La poste a pour mission de rendre service au public, de lui prêter son assistance dans les entreprises de toute espèce à un prix aussi modéré que possible, alors que les administrations fiscales sont appelées à pourvoir aux besoins de l'Etat. »

De son côté, M. Mongenast, notre très habile en même temps que très parcimonieux Ministre des finances, s'est exprimé comme suit, d'accord en tous points avec notre Chambre des députés :

« Nous avons négocié avec la Belgique et avec la France.

« On a reconnu, en principe, qu'il serait désirable que le tarif fut réduit; mais il y a eu certaines hésitations, notamment en France; on a fait observer que, par suite de la réduction considérable concédée l'année dernière pour le tarif interne — (on a réduit le port de lettre à 10 centimes) — il y avait, pour le moment, une perte considérable pour le Trésor et qu'on voulait attendre les résultats que produirait, financièrement, cette mesure qui a été prise, il y a, je crois, deux ans. D'un autre côté on a prétendu que les réductions concédées par la Convention de Rome sont également très sensibles pour les budgets d'un grand pays et les budgets de tous les pays en général. Dans ces circonstances, la question n'a pas été vidée, mais on a engagé le gouvernement luxembourgeois à présenter un projet de convention. Cela a été fait, et en ce moment, les négociations se poursuivent sur ce projet que j'ai eu l'honneur d'adresser à mon collègue de Paris.

Digitized by Google

« Je dois cependant ajouter que les ouvertures de l'administration grand-ducale ont été acceptées avec beaucoup de sympathie, et je crois pouvoir espérer que dans un délai — que je ne saurais fixer en ce moment — nous arriverons à une entente.

« Quant à la Belgique, nous avons rencontré à peu près les mêmes objections financières, qui pourtant, pour ce pays, n'ont pas la même importance. La Belgique est gênée dans ses mouvements par suite de conventions qu'elle a avec d'autres pays limitrophes, et ces conventions devront peut-être subir un remaniement.

« Nous avons longuement discuté la question à Bruxelles; malheureusement nous sommes tombés dans une crise ministérielle. Dans ces circonstances nous avons renouvelé pour une année la Convention que nous avons avec la Belgique pour laisser à l'administration belge le temps d'étudier la question et de prendre des conclusions définitives. »

Voilà où en est la question.

Il est de bonne philosophie politique de rechercher les rapprochements entre nations de mœurs pareilles, surtout, si cela peut se faire sans bouleversements économiques.

Le Ministre des finances de France redoute le déficit.

Et pourtant l'expérience enseigne qu'à une réduction de taxes correspond une augmentation proportionnelle de recettes.

Si mes informations sont exactes — et j'ai des raisons de les croire telles — la réduction des taxes postales décrétée en 1902 entre l'Allemagne et le Luxembourg n'a accusé — ou du moins n'accuse présentement — de baisse dans les recettes ni en Allemagne, ni chez nous.

D'ailleurs, qu'importe!

Et ce que l'Allemagne a pu faire, la France ne le pourrait-elle pas ?

L'Allemagne méthodique et génératrice d'idées a résolu le problème sur l'initiative du Grand-Duché de Luxembourg qui, quoique petit en étendue, est grand par son amour du progrès.

Il est comme le jardinet d'Alexandre Dumas père : Votre jardin

Digitized by Google

n'est pas grand, lui disait un ami. C'est vrai, répondit-il, mais voyez comme il est haut !

Ces deux pays ont compris que si les taxes postales sont trop élevées, il se crée, à l'interchange des idées, des obstacles sérieux qu'il est du devoir d'un État clairvoyant et soucieux du bien-être général de faire disparaître.

Que ces taxes soient peu sensibles pour beaucoup de personnes et qu'elles ne soient pas de nature à compromettre l'équilibre de leur budget, toujours est-il que la grande masse, — et c'est bien celle-ci qui mérite en premier lieu de retenir l'attention des propagateurs d'idées — souffre d'un état de choses dont le maintien a pour conséquence d'apporter la circonspection, l'hésitation et un ralentissement fâcheux dans la diffusion des productions de l'esprit.

L'Allemagne nous envoie par ballots les œuvres de ses classiques, de ses philosophes, de ses romanciers.

Elle a compris que, faciliter l'expansion de sa littérature, c'est, par là même, étendre la zone d'influence de sa nationalité, de ses mœurs et de son caractère.

La taxe élevée, voilà l'obstacle !

Un fait qui corrobore entièrement cette vérité économique se produit actuellement en Allemagne.

L'Allemagne décrète une surtaxe sur les billets de chemin de fer, sous le nom de *Fahrkartensteuer*, et aussitôt le budget des chemins de fer est constitué en déficit.

Le *Temps*, de Paris, a informé récemment que l'Allemagne et la Suisse sont en pourparlers pour la conclusion d'une union postale.

Je comprends fort bien que le Ministre des Finances de Paris hésite à proposer à l'Angleterre le tarif de la lettre à 10 centimes, que, depuis plusieurs années, réclame l'industrieuse Australie pour l'Union postale universelle.

Mais que MM. Simyan et Caillaux veuillent bien tenter l'expérience sur une plus petite échelle, soit avec la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg; et ils continueront, j'en ai la conviction, par la Suisse, le Canada, l'Italie et l'Angleterre pour, enfin, adopter le tarif universel de la lettre à 10 centimes.

Digitized by Google

En votant ma proposition, nous ne serons pas seulement

« ...les doux visionnaires
Cueilleurs de rêve au jardin des Chimères ».

du jeune poète van Dooren, mais encore et surtout des hommes éminemment pratiques.

La France doit à elle-même, elle doit à la haute magistrature intellectuelle qu'elle exerce sur les autres nations, d'instaurer ce progrès dans sa législation.

Un vote, si possible unanime, de notre Congrès, pourrait peut-être hâter la solution de cette importante question dans le sens qui nous tient à cœur.

Je propose en conséquence à l'assemblée, qui me fait l'insigne honneur de m'écouter, la motion suivante : **Le Congrès de la fédération internationale pour l'extension et la culture de la langue française réuni à Arlon exprime le vœu de voir s'établir, à bref délai, une entente entre la France, la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg, sur la base d'une commune réduction des taxes postales de toute nature, et charge son bureau permanent de transmettre ce vœu aux gouvernements de ces trois pays.**

Au moment où des hommes d'action s'épuisent à lancer, à grand renfort de persévérance et d'ingéniosité, une langue internationale, produit hybride et artificiel, sans caractère comme sans poésie, il s'impose à l'attention des propagandistes de la langue française d'utiliser tous les moyens de nature à mettre à la portée de tous, les œuvres des grands esprits qui l'ont illustrée; ils lui doivent de la faire aimer, cette belle langue française aux sonorités si puissantes; ils doivent à l'humanité de la répandre dans tous les milieux pour que toutes les races s'imprègnent de sa vigueur, de son génie et de sa clarté incomparable.

Ce qui n'est pas clair n'est pas français, a dit Rivarol dans son exquis *Discours sur l'universalité de la langue française*, étude magistrale qui pourrait avoir pour sous-titre : Code de la fédération pour l'expansion et la culture de la langue française.

On l'a dit avant moi : cette ravissante semeuse de Roty qui porte aux confins du monde sur les timbres-poste la gloire artis-

Digitized by Google

tique de la France, n'est-elle pas comme l'image, comme le symbole de la France elle-même, de cette grande semeuse d'idées généreuses et magnifiques?

Connaître la langue française c'est aimer la France elle-même; en faciliter l'expansion, c'est lui permettre de continuer à enseigner la liberté au monde.

Digitized by Google

Digitized by Google

II. — SECTION LITTÉRAIRE.

La réforme des Conservatoires belges de musique au point de vue de l'enseignement littéraire.

PAR

ARMAND DU PLESSY
Directeur du Théâtre Royal de l'Alcazar.

Parmi les organismes qui concourent de la manière la plus efficace à l'extension et la culture de la langue française en Belgique, nous pouvons sans contredit placer au premier rang les conservatoires et les écoles de déclamation.

Ces établissements sont destinés à lancer dans la vie théâtrale un certain nombre de jeunes gens et de jeunes filles, qui vont aller se disperser dans les agences et grossir le flot sans cesse grandissant des acteurs et actrices en quête d'engagement.

Or, ces débutants ont souvent travaillé pendant plusieurs années pour obtenir un diplôme, un prix, une mention quelconque qui leur servira de certificat vis-à-vis des agences dramatiques, des directeurs et du public.

Mais un diplôme ne représente comme valeur intrinsèque que celle de celui qui le porte.

Et que voyons-nous dans l'état actuel des choses en Belgique?

Digitized by Google

C'est que des jeunes gens et des jeunes filles porteurs de diplômes d'ingénieur, d'avocat, de médecin, de professeur, de docteurs en sciences diverses, ont acquis réellement une somme d'instruction capable d'en faire plus tard des praticiens complets, tandis qu'il est loin d'en être de même pour les élèves qui suivent les cours de diction et de déclamation dans nos conservatoires. Les diplômés de ces établissements sont des incomplets, ils sont destinés à augmenter le nombre des ratés, ce sont des aveugles qui au premier obstacle iront se buter au fond d'une impasse, ils tourneront toujours dans le même cercle sans espoir de sortie. En effet, pour entrer dans les classes de diction et de déclamation dans nos conservatoires royaux, on passe un examen d'entrée : on récite une banalité quelconque, menue monnaie des soirées Kaekebroeck, Platbrood & Cie. Si « ça n'est pas trop mal » vous êtes admis et ensuite on vous fait rabâcher une série ininterrompue de scènes classiques, on vous farcit de Molière, de Racine, de Corneille, de Marivaux, de Victor Hugo, de Casimir Delavigne et vous mijotez pendant trois ans dans un salmigondis sans nom où tous les fumets sont en honneur depuis celui de maître Pathelin jusqu'à la farce plus moderne de « L'anglais tel qu'on le parle ». A quoi tient cette fâcheuse organisation?

A plusieurs vices de constitution des programmes d'enseignement :

1° A la qualité des professeurs ;

2° A l'incompétence, involontaire, des directeurs ;

3° A l'absence des cours de littérature française.

Abordons succinctement ces trois points.

a) La qualité des professeurs.

La première condition, à mon avis, pour être un bon professeur destiné à former des acteurs convenables est d'avoir soi-même une pratique complète de la scène ; or, nos professeurs de conservatoire sont des gens animés des meilleures intentions, certes, mais qui à part quelques exceptions vagues, n'ont jamais fait de théâtre, et en ignorent les mille traditions inculquées par une pratique constante ; ce sont de plus des Belges, pas toujours débarrassés de ces inévitables défauts de langage dont notre conversation est farcie.

Digitized by Google

b) La plupart des directeurs de nos conservatoires sont des musiciens d'une haute valeur et c'est avec fierté que nous parlons des Gevaert, des Jean Blockx, des Mathieu et des Radoux, mais on ne peut pas être universel et ces grands artistes ne sauraient être obligés de faire preuve d'une compétence réelle en matière dramatique.

c) Si tous les cours durant, on farcit les cervelles des élèves de scènes variées, des grands classiques et romantiques, il serait nécessaire d'obliger ces élèves à suivre un cours d'histoire littéraire où ils apprendraient à connaître les auteurs qu'on leur fait rabâcher, et un cours de littérature où ils apprendraient à connaître la langue merveilleuse et suprêmement musicale qu'on voudrait leur faire parler.

Et vous allez comprendre, si ce n'est déjà fait, comment les choses que je vous signale sont intimement liées avec le destin de notre superbe langue française et je suis certain que vous m'approuverez.

En effet : les jeunes acteurs qui sont destinés de par leur vocation à parcourir le monde en interprétant les chefs-d'œuvre de la littérature française, quand ils quittent les établissements belges sont des ignorants, qui ne savent pas jouer, qui ne savent pas parler, qui ne connaissent pas leurs auteurs, et la plupart de nos premiers prix ont peine à se faire admettre comme auditeurs aux cours du conservatoire de Paris.

En conséquence, je demande au Congrès de voter les vœux suivants :

a) De séparer les cours de déclamation des conservatoires royaux de musique et de créer une école de déclamation et d'interprétation dramatique autonome;

b) De mettre à la tête de ce nouvel établissement des artistes professionnels compétents et choisis dans une élite, quitte à devoir prendre des sujets Français destinés à former des professeurs belges, capables d'enseigner plus tard avec fruit et correction;

c) D'instaurer des cours littéraires dans ce nouvel établissement, obligatoires pour tous les élèves.

Digitized by Google

d) D'obliger les élèves lyriques à suivre ces cours; en un mot créer une université pratique de langue française.

Tels sont les vœux que je demande instamment au Congrès de voter.

Voilà dix ans que je suis les concours du Conservatoire, je connais beaucoup d'élèves qui en sont sortis lauréats. Plusieurs d'entre eux étaient magnifiquement doués, mais ignoraient le génie de la langue qu'ils parlaient et de la littérature qu'ils interprétaient.

Dans nos conservatoires il n'existe pas de cours littéraires, sauf à Anvers et à Gand, mais ce sont des cours facultatifs et parallèles. Il me revient d'assez bonne source que dans les portefeuilles du Ministère des beaux-arts se trouve un dossier relatif à la création de cours littéraires dans les conservatoires, académies et écoles d'art en général.

Le moment est favorable pour appuyer cette proposition importante au plus haut point pour l'extension et la culture de la langue française et je souhaite de grand cœur voir luire le jour où nous n'entendrons plus le premier prix de tragédie demander où habite Corneille et le premier prix de comédie dire à sa maman attendrie : « Ouïe maman, ça est quand même mieux que d'écrire sur un bureau, savez-vous ! »

Digitized by Google

III. — SECTION PÉDAGOGIQUE

La réforme des humanités dites classiques n'est-elle point liée à une compréhension meilleure de l'étude du français dans l'enseignement secondaire?

PAR

R. GALLET,
professeur de rhétorique à l'athénée royal de Charleroi.

On ne peut méconnaître que depuis quelque dix ans, l'étude de la langue française a, dans nos établissements d'enseignement secondaire, réalisé de sérieux progrès grâce à l'introduction de méthodes moins arides et plus rationnelles. Les heures qu'on lui consacre sont aujourd'hui mieux employées qu'elles ne l'étaient jadis : la mémoire n'y règne plus en maîtresse, l'étude des préceptes et des règles est de plus en plus simplifiée et autant que possible déduite des lectures faites en classe ; les exercices d'application sont nombreux et variés; enfin on a un peu partout renoncé à ces froides et ennuyeuses analyses, qui n'avaient de littéraire que le nom, parsemées d'inutiles paraphrases, d'étymologies savantes et de diffuses controverses grammaticales. Pour mesurer le chemin parcouru, il suffit de

Digitized by Google

comparer aux chrestomathies d'antan les recueils aujourd'hui en usage, où les œuvres de Victor Hugo, de Lamartine, de Musset, de Flaubert, de Daudet, de Gautier et d'une foule d'autres sont représentées par de larges extraits. Le temps n'est plus où les seuls écrivains du XVIIe siècle passaient pour être capables de former le jugement et d'éveiller le goût des belles lettres : on comprend aujourd'hui qu'une connaissance plus sérieuse des auteurs modernes est nécessaire à des jeunes gens dont la plupart ne suivront plus aucun cours de langue ou de littérature française lorsqu'ils auront achevé leurs études moyennes.

Et pourtant, il s'en faut de beaucoup encore que les résultats acquis répondent aux efforts des maîtres; considérée dans son ensemble, la jeunesse belge est loin d'écrire ou de s'exprimer avec la correction, l'élégance et la pureté qu'on lui souhaiterait; elle ne manifeste point non plus pour les lectures sérieuses un goût bien vif et ses connaissances en histoire littéraire sont toujours assez limitées...

Il est vrai de dire que les trois heures, actuellement consacrées, chaque semaine, dans les humanités anciennes, à la langue française, sont loin de s'accorder avec l'importance et les exigences variées de ce cours. Non pas qu'on doive s'en prendre au programme lui-même : tout au plus y constate-t-on certaines lacunes, très exactement signalées par M. Pecqueur dans le rapport qu'il présenta, en 1905, lors de la première session de ce Congrès. Mais ce programme, précisément parce qu'il est vague et complexe, donne au professeur qui l'applique une grande latitude : et comme la routine ne perd jamais entièrement ses droits, il s'ensuit que plusieurs de ses prescriptions pourraient être mieux comprises, appliquées dans un esprit plus large et répondant mieux au rôle de nos humanités classiques dans la formation intellectuelle et morale. Tel est le cas notamment pour les exercices d'élocution et de mémoire, les travaux de style, l'explication des morceaux et des auteurs. Si ces exercices étaient plus appropriés aux connaissances, à l'âge, aux besoins, aux aptitudes des jeunes gens ainsi qu'à leurs préférences instinctives, ceux-ci y prendraient un intérêt plus vif et en retireraient un profit plus appréciable. C'est ce que nous essayerons de mon-

Digitized by Google

trer dans ces quelques pages, que nous a suggérées une expérience déjà longue.

* * *

L'exercice d'élocution, bien que figurant au programme de toutes les classes, n'a pas toujours dans l'enseignement du français la place qui lui est due. Et pourtant nul parmi les maîtres ne songe à méconnaître l'incontestable utilité de ces exposés oraux qui arrachent l'élève à sa passivité, trop souvent naturelle, l'amènent à dire ce qu'il pense et ce qu'il sait en un langage simple, clair et précis, à mettre de l'ordre dans ses idées, tout en exprimant par d'heureuses transitions les rapports qui les unissent. De plus, et ce point est essentiel, ces exercices contribuent à donner au jeune homme l'aplomb, l'assurance, la confiance en soi-même, toutes qualités morales qui lui seront un jour indispensables, s'il veut se faire apprécier à sa réelle valeur et communiquer aux autres le fruit de ses recherches, de ses observations et de ses études. On ne saurait trop tôt combattre cette timidité native, cette fausse crainte du ridicule qui paralyse le travail du cerveau et qui, si souvent dans l'avenir, devient pour l'homme une cause d'infériorité, une source de déceptions.

Dans les classes inférieures et moyennes, il suffira que l'élève résume ses lectures, qu'il raconte ce qu'il a vu et observé pendant un voyage, une promenade, une cérémonie, en visitant un monument, une exposition, un établissement industriel. En Première et en Seconde, où le programme littéraire est assez chargé, l'exercice d'élocution aura encore un autre avantage, puisqu'il permettra aux élèves de se familiariser avec des écrivains ou des œuvres, dont le maître ne pourrait les entretenir longuement, à cause du temps restreint dont il dispose. Ces exercices serviront ainsi de complément au cours de littérature; ils constitueront une sanction efficace des lectures faites à domicile et fourniront au professeur l'occasion de s'assurer si l'élève a nettement compris les théories littéraires exposées en classe, si, d'autre part, il a pu s'assimiler la méthode employée dans l'analyse et l'explication des ouvrages. Non seulement, en effet, l'élève fera devant ses condisciples une analyse claire et succincte de

Digitized by Google

l'œuvre lue par lui, mais cette œuvre, il l'appréciera en se plaçant à tel ou tel point de vue spécial, sur lequel son attention aura été préalablement attirée, qu'il s'agisse de la moralité de l'ouvrage, de l'unité de sa composition, du style particulier à l'auteur, du bien-fondé de la thèse qu'il défend et des arguments auxquels il a recours. L'analyse des drames, des épopées et des discours pourra notamment donner lieu à d'intéressants rapprochements littéraires entre des œuvres appartenant à des époques et à des langues différentes. C'est par la comparaison que l'élève comprendra le mieux les caractères essentiels des genres et la nature de leur évolution. Non seulement ces conférences littéraires apporteront au cours de français de l'intérêt et de la vie, mais elles développeront chez l'élève l'esprit d'initiative, puisqu'elles lui permettront, ainsi que nous le disions tantôt, d'appliquer à l'examen des ouvrages les procédés d'analyse critique, avec lesquels le travail fait en classe l'aura déjà familiarisé.

L'exercice d'élocution ne devrait cependant pas exclusivement porter sur les matières inscrites au cours de littérature. Il serait utile aussi, dans les classes supérieures, qu'à la fin de chaque trimestre, l'élève fût appelé à faire devant ses condisciples une petite causerie dont la donnée lui serait fournie par le maître ou qu'il choisirait lui-même. On laisserait évidemment de côté les questions abstraites, peu intéressantes, obligeant l'élève à parler de ce qu'il ne connaît que superficiellement. Qu'il aborde plutôt des sujets sur lesquels il aura déjà réfléchi par lui-même, se rattachant à ses occupations, à ses récréations préférées, à ses études présentes ou à venir. Qu'il nous dise la profession à laquelle il se destine et les raisons qui l'ont guidé dans son choix; qu'il nous entretienne de la nécessité d'apprendre les sciences, les langues vivantes, l'histoire, ou bien encore qu'il expose les bienfaits de l'épargne, de la tempérance, de la mutualité, de la lecture — toutes questions d'un intérêt actuel et général auxquelles nul ne peut demeurer indifférent.

Le maître se gardera d'interrompre l'élève tant qu'il parle en chaire, si ce n'est pour l'encourager lorsqu'il le verra hésitant ou troublé. Il se contentera de faire les brèves et indispensables observations que commanderait un prononciation vicieuse, un

Digitized by Google

maintien disgracieux, une diction peu nette, trop rapide ou trop uniforme. Une fois la conférence terminée, le professeur ne se contentera point de l'apprécier lui-même. Pourquoi ne point faire appel aux observations des auditeurs et même provoquer parmi eux un débat contradictoire qui, grâce à l'autorité dont il dispose, ne cesserait pas d'être calme et courtois? Aujourd'hui que le maniement facile de la parole est devenu dans la vie un élément de succès, il importe que l'enseignement secondaire accorde aux exercices qui y conduisent tout le soin et toute l'attention qu'ils méritent.

*
* *

La récitation, par contre, absorbe souvent, surtout dans les classes inférieures et moyennes, beaucoup plus de temps qu'il ne faudrait. Mais si la plupart y voient une excellente préparation à la pratique du style, il est aussi des maîtres qui sont hostiles aux exercices de mémoire et prétendent qu'ils constituent la partie la plus fastidieuse et la plus monotone de la leçon, qu'ils enlèvent un temps précieux à l'étude des auteurs et aux interrogations directes et continues. Nous nous placerons entre ces deux opinions extrêmes.

Bien qu'elle ne soit point — tant s'en faut — le meilleur instrument de gymnastique intellectuelle, la mémoire doit cependant être cultivée, puisque, privé de cette faculté, l'homme ne saurait utiliser les autres. Le malheur, c'est que nous ne pouvons que très difficilement la développer et l'améliorer, moins encore la créer si elle n'existe pas. Mais puisque tout enfant normalement constitué possède une certaine dose de mémoire, la méthode aura ici pour objet de montrer à tous, et particulièrement aux natures lentes et rebelles, comment par la force de la volonté, grâce à une attention soutenue et toujours en éveil, chacun pourra tirer le meilleur parti des ressources qu'il possède.

A condition donc qu'on ne le prodigue point outre mesure et qu'on ne lui consacre point pendant les classes un temps exagéré, à condition surtout que l'on ne fasse point retenir à l'enfant des mots avant qu'il n'ait l'intelligence des choses, l'exercice de

Digitized by Google

mémoire aura son utilité dans nos études humanitaires. Mais si l'on veut que les phrases ainsi apprises soient pour l'élève de quelque profit, il importe que celui-ci se soit rendu un compte exact du morceau étudié, qu'il ait nettement saisi l'intention de l'auteur, que, si possible, il soit impressionné, ému par le passage qu'il aura à réciter. La mémoire doit, si l'on peut dire, être soutenue par le cœur et par l'intelligence, afin que rien ne soit récité des lèvres seulement. Ainsi cet exercice, tout en gravant dans le souvenir des idées justes et profondes, sera de nature à exciter le sentiment, à faire admirer et aimer ce qui est bien conçu et bien écrit. Il apporte encore à l'élève un vocabulaire plus complet, plus choisi, le familiarise avec le mécanisme de la phrase, éveille chez lui la sensation du rythme et de l'harmonie du style.

En Première et en Seconde, où la récitation devient nécessairement plus rare, il conviendra de la considérer comme un complément de l'analyse et un sûr moyen d'appréciation littéraire, puisque après avoir étudié un morceau, celui qui veut être à même de le bien dire, refait instinctivement tout le travail de l'écrivain. Or, celui-ci se révèle tout entier dans son œuvre ; pour la composer il a dû faire appel à sa raison, à son imagination et à son goût. En faisant pénétrer plus avant dans la pensée du prosateur ou du poète, la récitation éclaire celle-ci d'un jour nouveau et révèle à l'élève certaines nuances de l'idée, certaines beautés dans la forme qui peut-être avaient passé inaperçues d'abord.

* * *

A ces exercices où l'intelligence de l'élève est purement réceptive, on préférera naturellement — et de beaucoup — ceux qui lui permettent de faire œuvre personnelle, de donner libre cours à son imagination, d'exercer et de développer ses facultés natives. Aussi le travail de style est-il avec raison considéré comme étant, dans le cours de français, l'épreuve décisive qui nous permet de constater si l'élève a tiré un réel profit de l'enseignement qu'on lui donne. Évidemment il serait ici oiseux de redire que les sujets doivent être nettement délimités, mis à la portée des élèves, de manière à ce qu'ils s'habituent à observer et à être

Digitized by Google

sincères envers eux-mêmes. Nous ne croyons cependant pas qu'il soit nécessaire d'établir des lignes de démarcation bien nettes, en attribuant à chacune des classes un genre de rédaction déterminé. Il importe sans doute que le jeune homme, ayant terminé ses humanités, connaisse les différentes formes de la composition; mais on sait que ces formes souvent se confondent et que la vérité d'une foule de maximes et de proverbes peut être indifféremment mise en lumière dans une dissertation, un dialogue, un portrait, un récit.

Nous voudrions que la composition française, de même que l'analyse littéraire dont nous parlerons tantôt, devînt en même temps un exercice éducatif et moral, aidant à la formation du caractère, à l'éveil du sentiment et montrant à l'élève ce que peuvent dans la vie la persévérance, la justice, la bonté et tant d'autres vertus par la pratique desquelles l'homme travaille à son propre bonheur. Malheureusement, dès qu'il ne s'agit plus de raconter ou de décrire, on sait combien grande est pour l'élève la difficulté qu'il éprouve à trouver des développements, des preuves et des exemples : la tâche devient alors ingrate et laborieuse, malgré les moyens plus ou moins efficaces que lui apporte la rhétorique en vue de suppléer au manque d'imagination ou à la lenteur du jugement.

La pédagogie moderne n'a plus, d'ailleurs, qu'une médiocre confiance dans ces procédés d'école, auxquels elle préfère, et de beaucoup, la lecture attentive des auteurs. Mais, en pratique, cette excellente recommandation demeure souvent lettre-morte, car les élèves lisent mal ou du moins ne savent pas utiliser au profit de la composition littéraire le fruit de leurs lectures. C'est donc au maître qu'il appartient ici de faciliter la besogne et de rendre moins stériles les efforts des jeunes gens, en les mettant en présence de sujets qui leur « disent » quelque chose au lieu de les laisser indifférents, perplexes ou rêveurs, comme souvent il arrive.

Or, en cette matière c'est trop souvent le hasard ou une vague préférence qui règle le choix des maîtres. La plupart du temps les travaux de composition sont étrangers à la matière des autres cours, alors que souvent ils pourraient s'inspirer des réflexions

Digitized by Google

profondes, des caractères finement tracés, des conseils judicieux et des développements moraux qui se rencontrent en abondance dans les auteurs tant anciens que modernes dont on étudie les œuvres dans les classes. Chacun de ces maîtres en l'art d'écrire remue ainsi un monde d'idées générales lesquelles, à leur tour, en suggèrent une foule d'autres. Ce sont ces vérités, d'ordre universel, que l'on dégagera des circonstances ambiantes, des aspects particuliers que leur a donnés l'écrivain, des modifications que leur a fait subir le génie de l'époque. Une fois bien senties et bien comprises, ces idées ne s'effaceront plus du souvenir de l'élève qui s'en est rendu maître et pourra les revêtir d'une forme personnelle, en les appliquant au monde qu'il connaît et aux choses de son temps. C'est ainsi qu'il apprendra à concilier l'imitation et l'originalité, à demeurer lui-même en s'inspirant d'autrui.

Quelques exemples feront mieux comprendre notre pensée. Il y a dans le théâtre de Corneille et dans celui de Molière bien des leçons de sagesse et de vives peintures dont l'élève pourrait tirer parti en modifiant la condition des personnages et en envisageant à un point de vue moderne les sentiments et les résolutions que leur prêtaient ces grands poètes. De même l'étude de La Fontaine et de La Bruyère a montré comment l'homme se rend méprisable ou malheureux par la pratique de certaines manies et de certains défauts. En jetant un coup d'œil sur la société qui l'entoure, l'élève retrouvera sous d'autres dehors les vices et les travers décrits ou mis en scène par ces auteurs, mais en constatant que maints des détails qu'ils donnaient n'ont plus aujourd'hui leur raison d'être; par contre ils en ajouteront d'autres que leur aura fournis l'observation personnelle. Les thèmes lyriques chantés par Lamartine, Hugo, Musset, Vigny, pourraient pareillement servir de matière à des applications de ce genre. Les Grecs et les Latins, tant prosateurs que poètes, offrent de même sur les devoirs qui incombent à l'homme des considérations variées, profondes et toujours vraies.

Les conseils qui précèdent peuvent, d'une manière générale, s'appliquer à toutes les formes de la composition, mais ils auront surtout de l'utilité pour les dissertations littéraires

Digitized by Google

ou morales. Ces sortes de travaux, sont cependant, pour le moment, en France, frappés d'un certain discrédit ; dans les enquêtes organisées par la presse pédagogique, on s'est plaint de ce que les thèmes en sont vagues et ressassés, donnant libre place aux formules, au poncif, au lieu commun. Le Conseil supérieur de l'instruction publique estime même que ces sujets trop généraux ne produisent souvent que des épreuves factices et superficielles, permettant de « réussir sans rien savoir de ce dont on parle ». Nous ne partageons point cette défiance à l'égard de la dissertation, dont la valeur pédagogique demeure incontestable, surtout si le sujet en est suggéré par les œuvres expliquées en classe et à condition, bien entendu, qu'on ne soumette point au jeune homme des questions qui, pour être convenablement traitées, supposeraient des lectures qu'il n'a point faites, une connaissance de la vie qu'il n'a pu encore acquérir.

Les « thèmes abstraits » peuvent, d'ailleurs toujours être rajeunis et appropriés aux préoccupations de l'heure présente, aux problèmes qui s'agitent dans tous les domaines. C'est la dissertation qui nous dira si l'élève sait penser avec justesse et discernement, poser comme il convient une question, et grouper avec une gradation logique les arguments, les observations et les faits qu'elle comporte ; elle lui apprendra l'art difficile de raisonner, tout en meublant son esprit de notions solides, qui aideront à former sa personnalité morale.

* * *

Ce que nous venons de dire de la composition s'applique plus encore peut-être au travail épineux et complexe de l'analyse littéraire, que l'on a parfois le tort de confondre avec la simple lecture expliquée d'un texte suivi. Evidemment il faut, dans l'étude raisonnée d'un passage ou d'un morceau, tenir compte du sens exact des mots, des procédés de langage, des nuances de la pensée et du sentiment, des particularités qu'offre la phrase dans sa structure. On recherchera aussi ce qui fait l'unité de la composition, les moyens qu'a employés l'auteur pour la réaliser, les rapports qui existent entre les idées, leur proportion, leur harmonie, leur gradation logique et nécessaire. Mais cette étude

Digitized by Google

purement verbale et cette dissection minutieuse ne doivent point nous faire perdre de vue l'enseignement moral que comporte le récit, le portrait, le drame ou le discours. L'analyse des chefs-d'œuvre littéraires n'a pas seulement pour objet d'enrichir l'intelligence de l'élève, de développer en lui l'imagination, le goût, la vivacité personnelle, tout en l'initiant à l'art difficile de composer, de parler et d'écrire. Cette étude peut aussi contribuer à rendre sa nature meilleure, en lui rappelant les devoirs qui lui incombent, les sentiments dont il devra être animé pour toujours marcher dans le droit chemin.

Que de pages inspirées à nos poètes et à nos prosateurs par le culte de la patrie, l'amour de l'indépendance, l'ardente sympathie pour les misérables, le sentiment de la vraie justice, la pitié et la charité pour les souffrants et pour les faibles, le pardon pour ceux qui ont failli ! Les auteurs expliqués dans nos classes offrent ainsi à la jeunesse de nobles exemples d'héroïsme, de sacrifice et de dévouement, d'affection familiale et de solidarité humaine; ils réagissent contre le scepticisme intellectuel et moral, le désœuvrement et l'ennui, les suggestions mauvaises du doute et de l'indifférence. L'élève puisera dans l'étude des œuvres ainsi comprise de salutaires leçons, rehaussées encore par la force ou la grâce du style, et dont lui-même pourra aisément vérifier la justesse. « Jamais, disait Diderot, jamais ne s'effaceront du souvenir les pensées morales, apprises dans la jeunesse, ces clous d'airain qu'on enfonce dans l'âme et que rien n'en peut arracher ». L'enseignement secondaire ne remplirait qu'imparfaitement sa mission s'il se contentait de fournir à ceux qui viennent à lui un certain fonds de connaissances positives et variées, sans porter ses vues au-delà du seuil de la classe, sans chercher à élever les âmes, à développer en elles les inclinations justes et généreuses.

L'étude analytique et raisonnée des morceaux et des œuvres a pour complément indispensable, dans l'enseignement secondaire, les lectures à domicile dont l'importance n'a plus besoin d'être démontrée. L'institution des bibliothèques de classe qui se généralise de plus en plus est de nature à exercer ici une heureuse influence, puisque, grâce à leur choix d'ouvrages riche et

Digitized by Google

varié, l'élève est naturellement moins porté à s'en procurer d'autres en dehors de l'établissement. Sans doute il ne se contentera pas de ceux que nous lui offrirons : sa curiosité sera sollicitée maintes fois par les réclames bruyantes et prometteuses, contre lesquelles le maître ne saurait trop tôt le mettre en garde. Car ce n'est point en faisant un silence absolu autour de tant de livres séduisants, mais dangereux, ce n'est point en s'abstenant de citer des titres et des noms que l'on pourra le plus sûrement préserver la jeunesse de leur néfaste influence. Ces proscriptions mystérieuses et tacites, en l'occurrence, ne suffisent point : il est, croyons-nous, plus adroit et plus sage de montrer ce qu'en réalité valent ces écrits, tout à la fois contraires aux lois de la morale, comme à celles de l'art, et dont la lecture ne laisse souvent que dégoût, ennui ou déception.

*
* *

On le voit donc : qu'il s'agisse de style ou d'analyse, d'élocution ou de mémoire, dans le choix des morceaux, des œuvres et des lectures, dans sa méthode aussi bien que dans ses interrogations, le professeur de français devra se souvenir qu'il est aussi et surtout éducateur. Les divers exercices dont il vient d'être question n'auront d'efficacité réelle et complète que s'ils répondent au but même que poursuivent, envisagées dans leur ensemble, nos humanités classiques. C'est assez dire qu'ils devront d'abord accroître la somme des connaissances générales du jeune homme, l'habituer à raisonner avec clarté et justesse, à exprimer avec précision ce qu'il pense et ce qu'il sent. En lui révélant les multiples ressources du langage, les études littéraires lui apprendront à donner au style le mouvement, le coloris et la vie; elles éveilleront en lui le goût et la sensibilité qui provoquent pour la beauté artistique et morale une admiration réfléchie et sincère, tout en détournant l'esprit de ce qui est laid, méprisable et grossier.

Digitized by Google

Digitized by Google

III. — SECTION PÉDAGOGIQUE.

1° L'échange international des élèves. 2° L'œuvre de la Société d'échange international des enfants et des jeunes gens au point de vue de l'extension de la langue française.

PAR

M. René LEBLOND,
administrateur de la Société d'échange international

Avant d'analyser les résultats fournis par la Société d'échange international dans l'extension et la culture de la langue française, permettez-moi, Messieurs, de vous exposer brièvement les raisons qui ont déterminé la création de cette œuvre, ses moyens de fonctionnement et les succès qui l'ont sanctionnée.

Depuis longtemps déjà, des considérations d'ordre pédagogique, économique et social basées sur les impérieuses nécessités du progrès ont déterminé la recherche de méthodes nouvelles et de moyens rationnels pour l'acquisition des langues vivantes.

En dernière analyse, le séjour à l'étranger pendant un temps plus ou moins long a été reconnu indispensable comme complément de l'enseignement donné à l'école.

Digitized by Google

La création de bourses de séjour a permis, dans une mesure restreinte, de satisfaire à cette nouvelle exigence.

L'échange des enfants entre familles de nationalités différentes permet aujourd'hui à tous de profiter des bienfaits d'un séjour à l'étranger.

* * *

En 1901, M. Toni-Mathieu, examinateur au Ministère du Commerce à Paris, rédigeait un projet d'organisation officielle des échanges interfamiliaux. Les milieux administratifs auxquels ce projet fut soumis dès 1902 voulurent bien le qualifier d'intéressant et d'original, mais ils déclinèrent la responsabilité de son application.

M. Toni-Mathieu la réalisait lui-même l'année suivante en créant un Bureau d'échanges qui se vit assailli aussitôt d'une foule de demandes.

Fort des résultats solides obtenus avec autant de prudence que de ténacité, M. Toni-Mathieu fondait en 1904 la Société d'échange international des enfants et des jeunes gens pour l'étude des langues étrangères sous la présidence de M. Pierre Baudin, qui, dès le début, avait énergiquement appuyé et encouragé l'entreprise, et avec le concours de notabilités du monde parlementaire, pédagogique et commercial.

Le comité de patronage de la Société est actuellement composé comme suit :

MM. Pierre Baudin, député, ancien Ministre des Travaux Publics; Président de la Société;

Gabriel Bonvalot, ancien député, Président du Comité Dupleix;

Gaston Bonet-Maury, Professeur de la Faculté Libre de théologie protestante, Président du Comité de patronage des boursiers à l'étranger du Ministère de l'Instruction Publique;

L. Bouquet, Conseiller d'Etat, directeur honoraire de l'Enseignement technique au ministère du Commerce; directeur du Conservatoire national des Arts et Métiers;

Digitized by Google

MM. Michel Breal, Membre de l'Institut, professeur honoraire au Collège de France ;

Collin-Delavaud, directeur de l'Office National du Commerce extérieur;

Fernand Dubief, député, ancien Ministre de l'Intérieur, ancien Ministre du Commerce et de l'Industrie;

D'Estournelles de Constant, sénateur, ancien Ministre plénipotentiaire, Président du groupe parlementaire de l'arbitrage, Président d'honneur de la Société;

J. Firmery, Inspecteur Général de l'Enseignement des langues vivantes, Vice-Président de la Société;

Henri Gabelle, directeur de l'Enseignement technique au ministère du Commerce;

Hovelaque, Inspecteur Général de l'Enseignement des langues vivantes;

L. Liard, Vice-Recteur de l'Académie de Paris, Membre de l'Institut;

V. Lourties, sénateur, ancien Ministre du Commerce;

Edouard Petit, Inspecteur Général de l'Instruction publique; Vice-Président de la Société;

Maurice Potel, Inspecteur Général de l'Enseignement des langues vivantes;

Dr Charles Richet, Membre de l'Académie de médecine;

A. Seignette, Inspecteur Général honoraire, Directeur du *Journal des Instituteurs;*

Jules Siegfried, député, ancien Ministre du Commerce.

Vous remarquerez, Messieurs, que plusieurs de ces noms se retrouvent dans la liste du comité de patronage de ce Congrès, ce qui montre le lien étroit qui unit son programme à celui de l'échange.

La société est gérée par un conseil d'administration dont les membres sont des fonctionnaires de l'enseignement, des publicistes, des commerçants et des industriels. Son siège social est à Paris (1).

(1) Boulevard de Magenta, 36.

Digitized by Google

De nombreux comités ou correspondants recrutés parmi les professeurs ou directeurs d'école, les consuls, les chambres de commerce, lui fournissent tous les renseignements nécessaires à la garantie des échanges. D'autre part, les familles ont à remplir un questionnaire très détaillé concernant le candidat à l'échange, la situation des parents, etc.

Depuis sa fondation, la société a déjà échangé plus de mille enfants, jeunes gens ou jeunes filles appartenant aux nations suivantes : Allemagne, Angleterre, Autriche du Nord, Espagne, France, Italie.

D'autre part, des milliers de lettres adressées au siège social par les familles, ou les échangés eux-mêmes, témoignent d'une satisfaction unanime au point de vue de l'accueil et des soins réciproques réservés aux enfants d'adoption. Les professeurs reconnaissent également les progrès réalisés dans la pratique de la langue par cette application intégrale de la méthode directe qu'est l'échange interfamilial.

Enfin les journaux de l'Europe entière et même d'Amérique et d'Extrême-Orient commentent favorablement cette œuvre d'éducation et de progrès.

* * *

Déterminée par le généreux souci de fournir indistinctement à tous les enfants des principales nations européennes le moyen d'acquérir la connaissance de plusieurs langues vivantes, la pratique de l'échange fournit en outre de sérieux éléments d'appréciation de la valeur respective de ces langues au point de vue de leur puissance de rayonnement et de la facilité de leur diffusion.

Bien qu'organisé depuis quelques années seulement, le simple fonctionnement de l'échange fournit la preuve expérimentale de de la supériorité de la langue française.

La plus grande partie de la correspondance concernant la préparation des échanges — je parle seulement de la correspondance venant de l'extérieur — est rédigée en français. La plupart des familles étrangères, les familles allemandes surtout, écrivent en français.

Digitized by Google

L'attraction irrésistible qu'exerce, en Allemagne, l'étude de notre langue est caractérisée par la proportion des demandes d'échange de ce pays avec la France, proportion qui atteint 75 p. c. du chiffre total.

Les demandes provenant de l'Angleterre, assez rares au début, deviennent actuellement très nombreuses. Cette progression indique que, malgré leur esprit indépendant et généralement méfiant en ce qui concerne l'éducation de leurs enfants par des étrangers, les Anglais apprécient aujourd'hui l'organisation minutieuse de la Société d'échange et les garanties qu'elle offre aux familles.

A cet égard, il est intéressant de constater que la France a reçu de l'étranger deux fois plus de jeunes filles qu'elle n'y en a envoyé. Cela prouve que les familles étrangères pensent plus de bien de la famille française que nous n'en disons du mal.

A ce propos, on peut regretter que certains auteurs français et non des moindres s'efforcent, par le théâtre et par le roman, de discréditer notre vie intime en offrant à la malignité des étrangers des phénomènes exceptionnels de mentalité maladive qui sont ensuite présentés comme des généralités.

Quoi qu'il en soit, des constatations de fait provenant directement du fonctionnement de l'échange permettent d'affirmer que de toutes les langues, c'est le français qui est le plus étudié et le plus recherché. Sur cent demandes d'échange provenant de l'étranger, quatre-vingt-quinze s'appliquent à la langue française.

Par son caractère libéral, l'échange met loyalement en concurrence chacune des principales langues vivantes. Il n'est pas douteux qu'avec des chances égales, c'est le français qui s'imposera de plus en plus, à cause de son unité, de sa clarté et de ses qualités d'expression.

Sans entrer dans de longues considérations sur les caractères ethniques des différents peuples, on peut dire que l'esprit individualiste des francais, si justement critiqué quand il s'exerce dans les limites de la métropole, devient au contraire une précieuse qualité lorsqu'il s'exerce à l'étranger.

Le jeune Français qui, par le moyen si facile de l'échange, se

Digitized by Google

trouve enfin transporté au delà des frontières nationales, s'assimile, il est vrai, la langue et les qualités de son nouveau milieu, mais il conserve toujours son caractère propre. Il agit autour de lui par rayonnement. En apportant le goût de notre langue, il fait aussi apprécier dans son entourage les qualités de sa race, il provoque des habitudes, et suscite des besoins intellectuels nouveaux. On peut donc affirmer que l'échange est un facteur puissant de la pénétration française à l'étranger. Enfin l'entreprise elle-même de l'échange conçue et réalisée par des Français, n'est-elle pas une preuve éclatante de ce que peut produire le génie latin ?

Beaucoup d'étrangers ont manifesté leur admiration et aussi leur surprise de voir une telle œuvre créée et surtout continuée dans notre pays, avec des succès grandissants, par la seule initiative privée de quelques Français.

Certes, l'œuvre de la Société d'échange international ne pouvait pas être réalisée sans une étude méthodique préalable, sans de longues et minutieuses recherches. Mais après avoir recueilli et ordonné tous les éléments nécessaires, il fallait pour animer le squelette patiemment construit, le souffle généreux et puissant de la pensée française.

***

Toutes les œuvres d'extension et de culture de la langue française exercent leur action par les deux moyens suivants :

1° Envoi d'éléments français à l'étranger ; — action expansive ayant pour but de répandre et de développer le goût de la langue;

2° Introduction d'éléments étrangers dans les milieux de langue française ; — action attractive ayant pour but de faciliter l'étude de la langue.

L'organisation et la centralisation des échanges, telles qu'elles ont été réalisées par la Société d'échange international, satisfont à ce double programme.

Par son caractère désintéressé d'éducation et de mutualité, cette œuvre contribue en outre à développer l'action bienfaisante du génie français, — comme lui elle attire et elle rayonne.

Digitized by Google

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation les conclusions suivantes :

Le Congrès,

Considérant que l'organisation des échanges d'enfants, telle qu'elle a été comprise et réalisée par la Société d'échange international, constitue un moyen d'action puissant pour l'extension et la culture de la langue française,

Émet les vœux suivants :

1° Que la pratique des échanges soit répandue dans les familles ;

2° Que pour répondre aux légitimes préoccupations des parents, des garanties sérieuses soient fournies et les échanges méthodiquement organisés ;

3° que les demandes d'échanges soient centralisées.

Digitized by Google

Digitized by Google

III. — SECTION PÉDAGOGIQUE

L'utilité de la phonétique pour la correction des vices de la parole

PAR

ANT. GRÉGOIRE,
professeur à l'Athénée royal de Huy.

1. Le rapport de M. G. Cohen a signalé l'importance de la phonétique dans l'enseignement du français.

Dans un rapport présenté en 1906 au Congrès de l'Association des professeurs de langues vivantes tenu à Gand, j'ai insisté, après tant d'autres phonéticiens ! — sur l'utilité, sur la nécessité de quelques *indications* phonétiques très simples, pour l'acquisition de n'importe quelle prononciation étrangère.

La note présente a pour but d'attirer l'attention de Messieurs les Congressistes sur les défauts de la parole, si fréquents dans le monde des écoliers et même dans celui des collégiens, et sur la facilité de les guérir — encore une fois en utilisant les enseignements de la phonétique.

2. Le plus généralement, les vices de la parole (zézaiement, chuintement, nasonnement et absence de nasalisation, bégaiement, etc.) n'ont point leur origine dans une imperfection des organes. La plupart du temps, ils proviennent du mauvais fonctionnement des organes, ou, pour aller au fond des choses, d'une

Digitized by Google

mauvaise habitude prise par l'organisme vocal parfois depuis l'enfance, habitude renforcée par une pratique quotidienne, et qu'une ouïe défectueuse empêche souvent de corriger.

3. Pour amener la guérison, il serait absurde de recourir à des opérations chirurgicales. La machine est bonne; il ne lui manque rien; il suffit d'apprendre à la diriger. Des indications phonétiques, des exercices appropriés, voilà le seul moyen à employer.

4. Ces indications sont bien connues de toutes les personnes s'occupant de la parole d'une façon un peu approfondie. Il ne faudrait pas croire à l'existence de remèdes spéciaux, meilleurs que les autres, dont les inventeurs auraient seuls le secret. Les spécialistes qui afficheraient de pareilles prétentions seraient des charlatans. J'ai indiqué les différents traitements à employer dans une petite brochure intitulée *les Vices de la Parole* (1).

5. Pour s'occuper de guérir les défauts de la parole, il n'est pas nécessaire de posséder beaucoup de science. Des connaissances élémentaires de phonétique suffisent, à condition d'y joindre l'art d'observer, lequel se développe surtout par la pratique.

Malheureusement, ces connaissances si simples restent trop ignorées des personnes qui sont désignées avant toutes les autres pour corriger chez les enfants les troubles du langage. Je parle des instituteurs, des professeurs de l'enseignement moyen, qui devraient être à même d'entreprendre la cure phonétique de leurs élèves. Mais où ces maîtres de tous les degrés puiseront-ils les connaissances théoriques et pratiques indispensables, auxquelles on n'a pas ménagé la moindre place dans l'ensemble de leurs études?

Force nous est de constater une lacune dans la formation des gens d'enseignement : on a tort de ne pas donner aux futurs instituteurs et aux futurs professeurs, soit à l'École normale, soit à l'Université, des notions de phonétique pratique.

6. Il y aurait donc lieu — ce sera la conclusion de cette courte note, dont les arguments sont développés dans les chapitres I et XII

(1) Qui vient de paraître chez H. Champion, à Paris, et chez J. Lebègue et Cie, à Bruxelles.

Digitized by Google

de notre brochure citée plus haut, — il y aurait lieu de s'inspirer de l'exemple donné par certains gouvernements étrangers, et notamment par la Hongrie. Je ne puis m'empêcher de résumer ici l'ensemble remarquable des mesures prises par ce pays pour venir en aide aux déshérités de la parole (1).

Depuis 1898, plusieurs arrêtés ministériels, sur les propositions de la commission médico-pédagogique, ont déterminé les moyens :

1° de procurer aux instituteurs et aux médecins les connaissances nécessaires pour juger et traiter les vices de la parole ;

2° D'amener les pédagogues et les médecins à unir leurs efforts ;

3° De diminuer le nombre des déshérités de la parole par l'institution de cours de traitement.

A cet effet, des cours pour l'obtention du brevet de professeur d'orthophonie se donnent à l'Institut médico-pédagogique central de Budapest.

Il existe, en outre, des cours de vacances à l'usage des instituteurs et institutrices diplômés, désirant obtenir le brevet de professeur spécialiste pour la correction du bégaiement et autres vices de la parole.

Depuis 1905, deux spécialistes ont été chargés par le Ministre de donner des cours spéciaux sur les méthodes de traitement aux professeurs d'hygiène des écoles normales de l'État, qui, à leur tour, sont chargés de donner un cours d'orthophonie théorique et pratique — récemment inscrit au programme des écoles normales — aux aspirants-instituteurs.

Il existe aussi un service de consultations gratuites hebdomadaires, service établi à Budapest sous la direction d'un spécialiste.

Enfin, un petit manuel, rédigé à la demande du Ministre et traitant des vices de la parole, a été distribué dans toutes les

(1) On trouvera des renseignements plus complets et plus détaillés dans l'excellent article de M. G. Rouma : L'organisation de cours de traitement pour enfants troublés de la parole, dans *Intern. Archiv für Schulhygiene*, tome III.

Digitized by Google

écoles du pays. Des cours spéciaux de pédagogie spéciale et notamment d'orthophonie sont organisés annuellement pour les médecins scolaires.

De cette façon, on peut affirmer qu'au bout d'un petit nombre d'années, il y aura peu d'écoles hongroises qui ne posséderont au moins un maître capable de corriger les défauts de prononciation. C'est un résultat merveilleux, et qui compensera fructueusement les quelques dépenses qui auront été nécessitées.

Il ne m'appartient pas de déterminer ce qui pourrait être fait dans ce sens par les pouvoirs publics en Belgique. Il semble cependant que des cours de vacances seraient bienvenus des instituteurs et des professeurs, et surtout des professeurs d'école normale, qui, à leur tour, propageraient cet enseignement auprès de leurs élèves, futurs maîtres d'école.

Digitized by Google

III. — SECTION PÉDAGOGIQUE

Du rôle de la phonétique dans l'enseignement français

PAR

GUSTAVE COHEN,
lecteur de français à l'Université de Leipzig.

Une des réformes les plus urgentes qui s'imposent à l'attention des pédagogues modernes est, à mon sens, l'introduction de la phonétique dans l'enseignement, à tous les degrés et dans tous les pays.

Nous traînons encore toujours après nous la « lettre » des anciens grammairiens. A la notion de « lettre » il faut substituer la notion de « son ».

Discutant avec des Français instruits, ne m'est-il pas arrivé d'entendre cette affirmation surprenante que, puisque le « *w* » se prononçait « *v* », le son que les anglais représentent par « *w* » n'existait pas chez nous ; comme s'il y avait une différence essentielle entre la semi-consonne initiale de l'affirmation oui (prononcée *u̯i*) et celle du pronom anglais *we* (prononcée *u̯i*). Un universitaire de mes amis, doté d'un magnifique *r* dental, s'en désespérait, croyant toujours qu'il disait un *l* au lieu d'un *r*.

Digitized by Google

On trouve des erreurs plus graves encore dans les manuels de diction et de parfaite prononciation (1).

C'est à cause de semblables ignorances que l'on voit des hommes éminents, plus soucieux de leurs fantaisies soi-disant esthétiques que de l'avenir de notre langue, défendre désespérément des graphies inutiles comme l'*y* et le *ph*.

L'éminent auteur de l' « *Histoire de la langue française* », F. Brunot, me montrait dernièrement les épreuves d'une nouvelle grammaire élémentaire, où, dès le début, il expliquait, non des lettres mais des phonèmes. Il est si facile, au lieu de suivre l'ordre du vieil alphabet, (qu'il ne faut conserver que pour les dictionnaires) de classer les sons d'après leurs modes d'émission et de révéler ceux-ci à l'enfant en l'amusant et en jouant.

« Dis un peu « *a* », demanderais-je à Pierre, et Jean décrirait la bouche de Pierre, au moment où il prononce un « *a* », puis il le redirait, à son tour, en se regardant dans un miroir. Bien mieux, il dessinerait la bouche parlant un *a*, un *e*, un *i*. A l'aide d'un bâtonnet mince, posé sur le dos de la langue, on montrerait à l'enfant comment celle-ci se retire, si l'on passe de l'*e* à l'*u* par exemple. Au lieu d'ânonner *a*, *e*, *i*, *o*, *u*, il établirait par la seule observation de soi-même et des autres la série des voyelles d'avant et des voyelles d'arrière. Loin d'ajouter un dogmatisme nouveau à notre pédagogie, toujours désespérément livresque (2), on trouvera là de nouveaux moyens d'éveiller l'attention, de rendre plus conscients les mouvements des organes et de développer l'acuité des sensations, en rendant perceptibles les mouvements habituellement irraisonnés de la langue et de l'appareil vocal. Par des questions simples et habiles, on fera découvrir à l'élève les sons qui résulteront nécessairement de telle ou telle position des organes : la leçon de M. Jourdain, mais modernisée et mise à la hauteur de nos connaissances scientifiques.

Faire rendre compte à l'enfant de la formation des consonnes, c'est un peu plus difficile, mais pas du tout impossible.

(1) Voir les exemples relevés par A. Grégoire dans son excellent petit livre : *Les vices de la parole*. Paris, Champion 1908, pp. 90-91.

(2) Surtout dans l'enseignement secondaire (lycée, athénée) et supérieur.

Digitized by Google

Sans doute il serait malaisé de faire faire à chaque élève un palais artificiel en caoutchouc, mais je ne doute pas que l'ingéniosité des inventeurs et des instituteurs n'y supplée rapidement en trouvant une matière plus facile à manier et qui permette à chacun de se faire à soi-même son palais artificiel. Celui-ci est surtout utile pour rendre visible les contacts de la langue dans l'émission des sifflantes, des chuintantes, des gutturales et de l'*l*. Le bâtonnet n'est pas suffisant.

Pour les labiales et les dentales, au contraire, la simple observation des lèvres et le miroir remplacent tout autre instrument.

Quelques petites expériences très simples et très amusantes montreraient la différence si importante entre les sourdes *p*, *t*, *k*, *s*, *ch* (*š*), *f* et les sonores *b*, *d*, *g*, *z*, *j*, (*ž*) *v*. On ordonne à l'enfant de prononcer successivement un *p*, puis un *b*, en se bouchant les oreilles et en lui demandant de décrire ensuite ce qu'il a entendu. Presque tous les élèves auront naturellement perçu le bourdonnement caractéristique de la sonore, lequel se transmet en partie directement par la trompe d'Eustache. On peut aussi se servir du signal du larynx, qui est commode et peu coûteux.

Il serait non moins utile d'exercer, de bonne heure, l'oreille, à distinguer les inflexions de la voix, par exemple dans l'interrogation, en faisant prononcer la même phrase « tu as donné ce livre » une fois d'une façon affirmative, une autre fois avec colère, avec doute, en interrogeant, etc. On fera trouver la place de l'accent dans un mot ou dans une phrase.

Il va sans dire que ce sera au pédagogue à varier les modalités de cet enseignement depuis l'école primaire jusqu'à l'Université [1] mais j'insiste pour qu'il existe à tous les degrés, et pour

[1] La première réforme à réaliser en Belgique, consisterait à créer dans chaque faculté de philosophie et lettres un cours de phonétique, obligatoire pour les étudiants des trois sections de philologie romane, classique et germanique. Quelques écoles normales primaires, Bruxelles et Charleroi (Professeur : M. Rouma) ont donné le bon exemple. M. Bayot à Louvain, M. Grégoire à Liége, M. Logeman à Gand, ont fait aussi de louables efforts, mais ceux-ci ne porteront leurs fruits que quand l'initiative gouvernementale aura modifié les programmes et imposé le cours de phonétique à tous les futurs professeurs de langue et à tous les instituteurs.

Digitized by Google

que la physiologie des organes de la bouche et du larynx y occupe une large place.

Jusqu'à présent je n'ai envisagé que le cas du français enseigné aux Français (1), mais l'utilité de la phonétique apparaîtra encore plus évidente si j'analyse de plus près ce concept de « français ». Le cocher qui m'a conduit au musée à Chantilly, parlait avec une pureté d'accent telle, qu'il m'apparaissait comme le véritable type du « francien » de l'Ile de France; mais celui-là est l'exception et sans même penser aux Provençaux, aux Catalans, aux Gascons, aux Bretons, aux Italiens, aux Basques, aux Flamands, nous avons affaire à des populations ayant, jusqu'à ces derniers temps parlé un dialecte ou le parlant encore. Or, si nous, comme linguistes, nous aimons ces dialectes, parce qu'ils nous livrent souvent le secret des vieux idiomes de jadis et parce qu'ils éveillent notre curiosité, nous ne pouvons nier qu'une force invincible ne les entraîne vers l'extinction complète.

Lentement, depuis des siècles, en France, se poursuit cette substitution du français central aux parlers provinciaux, au point que dans bien des régions, il n'y a plus de dialecte. Ce n'est pas à dire qu'il n'y ait plus là de caractéristiques phonétiques, locales ou régionales. Le substrat dialectal réagit toujours sur le français importé. Il se crée alors un composé hybride, une langue mixte, qui peut intéresser le savant comme un « cas » remarquable, mais qui est certainement de nature à corrompre cette belle œuvre d'art qu'est notre langue. Bien plus, il s'attache en France, un ridicule souverain à celui qui porte en son parler la marque de ses origines et le ridicule est la plus terrible des sanctions dont dispose une langue pour se faire respecter. Encore une fois, seul un examen raisonné des sons du français et l'étude particulière, faite par le maître, des défauts locaux, résultant des patois qui y règnent, fera disparaître dans une large mesure ces anomalies; celles-ci ne nuisent pas seulement à l'individu qui en est atteint, mais à la langue tout entière qui en souffre dans sa pureté, dans son unité et dans sa beauté.

(1) Il faudrait ajouter « aux Français normaux ». M. A. Grégoire s'occupera des anormaux.

Digitized by Google

Ce que j'ai dit se vérifiera plus encore, si, quittant le sol français, nous portons nos regards sur la Belgique. Là, le wallon savoureux et riche, pourvu d'une littérature et d'un théâtre florissant a, pour des raisons historiques, à cause de sa séparation politique d'avec la France, conservé toute sa verdeur, tout son charme et une partie de sa puissance. Dans la bourgeoisie même, on le sait et on l'aime : au milieu d'une conversation française, on conte une facétie wallonne, on glisse un mot plus expressif qu'on lui emprunte, on cite tel proverbe ou telle locution curieuse.

Et c'est pourquoi en Wallonie, plus qu'ailleurs, le système phonétique du wallon, l'accent de la phrase surtout, réagit sur le français parlé par toute la bourgeoisie et même par le peuple.

Des traits déjà visibles dans l'ancien wallon, comme le *i̯* de liaison entre deux voyelles « théâtre » prononcé « *teia̯t* », l'accent infléchi sur l'*e̯* de la terminaison féminine « *ée* » et le léger *i̯* dont on fait suivre cet *e̯*, conformément à la phonétique wallonne, nous frappent comme de graves atteintes à l'harmonie du français.

De même encore la substitution de *u̯i* à *ü̯i* dans des mots comme puis, puits, juin, etc. Une autre caractéristique, celle-ci plus générale encore en Belgique, c'est le passage de la finale sonore, suivie de *e* muet à la sourde correspondante (malade prononcé « *malat* », « gorge » prononcé « *gorch* », etc.). Ce phénomène s'observe aussi en allemand, en turc, en bulgare, mais non en anglais ou des mots comme « sad », « mad », ont un *d* extrêmement sonore. Encore une fois, le seul enseignement scientifique de la phonétique aura raison de ces déviations.

Si des contrées à substrat dialectal français, je passe aux pays à substrat ou à contact étranger permanent, la difficulté est plus grande et le remède indiqué apparaît plus indispensable encore.

Prenons comme exemple la Belgique flamande. Pour des raisons lointaines sur lesquelles je m'étendrai ailleurs (1), le français y occupe une position particulière. Presque toute la bour-

(1) *Le français en Belgique.* Étude historique et linguistique (en préparation).

Digitized by Google

geoisie flamande en use comme de sa langue maternelle, mais ce n'est pas impunément qu'elle se trouve dans le domaine néerlandais. Les habitudes physiologiques héritées des ancêtres se conservent et, en outre, la phonétique de la phrase qui, pour ainsi dire, plane dans l'air ambiant et s'impose au sujet parlant. Des Bruxellois de la petite bourgeoisie auront l'accent flamand en français et l'accent français en flamand.

Alors que, pour donner de la force à notre négation, nous augmentons l'intensité expiratoire du « pas », « je ne veux **pas** », les bourgeois flamands, même s'ils ne savent que le français, appuieront sur le verbe, suivant le procédé germanique : « je ne **veux** pas. »

Si nous nous transportons chez les Allemands de Belgique et de Suisse, il faudra approfondir la phonétique de l'allemand, surtout du dialecte allemand de la région où l'on enseigne, et étudier avec soin quels sont les traits qui se transposent du dialecte maternel ou ambiant à la langue apprise. Impossible de rien préjuger ou de rien prévoir à cet égard.

Il est très remarquable qu'en Allemagne, où l'on a réalisé tant de progrès dans la méthodologie des langues étrangères, en introduisant, dès les débuts, l'étude des sons, on ait si peu fait pour apprendre l'allemand littéraire « la Bühnensprache » aux jeunes allemands, et c'est pourquoi l'on voit des Saxons incapables de distinguer un *p* d'un *b* et vous demander naïvement quand on leur dicte un mot : « weiches oder hartes *p* » ? (1)

Ma thèse revient à dire : « Apprenons les sons de notre langue, comme nous apprenons, ou comme nous devrions apprendre, ceux des langues étrangères ; ou encore à ceci : il faut mettre fin à cette énormité : « **Nous parlons, et nous ne savons ni ce que nous parlons ni comment nous parlons.** »

Habitués à distinguer des sons, à les entendre, à les prononcer consciemment, l'enfant apprendra les langues étrangères avec infiniment plus de plaisir et de facilité.

(1) « *p* mou (= *b*) ou dur (= *p*) » ? Leur dialecte n'a qu'un seul son intermédiaire : une « stimmlose media », une douce sourde.

Digitized by Google

Quant au français, il l'aimera mieux en le connaissant davantage. Il se formera à lui-même une esthétique de sa propre langue et il sentira que bien parler est une élégance profonde qui touche aux plus belles intimités de notre être, puisque le langage est la musique qui révèle notre pensée.

A CONSULTER

NYROP (KR.) *Manuel phonétique du français parlé*. Paris, Picard. 2e éd., 1902, 8°.

P. PASSY. *Les sons du français*. 5e éd., Paris, 1899.

ROUSSELOT ET LACLOTTE. *Précis de prononciation française*. Paris, Welter, 1902 8°.

BEYER (FR.) *Französische Phonetik*. 3e éd., Cöthen, 1908, 8°.

VIËTOR. *Kleine Phonetik des Deutschen Englischen und Französischen*. 5e éd., Leipzig, 1907.

ZÜND-BURGUET (A.) *Méthode pratique, physilogique et comparée de prononciation française*. Paris, 1902.

ROUMA (G.) *La parole et les troubles de la parole*. Paris, 1907, 8°.

GRÉGOIRE (A.) *Les vices de la parole*. Paris, Champion, 1908, 8°.

Digitized by Google

Digitized by Google

III. — SECTION PÉDAGOGIQUE

L'école française de Bruxelles — Sur quel modèle devraient être organisées les écoles françaises à l'étranger?

PAR

M. H. GUYOT,

docteur ès-lettres, directeur de l'école française de Bruxelles

La fondation de l'École française de Bruxelles fut décidée le 22 novembre dernier par la Chambre de commerce française de Bruxelles. Grâce à l'inlassable activité de M. Ch. Rolland, président de cette Chambre, ainsi que de nombreux collègues et collaborateurs qui lui apportèrent le concours le plus dévoué et leur aide pécuniaire, l'École française ouvre le 5 octobre prochain avec onze d'années d'enseignement primaire, moyen et supérieur, et une première année de grec et de latin Dès la première heure les patronages les plus flatteurs étaient arrivés. On doit citer ceux de M. le comte d'Ormesson, ministre de France en Belgique, M. E. Loubet, ancien président de la République française, M. G. Clémenceau, président du Conseil des ministres, MM. les ministres A Briand, J. Pichon, G. Doumergue, J. Cruppi,

Digitized by Google

général Picquart, Ruau, etc., la *Mission laïque*, etc. Un peu plus tard l'auteur du présent rapport était appelé à organiser pédagogiquement la nouvelle École. En exposant ce qu'on a tenté ou commencé de faire, ce rapport répondra donc en partie à la question que la *Fédération internationale pour l'extension et la culture de la langue française* s'est posée : sur quel modèle devraient être organisées les Écoles françaises à l'étranger ?

* * *

L'École française de Bruxelles comprend essentiellement trois sections, une section primaire, une section moyenne, une section supérieure.

La section *primaire* reçoit les enfants — pour l'instant les garçons seuls — à l'âge de 6 ans, dès qu'ils lisent et écrivent au moins élémentairement. Les cours de cette section sont répartis sur six années et en trois groupes appelés cours élémentaire, cours moyen, cours supérieur. La caractéristique de cette section est que l'enseignement y reste nettement primaire. D'un côté le même maître enseigne à l'enfant, pendant deux ans, la morale et l'instruction civique, la lecture, l'écriture et la grammaire, l'histoire et la géographie de la France, de la Belgique et des autres pays, le calcul et le système métrique, etc. D'autre part, toute langue étrangère et même toute incursion trop avancée dans aucun domaine scientifique sont exclues de cette section. — La raison qui nous a paru justifier ce caractère primaire est la suivante. Beaucoup d'enfants nous quitteront à l'âge de douze ans. Ces enfants doivent emporter une instruction primaire solide. La même instruction primaire est nécessaire pour ceux qui continueront d'étudier. Or, le remplacement de l'instituteur par ou quatre ou cinq maîtres différents et l'inscription de trois ou quatre langues étrangères dans un programme élémentaire compromettent, à notre avis, la solidité de la première instruction. — Aux matières que nous avons citées, nous avons ajouté un cours facultatif de flamand Trois millions et demi d'habitants sur six millions et demi parlent, en Belgique, le flamand. Ne pas enseigner cette langue, au nom de je ne sais quels principes philologiques, eût été nous

Digitized by Google

aliéner bon nombre de familles et un nombre d'élèves plus grand encore. Un cours de prononciation française termine en sixième année l'enseignement de la langue française; ce cours s'imposait dans un pays où la prononciation de notre langue est souvent défectueuse. L'histoire et la géographie de la France et de la Belgique sont, comme nous l'avons dit, également développées. Les programmes d'histoire ajoutent l'histoire de l'antiquité et un coup d'œil général sur l'histoire du monde contemporain. Il faut, en effet, que nos enfants — hommes de demain — sachent qui les Égyptiens, les Assyriens, les Grecs, etc., ont été, et qu'ils puissent prendre part à la discussion des questions qui agitent actuellement le monde. — Les travaux manuels, tiennent aussi, dans la section primaire, une place importante. Leur rôle éducatif est en effet considérable. Ils éduquent les sens et, par ceux-ci, l'esprit. Ce dernier reçoit, à leur occasion, une première et irremplaçable formation scientifique. Les notions abstraites se laissent volontiers déformer. La matière, le bois ou le fer résistent, si on ne les traite pas suivant leur nature et suivant les règles. — Un cours de dessin, un de musique, un de gymnastique complètent cet ensemble. Le cours de dessin est rattaché à celui de travaux manuels; les deux cours sont confiés au même professeur. Le cours de musique est une éducation de la voix en même temps qu'une histoire de l'art, histoire des maîtres et des œuvres dont nos enfants lisent chaque jour les noms sur nos affiches lyriques. La gymnastique devient une éducation physique basée sur des principes.

La section *moyenne* comprend trois années d'enseignement. Les matières de cette section sont : la morale, la prononciation, la langue et la littérature françaises, le flamand, facultatif, l'anglais et l'allemand, l'histoire et la géographie, les mathématiques, les sciences physiques et naturelles, l'hygiène, le droit et la comptabilité, la sténo-dactylographie, le dessin géométrique et le dessin d'ornement, la musique et la gymnastique. — La plupart des remarques que nous avons faites concernant la section primaire retrouvent ici leur application. Un cours de prononciation termine également la section moyenne. Le cours de flamand s'y poursuit. L'histoire et la géographie de la France et

Digitized by Google

de la Belgique y sont pareillement développées. Les travaux manuels y occupent toujours une place importante. Le dessin, la musique et la gymnastique y sont compris de la même façon, etc Cependant la littérature française apparaît : tous les auteurs, toutes les œuvres qui ont marqué depuis Corneille jusqu'à G. Flaubert et Alph. Daudet, sont étudiés. L'histoire et la géographie deviennent plus universelles. L'anglais et l'allemand apparaissent avec leur prononciation, leur syntaxe et leurs œuvres principales. Les mathématiques vont jusqu'à la trigonométrie, etc. D'autre part, les sciences commerciales, droit, comptabilité, sténo-dactylographie, reçoivent un développement considérable. — Entre ces connaissances pratiques et les sciences plus théoriques dont il vient d'être question, la contradiction n'existe pas, au moins dans notre section moyenne. L'enseignement des sciences théoriques reste lui-même pratique. Les œuvres primitives, *La chanson de Roland*, Villehardouin, Joinville, etc., sont écartées de la littérature française. L'histoire laisse de côté l'antiquité et ne consacre qu'une année aux quatorze premiers siècles de notre ère. « Qu'on le regrette ou non, ce qui domine dans la rumeur générale qui s'élève du monde actuel, ce n'est pas la voix affaiblie du passé, le soupir chaque jour plus étouffé des sociétés mourantes; c'est la voix impérieuse, inquiète, d'un présent qui vit, qui grandit dans la concurrence et la lutte [1] ». La géographie devient foncièrement politique et économique. L'anglais et l'allemand aboutissent à la conversation et à la correspondance commerciales. Les mathématiques comprennent le *calcul mental et rapide*, la *table des quinze premiers nombres*, les *annuités et intérêts*, etc. — Le grec et le latin ne sont pas omis. Ces deux langues constituent à l'entrée de la section moyenne un groupe où l'on retrouve à côté d'elles toutes les matières dont nous venons de parler. Même la sténo-dactylographie est maintenue. Seuls l'anglais ou l'allemand deviennent facultatifs, deux heures sont enlevées aux mathématiques et la

[1] Vidal de la Blache, *Les bourses de voyage autour du monde*, p. 4. Rapport présenté au Congrès international d'Expansion économique mondiale, tenu à Mons, en 1905. — Congrès, etc., vol. III.

Digitized by Google

comptabilité est supprimée. Les deux heures sont enlevées aux mathématiques plutôt qu'aux sciences physiques ou naturelles parce que la valeur éducative des mathématiques, comme celle de toute science spéculant sur un absolu, est moins grande que la valeur éducative de sciences plus concrètes. Si d'ailleurs nous n'avions craint de heurter trop rudement les coutumes, nous aurions reporté les débuts du grec et du latin à l'entrée de la section supérieure et nous n'aurions consacré à ces deux langues que deux ou trois années, à raison d'ailleurs de six heures par semaine. La connaissance qu'on demande du grec et du latin est maintenant assez élémentaire pour qu'un enseignement direct, c'est-à-dire donné à l'occasion des textes mêmes, et fait au moment où l'esprit est déjà formé, puisse réaliser rapidement cette connaissance. Ceux qui la voudront perfectionner ont ensuite l'Université et la vie. Il est donc souhaitable que le grec et le latin deviennent simplement l'objet ou les auxiliaires indispensables de carrières spéciales. — En résumé, les élèves qui, à l'âge de 15 ans, quitteront la section moyenne, emporteront une instruction solide, étendue et supérieure; cependant ils pourront devenir et ils resteront d'excellents patrons, d'excellents directeurs et contre-maîtres, parce que l'école ne leur aura pas fait perdre le goût des occupations pratiques.

L'enseignement proprement supérieur de l'École française est celui de la section *supérieure*. — Les matières de cette section sont les mêmes que celles de la section moyenne, à l'exception des sciences commerciales. Un nombre d'heures plus grand est consacré à l'anglais, à l'allemand, aux sciences mathématiques et physiques ou repris à ces dernières en même temps qu'aux sciences commerciales pour être consacré au grec et au latin. La philosophie, dont l'Université reste, en Belgique, l'initiatrice, est réservée pour une troisième année. — Les méthodes deviennent aussi plus larges et plus originales. S'agit-il, par exemple, de l'anglais ou de l'allemand « le moment est venu de faire connaître à l'élève la vie, la civilisation, l'histoire et la littérature du peuple étranger. Les sujets de lecture, les commentaires du professeur, au besoin des séries de courts exposés faits dans la langue étrangère et suivis d'interrogations dans

Digitized by Google

cette langue initieront graduellement les élèves à cette connaissance... De temps à autre, on fera faire par les élèves de petites leçons orales sur les arts industriels, les grandes découvertes, la géographie, les voies de communication, les beaux-arts, l'histoire » (1). Les mathématiques, la physique, la chimie, la zoologie, la botanique, le dessin, sont enseignés dans le même esprit. Il ne s'agit plus seulement de communiquer les résultats les plus certains ou les plus utiles, mais d'initier l'esprit des élèves à la recherche originale, faite ou à faire, et d'ailleurs féconde. — La première partie du baccalauréat, ou l'entrée dans l'Université belge sont les couronnements naturels de cette section.

*
* *

On peut voir maintenant — si nous laissons de côté les méthodes de travail et la discipline — quelle organisation une école française comporte à l'étranger. Le problème n'est évidemment pas susceptible d'une solution unique; cette solution doit varier avec les pays où l'école sera appelée à exister. Les éléments qui la composeront seront donc, nous semble-t-il, de trois sortes, généraux, particuliers à l'esprit français, relatifs au pays dans lequel l'école devra vivre.

Il faudra d'abord discerner avec netteté le caractère général du temps dans lequel nous existons nous-mêmes. Or, ce caractère parait être aujourd'hui une sorte de *positivisme naturaliste*. Ce n'est pas le positivisme exclusif de tel ou tel système, mais un sens rassis de tout, une tendance universelle à la recherche et à la mesure exacte. Il s'y ajoute une curiosité, une sociabilité de plus en plus grandes des individus pour les individus et des nations pour les nations. Le moment n'est donc plus de proposer une culture exclusivement idéaliste et ancienne comme celle des siècles derniers. Les sciences mathématiques et physico-naturelles, les langues et les littératures modernes, l'histoire contemporaine et la géographie des autres nations nous con-

(1) *Plan d'études et programmes d'enseignement dans les lycées et collèges de garçons*, p. 115. — Paris, Delalain.

Digitized by Google

viennent mieux. La place que nous avons donnée à ces sciences, celle plus restreinte que nous avons laissée au grec et au latin, le caractère mieux défini et plus pratique que nous voudrions voir revêtir par ces deux langues, nous paraissent rentrer dans cet ordre d'idées.

Une école française, située à l'étranger, doit en second lieu, rester *française*. Tant s'en faut que cette affirmation ne soit qu'une vérité de La Palisse. Si nous avons pêché longtemps par ignorance ou mépris de l'étranger, nous pêchons aujourd'hui par une préoccupation excessive de ce même étranger. Nous méconnaissons notre génie national. Or ce que nous disions tout à l'heure, du positivisme naturaliste qui caractériserait notre époque, reparaît ici. Gaulois et Français ne se sont jamais perdus dans aucun mysticisme. Rabelais, Descartes, Molière, Montesquieu ou Voltaire représentent éminemment notre tradition nationale, et un Bossuet est encore plus voisin d'eux qu'il ne l'est d'un Malebranche ou, à plus forte raison, d'un Jacob Boehme et d'une sainte Thérèse. En un mot, le positivisme naturaliste qui doit inspirer en général l'organisation actuelle d'une école française, doit aussi y prédominer en tant qu'elle est française : ce posivitisme, en effet, est le fond de notre esprit. — D'autre part, Gaulois et Français n'ont jamais touché la terre que par les pieds. Il existe en nous un idéalisme que les influences judéo-alexandrines ont développé chez nous comme chez d'autres peuples, mais qui nous est plus naturel qu'à aucun autre peuple. Les Grecs seuls me paraissent avoir autant aimé les idées pour les idées. Verser dès lors complètement dans les travaux manuels, dans les sciences commerciales, dans une certaine façon trop utilitaire d'apprendre une langue et une littérature, serait trahir notre mission, trahir l'espoir que les peuples étrangers fondent sur nous, et aussi bien délaisser une besogne noble, facile parce que naturelle, pour une besogne moins belle. — De ce second et double ordre d'idées, la place que nous avons donnée à la littérature française, aux autres langues et aux autres littératures, à l'histoire des arts plastiques et de la musique, nous paraît dépendre.

Une école française, située en pays étranger, doit en troisième

Digitized by Google

lieu *s'adapter aux besoins de ce pays*, lui emprunter ce qu'il peut avoir de pédagogiquement bon, ou, faisant d'utiles essais, payer ainsi son propre pays pour tout ce qu'elle lui doit — L'adaptation aux besoins du pays étranger justifie, comme nous l'avons déjà fait observer, notre enseignement du flamand. La priorité que nous avons accordée aux études commerciales ou modernes sur les études anciennes s'explique par la même raison en même temps que par les raisons déjà exposées. Les goûts de l'esprit belge sont en matière intellectuelle, comme sur beaucoup d'autres points, aussi anglo-saxons que latins. A plus forte raison avons-nous dû faire la part très large à l'histoire et à la géographie de la Belgique. — L'enseignement des travaux manuels a atteint en Belgique un haut degré de perfection. La France se préoccupe maintenant de ces travaux, mais elle ne leur a pas encore donné toute l'importance qu'ils méritent (1). Nous n'avons pas hésité à les introduire dans notre école dont le caractère est cependant plus général que professionnel ou commercial. C'est que Belges et Français voient de mieux en mieux combien le rôle de ces travaux est grand dans la formation générale de l'esprit. Les promenades fréquentes, les excursions géographiques, les visites dans les musées et dans les magasins, les projections sont peut-être aussi des moyens d'enseignement que la Belgique utilise depuis plus longtemps et plus largement que la France. — Revenons enfin à nos trois sections. L'enseignement de la première est nettement primaire. Celui de la section moyenne est à la fois théorique et pratique. Celui de la section supérieure oriente définitivement l'élève vers les carrières libérales. En un mot, l'élève qui aura reçu ce dernier enseignement aura reçu également les deux autres. Il aura donc étudié les mêmes choses avec les mêmes maîtres que ceux de ses condisciples entrés dans la vie deux ou cinq ans plutôt que lui et pour des tâches plus modestes. Il aura vécu au moins durant six années, une vie identique à la leur. Peut-être aura-t-il noué avec eux sur les bancs de l'école des liens d'amitié qui ne se briseront jamais. Peut-être en

(1) Voir R. Leblanc, *La Réforme des écoles primaires supérieures*. — Paris, 1907.

Digitized by Google

tout cas aura-t-il senti alors et sentira-t-il toujours dès lors — mieux qu'il ne le sent aujourd'hui — que ces condisciples étaient et sont demeurés ses frères en la condition terrestre et humaine Quel résultat démocratique et social! L'Ecole française de Bruxelles l'atteindra quelque peu en groupant d'abord tous ses élèves dans une même section pour un même enseignement.

Digitized by Google

Digitized by Google

III. — SECTION PÉDAGOGIQUE

De l'avantage qu'il y a pour les pays bilingues à réserver le premier rang aux prosateurs du XIXe siècle dans l'enseignement du français

PAR

JOSEPH HANSEN,
professeur au gymnase de Diekirch (Luxembourg)

La question que je soulève et qui est de savoir s'il ne faut pas, dans l'enseignement du français, reléguer au second plan les prosateurs des siècles classiques et assigner la place d'honneur à ceux du XIXe siècle, passionne les esprits non seulement dans les pays bilingues, mais aussi en France. Il est évident cependant que les débats prendraient une tout autre portée et que la réforme à introduire serait tout autrement grosse de conséquences, si la décision devait être prise par les autorités pédagogiques de l'enseignement secondaire français. Vous dirai-je que, dans ce cas, j'hésiterais à me prononcer et que tout m'inclinerait, abstraction faite de quelques réserves, à me ranger du côté des défenseurs résolus de la tradition?

L'application des idées que je développe devra donc se restreindre aux pays bilingues. On conçoit pourtant combien il

Digitized by Google

importe de connaître les arguments qu'en France les partisans d'une révision des programmes ont invoqués en faveur de leur thèse. Car ceux qui, dans les pays bilingues, hésitent à briser avec la routine, se réclament précisément de l'exemple de la France. Avant donc de développer les arguments tirés des conditions particulières que subit l'enseignement du français dans les pays bilingues, il est bon de rappeler aux partisans des classiques que les principes qui les guident sont battus en brèche, par des hommes de la plus haute compétence, dans les pays mêmes dont ils invoquent la tutelle intellectuelle.

M. Salomon Reinach avait présenté au Congrès de Liège un mémoire sur la question de savoir s'il n'y a pas lieu de substituer, dans l'enseignement de la langue française, la lecture des prosateurs du XVIIIe siècle à celle des prosateurs du XVIIe. Vous me direz que nous voilà loin de l'objet de ma proposition. Avec le XVIIIe siècle, en effet, nous sommes encore en plein classicisme. Mais ce qui me paraît précieux et de nature à corroborer ma thèse, ce sont les raisons pour lesquelles l'auteur du rapport voudrait sacrifier les prosateurs du XVIIe siècle. Ce qui répugne d'abord à M. Reinach, c'est la mentalité de ce siècle, produit et image d'un monde disparu, où le dogme régnait avec une autorité incontestée dans tous les domaines et enfermait la pensée des grands écrivains dans un cercle singulièrement étroit. M. Bernès avait raison d'objecter que l'enseignement ne doit pas être une propagande. « Si les idées du XVIIe siècle, disait-il, sont différentes des nôtres, c'est qu'on a pensé autrement que nous ne pensons. On pensera dans l'avenir autrement encore. Ne lira-t-on plus pour cela les œuvres actuelles ? » D'accord ! Mais il n'en est pas moins certain qu'il sera toujours difficile d'intéresser les élèves à des lectures qui ne leur ouvrent pas d'horizons nouveaux et de déloger de leur esprit le préjugé injuste que Bossuet n'est qu'une admirable « machine à phrases ». N'insistons pas trop et passons à l'argument dont tout le monde reconnaîtra la valeur. S'obstiner à remonter au XVIIe siècle, ce serait faire de l'archaïsme. « Ce serait, dit M. Reinach, enseigner une langue morte, de plus, qui, pour être aussi belle que celle de Cicéron, n'a plus assez d'attaches avec la nôtre et ne peut plus s'y insinuer sans y faire disparate.»

Digitized by Google

Il se peut que de nos jours des dilettantes ou des érudits prennent plaisir à habiller leur pensée de ce vêtement antique et parfois fripé, et fassent des pastiches comparables à ceux des cicéroniens de la Renaissance. Mais ces jeux stériles n'intéressent pas l'enseignement; « la prose du XVIIe siècle a fait son temps; son efficacité d'éducatrice est épuisée ».

Dans un article de la *Revue Bleue* (1), M. Gustave Lanson, tout en appuyant le mémoire présenté par M. Reinach, demande pourquoi l'auteur s'est arrêté à mi-chemin et pourquoi il n'a pas réclamé pour le XIXe siècle, dont la richesse, au point de vue de l'éducation intellectuelle et sociale, est prodigieuse et où il y en a pour toutes les convictions et toutes les préférences. « Entre les avocats du XVIIe siècle et ceux du XVIIIe siècle, dit-il, je conclus pour le XIXe, qui me paraît devoir être dès aujourd'hui l'objet principal des études littéraires. » M. Lanson ne fait d'ailleurs que reprendre les arguments qu'il avait déjà développés en 1893 dans la *Revue universitaire*. Une franche orientation vers l'actualité et l'utilité (dans le sens élevé de ces mots) lui semblent être le moyen le plus sûr de rendre la vie et l'efficacité à l'éducation. Pour être vivant et utile, il faut que l'enseignement soit franchement moderne. « Or, dit-il, voici ce qui se passe aujourd'hui : une séparation semble exister entre le lycée et la vie; on étudie au lycée tout ce qu'on ne lira jamais plus tard, et l'on n'étudie rien de ce qu'on aime à lire et relire dans la suite. L'enseignement classique prend ainsi l'air d'une inutile curiosité, et parents et élèves en viennent à croire qu'il n'a pas d'autre fin ni raison d'être que le baccalauréat.... Je ne puis concevoir un enseignement qui ne soit pas nettement utilitaire, si l'on entend par là un utilitarisme intellectuel. L'éducation doit nous préparer à résoudre, dans la mesure qui sera donnée à chacun de nous, les grandes questions sociales et morales qui se posent aujourd'hui à l'humanité civilisée, et à les résoudre avec une conscience éclairée, dans un large esprit de justice et de désintéressement. Nous autres professeurs, nous devons travailler à faire des hommes, on l'a dit souvent, mais des hommes du temps présent, des hommes de demain même, et les

(1) 30 septembre 1905, sous le titre : *XVIIe siècle ou XVIIIe siècle.*

Digitized by Google

meilleurs hommes que nous pourrons. Nous ne le pouvons sans leur faire connaître les idées directrices et vitales de la société contemporaine, dont nous vivons, dont ils vivront, en attendant qu'ils les détruisent en les transformant. Et comment les leur faire mieux connaître que par les chefs-d'œuvre de la littérature contemporaine, qui les ont parfois faites, et toujours reflétées? »

On le voit, la France elle-même, qui a pourtant tout intérêt à veiller sur le glorieux patrimoine que lui ont légué les siècles passés, ne craint plus de dépouiller le XVIIe siècle de son prestige pédagogique. Ne serait-ce pas alors faire preuve d'un zèle intempestif, si nous autres « Français de lisière », comme on nous a appelés, nous prétendions assumer le devoir de garder consciencieusement le dépôt sacré des traditions classiques? Et n'avons-nous pas dans les pays bilingues des raisons d'ordre plus grave d'accorder, dans notre enseignement, une place prépondérante aux auteurs du XIXe siècle? A vrai dire, il y a deux sortes de pays bilingues, comme Mme Poirier l'a judicieusement fait ressortir au congrès de Liège. Il y a ceux qui, comme la Belgique et la Suisse, sont divisés eux-mêmes en deux moitiés par une frontière linguistique intérieure, où par conséquent, les deux langues ne sont que juxtaposées. Il y a ensuite ceux où, comme dans le grand-duché de Luxembourg, les deux langues, emmêlées depuis des siècles, sont vraiment superposées. C'est tout naturellement le cas de mon pays qui me préoccupe le plus; mais les observations que je présente, s'appliqueront également à l'autre catégorie de pays bilingues : le voisinage des deux langues doit nécessairement y produire des croisements qui agissent fortement sur la complexion de l'esprit national. La question se pose donc ainsi : à quel siècle le cours de français doit-il s'alimenter de préférence dans un pays où, en présence de la concurrence redoutable de l'allemand, il s'agit de garantir à la langue française le vieux privilège de la « parité », dont la suppression équivaudrait non seulement à une mutilation de notre passé et de notre race, à une aliénation de nous-mêmes, mais encore à la ruine d'une des ressources essentielles de notre vie économique?

La réponse ne me semble pas douteuse. Il suffit d'envisager la

Digitized by Google

situation particulière qui est faite au français dans les pays bilingues, pour se persuader que la culture littéraire, l'affinement du goût, le développement de l'esprit critique, l'étude des préceptes théoriques sur les genres, doivent être subordonnés au but qui prime toutes les autres préoccupations, et qui est l'acquisition pratique de la langue, la formation du style, la consolidation des connaissances acquises. Eh quoi! quand les professeurs français eux-mêmes se plaignent que leurs élèves connaissent de moins en moins leur langue et les comparent à des apprentis qui manient avec une gaucherie timide un outil inconnu (1), quand les examinateurs au baccalauréat relèvent avec amertume dans les copies d'écrit et les interrogations d'oral la pauvreté du vocabulaire, l'impropriété de l'expression, les fautes de syntaxe et d'orthographe, nous nous aveuglerions sur les connaissances de nos propres élèves au point de nous attarder avec eux dans une promenade purement artistique parmi les élégantes colonnades de cette admirable cité des morts qu'est le XVIIe siècle, de leur enseigner les règles d'une poétique périmée et d'une langue qui, de l'aveu même des autorités de la pédagogie française, n'est plus celle d'aujourd'hui?

C'est le grand mérite de M. Zahn, directeur de l'Athénée de Luxembourg, d'avoir été le premier à comprendre que le gros de la population de nos établissements d'enseignement secondaire n'était plus formé comme autrefois par les fils de la bourgeoisie, qui avait toujours tenu à honneur d'adopter le français comme une seconde langue maternelle, mais que la grande majorité des élèves se composait de jeunes paysans, d'enfants de petites gens, ne possédant de la langue française que les bribes tombées du crible grammatical de l'enseignement primaire. Pour rétablir quelque peu l'équilibre entre le français et l'allemand, M. Zahn a composé sa série de manuels de conversation, qui, conjointement avec la grammaire et d'excellentes chrestomathies françaises, fournissent la matière essentielle du cours de français dans les classes inférieures et aident ainsi à mettre les élèves à même de suivre, à partir de la troisième, l'enseignement propre-

(1) ABRY, professeur de Première : *Revue universitaire*, 15 mai 1907.

Digitized by Google

ment littéraire. Comment, dans les classes supérieures, l'étude de la langue pourra-t-elle se poursuivre sans être étouffée par la littérature? Eh bien, ce sera précisément en imposant aux élèves un commerce intense avec les grands prosateurs du XIXe siècle, en les amenant, par une méthode appropriée, à s'assimilier leur vocabulaire, leurs tournures et leurs procédés de style. Il n'est pas dans mon intention d'exposer ici ma méthode. Qu'il me suffise d'observer qu'elle s'écarte entièrement de celle qu'un collègue belge a exposée dans un mémoire lu au congrès de Liége et selon laquelle l'attention du professeur et des élèves doit s'attacher à la forme plutôt qu'au fond des sujets. Ce n'est pas, en effet, en inculquant aux élèves des familles des mots et des étymologies, en leur dictant soit des séries d'idiotismes à apprendre par cœur et à encadrer dans des phrases, soit une liste de métaphores éculées et de clichés à éviter qu'on facilite l'assimilation. Le propre de l'assimilation n'est-il pas d'être inconsciente?

Au moment de montrer quel profit l'enseignement pourrait retirer des prosateurs modernes et contemporains (1), je me heurte à une grave objection de M. Salomon Reinach. « Prise dans son ensemble, dit-il dans le mémoire déjà cité, et en concédant toutes les exceptions que l'on voudra, j'estime que la prose française du XIXe siècle, dont l'unité se dégagera mieux quand nous aurons pris un peu de recul, est une *langue vicieuse et inutilement compliquée* ». Ce jugement n'a guère été relevé pendant les débats passionnés qui ont suivi la lecture du rapport. Pour me renseigner sur la portée de son appréciation, je demandai à l'auteur, au cours d'une conversation, si dans cette condamnation en bloc il avait compris un écrivain comme Taine. « Le style de Taine, me répondit-il, mais il est affreux! » Si cette critique méprisante n'eût contredit que mes préférences personnelles, dont j'ai de bonnes raisons de me méfier, elle m'aurait

(1) La cause des *poètes* du XIXe siècle n'a pas besoin d'être plaidée. On ne déterre plus les prétendues œuvres lyriques du XVIIe et du XVIIIe siècle. Quant à la tragédie, j'estime avec M. Salomon Reinach qu'aucune éducation libérale n'est possible sans l'étude approfondie de l'une ou de l'autre pièce de Racine.

Digitized by Google

déconcerté. Mais elle est en flagrante contradiction avec les jugements de tous les maîtres qui, à Paris, m'ont révélé la beauté des lettres françaises. Elle me prouve seulement que M. Reinach compte parmi les admirateurs intransigeants du style voltairen, qui ne voient dans la prétendue rénovation de la langue française à l'époque romantique qu'une malencontreuse altération de l'idéal français, et pour lesquels Chateaubriand, Victor Hugo, Michelet, Taine, Flaubert et toute la lignée des écrivains qui se sont mis à leur école, sont des phénomènes inquiétants. Sans doute, la prose de Taine n'a rien de la légèreté badine de celle de l'auteur de *Candide*, mais elle a en revanche ce relief puissant et cette intensité de couleur qui font surgir la vision directe des choses et donnent aux concepts de l'intelligence un vêtement palpable. Prétendre que tout le bon français est dans Voltaire, c'est dénier aux Français le don de l'évocation plastique, le don du pittoresque, qui permet de donner non pas une définition froide et incolore, une notation pour ainsi dire algébrique, mais une chaude et vivante image; c'est ne voir dans la phrase que le développement idéal d'une ligne, le mouvement d'un contour; c'est traiter le mot non comme une forme concrète, valant par soi, mais comme un simple signe; c'est réduire le style à l'emploi d'un enregistreur d'abstractions, d'un instrument d'analyse sans valeur esthétique.

Quoi qu'il en soit d'ailleurs, je ne retiens ici que les avantages que présente la prose du XIXe siècle au point de vue pédagogique. Il est incontestable, d'abord, qu'elle exerce sur l'esprit des élèves une séduction qu'il serait bien maladroit de ne pas mettre à profit. Une langue facile et limpide, mais entièrement dépourvue d'éloquence, de chaleur et de pittoresque, ne saurait parler au cœur et à l'imagination des élèves. N'ayant ni corps, ni saillie, ni modelé, elle échappe à la prise de leur esprit comme un nuage se dérobe à la pression de la main. La nature dépouillée de ses formes concrètes, réduite à une grisaille amorphe, à un fond neutre, sur lequel ne s'accuse aucun trait, finit par les rebuter. Et comment reprocherait-on ce manque d'enthousiasme à des élèves dont la langue maternelle n'est pas le français, quand Chateaubriand, qui est certes un Français de France, con-

Digitized by Google

fesse dans les *Mémoires d'outre-tombe* la même répugnance. « Lorsque je relis, dit-il, la plupart des écrivains du XVIIe siècle, je suis confondu du bruit qu'ils ont fait et de mes anciennes admirations. Soit que la langue ait avancé, soit qu'elle ait rétrogradé, il est certain que je trouve quelque chose d'usé, de passé, de grisaillé, d'inanimé, de froid dans les auteurs qui furent les délices de ma jeunesse. Je trouve même dans les plus grands écrivains de l'âge voltairien des choses pauvres de sentiment, de pensée et de style. » Qu'on l'explique par des influences ataviques, par la tumultueuse effervescence de la jeunesse toujours portée à la pléthore, ou plutôt par le commerce incessant avec les auteurs allemands, dont la prose est par elle-même plus drue, plus nerveuse et plus chaotique, il est indéniable que nos élèves ont un tour d'imagination germanique, qu'il serait imprudent, par conséquent, de vouloir exciter leur enthousiasme sur ce que la littérature française a de plus opposé à leur penchant intime. Il arriverait nécessairement alors ce que, comme élève de seconde et de première, j'ai toujours éprouvé dans les leçons consacrées à l'explication des tragédies classiques françaises, dont j'admire aujourd'hui la profondeur psychologique et l'harmonieuse ordonnance. Exaltée par la lecture des drames aux apparences plus tumultueuses de Schiller, toute frémissante du pathétique vibrant, de l'émotion poignante qui s'en dégageait, mon imagination ne trouvait point à se satisfaire au milieu des sèches abstractions qui se mouvaient avec une si exaspérante rigidité dans le cadre uniforme des tragédies françaises. Nous étions si peu psychologues. Nous ne voyions de vie et d'action que là où il y avait du mouvement, de la trépidation bruyante, des pulsations fiévreuses, des gestes énergiques, des rumeurs et des éclats de voix; et nous ne retrouvions aucun de ces symptômes dans ces constructions harmonieuses, mais froides, peuplées de fantômes exsangues, que nos professeurs cherchaient vainement à galvaniser devant nous par de savants commentaires et de pénétrantes analyses.

Ce serait se méprendre entièrement sur la portée de mon argumentation, si l'on en concluait que je tiens le style voltairien en médiocre estime. Bien au contraire! Je serais désolé si

Digitized by Google

nous ne pouvions mettre nos élèves à même de goûter les qualités de justesse parfaite, de souveraine aisance, de lumineuse clarté, d'atticisme, enfin, qui le caractérisent. Mais par ses qualités mêmes, l'étude de ce style est sans profit immédiat pour l'assimilation. On conviendra d'ailleurs sans difficulté que la prose voltairienne est le splendide aboutissement d'un mouvement littéraire qui, pendant plus d'un siècle, avait tendu à épurer, à filtrer et à affiner la langue, à en éliminer tout ce qui tient aux réalités familières de la vie, à retrancher les termes et les tournures qui choquent par la bassesse de leur origine, à l'ennoblir et à la spiritualiser en la dérobant au grossier commerce des sens, et tout cela pour l'accorder avec les élégances et les susceptibilités de la société polie et de l'élite intellectuelle de l'époque. Or, avant d'enseigner aux élèves les raffinements du style, avant de leur faire apprécier les grâces étriquées et les délicatesses renchéries d'une aristocratie dédaigneuse, il faut les familiariser avec les vastes et inépuisables ressources d'une langue où sont captées les forces frémissantes d'une nation entière, où se reflètent toutes les faces de la nature et où chante le rythme haletant de la vie. Sans doute, il ne faut se lasser de recommander aux élèves la simplicité, de leur inspirer l'horreur du style drapé et guindé, des métaphores plaquées et des broderies inutiles Mais la simplicité est une qualité que celui-là seul est à même d'apprécier et d'acquérir, qui connaît toutes les richesses de la palette, toute l'étendue du clavier. Quand disons-nous qu'un style est simple? se demande Anatole France [1], qui passe pour être dans la plus pure tradition voltairienne? « S'il n'y a pas proprement de style simple, dit-il après avoir montré que la nature ne nous présente rien de simple et que l'art ne peut prétendre à plus de simplicité que la nature, il y a des styles qui paraissent simples et c'est précisément à ceux-là que semblent attachées la jeunesse et la durée. Il ne reste plus qu'à rechercher d'où leur vient cette apparence heureuse. Et l'on pensera sans doute qu'ils la doivent non pas à ce qu'ils sont moins riches que les autres en éléments divers, mais bien à ce qu'ils

(1) *Le Jardin d'Epicure*, p. 141.

Digitized by Google

forment un ensemble où toutes les parties sont si bien fondues qu'on ne les distingue plus. Un bon style, enfin, est comme le rayon de lumière qui entre par ma fenêtre au moment où j'écris et qui doit sa clarté pure à l'union des sept couleurs dont il est composé. »

Ce qu'il faut, enfin, à des élèves chez lesquels la connaissance du vocabulaire demande sans cesse à être affermie, c'est un style d'un réalisme pittoresque et familier, une langue qui sert aux besoins les plus ordinaires de l'existence et exprime le plus d'aspects du monde qui les environne. C'est précisément cette prose-là que nous trouvons au XIXe siècle, non seulement chez les romanciers réalistes et naturalistes, mais chez les moralistes mêmes, les critiques, les historiens et les philosophes. J'ai relu l'autre jour dans les *Philosophes classiques* les pages où Taine nous parle des idées représentatives, et j'ai été émerveillé de voir comment le monde le plus abstrait et le plus irréel s'y traduit en réalités saisissables. Le grand danger du style abstrait, du « style d'idées », que réclame M. Salomon Reinach, c'est qu'en créant une cloison étanche entre le monde des idées et le monde des réalités journalières, il déshabitue les élèves de la langue pratique et détruit ainsi la base naturelle sur laquelle doit reposer la connaissance d'une langue. « Le propre de l'homme de lettres, il n'y a pas longtemps encore, dit Bernardin de Saint-Pierre, était d'être empêché dès qu'on le tirait de ses livres, et de ne pas savoir nommer les choses. » Quoi d'étonnant à cela? Le terme particulier était de plus en plus banni de la langue. Selon la règle formulée par Buffon, il ne fallait nommer les choses que par les termes les plus généraux. Mais si le danger signalé par Bernardin de Saint-Pierre existe pour des Français, quel sera l'embarras où l'étude exclusive de la prose classique mettra des élèves dont la langue maternelle n'est pas le français? N'ayant appris que la valeur discursive et logique des mots, ce par quoi ils sont devenus les supports de nos idées et de nos constructions rationnelles, ils en ignorent l'usage domestique et quotidien. Ils n'ont point été habitués à fouler d'un pied sûr des sentiers fermes et résistants; aussi leurs pas flottent-ils, indécis et chancelants, quand il s'agit de revenir à terre. Leur science n'est qu'un

Digitized by Google

nuage sans fixité ni consistance, qui s'évapore au contact de la vie.

En soumettant ces considérations aux membres du Congrès d'Arlon, j'ai voulu les mettre au courant des préoccupations des professeurs chargés d'enseigner le français dans les établissements d'enseignement secondaire de notre pays. Ce sont aussi les principes dont s'est inspiré notre gouvernement, toujours soucieux d'adapter l'enseignement aux besoins nouveaux, quand, par l'introduction récente des *Pages choisies* de plusieurs grands prosateurs modernes et contemporains, il a engagé les professeurs à profiter, dans leur cours, de la latitude des programmes pour y laisser entrer à flots le grand air du XIXe siècle. Si le congrès, où nous sommes venus prendre des conseils et des directions, partage mes vues et les juge de nature à servir la cause de la langue française à l'étranger, ce sera pour nous un précieux encouragement à continuer dans les voies nouvelles où nos autorités scolaires viennent d'aiguiller notre enseignement. Le vœu dont il appuierait ma proposition, serait une sorte de rempart contre les « intransigeants » du classicisme qui voudraient mettre le holà à de généreuses initiatives.

Digitized by Google

Digitized by Google

III. — SECTION PÉDAGOGIQUE

Les examens de l'Alliance française à Nancy

PAR

LOUIS LESPINE,
Avocat à la Cour d'appel de Nancy, Délégué régional de l'Alliance française pour l'Académie,
Vice-président du comité de Nancy, Directeur des examens

ET

J. LAURENT,
Chargé de cours à la Faculté des lettres de Nancy,
Président du jury d'examens de de l'Alliance française à Nancy,
Directeur des cours de français pour les étrangers

Procurer aux étrangers les moyens d'atteindre aussi facilement que possible le but qu'ils se proposent en apprenant la langue française, est la base de toute propagande utile en faveur de celle-ci.

Pour ceux qui n'ont d'autre intention que d'accroître leur culture intellectuelle, les beautés et les gloires de la littérature, de l'histoire, de la pensée, en un mot de la civilisation française sont de suffisants attraits.

Il convient seulement de créer à leur intention des cours aussi bien organisés qu'il est possible et de leur en faciliter l'accès.

Digitized by Google

Il en est de même pour tous ceux qui cherchent à acquérir une connaissance convenable du français, pour la réalisation de leurs travaux personnels ou la réussite de leurs affaires (savants, historiens, philosophes, diplomates, voyageurs, commerçants ou industriels, etc.), la conscience des résultats qu'ils ont obtenus leur suffit.

Mais l'immense majorité des « clients » de la langue française est faite de ceux qui veulent utiliser ce qu'ils en ont appris pour le compte d'autres personnes.

Ce sont les professeurs, maîtres de tous rangs, publics ou privés, employés à la correspondance des maisons de commerce, interprètes, lectrices ou gouvernantes, etc.

Pour tirer de leurs études l'avantage qu'ils recherchent il faut que ceux auxquels ils offrent leurs services puissent apprécier leur valeur.

Une référence leur est toujours utile (1), elle est indispensable quand, ce qui arrive dans bien des cas, les personnes qui ont à les juger en sont incapables.

C'est pour cela, et non pas seulement pour exciter l'émulation en stimulant l'amour-propre que toutes les institutions qui ont organisé des cours de français pour les étrangers ont eu soin de créer des diplômes précédés d'examens destinés à leurs élèves (2).

(1) Nous mettons à part, bien entendu, ceux qui, dans cette catégorie, possèdent les diplômes d'État de leur pays et qui ne veulent se placer que dans celui-ci.

Cependant, même pour eux, une référence française délivrée en France (ou même dans un pays de langue française) a sa valeur particulière, car elle a nécessairement une signification différente et à certains points de vue, une autorité supérieure à celle des diplômes nationaux.

(2) C'est ce qui a été réalisé à Paris et dans un certain nombre de villes des départements par l'Alliance française et par les Universités.

Ces cours et examens datent à Paris de 1894; dès 1896 le comité de l'Alliance française à Nancy suivit cet exemple.

En 1903 les cours furent placés sous la direction d'un comité au patronage duquel collaborent la Faculté des lettres et l'Alliance française qui, du reste, l'aide d'une large subvention. Le comité de Nancy eut le mérite de comprendre que le précieux concours, le prestige moral et intellectuel

Digitized by Google

Mais une faible partie seulement de ceux à qui ces titres sont utiles ou même nécessaires, peut suivre ces cours, cela est impossible à l'immense majorité [1].

D'autre part, par le fait qu'ils sont des références, les diplômes ont d'autant plus de valeur qu'il est facile à ceux qui en sont dignes de se les procurer.

Cela est même indispensable si l'on veut qu'ils opèrent une sélection vraiment complète entre ceux qui savent du français et ceux qui, en ignorant les premiers éléments ont cependant la prétention de l'enseigner.

Moins, en effet, il sera possible à la personne, qui postulera un emploi sans être munie d'un diplôme, d'invoquer pour justifier cette situation d'autres motifs que son ignorance ou son insouciance, plus ce titre sera rigoureusement exigé; plus aussi il sera connu en raison du plus grand nombre de ses titulaires, c'est-à-dire de ceux qui s'en prévalent.

En outre en n'accordant des diplômes qu'à ceux qui ont suivi son enseignement, l'institution qui les délivre perd toute

de l'université étaient une large compensation à l'abandon qu'il consentait de la direction exclusive de son œuvre.

Du reste le rôle de l'Alliance française, issue de l'initiative privée, n'est-il pas de mettre la force de celle-ci au service de la France officielle, de la seconder de tous ses moyens et sans arrière-pensée dans les efforts qu'elle entreprend en faveur de la propagation de notre langue au dehors?

[1] Pour ne citer que des exemples, combien d'étrangers géographiquement trop éloignés, d'une situation de fortune trop modeste, retenus chez eux par une occupation qu'ils ne peuvent délaisser pour des mois, d'une condition et surtout d'un sexe et d'un âge tels que leurs parents ne veulent pas leur laisser affronter la vie d'initiative et de liberté exigée par l'organisation de ces cours, n'y assisteront jamais.

C'est la meilleure réponse à faire à une objection possible.

Ceux, en effet, qui après mûres réflexions et comparaisons ont organisé un enseignement, sont en droit de l'estimer préférable à tout autre; en dehors, donc, de toute idée mesquine de concurrence ils pourraient soutenir que c'est un mauvais service à rendre aux étrangers que de leur donner une tentation de se passer de ces leçons qu'ils jugent meilleures en leur permettant d'acquérir autrement les diplômes.

Digitized by Google

influence sur les études de français de tous ceux qui l'apprennent ailleurs.

Au contraire, en permettant à ces derniers de les acquérir, cette institution exerce un contrôle, une direction véritable sur l'enseignement du français dans un très grand nombre d'établissements privés et même publics.

Non seulement elle les contraint à hausser le niveau de leurs études, mais leur impose certains ordres de connaissances exigés par les programmes de ses examens [1].

Ces maisons d'éducations deviennent donc, qu'elles le veuillent ou non, les collaboratrices de son œuvre.

Et le nombre doit en augmenter sans cesse, car la clientèle de celles qui hésitent leur imposera à un moment donné la préparation aux examens, et celles même qui pour des raisons diverses demeureront réfractaires devront, pour justifier une abstention qui pourrait être interprétée comme une preuve d'infériorité, réaliser un enseignement capable de soutenir la comparaison.

L'influence du diplôme sera donc indirecte mais réelle sur ces établissements ; il en sera de même sur les individus.

C'est pour ces diverses raisons qu'il a paru convenable au comité de l'Alliance française à Nancy de délivrer ses diplômes

[1] Ainsi le diplôme attestera toujours des études préalables à l'examen, sérieuses et suffisamment approfondies.

Il ne perdra donc rien en autorité à n'être pas nécessairement précédé de cours déterminés.

Il y gagnera même de prouver une culture plus générale et plus étendue.

Les examens subis à la suite de cours faits aux candidats sont, en effet, plus faciles en général ; cela est évident si le professeur interroge sur ses leçons, et il y aura souvent une certaine tendance ; en ce cas, il suffit au candidat pour réussir d'y avoir assisté de façon assidue en y apportant une attention convenable.

Si au contraire, l'interrogateur ne s'en tient pas là, le diplôme ne correspond plus aux cours et ne peut en tirer d'autre autorité que la preuve qu'ils ont été suivis.

Ceci, il faut le reconnaître, a bien sa valeur, mais n'est-il pas facile d'ajouter cette indication sur les diplômes de ceux qu'elle concerne, ou plus simplement encore de leur délivrer un certificat d'assiduité distinct ?

Digitized by Google

de français à tous les étrangers que son jury d'examen en juge dignes sans distinction de leurs études antérieures.

C'est cette œuvre que nous avons mission d'exposer au congrès.

Pour la mener à bien il fallait que les diplômes soient délivrés au nom d'une haute autorité, qu'ils soient entourés de toutes garanties, enfin qu'ils soient autant que possible accessibles à tous, sous la seule réserve du mérite.

La puissance de l'Alliance française au nom de laquelle les diplômes sont décernés, la faveur dont elle jouit à l'étranger sont inutiles à décrire devant un congrès qui les connait bien.

Mais nous devons avant tout montrer par quels moyens le Comité de Nancy est parvenu à entourer les titres qu'il délivre de toutes les garanties nécessaires.

C'est, en effet, une condition de succès d'autant plus essentielle que l'on peut se préparer où l'on veut et que le jury ne connait les études antérieures du candidat que par ses réponses à l'examen. (1)

Aussi, notre Comité a-t-il tout d'abord pris soin de composer son jury d'hommes très habitués aux examens et d'une compétence parfaite.

Il n'y appelle, outre le directeur administratif que des professeurs de la Faculté des Lettres ou du Lycée (2), c'est-à-dire ceux mêmes auxquels l'État français confie le soin de ses baccalauréats. (3)

(1) L'examinateur, en effet, qui a fait des cours au candidat, le connait autrement que par l'examen; il a pu l'interroger déjà; une défaillance ne le trompera pas, une bonne réponse due à un heureux hasard non plus.

Cet avantage n'est d'ailleurs pas absolu, car ce n'est qu'en ce qui concerne ses leçons que le professeur est documenté et à condition de restreindre à celles-ci son interrogation ou d'avoir dirigé de nombreux exercices pratiques.

(2) Ce jury est présidé par un professeur de la Faculté des lettres, nommé par le Comité et qui recrute lui-même ses assesseurs, d'accord avec le directeur des examens et pour chaque session, parmi ses collègues et les professeurs du lycée

(3) Ce fait a d'autant plus d'importance que l'Alliance française est une association privée.

Ses diplômes sont donc dépourvus de caractère officiel; cependant le

Digitized by Google

Il a en outre établi des programmes capables d'obvier à tout inconvénient et d'éviter toute surprise, leur énoncé et les quelques commentaires qui les accompagneront démontreront, croyons-nous, qu'ils remplissent exactement ce rôle.

Deux diplômes peuvent être délivrés :

I. — Le diplôme élémentaire de langue française;

II. — Le diplôme supérieur de langue et de littérature françaises.

L'examen du degré élémentaire comporte deux parties.

A. Epreuves écrites :

1° Dictée, réponses à quelques questions grammaticales;

2° Composition sur un sujet simple (lettre, récit, pensée à développer, etc.).

B. Epreuves orales :

1° Lecture expliquée d'un texte simple et sans grandes difficultés;

2° Conversation sur des sujets usuels.

Chaque épreuve donne lieu à une note qui va de 0 à 20.

Une moyenne de 40 points est nécessaire pour l'admission.

Un minimum de 20 points est nécessaire pour l'admissibilité ; une note de composition française inférieure à 6 est éliminatoire.

L'examen du degré supérieur comporte deux parties.

A. Epreuves écrites :

1° Dictée;

2° Composition française sur un sujet littéraire (depuis le XVIIe siècle).

B. Epreuves orales :

1° Lecture expliquée avec interrogation sur la littérature générale depuis le XVIIe siècle;

mode de recrutement du jury démontre qu'ils sont entourés des mêmes garanties que les titres d'État, quant à l'expérience de ceux qui jugent des mérites du candidat et même quant à leurs grades et fonctions universitaires ; ils participent donc en quelque sorte de l'autorité officielle qui s'attache à ceux-ci.

Digitized by Google

2° Interrogation sur la grammaire française;

3° Interrogation sur les institutions actuelles de la France et son histoire depuis 1789.

L'épreuve écrite n° 2 et les épreuves orales n°s 1 et 3 donnent lieu à des notes qui vont de 0 à 20, les autres épreuves à des notes allant de 0 à 10.

Une moyenne de 40 points est nécessaire pour l'admission.

Un minimum de 15 points est nécessaire pour l'admissibilité; une note de composition française inférieure à 6 est éliminatoire.

I. — *Diplôme élémentaire.*

Ce diplôme atteste les connaissances pratiques suffisantes pour la conversation et la correspondance en même temps que les notions grammaticales nécessaires à l'enseignement du français usuel.

Les épreuves tant écrites qu'orales ont été établies d'après ce principe.

La première épreuve écrite comporte non seulement une dictée, mais diverses questions grammaticales (définitions, conjugaisons, syntaxe, vocabulaire, analyses logique et grammaticale).

Ces exercices ont pour but de prouver que le candidat connait les règles essentielles de la grammaire et n'a pas seulement l'oreille habituée à l'audition du français.

Nous attachons tant d'importance à cette idée, surtout s'agissant de personnes qui pourront enseigner les éléments du français usuel, que dans le calcul de la note attribuée à cette épreuve, laquelle va de 0 à 20, la dictée est cotée sur le maximum de 8 points et les exercices sur celui de 12 (1).

(1) Exemples de dictée et d'exercices :

Le sommeil du berger.

Au pied d'un bloc de granit, le berger dormait, couché sur l'herbe. Un de ses coudes recourbé sous sa tête lui servait d'oreiller, son autre bras était étendu et porté sur le dos d'un chien noir à longues soies, couché et dormant aussi à côté de lui. On voyait qu'il s'était *endormi* en le caressant. Le soleil, un peu tempéré, tombait d'aplomb sur l'homme et sur le chien,

Digitized by Google

La composition française, seconde épreuve écrite, est le développement par le candidat d'un sujet qu'il choisit entre les trois qui lui sont proposés; ce nombre évite toute surprise. Du reste ces sujets n'exigent aucune connaissance spéciale (1), leur banalité même est voulue, car le candidat doit simplement prouver qu'il est capable d'exprimer ses pensées sous une forme simple et correcte, en évitant notamment les idiotismes étrangers. C'est donc la forme du devoir et non pas le fond, la valeur des idées exprimées qui retient l'attention du correcteur et détermine son appréciation.

Étant donné le but principal de l'examen : prouver que le candidat possède les connaissances pratiques suffisantes pour la conversation et la correspondance, cette épreuve est d'une importance capitale.

Aussi comme la précédente est-elle cotée sur 20 — mais il y a plus : un total de 20 points est exigé pour l'admissibilité, il peut être composé de points acquis dans les deux épreuves; cependant le candidat qui a, en composition française, une note inférieure à 6 est ajourné — même s'il a réuni les 20 points exigés.

et semblait les pénétrer et les fondre de ses feux; comme si l'herbe, la pierre et la chair devaient également bénir ses rayons. A côté du chien, cinq ou six moutons, dont la laine d'hiver n'était pas encore tombée sous le ciseau, se tenaient en cercle, comme les rayons de la roue contre le moyeu pour se donner réciproquement l'ombre de leurs corps. [Une belle chèvre, tachetée de blanc et de noir, la mamelle pleine et rebondie comme une outre de lait, était couchée aux pieds du berger dans une attitude de repos, de bien-être et de complète sécurité.] Elle appuyait sa belle tête plantée de deux longues cornes luisantes sur le cou d'un petit *chevreau* blanc sans cornes, couché entre ses jambes. LAMARTINE.

Exercices :

1. Endormi. Règle d'accord du participe passé des verbes pronominaux.

2. Nombre et nature des propositions de la phrase mise entre crochets : [ ].

(1) Exemples : I. — Quel est celui de tous les animaux domestiques que vous préférez ? Donnez les raisons de votre préférence.

II. — Comparez entre elles les quatre saisons de l'année et faites ressortir les agréments de chacune d'elles.

III. — Le facteur des postes : son portrait, sa régularité, sa discrétion, son utilité.

Digitized by Google

Le candidat admissible doit pour obtenir le diplôme subir encore les épreuves orales.

Il doit en premier lieu, lire et expliquer un texte simple et sans grande difficulté.

Il doit surtout bien prononcer et montrer par sa façon de lire qu'il comprend ce qu'il lit. Les règles qu'on lui demande ne sont pas les plus difficiles, mais il doit savoir distinguer les mots usuels ayant le même son, grouper ceux de la même famille; en d'autres termes, prouver qu'il connaît les éléments essentiels du vocabulaire pratique.

L'épreuve de conversation indiquée sous le n° 2 du programme donne lieu à une note distincte de la précédente; elle est cependant subie devant le même examinateur et peut même se confondre avec elle, la conversation pouvant avoir pour base le passage lu par l'élève aussi bien qu'un autre sujet.

Il est parfois difficile en effet, pour des raisons tout à fait extérieures au savoir du candidat, de le faire parler avec suffisamment d'abondance sur un sujet quelconque et le moyen le plus simple est souvent de prendre pour point de départ le morceau qui vient d'être lu, d'autant plus que l'élève doit l'expliquer. C'est toujours de la conversation.

II. — *Diplôme supérieur.*

Le diplôme supérieur atteste la possession des notions de grammaire, de littérature et la connaissance de l'histoire et des institutions de la France, nécessaires pour donner l'enseignement de la langue et de la littérature françaises.

L'examen comporte en somme, à l'écrit les mêmes sortes d'épreuves que celui du degré élémentaire : dictée et composition française.

Seulement cette dictée [1], plus difficile naturellement que

[1] Exemple de dictée :

Les ascensions dans les montagnes.

D'où vient cette joie profonde qu'on éprouve à gravir les hauts sommets? D'abord c'est une grande volupté physique de respirer un air frais et vif qui n'est pas vicié par les impures émanations des plaines. On se sent

Digitized by Google

l'autre, n'est pas accompagnée d'exercices. C'est qu'à l'examen oral, une interrogation de grammaire remplace ceux-ci, et du reste la dictée est cotée sur 10 alors qu'à l'examen élementaire elle l'est sur 8, c'est donc très sensiblement la même évaluation.

Si la principale épreuve grammaticale a été reportée à l'examen oral, c'est afin de laisser à l'écrit une influence prépondérante à la seconde épreuve, celle de littérature.

Si en effet la connaissance exigée de la grammaire est beaucoup plus approfondie qu'à l'examen élémentaire, ce qui distingue principalement le diplôme supérieur du diplôme élémentaire c'est qu'il atteste des notions de littérature et suffisamment étendues pour en permettre l'enseignement.

Aussi la composition française sur un sujet littéraire est-elle appréciée sur un maximum de 20 points.

Une compensation peut se faire entre la note de la composition et celle de la dictée pour parvenir à la moyenne de 20 points imposée pour l'admissibilité, mais même s'il l'atteint le candidat qui n'a pu obtenir 6 points pour sa composition se voit éliminé.

C'est que non seulement cette epreuve est le pivot de l'examen, mais elle est comprise, suivant la préoccupation exprimée au début de ce mémoire, de manière à attester une connaissance générale de la littérature française et à éviter toute surprise.

comme renouvelé en goûtant cette atmosphère de vie; à mesure qu'on s'élève, l'air devient plus léger, on respire à plus longs traits pour remplir ses poumons; la poitrine se gonfle, les muscles se tendent, la gaieté entre dans l'âme. Le piéton qui gravit une montagne est devenu maître de lui-même et responsable de sa propre vie; il n'est plus livré au caprice des éléments comme le navigateur aventuré sur les mers; il est, bien moins que le voyageur transporté par le chemin de fer, un simple colis humain tarifié, étiqueté, contrôlé, puis expédié à heure fixe. En touchant le sol, il a repris l'usage de ses membres et de sa liberté. Avec quelle joie il se rappelle plus tard le moindre incident de l'ascension, les pierres qui se détachaient de la pente et qui plongaient dans le torrent avec un bruit sourd, la racine à laquelle il s'est suspendu pour escalader un mur de rochers, la longue pente qu'il a péniblement gravie en enfonçant jusqu'à mi-jambe dans la neige, enfin la crête terminale, d'où il a vu se déployer l'immense panorama des montagnes, des vallées et des plaines !

Elisée Reclus.

Digitized by Google

Dans ce dessin on n'a pas voulu établir de liste d'auteurs : comme le proclame, du reste, excellemment le programme des examens de l'Alliance française à Paris, il est depuis le XVIIe siècle jusqu'à nos jours un certain nombre d'écrivains que tous les professeurs de littérature à l'étranger comme en France doivent connaître et dont ils doivent avoir lu les principales œuvres. Le candidat doit savoir placer chaque grand écrivain dans son milieu, indiquer les influences qu'il a subies, celle qu'il a exercée.

Mais il n'a pas à se préoccuper de retenir dans sa mémoire le détail de toutes les œuvres, même des grands auteurs des trois siècles — on ne lui demandera pas de traiter de l'*Avare* exclusivement, mais de certains types d'après Molière, de l'*Histoire de Charles XII* spécialement, mais de Voltaire historien; de la préface de *Cromwell*, mais des différences existant entre la tragédie classique et le drame romantique.

Telles sont les idées qui président au choix des sujets. D'ailleurs le candidat n'a à redouter aucun malencontreux hasard : non seulement en effet on lui en propose trois et il choisit celui qu'il préfère, mais encore ils sont pris d'ordinaire chacun dans un siècle différent : XVIIe, XVIIIe, première moitié du XIXe.

Le temps de réfléchir ne lui est enfin pas ménagé, car il dispose de trois heures pour rédiger son travail.

Le voilà donc admissible et les épreuves orales vont encore venir compléter l'impression du jury.

Nous retrouvons tout d'abord la littérature inscrite au programme avec une cote de 0 à 20.

Cette interrogation est faite dans le même esprit que sont choisis les sujets de composition française.

Il convient seulement d'ajouter que le candidat aura de préférence à s'expliquer sur un siècle autre que celui dans lequel se place le sujet de devoir écrit qu'il a choisi.

Si, en effet, il est bon, pour éviter les surprises à l'examen écrit, en l'absence de liste d'auteurs et alors que l'examinateur ne peut modifier la question posée, de permettre au candidat de traiter du siècle qui lui convient, il faut l'empêcher de restreindre sa préparation à une partie seulement de la littérature française.

Digitized by Google

L'examen perdrait en ce cas le caractère de généralité, nécessité par ce fait que le futur diplômé se propose d'enseigner la langue et la littérature françaises et par cette circonstance que le jury d'examen ne sait pas quelle a été la nature de sa préparation.

Au contraire de la précédente, l'interrogation de grammaire n'est notée que sur 10 points.

Elle laisse donc, à l'examen oral comme à l'écrit, la première place à la littérature; elle est cependant nécessaire, car elle joue le même rôle, avec une difficulté plus grande bien entendu, que les exercices accompagnant la dictée de l'examen élémentaire, c'est-à-dire que, venant compléter l'impression donnée par la dictée, elle assure l'examinateur que cette épreuve écrite n'a pas été réussie seulement par suite de l'accoutumance du candidat à l'audition de la langue française, mais qu'il possède, à la réflexion, la connaissance des règles.

L'intérêt d'épreuves orales dans un examen de langue à l'usage des étrangers est indéniable, alors même que les matières d'examen se trouveraient les mêmes qu'à l'écrit, mais précisément elles comportent pour l'obtention du diplôme supérieur un élément nouveau.

L'examinateur, en effet, ne peut admettre que ceux qui, enseignant la langue et la littérature françaises, parleront de la France à leurs élèves, ignorent tout de son histoire, de ses institutions, de sa vie nationale et n'en puissent ainsi réellement comprendre les penseurs et les écrivains.

Il ne faut pas perdre de vue, en effet, que le diplôme supérieur est une attestation d'aptitude à l'enseignement et que le candidat pouvant se préparer où et comme il veut n'a peut-être jamais séjourné en France.

Aussi existe-t-il une troisième interrogation qui est relative aux institutions actuelles de la France et à son histoire depuis 1789.

Cette deuxième partie de l'épreuve est destinée à compléter la première et à démontrer que le candidat n'ignore pas l'évolution des institutions dans la France moderne (il ne les comprendrait pas sans cela) ni les actes essentiels de sa vie nationale.

C'est à cette partie du programme que nous faisions parti-

Digitized by Google

culièrement allusion, lorsque nous parlions de l'influence qu'il peut avoir sur la direction de l'enseignement du français dans les maisons qui préparent à l'examen.

Son importance est marquée par la cote qui lui est attribuée : de 0 à 20.

Il faut tenir compte cependant de ce que les deux épreuves de grammaire écrites et orales aboutissent à un nombre de points identique, que l'interrogation d'histoire n'intervient qu'à l'examen oral, n'ayant pas d'influence sur l'admissibilité, et que la combinaison des deux épreuves littéraires, cotées chacune sur 20, atteint un total de 40 points, conservant ainsi bien réellement le premier rang dans cet examen.

Tels sont nos deux examens dans leurs programmes et dans l'exécution ; ils nous paraissent réaliser le but qu'ils se proposent, ils attestent vraiment, en effet, à l'examinateur ce que sur son avis favorable chaque diplôme attestera au public; et ils ne peuvent laisser dans son esprit aucun doute en bien ni en mal sur les aptitudes du candidat.

Il n'y a donc plus à craindre de diminuer la valeur et l'autorité des diplômes en admettant le plus grand nombre de personnes possible à subir les épreuves. Rien n'a été épargné pour les y engager.

Les deux diplômes délivrés, au nom de l'Alliance française (1), par le président et le secrétaire général du Comité de Nancy, ont été dessinés par l'un des meilleurs artistes lorrains : Jacques Grüber.

Cet attrait n'est pas à dédaigner (2).

Les diplômés les plus brillants, c'est-à-dire ceux qui obtiennent à l'examen supérieur la mention : éloge du jury (3) (70 points sur 80) et la mention : très bien (60 points sur 80) ; à l'examen

(1) Le mode de recrutement du jury d'examen a été fixé par le Conseil central de l'Alliance et les programmes ont été approuvés par lui.

(2) Assez récemment le Conseil central a adopté un modèle artistique de diplôme, jugeant le précédent trop simple.

(3) Les mentions ainsi que les notes obtenues ne sont pas indiquées sur le diplôme pour ne pas préjudicier à ceux qui ont obtenu les moins élevées, mais sur des certificats complémentaires.

Digitized by Google

élémentaire, la mention : éloge du jury, reçoivent la belle médaille de l'Alliance française, œuvre de Daniel Dupuis [1].

Le diplôme supérieur mérite d'être spécialement favorisé. Travaillant dans un but de propagande, nous ne devons pas oublier qu'il est le titre véritable de ceux qui veulent enseigner et se faire ainsi, vis-à-vis des autres, les propagandistes de notre langue.

Aussi, d'un modèle tout différent du diplôme élémentaire, porte-t-il l'indication des épreuves subies et surtout l'*attestation que le candidat est capable d'enseigner la langue et la littérature françaises.*

Enfin, à l'examen supérieur seulement, la médaille *grand module* peut être décernée aux personnes ayant obtenu l'éloge du jury.

Les noms des titulaires des médailles et des diplômes sont publiés dans le *Bulletin de l'Alliance française*, qui est répandu dans le monde entier à plus de 30,000 exemplaires. Ils le sont aussi dans les journaux de Nancy et dans divers organes de l'Est de la France, de l'Alsace-Lorraine et du Luxembourg.

Cette publicité, au développement de laquelle nous travaillons sans relâche est un avantage, partant un attrait pour les étrangers.

Une sérieuse publicité est d'ailleurs également entreprise pour faire connaître aux candidats possibles l'existence des diplômes et les dates des sessions.

Un programme illustré et détaillé a été édité et répandu à profusion.

Connaissant les diplômes, pénétré de leur valeur et des avantages qu'il pourra tirer de leur possession, le candidat éventuel ne doit naturellement pas être arrêté par les conditions d'admission. Celles-ci sont donc aussi larges qu'il est possible.

Il suffit pour se présenter d'être étranger.

Les diplômes sont en vertu du but même de l'Alliance spécialement destinés aux étrangers.

[1] Cette faveur a été accordée, en 1906, par le Conseil central à notre œuvre à laquelle il a donné ainsi un précieux encouragement.

Digitized by Google

Cependant les Français ne se voient pas refuser un moyen de se procurer au dehors des situations où, notamment dans l'enseignement, ils peuvent utilement répandre notre langue, avec les avantages que leur donnent, comme du reste à tous les étrangers de langue française, leur naissance et le milieu où ils ont été élevés.

Aussi sont-ils admis à subir l'examen supérieur.

Il ne nous a pas paru possible de les autoriser sans restriction à passer l'examen élémentaire ; nous le leur permettons cependant à titre exceptionnel lorsqu'ils ont appris le français dans les mêmes conditions qu'un étranger et aussi, souvent, lorsqu'ils veulent se fixer à l'étranger (1).

Il n'existe aucune autre condition ni d'âge, ni de sexe, ni de grade universitaire.

Le candidat peut se présenter à l'examen supérieur sans avoir obtenu auparavant le diplôme élémentaire.

Il peut même se faire inscrire aux deux examens pour la même session.

Mais en ce dernier cas il doit d'abord subir l'examen du degré élémentaire et n'est autorisé à se présenter immédiatement à celui du degré supérieur que s'il a été reçu au premier avec une note plus que suffisante (50 points sur 80, le minimum pour être admis étant de 40) (2).

Seulement, pour éviter que tous les candidats au diplôme élémentaire n'essaient à tout hasard de passer l'examen supérieur, un double droit d'inscription qui n'est jamais restitué est imposé.

(1) A ce point de vue la sincérité de leur déclaration est suffisamment vérifiée par le fait qu'à l'étranger seulement les diplômes peuvent être utilisés avec fruit.

(2) Il était bon, pour des candidats venant de loin, de ne pas se trouver dans l'alternative désagréable vu le coût du voyage, ou de risquer un échec à l'examen supérieur et de s'en retourner sans diplôme alors qu'ils auraient pu obtenir le titre élémentaire, ou de n'affronter par mesure de prudence peut-être exagérée, que l'examen élémentaire alors qu'ils auraient pu réussir au supérieur. Mais d'autre part, il fallait éviter ce résultat possible d'un échec à l'examen élémentaire et d'un succès à l'examen supérieur.

Digitized by Google

Le droit d'inscription n'est du reste que de 10 francs, c'est-à-dire minime.

C'est encore une condition nécessaire pour faciliter l'accès à l'examen.

A ce point de vue les dépenses sont encore réduites par ce fait que chaque examen dure seulement une après-midi et la matinée du lendemain.

Les inscriptions pouvant être prises par simple lettre accompagnée d'un mandat-poste et d'une pièce officielle d'identité (1) les frais de séjour sont aussi minimes qu'il est possible (2),

L'organisation de nos examens ainsi comprise comporte bien toutes les conditions de succès prévues au début de ce rapport.

Nous en trouvons la preuve dans l'éclatante confirmation d'une expérience de 12 années.

Depuis 1896, 1228 candidats se sont présentés, 891 ont été reçus.

Leur très grande majorité appartient au sexe féminin. (3)

(1) Acte de naissance, passeport, diplôme universitaire etc. etc.

(2) Le droit de diplôme (1 franc) est si peu de chose qu'il est à peine utile de le citer.

(3) Nos diplômes servent beaucoup pour se procurer des places dans l'enseignement privé à l'étranger.

Or les femmes en ont beaucoup plus que les hommes à leur disposition : tous les postes d'institutrices dans des familles par exemple.

Du reste les hommes qui veulent, à un titre quelconque, professer le français dans leurs pays, viennent plus facilement passer en France quelques mois à un âge tel qu'une fois retournés dans leur patrie, ils peuvent acquérir les diplômes d'État de celle-ci, qui ont pour eux une valeur officielle dont les nôtres sont dépourvus.

Pour que ces derniers leur soient dans ces conditions d'une utilité immédiate plus grande, il faudrait qu'ils jouissent de droits d'équivalence dans les examens des diverses nations.

Ce n'est nullement, à notre avis, un but impossible à atteindre, mais il nous a paru plus sage de ne rien tenter en ce sens avant d'avoir obtenu la pleine consécration du succès dans le domaine privé.

Au surplus, les étrangers du sexe masculin ne viennent le plus souvent en France qu'à un âge où l'on veut bien suivre des cours intéressants, mais où souvent l'on ne se trouve plus assez souple pour affronter et la préparation d'un examen et la possibilité d'un échec. L'âge moyen de nos

Digitized by Google

Elle tend de plus en plus à être composée d'Alsaciens-Lorrains et de Luxembourgeois dont le nombre augmente sans cesse, alors que celui des Allemands reste stationnaire (1).

Le quart environ s'est préparé aux cours de français organisés pour les étrangers à l'Université sous le patronage de l'Alliance et de la Faculté des lettres.

Le diplôme élémentaire a été largement délivré, sans exagération cependant, puisque sur 1010 candidats 730 seulement, soit un peu plus des deux tiers, ont été admis.

Le diplôme supérieur n'a été décerné qu'à un nombre beaucoup plus restreint de personnes : 161 seulement. C'est qu'il est difficile à obtenir en raison de la généralité des connaissances qu'impose le programme, mais outre qu'il n'en a que plus de valeur, cela est nécessaire si nous voulons pouvoir affirmer sans

candidats (17 à 18 ans) rapproché de celui des étudiants de nos cours (la plupart ont plus de 25 ans) en est une preuve.

Notre intention est pour ces raisons de développer notre propagande du côté des écoles masculines à l'étranger, surtout professionnelles et commerciales.

(1) En 1899 par exemple, sur 83 candidats on comptait 41 Allemands, 4 Alsaciens-Lorrains et 5 Luxembourgeois ; en 1903 sur 101 candidats les Allemands étaient 50, les Alsaciens-Lorrains 11 et les Luxembourgeois 20 ; en 1907, le nombre des Allemands est demeuré à peu près identique (49) alors que celui des candidats s'est élevé à 155, parmi lesquels 36 Alsaciens-Lorrains et 31 Luxembourgeois.

La situation géographique de Nancy explique à elle seule la prépondérance de ces trois nationalités.

La fondation des comités de l'Alliance française dans le Grand-Duché de Luxembourg en 1905 et 1906, sous l'habile impulsion de M. Wenger et de ses collègues n'est pas non plus étrangère aux résultats accusés par notre statistique.

Pour la compléter, il faut signaler, en face de la disparition d'un groupe de Suédois [5 en 1899], l'apparition de Russes en certain nombre [20 en 1907], attirés à nos cours par les leçons du commandant Mangin, la présence continue de quelques Anglais, surtout Irlandais [9 en 1897, 2 en 1903, 4 en 1907], de quelques Autrichiens-Hongrois, Tchèques principalement [13 en 1899, 10 en 1903, 7 en 1907] et de 3 Français en 1907.

Les autres nationalités, notamment américaine, belge, canadienne, danoise, grecque, hollandaise, italienne, suisse sont représentées, mais très faiblement.

Digitized by Google

crainte d'être démentis par des exemples fâcheux, que conformément à sa formule, *tous* ses titulaires sont capables d'enseigner la langue et la littérature françaises.

Sa valeur est telle que plusieurs personnes ayant obtenu le certificat d'études françaises de l'Université (1) le recherchent malgré le caractère officiel du titre qu'ils possèdent déjà (2).

Du reste, les candidats ne se présentent qu'à bon escient à l'examen supérieur, car la proportion des ajournés est faible (57 sur 218); c'est une première garantie de leur capacité.

Après un fléchissement momentané en 1904, le nombre des candidats n'a cessé de s'accroître régulièrement et normalement pour atteindre, en 1907, le maximum de 155 (3) dont le maintien et même l'augmentation est assurée par ce fait que plus de 30 maisons d'éducation (exactement 36) parmi lesquelles plusieurs écoles supérieures de jeunes filles, préparent à nos examens.

Il nous est donc permis de parler de l'influence que l'on peut acquérir sur l'enseignement d'institutions qui sans cela le dirigeraient à leur pure et simple volonté.

Si, enfin, nous ajoutons que certains candidats nous sont venus de Lannion (Côtes du Nord), d'Orléans et d'Avignon, nous fournissons la preuve complète que notre institution répond à un véritable besoin et même que les distances géographiques avec

(1) Ce certificat a été institué en 1903; il est délivré à la suite d'un examen aux seuls étudiants étrangers régulièrement immatriculés à la Faculté des lettres.

(2) Nous devons ajouter qu'un certain nombre d'entre eux agit ainsi dans l'espoir d'obtenir les médailles de l'Alliance, qui, accompagnées d'un diplôme spécial, constituent une recommandation particulièrement précieuse et rare, puisque depuis 1906, 11 personnes seulement ont pu les recevoir, alors que pendant la même période plus de 200 diplômes ont été délivrés.

(3) 22 en 1896, 58 en 1897, 68 en 1898, 83 en 1899, 80 en 1900, 103 en 1901, 105 en 1902, 101 en 1903, 78 en 1904, 95 en 1905, 149 en 1906, 155 en 1907.

L'année 1908 sera en augmentation, mais ne peut encore entrer dans une statistique, deux sessions restant à faire.

Elle compte actuellement 131 candidats dont 115 à l'examen élémentaire et 16 au supérieur; sur lesquels 110 ont été admis, 96 à l'élémentaire, 14 au supérieur.

Digitized by Google

les longs voyages et les fortes dépenses qu'elles entraînent ne sont pas un empêchement absolu.

Est-ce à dire que nous prétendons avoir vaincu, comme les autres, cet obstacle si considérable?

Incontestablement non; mais si nous n'entendons imposer à personne notre manière de voir, nous serions heureux à ce point de vue et en dehors de toute pensée égoïste, ne considérant que l'intérêt supérieur de la langue française, si les comités de l'Alliance pouvaient suivre notre exemple dans quelques grandes villes (1) suffisamment éloignées les unes des autres pour éviter toute concurrence inutile, mais assez rapprochées pour étendre leur action bienfaisante sur les étrangers qui apprennent le français dans leur région et sur les maisons d'éducation qui les reçoivent.

Ainsi se résoudrait la dernière difficulté et, sous la forme que ces comités jugeraient préférable, notre langue et notre littérature seraient plus et mieux enseignées dans ces établissements, en des villes, même de très médiocre importance (2), parfois en des bourgs où il faut renoncer, vu l'insuffisance ou l'absence de personnel enseignant, à créer des cours du type de ceux de l'Alliance ou des Universités.

Et ainsi ces comités pourraient dans une vaste région s'attacher à une œuvre commune, qui, pour n'être qu'une partie de celle de l'Alliance n'en serait pas moins pour eux un lien, une raison de se grouper et de s'entendre et à laquelle ils s'intéresseraient peut-être d'autant plus qu'elle leur permettrait de saisir

(1) Des départements français. A dessein, nous avons, dans toute cette étude, laissé de coté la situation à Paris où elle est toute spéciale et où le Conseil central est mieux à même que qui que ce soit de l'apprécier.

Quant à l'étranger, si les comités de l'Alliance disposent, et ceci est certain dans les grandes villes, du personnel nécessaire, il n'y aurait que des avantages à ce qu'ils agissent comme nous, au moins dans les pays trop éloignés pour que leurs habitants puissent venir facilement passer un examen en France.

(2) Or les étrangers viennent souvent dans des localités de ce genre en raison d'attractions naturelles. Les Vosges, dans notre région, en fournissent des exemples typiques.

Digitized by Google

sans intermédiaire, tout près d'eux, de façon tangible pour ainsi dire, d'incontestables résultats.

Nous connaissons trop les idées si larges du Conseil central sur la vie de l'Association, que son président dans une remarquable petite brochure a nommé lui-même une « vaste et libre fédération », pour n'être pas persuadés qu'il serait très satisfait d'un tel mouvement (1) et qu'il l'encouragerait de tout son pouvoir.

Il suffirait pour maintenir ses droits et l'unité de l'Association que les programmes lui soient soumis (2) et qu'il ait approuvé, comme pour le Comité de Nancy, le mode de recrutement des jurys.

C'est parce que nous espérons que notre rapport pourra servir à la réalisation de cet idéal que nous l'avons présenté à ce congrès et y avons donné la première place aux idées de propagande dont nous croyons nos diplômes de merveilleux instruments.

(1) Ne vient-il pas, tout récemment, de créer des délégués régionaux dont l'une des fonctions est de servir de lien entre divers comités?

Ils auraient là un beau rôle à jouer; mais nous croyons que les villes où seraient institués des examens devraient, si l'on veut conserver une autorité sérieuse aux diplômes, être bien moins nombreuses que les sièges d'académies, chefs-lieux des délégations régionales.

(2) Il pourrait même donner son apostille aux diplômes par ses chefs ou ses délégués.

Ainsi, l'autonomie des comités serait sauvegardée et le siège central n'aurait plus à faire dans son bulletin de distinction entre les diplômes décernés au nom du conseil d'administration et ceux délivrés au nom de l'Alliance française.

Digitized by Google

III. — SECTION PÉDAGOGIQUE

L'institution des assistants

PAR

V.-H. FRIEDEL,
archiviste-bibliothécaire du Musée pédagogique, à Paris

Tout d'abord une observation de terminologie.

Nous désignons en France par « assistants » et « assistantes » les auxiliaires étrangers que nous employons dans nos *écoles secondaires* de garçons et de filles depuis l'adoption des méthodes pratiques pour l'enseignement des langues vivantes. Leurs fonctions consistent à compléter par des exercices de conversation l'enseignement du professeur en titre. On a appelé « répétiteurs » et « répétitrices » de langues étrangères, les auxiliaires allemands, anglais, italiens ou espagnols qui remplissent des fonctions similaires dans nos *écoles normales d'instituteurs et d'institutrices*. Enfin, le terme de « lecteur » et « lectrice » est réservé, comme dans les pays qui ont créé la fonction, aux auxiliaires qui dans les *Universités* complètent l'enseignement philologique et historique des langues modernes par des exercices portant sur l'usage et l'état actuels de ces langues.

Digitized by Google

Tandis que le terme de « lecteur » ne peut donner occasion à aucune confusion, il convient de distinguer entre « assistants » et « répétiteurs », du moins pour l'instant. Cette distinction est due, semble-t-il, au seul hasard. Mais l'usage l'a consacrée d'abord en France, puis dans les autres pays qui ont adopté ou qui sont sur le point d'adopter les institutions ainsi dénommées.

A l'encontre des « lecteurs » que les professeurs d'Université demandent, en général, à leurs relations personnelles, et de l'engagement plus privé encore des professeurs d'origine étrangère dans les écoles libres, l'institution des « assistants » et des « répétiteurs » fonctionne dans les écoles publiques. Elle est officielle, avec la seule restriction, d'ailleurs naturelle, que les auxiliaires étrangers ne remplissent leurs fonctions que pendant une période limitée de temps et qu'ils ne jouissent pas du statut de fonctionnaires, qui est celui des professeurs nationaux.

Les répétitrices d'École normale. — Alors que l'emploi d'assistants n'a pénétré officiellement dans nos écoles secondaires qu'au moment de l'adoption des méthodes pratiques, c'est-à-dire il y a quelques années à peine, nos écoles normales d'institutrices reçoivent des répétitrices de langues étrangères depuis 1894. A la suite d'expériences pleines de promesses, une circulaire ministérielle du 29 septembre 1894 autorisa les directrices de nos écoles normales d'institutrices à faire appel à une répétitrice anglaise, allemande, italienne ou espagnole. Ces répétitrices furent reçues en qualité de pensionnaires moyennant un prix de pension de 400 à 450 francs pour l'année scolaire. Elles devaient consacrer deux heures par jour, en moyenne, à parler leur langue maternelle avec les élèves et les maîtresses. Le reste du temps, elles pouvaient assister aux cours et aux exercices de l'école. Elles étaient, en somme, des élèves-maîtresses étrangères qui apprenaient à connaître notre langue, nos méthodes pédagogiques et, suivant le cas, quelque chose de nos mœurs. C'est le Ministre qui se réservait le droit de les nommer sur la proposition du Directeur de l'Enseignement primaire. Les formalités occasionnées par cette institution furent confiées au cinquième

Digitized by Google

bureau de la Direction de l'Enseignement primaire qui s'occupe des écoles normales. Un comité composé d'inspecteurs et de professeurs devait procéder au choix des candidates.

Dès la première année, l'appel des répétitrices allemandes fut suspendu. Les Directrices, peu nombreuses d'ailleurs, qui désiraient recevoir des répétitrices italiennes ou espagnoles se chargèrent elles-mêmes de trouver et de proposer des candidates. Les répétitrices de langue anglaise étaient seules à participer largement à l'institution. Le *Board of Education* anglais, qui y voyait un moyen excellent pour faire profiter ses élèves-maîtresses de troisième année d'un séjour utile en France, se chargea de recruter tous les ans les quarante répétitrices dont, en moyenne, nos écoles normales ont besoin. Une dame professeur fut déléguée par notre Ministère pour assister à l'examen des candidates. Cet examen avait lieu à Londres, pendant les vacances de Pâques de chaque année, pour toutes les candidates de langue anglaise.

Les assistants et assistantes de l'Enseignement secondaire. — Pendant que l'Office d'Informations et d'Études, créé au Ministère de l'Instruction publique en 1901, étudiait quelques modifications à apporter à cette institution, nos Inspecteurs généraux de langues vivantes de l'Enseignement secondaire proposèrent de faciliter l'emploi des méthodes pratiques en réglementant et en généralisant une expérience tentée avec succès par quelques proviseurs de Lycée. Cette expérience consistait à recevoir au Lycée *au pair* un jeune Allemand ou un jeune Anglais pour faire des exercices de conversation avec les élèves. De la collaboration de l'Office d'Informations et d'Études avec les Inspecteurs généraux est né le service des « assistants » de langues vivantes dans nos écoles secondaires, tel qu'il existe actuellement. Voici sur ce service les renseignements essentiels :

Les Conventions internationales. — Notre service d'assistants pour l'enseignement des langues vivantes dans les établissements secondaires est un service d'échange. M. Wilmotte, professeur à l'Université de Liége, l'a décrit, dans le rapport qu'il a présenté

Digitized by Google

à la « Commission instituée par le Gouvernement pour faciliter l'établissement à l'étranger des diplômés des institutions belges d'enseignement supérieur ». (Bruxelles, Impr. des Académies royales, 1908, pp. 3-6.) Les conventions officielles qui, depuis 1905, ont été établies en vue de cet échange entre les Ministères de l'Instruction publique en France d'une part, d'Angleterre, d'Écosse, de Prusse et d'Autriche d'autre part, y sont analysées [1]. Une convention analogue entre la France et le Royaume de Saxe est entrée en vigueur le 1er janvier 1908. En outre, la convention avec la Prusse qui, à l'encontre des conventions franco-anglaise et franco-écossaise ne s'étendait qu'à des assistants-hommes, a été étendue par un règlement officiel spécial de 1908 aux assistants-femmes.

Quelques-unes de nos écoles du Midi demandent, depuis plusieurs années déjà, des assistants et des assistantes italiens et espagnols. D'autre part, des jeunes Français en assez grand nombre, s'adressent à notre Office pour être envoyés en Italie ou en Espagne. Pressenti sur l'opportunité d'établir un échange et de le régler officiellement, le Gouvernement italien s'est déclaré très en faveur d'une pareille institution, mais il a demandé à attendre qu'il ait achevé la réorganisation de son enseignement secondaire. — Le gouvernement espagnol qui, à la fin de l'année 1907, avait manifesté le désir de faire participer l'Espagne à l'institution dont il reconnaissait les avantages, étudie en ce moment le projet de convention qui lui a été soumis par le Gouvernement français au commencement de cette année. — Notons encore que M. Schneegans, professeur de philologie romane à l'Université de Würtzbourg, a pris l'initiative de préparer l'échange d'assistants entre la France et la Bavière. Le nombre de candidats de langue allemande présentés par la Prusse, la Saxe et l'Autriche est loin de répondre à nos besoins. Il est donc probable que le réseau de nos conventions sera étendu, dans la suite, aux autres pays de l'Empire allemand, dont les sujets s'adressent individuellement, jusqu'à présent, à l'Office d'Informations et d'Études. — Des renseignements demandés à notre Office au sujet de ces échanges

[1] Les textes ont été publiés dans notre *Bulletin administratif du ministère de l'Instruction publique* (25 août 1906, 4 et 11 mai 1907, 20 juin 1908).

Digitized by Google

font prévoir que les Universités de l'Amérique du Nord voudront y participer. Déjà quelques-unes d'entre elles sont entrées en rapport pour un échange analogue avec le Gouvernement prussien. Enfin, une demande (individuelle, il est vrai) a été faite auprès de notre Ministère en vue d'un échange d'assistants entre la France et l'Australie.

Le Fonctionnement de l'Institution. — Voici brièvement comment fonctionnent les conventions existantes : Pour la France c'est l'*Office d'Informations et d'Études*, transféré en 1903 du Ministère de l'Instruction publique, au Musée pédagogique réorganisé, qui est chargé du service. Les services ou fonctionnaires correspondants à l'étranger sont : en Angleterre, l'*Office of Special Inquiries and Reports* du *Board of Education*; en Ecosse, le Secrétaire-adjoint du *Scotch Education Department*; en Prusse, les Conseillers du gouvernement Dr Reinhardt pour les assistants; Dr Meyer pour les assistantes secondaires; en Saxe, le Conseiller du gouvernement Dr Seeliger; en Autriche, le Conseiller aulique Dr Huemer.

Deux fois par an, à une date précédant les rentrées de printemps et d'automne des écoles, les services se communiquent les listes des postes vacants et celles des candicats dont ils ont reçu et instruit les demandes. L'instruction des candidatures se fait de façon à ce que chaque service puisse garantir ses candidats. Chaque service est autorisé à rappeler, en cas de difficultés, ses candidats s'ils sont en faute; il fait le nécessaire pour que satisfaction leur soit donnée, si les difficultés ont une autre cause.

Répétiteurs. — Par suite de l'établissement des conventions relatives aux assistants de l'enseignement secondaire, l'institution primitive des répétitrices étrangères dans nos écoles normales d'institutrices a subi quelques modifications. C'est toujours le même bureau de l'Enseignement primaire au Ministère qui fait nommer ces auxiliaires, mais l'Office d'Informations a paru tout désigné, grâce à ses relations internationales, pour servir d'intermédiaire entre lui et les gouvernements étrangers.

Le *Board of Education* d'Angleterre continue à examiner les

Digitized by Google

candidates-répétitrices pour nos écoles normales, comme il l'a fait depuis 1894. Mais le choix des candidates anglaises ne se fait plus à Londres seulement. Les autorités écossaises ont obtenu la satisfaction légitime, demandée jadis par M. Casimir-Périer et par Lord Kelvin au nom de l'Association franco-écossaise, de pouvoir faire examiner leurs candidates à Edimbourg. Le *Scotch Education Department* procède à cet examen dans les mêmes formes que le *Board of Education*. L'une et l'autre administration transmettent leurs listes des candidates reçues à notre Office, qui les propose au Ministre par l'intermédiaire de la Direction de l'enseignement primaire. D'accord avec cette même Direction, l'Office a pu reprendre le recrutement officiel des candidates allemandes, italiennes et espagnoles dont nos écoles normales ont besoin.

Cet arrangement nous a amené à envisager la possibilité de faire de l'institution primitive unilatérale de 1894 (puisque seule la France recevait des répétitrices étrangères et n'en envoyait pas à l'étranger) une institution basée sur la réciprocité, et même de l'étendre à des répétiteurs dans les écoles normales d'instituteurs. Et pour que l'institution fût complète du côté primaire comme du côté secondaire, ne pouvait-on pas y faire entrer les écoles primaires supérieures? De notre côté, nous avions avantage à faire cette tentative d'élargissement, car un nombre considérable de nos professeurs primaires, hommes et femmes, ont besoin de faire un séjour à l'étranger.

Il y avait et il y a encore à cela plusieurs difficultés qui, cependant, ne sont pas insurmontables. On avait prévu dans les conventions franco-anglaise et franco-écossaise l'échange d'assistants et d'assistantes pour des écoles normales et primaires supérieures. Aussi plusieurs de nos nationaux ont-ils pu être placés dans des écoles de ce genre en Écosse. Une école normale d'institutrices d'Angleterre reçoit également tous les ans une répétitrice française. Mais, tandis que nos nationaux étaient reçus au pair ou touchaient une indemnité de subsistance équivalente, comme les assistants et assistantes, nous exigions des répétitrices étrangères, élèves-institutrices peu fortunées, un paiement de pension de 400-150 francs. Or, une décision ministérielle du

Digitized by Google

mois de février dernier a supprimé le prix de pension. Nos écoles normales recevront donc désormais au pair les répétitrices étrangères. Cette mesure a été favorablement accueillie par les autorités des pays étrangers. Elle rend possible la réciprocité. Nous n'espérons pas pouvoir placer autant de nos nationaux dans les établissements primaires de l'étranger que nous recevons d'étrangers dans les nôtres, pour la simple raison que le français n'y est pas enseigné partout, du moins pas à titre obligatoire. Mais tout porte à croire que nos meilleurs primaires pourront aller à l'avenir en plus grand nombre à l'étranger dans des conditions peu onéreuses pour eux et pour notre Administration. Car rien ne s'oppose plus maintenant à l'extension de l'institution de 1894 à nos écoles normales d'instituteurs et à accorder à ces établissements les répétiteurs de langues étrangères qu'ils réclament depuis si longtemps. Il y en a trente-huit qui, cette année, ont demandé à l'Office des répétiteurs pour l'anglais, pour l'allemand, pour l'italien et pour l'espagnol. Nous avons signalé ces demandes aux Gouvernements étrangers L'Angleterre et l'Écosse nous ont promis satisfaction. Nous avons entamé avec la Prusse dès pourparlers en vue d'une convention spéciale relative à l'échange régulier entre les deux pays de répétiteurs et de répétitrices de l'enseignement primaire. Ces pourparlers sont en bonne voie. Dans les conventions projetées entre la France d'une part, l'Italie et l'Espagne d'autre part, l'échange des répétiteurs et répétitrices primaires sera prévu en même temps que l'échange d'assistants et d'assistantes secondaires. Il en est ainsi, je l'ai dit, dans les conventions franco-anglaise et franco écossaise. Notons enfin que quelques-unes de nos écoles primaires supérieures de garçons et de filles reçoivent déjà des assistants anglais et allemands. De sorte que bientôt l'institution partielle et unilatérale de 1894 fonctionnera pour l'enseignement primaire dans des conditions et dans une étendue analogues à celles qui ont été prévues pour les assistants de l'enseignement secondaire.

Lecteurs d'Université. — Lorsque l'Office d'Informations et d'Études a été chargé du service des assistants, une circulaire ministérielle (*Bulletin Administratif de l'Instruction publique* du

Digitized by Google

26 mars 1904) a informé nos Universités qu'elles pourront s'adresser à l'Office pour recevoir des « lecteurs auprès des chaires de langue et littérature étrangères », etc. En réalité, les professeurs de langue et de littérature étrangères de nos Universités procèdent comme leurs collègues allemands : ils appellent à eux en qualité de « lecteur » le jeune savant étranger qu'ils ont connu par des relations personnelles. Une de nos Universités a tout spécialement notifié à l'Office d'Informations qu'elle se réservait le droit de choisir ses « lecteurs » étrangers.

Une autre choisit ses « lecteurs » et ses « lectrices » parmi les nombreux étudiants étrangers qu'elle a su attirer. Par contre, plusieurs de nos Facultés des lettres emploient comme « lecteurs » les « assistants » du Lycée désignés par l'Office. L'Office, dans ce cas, a soin de faire un choix approprié. Cette combinaison offre des avantages réels, notamment pour l'assistant-lecteur auquel il est fait ainsi une situation matérielle et morale fort acceptable. En attendant, quelques Universités étrangères demandent des professeurs français à notre Direction de l'enseignement supérieur. Celle-ci désigne un de ses boursiers. C'est le cas pour plusieurs Universités américaines. Très rares ont été les Universités étrangères qui se sont adressées à l'Office. L'Office n'est pas connu encore à l'étranger comme centre de recrutement officiel pour des « lecteurs » d'Université. D'autre part, un certain nombre de jeunes Français se sont adressés à l'Office pour obtenir des places de lecteurs dans des Universités étrangères. Il n'a pas été possible de leur donner satisfaction, des vacances de ce genre à l'étranger n'arrivant à notre connaissance qu'accidentellement. Il serait facile, cependant, de légitimer, en vertu de la circulaire précitée, l'Office comme centre de renseignements et de recrutement pour les lecteurs de l'enseignement supérieur. Il se trouvera des universités qui voudront s'adresser à lui. Non seulement l'Office est parfaitement au courant des qualifications exigées à l'étranger de ce genre d'auxiliaires, mais son caractère de service officiel lui permet d'entourer les candidatures de toutes les garanties voulues.

Cet exposé répond, je pense, en partie, à une des questions posées par votre Congrès, à savoir s'il y a lieu d'étendre l'insti-

Digitized by Google

tution de l'échange d'auxiliaires étrangers à l'enseignement normal et primaire supérieur. Il n'y a à cette extension aucun obstacle administratif. En se plaçant au point de vue purement pédagogique de l'enseignement des langues vivantes, enseignement qui est devenu, vous le savez, tout à fait utilitaire, l'extension se recommande à coup sûr. On peut alléguer que l'institution est une solution d'un désidératum maintes fois formulé par beaucoup de professeurs de langues vivantes, l'échange de professeurs étrangers. Elle est la seule, semble-t-il, qui soit acceptable dans les pays où le professeur national est un fonctionnaire d'État. En France, elle est complète et bien établie; elle l'est également, quoique dans une mesure moins large, en Angleterre et en Écosse; elle le sera, nous l'espérons, en Prusse et peut-être en Italie et en Espagne.

J'essayerai maintenant de répondre à la question plus spéciale : l'institution a-t-elle « donné d'heureux fruits pour l'extension de la langue française? »

Voici d'abord les résultats statistiques de la rentrée d'octobre, c'est-à-dire les plus récents :

Du côté de la France ont demandé :

Des assistants anglais : 36 lycées et collèges de garçons;

Des répétiteurs anglais : 22 écoles normales d'instituteurs;

Des assistantes anglaises : 31 lycées et collèges de jeunes filles; 5 écoles primaires supérieures;

Des répétitrices anglaises : 42 écoles normales d'institutrices;

Des assistants allemands : 42 lycées et collèges de garçons; 1 école primaire supérieure;

Des répétiteurs allemands : 11 écoles normales d'instituteurs;

Des assistantes allemandes : 13 lycées et collèges de jeunes filles;

Des répétitrices allemandes : 1 école normale d'institutrices;

Des répétiteurs italiens : 2 écoles normales d'instituteurs;

Des répétitrices italiennes : 3 écoles normales d'institutrices;

Des assistants espagnols : 1 lycée de garçons;

Des répétiteurs espagnols : 3 écoles normales d'instituteurs;

Des répétitrices espagnoles : 4 écoles normales d'institutrices.

Digitized by Google

Cela revient à dire que nous offrons à 217 jeunes étrangers ou étrangères cultivés un séjour dans un milieu intelligent où ils apprendront à connaître notre langue et, je l'espère, à aimer la culture de notre pays. Si on fait abstraction des 38 postes dans nos écoles normales d'instituteurs, qui ont été déclarés vacants un peu tard dans l'année scolaire et qui ne seront peut-être pas tous pourvus, la presque totalité des vacances ont reçu leur titulaire à l'heure qu'il est. N'oublions pas qu'il y a dans ce nombre 99 femmes (78 Anglaises, 14 Allemandes, 3 Italiennes, 4 Espagnoles), c'est-à-dire à peu près la moitié. Or, je n'ai pas besoin de vous dire que les femmes sont en général d'excellentes exportatrices d'idées.

D'autre part, nous avons placé pour l'année scolaire 1908-1909 à l'étranger :

En Angleterre : 5 assistants et 4 assistantes ;

En Écosse : 6 assistants et 8 assistantes ;

En Allemagne : 43 assistants (dont 2 en Saxe) et 16 assistantes ;

En Autriche : nous placerons 2 candidats.

Cela fait en tout 84 jeunes Français (dont 28 femmes).

Un petit nombre de ces assistants ont été maintenus pour une nouvelle période dans des postes qu'ils ont occupés depuis six mois ou depuis un an. En comparaison du nombre des demandes qui nous sont parvenues, ce chiffre n'est pas très considérable. L'Angleterre surtout se montre avare de vacances en faveur de nos candidats et candidates. Cela tient à ce que la majorité des écoles secondaires sont indépendantes du Ministère. En outre, les chefs d'établissement ont avantage, au point de vue de l'exploitation de leur école, à faire une dépense un peu plus élevée que celle qui leur est imposée par le régime du pair ou par l'indemnité équivalente de subsistance; en le faisant, ils peuvent demander à leurs auxiliaires français tout le travail qu'il leur convient d'exiger d'eux. Or, nos conventions stipulent comme service des assistants deux heures de conversation en moyenne par jour, interdisent leur emploi à des classes régulières ou à des surveillances et recommandent aux chefs d'établissement de procurer à leurs assistants toutes les occasions pour se perfectionner dans la langue du pays.

Digitized by Google

L'échange porte donc cette année sur environ 300 jeunes gens ayant une bonne instruction. Voilà le résultat numérique.

Le résultat proprement dit, c'est-à-dire les effets obtenus par cet échange est double. Il se traduit premièrement par les connaissances que nos nationaux acquièrent dans les pays étrangers de la langue et de la culture de ces pays, pour leur propre profit et pour celui de leurs futurs élèves, et par l'instruction que les étrangers venus chez nous apportent à nos élèves dans leur langue maternelle et sur leur pays d'origine. Ce résultat est très important en lui-même, il n'intéresse pas directement votre Congrès.

C'est le second côté que je dois vous montrer. Quel accueil est fait dans les écoles de l'étranger à l'activité des Français et des Françaises qui exportent la connaissance de notre langue et de notre culture? Dans quelle mesure les assistants étrangers apprennent-ils chez nous à connaître notre langue et notre culture?

Notons, en premier lieu, l'intérêt que portent les autorités étrangères à placer dans leurs écoles des assistants français. C'est la Prusse qui est la plus active et la plus décidée. Le Ministère de Berlin a placé, cette année, 41 Français et 16 Françaises. Leurs indemnités sont payées, en partie sur un crédit spécial que le Ministère a demandé à la Diète (une cinquantaine de mille francs environ), en partie par des municipalités qui désirent que leurs écoles s'attachent des assistants étrangers. Au total, la Prusse consacre environ 100,000 francs par an à l'institution et ce sont les Français qui en profitent le plus largement jusqu'à présent. L'Angleterre aussi va tenter un effort, nous a-t-on promis, afin d'obtenir du Parlement une subvention, grâce à laquelle le *Board* pourra encourager les écoles publiques à recevoir un plus grand nombre d'assistants; nul doute que nos nationaux n'en profitent.

Ensuite il convient de mentionner que les chefs d'établissements et les professeurs des écoles de l'étranger jugent favorablement et encouragent beaucoup, en général, nos nationaux dans l'exécution de leur tâche.

Un directeur d'un gymnase de la Prusse rhénane « certifie que

Digitized by Google

la présence de l'assistant français n'a pas seulement profité aux élèves, mais aux professeurs qui ont recherché la société du jeune Français; celui-ci d'ailleurs s'est fait un plaisir de leur être agréable ».

C'est par les rapports que nous demandons à nos assistants à la fin de leur stage à l'étranger, que nous connaissons les résultats obtenus par eux. Or, si tous sont à peu près unanimes sur l'accueil sympathique que leur ont réservé les directeurs et les professeurs, tous n'accusent pas le même enthousiasme chez les élèves. Écoutons-en quelques-uns :

Dans le gymnase de X..., en Prusse, 40 à 60 élèves sont venus se grouper autour de l'assistant français. « Leur application est d'autant plus méritoire, dit l'assistant, que le français y a perdu de sa valeur par suite d'une forte réduction de son coefficient aux examens [1]. Le directeur et le professeur se mêlent d'organiser trop systématiquement, dans le genre d'une véritable classe, les séances de l'assistant qui ne prennent la tournure d'une conversation à bâtons rompus que vers la fin. Tout se passe correctement, sans enthousiasme de part et d'autre. » Il en est de même dans les conversations spécialement réservées aux professeurs que le même assistant dirige. Cet assistant note tout spécialement que les langues vivantes étaient enseignées à ce gymnase d'après les anciennes méthodes grammaticales et littéraires.

Autre son. Dans un gymnase de la capitale, le directeur, très réservé et très froid, a infiniment plus de tendresse pour les langues anciennes que pour les langues modernes; il n'en laisse rien voir, cependant; il a même la coquetterie de parler français avec l'assistant. Celui-ci se fait vite des amis parmi les professeurs et se dit heureux de la sympathie, de la bonté même, qu'on lui témoigne. Son activité comme assistant en face des élèves s'en ressentira. Il résume ainsi ses impressions. « Je

[1] On peut constater à Berlin un fléchissement considérable dans l'étude du français. L'anglais prend de plus en plus la place que le français occupait de temps immémorial. Dans un certain nombre de lycées (Gymnasiums) le français devient facultatif et l'anglais obligatoire à partir de la *Obersekunda*. Dans les Hautes-Ecoles, même à la *Kriegs-Akademie* le français semble perdre de jour en jour. (*Note d'un assistant.*)

Digitized by Google

suis très content et je crois qu'on est content de moi. Mes leçons m'intéressent et ne semblent pas ennuyer mes élèves avec qui, d'ailleurs, mes rapports sont plutôt amicaux. J'ai, par semaine, douze séances de quarante minutes en moyenne chacune, et mes élèves appartiennent tous aux classes supérieures (seconde et première). Aucune discipline à faire; nous causons comme entre gens bien élevés; je n'ai jamais eu la plus petite difficulté, le moindre froissement. En ce qui concerne les questions délicates (politique, religion) mon programme est plutôt la prudence que le silence, car il est difficile de ne pas les aborder, si on veut inspirer confiance; il ne faut pas trop se boutonner avec ces jeunes Prussiens qui sont déjà saturés de réserve et de discipline mentale. Mes élèves sont une espèce d'élite, car dans ce gymnase on n'admet pas tout le monde. Les internes sont presque tous boursiers; les externes sont tous de très bonne famille. La plupart sont attentifs, déférents, point trop froids, curieux d'esprit; quelques-uns sont vraiment intelligents. Ils font, à ce que remarquent leurs professeurs ordinaires de français, d'assez sensibles progrès. »

Nous constatons avec une certaine satisfaction que nos assistants sont tous très préoccupés à chercher la meilleure méthode pour capter l'intérêt de tous les élèves qui viennent à eux. Les instructions forcément sommaires que leur donnent les chefs d'établissement à leur arrivée ne tiendraient pas longtemps en éveil l'intérêt très superficiel des élèves pour une chose nouvelle et surtout pour un étranger planté là au milieu d'eux. La prévenance sympathique des professeurs et une certaine liberté, suite du système moins centralisé et moins uniforme dans les méthodes, mettent bien vite l'assistant intelligent dans le bon chemin.

Parler de France et la comparer à l'Allemagne a généralement plu aux élèves. « Ces comparaisons, écrit un de nos assistants, réclament beaucoup de tact et de sérieux. Il semble que, quand on parle à l'étranger des choses de son pays, on soit naturellement porté à en exagérer le caractère différent et même spécial, bizarre. Or, l'assistant doit au contraire chercher affectueusement à mettre ces nouveautés à la portée des jeunes gens

Digitized by Google

et à exercer une influence qui peut être véritablement bienfaisante. Je m'en suis rendu compte avec les élèves d'Oberprima qui ont passé leur examen de maturité au milieu de mars. Ils ont pris dès le premier jour grand intérêt aux conversations, et au bout d'un mois je causais avec eux comme avec de vieux amis. Et je sentais réellement leur intérêt s'éveiller pour tout ce qui touchait à la France. Après la fête dans laquelle ils célébraient leur succès à l'*Abiturientenexamen* et où ils m'ont manifesté d'une façon délicate leur sympathie, j'ai eu le plaisir, sur onze qui prenaient part à mes conversations, d'en voir quatre (de futurs étudiants en droit, cependant) partir pour la France. »

Voici un tableau moins brillant. « Dès le début, écrit un autre Français, je n'ai constaté chez les élèves ni effort, ni bonne volonté. Il est de tradition dans cet établissement, voire de bon ton parmi ces jeunes gens qui appartiennent à des familles nobles et fortunées de la région, de ne rien faire et de se moquer du maître et de son enseignement. Néanmoins, grâce à l'attitude ferme et correcte que j'ai prise en commençant, je suis parvenu à maintenir toute ma dignité personnelle envers eux durant toute l'année... Par ailleurs et par convenances personnelles, j'ai peu pratiqué les professeurs, soit que leur chauvinisme me choquât, soit que quelques-uns me parussent suspects d'un manque de franchise dans leurs propos. »

Cette note est l'exception, je le répète en insistant. Il y a là un effet des contingences. Il en est de même lorsqu'un autre de nos assistants observe que ses élèves « sont feu et flamme pour leur pays, mais que tout ce qui a exclusivement rapport à la France (langues, mœurs, coutumes, description de Paris) les laisse en général plus froids. Beaucoup d'entre eux ne pensent jamais connaître Paris, certains même la France. Il faut penser que la plupart n'ont guère habité que des petites villes où la curiosité, la soif de voir et de savoir n'est pas excitée comme dans les grandes ».

Par contre un assistant d'une autre école de la noblesse nous écrit :

« Je n'ai pas trouvé leurs connaissances en français très remarquables. Bien que la plupart de ces jeunes hobereaux

Digitized by Google

aient eu dans leur prime enfance des bonnes suisses ou françaises, le vocabulaire dont ils disposaient était extrêmement restreint; mais surtout leurs connaissances grammaticales et l'application de ces connaissances étaient très peu sûres... Il ne m'appartient guère d'apprécier moi-même les résultats que j'ai pu obtenir. M. le Conseiller ministériel ..... qui a inspecté mon cours, a bien voulu m'exprimer sa satisfaction sur ma méthode et M. le Recteur ..... m'a délivré un certificat pédagogique élogieux Pour moi, il est incontestable que des résultats ont été atteints. Les élèves qui au début ne pouvaient me comprendre, alors même que je parlais le plus simplement et le plus lentement possible, ont été rendus capables de saisir une conversation même rapide. Ensuite, par l'élargissement de leur vocabulaire et une étude pratique de la grammaire, ils sont devenus capables de prendre part eux mêmes à une conversation simple. Mais je crois qu'outre ces avantages immédiats, les effets indirects ont été plus grands encore. Le sens et l'intérêt pour la langue et la littérature française sont devenus plus vifs par suite de cette connaissance historique que je leur ai communiquée de la France, de son sol et de ses institutions. Je crois leur avoir rendu l'étude de nos classiques plus attrayante, et, de l'aveu même des élèves et des maîtres, il est né de ces leçons un courant de sympathie pour la France, un désir de mieux la connaître et de se perfectionner pour l'instant dans l'étude de notre langue. »

Je répète que la grande majorité des rapports nous signalent que les élèves sont empressés, réguliers, attentifs, respectueux. Ce sont les meilleurs qui viennent à l'assistant, mais c'est ce qu'il faut pour que les rares et courtes séances de conversation soient fructueuses. Professeurs et inspecteurs ont constaté les bons résultats obtenus. Les professeurs ont partout bien accueilli l'assistant français, ils ont eux-mêmes profité de sa présence et ont fait de lui un ami. Il est incontestable qu'on reconnaît, en Prusse, à l'institution des assistants français une utilité considérable. Pour nous, il en résulte le devoir de veiller à ce que notre pays soit bien représenté. Le tact et le savoir-faire de nos assistants sont hors de doute. Nous avons, à cet égard, les meilleures preuves par les détails pédagogiques que nos jeunes gens

Digitized by Google

ont mêlés à leurs observations. Nous n'exagérons pas en affirmant que nos assistants constituent un bataillon intelligent de propagateurs de notre langue en Prusse.

Les mêmes assurances nous parviennent de Saxe et d'Autriche. En Écosse, le souvenir de la France est resté très vif [1]. Une assistante nous écrit que « ses élèves sont fières d'arriver à parler la langue d'un pays qu'elles désirent toutes visiter. Une fois la timidité initiale surmontée, les séances de conversations sont faciles et agréables ». Voici un extrait du rapport envoyé par un jeune Français placé dans une toute petite ville d'Écosse :

« Les inspecteurs qui sont venus l'an dernier à . . . . . (ils viennent deux fois par an) ont été frappés de la façon dont les filles surtout savaient s'oublier et se risquer à raconter en français, après plusieurs mois d'exercice, de petites histoires! Ce n'est certes pas chose facile. Au début, on rencontre de ces résistances de la part des élèves qui mettent la patience à l'épreuve; mais une fois la glace rompue, ils s'enhardissent de plus en plus et le résultat console des étapes fournies pour l'atteindre..... La création des assistants est une excellente idée qui gagnera dans la suite à se généraliser; l'assistant et le professeur indigène sont comme deux individus qui se complètent; chacun peut fournir à l'autre, dans sa propre langue, le mot ou l'expression idiomatique exacte que celui-ci n'aurait pu trouver, ou n'aurait trouvé qu'au prix de longues recherches. »

Si l'Angleterre possède aujourd'hui un grand nombre de professeurs nationaux qui enseignent notre langue, surtout dans les écoles de filles, c'est, en partie, grâce aux facilités que nous avons fournies depuis 1894 aux élèves-maîtres anglais de se perfectionner en France. Pour des raisons déjà indiquées (auxquelles il convient d'ajouter la concurrence des professeurs non-français qui y enseignent notre langue), nous n'envoyons en

[1] Le dernier *Rapport officiel* du ministère de l'Instruction publique (1908) constate une fois de plus « le progrès constant » et « la vitalité » de l'enseignement du français en Ecosse. « L'enthousiasme de la jeune génération des professeurs à se perfectionner en vue de cet enseignement » y est opposé à « l'inertie de la tradition » qui fait que les élèves ne témoignent aucun intérêt pour la langue allemande (pp. 19 et 23).

Digitized by Google

Angleterre que très peu d'assistants français sous le régime de notre Convention. Mais on commence à considérer l'assistant français comme un complément précieux du professeur. Un de nos assistants juge ainsi son activité dans une école anglaise :

« Mon rôle consistait à faire chaque jour une ou deux causeries en français aux meilleurs élèves des diverses classes qui avaient pour objet l'enseignement de cette langue, depuis les plus jeunes jusqu'aux plus âgés. Je faisais en général cette causerie dans le local d'une classe; mais, trois fois par semaine, je recevais les élèves chez moi. Les meilleurs me comprenaient aisément à la fin de mon séjour et commençaient même à causer avec moi. Si je n'avais dû quitter l'École à la fin du trimestre, je suis sûr qu'ils auraient tous été capables de parler couramment au bout de six mois... Je ne saurais me louer assez du chaleureux accueil qui m'a été fait à l'École, des conditions excellentes dans lesquelles j'y ai été logé et entretenu, de l'amabilité des maîtres et des élèves pour leur hôte passager. Le principal professeur de français m'a demandé d'écrire un petit article dans le bulletin trimestriel que publie l'École. »

Voyons maintenant dans quelle mesure les étrangers et les étrangères ont trouvé chez nous ce qu'ils étaient venu chercher, c'est-à-dire, avant tout, la connaissance de notre langue. Au début plusieurs de nos chefs d'établissement ont dû nous avouer que leurs assistants étrangers ont profité peu de leur séjour parmi nous. Certes, il y a eu parfois de notre faute. On n'a pas toujours compris chez nous que l'assistant ou l'assistante étrangers étaient des hôtes d'un autre pays, habitués à des libertés et à un confort que nos internats ne sauraient offrir. Parfois aussi nos professeurs n'ont pas aidé le jeune étranger à s'acclimater. Enfin, l'attitude fermée de la famille française a quelque peu déconcerté des jeunes gens qui savaient la leur si accueillante pour l'étranger quel qu'il soit.

Heureusement, les circonstances susceptibles de laisser de notre pays et de ses habitants des impressions fâcheuses disparaissent au fur et à mesure que les assistants étrangers eux-mêmes comprennent mieux leur rôle. Les cas sont rares d'assistants qui,

Digitized by Google

par suite d'une timidité naturelle — c'est le cas chez beaucoup de nos voisins d'outre-Manche —, se montrent par trop réservés, ou qui, au contraire, par une trop forte conscience de leur valeur personnelle ont vite fait de décourager les sympathies qu'on leur réservait.

Il ressort des rapports de nos chefs d'établissement que les assistants qui l'ont voulu ont fait chez nous un séjour aussi agréable que profitable. La plupart constatent le tact, la bonne éducation des assistants qui leur ont été envoyés. Ceux-là n'ont pas eu de peine à établir et à maintenir la bonne intelligence avec les élèves et avec le personnel enseignant et administratif. Ils ont emporté de chez nous un bon souvenir et surtout des connaissances réelles de notre langue. Tel assistant allemand ignorait à peu près la langue française à son arrivée en France; il s'exprimait correctement à son départ du Lycée où il avait passé une année. Un autre Allemand lit, dans son année, la plupart de nos classiques du XVIIe et du XVIIIe siècle et quitte la France sachant lire et écrire correctement notre langue. Les Anglais semblent arriver plus difficilement à en maîtriser les difficultés. Nous en connaissons, cependant, qui sont aujourd'hui chez eux des professeurs de français très distingués.

Les assistantes réussissent mieux. Une Directrice écrit qu'en quittant la France, son assistante allemande parlait notre langue « avec une volubilité rare chez une étrangère et presque sans accent, et qu'elle l'écrivait très bien dans un style que beaucoup de Françaises voudraient posséder ». « Nous avons procuré à Miss . . . . ., écrit une autre Directrice, tous les moyens de faire rapidement des progrès en français, l'emmenant avec nous à toutes les conférences intéressantes qui avaient lieu à . . . . ., aux représentations théâtrales, aux fêtes et réunions de toute nature, à tout ce qui pouvait lui permettre de se rendre compte de la vie française dans un milieu où l'on se préoccupe de toutes les questions intellectuelles et sociales. »

Il convient, en effet, d'insister sur ce fait que beaucoup de nos chefs d'établissements ont eu à cœur de donner à leurs assistants un bon souvenir de la France et qu'ils y ont réussi. Les assistants ne nous l'ont pas caché. Certaines lettres de remerciements adres-

Digitized by Google

sées par des assistants à leurs Directeurs ou à leurs Directrices, ou même à l'Office d'Informations sont touchantes de sincérité. D'autres rapports apprécient avec moins de sentiment, mais avec non moins de reconnaissance, le double avantage linguistique et culturel que leurs auteurs emportent de leur séjour parmi nous. Je cite, entre autres, deux rapports qui ont été publiés, l'un dans la *Monatschrift für höhere Schulen* (Ve année fasc. 2, février 1906, p. 86), l'autre dans la *Zeitschrift für französischen und englischen Unterricht*, 1906, p. 441 et suiv.). D'ailleurs, le nombre des demandes d'être maintenus pour une nouvelle période prouve suffisamment que ces jeunes étrangers s'y plaisent. Le nombre des mécontents n'est pas pour nous décourager; leur déception a presque toujours des raisons personnelles. L'institution des assistants nous vaut, je le crois très sincèrement, plus d'amis que de détracteurs.

Permettez-moi de citer quelques appréciations d'assistants qui ont su faire abstraction des circonstances que nous-mêmes nous désirerions meilleures, pour payer un tribut sincère, parfois ému et enthousiaste à l'accueil bienveillant et sympathique qu'ils ont trouvé chez nous. « C'est avec regret que je quitterai le beau pays de France, le cœur plein de reconnaissance sincère », écrit un jeune Allemand à son proviseur. « Quant à mes progrès personnels, dit un autre, je suis heureux d'avoir gagné du moins une partie de cette deuxième âme dont Gœthe parle par rapport aux études des langues étrangères. »

« J'emporte de mon séjour en France non seulement une augmentation notable de mes connaissances, mais encore d'excellents souvenirs et une très vive sympathie pour cette nation qui se tient toujours à la tête de l'humanité pour ses généreuses idées d'émancipation et de progrès. » C'est le témoignage d'une jeune Allemande placée dans une petite ville du Nord. Un Anglais se félicite du lien d'amitié qui l'a uni à tous les professeurs; il garde et gardera longtemps, dit-il, le meilleur souvenir de l'hospitalité française. Un autre Anglais, qui fut assistant dans la ville où ses compatriotes ont brûlé Jeanne d'Arc, nous remercie chaleureusement du privilège d'avoir pu se perfectionner, par le contact avec des gens instruits, dans la pratique de la langue

Digitized by Google

française, pour laquelle, dit-il, il a une si grande admiration à un si haut degré qu'il viendra passer toutes ses vacances en France. Celui-là s'est fait recevoir docteur ès-lettres à l'Université de Rennes. Il nous gardera aussi un bon souvenir, parce que, dit-il, il a trouvé chez nous le secret des méthodes précises d'enseignement. Une Anglaise se flatte de se trouver chez elle au collège où nous l'avions placée. « Ma courte expérience de la vie française a été des plus heureuses », ajoute-t-elle.

Je conclus :

L'institution des assistants et des répétiteurs est jeune ; il faut lui faire crédit. Que ceux qui la critiquent prennent patience. A juger d'après les résultats d'un passé très bref, les résultats futurs ne sont pas douteux ni au point de vue purement pédagogique, ni au point de vue tout spécial de l'extension de la langue française : ils seront bons.

Notre Administration a ouvert *toutes* ses écoles à une élite de jeunes gens intelligents de l'étranger ; elle est fermement décidée à faire tout ce qu'elle peut pour que ces jeunes gens emportent de chez nous, avec la connaissance de notre langue, un souvenir reconnaissant, voire affectueux de notre pays, de nos mœurs, de notre culture. Ce résultat sera plus sûrement atteint lorsqu'au régime de l'internat, nous aurons substitué, le plus largement qu'il soit possible, l'indemnité équivalente de subsistance qui permettra à nos hôtes étrangers de vivre plus complètement notre vie hors du Lycée ou de l'école normale.

Nos assistants et assistantes, choisis par l'Office avec le même soin qu'apportent au choix de leurs nationaux les Administrations étrangères, sont des « pionniers » intelligents, zélés, méthodiques de notre langue. Ils ont mérité partout l'accueil sympathique qui leur a été fait, par leur bonne tenue, par leur travail sérieux, par leur tact.

Les quelques notes discordantes perçues de part et d'autre n'ébranlent point la confiance que nous avons nous-mêmes dans l'institution et que nous serions heureux de vous voir partager.

Digitized by Google

III. — SECTION PÉDAGOGIQUE

Le patronage des étudiants étrangers et les œuvres qui s'y rattachent

PAR

M. PAUL MELLON

On peut ne pas croire aux vertus du pacifisme, cette invention moderne, qui, sous prétexte de paix universelle, risque de nous livrer sans défense, aux entreprises des ambitieux et des forts, et cependant désirer le rapprochement des peuples qu'entraîne un même idéal de justice et de droit. La plupart du temps l'ignorance forme le plus grand obstacle à cette pénétration réciproque, et c'est parce qu'on s'ignore et qu'on se méconnaît, qu'on se méfie les uns des autres. Renverser donc des barrières, apprendre les peuples à se mieux connaître, est, en attendant le moment où l'on pourra essayer davantage, le premier pas à faire. Certes il n'est personne de bonne foi, qui ne soit très convaincu des bienfaits qu'apporterait à l'humanité une ère qui mettrait fin à toutes les querelles. Mais quand on lit les faits divers de nos journaux, et quand on voit que seule la crainte du gendarme et de la prison arrête la main prête à frapper, même

Digitized by Google

dans un milieu de même race et de même langue, comment peut-on supposer que les rapports de peuple à peuple, vont se régler sur un mode idyllique, alors que les passions sont en éveil et que nous savons par l'expérience de l'histoire, que le point de vue change avec les milieux, et que ce qui est juste au delà des Vosges, pour ne citer qu'un exemple, sonne horriblement faux en deçà. Les peuples, comme les individus, sont susceptibles de colères, d'entraînements, de tous les sentiments bons ou mauvais inhérents à la nature humaine, et c'est bénévolement les exposer à tous les périls, que de prêcher des théories décevantes, et de trop compter sur la bonne foi et l'esprit de justice des puissants et des forts. Mais si les peuples et la France en particulier doivent, sous peine de disparaître et de n'éveiller chez les autres qu'une ironique commisération, ne confier leurs destinées qu'à une force organisée, capable de les protéger, pourquoi ne tenterait-on pas de se grouper, de s'unir, de se connaître entre gens de même idéal. C'est une bonne chose, et il ne s'agit pas ici d'hégémonie ou de primauté, que d'assembler des membres épars où divisés, de leur donner un même programme, de leur assigner un même but dans l'effort. C'est ce que vous avez voulu dans les Congrès de langue française, qui ont été institués à Liége, il y a tantôt trois ans, et qui continuent aujourd'hui sur cette terre hospitalière de Belgique. C'est ce qu'ont voulu les Comités de patronage dont je veux vous parler aujourd'hui.

Le premier a été créé il y a vingt ans environ à Paris. Les hommes qui l'ont fondé, ont cru que l'ignorance que nous avions les uns des autres, de nos goûts, de nos tendances, de nos nécessités politiques ou historique était la cause des maux dont nous souffrions, et qu'il fallait d'abord se préoccuper de faire disparaître cette ignorance coupable et dangereuse.

Le moyen, quel était-il ? Mais évidemment d'établir des rapports entre les jeunes des pays que des traditions, la communauté de langues, rapprochent et par suite des rapports fréquents et suivis entre les lieux, où la jeunesse se concentre, se forme à la vie, s'éprend d'un idéal, je veux dire les universités.

Telle a été l'idée mère des comités de patronage, qui se sont formés à Paris d'abord, et ensuite dans toutes les universités

Digitized by Google

françaises, par voie d'imitation. Tous ces comités font aujourd'hui partie intégrante de l'organisme universitaire auquel ils sont rattachés. Chacun d'eux a son programme spécial dicté par les circonstances extérieures, ses ressources propres et ses moyens d'action. Ils sont indépendants les uns des autres, et conservent leur autonomie.

Une autre des raisons qui nous ont poussés à créer le comité de Paris, c'est le désir que nous avions de venir en aide à l'étudiant, de lui fournir les informations dont il a besoin pour se guider et s'orienter.

Paris est une fort grande ville, et les choses ne s'y présentent pas, et surtout ne s'y présentaient pas, il y a quelque vingt ans, comme ailleurs. Elle a bien une université, comme Heidelberg où Gand, mais à côté elle possède une infinité d'écoles, de hautes écoles réputées, célèbres dans le monde entier et où l'on fait tantôt de la science pure, tantôt de la science appliquée. L'étranger qui vient à Paris, trompé par l'analogie, ne sait comment se retrouver au milieu de tous ces centres d'études, parfois éloignés les uns des autres, tels que le Collège de France, le Muséum, l'École pratique des Hautes Études, le Conservatoire des Arts et Métiers, l'École libre des Sciences politiques, l'École de langues orientales vivantes, l'École du Louvre, etc. etc. A l'étranger, tous ces enseignements se trouvent généralement réunis; une même façade les abrite, et il suffit d'aller de porte en porte dans le même couloir. A Paris, chacun de ces enseignements est souvent l'objet d'une installation particulière, adapté parfaitement à sa fin, muni de ses organes spéciaux, de ses bibliothèques, de ses laboratoires; il faut les chercher. Et c'est rendre un véritable service à l'étudiant que de lui mettre dans la main le fil conducteur qui doit le guider, et lui permettre de trouver sa voie.

Le Comité a, par conséquent, dès l'origine, publié des inventaires, tantôt en français, tantôt dans telle ou telle langue étrangère, des instruments de travail, des bibliothèques, des laboratoires, des cours, des moyens d'études, en un mot que peuvent offrir les universités de province ou telle école à Paris. Ainsi, dès 1893, il a fait paraître, en plus de 300 pages, la seconde édi-

Digitized by Google

tion d'un travail sur la matière, intitulé : « l'Enseignement supérieur et technique en France ».

En outre, l'étudiant n'est pas un pur esprit, et pour si vivifiantes que soient les sources qui coulent du haut de la montagne Sainte-Geneviève, il a besoin du gîte et du couvert. Les comités de patronage se sont donc donné la tâche de lui fournir des informations sur les hôtels, sur leur prix, sur le coût de la vie. En province, à Montpellier, à Grenoble, à Besançon, à Dijon, ce service est parfaitement organisé, et des professeurs comme M. Flahaut, directeur de l'Institut de Botanique à Montpellier, n'ont pas craint de présider eux-mêmes, pendant plusieurs années, la table d'étudiants. A Paris, vu les dimensions de la ville, il est plus difficile d'être renseigné sur la valeur, la propreté des maisons de famille; mais le possible est fait pour tenir la liste à jour, et j'espère, qu'en fin de compte, grâce à la sollicitude des uns, grâce à l'indulgence des autres, l'étudiant trouve la demeure et le confort qui correspondent à ses désirs et à l'état de sa bourse. Comme il y a cependant encore à faire, nous voudrions créer une maison modèle qui, sous le rapport de l'hygiène physique et morale, ne laisse que peu à désirer. Malheureusement il en coûte cher à Paris pour construire, et nous n'avons que 200,000 francs environ. De tous les collèges qui existaient autrefois autour de l'Université de Paris, il ne reste guère que celui des Irlandais, consacré à la formation du clergé catholique de la verte Erin, et celui des Écossais, où s'abrite à l'heure actuelle une maison d'éducation. Nos vœux seraient comblés si jamais il nous était possible, d'une façon ou d'une autre, de devenir acquéreurs de ce dernier local. Il est très ancien et renferme les dépouilles mortelles du dernier des Stuarts; il a servi pendant plusieurs siècles à héberger les étudiants écossais qui venaient se former aux disciplines françaises, et si nous pouvions le rendre à sa destination et en faire l'asile des étudiants qui viennent travailler à Paris, nous en serions heureux.

Notre Comité a d'ailleurs agi en parfait accord avec les œuvres nombreuses qui ont pour but le bien-être de l'étudiant, et il a lui-même, soit par des subventions régulières, soit par des facilités de voyage, rendu des services appréciables.

Digitized by Google

Telle est la seconde des raisons qui nous a poussés à doter nos universités, de cet instrument d'influence et de sympathie.

Il y a eu bien encore une 3e raison; mais je n'insiste pas, car elle nous est personnelle à nous Français et n'intéresse guère l'étranger qui est en quête de savoir. Paris a été au moyen âge et pendant plusieurs siècles, le centre préféré de la jeunesse studieuse; c'est là que se rendaient les insulaires de la Grande-Bretagne, les Allemands ou les Polonais. Il y avait quatre nations à l'Université de Paris, et le lecteur était souvent pris parmi les étrangers. Les Ecossais à eux seuls en fournirent dix-huit. Il y avait là une tradition à renouer, et bien que les membres du Comité n'ignorassent point que la valeur des maîtres est surtout à considérer et que la science d'un homme fait plus pour attirer de nombreux étudiants qu'une question de bien-être ou de commodité, ils pensèrent qu'il y avait place aussi pour quelque chose de permanent, pour quelque organe d'ordre administratif.

C'est ce que comprirent les présidents du Comité de patronage de Paris, M. Pasteur, M. Casimir Perier, ancien président de la République française, qui le dirigèrent jusqu'à leur mort; et enfin, M. Delcassé, ancien ministre des Affaires étrangères, à qui le Comité a cru devoir donner ce témoignage de sympathie et d'admiration pour les services qu'il a rendus, non seulement à la France, mais aussi à la cause de la liberté européenne menacée par le pangermanisme.

Le Comité reçoit indistinctement tout le monde et se met à la disposition de tous les étrangers quelle que soit leur nationalité, mais il a ses préférences et on ne saurait lui en faire un grief. Sous une forme nouvelle, il s'adapte alors aux circonstances, aux milieux, poursuit des objets divers et prend des noms différents.

Tantôt c'est le Comité franco-américain, tantôt l'Association franco-écossaise, ou le Comité scandinave. Ici, c'est le groupe tcheko-français, là c'est le groupe hellène ou marocain. Comme tel, il poursuit toujours le même but, et sert parfois de modèle à des institutions identiques, qui, nées auprès de lui, suivent une même route, tout en conservant leur autonomie et leur indépendance. Grâce à l'initiative d'un avocat de Chicago, M. Furber,

Digitized by Google

le Comité franco-américain, a eu sa part dans la transformation qu'ont subie nos règlements universitaires un peu trop étroits et rigides. M. Furber a représenté que les étudiants des États-Unis formés seulement aux disciplines allemandes, seraient très désireux cependant, de rompre, au moyen d'une infusion d'érudition latine, le cercle incomplet dans lequel ils s'étaient mûs jusqu'alors et il a adjuré les professeurs réunis pour l'entendre, de leur faciliter l'entrée de nos écoles. Il a dit que les diplômes existant, quelqu'excellents qu'ils fussent en eux-mêmes, n'offraient pas un appât suffisant à l'ardente et pratique conception de ses compatriotes; et la possibilité qu'ont depuis lors les étrangers d'acquérir des diplômes d'ordre purement scientifique, certificats d'études françaises, diplômes d'universités (qui, sans conférer les droits de diplômes d'État, les égalent cependant en valeur scientifique) prouve que les appels généreux de M. Furber ne sont pas restés sans écho.

Tout autres ont été les préoccupations de l'Association franco-écossaise. Ici il s'est agi de renouer surtout de vieux liens d'amitié, momentanément oubliés. L'amitié de la France et de l'Ecosse a existé, en effet, pendant plusieurs siècles, et, c'est par milliers, que nous sont venus d'Écosse, pendant de longues séries d'années, des soldats, des étudiants et des professeurs; elle a duré malgré les révolutions religieuses et les changements politiques, jusqu'au moment où les guerres de la Révolution et de l'Empire ont enfin rompu le fil qui reliait les deux pays l'un à l'autre. De cette politique d'union et de concorde les deux pays retiraient de précieux avantages, car si l'Écosse nous envoyait des érudits, dans nos écoles de Paris, de Bourges, d'Orléans, puis plus tard, quand la politique de nos rois, se teignit d'une couleur religieuse, dans nos académies protestantes, de Sedan, de Saumur, Montauban, etc., etc., par contre, elle reçut des rives de la Seine, les germes mêmes de sa civilisation et de sa culture.

Un instant on aurait pu croire que la Réforme modifierait cet état de choses; mais si l'on songe que Calvin est Français ainsi que Théodore de Béze, que Knox et les réformateurs écossais sont leurs élèves, qu'ils ont emporté de Genève à qui Calvin

Digitized by Google

dictait ses lois les principes de la Réforme, on voit que c'est la la France encore qui fournit à l'Écosse par le génie de ses enfants, les éléments de sa vie actuelle morale et religieuse. Mais il y a plus encore, il y a au XVIe siècle, le fait peut-être unique dans l'histoire, que Louis XII accordait la nationalité française en bloc à toute la nation d'Écosse.

Rien donc de plus naturel, dès que la question de rapprochement universitaire fut à l'ordre du jour, que de chercher à renouer d'anciennes relations d'amitié et de rajeunir dans une Association nouvelle de vieux souvenirs. On le voulait des deux côtés de la Manche et peut-être plus vivement là qu'ici. D'ailleurs on sentait dans l'air comme des *prodromes* de l'entente cordiale, et chacun était d'avis sur les bords de la Seine, que l'on ne pouvait repousser des avances qui s'appuyaient sur le passé pour s'orienter vers l'avenir. Vous raconter par le menu ce qui s'est passé au sein de l'Association, les meetings de la Sorbone, d'Edimbourg, puis ceux de Grenoble et d'Aberdeen serait sortir des limites que m'impose le temps réservé à nos nombreux orateurs, laissez-moi vous dire cependant, que grâce à l'influence de Lord Aberdeen, le vice-roi actuel d'Irlande, de Lord Reay, du marquis de Lothian, du côté écossais, de M. Casimir Perier du côté français, un programme commun a été élaboré.

Aujourd'hui les rapports entre nos divers centres d'études sont fréquents et des arrangements pris par les gouvernements ouvrent aux Anglais et aux Écossais l'accès de nos écoles normales tandis que la branche d'Edimbourg, par ses subventions, ses encouragements, ses conférences, éveille le goût de la langue française, et la propage dans tous les milieux.

Je pourrais encore vous citer d'autres champs d'activité du comité, mais je dois me borner. Je tiens cependant à vous parler de ce que nous avons fait en Grèce, puisque aussi bien cela me donnera l'occasion de parler de la Belgique, bien qu'à première vue les rivages de la mer du Nord, soient bien éloignés des flots bleus qui baignent l'Hellas. Il s'agit du décret qui a constitué une section étrangère à l'école française d'Athènes et du bâtiment que le comité de Paris a fait construire pour donner l'hospitalité aux élèves étrangers.

Digitized by Google

Des pourparlers engagés d'abord entre le président du Conseil municipal, remplacé bientôt par le président du Conseil des Ministres M. Theotokès et M. Homolle, directeur de l'école, amenèrent le gouvernement grec a seconder notre initiative et à déposer sur le bureau de la Chambre, un projet de loi.

Ce projet de loi qui expliquait pourquoi un terrain contigu à celui de l'école devait être donné à la France, fut voté à l'unanimité. Ceci se passait au moment ou le Sultan donnait à l'Empereur d'Allemagne le terrain de la Dormition de la Vierge. Le comité construisit alors une école-annexe sur le terrain concédé si gracieusement.

Un architecte du gouvernement, plein de talent et d'avenir, M. Tournaire avait préparé les plans. Le nouveau bâtiment put donc être inauguré en 1902, en présence des ministres grecs et de toutes les sommités scientifiques d'Athènes, de M. Cawadias notamment, directeur des musées nationaux, à qui nous devons un témoignage particulier de vive reconnaissance pour les sympathies françaises dont il nous a donné tant de preuves, à cette occasion et depuis, alors qu'il a bien voulu traduire en grec et faire distribuer aux intéressés une brochure sur les ressources que présentent nos facultés de médecine.

Mais il ne suffisait pas de construire, il fallait aussi se préoccuper du recrutement de l'école, et grouper autour d'elle, sans préoccupations de rivalités internationales de groupes les jeunes savants, soucieux d'archéologie, qui ne peuvent trouver dans des établissements de leur propre pays, l'enseignement approprié. Une ancienne convention de 1847, sous le Ministère Salvandy nous servit à amorcer de nouvelles conversations. Les Belges furent les premiers invités, puisque aussi bien sous Louis Philippe, ils avaient reçu les premieres ouvertures.

D'abord hésitants, ils finirent par demander quatre places, une par Université. C'était trop, car nous avions aussi comme clients, la Hollande, la Suède, la Norvège, le Danemark et peut-être l'Espagne, et le nombre de nos places était limité. Mais nous leur fîmes la part plus large qu'aux autres et un premier convoi partit.

M. Laurent, qui à son retour a professé à Liège, et a fait sur

Digitized by Google

l'art grec à Bruxelles nombre de conférences très écoutées et très applaudies, en faisait partie. J'ai eu la bonne fortune de faire sa connaissance à Athènes, lors de l'inauguration et j'ai conservé le meilleur souvenir de son éloquence, et de son intelligence. Qu'il me permette de lui dire que son départ a laissé parmi ses maîtres et ses camarades d'universels regrets.

Le comité a donc pu réussir dans la tâche qu'il s'était donnée. Aujourd'hui dans des chambres spacieuses, jouissant de tous les privilèges, de tous les avantages attachés à l'école, profitant du même enseignement, les étrangers sont assimilés aux élèves français.

L'hospitalité qu'on leur donne est gratuite, ainsi du reste que l'enseignement, et les étudiants ne doivent qu'une légère rémunération annuelle pour les frais de service.

Le premier convoi de Belges fut suivi d'un second. Il semble qu'ensuite le mouvement se soit ralenti; mais il faut espérer que ce n'est qu'un moment d'arrêt et que bientôt il reprendra de nouveau, et que les savants belges continuront à unir leurs efforts à ceux des Scandinaves, des Hollandais, des Français, pour enrichir ce trésor de découvertes qui est un des plus beaux fleurons de la couronne que le monde savant a tressée en l'honneur de la Grèce antique.

C'est le vœu le plus cher du comité de Paris.

Voilà en quelques mots ce que sont nos comités.

Vous voyez que leur œuvre se rattache à celle que vous poursuivez ici même, car en en rendant plus profitable et plus agréable le séjour des étudiants étrangers en France, ils en augmentent le nombre, et par suite travaillent, comme vous, à la propagation de la langue française. J'aurais pu ajouter bien des choses, mais il faut savoir se borner. Permettez-moi cependant, en terminant, puisque je viens de parler de la propagation de la langue française, de vous dire un mot de ce qui s'est fait à Grenoble, car les résultat qu'y ont obtenu les efforts combinés de l'université et du comité sont vraiment étonnants. Le nombre des étudiants étrangers, nul jadis, est aujourd'hui de plus de 800, tous immatriculés à l'université et au cours des vacances.

Bien des causes ont contribué à ce magnifique développe-

Digitized by Google

ment, et sans doute la fierté des montagnes qui rivalisent avec ce que la Suisse offre de plus alpestre, n'y est pas étrangère, mais il y a autre chose encore et tout d'abord l'organisation à la fois scientifique et pratique de l'enseignement de la langue française; puis une série de mesures négociées par l'université avec des gouvernements étrangers, comme la Prusse par exemple. Aux termes de ces arrangements réciproques, l'étudiant peut suivre à Grenoble les cours de droit romain, et ces mois passés en France comptent dans son temps de scolarité.

Ne pourrait-on pas généraliser cet exemple, et à l'instar de ce qui se fait à Grenoble et en Prusse, demander que les étudiants belges et les étudiants français puissent étudier pendant un certain nombre de semestres indifféremment dans une université française ou belge, sans rien perdre de leur temps de scolarité.

Il suffirait d'une entente entre les ministres de l'instruction publique des deux pays, et je crois bien que la jeunesse y applaudirait. Permettez-moi donc de vous présenter le vœu suivant :

Estimant qu'un séjour dans une université française ou belge ne peut être que très profitable aux études et à la jeunesse des deux pays, nous, membres du Congrès d'Arlon, exprimons le vœu qu'il soit pris par les ministres compétents telles dispositions qui laissent aux étudiants de Belgique et de France la possibilité de passer deux ou trois semestres dans les universités de l'un ou de l'autre pays et que le temps ainsi passé, compte dans le temps de scolarité exigé par la loi.

Digitized by Google

III. — SECTION PÉDAGOGIQUE

Le français qu'il faut enseigner

PAR

M. YVES GUYOT [1]

Le français a certaines qualités propres : clarté, précision rapidité.

Le meilleur français est celui qui réunit ces qualités. C'est celui-là qui doit être enseigné.

Les auteurs français qui le représentent sont : Montaigne, mais sa langue du XVIe siècle doit le faire écarter pour les commençants; La Fontaine, Molière, La Bruyère, à l'exclusion de ses morceaux littéraires; Fontenelle, quand il ne fait pas le bel esprit avec la marquise à laquelle il montre des étoiles; Voltaire qui a porté, à un degré supérieur, ces trois qualités de la langue dans ses *Lettres anglaises*, dans son *Histoire de Charles XII*, dans son *Essai sur les mœurs*, son *Siècle de Louis XIV*, dans ses dialogues, ses mélanges et ses lettres; Montesquieu qui a donné au français une concision et un relief

[1] M. Yves Guyot, empêché à la dernière heure de se rendre à Arlon, nous a envoyé cette note, où il résume sa pensée.

Digitized by Google

qui en prouvent la force comme langue politique et juridique.

Tels sont les auteurs qui doivent être lus et étudiés au point de vue de la langue. Certes, il est facile, avec l'*Histoire de Charles XII*, le *Siècle de Louis XIV*, des extraits de l'*Essai sur les mœurs* et de la correspondance de Voltaire, d'établir plusieurs volumes qui ne pourraient choquer personne. On peut faire aussi un Montesquieu à l'usage des institutions de jeunes filles.

C'est ce français qu'il faut enseigner, auquel on doit toujours se référer, mais il est indispensable de connaître certaines pages de Rousseau, de Chateaubriand, de Mme de Staël, de Victor Hugo, de Lamartine, etc.! Seulement il importe que le professeur ramène toujours ses élèves au style concret et les préserve des artifices comme les antithèses, des vocables pris pour des choses, des métaphores mises à la place d'arguments, des mots vides et sonores dont le romantisme a abusé.

Le professeur doit maintenir la logique de la langue et éliminer les mots détournés de leurs sens.

Sans abuser du purisme, le professeur doit débarrasser la langue des locutions vicieuses, comme « rien d'autre », etc.

Au point de vue intellectuel, le français représente l'économie de l'effort.

Digitized by Google

III. — SECTION PÉDAGOGIQUE

La diction française

PAR

M. JEAN BLAIZE
professeur à Paris

Je voudrais attirer l'attention du Congrès sur l'utilité de la diction pour l'enseignement et la propagation de la langue française.

La diction, vous le savez, est l'art de rendre le débit distinct, correct, expressif et agréable.

1° *Le débit distinct.* — Une bonne émission de la voix et une ferme articulation sont utiles à l'étude d'une langue. Par le débit très distinct, que donnent des exercices spéciaux, le maître enseigne mieux la prononciation exacte et l'élève montre mieux qu'il l'a saisie. Des vices d'articulation, blésités plus ou moins déplorables, doivent être d'ailleurs corrigés;

2° *Le débit correct.* — Le maître doit non seulement recommander une prononciation (généralement la traditionnelle), en présentant, en expliquant une classification des mots, mais

Digitized by Google

encore indiquer les différentes prononciations admises et celles aussi qu'il faut se garder d'adopter. Loin de moi la pensée de contester l'importance de la phonétique. Le professeur de diction doit mettre à profit cette science. Mais, au point de vue même de la prononciation, il doit apporter des notions que ne considèrent généralement pas les phonétistes, au sujet desquelles certains phonétistes ont des opinions erronées. Je fais, par exemple, allusion à des façons d'articuler non employées dans la prose et qui doivent l'être dans le vers;

3° *Le débit expressif.* — Ce qu'on n'envisage ordinairement pas dans l'étude d'une langue, c'est l'animation du débit, l'expression vocale des idées et des sentiments. L'étude de l'expression montre qu'en français l'accent d'intensité, toujours placé sur la dernière syllabe sonore du mot, peut l'être aussi, très fortement, sur une autre syllabe de ce mot; l'étude de l'expression est de la plus haute importance pour qui veut acquérir les inflexions convenables; l'étude de l'expression rend de grands services à qui veut connaître à fond les divers genres littéraires, les pensées précises des auteurs. Pour bien lire et bien réciter, il faut avant tout bien comprendre. S'il est vrai qu'une langue est une musique, pourquoi ne pas enseigner une langue comme on enseigne la musique, en faisant interpréter, exécuter les différentes œuvres qui servent d'études;

4° *Le débit agréable.* — Tout art doit produire des impressions de beauté. Si le langage est un art, pourquoi ne pas enseigner à le rendre agréable par la bonne articulation, par la prononciation correcte, par la mélodie des inflexions, par la beauté de l'expression des idées et des sentiments?

Une langue est un chant, et le vers est plus un chant que la prose, et le vers lyrique est plus encore un chant que le vers qui se rapproche de la prose. Pourquoi donc enseigner une langue sans enseigner à rendre perceptible la différence qui existe entre cette langue telle que nous nous en servons dans la conversation et cette langue telle que l'ont rythmée les poètes?

Pourquoi laisser croire que le son représenté par l'E dit muet,

Digitized by Google

ce son délicat qui est une des beautés de notre prononciation, a disparu dans la plupart des cas, en vers comme en prose; qu'en vers comme en prose, les associations de voyelles sont généralement monosyllabiques (*lion* et non *li-on*, *mys-té-rieux* et non *mys-té-ri-eux*); que, par conséquent, la langue versifiée, où l'E muet non élidé et l'association dissyllabique de voyelles contribuent à la mesure, est une langue archaïque? Pourquoi laisser se propager cette erreur de M. Psichari, l'éminent philologue?

La vérité, c'est que le vers français est le français par excellence. Qu'on le dise donc comme il doit être dit et non comme la prose! Que surtout, vers ou prose, la parole soit expressive! Que notre chère langue soit enseignée d'une façon plus vivante, plus attrayante! Que, dans la lecture et la récitation, la langue de La Fontaine, de Molière, de Racine, de Corneille, de Victor Hugo, soit parlée avec esprit, avec gaieté, avec émotion, avec héroïsme, avec lyrisme, la langue de Verhaeren avec une « force tumultueuse », la langue de Maeterlinck avec le sentiment du mystère!

Mais les moyens matériels d'enseigner la diction dans les écoles, dans celles où les professeurs de lettres n'ont pas étudié cet art? Qu'à défaut de cours réguliers, des lectures, des récitations, des conférences soient faites par des professeurs de passage ayant une sérieuse culture littéraire! Que par ces maîtres ou d'après leurs principes, les élèves soient autant que possible exercés! Lectures, récitations, conférences de ce genre se font en Suisse, en Allemagne, dans le Grand-Duché de Luxembourg, que l'exemple donné soit de plus en plus suivi!

Une idée des plus pratiques est la suivante Il s'agit de *lectures jouées*, de ce que nous faisons en France sous le nom de *lectures populaires*. Dans des salles d'écoles, dans des salles quelconques, devant des publics composés en grande partie d'ouvriers, hommes et femmes lisent à haute voix les rôles d'une pièce, comédie, tragédie ou drame, œuvre ancienne ou moderne. Ce genre de lecture comporte plus de mimique que la lecture ordinaire : on joue ou l'on joue presque; on esquisse les grands mouvements que réclamerait le jeu théâtral. Un causeur rem-

Digitized by Google

place au moyen d'explications les scènes, les passages supprimés. Ni costumes spéciaux, ni décors; une table, parfois, quelques accessoires, et c'est tout. Voilà de quoi constituer dans les écoles d'excellentes séances. Rien n'empêche que des rôles de femmes ne soient tenus par des garçons et des rôles d'hommes par des filles.

Voilà aussi de quoi organiser des soirées aux comités de l'*Alliance française*, soirées où pourrait utilement s'exercer la fantaisie, le talent de certains sociétaires. Ne serait-il pas désirable qu'il y eût plus de bons diseurs parmi les membres des comités, que la diction, sentimentale, dramatique ou comique, fût souvent un des attraits des réunions?

Veuille le Congrès émettre le vœu que, dans le plus de villes possible, la diction française soit enseignée dans les écoles et cultivée dans les comités de l'*Alliance!*

Digitized by Google

III. — SECTION PÉDAGOGIQUE

L'étude de la diction française. — Son utilité

PAR

Mme CHRISTIANE

Il est certain que la majorité des personnes qui, en Belgique, parlent le français ne s'expriment, les unes plus, les autres moins, que par à peu près. Laissons de côté les fautes de langage, telles que les locutions de terroir, les barbarismes, les constructions vicieuses; les fautes de ce genre sont plutôt le résultat d'une mauvaise éducation ou d'une instruction incomplète. C'est-à-dire qu'on les rencontre plus rarement à mesure que le niveau social devient plus élevé.

Mais nous avons dans notre pays un défaut beaucoup plus grave, parce qu'il est, pour ainsi dire, inné en nous, faisant partie de notre tempérament national, sans tenir compte des distinctions de classes : c'est notre accent. Nous avons, ce que l'on désigne d'une façon pittoresque, en France, l'accent belge! Et cette dénomination englobe l'accent flamand et l'accent wallon, que nous distinguons, nous, parfaitement, l'un de de l'autre, mais qui, pour nos aimables voisins, ne font qu'un. L'accent belge, sans constituer pour eux un motif de dédain à notre égard, le Congrès d'aujourd'hui l'atteste, n'est pas non

Digitized by Google

plus une recommandation pour l'Académie ou la Comédie française.

Mais, dira-t-on, tout en l'accentuant et en le prononçant mal, nous parlons le français, nous avons une littérature et un théâtre d'expression française. N'est-ce pas là un précieux avantage sur les pays où la langue de Corneille est toujours considérée comme une langue étrangère?... Et y a-t-il lieu pour nous de nous chagriner, si nous ne parlons pas le français avec cette pureté d'intonation des Français eux-mêmes? Peut-être trouvera-t-on qu'il serait plus sage de notre part, avant de songer à raffiner la langue chez nous, de limiter nos efforts à la vulgariser parmi ceux qui en ont le plus besoin. Eh! bien, permettez-moi de croire que l'un n'empêche pas l'autre, et que, tout en enseignant le français, on peut enseigner le bon français.

En enseignant à la jeunesse une langue imparfaite, que ferions-nous?... Nous travaillerions à la décadence du français en Belgique; tel n'est point notre but. Empêchons donc cette belle langue de se corrompre en franchissant nos frontières, n'en faisons pas un patois à part, exclusivement à notre usage et cherchons, autant que possible, à lui conserver la prononciation de son pays d'origine.

Si nous nous en rapportions aux programmes de notre enseignement officiel, nous aurions tort assurément de nous alarmer. Ces programmes, où la phonétique de la langue française n'a pas été oubliée, mentionnent, en effet, l'étude du français pour les élèves de nos athénées, de nos écoles communales des deux sexes, quelques-uns indiquent même l'étude de la déclamation, c'est-à-dire l'interprétation déclamatoire de scènes empruntées au théâtre classique. D'où vient donc alors que le résultat réponde si peu à l'effort?... C'est que, entre le programme lui-même et son application pratique, il y a une nuance assez sensible. Ces lectures, ces exercices de diction ne sont en réalité que des exercices de mémoire et de récitation. On s'occupe très sommairement de la prononciation et peu importe que les morceaux choisis soient déclamés avec l'accent local. C'est ainsi que nos jeunes filles, car c'est d'elles surtout que je me préoccupe, « belgicisent » les chefs-d'œuvre de

Digitized by Google

la littérature et du théâtre français. Ainsi, rien n'est plus douloureusement comique que d'entendre des scènes de Polyeucte, d'Horace, d'Athalie avec la prononciation flamande.

Il y a une chose dont je tiens à me défendre, c'est de mettre la moindre intention hostile dans ces remarques. Ce qui est en jeu ici ce ne sont point les personnes, mais les traditions. On n'a jamais accordé, dans notre pays à l'enseignement de la diction française l'importance voulue. S'il en était autrement, nous ne verrions pas des hommes politiques, à la Chambre et au Sénat, exciter la verve maligne des journalistes, nous n'entendrions pas des orateurs, savants, professeurs, membres de la magistrature et du barreau s'exprimer en un français déplorable, qui contraste souvent avec leur notoriété intellectuelle.

Dans les salons cela ne vaut guère mieux : le bon ton y coudoie sans cesse le mauvais langage. Les femmes y sont élégantes, les jeunes filles fort gracieuses, mais trop fréquemment, hélas! dès qu'elles ouvrent la bouche pour parler, l'illusion s'évanouit... Et l'on constate avec chagrin que ces salons mondains n'ont pas le moindre rapport avec les salons littéraires de la Restauration et des époques suivantes.

Excusez-moi, Mesdames et Messieurs, d'avoir, peut-être, abusé de l'indulgence que vous avez mise à m'écouter. La question dont je vous ai entretenus intéresse, je crois, autant que le nôtre, les pays où l'on parle le français, où l'enseignement et les lettres sont, en partie du moins, d'expression française. Et cette question, nul doute que, grâce à votre autorité, elle ne trouve sa solution. Il suffirait, de votre part, du vote d'une motion, telle que je viens d'en déposer le projet au bureau à titre simplement documentaire, d'une motion par laquelle la « Section pédagogique » de notre Congrès appellerait l'attention des personnes compétentes sur la prononciation défectueuse de la langue française, dans nos provinces flamandes, en indiquant comme moyen d'y remédier, le relèvement, dans les établissements d'instruction publique, de l'enseignement de la vraie diction française.

Digitized by Google

Digitized by Google

III. — SECTION PÉDAGOGIQUE

Le français en Belgique et l'Ecole française de Bruxelles

PAR

M. RODDE

directeur de l'Ecole moderne philotechnique
professeur d'économie sociale

Avant d'exprimer mes idées devant mes honorables collègues, qu'il me soit permis de leur réclamer l'indulgence indispensable et la liberté la plus grande, notamment en ce qui concerne certaines appréciations qui, je le crains, n'auront probablement pas l'heur de plaire à mes amis les Belges, quoique j'ai pensé et écrit mon rapport, je puis l'affirmer, ayant les meilleures intentions à leur égard.

Mes excuses vont tout d'abord aux professeurs belges qui enseignent le français, mais ils voudront bien reconnaître avec moi que, si je les en excepte, beaucoup de leurs confrères n'ont pas obtenu les résultats qu'on serait en droit d'espérer à notre époque de méthode et de progrès. Il faut bien avouer que leur situation est particulièrement difficile : entre la lutte politico-scolaire et la question du flamand, ils semblent être entre l'enclume et le marteau. La concurrence désastreuse que font aux

Digitized by Google

écoles officielles les instituts religieux, largement subsidiés par le gouvernement, désorganise les programmes, décourage les dévouements les plus sincères et fait baisser le niveau des études de deux ou trois classes, alors qu'on n'aurait pas trop de tous les moyens ordinairement employés pour contrebalancer l'action dissolvante du régime bilingue.

La formation des professeurs ne se ressent pas moins de cette situation que les études des jeunes gens. Ceux-là, quand ils sortent des universités et qu'ils sont docteurs en philosophie et lettres, se trouvent dans de bonnes conditions pour enseigner. Mais les autres? Quelle est donc la culture générale de certains ingénieurs, si l'on en excepte leurs connaissances techniques? Quelle est celle, trop souvent, d'un régent d'école moyenne, celle d'un instituteur, surtout s'il sort de certains établissements où des jurys spéciaux délivrent des diplômes avec une naïve (?) facilité? Et, si, laissant de côté les connaissances, je jette les yeux sur la préparation pédagogique, que dirais-je encore, sinon qu'elle est rudimentaire presque toujours. L'enseignement du français, qui ne vas pas sans une forte culture générale et de bonnes aptitudes pédagogiques, est donc, vu les tares que j'ai signalées, donné généralement dans de mauvaises conditions.

Les résultats le prouvent surabondamment. Au point de vue immédiatement pratique, on peut constater que la pierre d'achoppement des examens et des concours est constituée par la composition française. Et cependant on s'y montre bien indulgent! Ah! les jurys ne demandent pas de la transcendance et pardonnent bien volontiers l'absence de tournures délicates et d'originalité; ils sont habitués à se contenter d'un style presque correct, sans grâce et d'allure commune. Mais je parle du style; que devrais-je dire des idées émises? Habitués à calquer leurs expressions, les élèves de nos rhétoriques calquent aussi leurs pensées. On ne leur a pas appris à raisonner, à trouver dans leur propre fonds les arguments dont ils ont besoin. Et d'ailleurs, le pourraient-ils, n'ayant pas à leur disposition l'outil précis qu'est la langue pure pour disséquer les sujets qui leur sont proposés?

La conséquence de cet état d'infériorité en français dans

Digitized by Google

lequel se trouvent nos élèves belges est une médiocrité générale de toutes les études, parce que professeurs et élèves usent d'un instrument imparfait, les uns pour se faire à peu près comprendre, les autres pour saisir vaguement ce qui leur est expliqué. De chaque côté l'on constate la disproportion des efforts tentés et des résultats acquis. Devons-nous être étonnés alors du manque de largeur d'esprit qui caractérise un certain nombre de Belges! Naturellement j'excepte de cette allégation une élite qui, par bonheur, devient plus nombreuse chaque jour, et dont la particularité est d'être sympathique aux idées françaises.

Mais ce n'est pas à 18 ans que s'arrêtent les effets de ce régime spécial d'enseignement. Quoique admirateur des grandes choses qu'ont faites les « petits Belges », je me vois forcé, pour être franc, de leur faire connaître mon opinion (qu'ils voudront bien me pardonner quand ils sauront que personne plus que moi ne désire les voir briller au premier rang des nations). Outre que la langue de beaucoup d'orateurs belges se ressent de leur médiocre préparation scolaire, celle même des Français résidant en Belgique s'atrophie, perd son caractère sous l'influence nocive des tares de l'ambiance. Quant aux Belges, ils reconnaissent eux-mêmes l'étroitesse ordinaire des idées de nombre de leurs compatriotes, et la partie intellectuelle de la nation déplore l'insignifiance et la vulgarité des conversations. Dans le genre plaisant, qu'affectionne le peuple, on ne rencontre que la « zwanze » grossière et sans esprit ou la gaudriole brutale et sans art, comme en France, au temps de Rabelais. Et si, à Bruxelles notamment, on lit de bons auteurs et l'on va applaudir les comédies modernes, il faut bien avouer que le snobisme y est pour un peu. Encore cette observation ne s'applique-t-elle qu'à la classe aisée. Parmi le peuple le mal est plus grand. Un de mes amis, industriel de Bruxelles, a constaté que ses ouvriers lisent les journaux français à l'exclusion de ceux de Flandre, et sont cependant incapables de s'expliquer et de recevoir des ordres autrement qu'en patois de Bruxelles. C'est que, d'une part, le flamand des journaux n'est pas le leur et que, d'autre part, ils ne comprennent pas la moitié des textes français qu'ils lisent.

Digitized by Google

Faut-il ajouter que la majeure partie de la population belge, qu'on n'a pas rendue curieuse des belles choses, dont l'esprit est peu affiné, ne lit pas ou lit fort mal. Le feuilleton et les faits-divers des journaux constituent la base de ses jouissances intellectuelles, et encore ne consent-elle qu'à regret à débourser l'argent nécessaire : on se cotise pour un abonnement au journal *Le Soir* dont le coût est de 30 centimes par mois! Voici qui explique bien des choses et notamment le fameux « parler belge » dont M. Cohen, de l'Université de Leipzig, a fait une étude des plus intéressantes.

Le « parler belge » est bien ce qu'il y a de plus énervant pour un Français de culture quelque peu développée. Le vocabulaire étriqué, auquel on doit avoir recours pour se faire comprendre, exige de continuelles repétitions et des périphrases sans fin. Servez-vous du mot propre; on ne vous entendra pas et vous serez traité de « stoeffer », c'est-à-dire de pédant. Dans la capitale, la façon de s'exprimer, commune à la moitié des habitants, se complique de tournures flamandes et de vieux français. Ce charabia, qui a cours même dans la bonne bourgeoisie, est ordinairement agrémenté d'une diction toute particulière auprès de laquelle l' « assent » du Marseillais est agréable.

Rien d'étonnant donc qu'on n'ait pas en Belgique le respect qui est dû à la belle langue française et à tout ce qui touche à la France, dont on est peu apte à comprendre le génie multiforme et précurseur. Est-il possible de réagir? Pourquoi faut-il le faire?

Il faut propager le français parce que c'est contribuer à faire aimer la France et à émanciper les esprits, deux tâches auxquelles tout homme, Français on non, ne doit pas faillir.

Il est utile, avant d'expliquer la raison de ce double devoir, d'émettre un principe : la bonne connaissance d'une langue est un des meilleurs moyens de développer et d'affiner l'esprit. Boileau nous assure que

> Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement.

Or, la réciproque est vraie : quand l'élocution est facile, on conçoit clairement. Le merveilleux instrument qu'est une langue

Digitized by Google

est d'autant plus utile qu'on le connaît mieux ; il permet d'éclairer, de préciser la pensée, de réduire l'effort de compréhension ; il facilite les spéculations intellectuelles où la minutie d'expression est indispensable. La possession complète d'une langue est, à ce qu'en a une partie de la nation belge, ce que la palette de Rubens est aux quatre ou cinq couleurs des artistes maoris. D'un côté, l'art lumineux et vivant, de l'autre, un symbolisme obligé, vague et fruste. Et, puisque professeur, je m'adresse à beaucoup de mes confrères, je leur demande si, le plus généralement, un bon élève en français n'a pas de notes convenables dans les autres branches, alors que celui qui est fort en mathématiques peut ne rien valoir pour le reste? Je leur demande aussi si les siècles passés, au cours desquels l'enseignement portait presque exclusiment sur le latin et le français, n'ont pas produit des esprits et des caractères aussi remarquables que notre époque? Ne sont-ce pas là des preuves suffisantes pour reconnaître au français une puissance éducative de premier ordre, qui doit faire placer son enseignement au-dessus de tous les autres, d'autant plus qu'il se prête à tous les genres de gymnastique intellectuelle? Je n'entreprendrai pas de faire ici l'apologie de la lecture bien comprise, qui est souvent plus profitable à l'intelligence que tout le fatras de connaissances hétéroclites dont nos maîtres ont essayé de nous bourrer le cerveau. A plus forte raison, les exercices de français, par l'effort sérieux, exact et non mécanique qu'ils demandent, sont tout designés pour développer le raisonnement l'initiative, le jugement et le goût, qualités qui manquent trop souvent à nos jeunes étudiants. Faut-il ajouter que la classe de français se prête à un enseignement presque universel, les sujets de composition pouvant être choisis dans l'histoire, la géographie, les arts, l'économie sociale, la philosophie, la morale, les sciences même.

J'ai dit, il y a un instant, qu'il n'est personne qui ne doive aimer et faire aimer la France. En cela je n'innove rien, puisque Jefferson a écrit : « Tout hommes a deux patries : le pays où il est né et la France. » Et je pense qu'on ne contestera pas que la France a été et reste à l'avant-garde de l'émancipation intellectuelle et sociale. Les peuples ont les yeux fixés sur elle ; leur sort

Digitized by Google

est lié au sien; ses ennemis sont ceux du genre humain tout entier, car elle est l'*inventeur* des grandes idées, des grands courants humanitaires; elle est le flambeau qui ne doit pas s'éteindre. Voilà ce que nous, Français résidant hors des frontières, voyons mieux peut-être que nos frères attachés au sol ancestral. La France doit vivre pour continuer d'éclairer le monde; elle ne le peut faire qu'à condition de soutenir efficacement son action politique, industrielle et commerciale, qui est intimement liée à la diffusion de sa pensée, de son idéal, de sa langue. Combattre pour le progrès de la langue française, c'est défendre la cause de l'humanité, c'est vouloir le bien des peuples, car le français est l'instrument de la liberté : qui, dans les pays civilisés, ne connaît la *Marseillaise*?

Il ne m'appartient pas de vous conseiller les moyens à mettre en œuvre pour accomplir au mieux cette sublime tâche. Depuis longtemps vous avez pensé et agi, et votre devoir vous est apparu aussi précis que la langue dont vous avez pris la défense. Mais, chargé l'année dernière, par la Chambre de commerce française de Bruxelles, de tracer les grandes lignes du programme de l'établissement d'instruction qu'elle voulait fonder, j'ai étudié particulièrement la question de la diffusion du français par les écoles françaises.

Si le gouvernement de Paris fait de nombreux et louables efforts pour maintenir et propager les écoles françaises d'Orient, il a des raisons plus impérieuses encore pour essaimer son enseignement au cœur des pays civilisés et surtout des contrées voisines. En Belgique particulièrement, une école française était indispensable, vu la situation de l'influence française contrebalancée, depuis quelques temps, par le pangermanisme et le flamingantisme, vu aussi les liens nombreux, intellectuels et économiques, qui unissent les deux pays.

Et ce n'est pas seulement Bruxelles qui doit être un centre français d'attraction intellectuelle. Nous devons ambitionner la même faveur pour Anvers, Gand, Liége, les grandes villes où les esprits sont déjà sympathiques au courant des idées françaises.

Je ne tracerai pas ici le programme de ces écoles. Je l'ai

Digitized by Google

développé dans le *Bulletin de la Chambre de commerce française* (numéro de novembre 1907); il pourrait être celui des trois autres écoles à fonder en Belgique.

Que les hommes d'action se mettent à l'œuvre; qu'ils suivent l'exemple si réconfortant de M. Rolland et de ses dévoués collaborateurs, et ils verront les souscriptions affluer, les sympathies se grouper autour d'eux, les élèves arriver en nombre considérable. Ils auront contribué à la formation de la « plus grande France » et, en même temps, à l'émancipation des hommes. Ce n'est pas là un idéal chimérique. Un devoir s'impose à tous les Français, à tous les amis de la France et de sa langue :

« La France est le porte-graines de l'humanité » disait dernièrement M. Pierre Baudin; soyons fiers d'être ce porte-graines !

Digitized by Google

Digitized by Google

IV. — SECTION SCIENTIFIQUE

Raisons plaidant en faveur de l'adoption du français comme langue auxiliaire internationale

PAR

J.-A. FÜRSTENHOFF,
docteur en sciences, Bruxelles

Au premier abord, l'idée de faire servir la langue française au noble but de la paix n'apparaît pas bien clairement à l'esprit, mais en y réfléchissant, on conçoit que l'adoption du français comme langue auxiliaire pour les relations internationales constituerait une étape considérable faite dans la voie de l'union étroite des races européennes.

1. Nécessité urgente d'une langue auxiliaire internationale

La nécessité d'une langue auxiliaire internationale n'est plus contestée par personne. Elle s'impose avec une évidence de plus en plus manifeste à mesure que se développent les relations de toute sorte entre les nations civilisées. On pourra bientôt faire le tour du monde en moins de quarante jours; on télégraphie

Digitized by Google

(même sans fil) d'un bout à l'autre des mers ; on téléphone entre capitales ! Or, à quoi bon télégraphier d'un continent à l'autre et téléphoner d'un pays à l'autre, si les deux correspondants n'ont pas de langue commune ? La facilité des communications a amené une extension correspondante des relations économiques : le marché européen s'étend sur toute la terre. Les grandes nations possèdent des colonies jusqu'aux antipodes. Leur politique n'est plus confinée sur l'échiquier européen ; elle devient coloniale et « mondiale ». Toujours pour la même raison, elles sont de plus en plus obligées de s'entendre et de s'unir par des conventions ou des organismes internationaux tels la Conférence interparlementaire de la Paix, l'Union postale universelle, le Bureau international de la propriété industrielle à Berne, celui des poids et mesures à Paris, l'Association géodésique internationale, l'Union des observatoires, l'Association internationale des Académies, etc. sans compter les congrès de plus en plus fréquents réunissant des spécialistes de toutes nationalités.

Il est difficile de concevoir qu'en dépit de tous les progrès accomplis, les hommes ne soient pas encore parvenus à s'entendre pour adopter un langage unique.

2. Chances du latin

Universalité du latin dans le passé. — Il y eut certes des époques où l'on sembla tendre sinon vers l'unité de langage, tout au moins vers l'adoption d'une même langue secondaire pour les rapports universels. Ce fut le cas en premier lieu pour le latin qui eut autrefois de grandes chances de s'imposer à l'Europe. L'expansion de la puissance romaine fit en effet admettre le latin comme langue officielle par les peuples conquis et les autres langues lui cédèrent peu à peu le pas.

Cependant, le latin classique n'était parlé dans toute sa pureté qu'à Rome et à Rome même par les seuls patriciens. L'ignorance des légionnaires, la difficulté des communications s'opposèrent à ce que la langue du conquérant pénétrât sans déformation chez les peuples conquis. Il s'opéra un véritable brassage entre le latin et les dialectes locaux, brassage d'où sortirent les langues

Digitized by Google

modernes. Toutefois, le latin se maintint encore longtemps en Europe comme langue écrite, comme langue de la religion et de la science; jusqu'au XVIIe siècle il fut un instrument d'échange intellectuel dans l'Europe entière.

* * *

Abandon du latin. — En se perfectionnant, les langues nationales limitèrent, de plus en plus, l'usage du latin. Celui-ci semble même destiné à disparaître complètement du programme des écoles dans un avenir plus au moins rapproché. Tout a été dit au sujet des avantages du latin, mais les regrets que peut provoquer son abandon paraissent devoir être vains. D'ailleurs, le latin ne peut être proposé sérieusement que comme langue à l'usage des lettrés. En effet, le latin classique est beaucoup trop difficile et trop long à apprendre. Il ne faut pas se lasser de le répéter : l'élite de la jeunesse passe sept et jusque neuf ans à étudier le latin et aboutit à l'écrire péniblement à coup de dictionnaire et pas toujours correctement. A plus forte raison n'est-elle pas en état de le parler. Aussi, l'immense majorité a-t-elle bientôt fait d'oublier toute notion de cette langue. Même ceux qui, par profession, entretiennent et développent leur connaissance du latin, éprouvent de grandes difficultés à s'en servir. On sait que la thèse latine, devenue facultative depuis 1903 en France, n'est plus considérée que comme une corvée ridicule et une ennuyeuse formalité et ce n'est un mystère pour personne que beaucoup de candidats s'en acquittent en traduisant ou en faisant traduire leur travail rédigé en français. (*La thèse latine et le doctorat ès lettres*, par PICAVET. *Rev. intern. de l'enseignement* du 15 mai 1903.) Ainsi, la majorité des docteurs en philosophie et lettres est incapable de se servir couramment du latin. Que dire alors des docteurs en science, en droit et en médecine!

* * *

Le latin ne se prononce pas de même dans les divers pays. — De nos jours, on peut même considérer comme une impossibilité de parler latin, car, ainsi que le reconnaissait d'Alembert,

Digitized by Google

nous ignorons comment les Latins prononçaient la plupart de leurs voyelles et de leurs consonnes. Sans doute, la philologie a fait de grands progrès dans la connaissance phonétique de l'idiome parlé à Rome et notamment après les travaux de Corssen, Seelman, etc., on est arrivé à une précision relative à cet égard, mais les notions ainsi acquises n'ont guère pénétré du monde savant dans celui des collèges. Il en résulte que chaque nation moderne prononce le latin à peu près comme sa propre langue et trouve ridicule la prononciation des autres. Ainsi *Cicero* se prononce en France *Sisero*, en Allemagne *Tsitsero*, en Italie *Tchitchero*, alors qu'à Rome on disait *Kikero*. De même le *u* est prononcé *ou* par plusieurs peuples, *dominus* se disant *dominous*, alors qu'à Rome, dès la fin de la République, on disait *domnos*. Toute tentative pour uniformiser cette prononciation se heurterait à une routine invétérée, à une tradition séculaire et il serait sûrement plus facile d'introduire la prononciation d'une nouvelle langue que de modifier celle admise dans chaque pays pour le latin.

Le latin ne pourrait donc être proposé que pour les relations internationales par écrit et il est inutile de démontrer l'insuffisance de l'écriture pour les relations internationales. Ce serait un langage de muets et en plus, un langage hérissé de difficultés.

3. Chances des néo-latins

On a proposé des modifications du latin, des néo-latins qui ne sont pas plus admissibles que le latin lui-même. Des modifications, mêmes légères, apportées à une langue, suffisent déjà pour en modifier considérablement l'aspect. Or, ce sont des modifications profondes que devrait subir le latin classique, car celui-ci ne convient plus par son synthétisme à l'esprit des peuples modernes. Toutes les langues vivantes actuelles, y compris celles dérivées du latin, ont évolué du synthétisme vers l'analytisme. Le latin ainsi modifié constituerait une langue nouvelle ne conservant que les racines latines et pouvant se classer parmi les langues romanes. C'est l'avis de M. Michel

Digitized by Google

Bréal, lorsqu'il s'exprimait ainsi : « Je suis porté à croire que ce latin saturé de termes modernes ou de mots anciens à significations nouvelles, plié à une syntaxe plus analytique, ne tarderait pas à ressembler beaucoup à du français. (*Revue de Paris*, 15 juillet 1901, p. 233.) Malgré la plus grande régularité que l'on pourrait donner à la grammaire d'une telle langue, il vaudrait infiniment mieux adopter directement une des langues romanes et parmi celles-ci tout particulièrement la langue française.

4. La langue auxiliaire doit être analytique, comme l'est surtout le français

Le français se rapproche, en effet, considérablement du modèle que Leibnitz indiquait en 1679 pour aider à l'élaboration d'une langue idéale. Leibnitz déclarait inutile et illogique la pluralité des déclinaisons et des conjugaisons. Il devrait donc, disait-il, n'y avoir qu'une seule déclinaison et qu'une seule conjugaison. Le grand penseur préférait les langues analytiques, telles que le français, aux langues synthétiques, telles que le latin et trouvait qu'il fallait tendre à supprimer le plus possible les flexions. Elles font double emploi avec les particules, les propositions régissant les cas et les conjonctions régissant les modes. Par conséquent, ou bien les cas et les modes dispensent des particules ou bien les particules dispensent des cas et des modes. Cette dernière alternative est évidemment préférable, car les particules sont bien plus nombreuses et plus variées que les flexions; il serait impossible d'avoir autant de cas que de prépositions et autant de modes que de conjonctions. Le latin avait dû réunir dans une même forme terminale les fonctions de l'attributif, de l'intermental, du locatif, etc. Il faut donc remplacer tous les cas par le nominatif précédé de diverses propositions et tous les modes par l'indicatif précédé de diverses conjonctions. C'est cette simplification qui a été le principal point de départ de l'évolution romane.

Est-il nécessaire de faire valoir ici que parmi les langues modernes, la française surtout a supprimé les déclinaisons et tend à l'unité de conjugaison, la première conjugaison dans laquelle se

Digitized by Google

rangent désormais tous les nouveaux verbes étant seule encore vivante. Les autres conjugaisons constituent avec la plupart des diverses exceptions de la grammaire, les reliques du passé, des *fossiles*. Affirmons-le donc hautement, l'évolution de la langue française mène celle-ci à la régularité et à la simplicité. Elle porte en elle, comme les êtres vivants, une masse d'éléments atrophiés, morts, éléments dont elle saura sans aucun doute se débarrasser. Cette tendance à la régularité se manifeste certes également dans l'évolution des autres langues et surtout des langues romanes du sud de l'Europe, mais le français se distingue particulièrement dans cette voie. Le graphisme même évolue en français de façon à supprimer les erreurs étymologiques et à faciliter la prononciation.

5. Chances des langues artificielles

La tendance légitime des nationalités vers leur indépendance linguistique a fait croire à l'impossibilité de l'adoption, presque réalisée cependant dans le passé, du français comme seconde langue et les esprits désireux d'aboutir se tournèrent vers les langues artificielles.

Nous avons tous entendu parler du volapuk et plus récemment de l'espéranto qu'un récent congrès vient encore de rappeler à nos souvenirs. Les volapukistes et les espérantistes ont montré et montrent encore une telle confiance en la bonté de leur cause qu'il est impossible de ne pas examiner leurs revendications.

*
* *

Les langues artificielles évoluent aussi. — Depuis plus de deux siècles de nombreuses tentatives ont eu pour objet la création d'une langue artificielle. On peut considérer le père Herman Hugo ou Hugon, né à Bruxelles en 1588, comme le premier savant qui se soit occupé sérieusement de la question. Des esprits remarquables tels que Descartes, Leibnitz, Voltaire, Condillac, Condorcet, etc., ont préconisé l'emploi d'une langue neuve, mais l'examen approfondi des nombreux projets proposés ne pourrait se faire ici. Nous renvoyons donc le lecteur

Digitized by Google

à l'ouvrage très documenté que MM. Couturat et Leau ont fait paraître sur la matière (*Histoire de la langue universelle.* Paris 1903), ouvrage auquel nous avons fait de nombreux emprunts. Contentons-nous de signaler que l'étude des divers projets de langues artificielles donne l'impression d'une véritable évolution dans les idées qui ont présidé à leur création. Certains de ces systèmes sont devenus surannés sans avoir jamais été adoptés ; d'autres tout aussi inutilisés forment une transition entre les précédents et les projets modernes.

***

Les langues artificielles philosophiques. — Les plus anciens de ces projets, que l'on pourrait ranger sous la rubrique de systèmes philosophiques, étaient basés sur l'idée séduisante de classer d'abord toutes les notions du savoir humain dans un ordre logique et de tirer de cette classification même les radicaux nécessaires pour constituer le vocabulaire. Ainsi Dalgarno proposa le système décimal pour cette classification et traduisait les chiffres en lettres d'après une clef choisie une fois pour toutes.

***

Les langues artificielles arbitraires. — *Le volapuk.* — Insensiblement, les inventeurs se rendirent cependant compte des inconvénients provenant du classement des connaissances en catégories et ils en arrivèrent à forger de toutes pièces les mots de leur vocabulaire. L'effort de mémoire nécessaire pour apprendre une telle langue était toujours considérable. On s'explique donc l'échec des projets basés sur le choix arbitraire des radicaux.

Mgr. Scheyler, prélat romain et polyglotte remarquable, inventa le volapuk en tirant ses radicaux de diverses langues et principalement de l'anglais. Ces radicaux pris au hasard et dénaturés ne rappelaient souvent plus rien du mot primitif, connu d'ailleurs seulement de ceux parlant la langue à laquelle il était emprunté. Mgr. Schleyer qui s'était inspiré des mobiles philanthropiques les plus élevés, considérait son invention comme une grande œuvre de paix et il eut un moment l'illusion d'avoir vrai-

Digitized by Google

ment réalisé l'union des peuples en la basant sur la question des langues. En effet, paru en 1880, le volapuk se répandit d'abord dans l'Allemagne du sud, puis en France vers 1885 et de là dans tous les pays civilisés des deux continents. Le Comité français comprenait des notabilités de toutes espèces. Il se donnait simultanément à Paris 14 cours. De grands magasins tels que ceux du Printemps en organisaient pour leur personnel. En un mot, le volapuk fit des progrès rapides et eut un succès inouï. En 1889, il y avait 283 clubs volapukistes dans le monde et l'on évaluait à 1 million le nombre total d'adhérents. Le nombre des ouvrages spéciaux était de 316 dont 182 parus en 1888. On comptait aussi 25 journaux volapukistes et au 3e congrès qui se tint à Paris en 1889, l'on s'entretint exclusivement en volapuk. Le triomphe universel et définitif de cette langue semblait donc établi et cependant son déclin fut plus rapide encore que ses progrès. Il serait trop long d'établir les diverses raisons qui amenèrent son abandon quasi total. Nous nous contenterons d'indiquer parmi ces raisons la trop grande richesse que Mgr. Schleyer avait donné à sa langue. On vantait par exemple les 505,440 formes différentes que peut prendre un verbe en volapuk, alors que ses adeptes réclamaient surtout une langue simple et pratique. Il y avait encore l'inconvénient déjà signalé de l'arbitraire qui avait présidé au choix des radicaux. Il n'en fallut pas davantage pour que des demandes de réformes se fissent jour. Mgr. Schleyer s'opposant aux réformes, celles-ci s'accomplirent sans lui et amenèrent des schismes. La déroute finale devait fatalement s'ensuivre.

* * *

Les langues artificielles doivent être analytiques et à radicaux internationaux. — Les discussions passionnées qui s'engagèrent sur ce terrain du volapuk ont au moins eu pour effet de mieux mettre en lumière les conditions que doit remplir une langue artificielle pour être acceptable. Des linguistes et des philologues s'occupèrent de la question et s'ingénièrent à donner au nouvel organisme une base scientifique, c'est-à-dire historique et philologique. Il serait trop long d'essayer de résumer les nombreux

Digitized by Google

travaux parus sur ce sujet. Contentons-nous de signaler les deux conditions principales sur lesquelles l'accord fut à peu près complet. Ces deux conditions sont d'abord le caractère analytique de la grammaire et ensuite l'internationalité absolue ou aussi grande que possible des radicaux à choisir.

Parmi les divers projets satisfaisant plus ou moins à ces deux conditions, l'*idiome neutral*, œuvre d'une académie internationale, est assurément l'un des plus complets et des plus pratiques qui aient été proposés depuis le volapuk. L'idiome neutral est un exemple typique de la tendance évidente que montrent les langues artificielles à se rapprocher des langues naturelles lorsqu'elles se soumettent à la seconde des conditions qui viennent d'être mentionnées. C'est en effet par le secours de la philologie et la recherche des racines internationales qu'est produit ce rapprochement. Les langues naturelles, vers lesquelles convergent les langues artificielles, guidées par la philologie, sont exclusivement les langues romanes et particulièrement le français, car les racines internationales sont surtout d'origine latine (J. Lott évalue à 10,000 le nombre de racines latines devenues internationales). Il en est si bien ainsi que l'idiome neutral adopte une grammaire plutôt romane et prend pour modèle la prononciation française pour décider du graphisme de ses racines. Il est extrêmement remarquable que l'Académie dont émane l'idiome neutral, bien que présentant toutes les garanties nécessaires de neutralité (elle se composait d'un Belge, de deux Danois, quatre Allemands, un Anglais, trois Italiens, deux Hollandais et six Américains, donc pas un seul Français) ait abouti à une langue exclusivement romane par sa grammaire et son vocabulaire !

Il est cependant à remarquer qu'en se rapprochant des langues romanes, les langues artificielles prennent l'apparence disgracieuse et choquante d'une langue nationale estropiée, n'ayant d'autre part aucune littérature ni tradition vivante. C'est ce que Remy de Gourmont fait ressortir avec humour dans le passage suivant : « Le goût de l'esperanto est barbare. Peut-être que ce langage n'est pas très désobligeant pour un Turc, mais un Français tel que moi-même, ne peut voir sans honte, ces mots

Digitized by Google

volés à sa propre langue et mutilés ou bariolés à la sauvage. Il me semble que je considère avec pitié un de ces prisonniers d'autrefois qu'on renvoyait aux siens le nez coupé, les oreilles rasées. »

*
* *

L'espéranto. — Zamenhof chercha à éviter de parodier les langues romanes en adoptant trois catégories de radicaux, à savoir : les internationaux réels, ceux qui ne le sont que partiellement et ceux qui ne le sont pas du tout. Ces derniers ramènent naturellement l'arbitraire qu'il fallait surtout écarter.

Un autre inconvénient que présente l'espéranto, ainsi d'ailleurs que toutes les langues artificielles, est la déformation que la dérivation régulière fait subir aux radicaux au point de les défigurer complètement. C'est pourquoi Grabowski est fondé en reprochant à l'espéranto de dire *kommunikigo* pour *communicasion* et *legigi* pour *légalizer*, etc. On se trouve ainsi acculé à cette antinomie : les mots internationaux ne sont pas réguliers et les mots réguliers ne sont pas internationaux. Il est certain que l'on préférera toujours des mots internationaux irréguliers mais connus, à des néologismes réguliers, mais barbares. L'on est ainsi conduit à reconnaître que les radicaux internationaux à dérivation régulière, tout autant que les radicaux pris arbitrairement, mènent à une langue inacceptable. La régularité tant prônée de la dérivation des langues artificielles est donc un leurre !

Notons encore que l'espéranto a le tort de présenter une forme spéciale pour l'accusatif, alors que l'évolution générale des langues modernes les oriente vers l'analytisme, c'est-à-dire la suppression des régimes.

On ne s'étonnera point que des tendances se manifestèrent dans le sens d'une réforme de l'espéranto. C'est ainsi que virent le jour *l'analytic modern latin* de Grabowski, la *mundo-lingue* de J. Lott, la *lingua komun* de Kürschner, le *panroman* de H. Molenaar (de Munich), propositions qui rectifient la courbe de l'évolution des langues artificielles menant celles-ci vers les langues romanes, courbe que l'espéranto essaie en vain de

Digitized by Google

modifier. Déjà, en 1894, le Dr Zamenhof, inventeur de la langue, se vit obligé de dissoudre la ligue espérantiste qu'il avait fondée quatre ans auparavant. Cette dissolution se fit uniquement parce que des projets de réforme menaçaient déjà à cette époque de remettre en question les bases mêmes de la langue.

* * *

L'ido. — Il est d'ailleurs à présumer que les exigences réformistes ne pourront être supprimées si l'espéranto se répand quelque peu. Déjà une scission grave s'annonce. M. de Bauffront, l'auteur bien connu de divers lexiques espérantistes a créé un nouveau langage appelé l'*ido* et de nombreux adeptes suivent déjà ce nouveau prophète, de même qu'autrefois les volapukistes se convertirent en foule à l'espérantisme. Tous les hommes, désireux de faire aboutir la question de la langue auxiliaire, ont montré et montreront d'ailleurs toujours un pareil désintéressement pour adhérer, même les yeux fermés, à la langue qui leur paraîtra réunir le plus de chances de réussite.

* * *

Les langues artificielles se corrompraient en se répandant. — Malheureusement, les chances sont moindres en réalité, qu'en apparence. Ce qui manquera toujours à une langue artificielle, comme aux langues mortes, c'est une norme fixe de prononciation. Le fait qu'un certain nombre de volapukistes ou d'espérantistes de nationalités différentes ont pu se comprendre, jouer des pièces, etc., n'infirme guère cette vérité. L'enthousiasme des néophytes d'une religion ne leur permet pas d'en apercevoir les désavantages. C'est par une série de déformations souvent imperceptibles, et par un usage très répandu, qu'une langue se corrompt. L'académie que l'on voudrait fonder pour fixer une langue nouvelle, serait naturellement internationale, donc soumise à des influences contradictoires rendant l'accord difficile à obtenir, en admettant qu'il se fasse d'abord sur la prononciation des racines latines choisies.

Ces appréhensions ne peuvent exister à l'égard du français s'il

Digitized by Google

était adopté comme langue auxiliaire. Ayant déjà subi une longue évolution, parlé par des millions d'hommes, fixé dans une des plus riches littératures qui soient, le français possédera toujours une force expansive propre qui lui permettrait de s'imposer de façon uniforme aux différents peuples sans avoir à craindre de se désagréger à leur contact. Respectueux de son glorieux passé, et de sa vitalité actuelle, les étrangers s'étudieraient à se l'assimiler scrupuleusement. Les erreurs individuelles auraient ainsi un correctif certain et elles ne pourraient faire masse comme dans le cas d'une langue neuve.

6. Chances des langues vivantes

Il est, d'autre part, un fait indiscutable. Seule, la croyance à l'impossibilité d'un accord en faveur d'une langue vivante pouvait justifier sérieusement les propositions de langues artificielles. La possibilité d'un tel accord signifierait donc l'inutilité de ces propositions. Le travail énorme de l'élaboration des deux cents langues environ qui ont déjà été inventées n'aurait pas cependant été effectué en pure perte. Il aurait en effet servi à démontrer, d'une part l'inutilité des tentatives pour créer une langue internationale vraiment indépendante des langues néolatines, et d'autre part, la préférence à accorder aux langues romanes, et particulièrement au français, comme langue internationale.

Comme dernier argument en faveur du français comparé aux langues artificielles, on peut encore faire valoir que celle de ces langues qui possède actuellement le plus de défenseurs, c'est-à-dire l'espéranto, doit surtout son succès relatif à l'engouement de certains Français. Peut-on admettre qu'un seul des espérantistes français s'oppose à l'adoption de la langue française comme langue auxiliaire? D'ailleurs les Français sont précisément les seuls n'ayant pas voix au chapitre! Quant à l'amoureux d'idéal qui s'obstinerait à poursuivre le chimérique espoir d'une langue nouvelle parfaite et destinée à rester telle, on pourrait le satisfaire en lui montrant la possibilité de perfectionner la langue française de façon à satisfaire ses exigences.

Digitized by Google

7. Chances du français

L'examen attentif de la question montrant la nécessité d'écarter les langues mortes ou nées telles, il nous reste à envisager la situation de la langue française vis-à-vis des autres langues vivantes.

*
* *

Universalité de la langue française dans le passé. — Une sorte de consentement universel a fait adopter autrefois le français comme langue diplomatique et comme langue des cours. Bien des faits d'ordre politique y avaient aidé : les croisades où les Francs avaient joué un grand rôle; plus tard, les expéditions normandes, le prestige de Louis XIV et les succès militaires de Napoléon. La splendeur sans pareille de la littéraire française au XIIe siècle et au XVIIe siècle, la séduction mondaine et humanitaire des écrivains français du XVIIIe siècle, l'attrait permanent exercé par Paris, n'influèrent pas moins pour faire adopter le français par la haute société européenne. Vers 1770, celle-ci parlait exclusivement le français partout. Aujourd'hui, le développement de l'esprit nationaliste a diminué quelque peu à l'étranger ce goût de la culture française qui faisait dire qu'on avait deux patries : la sienne et la France. L'attrait exercé par cette dernière est cependant encore vivace.

*
* *

Les langues nationales ne seraient pas lésées par la langue auxiliaire. — Un des premiers motifs de crainte des divers pays pourrait être qu'une fois adoptée par les différentes nations, la langue française n'arrive à s'imposer au point de faire passer les langues nationales au second plan et même de les supplanter complètement. Dans la pensée de certains, l'emploi d'une langue a des contre-coups politiques et sociaux; adopter le français, c'est subir une sorte d'annexion morale. Or, si l'abandon du grand nombre actuel de langues au profit d'une seule ne pourrait être

Digitized by Google

qu'avantageux pour tout le monde, il n'en est pas moins puéril de craindre qu'on puisse, par l'adoption d'une seconde langue, diminuer la valeur de ce puissant outil qui a été le nationalisme linguistique pour la constitution et la défense des nationalités. Rien de semblable n'est plus à redouter. Les langues modernes sont arrivées aujourd'hui à un stade de développement tel, qu'elles ne sauraient souffrir du contact du français employé seulement pour les relations extérieures. Rappelons-nous que la langue grecque, bien constituée, résista et se répandit en Orient pendant la domination romaine. Chacun conservant sa langue maternelle, les relations à l'intérieur des États ne seraient aucunement modifiées au point de vue linguistique. Les gouvernements auraient d'ailleurs toute liberté de prendre les mesures de défense qu'ils jugeraient utiles.

*
* *

Les Français ne tireraient pas d'avantages spéciaux de l'adoption de leur langue. — La crainte que l'emploi international de leur langue ne procure aux Français des avantages spéciaux, n'est pas plus sérieuse à l'examen. En effet, l'emploi exclusif du français par la diplomatie n'a pas, que l'on sache, fait attribuer jusqu'à présent de part plus grande à la France, dans les traités. La facilité procurée à quarante millions de Français par l'adoption de leur langue ne serait-elle pas d'ailleurs largement compensée par l'avantage qui en résulterait pour près de deux milliards d'étrangers de ne plus devoir s'attarder à l'étude d'une dizaine de langues ? Il y a de grandes probabilités pour que l'adoption du français comme langue auxiliaire profite, par exemple, plus largement à l'exportation allemande qu'à l'exportation française, sur les marchés du monde. En réalité, la langue française cesserait simplement d'être l'apanage exclusif de la France. Elle deviendrait une propriété internationale et son extension profiterait à l'ensemble des nations au même titre, par exemple, que le système métrique.

*
* *

Digitized by Google

Chances des autres langues vivantes. — Le désir secret qu'auraient d'autres nations de faire adopter leur propre langue pourrait, semble-t-il, les inciter à s'opposer à l'adoption du français. Il est certain que c'est le français qui a le plus de chances d'aboutir et son échec signifierait plutôt le rejet des autres langues également. Quant à l'espoir de voir une des autres langues s'imposer d'elle-même par son expansion naturelle, il est chimérique. En effet, la persistance de l'emploi de certaines langues telles que le polonais, malgré une pression officielle considérable, montre la vanité des efforts faits pour la suppression rapide de langues bien constituées. D'ailleurs, le courant des idées mène à la suppression des tyrannies linguistiques. Quant à l'expansion des langues par l'émigration des nationaux, le développement de l'anglais aux États-Unis (bien que les émigrants n'y furent pas tous Anglais) est certes encourageant, mais celui du français au Canada et du hollandais en Afrique du Sud ne l'est guère. D'autre part, il n'est pas absolument certain que c'est une majorité qui sera appelée à décider du choix de la langue universelle de l'avenir. L'éminent sociologue russe Novicow (« La langue auxiliaire du groupe de civilisation européen et les chances du français », *Revue des Deux Mondes*, du 1er décembre 1907) démontre au contraire, par l'exemple de l'allemand littéraire et de l'italien, véritables langues auxiliaires empruntées à de petits États, la Saxe et la Toscane, que ce sont les minorités cultivées qui décident de ce choix.

* * *

La formation spontanée d'une langue universelle exigerait des siècles. — Disons plutôt que, branches d'une même famille, les diverses langues européennes sont destinées à se compénétrer de plus en plus, grâce aux facilités croissantes des communications. De même que divers dialectes d'une même contrée ont fini par donner naissance à une langue unique, de même les diverses langues européennes doivent fusionner en une langue composite, d'abord très compliquée, puis évoluant vers

Digitized by Google

la simplification. Malheureusement, un tel phénomène exigera probablement une si longue série de siècles qu'il est de l'intérêt de la civilisation d'adopter dès maintenant une langue secondaire et de préférence le français, pour faciliter les rapports entre humains.

* * *

Il n'y a plus de raisons d'animosité contre la France. — On a pu croire que l'animosité plus ou moins déclarée que ressentiraient certaines nations envers la France, serait un obstacle à cette adoption. Nous avons dit jusqu'à quel point on peut séparer les intérêts de la langue française, devenue propriété internationale, de ceux de la France, dépossédée de l'usage exclusif de sa langue. D'autre part, des sentiments francophobes pouvaient avoir leur raison d'être lorsque la France était en situation de prétendre à l'hégémonie politique en Europe. A présent, que la France est devenue une nation résolument pacifique, de tels sentiments ne doivent plus exister. Le développement moderne de puissances telles que l'Angleterre, l'Allemagne, les États-Unis, la mobilisation des forces jusqu'ici latentes en Asie, ont enlevé définitivement toute possibilité à l'hégémonie d'une seule nation dans le monde. La tendance est au contraire aux concentrations de toutes natures et à la confédération des États, d'abord par groupements isolés, puis par l'union de ces groupements. Bien qu'encore première puissance par sa richesse, son commerce et son industrie, la diminution trop grande de sa natalité a mis la France en état d'infériorité numérique vis-à-vis des autres puissances. Celles-ci ont désormais plus de raisons de rechercher son amitié que de craindre une agression de sa part. Les récents accords politiques, ceux qui ne peuvent manquer de se conclure dans l'avenir, sans compter les sympathies que la France a pu s'assurer parmi les nations latines et slaves et dans le monde, placent réellement la nation française dans une situation privilégiée. Les influences pacifiques de la démocratie, très puissante en France, viennent encore fortifier cette situation. L'adoption internationale de la

Digitized by Google

langue française ne pourrait donc éveiller sérieusement la jalousie des autres nations.

On constate d'ailleurs, en faisant abstraction des protestations chauvines qui se produisent en tous pays, lorsqu'on soulève la moindre question internationale, qu'il existe en faveur de la langue française un courant d'idées vraiment favorable dans les divers pays.

*
* *

Sympathies anglaises pour la langue française. — En Angleterre, M. Clondesley Brereton, étudiant la question des langues dans *The Monthly Review*, sous le titre « Towards Germany or France » (« Vers l'Allemagne ou la France »), se demande si l'Angleterre, qui réorganise à ce moment son enseignement secondaire, doit se tourner vers l'Allemagne ou vers la France. Au cours de son étude approfondie, il opte nettement pour la France. Voici certaines des raisons qu'il expose : « Quel est, écrit-il, l'idéal qui domine l'éducation germanique? La recherche de l'érudition! Quelle est la préoccupation qui domine l'enseignement français? Celle d'une culture harmonieuse! Et lequel des deux idéals nous est actuellement le plus nécessaire en Angleterre? Laquelle des deux langues nous promet le meilleur développement linguistique, logique, esthétique et littéraire? Est-ce l'allemand, avec sa glorieuse poésie lyrique, son vocabulaire presque sans bornes, avec sa structure d'architecture gothique, ses phrases cathédralesques qui se ramifient en une masse de branches, en un véritable enchevêtrement de chapelles latérales, qui rappellent à la fois l'immensité, la majesté et le mystère de son architype? L'étudiant moyen distingue mal au travers du fouillis d'arbres que les forêts sacrées germaines placent devant ses yeux: il s'oriente difficilement au milieu du dédale des phrases interminables et s'empêtre dans un style embarrassé et compliqué. » M. Brereton donne donc franchement la préférence au français « avec sa poésie, son sens exquis de la mesure, son vocabulaire moins copieux, mais qui forme un admirable arsenal d'expressions soigneusement classées ». D'après lui, « la prose française combine la pure ligne

Digitized by Google

architecturale classique, avec la chaleur et le coloris du sentiment moderne; elle rappelle, par sa précision et sa solidité, les routes et les ponts inébranlables des Romains. Son bon goût, sa modération et son raffinement témoignent qu'elle s'inspire directement des meilleures époques de la culture grecque! Langue claire et logique, esthétique et littéraire! Peut-on trouver un meilleur instrument de discipline mentale en dehors du monde classique? »

L'opinion élogieuse de M. Brereton sur les avantages que présente l'étude de la langue française n'est pas seulement partagée par beaucoup de ses compatriotes, mais encore par tous les gens impartiaux et cultivés. N'est-ce pas encore un Anglais, M. Wells, qui, dans ses *Anticipations*, alla jusqu'à prophétiser l'adoption universelle de la langue française, en se basant sur l'infériorité des autres langues et particulièrement de la langue anglaise?

* * *

Sympathies américaines pour la langue française. — Aux États-Unis également, la langue française s'est acquise de très vives sympathies. M. Cameron, professeur de la célèbre université de Yale, s'y est exprimé de la façon suivante : « L'helléniste à la recherche de l'ancienne éducation classique, la retrouvera dans la France moderne qui, non seulement est arrivée à reconstituer le style littéraire grec, mais y a encore ajouté certaines formes, certaines tournures particulières, et a réussi par là à conquérir une suprématie littéraire rappelant celle de l'hellénisme classique. La dette contractée par le monde pratique envers la France est également prouvée par une longue liste de génies scientifiques. Il n'est pas étonnant, dès lors, que Thomas Jefferson se soit écrié un jour : « Tout homme a deux patries, la « sienne et la France! » Dans l'histoire des États-Unis, ce sont encore des noms de Français illustres qui tiennent le premier rang. Notre dette politique envers la France est très grande, car c'est elle qui a été, comme l'a dit Guizot, la nation purificatrice des idées du monde. Et c'est encore elle qui, avec les États-Unis, marchera, la main dans la main, à la recherche du progrès, de

Digitized by Google

l'idéal en politique, en morale et en civilisation ! » (*Revue bleue*, du 19 janvier 1905, p. 95.)

*
* *

Sympathies suédoises pour la langue française. — En Suède, M. Vising, recteur de l'université de Gothembourg (« La commission de réforme des lycées et l'enseignement des langues. Ce que nous recevons, ce que nous perdons, ce qu'il nous faut », *Journal du commerce et de la marine de Gothembourg*, reproduit dans *Skolan*, 1902, p. 7), fait valoir avec éloquence « les raisons qui font de l'enseignement de la langue française un incomparable instrument pédagogique; il proclame l'heureux privilège de la littérature française, plus apte que nulle autre à troubler efficacement les dangereuses sécurités intellectuelles et morales; il discerne, mieux que ne fait le vulgaire, les germes français épanouis dans la science, la littérature et surtout l'art suédois contemporains. Le latin supprimé ou à peu près, le français leur demeure doublement cher, qui perpétue les grands souvenirs classiques et donne la clef des langues romanes ». L'Union franco-scandinave, placée sous la présidence d'honneur du prince royal, est un gage de la sincérité de ces tendances francophiles. Des groupements de ce genre existent également dans divers pays, spécialement en Angleterre, en Bohême, etc. Aux États-Unis, il existe 157 comités franco-américains.

*
* *

Sympathies allemandes pour la langue française. — Pour ce qui regarde l'Allemagne, on pourrait croire, à première vue, que l'opposition doive y être systématique. Cependant, les savants et les philologues allemands ont si bien conscience de ce que tous les peuples européens doivent à la tradition latine, qu'ils préféreraient une langue internationale à base purement latine non seulement comme plus homogène, mais encore comme plus réellement internationale. Les plus illustres philologues allemands tels que Jacob Grimm, Max Müller, Hermann Diels, etc., se sont très nettement prononcés dans ce sens. En

Digitized by Google

outre, parmi les nombreux Allemands qui se sont occupés des langues artificielles, la grande majorité s'est également déclarée en faveur du latin ou des langues romanes. Un d'entre eux, J. Schipfer (*Essai de grammaire pour une langue internationale*, Wiesbaden, 1839), écrivait même que le vocabulaire français devait être préféré à tous les autres. Faut-il rappeler les prédilections marquées, pour la langue française, par le grand Frédéric et par d'autres Allemands illustres? En réalité l'exclusivisme intransigeant est le fait d'Allemands peu instruits et aveuglés par un préjugé nationaliste, qui ne peut cependant être réellement blessé dans le cas qui nous occupe. L'Allemagne intellectuelle proclame que la civilisation allemande est fille de la civilisation romaine et il ne lui manque pas d'arguments historiques pour étayer son opinion : l'empire allemand n'est-il pas le successeur de l'empire romain germanique dont les souverains allaient se faire couronner à Rome et se considéraient comme les héritiers des empereurs romains d'Occident. Herman Diels, membre de l'Académie des sciences de Berlin et philologue remarquable, affirme dans une conférence faite le 6 novembre 1900, qu'un Allemand ne peut savoir sa langue et comprendre l'histoire et les institutions de son pays que s'il connaît le latin. C'est pourquoi, il propose de populariser les humanités latines en Allemagne. N'est-ce pas le lieu de faire valoir ici avec Brereton, Cameron et Vising que nous venons de citer et aussi avec Kürschner (*Die Gemeinsprache der Kulturwölher*, 1900) qu'à défaut du latin, l'étude du français par les Allemands présente également pour eux l'avantage de leur faire apprendre et comprendre les mots étrangers qui abondent dans leur propre langue, avantage que n'offre jusqu'ici que l'étude autrement longue du latin et du grec. A ce titre, l'étude de la langue française constituerait certes ces humanités populaires désirées par Diels, les humanités latines pouvant difficilement se concevoir populaires.

Et que l'on ne croie pas que de telles humanités ne soient goûtées en Allemagne! Lors de conférences littéraires françaises organisées en ce pays par le professeur Martin Hartmann, il y eut en 1899 un total de 4,000 auditeurs répartis dans 11 villes,

Digitized by Google

de 16,000 auditeurs dans 15 villes en 1900 et de 26,000 auditeurs dans 81 villes en 1901. Nous ignorons les résultats des années suivantes, mais nous ne doutons pas que les Allemands ne soient venus de plus en plus nombreux écouter lire et commenter par des littérateurs français, les fables de La Fontaine, les scènes de Molière, les contes de Daudet, les œuvres de Victor Hugo, etc. Dans certains petits centres de province, un dixième de la population assistait aux conférences. Ces chiffres, tout à l'honneur du peuple allemand, montrent avec quelle ardeur celui-ci se consacrerait tout entier à l'étude de la langue française, devenue langue auxiliaire internationale.

D'autre part, la langue allemande, quels que soient ses mérites, n'ayant pour maintes raisons (parmi lesquelles sa construction syntaxique en est déjà une plus que suffisante), aucune chance d'être admise par les autres nations, et le choix immédiat d'une langue auxiliaire ne pouvant que favoriser l'expansion économique si débordante de l'Allemagne, celle-ci ne peut hésiter entre le français et l'anglais. On pourrait en effet faire valoir le grand nombre d'humains parlant cette dernière langue. Nul doute que dans une étude semblable à celle de M. Brereton et ayant pour titre « Vers l'Angleterre ou la France » l'auteur qui se déclarerait en faveur du français, n'obtienne l'approbation de l'Allemagne tout entière.

Quelle que puisse être, d'ailleurs, l'opposition que les chauvins allemands voudraient faire à l'adoption du français, ce serait faire injure aux dirigeants que d'admettre une indifférence de leur part vis-à-vis d'un mouvement qui engloberait non seulement des nations non germaines, mais encore un groupement aussi important que celui des Suédois unis aux Norvégiens, aux Danois, aux Finlandais et aux Hollandais.

* * *

Sympathies des autres nations pour la langue française. — La Russie, elle, ne peut, naturellement, que se ranger du côté de l'alliée dont la langue est d'ailleurs déjà d'un usage courant dans les sphères officielles. Novicow ne conclut-il pas comme Wells à l'expansion définitive du français? Quant aux nations

Digitized by Google

latines dont les langues pourraient seules prétendre, philologiquement parlant, à l'internationalité, elles subissent trop l'ascendant moral, littéraire, scientifique et économique de la France pour qu'il y ait le moindre doute à émettre à leur égard. L'adoption du français, de préférence à l'anglais, serait avantageux surtout pour elles.

*
* *

La langue française, moyen de gouvernement et instrument de paix. — Faisons encore ressortir l'importance considérable que la langue française devenue neutre par son adoption internationale aurait pour les États composés de nationalités diverses et souvent hostiles, telles la Russie, l'Autriche-Hongrie, l'Allemagne et même les États-Unis. Alors que la langue du conquérant ne se supporte qu'avec peine, la langue française serait admise avec empressement comme un gage de paix et de tolérance par toutes ces nationalités et amènerait bien plus sûrement l'unité. Cause de la suppression des conflits à l'intérieur des pays, la langue française préparerait aussi de cette façon la voie à la bonne entente entre les pays eux-mêmes. Ce serait l'acheminement vers la paix universelle, vœu sublime et ardent des peuples!

CONCLUSIONS

Ayant ainsi fait ressortir le besoin urgent d'une langue auxiliaire, l'inadmissibilité des langues mortes et artificielles ainsi que les raisons philologiques, historiques et politiques qui désignent la langue française au choix des peuples pour leurs échanges internationaux, essayons de montrer les moyens qui favoriseraient la diffusion de cette conviction.

Une des premières préoccupations devrait être la défense de ce patrimoine commun des peuples que doit être de plus en plus la langue française. Une protestation internationale devrait s'éle-

Digitized by Google

ver des milieux cultivés chaque fois que, par étroitesse de vues ou ignorance des nécessités mondiales, on projette en quelque endroit que ce soit, de restreindre l'enseignement du français dans les programmes d'études. Une semblable restriction devrait être considérée par tous comme un délit de lèse-humanité au même titre que le serait, par exemple, une limitation du système métrique.

Une seconde préoccupation devrait être celle-ci : s'efforcer de faire bénéficier l'enseignement du français, dans le monde entier, de toutes les diminutions que devra fatalement subir, dans l'avenir, l'enseignement des langues anciennes.

En troisième lieu, il conviendrait d'organiser un mouvement de propagande en faveur de l'idée de la langue française employée comme langue auxiliaire, propagande assimilable comme tendance et comme moyens à celle faite si énergiquement en faveur de la paix. Mais à qui confier l'organisation d'une semblable propagande? L'examen attentif du but que se sont fixés les divers groupements existant actuellement en faveur de la langue française, montre qu'aucun d'eux ne vise spécialement l'idée qui nous occupe. Voici, en effet, les principaux de ces groupements :

L'alliance française, Association nationale pour la propagation de la langue française (ayant 294 comités en France et ses colonies, et 364 comités dans le reste du monde) ;

La Mission laïque française;

La Société des conférences françaises à l'étranger;

Le Groupement des universités et grandes écoles françaises pour les rapports avec l'Amérique latine;

L'Association flamande pour la vulgarisation de la langue française (Belgique) ;

L'Union romande pour la culture et l'enseignement de la langue française (Suisse);

La Fédération internationale pour la culture et l'extension de la langue française;

La Société d'échange international des enfants pour l'étude des langues étrangères.

Digitized by Google

Il paraît donc indispensable de compléter les efforts faits actuellement pour l'enseignement et la culture de la langue française dans le monde, par l'organisation d'une propagande en faveur de l'emploi international de cette langue. La « Fédération internationale pour la culture et l'extension de la langue française » semble la mieux désignée pour entreprendre cette propagande dont l'objectif doit être le groupement de toutes les bonnes volontés, sans distinction de langue ni de race.

Il est indiscutable que c'est surtout parmi les savants que se trouvent ces bonnes volontés, car portés plus que d'autres à suivre exactement les progrès effectués à l'étranger, ils sont les plus lésés par l'absence d'une langue auxiliaire. Déjà, pour les communications par écrit, le labeur gaspillé en la traduction des innombrables mémoires scientifiques, sans tenir compte des oublis et erreurs qu'entraîne inévitablement semblable traduction, constitue-t-il une entrave considérable et inadmissible au progrès scientifique moderne. Mais, c'est lorsqu'ils sont réunis en congrès et qu'ils ont à prendre contact sans aucun intermédiaire, que les hommes de science ressentent le plus cruellement les effets de ce manque d'entente. Les discussions et les exposés restent généralement lettres mortes dans les congrès pour ceux qui ne comprennent pas la langue dans laquelle ils sont faits, surtout si elle n'est pas une des trois langues admises jusqu'à présent. L'allégorie de la tour de Babel s'impose alors à l'esprit et y fait naître le désir ardent d'une langue commune à tous les humains.

L'instruction scientifique moderne comporte presque partout l'enseignement plus ou moins développé du français. Il n'est donc pas exagéré d'admettre que bien peu de temps suffirait aux hommes de science pour vaincre toute difficulté dès que l'accord se serait effectué en faveur de la langue française. D'autre part, ce sont les savants, surtout, qui éprouvent le besoin d'une langue claire et précise pour leurs échanges internationaux.

Convaincu de la facilité de l'effort à faire dans ce sens, un groupe d'hommes de science s'est joint à nous et s'est constitué en comité provisoire d'une « entente scientifique internationale

Digitized by Google

pour l'adoption d'une langue auxiliaire ». Voici la composition de ce comité provisoire :

MM. Apostolides, N., professeur à l'Université d'Athènes;
Ansiaux, Maurice, professeur à l'Université de Bruxelles ;
Bedot, M., professeur à l'Université de Genève;
Bogdan, G., professeur à l'Université de Jassy;
Bolivar, J., professeur à l'Université de Madrid ;
Catsaras, M., recteur de l'Université d'Athènes ;
Chwolson, O. D., professeur à l'Université de Saint-Pétersbourg;
Cosmovici, L., professeur à l'Université de Jassy;
Demoor, O., professeur à l'Université de Bruxelles;
Ferrero, G., historien à Turin ;
Fürstenhoff, J., professeur de l'Extension universitaire de Belgique;
Girard, A., directeur du Musée du Roi de Portugal, à Lisbonne;
Horvath, G., membre de l'Académie des sciences de Hongrie, directeur de la section zoologique du Musée national hongrois, à Budapest;
Magalhaes-Lemos, professeur à la faculté de médecine d'Oporto;
Marinesco, G., professeur à l'Université de Bucarest;
Mittag-Leffler, G., professeur à l'Université de Stockholm.
Morselli, E., professeur, directeur de clinique à Gènes;
Novicow, I., publiciste, à Odessa;
Pelseneer, membre de l'Académie de Belgique;
Dr Racovitza, Em., sous-directeur du laboratoire Arago, directeur des Archives de zoologie expérimentale ;
Dr Sollier, médecin du Sanatorium de Boulogne-sur-Seine;

Digitized by Google

MM. Van Laer, H., professeur à l'Ecole des mines du Hainaut, à Bruxelles;
Wilmotte, M., membre de l'Académie de Belgique.

Ce groupement a déjà pu manifester son activité en amenant la création d'une section scientifique au Congrès pour l'extension et la culture de la langue française, Congrès siégeant à Arlon en septembre 1908, et en faisant inscrire la question suivante au programme dudit Congrès.

« Il y a lieu d'étudier la meilleure façon de parer aux difficultés « qu'éprouvent de plus en plus les savants des divers pays pour « l'échange de leurs idées. Le nombre de langues admises dans « les Congrès internationaux était jusqu'à présent de trois. Ce « nombre tend à s'accroître par suite de l'avènement scientifique « et industriel de nouveaux pays tels que l'Italie, la Russie, le « Japon, etc., et par suite aussi du rapprochement de plus en « plus intense des peuples, favorisés par la rapidité des commu- « nications. Il appartient certes à notre Congrès d'engager les « savants, tout au moins des pays latins et slaves, à adopter le « français pour leurs communications scientifiques internatio- « nales. Par suite de l'économie considérable de temps ainsi « réalisée, une entente entre ces pays aiderait puisamment à leur « progrès scientifique, et leurs savants et techniciens assure- « raient une publicité bien plus étendue à leurs travaux. »

Que tous les hommes partageant ces vues veuillent bien formuler leur adhésion à l'organisme qui se forme et du même coup s'opérerait un progrès dont la haute portée sociale est évidente pour tout esprit cultivé. Empruntons à la science une comparaison qui montre combien une impulsion même légère peut amener de féconds résultats lorsque les circonstances sont favorables. Cette impulsion initiale est semblable au germe cristallin amené dans un milieu sursaturé. L'apport de cette parcelle impondérable établit comme par enchantement la belle ordonnance cristalline, de même l'annonce d'une propagande en faveur de l'emploi du français comme langue auxiliaire fera s'ajouter d'elles-mêmes les unes aux autres les molécules

Digitized by Google

humaines pour les ranger dans un ordre idéal au point de vue linguistique, tant les conditions sont en faveur de l'entente. Du monde scientifique, le mouvement s'étendra aux autres milieux jusqu'aux masses profondes des peuples et fera graduellement disparaître la plus grave des causes de discorde, celle provenant de l'impossibilité de se comprendre.

La logique indique la voie à suivre pour atteindre ce but. Le premier groupement doit comprendre d'abord les hommes de science, amis des lettres françaises, c'est-à-dire ceux de Belgique, de Suisse, du Canada, du Luxembourg, puis tous ceux parlant une langue-sœur du français, tels les Italiens, Portugais, Grecs, Roumains, Américains du Sud. En troisième lieu viendraient les autres peuples, exception faite des Anglais et des Allemands, c'est-à-dire les Slaves, Scandinaves, Finlandais, Turcs, Arabes, Persans, etc.

On atteindrait ainsi dès maintenant un premier résultat accepté d'avance par le monde savant tout entier. Les savants anglais et allemands se réjouiraient avec les autres de voir définitivement limité à trois, le nombre de langues admises dans les congrès et les relations scientifiques internationales. L'avènement industriel de pays tels que la Russie, l'Italie, le Japon, etc., celui qu'il est permis de prévoir pour d'autres pays, peuvent faire craindre en effet que l'amour propre national des nouveaux venus ne leur fasse exiger la mise de leur langue sur le même pied que les idiomes mondiaux, à défaut d'une langue auxiliaire. Déjà, par exemple, il fallut admettre officiellement quatre langues, y compris la langue italienne, au Congrès de chimie tenu à Rome en 1906, et cette décision provoqua nombre de protestations de la part de savants allemands et russes. (Voir *Chemiker-Zeitung*, 1906, I, pp. 141, 212, 226, 255, 256.)

Il se conçoit cependant que l'emploi de trois langues ne peut constituer qu'un acheminement vers l'adoption d'une seule langue auxiliaire qui ne peut être que le français. Celui-ci une fois assuré des suffrages de tous les autres peuples, les Anglais et les Allemands ne pourraient que se ranger dès lors du côté de la majorité (comme, par exemple, dans le cas du système métrique que l'Angleterre devra adopter prochainement). D'ail-

Digitized by Google

leurs, leur consentement est acquis d'avance, comme nous l'avons indiqué précédemment, si le choix doit se faire pour les Allemands entre le français et l'anglais et pour les Anglais entre le français et l'allemand. L'adoption universelle du français semble devoir être finalement la solution de semblables dilemmes. On peut donc la prévoir sans excès d'optimisme.

Digitized by Google

IV. — SECTION SCIENTIFIQUE

Deux objections psychologiques à la diffusion de la langue française

PAR

FERNAND BALDENSPERGER,
professeur à l'Université de Lyon

Tout n'est certes pas dit, en matière de concurrence linguistique, lorsqu'on a examiné les relations économiques et diplomatiques des peuples, repéré les limites de leurs idiomes, dénombré des écoles et scruté des programmes d'enseignement. Statistiques précieuses et données indispensables, sans doute, mais qui souvent ne mettent en relief que des effets visibles et des résultats tangibles, et laissent dans l'ombre certaines raisons plus profondes de ces singuliers conflits. Surtout quand se trouve en cause une langue désignée entre toutes, comme le français, pour être un instrument de culture, la qualité et l'accent des idées dominantes qu'un langage, par sa littérature, ses journaux, sa tribune politique, est appelé à convoyer, ont une importance qui a été souvent signalée. Il y a plus : le génie d'une langue, son essence profonde, ne laisse pas d'être un

Digitized by Google

élément de succès ou de faiblesse, une cause de préférence ou de discrédit, dès qu'une vertu éducatrice, et non une simple commodité pratique, est attendue d'un idiome étranger. On voudrait rappeler ici deux objections faites de ce point de vue au français; elles concernent le passé, mais il est certain qu'elles ont des survivances et des prolongements dans le présent.

I

Rivarol ne se doutait guère que la vertu capitale qu'il attribuait à notre idiome, dans sa brillante improvisation sur l'*Universalité de la langue française*, était celle que pouvaient lui dénier le plus vivement des étrangers. « Elle est de toutes les langues la seule qui ait une probité attachée à son génie » : telle est la formule qui lui semblait résumer le plus parfaitement les qualités intrinsèques de cette langue, sur laquelle il n'a guère cessé d'exercer son ingéniosité, « comme un amant qui dissèque sa maîtresse », disait-il. La constance de l'ordre direct, « l'incorruptible syntaxe », l'harmonie légère, la netteté du vocabulaire, l'appropriation éminemment sociale, toutes ces particularités du français lui paraissaient se résumer en cette « probité attachée au génie de notre langue » qui garantissait, à l'en croire, son hégémonie.

Or, il est significatif que vers le temps où Rivarol reprenait, dans le *Discours préliminaire* de son illusoire *Nouveau Dictionnaire*, quelques-unes de ces idées, Gœthe donnât, dans *Wilhelm Meister*, une forme épisodique à une objection qui va directement à l'encontre de cette opinion. Une société de comédiens et d'amateurs a décidé, sur l'initiative de Wilhelm et de Serlo, de passer très attentivement en revue les chefs-d'œuvre dramatiques de l'Angleterre et de la France. On commence par quelques tragédies françaises; mais la mélancolique Aurélie — l'Ophélie de la troupe — s'esquive chaque fois qu'une de ces lectures commence. Wilhelm s'étonne et la presse de questions : c'est un souvenir douloureux de son passé, lui dit-elle, que la langue française fait revivre dans sa mémoire.

Digitized by Google

«... Je hais de toute mon âme le français.

« — Comment peut-on, s'écria Wilhelm, être hostile à une langue à laquelle nous aurons encore bien des obligations avant que notre individualité ait pu prendre figure?

« — Ce n'est pas un préjugé, répliqua Aurélie. Une impression malheureuse, le souvenir détesté d'un infidèle m'ont enlevé le goût de ce bel idiome si perfectionné. Ah! comme je le déteste aujourd'hui de tout mon cœur! Pendant toute la durée de notre liaison, mon ami m'écrivait en allemand, et quel allemand cordial, véridique et fort! Il songea à se débarrasser de moi, et le voilà qui se mit à écrire en français, alors qu'auparavant il ne s'était jamais servi de cette langue que par plaisanterie. Je pressentis, je devinai ce que ce changement devait signifier. Ce qu'il rougissait d'exprimer dans sa langue maternelle, il pouvait désormais l'écrire la conscience tranquille. Pour des réserves, des demi-franchises et des mensonges, c'est une langue parfaite; c'est une langue *perfide!* Dieu merci, je ne trouve pas de terme allemand qui puisse exprimer dans toute son ampleur cette perfidie. Notre mot de *treulos* (dénué de bonne foi) est, à côté, d'une innocence enfantine. Être perfide, c'est manquer de bonne foi avec délice, intempérance et plaisir de nuire. Oh! qu'il faut donc l'envier, le raffinement d'une nation qui sait exprimer dans un seul mot de si subtiles nuances! Le français est bien la langue du beau monde, il est digne de devenir la langue universelle qui permettra à tous ces gens de se faire une guerre intestine de tromperies et de mensonges! Les lettres que m'écrivait en français mon infidèle avaient encore fort bon air : avec un peu d'imagination, on pouvait même y trouver de la chaleur et de la passion. Mais à y regarder de près, ce n'étaient là que des phrases, de maudites phrases! Cet homme a détruit tout le plaisir que j'étais capable de prendre à la langue française tout entière, à la littérature française, même à la belle et précieuse expression que cet idiome peut offrir à de nobles âmes. Je frissonne, quand j'entends prononcer un mot français » (1).

(1) Goethe, *Wilhelm Meister's Lehrjahre*, 5e livre, chap. XVI.

Digitized by Google

Gœthe ne nous dit pas — lui qui manie avec beaucoup d'aisance notre langue, mais qui est, assez facilement, un peu cérémonieux et gourmé quand il l'emploie — quelle riposte le parti-pris d'Aurélie eut à subir de la part de Serlo, qui nous est donné pour un grand admirateur de la littérature française. Que pouvait-il répondre à la pauvre femme? Que l'emploi d'une langue étrangère constitue, en effet, une variété d'euphémisme que la philologie connaît bien (1), et que le « plaisir de rompre » prend aisément des formes plus douces, se prépare plus commodément quand les mots, au lieu d'avoir la spontanéité de la langue maternelle, sont des truchements moins immédiats et moins instinctifs de la pensée? Que le français, par certaines de ses figures et certains de ses tropes préférés, hyperbole et litote par exemple, se prête autant aux détours de la diplomatie galante qu'il est propice en revanche, par la clarté de son vocabulaire même, à la rédaction des traités? Enfin qu'une langue qui avait été assouplie, par une longue pratique de la vie de salon, à toutes les amabilités de commande, toutes les phrases insignifiantes et les ravissantes grimaces qu'exige une sociabilité raffinée, avait réellement perdu cette valeur directe, cette nette franchise que l'allemand pouvait encore se piquer d'avoir conservé?

Et c'est là, au fond, la véritable objection morale que le français trouva en face de lui, à la fin du XVIIIe siècle, quand l'hégémonie de notre civilisation fut battue en brèche de tous les côtés; et c'est encore elle que le patriotisme ou le chauvinisme intellectuel mit en avant aux alentours de 1815, quand un nouvel hallali fut sonné contre la France et les idées qu'elle représentait. Un idiome où les mots ne signifiaient plus ce qu'ils devaient dire, parce que le bon ton, l'usage, la politesse avaient pesé depuis trop longtemps sur son vocabulaire, parce que le mot noble, la périphrase, la circonlocution, y étaient devenus de plus en plus exigeants et encombrants; une langue qui n'avait été faite, pendant près de deux siècles, ni par M. Tout-le-Monde, ni par des spécialistes, mais par ces arbitres anonymes, la Cour et la Ville, les ruelles et les salons, et qui avait été principalement

(1) Kr. Nyrop, *Eufemismen*. *Dania*, octobre 1899.

Digitized by Google

révélée à l'étranger par des représentants agaçants de cette sociabilité française, le petit-maître, la « mamselle », le chevalier, l'abbé mondain, etc. : telles sont les raisons de la défaveur dont la récente « universalité » est victime un peu partout. Écoutons les témoignages de cette révolte par laquelle l'Europe ingrate ou injuste prétendit jeter le discrédit sur toute une phase de sa propre culture.

« La France, rivalisant avec les Jésuites, s'était emparée de l'éducation de presque tous les Allemands de haut rang ou de condition, grâce au clinquant de demi-savants, d'artistes, de gouvernantes de tout genre : gens habiles à énerver et à étioler notre jeune noblesse, pour l'empêcher d'acquérir sa force divine, par des vices exotiques et une immoralité hypocrite; ou qui du moins dirigeaient tous les regards de leurs pupilles sur les produits de l'art et du goût français, sur les usages et les perversions de la France, comme sur les seuls exemples authentiques du beau éternel » (1). Et — en un temps où un libraire allemand pouvait observer qu'il vendait plus d'exemplaires du *Dictionnaire de l'Académie* que de tous les dictionnaires allemands réunis, — comment la collaboration de la langue à cette œuvre de dénationalisation morale n'aurait-elle été particulièrement efficace?

Aussi l'exclusion de la langue française, devenue en quelque sorte le véhicule et l'instrument par excellence de cette corruption, semblait-elle faire nécessité à tout bon patriote allemand : l'éducation des princes eux-mêmes et les usages diplomatiques devaient désormais être maintenus indemnes de ce danger de contamination. « Il est hors de doute que l'esprit de la jeunesse est dévoyé et sali par une familiarité précoce avec la langue française; elle y affaiblit le sens et le goût de ce qui devrait être la vraie, la seule école du jeune Allemand, l'antiquité et le passé germanique » (2).

Même mépris pour le français chez un Godwin, chez un Coleridge, un Carlyle : leur fin de non-recevoir reprend quelques-

(1) Radlof, *Frankreichs Sprach- und Geistes Tyrannei über Europa.* Leipzig, 1814, p. 23 et suivantes.

(2) Fr. Ruhs, *Historische Entwicklung des Einflusses Frankreichs und der Franzosen auf Deutschland und die Deutschen* Berlin, 1815, p. 370.

Digitized by Google

unes des objections que l'Angleterre puritaine avait toujours formulée, que Dryden avait déjà indiquées dans une épître. En Italie, c'est le *Misogallo* qui attaque la langue française en même temps que la nation qui n'a prétendu briser les dominations étrangères que pour y substituer la sienne; c'est Leopardi qui s'irrite des imperfections du français, « la plus pauvre et la plus inefficace de toutes les langues ». Gogol estime encore que si « la parole de l'Anglais exprime la sage expérience de la vie et la science du cœur humain, pareille à un petit-maître frivole brille et papillonne la parole du Français (1) ». Et Tolstoï, protestant contre la mode russe de faire apprendre le français aux enfants, frappe une formule qui pourrait servir de devise à toute cette résistance (qui est, vraisemblablement, en dernier ressort, la lutte de la conscience intuitive contre la convention sociale) : « Ils apprennent le français et désapprennent la sincérité (2) ».

II

Mais voici une autre objection qui se pare d'arguments moins sentimentaux, qui reste en apparence sur le terrain scientifique, et qui masque sans doute un nationalisme plus absolu. Elle n'est pas dirigée, celle-ci, contre le français en particulier, moyen d'expression d'une culture excessive qui met en danger la sincérité humaine. Elle concerne toute langue étrangère en général, apprise trop tôt ou trop à fond, à cause du « dépaysement » qu'elle peut déterminer dans un esprit; mais elle a été appliquée spécialement au français à cause même de ces qualités analytiques, tant vantées par Rivarol, et qui la mettaient dans un contraste particulièrement accusé avec quelques-unes de ses sœurs européennes.

F. Brunetière, haranguant en français, en 1900, des congressistes en grande partie étrangers, eut la singulière courtoisie de leur citer un vieux dicton anglais qui excusait sans doute son propre cas : *Whoever speaks two languages, is a rascal* (3). C'est

(1) *Ames mortes*, à la fin du chap. V.
(2) *Anna Karenina*, 3me partie, chap. X.
(3) Cf. *Revue des Deux-Mondes*, 15 septembre 1900.

Digitized by Google

cette défiante boutade de la sagesse des nations qu'on voit apparaître, sous une forme moins simpliste, dans des opinions et des déductions qu'il importe de rappeler. La *Zeitschrift für Völkerpsychologie und Sprachwissenschaft*, en particulier, est revenue à plusieurs reprises sur ce sujet, dans les années qui précédèrent 1870 (1), et c'est un de ses fondateurs, Lazarus, qui a donné son apparence la plus rigoureuse à cette objection (2).

« Pour créer une liaison absolue entre un mot étranger et le concept de la chose qu'il désigne, le mot de la langue maternelle doit d'abord en être dissocié dans une certaine mesure; le concept doit être dépouillé du phonème adéquat pour pouvoir en revêtir un autre, jusqu'à ce que l'esprit finisse par pouvoir changer de vocables comme d'habits...

« ... Entre les mots de la langue maternelle et les concepts qu'ils signifient, il existe pour les gens simples et incultes une liaison si intime qu'ils sont presque incapables de la dissoudre (exemple de l'Allemand qui s'étonnait que la chose qu'il appelait *Brot* fût du *pain* chez les Français) (3).

« Les adultes apprennent une langue étrangère *par* la langue maternelle, et les enfants *malgré* elle : chez les adultes, en effet, les concepts des choses et des actions sont si intimement pénétrés par les mots, si fortement confondus avec eux, que les vocables de la langue étrangère sont considérés moins comme les noms des choses que comme des équivalents des mots indigènes; les enfants, au contraire, surtout dans leur âge le plus tendre, répètent en quelque sorte l'opération de l'acquisition du langage qui a été exécutée pour la langue maternelle.

« ... Ce qu'est la patrie dans le monde concret, la conscience

(1) Elle commence à paraître, comme on sait, en 1860.

(2) On retrouvera les citations qui suivent dans l'ouvrage de LAZARUS, *Das Leben der Seele*, t. II, pp. 103, 175, 405.

(3) Cf. en revanche une remarque fort juste de Mme de Charrière : « Pourquoi les Français ont-ils tant de peine à apprendre une langue étrangère ? On dirait qu'ils croient déroger à la nature éternelle des choses en appelant l'eau et le pain autrement que *pain* et *eau*. » PH. GODET, *Madame de Charrière*, t. II, p. 227.

Digitized by Google

dans le monde moral, c'est dans le monde intellectuel la langue maternelle... Apprendre dès l'enfance deux langues ou davantage, c'est diminuer doublement le bénéfice de cette intimité exclusive avec la langue maternelle. Un homme qui a subi ce dressage se trouve placé dans une situation fausse vis-à-vis *du langage en général*; au contraire, n'apprendre que tard une langue étrangère, c'est assurément la savoir moins bien, mais c'est limiter du moins l'inconvénient à la pratique d'une seule langue. »

On voit la thèse : l'emploi simultané, par la même personne, de plusieurs langues vivantes, qu'elle connaîtrait au même titre et avec la même familiarité que la maternelle, tend à créer des habitudes mentales dissolvantes, préjudiciables à la solidité du lien moral qu'un esprit doit, à son insu, établir une fois pour toutes entre le mot et la chose. Des vocables viennent s'offrir à volonté pour qualifier un objet : celui-ci en arrive à n'avoir pas plus de stabilité effective dans l'esprit qu'un de ces passe-volants qui, dans l'ancienne armée, prenaient tour à tour divers numéros et figuraient sur les cadres de plusieurs compagnies. Il en résulte du flottement dans la pensée et dans l'expression. « On n'apprend pas impunément dès l'enfance, avec une égale application, plusieurs langues, à moins qu'on ne veuille se borner à les parler et à les écrire dans le style des maîtres d'hôtel et des commis-voyageurs (1) ». « S'il était possible pour un enfant ou un jeune garçon de se trouver également à l'aise dans deux idiomes, ce serait tant pis pour lui. Sa croissance intellectuelle et spirituelle s'en trouverait non pas doublée, mais diminuée de moitié (2) ».

Il va sans dire que pour les partisans absolus de cette idée, un écrivain — réalisant les virtualités les plus profondes d'une langue particulière, — un héros national — incarnant les dispositions essentielles d'un peuple déterminé, — doivent être absolument réfractaires et impénétrables à la « dénaturalisation » opérée par la concurrence de l'idiome étranger. « Quiconque, écrit Treitschke à propos de Heine, est absolument maître d'une

(1) Ad. Franck, *Journal des Débats*, 21 juillet 1872.
(2) Laurie, *Lectures on Language*, nos 15 et 16.

Digitized by Google

langue ne pourra presque jamais en posséder tout à fait une seconde [1]. » Et nous avons vu de même des historiens de Napoléon le féliciter d'avoir eu, au nom de la qualité représentative qu'ils lui attribuent, de fort médiocres aptitudes de ce côté [2].

C'est à tout moyen d'expression autre que le parler maternel que cette objection s'adresse. Mais il va sans dire que l'incompatibilité paraîtra d'autant plus grande que la langue étrangère diffère davantage, par ses habitudes syntaxiques et par son vocabulaire, de la langue maternelle. Le français se verrait, en vertu de cette thèse, tenu dans une suspicion particulièrement étroite, sa constitution plus analytique l'isolant même de langues avec lesquelles il garde une communauté presque entière de racines.

III

Dira-t-on que la situation du français dans le monde ne saurait être affectée par ces objections, qui ont l'air d'appartenir, l'une au passé, l'autre à la théorie pure? Rien ne serait plus spécieux. L'élaboration des programmes d'enseignement, la préférence donnée, au cours d'une éducation, à telle matière plutôt qu'à telle autre, la lente option d'une famille bilingue pour l'un de ses parlers, l'opinion moyenne sur le bénéfice à tirer d'une plus grande familiarité avec l'idiome d'une nation déterminée, tous ces menus faits, qui constituent la vitalité extérieure d'une langue, dépendent assurément de mille facteurs où la psychologie est moins en jeu que des causes économiques, des prestiges plus ou moins conscients, des attraits souvent irraisonnés. Cependant, il faut bien se dire que, dès qu'elles veulent se fonder en raison et se donner une portée plus élevée que les strictes nécessités économiques et politiques, les sympathies ou les antipathies des peuples sont obligées de recourir à quelque chose

(1) *Deutsche Geschichte*, t. V, p. 381.

(2) F. Masson, *Napoléon inconnu*, t. I. p. 104. Appliquée à un Corse devenu empereur des Français, cette thèse a ceci d'étrange qu'elle suppose que Napoléon pouvait sortir de ses premières limitations linguistiques — un dialecte italien — pour apprendre le français, mais pas des secondes — le français — pour s'assimiler une langue comme l'allemand ou l'anglais.

Digitized by Google

qui ressemble à une théorie; et dès lors on peut voir entrer en ligne des succédanés des deux objections qu'on a tenté de déterminer plus haut. Dans une des récentes attaques qu'il dirigeait contre la France, M. Harden ne manquait pas de tirer argument de quelques vieilles habitudes du français (1). M. Engel, justifiant la mesure qui a réduit, dans les gymnases prussiens, la part du français au profit de l'anglais, faisait allusion aux moindres affinités offertes par notre langue avec l'allemand (2). Et la lutte contre la manie des mots exotiques, lutte très légitime quand ceux-ci ne font qu'encombrer une langue de doubles emplois inutiles, se complique dans bien des cas d'une suspicion où l'on peut reconnaître l'argument du « conventionalisme » de la langue française et celui de la « dénationalisation » de l'esprit par une langue étrangère (3).

Aussi un observateur attentif ne peut-il manquer de croire que l'extension du français, en tant que langue de culture, se trouve en partie liée à la réponse qu'appellent ces deux questions :

1° Dans quelle mesure la langue française, par les qualités moyennes des écrivains qui la manient, des maîtres qui l'enseignent, de la clientèle qui l'emploie de préférence, mérite-t-elle encore le reproche d'une imparfaite sincérité et d'une sorte de trahison de la pensée?

2° Dans quelle mesure paraît-il souhaitable aux peuples modernes de conserver l'étroite et parfaite nationalité de ceux de leurs éléments auxquels la connaissance d'une langue étrangère permettrait d'évoluer?

Or, il est permis de croire que les profondes modifications que la langue, la littérature et la société françaises ont subies depuis plus d'un siècle ont diminué la part d'artifice que le génie de notre idiome semblait comporter. On peut même se demander, à cet égard, si certains arguments défavorables ne mériteraient pas d'être retournés, et si la convention sociale n'agit pas bien davan-

(1) Voir la *Revue des Idées*, n° du 15 juillet 1908.

(2) Ed. Engel, *Französisch oder Englisch? Berliner Tageblatt*, du 17 décembre 1907.

(3) Cf. Leo Berg, *Fremdwörter und Sprache. Literarisches Echo*, 1er et 15 janvier 1908.

Digitized by Google

tage, au temps présent, sur le moyen usage de certaines langues qui en paraissaient tout à fait exemptes il y a un siècle.

Il est visible, d'autre part, que la civilisation moderne, si soucieuse qu'elle soit de sauvegarder sur d'autres points le principe national et de le transporter parfois sur des terrains où il n'a que faire, tend à devenir assez indifférente (en général) à la conservation, au moyen du langage, d'une stricte conscience nationale chez les individus (sans compter, d'ailleurs, que des exemples comme ceux de Voltaire et de Chateaubriand, de Frédéric II et de Goethe iraient à l'encontre de la thèse exposée plus haut). « Quand on ne sait de langue vivante que la sienne, a dit quelqu'un, on est trop de son pays; quand on ne sait que les langues vivantes, on est trop de son temps » : les exigences de la civilisation actuelle ne paraissent-elles pas pousser plutôt dans cette seconde direction?

Digitized by Google

Digitized by Google

IV. — SECTION SCIENTIFIQUE

L'unification des transcriptions phonétiques [1]

PAR

GUSTAVE COHEN,
Lecteur de français à l'Université de Leipzig.

Il serait utile de dire un mot d'une des difficultés matérielles qui entrave le développement et la diffusion des études phonétiques. Il s'agit de ce que M. Hirt appelle «Die Transkriptionsmisere». Dans un récent article des *Indogermanische Forschungen* (Bd. XXI 1. u 2. Heft. 3 April 1907), il est revenu sur cette importante question et a de nouveau plaidé avec raison la cause de l'unification en matière de transcription. Il suffit de parcourir le *Grundriss* de Brugmann et Delbrück pour voir à quel tourbillon de notations différentes nous sommes livrés. India-

[1] Strictement, cette communication dépasse le cadre de celles qui peuvent être faites à un Congrès destiné à la défense de la langue française. Mais il a paru que la France, dont le plus éminent philologue, M. Paul Meyer, est un des promoteurs de ce Congrès, ne pouvait se désintéresser d'un problème dont la solution est capitale pour l'enseignement du français à l'étranger. Ce sera notre excuse et notre justification.

Digitized by Google

nistes, iranistes, sémitisants, slavistes, romanistes, germanistes, celtistes ont chacun le leur. Si l'on y ajoute le système de l'Association phonétique internationale et celui de l'*Atlas* de Gilliéron, on n'aura encore qu'une faible idée du chaos qui règne en ce domaine.

L'accent aigu, qui marque généralement la tonique, désigne par contre la longueur en celtique, et parfois en anglo-saxon, et d'autre part la fermeture de la voyelle dans la prononciation figurée du Dictionnaire général de Hatzfeld, Darmesteter et Thomas. *Y* désigne un *jod* pour les romanistes, un *ī* long en lithuanien et une voyelle « couverte » en slave. *C* équivaut à *k* si l'on lit du latin, qu'il n'est pas d'usage de transcrire en notation phonétique; la même lettre par contre, désigne la mi-occlusive *ts* s'il s'agit du vieux slave et la mi-occlusive *tš* s'il s'agit du sanscrit. Que l'on veuille remarquer qu'il ne s'agit pas de différences entre des orthographes nationales, mais entre des systèmes de transcription, établis par des linguistes et pour leur propre usage.

Cependant, il est de toute nécessité que l'accord se fasse, sinon pour les études spéciales de chaque domaine, du moins pour les études générales qui devront servir aux travailleurs non spécialistes. Cet accord est plus nécessaire encore si l'on songe qu'il faut livrer un moyen de transcription unique et suffisant à ceux qui étudieront des langues ou des dialectes non encore explorés, et qui ne seront pas toujours des savants professionnels.

On a vu les érudits du Poitou disputer sur la question de savoir s'il fallait représenter *l* mouillé par *ll* comme en espagnol, par *gl* comme en italien ou par *lh* comme en portugais, en provençal ou en ancien wallon. Que de temps perdu! Depuis longtemps on s'est arrêté à *l'* (1).

(1) Pourquoi, comme les dialectologistes français, s'encombrer d'un *z* pour désigner le *th* doux anglais, lequel se rend toujours par *a*, ou à la rigueur par δ. Pourquoi mettre l'accentuation en dessous, quand la règle généralement suivie est de la mettre au-dessus et le signe de palatalisation également en-dessous, alors qu'il est d'usage de le mettre au-dessus ?

Il faut être, par contre, plus indulgent lorsque, comme la Société de Litté-

Digitized by Google

Peut-être à cette transcription unique que nous proposons, manquera-t-il quelque signe pour exprimer un son particulier, mais il sera facile alors d'y suppléer. M. Hirt par exemple ne propose rien pour les claquements de langue dont certaines peuplades d'Afrique font un grand emploi. Mais il y a quelques principes établis par l'érudit allemand, qui sont assez généralement appliqués, et qui peuvent servir de base à un accord. Je les résume ici d'après M. Hirt, en ajoutant entre crochets certaines observations personnelles.

I. Accent. L'accent aigu représentera l'accent tonique, sans pouvoir jamais désigner la longueur comme cela a été le cas pour certaines langues. La longueur sera indiquée comme dans la prosodie latine par le trait horizontal ¯ ; la brièveté par ˘, la longueur moyenne, par l'absence d'un de ces deux signes. [L'accent aigu et l'accent grave ne pourront jamais être employés pour marquer le degré d'ouverture de la voyelle.]

[L'accent infléchi ascendant sera désigné par ˆ. L'accent infléchi descendant par ~. [Le signe ~ ne pourra donc plus marquer la palatalisation comme en espagnol ni la nasalisation comme dans certaines transcriptions très répandues, notamment chez les romanistes.]

II. La palatalisation est indiquée par une sorte de virgule placée à droite et en haut de la consonne, non au dessus : *k'*, *g'*, *n'*, *l'* etc.

III. Les chuintantes. A la sifflante sourde *s* correspondra la chuintante sourde *š*. Il faut réserver provisoirement la question du *ś*, *š* ou *ç* des sanscritistes.

A la sifflante sonore *z* doit correspondre la chuintante sonore *ž*. [Si une des deux sifflantes est précédée d'une explosive dentale, qui forme en réalité corps avec elles, elles s'écrira la

rature wallonne, on veut imposer une écriture aux auteurs, littérateurs, etc. se servant du dialecte. (G. Feller, *Règles d'ortographe wallonne.*) Là autant de ménagements étaient nécessaires, autant de prudence que dans la question de la simplification de l'orthographe. Mais j'avoue pouvoir difficilement adopter le système de la Société pour des travaux scientifiques.

Digitized by Google

sourde par *c* (*ts*), la sonore par ζ (et non *dz*, ce qui n'est pas conséquent); ceci permet de réserver l'interprétation du ζ grec dans les transcriptions].

Si ces chuintantes sont précédées d'une explosive dentale, elles s'écriront respectivement, la sourde par *č* (signe déjà commun en vieux slave, en tchèque, etc.), la sonore par *ǧ*. [Ici je me sépare de M. Hirt qui prefère *ǰ* déjà employé pour l'iranien. Mon argument est l'incertitude qui a régné jusqu'à présent au sujet du signe *j*].

IV. L'aspiration suivant l'explosive sera marquée par *h*. Exemples: *ph, th, kh,* etc. L'esprit rude, souvent employé à cet effet, doit être rejeté parce qu'il peut trop facilement se confondre avec le signe de la palatalisation.

V. Pour les spirantes on peut adopter:

labiodentale sourde : *f*; sonore *v*;
bilabiale sourde : φ; sonore *w*;
dentale ou alvéolaire sourde : θ; sonore δ (1);
gutturale sourde : χ; sonore γ (2).

On peut joindre à chacun de ces signes le signe de la palatalisation.

Dès lors le χ' désigne par exemple le son que l'on trouve dans l'allemand littéraire « *ich* ».

VI. Les semi-voyelles seront rendues par *u̯* et *i̯* [plutôt que par *w* et *j* comme le propose M. Hirt parce qu'il faut conserver à ces lettres une valeur consonantique. Le *j* par exemple désignerait le *j* initial des Allemands dans Ja, Jahr, etc.]

VII. Les nasales seront *m, n, ŋ* (nasale gutturale comme dans l'allemand Enge.)

VIII. La valeur vocalique d'une consonne est exprimée par un petit cercle placé sous la consonne *r̥, l̥, m̥, n̥*.

(1) Ou mieux encore les signes runiques usités par les germanistes, quand l'imprimerie les possède.

(2) Ici encore quand c'est possible, préférer les notations très précises des germanistes.

Digitized by Google

IX. Si une consonne est cacuminale ou cérébrale, elle sera pourvue d'un point placé en dessous.

Sur la question des voyelles, je ne puis malheureusement être d'accord avec M. Hirt.

La notation des voyelles fermées par un point souscrit et des voyelles ouvertes par un trait oblique (*ẹ*, *ę*) est trop répandue notamment chez les romanistes pour pouvoir être remplacée, d'autant plus que les notations proposées sont compliquées et dépourvues de cohésion. M. Hirt n'a pas moins de quatre signes diacritiques sur la voyelle : le point suscrit (qui est incommode, notamment en ce qui concerne le *i*), les deux points suscrits qu'il emploie pour le *e* ouvert et les voyelles affectées d'*umlaut*, le coin ^ pour l'*o* fermé, le cercle, sans parler de petites lettres suscrites et du *oe* pour l'*ä* très ouvert.

Il est impossible d'admettre ce système alors que la notation des romanistes par le point souscrit et la barre oblique souscrite est si simple et si commode. L'absence de signe indique le degré intermédiaire.

La seule concession qu'il faille faire est celle du cercle placé au dessus pour le *a* sombre *å* et les deux points pour *ö* (1) (écrit en français eu). Il y a d'ailleurs un intérêt très grand à laisser le dessus des voyelles pour l'accent, sans le surcharger de signes destinés à marquer la qualité. C'est pourquoi, bien que les romanistes aient jusqu'à présent noté les voyelles nasales par le tildé je proposerais avec M. Hirt d'adopter un crochet souscrit pour exprimer la nasalité $a_{ı}$, $e_{ı}$, $o_{ı}$ et $i_{ı}$.

Ce signe est celui que l'on emploie dans les transcription du vieux slave, $a_{ı}$, $e_{ı}$.

Il y a aussi une lacune à combler dans le système de M. Hirt et dans la plupart des systèmes proposés, c'est, en ce qui concerne les voyelles gutturales couvertes (*gedeckte Kehllaute*), qui jouent un si grand rôle en albanais, en roumain, en bulgare et même dans certains dialectes allemands, à Brunswick par exemple.

Pour ces voyelles, je propose de généraliser le système dont

(1) J'admettrais aussi bien ici le « œ » de l'Association phonétique et de l'Atlas linguistique de M. Gilliéron.

Digitized by Google

M. Weigand s'est servi avec tant de succès et de rendre le *i*, *â*, *ê* roumain par *u̯*; le *ă* par *o̯* dans les ouvrages scientifiques.

Pour le vieux slave, il y a lieu, semble-t-il, de maintenir avec M. Leskien le ѣ et le ъ sans les interpréter autrement.

Pour les « schwebende Diphtongen » fréquentes en roumain (Ex. *frumo͡asă*, *be͡a*), et qu'on trouve aussi dans quelques dialectes allemands, par exemple en viennois, il faut employer l'arc de cercle couvrant les deux voyelles articulées d'une seule émission, toujours suivant le système de M. Weigand.

Le *r* dental sera distingué du *r* uvulaire en ce que celui-ci sera surmonté d'un point. Le *l* postpalatal s'écrit ɫ.

Les voyelles non sonores sont imprimées en petit caractère *a*, *e*, *i*, etc. La voyelle indistincte et murmurée s'écrit ə.

Nous ne pouvons que désirer avec M. Hirt que le grec soit transcrit dans les ouvrages de linguistique générale ni plus ni moins que le vieux slave ou le sanscrit.

Je ne puis songer à entrer ici dans la discussion des détails de la transcription de chaque langue; mais je crois avoir montré, au moins, que l'accord pouvait se faire sur beaucoup de points. Sur d'autres on a vu qu'il n'était pas fait encore et que, notamment en ce qui concerne les voyelles, il fallait rejeter ou compléter en bien des endroits le système de M. Hirt. Celui-ci est d'ailleurs tout disposé, aux termes d'une communication verbale qu'il m'a faite, à faire des concessions sur ce point.

Comme l'unification paraît éminemment désirable et réalisable, il serait urgent qu'une association importante, par exemple l'Association internationale des Académies, prît l'initiative d'un congrès linguistique, auquel des délégués autorisés, représentant chacune des grandes disciplines linguistiques et désignés par les Universités et les Académies pussent prendre part, afin d'arrêter en commun un système de notation unique.

L'on a réalisé l'unité des mesures en matière d'électricité, en matière de photographie, pourquoi ne réaliserait-on pas l'unité des mesures, nomenclatures et notations linguistiques?

Je pense qu'un congrès, à condition, je le répète, que toutes les disciplines y soient représentées, ferait faire un très grand pas à la question.

Digitized by Google

Ce congrès, travaillant d'abord en sections spéciales, romane, sanscrite, slave, etc., aurait à s'occuper de mainte question de détail relative à chaque langue, et que nous n'avons pu qu'effleurer ici.

Il va sans dire que l'accord ne pourrait se faire que grâce à des concessions réciproques.

Digitized by Google

Digitized by Google

IV. — SECTION SCIENTIFIQUE

Les amours-propres nationaux vis-à-vis du français

PAR

J. NOVICOW,
publiciste à Odessa

Les langues auxiliaires se forment naturellement et constamment parmi les hommes. Les grands idiomes nationaux, comme le français, l'allemand et l'italien, sont, dans une certaine mesure, des langues auxiliaires. En effet, aucun de ces idiomes n'est parlé au sein des familles par l'ensemble des population sur toute l'étendue du territoire où il est pratiqué par l'élite. L'italien littéraire est en usage parmi les paysans seulement dans une faible partie de la Toscane (et encore pas tout à fait), tandis que les classes supérieures s'en servent de la Vénétie à la Sicile.

Le même processus naturel qui a crée les langues littéraires de l'Allemagne, de l'Italie et de la France, en se répétant sur une échelle plus vaste, créera la langue auxiliaire du groupe de civilisation européen. L'idiome qui réunira le plus d'avantages géographiques, économiques, financiers, artistiques, littéraires, scientifiques, linguistiques et intellectuels, l'emportera sur ses rivaux.

Digitized by Google

Le but de ce congrès est de propager l'idée que, de toutes les langues de l'Europe, la langue française est celle qui réunit le plus grand nombre de ces avantages et que, par suite, elle a le plus de chance de devenir la langue auxiliaire de l'Occident.

Il faut très nettement poser notre point de vue.

Imaginez des ingénieurs venant dire : « Nous vous proposons, Messieurs, de détourner directement la Meuse de Liège à Anvers. » Ces ingénieurs vondront faire une œuvre artificielle, humaine, qui n'existe pas dans la nature. Au point de vue linguistique ces ingénienrs sont exactement dans la situation des espérantistes qui viennent dire : « Nous proposons d'adopter l'idiome inventé par le Dr Zamenhof comme langue auxiliaire du groupe de civilisation européen. »

Notre point de vue est tout différent. Il est celui des explorateurs. Un jour les Français sont arrivés sur les rives du Saint-Laurent, puis se sont enfoncés à l'Ouest, à l'intérieur des terres. Ils ont découvert un grand fleuve qui descendait vers le Sud, le Mississipi. Pendant un certain nombre d'années les Canadiens ne savaient pas où se jetait ce fleuve. Quelques explorateurs, les premiers, ont descendu son cours et, revenus à Québec, ils ont dit à leurs compatriotes : « Nous avons étudié les localités : le Mississipi se jette dans le golfe du Mexique ».

Nous sommes comme ces explorateurs. Après avoir étudié les phénomènes linguistiques (ce que tout le monde n'a ni le désir ni la possibilité de faire) nous venons dire : « le français a les plus grandes chances de devenir la langue auxiliaire du groupe européen. » En affirmant cela, nous n'exprimons aucun vœu, nous ne désirons nullement détourner le fleuve linguistique de sa pente naturelle. Nous ne voulons entreprendre aucun travail artificiel comme la déviation de la Meuse vers l'Ecaut. Nous venons simplement constater des faits positifs et concrets, mais qui, étant complexes, demandent des études spéciales pour être perçus très nettement. Nous n'avons pas la moindre prétention de remonter les courants. Au contraire, nons voulons indiquer dans quelle direction ils coulent pour pouvoir le suivre avec plus de facilité et pour faire éviter toute déperdition de force inutile.

Si nos observations sont justes, le français deviendra la langue

Digitized by Google

auxiliaire de l'Europe, malgré les arguments de nos adversaires. Si le français ne devient pas la langue auxiliaire de l'Europe et que ce rôle échoit à l'anglais, par exemple, cela voudra dire seulement que nos déductions n'auront pas été exactes dans ce cas particulier. Mais l'autre idiome naturel, quel qu'il soit, qui deviendra la langue auxiliaire de l'Europe, le deviendra précisément par suite du jeu des lois linguistiques et sociales. De ce que le français ne deviendra pas la langue auxiliaire de l'Europe, il ne s'ensuit pas que ce rôle pourra échoir à un parler artificiel, comme l'espéranto ou le mundoling, justement parce que l'espéranto et le mundoling ne seront jamais portés par les grands courants linguistiques naturels qui découlent de l'ensemble des faits sociaux.

Je veux démontrer cette dernière affirmation en relevant un des principaux arguments de nos adversaires.

Les partisans des idiomes artificiels disent qu'une langue naturelle ne pourra jamais devenir auxiliaire par suite des amours-propres nationaux. Je ne connais pas d'argument plus faux et je vais montrer tout à l'heure qu'il ne s'applique en aucune façon au français.

Mais, auparavant, une remarque générale. Certes, si une assemblée quelconque voulait imposer au monde civilisé une langue auxiliaire par décret, l'amour-propre national entrerait en jeu. Les Anglais ne voudraient pas se soumettre à une décision qui leur imposerait l'allemand, les Allemands à une décision qui leur imposerait l'anglais. Mais, en pratique, les choses ne se passent pas ainsi. On n'a pas besoin d'imposer la langue auxiliaire par décret. Elle se propage par ses propres vertus. Le francais s'insinuera de lui-même dans les esprits pour devenir langue auxiliaire ou il ne la deviendra jamais.

A ce propos nous pouvons prendre nos adversaires en flagrant délit de contradiction. Pendant qu'ils affirment qu'une langue naturelle ne pourra devenir auxiliaire parce que les orgueils nationaux opposeraient une résistance invincible à un décret qui la proclamerait telle, ils croient qu'on peut imposer une langue artificielle quelconque précisément à coup de décret. Mais pourquoi l'assemblée qui proclamerait, par exemple, l'italien langue

Digitized by Google

auxiliaire ne serait-elle pas obéie en Allemagne ou en Angleterre, tandis que l'assemblée qui proclamerait l'espéranto serait obéie? Les Anglais peuvent inventer une langue artificielle beaucoup plus parfaite que l'espéranto et ils peuvent vouloir l'imposer au monde. Et puis la langue artificielle sera ou *a priori* (c'est-à-dire composée de racines n'existant dans aucun idiome parlé) ou *a posteriori* (c'est-à-dire de racines tirées d'idiomes parlés). Dans le second cas, les amours-propres nationaux peuvent se montrer de nouveau, car chaque nation voudra imposer ses racines au détriment des racines des autres.

Je sais bien qu'on parle de racines internationales. Mais elles confirment ma thèse. En effet, si les Allemands adoptent *téléphone* au lieu de *fernsprecher*, c'est que l'amour-propre national n'empêche pas les Allemands d'adopter des vocables étrangers dès qu'ils y trouvent un avantage.

Arrivons maintenant au cœur de l'argument de nos adversaires. Est-il vrai que les amours-propres nationaux empêcheront d'adopter le français comme langue auxiliaire?

Les faits ne répondent nullement à cette opinion préconçue.

En réalité, au sein du groupe de civilisation occidental (Europe et Amérique), le fait de manier le français à la perfection crée, de nos jours, une situation dans le monde. Cela constitue un avantage tout spécial que l'allemand ou l'anglais ne donnent pas. Un individu maniant le français à la perfection a une place spéciale dans les salons de Berlin, de Londres, de Rome et de Saint-Pétersbourg, Un individu maniant l'allemand à la perfection n'aura aucune situation spéciale dans les salons de Londres, de Rome et de Saint-Pétersbourg; un individu maniant l'anglais à la perfection n'aura aucune situations péciale dans les salons de Berlin, de Rome et de Saint-Pétersbourg. Cette circonstance, particulière au français, fait que les Européens et les Américains, loin de mettre leur amour-propre à *ne pas* savoir le français, se mettent, au contraire, à le savoir aussi bien que possible. Tel Européen, qui, certes, ne rougira pas de ne pas connaître l'anglais ou l'allemand, se sentira gêné de ne pas connaître le français et ne voudra pas l'avouer tout haut ni surtout en tirer vanité. Quand deux Européens se rencontrent celui des deux qui manie le français avec le

Digitized by Google

plus de perfection se sent plus fier et éprouve une plus vive satisfaction d'orgueil. Tout cela sont des faits d'observation réels que chacun peut vérifier à chaque instant.

La satisfaction d'amour-propre qu'on éprouve à manier le français à la perfection n'existe pas seulement chez les peuples qui n'ont aucune chance de voir leur langue devenir internationale, elle existe aussi chez les deux seuls adversaires sérieux du français, chez les Allemands et les Anglais; les Berlinois et les Londoniens, maniant le français à la perfection, en tirent aussi vanité et en éprouvent des satisfactions et nullement des mortifications d'amour-propre.

Puisque la connaissance du français donne une *jouissance* personnelle, les peuples ne peuvent pas mettre leur amour-propre à ne pas connaître cette langue, puisque amour-propre signifie *amour de soi* et celui qui se veut du bien désire posséder la plus grande somme possible de jouissance. Ce serait seulement si la connaissance du français pouvait amener quelques désavantage ou quelque désagrément que l'amour-propre national pourrait pousser à ne pas le savoir.

Mais, dira-t-on, la connaissanee de toute langue étrangère est utile, donc elle constitue une jouissance et procure une satisfaction d'amour-propre. Oui, certes, mais dans des mesures diverses. Combien de fois n'ai-je entendu dire : « Ce n'est pas la peine d'apprendre le russe; il n'est parlé nulle part en dehors de votre pays ». Je n'ai jamais entendu dire à quelqu'un : « Ce n'est pas la peine d'apprendre le français ».

Digitized by Google

Digitized by Google

IV. — SECTION SCIENTIFIQUE

De la simplification de l'orthographe française

PAR

CH. BEAUQUIER,
député

Un des plus principaux obstacles à la diffusion de la langue française est la difficulté et la complication déraisonnable de son orthographe.

Telle qu'elle est enseignée dans les écoles, l'orthographe est remplie des plus choquantes absurdités. Quand les malheureux enfants à qui l'on s'efforce péniblement de l'inculquer, se révoltent contre les sottises qu'il leur faut se graver dans la mémoire, l'instituteur ne peut leur faire qu'une seule réponse : « C'est l'usage » !

Nous pourrions citer plusieurs centaines d'exemples de cette bizarrerie injustifiable de l'orthographe qui met à la torture la cervelle de nos jeunes écoliers : En voici quelques-uns :

Il nous faut, contre toute logique écrire *cantonal* avec une *n* et *cantonnier* avec deux; *bonhomme* avec deux *m* et *bonhomie* avec une seule; *dizaine* avec un *z* et *dixième* avec un *x*, *trafiquant* avec un *q* et *fabricant* avec un *c*.

Digitized by Google

Pourquoi *honneur* prend-il deux *n* tandis qu'*honorable* doit se contenter d'une seule bien que tous deux aient pour racine le latin *honor* qui n'a qu'une *n*. Nous en disons autant de *courir*. Pourquoi ce mot n'a-t-il qu'un *r* bien qu'il vienne de *currere* qui en a deux? Pourquoi *charrue* avec deux *r* et *chariot* avec un seul?

On ne peut s'expliquer le maintien dans le corps des mots des consonnes qui ne se prononcent pas. La raison étymologique qu'on pourrait en donner n'existe pas. Ainsi on écrit *poids* sous prétexte qu'il vient de *pondus* alors qu'en réalité il est issu de *pensum*.

Les lettres géminées *ph*. *ch*, *rh*, ne représentent pas du tout le φ, le χ, le ρ grecs, c'est une notation de pure convention imaginée par les savants de la Renaissance : ces lettres seraient aussi bien remplacées par l'*f*, le *ch* et l'*r* : de même pour l'*y* grec qui n'a jamais existé, l'*upsilon* ayant toujours été prononcé *i* dans le grec ancien comme dans le grec moderne.

L'italien et l'espagnol ont toujours écrit *filosofia*. Du reste, par une contradiction étrange, n'écrivons-nous pas *fantaisie* et *fantôme* sans préoccupation du cru?

En ce qui concerne le pluriel des noms, ne serait-ce pas logique de l'exprimer toujours par un *s* et de supprimer les nombreuses exceptions que prescrit le grammaire? N'écrivait-on pas autrefois *chevaus, chateaus, chous,* etc.

Il nous serait facile de poursuivre cette énumération d'illogismes, mais chacun trouvera dans sa mémoire de nombreux exemples analogues à ceux que nous venons de citer (1).

C'est une exagération manifeste de prétendre que si l'orthographe était simplifiée logiquement et progressivement comme nous le demandons, la physionomie de la langue serait complètement changée. Il faudrait très peu de temps pour s'habituer à ces changements et les générations qui nous suivront ne s'en

(1) M. Jean S. Barès, qui s'est mis si courageusement à la tête des réformateurs de notre orthographe et qui chaque année dépense des sommes considérables, dans ce but, a écrit de nombreux articles et même des volumes dans lesquels on trouvera un recueil abondant de toutes les insanités et de toutes les bizarreries dont nous ne donnons qu'un léger spécimen.

Digitized by Google

douteront même pas; pas plus que nos jeunes écoliers ne se doutent des façons d'écrire de nos aïeux du XVIIe ou du XVIIIe siècle.

L'orthographe, telle que nous l'appliquons, est de date pour ainsi dire récente.

Avant la Renaissance chacun écrivait les mots comme ils se prononçaient ou plutôt comme il les entendait. Dans les mêmes chartes du moyen âge, il n'est pas rare de trouver le même mot écrit de plusieurs manières différentes.

Les savants du XVIe siècle, dans leur admiration enthousiaste pour le latin et pour le grec, s'efforcèrent de rapprocher le français de sa source originelle en restituant dans les mots les lettres qui en indiquaient l'étymologie. C'est ainsi que *pié* reprit un *d*, *clé* une *f*, qu'avenir devint *advenir*, conter *compter*, neveu *nepveu*, etc.

Au XVIIIe siècle, il y eut un retour offensif des simplificateurs de bon sens qui parvinrent à faire éliminer un très grand nombre de ces lettres étymologiques. C'est à partir de cette époque qu'on cessa d'écrire : *advocat*, *abysme*, *escale*, *scavant*, etc. En 1740, l'Académie réforma ainsi *cinq mille* mots de son dictionnaire. Elle devrait bien aujourd'hui entreprendre une pareille revision. Il reste encore trop de ces épaves d'un passé pédantesque et que la raison ne saurait justifier.

Il y a longtemps que les autres nations, nos voisines, ont procédé à ces simplifications. L'Italie, l'Espagne, l'Allemagne ont judicieusement supprimé les difficultés inutiles qui entravaient l'étude de leur langue par les étrangers. L'Allemagne a non seulement simplifié l'orthographe, mais pour rendre l'idiome germanique plus accessible, on a remplacé les caractères gothiques par les caractères romains.

Un enfant italien ou allemand apprend aujourd'hui l'orthographe presque en même temps qu'il apprend à lire. Tandis qu'en France il faut des années pour que nos écoliers soient familiarisés avec la façon d'écrire correctement et encore aucun Français ne peut se vanter de posséder complètement l'orthographe.

Ces diverses considérations ont fini par s'imposer à l'esprit de

Digitized by Google

nombreux linguistes, littérateurs, professeurs, académiciens, hommes politiques qui ont réuni leurs efforts pour faire aboutir cette réforme si nécessaire : Par arrêté du 20 avril 1896 (il y a déjà douze ans!) une commission nommée par le Ministre de l'instruction publique et composée de neuf membres appartenant presque tous, à l'administration universitaire, a été chargée de présenter un projet. Mais nous ne sachions pas qu'elle ait rien mis au jour. Tout ce qui a été réalisé dans ce sens, c'est que maintenant dans les examens on ne compte plus comme une lourde faute éliminatoire de légers accrocs faits à l'orthographe classique. Ce n'a été là qu'un essai de réforme beaucoup trop timide. Il est temps d'aller plus loin.

Nous demandons instamment, dans un intérêt national, et pour aider puissamment à la diffusion de notre langue dont l'usage en Europe notamment est en décroissance, que l'on fasse disparaître de la façon d'écrire les absurdités injustifiables dont Voltaire a dit :

« L'habitude seule peut faire supporter l'incongruité d'une pareille orthographe. »

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

Comité de patronage 5

Gouvernements et groupements représentés 7

Liste des membres du Congrès 9

Compte rendu des séances 23

Vœux adoptés par le Congrès 88

Mémoires et rapports (rangés par section) :

I. — SECTION DE PROPAGANDE.

A. — *Les Associations.*

TONY WENGER, Note concernant l'action de l'Alliance française dans le Grand-Duché de Luxembourg 1

M. VAN MONTAGU, Note concernant l'Association flamande pour la vulgarisation de la langue française, à Gand 15

OSCAR GROJEAN, Association bruxelloise pour l'extension et la culture de la langue française. — Rapport du secrétaire . . . 19

ÉMILE CHAUFFOUR, A quel but répond la Société française des Conférences à l'étranger 25

L. DUFOURMANTELLE, L'œuvre de l'*Alliance française* 29

E. MAWET, Association liégeoise pour l'extension et la culture de la langue française. — Rapport du secrétaire 39

B. — *L'État actuel du français.*

J. J. SALVERDA DE GRAVE, La langue française en Hollande . . . 1

RÉGIS MICHAUD, Le français aux États-Unis 9

RAOUL ENGEL, Le français à l'Université de Gand 13

Digitized by Google

Pages.

René Henry, La langue française en Suisse 27
G. Huszar, La langue et la culture française en Hongrie. . . . 47
Oscar Grosjean, La langue française en Belgique. 59
J. Dewachter, Le flamand et le français dans le nord de la France. 97
Julien Delaite, Le français en Wallonie et en Belgique 115
Mlle Hélène de Harven, Note d'une propagandiste de l'Alliance française sur l'état comparatif des langues en Belgique. . . . 143
Hector Chainaye, Les ligues wallonnes et la défense de la langue française 147
A. Salmon, Le français en Angleterre. 161

II. — Section littéraire.

Maurice Gauchez, Un enseignement littéraire : la Revue . . . 1
Charles Dulait, La propagation de la langue française par le théâtre 9
Gérard Harry, La diffusion de la langue française par la presse . 17
Ch. Dulait, L'entrée des littérateurs belges dans l'enseignement . 23
Ch. Dumont, La réduction des taxes postales comme adjuvant de la propagande intellectuelle de la France. 33
Armand Du Plessy, La réforme des Conservatoires belges de musique au point de vue de l'enseignement littéraire 43

III. — Section pédagogique.

R. Gallet, La réforme des humanités dites classiques n'est-elle point liée à une compréhension meilleure de l'étude du français dans l'enseignement secondaire? 1
René Leblond, 1° L'échange international des élèves. 2° L'œuvre de la Société d'échange international des enfants et des jeunes gens au point de vue de l'extension de la langue française 13
Ant. Grégoire, L'utilité de la phonétique pour la correction des vices de la parole 21
Gustave Cohen, Du rôle de la phonétique dans l'enseignement français 25
H. Guyot, L'école française de Bruxelles. — Sur quel modèle devraient être organisées les écoles françaises à l'étranger? . . 33

Digitized by Google

Pages.

JOSEPH HANSEN, De l'avantage qu'il y a pour les pays bilingues à réserver le premier rang aux prosateurs du XIXe siècle dans l'enseignement du français 43

LOUIS LESPINE et J. LAURENT, Les examens de l'Alliance française à Nancy 55

V.-H. FRIEDEL, L'institution des assistants 75

PAUL MELLON, Le patronage des étudiants étrangers et les œuvres qui s'y rattachent 95

YVES GUYOT, Le français qu'il faut enseigner 105

JEAN BLAIZE, La diction française 107

Mme CHRISTIANE, L'étude de la diction française. — Son utilité . . 111

M. RODDE, Le français en Belgique et l'Ecole française de Bruxelles. 115

IV. — SECTION SCIENTIFIQUE.

J.-A. FÜRSTENHOFF, Raisons plaidant en faveur de l'adoption du français comme langue auxiliaire internationale 1

FERNAND BALDENSPERGER, Deux objections psychologiques à la diffusion de la langue française 29

GUSTAVE COHEN, L'unification des transcriptions phonétiques. . . 41

J. NOVICOW, Les amours-propres nationaux vis-à-vis du français. . 49

CH. BEAUQUIER, De la simplification de l'orthographe française . . 55

Digitized by Google

Digitized by Google

BÉDIER (J.), professeur au Collège de France. **Les Fabliaux**, études de littérature populaire et d'histoire littéraire du moyen âge. Deuxième édition, revue et corrigée. 1895, grand in-8° . . . . . 12 fr. 50

— **Les légendes épiques. Recherches sur la formation des chansons de geste.** 1908, 2 volumes in 8° . . . . . Chaque 8 fr.

— **Hommage à Gaston Paris.** Leçon d'ouverture du cours de langue et littérature françaises au moyen âge, prononcée au Collège de France, le 3 février 1904. 1904, in-16 . . . . . 1 fr. 50

M. J. Bédier retrace, dans cet élégant volume, la carrière du regretté maître de la philologie romane, qu'il remplace aujourd'hui au Collège de France. C'est un portrait moral d'une émotion prenante que voudront conserver ceux qui ont reçu l'enseignement de l'éminent philologue.

CHUQUET (Arthur), membre de l'Institut. **Épisodes et portraits.** Première série : Un Parisien en Alsace (1675). — Le chevalier de Mopinot. — Le sans-culotte Saint-Huruge. — Le sergent Philippot. — Le sous-lieutenant d'Hauteroche. — Le chef d'escadron Chlapowski. — La marquise de Lage. — La baronne du Montet. — Le dragon Güssfeldt. — Sudermann. — Liliencron. — Beau volume in-12 . . . . . 3 fr. 50

COLLETET (Guillaume). **Vies des poètes français.** Restitution de 212 vies de poètes des XIIIe-XVIIe siècles, d'après un manuscrit unique de la Bibliothèque nationale et diverses versions relevées sur les originaux de l'ancienne bibliothèque du Louvre, par Ad. Van Bever. (En souscription.)

L'ouvrage formera 5 volumes grand in-8°, à 15 francs le volume pour les souscripteurs. L'ouvrage sera porté à 100 francs dès apparition.

CROUSLÉ (L.), ancien professeur d'éloquence française à la Sorbonne. **Fénelon et Bossuet.** Études morales et littéraires. 1894-1895, 2 volumes in-8° (épuisé) . . . . 30 fr.

— **Bossuet et le protestantisme.** Étude historique. 1901, in-8° . . . . 6 fr.

Etude des doctrines de l'*Histoire des variations* et de l'*Exposition de la foi catholique*. Rapports de Bossuet avec Paul Ferry, Claude Jurrieu. Tentatives de réconciliation des églises avec Leibnitz et Richard Simon.

— **La vie et les œuvres de Voltaire.** 1899, 2 volumes in-8° . . . . . 20 fr.

Biographie de Voltaire d'une très grande précision : examen pénétrant et philosophique des œuvres.

— **De l'union dans la société française.** 1901, in-12 . . . . . 3 fr. 50

DELARUELLE (Louis). Étude sur l'humanisme français, **Guillaume Budé**, les origines, les débuts, les idées maîtresses. 1907, in-8° avec 2 fac-similés. . . . . 7 fr. 50

DUCROS (Louis), doyen de la Faculté des Lettres d'Aix. **Les encyclopédistes.** In-8° . . . . . 7 fr. 50

GIGON (S. C.). **La révolte de la gabelle en Guyenne**, 1548-1549. 1907, in-8° . . . . . 7 fr. 50

Couronné par l'Institut (Prix Thérouanne).
Cette monographie met en lumière un point assez mal connu de l'histoire de France au XVIe siècle, l'insurrection des populations de la Guyenne en 1548. Ce livre, très documenté, rétablit le rôle réel d'Henri II et de ses coopérateurs, Montmorency et d'Aumale.

GUÉRY (Abbé Ch.). **Guillaume Alexis dit le bon moine de Lyre.** 1907, in-8° . . . . . 5 fr.

Étude biographique et surtout littéraire sur l'œuvre de ce moine poète ; synthèse en quelque sorte de l'œuvre d'un écrivain fort apprécié dans les dernières années du XVe siècle.

LEVALLOIS (Jules). **Un précurseur, Senancour.** Avec des documents inédits et un portrait. 1897, in-8°. . . . . 5 fr.

LEFRANC (Abel), professeur au Collège de France, et BOULENGER (Jacques). **Comptes de Louise de Savoie** (1515, 1522) **et de Marguerite d'Angoulême** (1512, 1517, 1524, 1529). In-8° . . . . . 5 fr.

Digitized by Google

MARILLIER (L.), professeur à l'École des Hautes-Études. **La sensibilité et l'imagination** chez George Sand. 1896, in-16 . . . . . 3 fr. 50

NOLHAC (Pierre DE). **Pétrarque et l'humanisme.** 1907, 2 volumes in-8° . . 20 fr.

Nouvelle édition remaniée et augmentée, avec un portrait inédit de Pétrarque et des fac-similés de ses manuscrits.

... « L'intelligence avec laquelle M. de Nolhac a conduit son enquête, ayant toujours en vue le développement intellectuel de Pétrarque et son action littéraire sur ses contemporains, donne à son livre une portée supérieure. Aussi a-t-il été classé aussitôt parmi les meilleurs livres que nous ayons sur les débuts de l'humanisme. Une nouvelle édition était devenue nécessaire : elle donnera toute satisfaction. Il a été tenu compte de tous les travaux publiés sur Pétrarque depuis 1892; la rédaction a été modifiée en maints endroits; un chapitre (le IX°, *Les Pères de l'Église et les auteurs modernes chez Pétrarque*) et divers excursus ont été ajoutés. La nouvelle édition aura le même succès que la première. » (Paul MEYER, *Romania*, janvier 1908.)

PARIS (G.), membre de l'Institut. **La vie de saint Alexis.** Poème du XIe siècle. Texte critique accompagné d'un lexique complet et d'une table des assonances. 1909, in-12 . . . . . 1 fr. 50

Édition critique très utile pour les exercices classiques d'enseignement supérieur.

— **Histoire poétique de Charlemagne.** Reproduction de l'édition de 1865, augmentée de notes nouvelles par l'auteur et par M. P. Meyer, et d'une table alphabétique des matières. 1905, in-8° . . . . . 20 fr.

Réimpression à petit nombre.

RABELAIS (François). **Pantagruel** (édition de Lyon. Juste, 1533), réimprimé d'après l'exemplaire unique de la Bibliothèque royale de Dresde, par P. Babeau, Jacques Boulenger et H. Patry. In-8° . . . . . 5 fr.

— **L'Isle Sonante,** réimprimé pour la première fois par Abel Lefranc, professeur au Collège de France, et Jacques Boulenger. 1906, in-8°. (Fac-similé.) . . . 3 fr. 50

Réimpressions avec fac-similés dues aux soins de la *Société des études rabelaisiennes.*

VILLEY (Pierre), ancien élève de l'Ecole normale supérieure, docteur ès-lettres. **Les sources italiennes,** de la « deffense et illustration de la langue françoise », de Joachim Du Bellay. 1908, beau volume in-8° . . . . . 5 fr.

VILLON (François). **Le petit et le grand testament de François Villon.** Les cinq ballades en jargon et des poésies du cercle de Villon, etc. Reproduction fac-similé du manuscrit de Stockholm avec une introduction de Marcel Schwob, 149 pages de fac-similé 14 × 20, sur papier vergé, dans un élégant cartonnage de parchemin étui. Il a été tiré quelques exemplaires seulement en dehors des souscripteurs . . . . 100 fr.

VIZINE (VON). **Lettres de France à sa sœur à Moscou,** traduites par un Russe. 1888, in-16 . . . . . 3 fr. 50

Correspondance du célèbre auteur dramatique russe, avec une préface du vicomte Melchior de Vogüé.

WILMOTTE (Maurice), professeur à l'Université de Liège. **Études critiques sur la tradition littéraire en France.** La naissance du drame liturgique. — Les origines de la chanson populaire. — L'élément comique dans le théâtre religieux. — Le sentiment descriptif au moyen âge. — François Villon. — La tradition didactique du moyen âge chez Joachim Du Bellay. — La critique littéraire au XVIIe siècle. — J.-J. Rousseau et les origines du romantisme. — Eugène Fromentin et les réalistes. — L'esthétique des symbolistes. — 1909, beau volume in-12 . . . . . 3 fr. 50

ZANGRONIZ (Joseph DE). **Montaigne, Amyot et Saliat. Etude sur les sources des Essais de Montaigne.** Petit in-8°. . . . . 6 fr.

« ... Ce que M. de Zangroniz a bien montré, c'est ce que Montaigne devait à Plutarque ou, pour mieux dire, à Jacques Amyot, traducteur de Plutarque, et nous le savions assurément, mais non pas de cette manière exacte, précise et complète.. Remercions M. de Zangroniz de ce que son étude sur les sources des *Essais* contient de précieux renseignements, dont on peut dire à présent qu'ils passeront tous dans les commentaires qu'on fera désormais des *Essais.* »

(F. BRUNETIÈRE, *Revue des Deux Mondes*, 1er septembre 1906.)

VIENT DE PARAITRE :

GÉRARD-GAILLY (E.). Un académicien grand seigneur et libertin au XVIIe siècle : **Bussy-Rabutin, sa vie, son œuvre et ses amies.** In-8°.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine of five cents a day is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

Digitized by Google

3 2044 098 634 751

Digitized by Google